Le début et la fin

Tomme 1

Par Ibn Kathir

Un Seul Seigneur (Allah)
Un Seul Guide (Muhammad)
Un Seul Livre (Le Qur’an)
Un Seul but (Plaire a Allah)
Un Seul Combat
Une Seul Communauté

بسم الرحمن الرحيم

Louange à Allah, Nous Le louons et Lui demandons aide et pardon. Nous revenons repentants vers Lui. Nous recherchons auprès d’Allah la protection contre nos vices et nos

méfaits. Celui qu’Allah guide, nul ne peut l’égarer. Celui qu’Il égare, nul ne peut le guider. J’atteste qu’il n’y a de divinité qu’Allah, Seul et sans associé, et j’atteste que Muhammad est Son serviteur et Messager. Que la prière d’Allah et Ses abondantes salutations soient sui lui, ainsi que sa famille, ses Compagnons et ceux qui les suivent dans un beau comportement jusqu’au Jour de la Rétribution! Pour ce qui suit : Qu’Allah vous fasse miséricorde, mes chers frères.

L’édition Khayr Oummati est née dans le but de présenter des livres de référence, afin de réhabiliter l’honneur des héros défenseurs du Tawhid. Elle a également pour objectif de diffuser la science utile et obligatoire. Mais aussi de rendre accessible beaucoup de livres, corrigés quant à leurs traductions, formats ou présentations.

Pour toutes question, mon adresse mail est bouzazi.kaiss@laposte.net.

Qu’Allah nous accorde une science utile et les moyen de la mettre en pratique.

Le Commencement et la Fin

« L’origine de la création et les récits des prophètes »

Composé par l’imam, le grand ḥâfiẓ et historien Abou Al-Fidâ’ Ismaïl Ibn Kathîr [701 H – 774 H]

Établi (édition critique), vérification des hadiths et annotations par Dr Mouhyî Ad-Dîn Dîb Mistô

Relu par Cheikh ‘Abdel Qader Al-Arna’out et le Dr Bachâr ‘Awâd Ma‘rouf

Volume I

Introduction de l'auteur

Et il n’y a de force ni de puissance qu’en Allah ; en Lui je place ma confiance.[1]

Louange à Allah, le Premier et le Dernier, le Caché et l’Apparent, Lui qui est omniscient. Il est le Premier, de sorte que rien ne Le précède ; Il est le Dernier, de sorte que rien ne Le suit ; Il est l’Apparent, de sorte que rien n’est au-dessus de Lui ; et Il est le Caché, de sorte que rien n’est au-dessous de Lui.

[1] Cette phrase a été omise dans l'édition imprimée, et après celle-ci dans le manuscrit B, il est écrit : « Ô Dieu, bénis et apporte la paix au plus noble des êtres, notre maître Muhammad ». Cela est probablement une addition des copistes, car l'auteur en parlera en détail plus loin.

Il est l’Éternel, l’Ancien, qui n’a jamais cessé d’exister et qui est toujours décrit par les attributs de la perfection. Il demeure à jamais, d’une manière continue et perpétuelle, sans fin, ni séparation, ni disparition.

Il connaît le pas de la fourmi [noire] sur le rocher [solide] dans la nuit obscure, ainsi que le nombre des grains de sable. Il est le Très-Haut, l’Immense, l’Exalté, le Sublime et le Magnifique, qui a créé toute chose et l’a ordonnée avec mesure.

C’est Lui qui a élevé les cieux sans piliers et les a décorés d’astres brillants. Il y a placé un flambeau et une lune lumineuse, puis a disposé au-dessus d’eux un lit majestueux, “Sharja‘”[2], élevé et imposant, spacieux, voûté et circulaire : c’est le Trône magnifique, doté de solides supports qui le portent.

Les nobles anges l’entourent, les rapprochés (Karrubiyun) – sur eux soient la grâce et la paix – proclamant à haute voix la sanctification et la glorification. De même, les confins des cieux sont remplis d’anges, et chaque jour, soixante-dix mille d’entre eux se rendent à la Demeure peuplée dans le septième ciel, sans jamais y retourner. Pour parachever leur office, ils prononcent la proclamation de l’Unicité, la louange, la glorification, la prière et les salutations.

[2] Ash-Sharja‘ : le long. Il l'a expliqué en disant : c'est l'élévation sublime.

Il a disposé la terre pour les êtres vivants sur le flot des eaux, y a dressé des montagnes fermes au-dessus d'elle, l'a bénie et y a décrété ses subsistances en quatre jours, avant la création du ciel. Il y a établi de chaque espèce un couple, signe pour ceux qui sont doués de raison, et pourvoit ainsi à tout ce dont Ses serviteurs ont besoin en hiver comme en été, ainsi qu'à ce dont ils disposent parmi les bêtes.

Il a entamé la création de l'être humain à partir de l'argile. Puis Il a fait sa descendance à partir d'un extrait d'eau vile, dans un emplacement sûr, et lui a accordé l'ouïe et la vue, alors qu'il n'était rien de mentionné. Il l'a honoré par la connaissance et l'enseignement.

De Sa main généreuse, Il créa Adam, père de l'humanité. Il façonna son corps, insuffla en lui de Son esprit et ordonna à Ses anges de se prosterner devant lui. Il créa de lui son épouse, Ève, mère de l'humanité, afin qu'elle fût sa compagne, les établit dans Son paradis et les combla de bienfaits. Ensuite, conformément à la sagesse du Sage, Il les fit descendre sur terre. De leur descendance, Il fit se déployer nombre d'hommes et de femmes, répartis selon Son décret sublime entre rois et sujets, pauvres et riches, libres et esclaves, femmes libres et servantes. Il les installa dans toutes les régions de la terre, en longueur et en largeur, et les assigna comme successeurs les uns des

autres jusqu’au Jour du Jugement et de la comparution devant le Sage, l’Omniscient.

Il mit à leur service des fleuves issus de toutes les contrées, parcourant les provinces pour atteindre les cités, grandes et petites, selon leurs besoins et leurs desseins. Il fit jaillir pour eux des sources et des puits et fit descendre sur eux des nuages de pluie, assurant la germination de toutes sortes de cultures et de fruits.

Il leur accorda de tout ce qu’ils Lui demandaient, que ce soit par la parole ou par leur état : « Et si vous comptez les bienfaits d’Allah, vous ne saurez les dénombrer. En vérité, l’homme est très injuste, très ingrat » (Ibrâhîm, 34). Gloire au Généreux, à l’Immense, au Longanime.

Et parmi Ses plus grandes grâces envers eux, et bienfaits à leur égard, après les avoir créés, pourvus de leur subsistance, facilité leur chemin et doués de la parole, il y eut le fait qu’Il leur envoya Ses Messagers et fit descendre sur eux Ses Livres, exposant ce qui est licite et ce qui est illicite, ainsi que Ses récits et Ses lois, tout en détaillant chaque chose concernant les origines et le retour [jusqu’] au Jour de la Résurrection. Ainsi, l’homme heureux est celui qui accueille Ses récits avec foi et soumission, Ses ordres avec obéissance, et Ses interdits avec vénération. Il remporte ainsi la félicité éternelle et s’éloigne

de la place des négateurs, dans la Fournaise pourvue de zaqqûm et d’eau bouillante, et du châtiment douloureux.

Je Le loue d’une abondante et pure louange, bénie, emplissant l’étendue des cieux et des mondes, à jamais, pour l’éternité des éternités, et pour la durée des durées, jusqu’au Jour de la Rétribution, à chaque instant, à chaque moment et à chaque période, comme il sied à Sa souveraine majesté, à Sa puissance immuable et à Sa Face auguste.

Je témoigne qu’il n’y a point de divinité en dehors d’Allah, l’Unique, sans associé, sans enfant, sans père, sans compagne, sans égal, sans ministre ni conseiller, ni semblable ni équivalent. Et je témoigne que Muhammad est Son serviteur et envoyé, Son bien-aimé et Son ami intime, choisi parmi les purs de la souche arabe authentique, sceau des prophètes, détenteur du grand Bassin désaltérant, détenteur de la plus grande intercession au Jour de la Résurrection, et porteur de l’étendard qui lui vaudra, par la volonté d’Allah, le rang loué, auquel aspireront toutes les créatures, y compris l’ami intime Abraham (que la prière et la paix soient sur eux). Qu’Il le couvre, ainsi que tous ses frères prophètes et messagers, des meilleures prières et salutations, et des plus hautes marques d’honneur et de considération. Qu’Allah agrée l’ensemble de ses Compagnons illustres et nobles, dignes

guides de l’humanité, quintessence du monde après les prophètes, tant que ténèbres et clarté s’entremêleront, que l’appelant élèvera la voix et que le jour effacera la nuit obscure.

Ceci dit :

Voici donc un livre dans lequel je relate – avec l’aide d’Allah et Sa grâce – ce qu’Il m’a permis, par Sa force et Sa puissance, de mentionner au sujet de l’origine des créatures : la création du Trône, du Siège, des cieux et des terres, ainsi que de ce qu’elles renferment et de ce qui se trouve entre elles, qu’il s’agisse des anges, des djinns et des diables, la manière dont Adam(as) fut créé, les récits des prophètes et ce qui s’y rattache, jusqu’aux jours des Enfants d’Israël et de la période préislamique, pour parvenir ensuite à la prophétie aux jours de notre Prophète Muhammad. Nous y évoquerons sa biographie comme il sied, de sorte qu’elle apaise les cœurs et les esprits, et qu’elle élimine les maux des âmes souffrantes.

Ensuite, nous évoquerons ce qui s’est déroulé par la suite jusqu’à notre époque, ainsi que les épreuves (fitan), les grandes batailles (malāhim) et les signes de l’Heure. Nous mentionnerons ensuite la résurrection, le rassemblement et les effrois du Jour de la Résurrection, puis la description de ce jour et les événements redoutables qui s’y produiront. Nous décrirons ensuite l’Enfer, puis les jardins du Paradis et les splendides bienfaits qu’ils

contiennent, ainsi que d’autres sujets qui s’y rattachent, en nous appuyant sur ce qui est rapporté à ce propos dans le Livre d’Allah (Coran), la Sunna, les traditions et les récits transmis et acceptés par les savants, héritiers des prophètes, qui ont puisé à la source de la prophétie muhammedienne.

Nous ne rapporterons des récits issus de la tradition israélite que ceux dont la Loi (la Sharī‘a) autorise la transmission, à savoir ceux qui ne contredisent ni le Livre d’Allah ni la Sunna de Son Messager. Il s’agit de la catégorie de récits qu’on ne peut ni tenir pour entièrement véridiques ni pour nécessairement mensongers, et qui nous permet d’éclaircir un fait concis ou de préciser un nom resté vague dans nos sources, sans que cette identification ne revête chez nous une importance primordiale. Nous ne les citons que pour ornement, non parce que nous en aurions besoin ni pour nous y appuyer. Nos fondements et notre référence demeurent le Livre d’Allah et la Sunna de Son Prophète, en nous appuyant sur les hadiths dont la chaîne de transmission est correcte (ṣaḥīḥ) ou acceptable (ḥasan). Si nous évoquons des récits présentant une faiblesse, nous en signalons la teneur. C’est auprès d'Allah que nous sollicitons aide et assistance, et c’est en Lui que nous plaçons notre confiance. Nulle force ni

puissance sinon par Allah, l'Infiniment Puissant, le Sage, l'Élevé, le Magnifique.

Allah dit dans Son Livre : « Ainsi te narrons-Nous certaines nouvelles de ce qui est déjà arrivé, et Nous t'avons donné de Notre part un rappel » (Coran 20 : 99). Allah a relaté à Son Prophète ce qui advint jadis dans la création des êtres, l'histoire des peuples anciens, la manière dont Il a agi avec Ses alliés, et le châtiment qu'Il a infligé à Ses ennemis. Le Messager d'Allah a ensuite expliqué ces récits de façon exhaustive à sa communauté. Nous présenterons ainsi, à chaque chapitre, les hadiths qui nous sont parvenus de sa part relatifs à ce sujet, à la suite des versets qui s'y rattachent.

Le Prophète nous a communiqué ce dont nous avions besoin à ce propos, laissant de côté ce qui n'avait aucune utilité. Pourtant, certains savants issus des gens du Livre, ou même un groupe parmi nos oulémas, se sont étendus sur des points dont la connaissance n'apporte pas d'intérêt à la majorité. Nous n'allons pas suivre leur exemple ni adopter leur démarche. Nous n'en mentionnerons qu'une partie restreinte, par souci de concision, et nous distinguerons ce qui s'accorde avec nos sources et mérite d'être confirmé, de ce qui s'y oppose et doit donc être rejeté.

Quant au hadith rapporté par al-Bukhārī (qu'Allah lui fasse miséricorde) dans son «

Ṣaḥīḥ » [3], d’après [ʿAbd Allāh ibn] ʿAmr ibn al-ʿĀṣ

Le Messager d’Allah a dit : « Transmettez de ma part ne serait-ce qu’un seul verset, et transmettez (des récits) au sujet des enfants d’Israël sans qu’il y ait le moindre mal. Transmettez de ma part, mais ne mentez pas à mon sujet. Celui qui forge sciemment un mensonge contre moi, qu’il prenne place en Enfer. »

Ce hadith est donc appliqué aux récits israélites sur lesquels nous ne portons ni affirmation ni dénégation. Nous ne possédons aucune preuve qui les confirme ni aucune qui les infirme, si bien qu’il est permis de les rapporter à titre de réflexion. C’est à cela que nous nous référons dans ce présent ouvrage.

[Quant à ce que notre Loi atteste comme véridique, nous n’en avons pas besoin, car nous sommes déjà suffisamment pourvus par ce que nous détenons], et ce que notre Loi déclare faux est rejeté. Il n’est pas permis de le rapporter, si ce n’est pour en montrer la fausseté et le réfuter.

Puisqu’Allah nous a dispensés de toutes les autres législations par la venue de Notre Prophète Muhammad, et qu’Il nous a enrichis par Son Livre en nous évitant le recours à tout autre écrit, nous n’allons pas nous précipiter vers ce que d’autres possèdent, d’autant plus

[3] Al-Bukhārī l’a rapporté dans son Sahīh

que s’y mêlent confusion, falsification, invention, altération et substitution. Ajoutons à cela ce qui a été abrogé et changé au fil du temps.

Le nécessaire à cet égard, le Prophète nous l’a déjà expliqué et clarifié : quiconque l’a compris l’a compris, et quiconque l’a ignoré l’a ignoré. Comme l’a dit ʿAlî ibn Abî Tâlib : « Le Livre d’Allah contient le récit de ce qui vous a précédés, l’annonce de ce qui surviendra après vous et le jugement de ce qui se passe entre vous. Il est le critère (al-fasl) qui n’a rien de vain. Quiconque parmi les tyrans l’abandonne, Allah le brise, et quiconque cherche la bonne direction ailleurs, Allah l’égare. »

Abou Dhar (qu'Allah l’agrée) a dit : « Le Messager d'Allah est mort, et il n’y avait pas un oiseau qui volait de ses ailes sans qu’il nous ait communiqué un savoir à son sujet. »

Al-Bukhârî, dans son livre intitulé « Le Commencement de la Création », a rapporté d’après ‘Isâ ibn Mûsâ Ghunjâr, d’après Raqba, d’après Qays ibn Muslim, d’après Târiq ibn Shihâb, qui a dit : « J’ai entendu ‘Umar ibn al-Khattâb dire : “Le Messager d'Allah s’est tenu parmi nous et nous a instruits au sujet du début de la création, jusqu’à ce que les gens du Paradis entrent dans leurs demeures et que les gens de l’Enfer entrent dans leurs demeures. Celui qui s’en est souvenu s’en est souvenu, et celui qui l’a oublié l’a oublié.” »

Abou Mas‘oûd ad-Dimachqî [dans « Fi Atrâfihi »] a commenté : « Telle est la version rapportée par Al-Bukhârî. Or, c’est plutôt ‘Isâ Ghunjâr qui le transmet d’Abou Hamza, d’après Raqba. »

L’imam Ahmad ibn Hanbal a déclaré dans son « Musnad » : « Nous a rapporté Abou ‘Âsim, qui a dit : ‘Azra ibn Thābit nous a rapporté : « ʿIlbāʾ ibn Aḥmar al-Yashkurī nous a rapporté : Abū Zayd al-Anṣārī nous a rapporté qu’il a dit : “Le Messager d'Allah nous dirigea dans la prière du matin, puis il monta sur la chaire et nous adressa un sermon jusqu’à l’arrivée de la prière du ẓuhr (midi). Ensuite, il descendit, accomplit la prière du ẓuhr, puis remonta sur la chaire et nous adressa de nouveau un sermon jusqu’à l’arrivée de la prière de lʿaṣr (après-midi). Il descendit alors, accomplit la prière de lʿaṣr, puis remonta sur la chaire et nous adressa un sermon jusqu’au coucher du soleil. Il nous informa alors de tout ce qui avait eu lieu et de ce qui adviendrait, et celui d’entre nous qui retenait le mieux en conserva le souvenir.” »

Muslim est le seul à avoir rapporté ce ḥadīth ; il le mentionne dans le Livre des épreuves (Kitāb al-Fitan) de son « Ṣaḥīḥ », d’après Yaʿqūb ibn Ibrāhīm al-Dawrī et Ḥajjāj ibn al-Shāʿir, tous deux le tenant de Abū ʿĀṣim al-Ḍaḥḥāk ibn Makhlad al-Nabīl, d’après ʿAzrah, d’après ʿIlbāʾ, d’après Abū Zayd ʿAmr ibn Akhṭab ibn Rifāʿah al-Anṣārī – qu'Allah soit satisfait de lui –, qui

rapporte du Prophète un propos proche de celui-ci.

L'imām Aḥmad a dit : « Yazīd ibn Hārūn et ʿAffān nous ont tous deux rapporté : "Ḥammād ibn Salamah nous a rapporté qu'il avait été informé par ʿAlī ibn Zayd, d'après [Abū Naḍrah, d'après] Abū Saʿīd. Celui-ci déclara : 'Le Messager d'Allah nous adressa un sermon après la prière de lʿaṣr, et ce jusqu'à ce que le soleil fût proche de disparaître. Certains d'entre nous en mémorisèrent une partie, d'autres l'oublièrent.'" »

ʿAffān déclara : « Ḥammād a indiqué que, selon la plus grande partie de sa mémoire, le Prophète 'parla de tout ce qui arrivera jusqu'au Jour de la Résurrection.' Il loua Allah et L'exalta, puis il dit : "Amma baʿd (Ceci dit) : En vérité, ce bas-monde est verdoyant et doux. Or, Allah va vous y établir en tant que successeurs et Il observera la façon dont vous agissez. Prenez donc garde à ce bas-monde et prenez garde aux femmes…" Puis il fit mention du reste du sermon[4], jusqu'à ce qu'il ajoutât : «

[4] La conclusion du sermon est : « Sachez que les fils d'Adam ont été créés selon diverses catégories ; certains naissent croyants, vivent croyants et meurent croyants ; d'autres naissent mécréants, vivent mécréants et meurent mécréants ; d'autres naissent croyants, vivent croyants et meurent mécréants ; et enfin d'autres naissent mécréants, vivent mécréants et meurent croyants. Sachez que la colère est un charbon ardent que l'on attise dans la poitrine du fils d'Adam ; ne voyez-vous pas la rougeur de ses yeux et le gonflement de ses joues ? Ainsi, si l'un de vous ressent cela, que la terre le couvre. Sachez que le meilleur des hommes est celui qui est lent à la colère et prompt à la satisfaction, tandis que le pire des hommes est celui qui est rapide à se mettre en colère et lent à se contenter. Lorsqu'un homme est lent à la colère, il est lent à la vengeance ; et lorsqu'il est rapide à la colère, il est prompt à la revanche. Sachez que le meilleur des commerçants est celui qui a un bon jugement et une bonne demande, tandis que le pire commerçant est celui qui a un mauvais jugement et une mauvaise demande. Quand un homme a un bon jugement mais une mauvaise demande, ou un mauvais jugement mais une bonne demande, la situation reflète cela. Sachez que chaque traître aura le drapeau du paradoxe au Jour de la Résurrection selon sa trahison. Et la plus grande trahison est celle d'un dirigeant envers le peuple. Ne laissez pas la crainte des hommes empêcher quelqu'un de dire la vérité lorsqu'il la connaît. Sachez que le plus méritoire des combats est une parole de vérité face à un souverain injuste. » Je dis : Au niveau de sa chaîne, il y a ʿAlī ibn Zayd ibn Judʿān, qui est faible et sujet à long développement, mais le début du

Lorsque le soleil approcha de son couchant, il dit : “Sachez que ce qu’il reste de ce bas-monde est semblable à ce qu’il reste de votre journée, comparé à ce qui en est déjà écoulé.” »

Ensuite, l’imām Aḥmad [5] ajouta : « ʿAbd al-Razzāq nous a rapporté : “Maʿmar nous a informés, d’après ʿAlī ibn Zayd ibn Judʿān, d’après Abū Naḍra, d’après Abū Saʿīd, celui-ci raconta : « Un jour, le Messager d'Allah nous fit prier la prière de l’ʿAṣr en plein jour, puis il se leva et nous adressa un sermon jusqu’au coucher du soleil. Il ne laissa rien de ce qui devait advenir jusqu’au Jour de la Résurrection sans nous en informer. Celui qui s’en souvint, s’en souvint, et celui qui l’oublia, l’oublia. Parmi ce qu’il nous dit, il y avait : “Ô gens, en vérité le bas monde est verdoyant et doux, et Dieu vous y a établis comme successeurs pour voir comment vous allez agir. Craignez le bas monde et craignez (la tentation) des femmes…” » Il poursuivit son discours jusqu’à dire : lorsque le soleil fut sur le point de se coucher, il ajouta : « En vérité, le temps qui reste au bas monde, si on le compare à ce qui est déjà passé, est semblable à ce qu’il reste de votre journée par rapport à ce qui en est

hadith mentionné par l’auteur est authentique, et sa fin est authentique à partir de : « Sachez que chaque traître aura le drapeau… » jusqu’à la fin.

[5] Musnad Aḥmad (3/61).

déjà écoulé. » C’est cela l’élément préservé. Et Dieu est le plus Savant [6].

Le Commencement et les Récits des Prophètes

Chapitre : Allah est le Créateur de toute chose

Allah a dit dans Son Livre sublime : « Allah est le Créateur de toute chose, et Il est le Gardien de toute chose » [az-Zumar : 62]. Ainsi, tout ce qui est autre que Lui est Sa création : géré et ordonné, formé après avoir été inexistant, produit après son néant. Le Trône, qui est le plafond de toutes les créatures, jusqu’à ce qui se trouve sous la terre la plus profonde, et tout ce qui existe entre ces deux extrêmes, qu’il s’agisse d’éléments inanimés ou d’êtres doués de parole, tout cela Lui appartient et relève de Sa création, de Sa propriété et de Sa servitude. Tout est soumis à Son pouvoir et à Sa puissance, sous Son autorité et Sa volonté. « Il a créé les cieux et la terre et ce qui est entre eux en six jours, puis Il S’est établi sur le Trône » [al-Furqān : 59]. « Il sait ce qui pénètre dans la terre et ce qui en sort, ce qui descend du ciel et ce qui y

[6] Sa phrase : « et Allah sait mieux » n’apparaît pas dans la source (B). Après ce hadith, dans la copie (B), un autre hadith au sens similaire a été inséré, dans lequel l’imam Ahmad dit : « Makkī ibn Ibrāhīm nous a rapporté, Hāshim - c’est-à-dire Ibn Hāshim - nous a transmis, d’Omar ibn Ibrāhīm ibn Muhammad, de Muhammad ibn Kaʿb al-Qurḍī, d’al-Mughīra ibn Shuʿba qui a dit : Le Messager d’Allah s’est levé parmi nous debout, annonçant ce qui arrivera à sa communauté jusqu’au Jour de la Résurrection. Ceux qui l’ont retenu l’ont retenu, et ceux qui l’ont oublié l’ont oublié. Ce hadith se trouve dans son Musnad (4/254) et il est authentique par ses différentes chaînes et témoins.

remonte, et Il est avec vous où que vous soyez » [al-Ḥadīd : 4].

Les savants de l'islam, unanimement et sans qu'aucun musulman n'en doute, ont affirmé qu'Allah a créé les cieux, la terre et ce qui est entre eux en six jours, comme l'atteste le Noble Coran. Ils ont divergé quant à la nature de ces jours : s'agit-il de jours semblables aux nôtres, ou bien chaque jour équivaut-il à mille ans de ce que vous comptez[7] ? Deux avis existent à ce sujet, comme nous l'avons expliqué dans le "Tafsīr"[8], et nous y reviendrons a son emplacement.

Ils ont divergé : existait-il, avant les cieux et la terre, une créature créée avant elles ? Des groupes de théologiens ont estimé qu'il n'y avait rien avant ces deux entités et qu'elles avaient été créées à partir du néant pur. D'autres ont déclaré au contraire qu'il y avait, avant les cieux et la terre, d'autres créatures, se fondant sur la parole du Très-Haut : « Et c'est Lui qui a créé les cieux et la terre en six jours, alors que Son Trône était sur l'eau » (Hud, 7).

Dans le hadith d'Imrân ibn Husayn – comme il sera mentionné – on rapporte : « Allah existait alors qu'il n'y avait rien avant Lui, Son Trône était sur l'eau, Il a consigné dans le Rappel

[7] Allah, le Très-Haut, a dit dans Son Livre sublime : « Et certes, un jour auprès de ton Seigneur est comme mille ans de ce que vous comptez » [Coran, Al-Ḥajj, 22:47].

[8] Interprétation du Noble Coran (3/220) au commentaire du verset : « Certes, votre Seigneur est Allah, qui a créé les cieux et la terre en six jours… » [Al-Aʿrāf, 7:54].

toute chose, puis Il a créé les cieux et la terre ».

L’imam Ahmad[9] a dit : Behz nous a rapporté ; Hammad ibn Salama nous a rapporté ; Ya‘lâ ibn ‘Atâ’ nous a rapporté, d’après Waki‘ ibn Huddus[10], d’après son oncle Abou Razîn Laqît ibn ‘Amir al-‘Uqaylî, qui a dit : « Ô Messager d'Allah, où était notre Seigneur avant de créer les cieux et la terre ? » Il répondit : « Dans l’‘ama, au-dessus duquel il n’y avait pas d’air, puis Il a créé Son Trône sur l’eau »[11].

Ce hadith est également rapporté par Yazîd ibn Hârûn, via Hammad ibn Salama, avec la formulation : « Où était notre Seigneur avant de créer Sa création ? »[12], le reste étant identique. At-Tirmidhî[13] l’a également transmis d’après Ahmad ibn Mani‘, et Ibn Mâjah[14] d’après Abou Bakr ibn Abî Shaybah et Muhammad ibn as-Sabbâh, tous deux le tenant de Yazîd ibn Hârûn. At-Tirmidhî a qualifié ce hadith de “bon”[15].

---

[9] Al-Musnad (4/11).

[10] Ibn Hajar a transcrit dans At-Taqrīb : « ‘Udus » avec deux dhammas, et il a dit : 'Le second peut s’ouvrir, on dit aussi [Ḥudus] avec un ḥā’ à la place du ‘ayn.' At-Tirmidhī a rapporté : 'Ainsi parle Ḥammād ibn Salama : Waki‘ ibn Ḥudus,' tandis que Shu‘ba, Abū ‘Awāna et Hushaym disent : 'Waki‘ ibn ‘Udus,' ce qui est plus correct.

[11] Al-‘Amā’ : le nuage, et certains disent : le brouillard. Abū ‘Ubayd a dit : on ne sait pas exactement ce que ce « al-‘amā’ » désignait. Al-Nihāya d’Ibn al-Athīr (3/304).

[12] Musnad Aḥmad (4/11) n° 16132, dont la chaîne est faible à cause de l’ignorance sur Waki‘ ibn ‘Udus.

[13] Al-Jāmi‘

[14] Sunan Ibn Mājah

[15] En supplément dans la copie B ici : « Et Muhammad ibn ‘Uthmān ibn Abī Shayba a dit dans le livre Ṣifat al-‘Arsh (Description du Trône) : 'Nous a narré ‘Abd Allāh ibn Marwān ibn Mu‘āwiya, j’ai entendu al-Aṣma‘ī dire — et il a mentionné ce hadith puis a dit — : Al-‘amā’ dans la langue arabe désigne le nuage blanc étendu, tandis que al-‘amā’ restreint signifie la vue.' Il semble que le copiste (B) ait consulté le livre Ṣifat al-‘Arsh puis y ait inclus ce qui appuie les récits et les hadiths mentionnés par Ibn Kathīr, ce que l’on remarque dans de nombreuses additions propres à la version (B) sur ce sujet.

Ceux qui soutenaient l’existence de créations antérieures aux cieux et à la terre se sont ensuite interrogés : laquelle fut créée la première ? Certains ont avancé que le Calame (la Plume) a été créé avant toute chose, et c’est là l’avis retenu d’Ibn Jarîr[16], Ibn al-Jawzî et d’autres ont évoqué ce sujet. Ibn Jarîr[17] a dit : « Après la Plume (al-qalam) vient le nuage subtil, puis après celui-ci, le Trône (al-ʿarsh). » Ils se sont appuyés sur le hadith rapporté par l’Imam[18] Ahmad, ainsi que par Abou Dâoûd et at-Tirmidhî[19], d’après ʿUbâda ibn aṣ-Ṣâmit (qu’Allah l’agrée), qui rapporte : « Le Messager d’Allah a dit : “La première chose qu’Allah a créée fut la Plume. Puis Il lui a dit : ‘Écris !’ Et elle a alors consigné, à ce moment précis, tout ce qui adviendra jusqu’au Jour de la Résurrection.” » C’est la formulation d’Ahmad. At-Tirmidhî a commenté : « C’est un hadith bon, authentique et rare (gharîb) »[20].

Or, la majorité des savants, dont l’avis est rapporté par le hâfiẓ Abou al-ʿAlâ’ al-Hamadhânî et d’autres, soutient que le Trône a été créé avant cela. C’est également ce qu’Ibn Jarîr [21] a rapporté d’après la chaîne de

[16] Histoire de Ṭabarī (1/32) et les pages suivantes.

[17] Histoire de Ṭabarī (1/37) et les pages suivantes.

[18] Une interpolation provenant de B, suivant le style d'Ibn Kathīr.

[19] Rapporté par Aḥmad dans son Musnad (5/317), Abū Dāwūd dans les Sunan

[20] Dans le chapitre du Qadar chez al-Tirmidhī : ce hadith est étrange à cet égard. Il dit dans le Tafsīr : ce hadith est ḥasan, étrange et authentique, et c’est celui sur lequel al-Mizzī s’est limité dans al-Tahdhīb et al-Tuhfa, et c’est un hadith authentique.

[21] Histoire de Ṭabarī (1/39). La vérité est que le Calame (al-Qalam) est la première chose créée par Dieu, et il n’existe aucun texte explicite du Messager d'Allah établissant que le Trône a été créé en premier ; cela relève de la déduction et de l’effort personnel. Par conséquent, il est clair que ceux qui disent : « Le premier créé par Dieu, priez sur lui », qui était le meilleur des créatures, ne sont pas dans

transmission reliant aḍ-Ḍaḥḥâk à Ibn ʿAbbâs, et c’est confirmé par le hadith rapporté par Mouslim dans son Ṣaḥîḥ. Mouslim relate en effet, d’après Abou Ṭâhir Aḥmad ibn ʿAmr ibn as-Sarraḥ, qui a dit : « Ibn Wahb nous a transmis, disant qu’Abou Hânî’ al-Khawlânî le tenait d’Abou ʿAbd ar-Raḥmân al-Ḥubulî[22], qui le tenait de ʿAbd Allâh ibn ʿAmr ibn al-ʿÂṣ : “J’ai entendu le Messager d’Allah dire : ‘Allah a écrit les destinées des créatures cinquante mille ans avant qu’Il ne crée les cieux et la terre, et Son Trône était alors sur l’eau.’”[23] » Ils ont expliqué que ce « décret » correspond à l’inscription au moyen de la Plume de toutes les mesures (maqdâr) relatives à la création.

Ce hadith montre que cela (l’ordre d’écrire) est intervenu après la création du Trône. Ainsi, il est établi que le Trône est antérieur à la Plume qui a servi à écrire les décrets, conformément à l’avis de la majorité. Le hadith de la Plume s’interprète donc comme voulant dire que celle-ci est le premier être créé de ce monde-ci. Cette interprétation est corroborée par un hadith rapporté par al-Bukhârî [24], selon ʿImrân ibn Ḥuṣayn qui dit : « Les habitants du Yémen dirent au Messager d’Allah : “Nous sommes venus à toi au sujet de l’origine du

---

le vrai ; il n’a pas été le premier créé, mais il est le chef des enfants d’Adam.

[22] Dans A : al-Jubalī, dans B : al-Khatlī, dans Ṭ : al-Jīlī ; ce sont toutes des erreurs de copie. Al-Ḥublī, avec le ḥā’ non aspiré et le bā’ ponctué d’un point unique, est attribué à une localité du Yémen. Abū ʿAbd al-Raḥmān al-Ḥublī est ʿAbd Allāh ibn Yazīd, un Tābiʿī originaire d’Égypte. Les Ansāb d’al-Samʿānī (4/50). Il a été dit aussi al-Ḥubalī, avec un fatḥa sur le bā’.

[23] Rapporté par Muslim dans son Ṣaḥīḥ

[24] Rapporté par al-Bukhārī dans son Ṣaḥīḥ

commencement. Il (le Prophète) répondit : « Allah existait et rien n'était avant Lui – selon une version : "avec Lui", et selon une autre : "en dehors de Lui". Son Trône était sur l'eau, Il a inscrit dans la Tablette toutes choses, et Il a créé les cieux et la terre ; dans une autre version : "Ensuite, Il créa les cieux et la terre"[25]. »

Ils L'interrogèrent donc sur le commencement de la création des cieux et de la terre. C'est pour cela qu'ils dirent : « Nous venons t'interroger à propos du début de cette affaire. » Il leur répondit uniquement sur ce qu'ils demandaient, et c'est pourquoi Il ne les informa pas de la création du Trône comme Il l'avait fait dans le hadith d'Abou Razîn susmentionné[26].

Ibn Jarîr[27] a dit : « D'autres encore ont affirmé qu'Allah créa l'eau avant le Trône. » C'est ce qu'ont rapporté As-Suddî d'après Abou Mâlik, et Abou Sâlih d'après Ibn 'Abbâs, ainsi que Murrah d'après Ibn Mas'oûd, et d'autres compagnons du Prophète[28], disant : « En vérité, le Trône d'Allah était sur l'eau, et rien ne fut créé en dehors de ce qu'Il avait déjà créé avant l'eau. »

Ibn Jarîr[29] rapporte également, d'après Muhammad ibn Ishâq, ce propos : « La

[25] Sa parole : « Et ensuite Il créa les cieux et la terre » ; n'est pas présente dans la version B.
[26] Déjà mentionné, p. 13.
[27] Histoire de Tabarī (1/49).
[28] Dans B : il a dit.
[29] Histoire de Tabarī (1/34).

première chose qu'Allah ﷻ créa fut la lumière et les ténèbres. Puis Il les distingua : Il fit des ténèbres une nuit noire et obscure, et de la lumière un jour éclairant et lumineux. »

Ibn Jarîr dit encore qu'on a avancé[30] : « Ce qu'Allah – notre Seigneur – créa après la Plume fut le Kursî (Siège), puis, après le Kursî, Il créa le Trône, puis l'air et l'obscurité. Ensuite, Il créa l'eau [et déposa Son Trône sur l'eau]. »

Le Hâfidh Abou al-Qâsim Ibn 'Asâkir rapporte, dans la biographie de 'Ali ibn al-Hasan[31] ibn Muhammad ibn Ahmad ibn Jami' al-Ghassânî as-Saydâwî[32], par la voie de transmission du Hâfidh Abou Bakr Al-Khatîb Al-Baghdâdî, de son père[33], de son grand-père Ahmad ibn Jami', d'après Muhammad ibn al-Mu'âfâ as-Siddouq, d'après Muhammad ibn Khalaf, d'après Muhammad ibn Yûsuf, d'après Sufyân, d'après Al-A'mach, d'après Al-Minhâl ibn 'Amr, d'après Abou Arâkah, qu'un homme interrogea 'Abd Allâh ibn 'Amr : « De quoi la création a-t-elle été formée ? » Il répondit : « De la lumière, des ténèbres, de l'eau et de la terre friable (ath-tharâ). » Puis il ajouta : « Va auprès d'Ibn 'Abbâs et questionne-le. » L'homme s'exécuta et obtint la même réponse. « Retourne le voir et demande-lui à partir de quoi tout cela fut-il

[30] Addition dans B correspondant à la source précédente.

[31] Dans T : « al-Ḥusayn », ce qui est une altération ; en effet, al-Ḥasan est le fils de Muhammad, auteur du célèbre « al-Mu'jam », connu sous le nom d'al-Sakan, et il est biographié dans l'Histoire de Damas (13/352), dans Siyar A'lām al-Nubalā' (17/156) et ailleurs.

[32] Histoire de Damas (41/338).

[33] C'est-à-dire : al-Ḥasan ibn Muhammad ibn Aḥmad ibn Jamī'.

créé ? » Il y retourna donc et le questionna, et Ibn ‘Abbâs récita la Parole d’Allah le Très-Haut : «Ils a soumis pour vouss tout ce qui est dans les cieux et sur la terre, tout vient de Lui.» [Al-Jâthiya : 13]

Il est rapporté qu’Ibn Maʿîn a dit : « Al-Firyâbî n’a jamais transmis de hadith plus étrange que celui-ci. »

J’ai dit : « La plupart des faits mentionnés relèvent des “Isrâ’îliyyât” (récits d’origine biblique) qu’il n’y a pas lieu d’affirmer ou de nier, à moins qu’une preuve n’atteste la véracité ou le caractère erroné de certains d’entre eux. Et Dieu est plus savant. »[34]

Chapitre sur ce qui a été rapporté concernant la description de la création du Trône et du Siège

Allah dit : « Celui qui est élevé en degrés, Détenteur du Trône. » [Ghâfir : 15].

Il a également dit : « Exalté soit Allah, le Souverain, le Vrai, point de divinité en dehors de Lui, Seigneur du Trône sublime. » [Al-Mu’minûn : 116].

Et Il a dit : « Il n’est de divinité que Lui, Seigneur du Trône immense. » [An-Naml : 26].

[34] Variante ajoutée par B, et dans l'histoire de Ṭabarī : « Il plaça Son trône sur Lui. »

Il a encore dit : « Et Il est le Tout-Pardonnant, le Bien-Aimant (14), Détenteur du Trône, le Glorieux. » [Al-Burûj : 14-15].

Allah a dit : « Le Tout Miséricordieux S'est établi sur le Trône. » [Tâ-Hâ : 5].

Et : « Puis Il S'est établi sur le Trône » se retrouve dans plusieurs versets[35] du Coran.

Il a dit aussi : « Ceux qui portent le Trône et ceux qui l'entourent célèbrent la louange de leur Seigneur, croient en Lui et demandent pardon en faveur de ceux qui ont cru : "Ô notre Seigneur, Tu embrasses toute chose par Ta miséricorde et Ta science..." » [Ghâfir : 7].

Allah a également dit : « Et ce jour-là, huit (Anges) porteront au-dessus d'eux le Trône de ton Seigneur. » [Al-Hâqqa : 17].

Et Allah dit encore : « Et tu verras les Anges se tenant tout autour du Trône, célébrant la louange de leur Seigneur. Le jugement sera établi entre eux en toute justice. Et il leur sera dit : "Louange à Allah, Seigneur des mondes !" » [Az-Zumar : 75].

Dans l'invocation transmise par le "Sahîh"[36], dans la prière liée à la détresse, on dit : « Nul ne mérite d'être adoré hormis Allah, l'Immense, le Clément [37]. Il n'y a de divinité qu'Allah, Seigneur du Trône sublime. Il n'y a de divinité

[35] Dans les sourates Al-Aʿrāf : 54, Yūnus : 3, Ar-Raʿd : 2, Al-Furqān : 59, As-Sajda : 4 et Al-Ḥadīd : 4.

[36] Rapporté par Al-Bukhārī dans son Ṣaḥīḥ

[37] Dans A et B : « le Doux, le Grand ». Le choix établi est celui de l'édition imprimée, car elle concorde avec la narration du hadith dans le Ṣaḥīḥ Al-Bukhārī dont l'auteur copie.

qu'Allah, Seigneur des cieux et Seigneur de la terre, Seigneur du Trône sublime. »

Et l’imam Aḥmad[38] a dit : « ‘Abd ar-Razzāq nous a rapporté, Yahyā ibn al-‘Alā nous a rapporté d’après son oncle Shu‘ayb ibn Khālid, qui m’a dit : Samāk ibn Ḥarb m’a rapporté, d’après ‘Abd Allāh ibn ‘Amīra, d’après al-Aḥnaf ibn Qays[39], d’après al-‘Abbās ibn ‘Abd al-Muṭṭalib qui a dit : “Nous étions assis avec le Messager d'Allah ﷺ à al-Baṭḥā, lorsqu’un nuage est passé. Le Messager d'Allah ﷺ a alors dit : ‘Savez-vous ce qu’est ceci ?’ Nous avons répondu : ‘C’est un nuage.’ Il a dit : ‘C’est aussi al-muzn (les nuées).’ Nous avons dit : ‘Al-muzn.’ Il a poursuivi : ‘C’est également al-‘anān (le ciel nuageux).’ Puis il s’est tu. Ensuite, il a dit : ‘Savez-vous quelle distance sépare le ciel et la terre ?’”

Nous dîmes : ‘Allah et Son Messager sont plus savants.’ Il dit : ‘Entre eux, il y a une distance de cinq cents ans. Entre chaque ciel et le suivant, il y a aussi une distance de cinq cents ans, et l’épaisseur de chaque ciel équivaut à une distance de cinq cents ans. Au-dessus du septième ciel, se trouve une mer dont la distance entre sa partie inférieure et sa partie supérieure est semblable à celle qui sépare le ciel et la terre. [Puis, au-dessus d’elle, se

[38] Musnad Ahmad (1/206-207).

[39] Il ne s'agit pas d'une addition (d'Al-Ahnaf ibn Qays) dans le Musnad, et Muhammad ibn 'Uthmān ibn Abī Shaybah a explicitement déclaré dans «al-ʿArsh» que 'Abd al-Razzāq n'a pas mentionné Al-Ahnaf ibn Qays dans son hadith, mais le hadith a été rapporté avec l'ajout d'Al-Ahnaf ibn Qays par Abū Dāwūd

trouvent huit créatures semblables à des bouquetins, l’écart entre leurs genoux et leurs sabots étant comme celui qui sépare le ciel et la terre. Ensuite, sur leur dos se trouve le Trône, dont la distance entre sa base et son sommet est comme celle qui sépare le ciel et la terre.] Et Allah est au-dessus de cela, et rien de ce que font les fils d’Adam ne Lui est caché.’”

Telle est la formulation donnée par l’imam Aḥmad. Abū Dāwūd, Ibn Mājah et at-Tirmidhī[40] l’ont également rapporté, d’après Samāk, avec une chaîne de transmission similaire. At-Tirmidhī[41] a dit : « Ce hadith est bon (ḥasan). » Sharik a rapporté une partie de ce hadith d’après Samāk, mais en l’interrompant.

Selon la version d’Abū Dāwūd : « Savez-vous la distance qui sépare le ciel et la terre ? » Ils dirent : « Nous ne le savons pas. » Il répondit : « La distance qui les sépare équivaut, soit à une, deux ou trois [selon la divergence], soit à soixante-treize ans » et la suite est similaire.

Abou Dâwoud a dit[42] : « ‘Abd al-A‘lâ ibn Ḥammâd, Muḥammad ibn al-Muthannâ, Muḥammad ibn Bashẚr et Aḥmad ibn Sa‘īd ar-Ribāṭī[43] ont rapporté : “Wahb ibn Jarīr nous a

[40] Rapporté par Abū Dāwūd dans ses Sunan

[41] Al-Tirmidhī dit : c'est un hadith « ḥasan gharīb » (bon et rare). Al-Walīd ibn Abī Thawr a rapporté un similaire d’après summāk, et l’a élevé (au Prophète). Shurayk a rapporté de summāk une partie de ce hadith et l’a laissé à un niveau intermédiaire (sans l’élever).

[42] Abû Dâwûd

[43] Al-Ribbâtî, avec le r ressemblant à une consonne emphatique et le bâ’ pointé d’un seul point en ouverture ; surnom lié au Ribbât, nom d’un lieu de rassemblement des cavaliers et de leur stationnement défensif pour protéger les frontières de l'islam. Ahmad ibn Sa'id est une personnalité fiable, surnommé Al-Ribbâtî parce qu'il était basé au Ribbât et supervisait ses affaires et la gestion des temps qui lui étaient assignés. Dans certaines éditions, une erreur a transformé « al-Ribbâtî » en « al-Riyâtî » avec un yā’ final. (Anṣâb al-Sam‘ânî, 6/70).

transmis, Aḥmad déclare : « Nous l’avons copié de son propre manuscrit, et voici ses termes » – Il dit : « Mon père nous a rapporté en disant[44] : “J’ai entendu Muḥammad ibn Isḥāq relater, d’après Ya‘qūb ibn ‘Utbah, d’après Jubayr ibn Muḥammad ibn Jubayr ibn Muṭ‘im, d’après son père, d’après son grand-père, qui a dit : Un bédouin vint trouver le Messager d'Allah et s’écria : ‘Ô Messager d'Allah, les âmes sont épuisées, les familles ont faim[45], les biens se sont épuisés [et le bétail a péri]. Implore donc Allah pour nous, car nous sollicitons ton intercession auprès d'Allah et l’intercession d'Allah auprès de toi.’” » Alors le Messager d'Allah lui répondit : « “Malheur à toi ! Sais-tu ce que tu dis ?!” » Et il se mit à glorifier Allah (tasbīḥ), ne cessant de le faire au point que ses Compagnons le remarquèrent sur son visage. Puis il dit : « “Malheur à toi ! On ne requiert pas l’intercession d'Allah auprès d’aucune créature de Sa création ; l’affaire d'Allah est bien plus grandiose que cela. Malheur à toi ! Sais-tu qui est Allah ? Son Trône surplombe Ses cieux ainsi… – et il joignit ses doigts en formant comme une coupole au-dessus de lui “…et vraiment, Il ébranle Son Trône d’un craquement semblable au grincement de la selle sous le cavalier.” »

[44] Dans le manuscrit B : Abî Sam‘at.

[45] Ainsi dans les « Al-Uṣûl » et dans les Sunan d’Abû Dâwûd: a été perdu.

Ibn Bashshār a ajouté dans sa version : « “En vérité, Allah est au-dessus de Son Trône, et Son Trône est au-dessus de Ses cieux.” » Puis il a poursuivi le ḥadîth. ‘Abd al-A‘lâ, Ibn al-Muthannâ et Ibn Bashshār ont également rapporté de Ya‘qūb ibn ‘Utbah et de Jubayr ibn Muḥammad ibn Jubayr, de son père, de son grand-père. Le ḥadîth est transmis selon la chaîne de Aḥmad ibn Sa‘īd également, [et c’est lui le correct ; un groupe l’a confirmé, dont Yaḥyā ibn Ma‘īn et ‘Alî ibn al-Madīnî. Un groupe l’a aussi rapporté de Ibn Isḥāq, comme l’a indiqué Aḥmad].[46] Il paraît que ‘Abd al-A‘lâ, Ibn al-Muthannâ et Ibn Bashshār l’ont entendu à partir d’un unique exemplaire, autant que je sache[47]. Seul Abou Dâwoud l’a rapporté dans ses recueils.

Le ḥāfiẓ Abū al-Qāsim Ibn ʿAsākir ad-Dimashqī a composé un fascicule pour réfuter ce hadith, qu’il a intitulé : « Exposé de l’erreur et de la confusion présentes dans le hadith sur l’“atît” ». Il y a déployé tous ses efforts pour mettre en cause Muḥammad ibn Isḥāq ibn Yasār, son rapporteur, et il a rapporté les propos des savants à son sujet.

Cependant, on retrouve bien cette formulation par une autre chaîne de

[46] Addition provenant du manuscrit T, conforme au texte d’Abû Dâwûd, absente des manuscrits A et B.

[47] Sa chaîne de transmission est faible, et le hadith concernant l’appui du Trône n’est pas authentique. Al-Nahk désigne la maladie, ici il signifie la corruption. Al-Aṭṭīṭ est le bruit du sabot du chameau, indiquant son incapacité à porter sa charge : c’est-à-dire qu’il ne peut supporter la grandeur et le poids du Trône, car il est connu que le bruit produit par la selle sous le cavalier est dû à une force excessive sur elle ou à son incapacité à supporter le poids. (Al-Nihāya d’Ibn al-‘Aṭīr, 1/54). Voir aussi ce qu’Ibn al-‘Aṭīr rapporte de l’al-Khaṭṭābî à propos de ce hadith dans Jāmi‘ al-Uṣūl (4/24).

transmission, différente de celle de Muḥammad ibn Isḥāq. En effet, ʿAbd ibn Ḥumayd, Ibn Jarīr dans leurs « Tafsīrs », ainsi qu'Ibn Abī ʿĀṣim et aṭ-Ṭabarānī dans leurs ouvrages intitulés « As-Sunna », al-Bazzār dans son « Musnad » et al-Ḍiyāʾ al-Maqdisī dans ses « Mukhtārāt » l'ont rapportée par la voie d'Abū Isḥāq as-Sabīʿī, d'après ʿAbd Allāh ibn Khalīfa, d'après ʿUmar ibn al-Khaṭṭāb (qu'Allāh l'agrée). Celui-ci raconta qu'une femme vint trouver le Messager d'Allāh et lui dit : « Invoque Allāh pour qu'Il me fasse entrer au Paradis. » Il glorifia alors le Seigneur et dit : « En vérité, Son Kursī embrasse les cieux et la terre, et il a un "atît" semblable au grincement d'une monture toute neuve, tant il est lourd. »

Quant à ʿAbd Allāh ibn Khalīfa, il n'est pas très connu, et il subsiste un doute quant à son audition directe de ʿUmar. Certains rapportent ce hadith comme étant un propos de Compagnon (mawqūf) ou un hadith transmis de manière interrompue (mursal), tandis que d'autres y ajoutent des éléments singuliers. Allāh est plus savant.

Il est cependant établi dans le « Ṣaḥīḥ d'al-Bukhārī » que le Messager d'Allāh a dit : « Quand vous demandez à Allāh le Paradis, demandez-lui le Firdaws, car c'est le plus haut degré du Paradis (et) au-dessus de lui se trouve le Trône du Tout-Miséricordieux. »

On rapporte ce passage avec la forme « wa fawqahu » (au-dessus de lui), en fatḫa pour exprimer un complément de lieu, ou avec une ḍamma. Selon notre shaykh al-ḥāfiẓ al-Mizzī, cette dernière est meilleure, signifiant : « Et le Trône du Tout-Miséricordieux domine les deux (Firdaws et tout le reste). »

Il est parvenu par certains récits que les habitants du Firdaws entendent l'« atît » du Trône – qui est en réalité sa glorification et son exaltation – et cela à cause de leur proximité de celui-ci.

Dans le « Sahîh »[49], il est rapporté que le Messager d'Allah a dit : « Le Trône du Tout Miséricordieux a tremblé à la mort de Saʿd ibn Muʿâdh. »

Al-Ḥâfiẓ, fils d'al-Ḥâfiẓ Muḥammad ibn ʿUthmân ibn Abî Shayba[50], mentionne dans son livre « Ṣifat al-ʿArsh » que, selon certains pieux prédécesseurs, le Trône est créé à partir d'un rubis rouge, et la distance entre ses deux

[48](1) Dans le manuscrit B : mais il est rapporté. (2) Il s'agit d'Abū Muḥammad ʿAbd al-Ḥamīd ibn Ḥumayd ibn Naṣr al-Kissī, un imam d'une grande renommée, connu sous le nom de ʿAbd ibn Ḥamīd. Il a laissé un « Tafsīr » et un « Musnad ». Il est décédé en 249 de l'Hégire. Voir les Anšāb de al-Samʿānī (t. 10, p. 429). (3) Tafsīr al-Ṭabarī (t. 3, p. 8) au commentaire du verset : « Son Kursī embrasse les cieux et la terre » extrait du verset du Kursī, dans la sourate al-Baqara. (4) Ainsi dans les manuscrits B et A : « al-Sunbaqī », ce qui est une erreur. Abū Isḥāq al-Sibāʿī est en réalité ʿAmr ibn ʿAbd Allāh ibn ʿAlī, décédé en 127 de l'Hégire. (5) Le hadith en son intégralité se trouve dans le Ṣaḥīḥ (n° 2790) au chapitre du jihad et (n° 7423) concernant le tawḥīd, rapporté de Abū Hurayra (qu'Allah l'agrée). Il a été également rapporté par al-Tirmidhī dans al-Jāmiʿ (n° 2530) au sujet de la description du paradis, de ʿAbd Mūʿādh ibn Jabal (qu'Allah l'agrée). (6) La phrase « et au centre du paradis » est omise dans le manuscrit B. (7) Au sujet de l'initialisation ou de l'annonce. (8) Al-Ḥāfiẓ al-Mizzī est Abū al-Ḥajjāj Yūsuf ibn ʿAbd al-Raḥmān ibn Yūsuf al-Qaḍāʿī, décédé en 742 de l'Hégire. Il est un imam, muhaddith et ḥāfiẓ. Il a rédigé plusieurs ouvrages, dont le principal est « Tahdhīb al-Kamāl fī asmāʾ al-riǰāl ». Cette œuvre a été publiée en édition critique sous la direction du Dr Bachar ʿAwwād Maʿrūf à la maison d'édition al-Risāla.

[49] Al-Bukhārī

[50] L'auteur fera sa notice biographique dans Wafayāt (nécrologies) de l'an 297 de l'Hégire.

extrémités équivaut à un voyage de cinquante mille ans[51].

Nous avons mentionné[52], à propos de la parole d'Allah : « Les anges et l’Esprit montent vers Lui en un jour dont la durée est de cinquante mille ans » [al-Maʿârij : 4], que la distance entre le Trône et la septième terre est celle d’un voyage de cinquante mille ans, et que son étendue[53] s’étale sur cinquante mille ans[54].

Un groupe parmi les spécialistes du kalâm a soutenu que le Trône serait une sphère céleste parfaitement ronde de tous côtés, entourant l’univers sous tous ses aspects, et ils l’ont parfois nommé « la neuvième sphère », « la sphère atlantéenne » ou « l’éther ». Cela n’est pas correct, car il est établi par la Loi révélée que le Trône possède des piliers portés par les anges ; or, une sphère céleste n’a pas de piliers et ne se fait pas porter. En outre, il se trouve au-dessus du Paradis, et celui-ci est au-dessus des cieux ; il renferme cent degrés, dont l’intervalle entre chacun est semblable à celui

---

[51] L’auteur rapporte ce passage d’après Ibn Abī Shaybah dans le commentaire du verset : « الْمَلَائِكَةُ وَالرُّوحُ تَعْرُجُ إِلَيْهِ...» (Sourate 4/494).

[52] Tafsīr al-Qur’ān al-ʻAẓīm (4/492) et suivants. Quatre opinions y sont présentées concernant la mesure d’une journée.

[53] Texte conforme à l’édition imprimée. Dans les manuscrits A et B : « l’heure ». Sa phrase dans le commentaire : «... de même, l’étendue du Trône, d’un bord à l’autre, couvre un trajet de cinquante mille ans. »

[54] Mention ajoutée dans le manuscrit B, absente dans les autres sources principales : Abū Sahl b. Abī Khalaf a dit : « C’est une gemme rouge. » Wahb b. Munabbih a dit : « C’est un trajet de cinquante mille ans. » Ibn Abī Shaybah les rapporte avec une chaîne de transmission authentique. Il dit aussi : « Qanʿab b. Muḥammad al-Taymī nous a raconté, Nāṣir b. Wālid nous a relaté, Dāwūd b. ʿAbdurraḥmān al-Makkī, de Muḥammad b. Zādhān, qu’il l’a entendu de Umm Saʿd − une épouse des Muhājirāt − qui rapporta que le Messager d'Allah (paix et bénédictions sur lui) a dit : “Le Trône est porté par un ange qui a la forme d’un coq : ses pattes s’étendent aux extrémités les plus basses, son cou est fixé sous le Trône, et ses deux ailes atteignent l’Orient et l’Occident. Quand ce roi glorifie, rien ne reste sans glorification.”»

qui sépare le ciel et la terre. Ainsi, la distance entre le Trône et le Kursî ne peut se comparer à celle de deux sphères. De plus, dans la langue (arabe), le terme « ʿarsh » désigne le lit royal, comme dans la parole d'Allah : « Elle possède un Trône magnifique » [an-Naml : 23]. Ce n'est pas une sphère, et jamais les Arabes n'en ont eu cette compréhension. Or, le Coran est descendu en langue arabe : il s'agit donc d'un lit muni de piliers, porté par les anges, tel un dôme au-dessus de la création, constituant le plafond des créatures[55].

Allah dit : « Ceux qui portent le Trône et ceux qui l'entourent célèbrent la gloire de leur Seigneur en Sa louange, croient en Lui et demandent pardon pour ceux qui ont cru : "Ô notre Seigneur, Tu as embrassé toute chose de Ta miséricorde et de Ta science." » (Ghâfir, 7)

Il a déjà été rapporté auparavant, dans le hadith faisant mention des 'awâl[56], qu'ils sont au nombre de huit, et que le Trône se trouve au-dessus de leurs dos. Allah a également dit : « Et ce jour-là, huit [anges] porteront le Trône de ton Seigneur au-dessus d'eux. » (Al-Ḥāqqa, 17)

Chahr ibn Ḥawchab a dit : « Les porteurs du Trône sont huit. Quatre d'entre eux disent :

---

[55] Ajouté dans le manuscrit B. Voici ce qu'a dit Ibn Abī Shaybah au sujet de la description du Trône : «Ibrāhīm b. Abī Muʿāwiyah et Hinnād b. al-Sirrī ont dit : 'Abū Muʿāwiyah nous a rapporté, d'al-Aʿmash, d'Abū Nadhrah, d'Abū Ḍarr, que le Messager d'Allah (paix et bénédictions sur lui) a dit : "La distance entre la Terre et le Ciel est de cinq cents ans, l'épaisseur de chaque ciel est de cinq cents ans, la distance entre chaque ciel et le suivant est de cinq cents ans, et il en est de même pour la Terre. La distance entre le septième ciel et le Trône est égale à tout cela réuni."»

[56] Le hadith a été mentionné précédemment, p. 15, et sa chaîne de transmission est faible.

“Gloire à Toi, ô Allah, et louange à Toi ! À Toi la louange pour Ta mansuétude après Ta science.”[57] Et quatre autres disent : “Gloire à Toi, ô Allah, et louange à Toi ! À Toi la louange pour Ton pardon après Ta toute-puissance.” »

Quant au hadith rapporté Aḥmad[58], il s’agit de celui dont la chaîne de transmission remonte à ‘Abd Allāh ibn Muḥammad – qui est Abū Bakr ibn Abī Shaybah[59] –, celui-ci ayant rapporté d’après ‘Abda ibn Sulaymān, d’après Muḥammad ibn Isḥāq, d’après Ya‘qūb ibn ‘Utba, d’après ‘Ikrima, d’après Ibn ‘Abbās, que le Messager d'Allah tint pour véridiques certains vers du poème d’Umayya ibn Abī l-Ṣalt[60]. Dans ces vers, on lit :

« Un homme et un taureau sous son pied droit… l’aigle sur l’autre et un lion à l’affût. » [61]

Le Messager d'Allah déclara : « Il a dit vrai. »

Puis Umayya récita :

« Et le soleil se lève à la fin de chaque nuit,
rouge, puis sa couleur se nuance de pourpre.
Il se refuse alors à se lever pour nous selon sa course,

---

[57] Dans B : « Louange à toi pour ta connaissance », et quatre autres. Il s'agit d'une omission de la source copieuse.

[58] Musnad Ahmad (1/256), et il se trouve chez al-Dārimī dans son Sunan (2/296) dans le chapitre du consentement, avec la « ʿannaʿna » d’Ibn Isḥāq, qui est un narrateur douteux (mudallis).

[59] Addition provenant de B, elle se trouve dans son Musannaf (8/505).

[60] Poète préislamique célèbre, contemporain de l’islam mais non converti, qui espérait la prophétie pour lui lorsqu’il apprit la rumeur à ce sujet venant des moines chrétiens et des érudits juifs. Voir une étude détaillée à son sujet dans son Dīwān, œuvre du professeur docteur ʿAbd al-Ḥafīz al-Ṣaṭlī.

[61] Le vers, avec les deux vers suivants, se trouve dans son Dīwān (p. 365) et fait partie d’un long poème dont le début est : « Sache qu'Allah n’est pas comme Sa création … une création, et rien ne Lui échappe, infidèle » Ce sont des vers soupçonnés d’être de lui, comme l’a indiqué le Dr al-Ṣaṭlī; les deux autres vers seront cités également p. 54.

sinon en étant châtié ou bien fouetté. »[62] Le Messager d'Allah dit : « Il a dit vrai. » Ce hadith possède en effet une chaîne de transmission authentique et des hommes dignes de confiance[63]. Il implique donc que les porteurs du Trône sont aujourd'hui au nombre de quatre[64]. Cela est contredit par le hadith des Aw'âl[65]. Toutefois, on peut dire que le fait d'affirmer l'existence de ces quatre[66] dotés de ces attributs n'exclut pas qu'il y en ait d'autres. Et Allah sait mieux.

Quant aux vers que prononça Oumayya ibn Abî al-Salt à propos du Trône, on y trouve :

[Sur le mètre al-khafîf]

« Exaltez Allah, car Il est digne de gloire…
Notre Seigneur est apparu grand au Ciel[67]
Par l'édifice sublime qui a émerveillé les gens,
Et Il a placé, par-delà les cieux, un lit majestueux[68]
D'une hauteur que le regard de l'œil ne peut atteindre ;
Autour de Lui se tiennent des anges inclinant la nuque[69]. »

---

[62] Je choisis la lecture de B, qui est conforme à la principale source citée par l'auteur, à savoir le Musnad Ahmad.

[63] Je dis : cependant, Muhammad ibn Isḥāq est un narrateur douteux et il a rapporté ce hadith avec la « ʿannaʿna ».

[64] En A : Arbaʿ, ce qui est une erreur de l'exemplaire source.

[65] Le ḥadîth des Awʿāl est également faible, sachant que le terme « huit » figure dans le Coran.

[66] Ainsi dans B et Ṭ. Et en A : ces quatre.

[67] Dans son dîwân : … qadîran (puissant).

[68] Dans son dîwân : avec la structure supérieure mentionnée précédemment…

[69] Ces vers sont le début d'un poème dans son dîwân (p. 399) avec sa citation là-bas ; ils font partie de sa poésie contestée, comme l'a souligné le Dr al-Sutlī.

Le terme « ṣuwar » est le pluriel de « aṣwar », qui désigne celui qui penche la tête vers le haut pour contempler[70]. Le mot « šarjiʿ » désigne ce qui est élevé et grandiose, tandis que le « lit » (sarîr) renvoie, en langue arabe, au Trône.

Quant aux vers cités de ʿAbd Allâh ibn Rawâḥa (qu'Allâh l'agrée) – qu'il composa pour détourner la curiosité de son épouse quand elle l'accusa au sujet de sa servante[71] – on y lit :

[Sur le mètre al-wâfir]

« J'atteste que la promesse d'Allah est vérité,
Et que le Feu est la demeure des mécréants.
Et j'atteste que le Trône flotte au-dessus des eaux,
Tandis que sur le Trône se trouve le Seigneur des mondes.
Il est porté par des anges nobles,
Anges du Dieu Souverain, distingués [72]. »

Ibn ʿAbd al-Barr [73] et plusieurs autres illustres savants l'ont rapporté.

---

[70] Ce qui est dans « al-Nihāya » d'Ibn al-ʿAthīr. Et « al-Lisān » : ṣuwar (photos), ce qui est le fait d'incliner le cou en raison du fardeau lourd.

[71] Dans « ʾAmālī al-Yazīdī » (p. 102) : Abū ʿAbdullāh ibn Rawāḥa avait une esclave avec laquelle il s'unissait en secret vis-à-vis de sa famille. Sa femme lui dit : « Je t'ai vu entrer avec ton esclave, et maintenant tu es en état d'impureté rituelle », ce qu'il nia. Elle dit alors : « Si tu es sincère, récite-moi le Coran. » Il dit : « J'atteste... [les vers]. » Elle dit : « J'ai cru en Dieu et j'ai méprisé la vue. » Ibn Rawāḥa alla alors rapporter ce récit au Messager d'Allah (ṣallā llāhu ʿalayhi wa sallam) ; celui-ci rit mais ne le réprimanda pas. Sa femme ne mémorisait pas le Coran ni ne le lisait, donc elle pensa qu'il en récitait. Voir : Sīrat Aʿlām al-Nubalāʾ (t. 1, p. 238) et les vers dans le dîwân de ʿAbdullāh ibn Rawāḥa (p. 164).

[72] Dans « ʾAmālī al-Yazīdī » : « et il en supportait huit redoutables ». Dans son dîwân, « ʾAmālī al-Yazīdī » et « Sīr » (la biographie) : nos proches.

[73] al-Istīʿāb (t. 6, p. 171) en marge d'al-Iṣāba (éd. Dr. Ṭaha al-Zaynī, Le Caire).

Le Trône (Al-Kursi)

Abou Dâwoud[74] a rapporté : « Ahmed ibn Hafs ibn ‘Abd Allâh nous a transmis le récit suivant, émanant de son père : celui-ci nous a rapporté qu’Ibrâhîm ibn Tuhmân, se référant à Mûsâ ibn ‘Uqbah qui le tenait de Muhammad ibn al-Munkadir, lui-même rapportant de Jâbir ibn ‘Abd Allâh, a dit que le Prophète déclara : “Il m’a été donné l’autorisation de parler d’un Ange parmi les Anges d'Allah, l’un de ceux qui portent le Trône. La distance entre le lobe de son oreille et son épaule équivaut à un voyage de sept cents ans.” » [75]

Ibn Abî Hâtim le rapporte également, avec cette formule : « Le battement d’ailes d’un oiseau couvre une distance de sept cents ans. »

Quant au “Kursî”, Ibn Jarîr[76] a transmis, par l’intermédiaire de Juwaybir – qui est jugé faible –, que Al-Hasan Al-Basrî disait : « Le Kursî est le

---

[74] Abū Dāwūd dans ses Sunan (n° 4727) dans l'année, et sa chaîne de transmission est bonne. Voir également Jāmiʿ al-ʾUṣūl (4/19).

[75] Ajout dans la version B : Muhammad ibn Abī Shaybah a dit : « Yūsuf ibn Yaʿqūb aṣ-Ṣaffār nous a rapporté, il nous a raconté d'Ibn Abī Fudayk, d'ʿAbd al-Raḥmān ibn ʿAbd al-Majīd, de Hishām ibn al-Ghāz, de Makkḥūl, d'Anas ibn Mālik que le Messager d'Allah a dit : « Quiconque dit au matin et au soir : « Ô Allah, en ce matin je T'atteste et fais attester Tes anges, les porteurs de Ton Trône et toute Ta création que Tu es Allah, il n'y a pas de divinité en dehors de Toi, Tu es unique sans associé, et que Muhammad est Ton serviteur et Ton messager », Allah le libère d'un quart du Feu. Et s'il le dit quatre fois, Allah le libère du Feu. » Une autre chaîne, d'un autre compagnon : Ibn Abī Shaybah a également dit : « ʿUbayd ibn Yaʿīsh nous a rapporté, il nous a raconté d'Ibn Khabbāb, de Ḥumayd, esclave d'Ibn ʿAlqamah al-Makkī, d'ʿAṭāʾ ibn Abī Rabāḥ, d'Abū Hurayrah, Salman ibn al-Islām m'a dit : le Messager d'Allah a dit : « Quiconque dit : Ô Allah, je T'atteste ainsi que Tes anges, les porteurs du Trône, les cieux et ceux qui s'y trouvent, la terre et ceux qui y sont, et toute Ta création, que Tu es Allah, et je purifie de cela qui refuse cela parmi les premiers et les derniers, je témoigne que Muhammad est Ton serviteur et Ton messager. Celui qui le dit une fois, Allah le libère d'un tiers du Feu ; celui qui le dit deux fois, Allah le libère de deux tiers ; celui qui le dit trois fois, Allah le libère du Feu. » Une autre chaîne, d'un autre compagnon : Ibn Abī Shaybah a dit : « ʿAbd Allāh wa Yaḥyā ibn ar-Rabīʿ ibn Abī Rāshid nous a rapporté, Maḥmūd ibn ʿUṭayyah de son père, d'Abū Saʿīd, que le Messager d'Allah a dit : « Il n'y a pas de serviteur qui dise quatre fois : Ô Allah, je T'atteste (et il suffit que Tu sois témoin) ainsi que les porteurs de Ton Trône, Tes anges et toute Ta création, et je témoigne qu'il n'y a pas d'autre divinité que Toi, Tu es unique sans associé, et que Muhammad est Ton serviteur et Ton messager, sans qu'Allah lui écrive sa libération du Feu. » Ces récits ont des chaînes faibles.

[76] Dans son Tafsīr, au commentaire du verset : « Et Son Trône [Kursī] emplit les cieux et la terre » (Al-Baqara, 2:255) (3/8).

Trône. » Toutefois, cela n’est pas valide de la part d’Al-Hasan. Ce qui est établi à son propos, ainsi que de l’avis d’autres Compagnons et Successeurs, est qu’il s’agit de deux entités distinctes.

Par ailleurs, Ibn ‘Abbâs et Sa‘îd ibn Jubayr ont déclaré à propos de la Parole divine : « Son Trône "kursiy" déborde les cieux et la terre » [Al-Baqara : 255] qu’elle désigne Sa science.[77]

Ce qui est rapporté de manière fiable d’Ibn ‘Abbâs est, comme l’a transmis[78] Al-Hâkim dans son « Mustadrak »[79] – en affirmant qu’il est conforme à la condition des deux Cheikhs (al-Bukhârî et Muslim), bien qu’ils ne l’aient pas cité – par la chaîne de transmission de Sufyân ath-Thawrî, d’après ‘Ammâr ad-Duhnî[80], d’après Muslim al-Batîn[81], d’après Sa‘îd ibn Jubayr, d’après Ibn ‘Abbâs[82], qui a déclaré : « Le Kursî est l’emplacement des deux pieds[83], et nul ne peut en évaluer la dimension si ce n’est Allah[84]. »

---

[77] La même source que précédemment (3/7), où se trouvent de nombreuses opinions que l’auteur mentionnera ici.

[78] Dans B : comme rapporté par Ibn Abî Shaybah dans le livre "Description du Trône" ainsi que par al-Hākim...

[79] Al-Mustadrak (2/282).

[80] Dans A : al-Madīnī. Il s'agit d'Ammār ibn Muʿāwiyah al-Dahhnī al-Bajalī al-Kūfī. Al-Dahhnī : avec une dhamma sur l'alif lâche et un sukūn sur le hā', désignant son appartenance à Duhhn ibn Muʿāwiyah ibn Aslam ibn Ahmas... une tribu de Bajālah. Voir Taqrīb al-Tahdhīb et al-Lubāb.

[81] Il s'agit de Muslim ibn ʿImrān al-Baṭṭīn, aussi appelé ibn Abī ʿImrān. Taqrīb al-Tahdhīb.

[82] Ajouté dans B dans sa parole : « Son Kursî englobe les cieux et la terre ». Ce passage a été brièvement mentionné plus haut.

[83] Tafsīr al-Ṭabarī (3/7).

[84] Al-Ṭabarī dit dans son tafsir (3/7) : Lorsque le verset « Son Kursî englobe les cieux et la terre » est descendu, les compagnons du Prophète ﷺ dirent : « Ô Messager d'Allah, ce Kursî englobe les cieux et la terre, alors comment est le Trône ? » Dieu Tout-Puissant a alors révélé : « Ils n’ont pas accordé à Allah la juste valeur qu’Il mérite... » [Al-Anʿām : 91].

Il en a aussi été fait mention par Shujâ‘ ibn Mukhallad al-Fallas[85] dans son « Tafsîr », par l’intermédiaire d’Abû ‘Âsim an-Nabîl, d’après ath-Thawrî, en l’élevant à l’état de hadith attribué directement au Prophète, mais la version correcte s’arrête au propos d’Ibn ‘Abbâs. Ibn Jarîr[86] l’a également rapporté au nom d’Abû Mûsâ al-Ash‘arî, al-Dahhâk ibn Muzâhim, et Ismâ‘îl ibn ‘Abd ar-Rahmân as-Suddî[87], selon lesquels « Les cieux et la terre sont contenus à l’intérieur du Kursî, et le Kursî se trouve devant le ‘Arsh[88]. »

Par ailleurs, Ibn Jarîr et Ibn Abî Hâtim ont rapporté, via ad-Dahhâk, qu’Ibn ‘Abbâs a dit : « Si l’on étalait les sept cieux et les sept terres et qu’on les reliait les uns aux autres, ils ne tiendraient dans l’immensité du Kursî qu’à la manière d’un anneau perdu dans un désert[89]. »

Ibn Jarîr[90] a aussi rapporté qu’il avait entendu Yûnus dire : « Ibn Wahb nous a informés que Ibn Zayd a dit : ‘Mon père m’a rapporté que le Messager d'Allah a déclaré : “Les sept cieux par rapport au Kursî ne sont comparables qu’à sept pièces de monnaie jetées dans un bouclier.”’ » Il poursuit en disant : « Abû Dharr a rapporté : ‘J’ai entendu le Messager d'Allah

[85] Dans A : « Ladhlās » ; ce qui est une erreur.

[86] Tafsīr al-Ṭabarī (3/7).

[87] Sa parole : « et cela a été rapporté par Ibn Jarīr... ‘Abd al-Rahmān » est omise dans B.

[88] La suite du hadith dans le tafsir d’al-Ṭabarī : Il désigne l’endroit de ses pieds. Quant à l’affirmation d’Abū Mūsā, le Kursî est le lieu des pieds, ayant la dimension de l’étrier. Selon al-Ḍuḥāk, le Kursî est ce sur quoi le Trône est posé et où les rois placent leurs pieds.

[89] Dans B : Al-Falāh. Voir ad-Durr al-Manthūr (1/328) qui attribue ce hadith à Ibn Mardawayh et Ibn Abī Ḥātim, or je ne l’ai pas trouvé dans le tafsir d’al-Ṭabarī.

[90] Tafsīr al-Ṭabarī (3/8).

dire : “Le Kursî par rapport au ‘Arsh n’est que semblable à un anneau de fer jeté dans l’arrière d’une terre déserte”’ »[91].

Le début du hadith est mursal (sans chaîne de transmission complète), et la version attribuée à Abou Dhar est manquante (munqaṭiʿ). Néanmoins, on en a rapporté un autre chemin de transmission qui est relié (mawṣūl). Ainsi, l’historien ḥāfiẓ Abou Bakr Ibn Mardawayh a dit dans son «Tafsîr» : «Sulaymân ibn Aḥmad al-Ṭabarânî nous a informés, ʿAbd Allâh ibn Wahîb al-Ghazzî[92] nous a informés, Muḥammad ibn Abî al-Sarrî al-ʿAsqalânî nous a informés, [transmis] de Muḥammad ibn ʿAbd Allâh al-Tamîmî, de al-Qâsim ibn Muḥammad al-Thaqafî, de Abou Idrîs al-Khawlânî, d’après Abou Dhar al-Ghifârî. Ce dernier interrogea le Messager d'Allah ﷺ au sujet du Kursî. Le Messager d'Allah ﷺ[93] déclara : “Par Celui qui détient ma vie entre Ses mains, les sept cieux et les sept terres, face au Kursî, ne sont comparables qu’à un anneau jeté dans une vaste étendue désertique. Et la supériorité du ʿArsh (Trône) sur le Kursî équivaut à la supériorité de cette immensité sur cet anneau.”[94]

---

[91] Le hadith dans le Tafsir d’al-Tabarî (3/8).\n

[92] Dans le manuscrit A : al-ʿArabî, dans B : al-Fuzayy, et dans l'édition imprimée : al-Maghribî, tous sont des erreurs de copie, et ce que nous avons établi provient du Muʿjam al-Ṭabarânî al-Awsaṭ (n° 4370) et suivants, ainsi que du Muʿjam aṣ-Ṣaghîr (n° 599).\n

[93] Le hadith dans le Tafsir d’al-Tabarî (3/8) dans le même sens.\n

[94] Dans la copie B, addition : Muhammad ibn ʿUthmân ibn Abî Shaybah a rapporté dans le livre (Ṣifat al-ʿArsh) de Ḥusayn ibn ʿAbd al-Raḥmân ibn Abî Laylah, d'Aḥmad ibn ʿAlî al-Asadî, de al-Mukhtâr ibn Ghassân al-ʿAbdî, d'Ismāʿîl ibn Muslim, d'Abû Idrîs al-Khawlânî, de Abû Ḍarr, qui a dit : « Je suis entré dans la Mosquée sacrée, et j’ai vu le Messager d'Allah ﷺ seul, je me suis assis auprès de lui et lui ai dit :

Ibn Jarîr a relaté dans son «Târîkh»[95] : «Ibn Wakiʿ nous a rapporté [il a dit][96] : ‘Mon père nous a rapporté, d’après Sufyân, d’après al-Aʿmach, d’après al-Minhâl ibn ʿAmr, d’après Saʿîd ibn Jubayr. Celui-ci a dit : ‘On demanda à Ibn ʿAbbâs de commenter la parole divine : « Et Son Trône était sur l’eau » (Coran 11:7). Sur quoi donc reposait l’eau ? Il répondit : “Sur le dos du vent.” Les cieux[97], les terres[98] et tout ce qu’ils contiennent[99] sont cernés par les mers ; puis le tout est entouré par le Haykal ; et selon certains[100], le Kursî entoure le Haykal.»[101]

On rapporte de Wahb ibn Munabbih un propos similaire. Wahb expliqua le Haykal en disant : «C’est quelque chose situé aux confins des cieux.»[102]

Le Dhikr du Feuillet Préservé

Il entoure les terres et les mers à la manière des cordes d’une vaste tente.[103]

Certains, se réclamant de la science de l’astronomie (ʿilm al-hay’a), ont prétendu que le

---

ô Messager d'Allah, quel verset t’a été révélé comme étant le meilleur ? Il répondit : « Le verset al-Kursî. Le Sept Cieux en ce qui concerne le Kursî sont comme un anneau jeté dans une plaine désertique, et la supériorité du Trône sur le Kursî est comme celle de cette plaine par rapport à cet anneau. » C’est un hadith bon selon ses chaînes de transmission.\n

[95] Târîkh al-Tabarî (1/40).\n

[96] Addition dans l’édition imprimée : conforme au texte d’Ibn Jirîr dans son Târîkh.\n

[97] Dans l’édition imprimée : il a dit. Et ce propos est attribué à Ibn ʿAbbâs, selon Ibn Jirîr également (1/41).\n

[98] Dans le Târîkh d’al-Tabarî : et la terre.

[99] Dans B et le Târîkh d’al-Tabarî : parmi elles.

[100] Addition dans l’édition imprimée. Conforme au récit d’al-Tabarî.\n

[101] C’est-à-dire al-Tabarî, et voir la parole de Wahb dans son Târîkh (1/41).\n

[102] Dans A : il dit : il est... Dans B : al-Haykal al-Kursî, il dit : il est... Et est fixé le terme de l’édition imprimée, qui est conforme au récit d’al-Tabarî.

[103] «Al-Aṭnâb» : son singulier est ṭunb, qui désigne une corde servant à fixer la tente au sol ; et al-Fusṭāṭ : une maison faite de poil de chameau.

« Kursî » (le « Siège ») ne serait autre que la huitième sphère céleste, qu'ils nomment la sphère des étoiles fixes. Leur affirmation mérite toutefois d'être examinée : il est en effet établi que ce Kursî dépasse largement l'étendue des sept cieux, comme l'a rapporté le hadith précédemment cité, selon lequel les sept cieux, comparés à ce Kursî, ressemblent à un anneau jeté dans une vaste étendue désertique. Une telle relation ne décrit pas le rapport entre deux sphères célestes.

Si l'on objecte : « Nous reconnaissons qu'il est beaucoup plus grand, mais nous l'appelons quand même 'sphère' », nous répondons : « Dans la langue arabe, le terme Kursî ne désigne pas une sphère céleste. Au contraire, conformément à l'avis de plus d'un savant parmi les pieux prédécesseurs, il s'agit de ce qui se trouve devant le Trône (ʿArsh), comme un marchepied qui y mène. Une telle chose ne peut être un astre tournant ou une sphère céleste. » Quant à leur assertion selon laquelle les étoiles fixes y seraient incrustées, ils n'en ont aucune preuve. De plus, ils divergent également à ce sujet, comme il est établi dans leurs propres ouvrages. Allah est plus savant.

Mention du « Lawḥ Maḥfûẓ » (Table préservée)

L’Imam al-Ḥāfiẓ Abū al-Qāsim al-Ṭabarānī[104] rapporta : « Muḥammad ibn ʿUthmān ibn Abī Shayba nous a transmis : Minjāb ibn al-Ḥārith nous a transmis : Ibrāhīm ibn Yūsuf nous a transmis : Ziyād ibn ʿAbd Allāh, d’après Layth, d’après ʿAbd al-Malik ibn Saʿīd ibn Jubayr [d’après son père][105], d’après Ibn ʿAbbās, que le Prophète a dit : “Allah a créé une Table Préservée à partir d’une perle blanche, et ses pages à partir d’un rubis rouge. Son Calame est une lumière, et ce qui y est écrit est également une lumière. Chaque jour, Allah y porte trois cent soixante regards : Il crée et Il accorde la subsistance, Il fait mourir et Il ramène à la vie, Il élève et Il abaisse, et Il agit selon Sa volonté.” »

Ishāq ibn Bishr a dit : « Maqātil et Ibn Jurayj m’ont informé, d’après Mujāhid, d’après Ibn ʿAbbās, que sur la partie supérieure de la Table est inscrit : “Il n’est de divinité qu'Allah, Lui seul ; Sa religion est l’islam, et Muḥammad est Son serviteur et Son Messager.” Quiconque croit en Allah et tient pour véridique Sa promesse quiconque suit Ses messagers, Il le fera entrer au Paradis »

Il dit : « Le “Lawh” (la Tablette) est une Tablette faite d’une perle blanche. Sa longueur s’étend sur la distance entre le ciel et la terre, et sa largeur sur celle entre l’Orient et

[104] Al-Muʿjam al-Kabīr

[105] Ajout à partir de B, de l’édition imprimée et d’al-Muʿjam al-Kabīr dont l’auteur s’inspire.

l’Occident. Ses bordures sont en perles et en rubis, ses deux volets sont en rubis rouge, son calame est fait de lumière, et Sa Parole est reliée au Trône, tandis que sa base se trouve sous la garde d’un ange. »

Anas ibn Mâlik, ainsi que d’autres parmi les anciens, ont dit : « La Tablette préservée se trouve[106] sur le front d’Isrâfîl. »

Maqâtil a dit : « Elle est à la droite du Trône. »

Chapitre sur ce qui a été rapporté concernant la création des cieux, de la terre et de ce qu'ils contiennent

Allah dit : « Louange à Allah qui a créé les cieux et la terre et établi les ténèbres et la lumière ; cependant, ceux qui mécroient assimilent (d’autres à) leur Seigneur. » [Al-An‘âm : 1].

Il a également dit : « Il a créé les cieux, la terre et ce qui se trouve entre eux en six jours » [Al-Furqân : 59], et cette idée est répétée dans plusieurs versets du Coran[107].

Les exégètes ont divergé sur la durée de ces six jours, donnant deux avis : la majorité considère que ces jours sont semblables à nos

[106] Dans A : "de."

[107] Et [Sajda : 4].

jours[108]. Ibn ‘Abbâs, Mujâhid, ad-Dahhâk et Ka‘b al-Ahbâr[109] ont rapporté que chaque jour équivaut à mille ans de ce que vous comptez. C’est ce qu’ont transmis Ibn Jarîr[110] et Ibn Abî Hâtim ; et c’est aussi l’avis adopté par l’imam Ahmad ibn Hanbal dans son ouvrage où il réfuta les Jahmiyya, ainsi que d’Ibn Jarîr et d’un groupe de savants postérieurs — et Allah sait mieux[111]. Ce qui étaye cette opinion apparaîtra plus loin.

Ibn Jarîr[112] a rapporté d’après Ad-Dahhâk ibn Muzâhim, et d’autres, que les noms des six jours sont : Abjad, Hawwaz, Hattî, Kalmân, Sa‘faṣ, Qurashat.

Par ailleurs, Ibn Jarîr[113] rapporte trois positions quant au premier jour (de la création). Il rapporte de Muhammad ibn Ishâq qu’il a dit : « Les gens de la Torah affirment qu'Allah a commencé la création le dimanche, tandis que

---

[108] Sa parole : "cette" ; n'existe pas dans B. Je dis : Al-Khāzin a dit dans son tafsīr (2/ 95) : "Toute la création a été complétée en six jours, chaque jour équivaut à mille ans," ce qui est l'opinion de la majorité des savants. Il a été dit : en six jours des jours d'ici-bas. Ibn al-Jawzī a dit dans Zād al-Masīr (3/ 211) : concernant "en six jours", Ibn ‘Abbās a dit : la durée de chaque jour de ces jours est de mille ans, et c’est l'avis de Ka‘b, Mujāhid et al-Dhahhāk, et nous ne connaissons aucun désaccord à ce sujet. Si quelqu’un disait que ce sont des jours de ce bas-monde, cette affirmation serait éloignée. Voir aussi al-Qurṭubī (7/ 219).

[109] Ajout venant de B.

[110] Tafsīr al-Ṭabarī (8/ 146-147 et 17/ 129) et son Histoire (1/ 44) et suivantes ; ainsi que al-Qurṭubī (7/ 219) et Ibn Kathīr (2/ 221).

[111] Il a été dit récemment : quant aux six jours pendant lesquels Allah a créé les cieux et la terre, ils relèvent du monde invisible, qu’aucun être humain n’a été témoin, ni aucune des créatures d’Allah en général. « Je ne les ai pas vus lors de la création des cieux et de la terre, ni lors de la création d’eux-mêmes » (sourate Al-Kahf, 18:51). Tout ce qui est dit à leur sujet ne repose pas sur une certitude établie. Ils peuvent être six phases, ou six stades. Ils peuvent être six jours parmi les jours d’Allah qui ne se mesurent pas selon les critères temporels de notre univers, dérivés du mouvement des astres — si bien sûr ces astres n’existaient pas avant la création, sur lesquels nous fondons notre mesure du temps ! — Ou ils peuvent être autre chose. Nul ne peut affirmer avec certitude la signification précise de ce nombre. Toute interprétation de ce texte ou semblable fondée sur les conjectures humaines, qui ne dépassent pas le niveau de l’hypothèse et de la présomption — sous prétexte de « science ! » — est une tentative autoritaire née d’une défaite spirituelle face à une « science » qui, dans ce domaine, ne dépasse pas le stade de la conjecture et de l’hypothèse.

[112] Histoire de Ṭabarī (1/42).

[113] Histoire de Ṭabarī (1/44).

les gens de l’Évangile disent qu’Il a commencé la création le lundi. Et pour nous, les musulmans, d’après ce qui nous est parvenu du Messager d'Allah, Allah a commencé la création le samedi. »

Cette opinion transmise par Ibn Ishâq au nom des musulmans a été adoptée par un groupe de juristes shafi‘ites et d’autres écoles. Nous verrons plus loin[114] le hadith d’Abû Hurayra : « Allah créa la terre (ou l’argile) le samedi. »

L’avis selon lequel la création aurait débuté un dimanche est rapporté par Ibn Jarîr[115] d’après As-Suddî, lui-même le tenant d’Abû Mâlik et d’Abû Sâlih, qui le tenaient d’Ibn ‘Abbâs, et également d’après Murra, qui le tenait d’Ibn Mas‘ûd, ainsi que d’un groupe de Compagnons. Ibn Jarîr l’a aussi rapporté d‘Abd Allâh ibn Salâm et l’a choisi[116]. Cet avis est conforme au texte de la Torah et un autre groupe de juristes l’a également adopté[117]. Il s’accorde mieux avec le sens du mot « dimanche » (al-Aḥad). Ainsi, la création s’est achevée en six jours, le dernier étant le vendredi, que les musulmans ont pris pour jour de fête hebdomadaire — et c’est le jour dont Allah a égaré les Gens du Livre avant nous — comme cela sera expliqué plus loin, si Allah le veut.

---

[114] (p. 31, note 7) de ce volume. Sa vérification et son exégèse suivront.

[115] Histoire de Ṭabarī (1/47).

[116] Histoire de Ṭabarī (1/43 et 45).

[117] Dans B : et d’autres ; c’est une erreur.

Et Allah a dit : « C’est Lui qui a créé pour vous tout ce qui est sur la terre, puis Il S’est tourné vers le ciel et l’a disposé en sept cieux. Et Il est Omniscient quant à toute chose. » [Al-Baqara : 29]

Il a également dit : « Dis : “Est-ce que vraiment vous niez Celui qui a créé la terre en deux jours et Lui attribuez-vous des égaux ? C’est Lui le Seigneur des mondes. (9) Et Il y a placé au-dessus d’elle des montagnes fermement établies, l’a bénie et y a ordonné ses subsistances en quatre jours, à l’intention de ceux qui s’enquièrent. (10) Puis Il S’est tourné vers le ciel, qui n’était alors qu’une fumée, et Il lui dit, ainsi qu’à la terre : ‘Venez, de gré ou de force.’ Elles dirent : ‘Nous venons obéissantes.’ (11) Il les établit alors en sept cieux en deux jours et révéla à chaque ciel sa fonction. Et Nous avons orné le ciel le plus proche de lampes (d’étoiles) et l’avons protégé. Telle est la détermination du Tout-Puissant, de l’Omniscient.” » [Fussilat : 9-12]

Cela montre que la terre a été créée avant le ciel, car elle en est comme la fondation, ainsi que l’indique la parole divine : « C’est Allah qui a fait pour vous de la terre un lieu stable et du ciel un édifice, et qui vous a façonnés en vous donnant la meilleure forme et vous a pourvus de bonnes choses. Telle est la grâce d'Allah, votre Seigneur. Béni soit Allah, Seigneur des mondes. » [Ghafir : 64]

Il a également dit : « N’avons-Nous pas fait de la terre un berceau (6) et des montagnes, comme des piquets ? […] » jusqu’au verset : « Et Nous avons édifié au-dessus de vous sept (cieux) forts (12) et Nous y avons placé un flambeau ardent. » [An-Naba’ : 6-13]

Et Il dit encore : « Ceux qui ne croient pas n’ont-ils pas vu que les cieux et la terre formaient une masse compacte ? Puis Nous les avons disjoints et Nous avons fait de l’eau toute chose vivante. Ne croiront-ils donc pas ? » [Al-Anbiya’ : 30]. Autrement dit : Nous avons séparé ce qui était uni entre le ciel et la terre, si bien que les vents se sont mis à souffler, la pluie est descendue, les sources et les fleuves ont coulé, et tous les êtres vivants ont pu s’épanouir. Puis Il dit : « Et Nous avons fait du ciel un toit protégé, tandis qu’ils se détournent de ses signes. » [Al-Anbiya’ : 32]. C’est-à-dire : de tout ce qu'Allah y a placé, qu’il s’agisse des étoiles fixes, des astres errants, des constellations lumineuses et des corps célestes resplendissants, autant de preuves[118] de la sagesse du Créateur de la terre et des cieux. Comme le Très-Haut l’a annoncé : « Et que de signes dans les cieux et la terre passent-ils sans y prêter attention ! (105) La plupart d’entre eux ne croient en Allah qu’en Lui associant (d’autres). » [Youssouf : 105-106].

[118] Dans B : les indications.

Quant à Sa parole : « Êtes-vous donc plus durs à créer ou le ciel, qu'Il a édifié (27), dont Il a élevé la voûte et l'a harmonieusement disposé (28), obscurci la nuit et fait sortir son éclat (29), tandis qu'après cela Il a étendu la terre (30), en a tiré son eau et son pâturage (31), et y a solidement fixé les montagnes (32), comme jouissance pour vous et pour vos troupeaux ? » [An-Nazi'ât : 27-33]. Certains s'en sont prévalus pour affirmer que la création du ciel précède celle de la terre, contredisant ainsi ce qui ressort clairement des deux versets précédemment cités, faute d'en bien comprendre la portée. Cette noble parole[119] indique en effet que l'étalement de la terre, et l'extraction de son eau et le pâturage en fut effectivement extrait après la création du ciel, alors que cela y était déjà consigné en puissance[120]. Comme le Très-Haut l'a dit : « Il la bénit et y assigna ses ressources » (Fussilat, 10), c'est-à-dire qu'Il prépara les lieux de culture et les emplacements des sources et des fleuves. Puis, une fois qu'Il eut achevé la création de la forme du monde d'en bas et du monde d'en haut, Il étendit la terre et fit ressortir ce qui y était déposé : les sources jaillirent, les fleuves coulèrent, et les semences et les fruits germèrent. C'est pour cette raison que le terme « étendre » (dahā) a été

[119] Dans B : le verset sacré commence par…

[120] Ainsi dans la version B, et dans A : « et le pâturage ».

interprété comme l'action de faire sortir l'eau et le pâturage de la terre, ainsi que d'y asseoir solidement les montagnes. Il a en effet dit : « Et la terre, après cela, Il l'a étendue (30). Il en a fait sortir son eau et son pâturage. Et quant aux montagnes, Il les a ancrées » (An-Nâzi'ât, 30-32), c'est-à-dire qu'Il les a installées aux endroits où Il les a placées, les a fixées, consolidées et affermies[121].

Quant à Sa parole : « Et le ciel, Nous l'avons édifié avec force et, en vérité, Nous l'étendons (47). Et la terre, Nous l'avons étendue, et quel excellent niveleur Nous sommes (48). Et de toute chose Nous avons créé une paire, afin que vous vous rappeliez » (Adh-Dhâriyât, 47-49), « avec force » signifie « avec puissance ». « En vérité, Nous l'étendons »[122] se comprend ainsi : toute chose élevée s'élargit, si bien que chaque ciel situé au-dessus d'un autre est plus vaste que celui qui se trouve en dessous de lui. Voilà pourquoi Celui qui est « envoyé » se trouve au-dessus des cieux et est plus étendu qu'eux tous, tandis que le Trône les surpasse tous de beaucoup[123].

Ensuite, Il dit : « Et la terre, Nous l'avons étendue » : c'est-à-dire que Nous l'avons déployée et en avons fait un berceau, c'est-à-dire un lieu stable, immuable, ne vacillant ni ne basculant sous vos pas. C'est pour cela qu'Il

[121] Dans B : cela est estimé dans la force.

[122] Sa parole : « et je les ai encore renforcés », n'existe pas dans B.

[123] Cette partie du verset est omise dans B.

déclare : « Quel excellent niveleur Nous sommes », et la conjonction « wa » (et) n'implique pas un ordre chronologique dans le déroulement, mais exprime simplement un énoncé général, selon l'usage linguistique[124]. Et Allah sait mieux.

Al-Bukhârî[125] rapporte : « 'Umar ibn Hafs ibn Ghiyâth nous a transmis un hadith : mon père nous l'a transmis, Al-A'mash nous l'a transmis, Jâmi' ibn Shaddâd nous l'a transmis, selon Safwân ibn Muḥriz, lequel le tenait d'Imrân ibn Ḥusayn, qui dit : "J'entrai auprès du Prophète après avoir attaché ma chamelle à la porte. Des gens de Banû Tamîm vinrent alors à lui, et il leur dit : 'Acceptez la bonne nouvelle, ô Banû Tamîm !'[126]. Ils répondirent : 'Tu nous en as déjà fait part[127] ; donne-nous (autre chose)', et ils répétèrent cela deux fois. Puis des gens du Yémen vinrent à lui et il leur dit : 'Acceptez la bonne nouvelle, ô gens du Yémen, puisque les Banû Tamîm ne l'ont pas acceptée.' Ils dirent : 'Nous l'acceptons, ô Messager d'Allah. Nous sommes venus pour t'interroger sur cette affaire.' Il répondit : 'Allah était, et il n'y avait rien d'autre que Lui ; Son Trône était sur l'eau ; Il a consigné dans le Registre toute chose, puis Il a créé les cieux et la Terre. » Alors quelqu'un s'écria : « Ta chamelle s'est enfuie, ô fils d'al-

[124] Al-Qurṭubī a dit (7/219) : « Il a spécifiquement mentionné le Trône parce qu'il est la plus grande des créatures d'Allah le Très-Haut. »

[125] Voir : Mughnī al-Labīb (p. 463) et al-Jinnī al-Dānī (p. 153).

[126] Dans B : « Nous a raconté Ḥafṣ ibn 'Umar » ; c'est une erreur.

[127] Sa parole : « Il dit : Acceptez la bonne nouvelle, ô enfants de Tamīm » n'existe pas dans B.

Husayn ! » Je partis à sa recherche et constatai qu'un mirage nous en séparait. Par Allah, j'aurais aimé l'avoir laissée ! C'est ainsi que ce récit est rapporté ici. Il est également rapporté dans le Livre des expéditions[128] et dans le Livre de l'Unicité[129]. Dans certaines versions, on lit : « Puis Il créa les cieux et la Terre », formulation attestée aussi chez an-Nasaï[130].

L'imam Ahmad [131] a dit : « Hajjaj nous a rapporté, en disant : "Ibn Jurayj m'a informé qu'Ismaïl ibn Umayya, d'après Ayyoub ibn Khalid, d'après 'Abd Allah ibn Rafi', affranchi d'Oum Salama, rapporte de la part d'Abou Hourayra : Le Messager d'Allah a pris ma main et a dit : 'Allah a créé la terre le samedi, Il y a créé les montagnes le dimanche, Il y a créé les arbres le lundi, Il y a créé ce que l'on réprouve le mardi, Il a créé la lumière le mercredi, Il y a répandu les animaux[132] le jeudi, et Il a créé Adam après la prière de l'après-midi le vendredi, dernier de toute la création, durant la dernière heure du vendredi, entre la prière de l'après-midi et la nuit.'" »

De même, Muslim[133] l'a rapporté d'après Suraïj ibn Younous et Haroun ibn 'Abd Allah, et an-Nasaï[134] via Haroun et Youssouf ibn Saïd,

---

[128] Al-Bukhārī

[129] Al-Bukhārī

[130] Rapporté par an-Nasā'ī dans al-Kubrā

[131] Ajout dans l'édition imprimée : Ibn Ḥanbal, et le ḥadīth dans son Musnad (2/327).

[132] Tel que dans A., B. et dans le Musnad d'Aḥmad, et dans Muslim : « Et il a fait se multiplier les bestiaux... ».

[133] Rapporté par Muslim dans son Ṣaḥīḥ

[134] Rapporté par an-Nasā'ī dans al-Kubrā

tous trois tenant cela de Hajjaj ibn Muhammad al-Missyssi[135] al-A‘war, d’après Ibn Jurayj, dans le même sens. An-Nasaï [136] l’a également rapporté dans son Tafsîr, selon Ibrahim ibn Ya‘qoub al-Jawzajânî[137], d’après Muhammad ibn as-Sabâh, d’après Abou ‘Ubayda al-Haddâd, d’après al-Akhdar[138] ibn ‘Ajlân, d’après Ibn Jurayj, d’après ‘Atâ’ ibn Abî Rabâh, d’après Abou Hurayra : le Messager d’Allah prit sa main et dit : « Ô Abou Hurayra, certes, Allah a créé les cieux, la terre et ce qui se trouve entre eux en six jours, puis Il S’est établi sur le Trône le septième jour, et Il a créé la poussière (turba) le samedi », et il en a mentionné la suite dans le même sens. Il existe une divergence à ce sujet au nom d’Ibn Jurayj[139].

‘Alî ibn al-Madînî, al-Bukhârî, al-Bayhaqî et d’autres maîtres du hadith[140] ont débattu de ce hadith. Al-Bukhârî a déclaré dans son « Tārikh »[141] : « Certains ont dit : “D’après Ka‘b”,

[135] Al-Muṣayṣi, avec un kasra sur le mīm et un ṣād geminée : dérivé de al-Muṣayṣa ; une ville sur la côte maritime. Al-Lubāb (3/221) et Yakūt l’orthographie avec un fatḥa sur le mīm (Mu‘jam al-Buldān).

[136] Rapporté par an-Nasā’ī dans al-Kubrā

[137] Al-Jawzajānī, avec un ḍamma sur la première jīm, un sukūn sur le wāw, et un fatḥa sur le zāy : relatif à une ville du Khorāsān. Al-Ansāb (3/361) et Mu‘jam al-Buldān (Jawzjān).

[138] Dans la version A : al-Aḥṣan ; il y a là une erreur de copie et une altération. Al-Akhḍar ibn ‘Ajlān al-Shaybānī fait partie des hommes de « al-Tahdhīb ». Ibn Ḥajar dit dans « al-Taqrīb » (1/50) qu’il est digne de confiance.

[139] En plus, dans la version B : le ḥāfiẓ Ibn ‘Asākir a transmis la biographie de Ghanāyim ibn Aḥmad sous forme d’une chaîne continue, chaque narrateur disant « chabaqa biyadayya » (a joint par la main) suivi d’un autre nom. Dans cette chaîne, il y a une étrangeté au sujet d’Ibrāhīm ibn Abī Yaḥyā qui dit : « chabaqa biyadayya Ayyūb ibn Khālid », puis : « chabaqa biyadayya Abū Hurayra », puis : « chabaqa biyadayya le Messager d’Allāh », et il dit : « Allāh a créé ‘Ādam le vendredi, la terre le samedi, les montagnes le dimanche, les arbres le lundi, les créatures désagréables le mardi, la lumière le mercredi et les mers le jeudi ». Ce fait constitue un isnād étrange et dans le texte il manque ‘Abd Allāh ibn Rāfi‘ ainsi qu’un autre. Il y a donc une déficience très grave tant dans la chaîne que dans le texte. Et Allāh est le plus savant. Le Ḥākim l’a relaté dans « ‘Ulūm al-Ḥadīth » page 33 et a indiqué son affaiblissement sous la forme d’une chaîne continue par liaison, et sa critique est dûe à Ibrāhīm ibn Abī Yaḥyā : elle est abandonnée et son origine est dans le Ṣaḥīḥ de Muslim, sans chaîne continue.

[140] Voir la controverse dans « Jāmi‘ al-’Uṣūl » (4/25-26) et aussi dans « al-Masīr fī ‘Ilm al-Tafsīr » d’Ibn al-Jawzī (7/243).

[141] Voir « Tārīkh al-Bukhārī » (1/413-414).

et c’est plus correct ». Autrement dit, ce hadith fait partie de ceux qu’Abou Hurayra avait entendus et reçus de Ka‘b al-Ahbâr, car tous deux se côtoyaient et conversaient sur les traditions. L’un lui transmettait ce qui figurait dans ses propres écrits, et l’autre lui rapportait ce que lui avait enseigné le Prophète . Ainsi, ce hadith ferait partie de ce qu’Abou Hurayra a recueilli auprès de Ka‘b, à partir de ses textes. Certains rapporteurs se sont trompés, l’ayant attribué au Prophète , et ils ont renforcé cette attribution en affirmant : « Le Messager d’Allah a pris ma main ».

Par ailleurs, le contenu de ce hadith suscite un grand étonnement. En effet, on n’y mentionne pas la création des cieux[142] et l’on évoque la création de la terre et de ce qu’elle contient en sept jours, ce qui contredit le Coran[143], car la terre fut créée en quatre jours, puis les cieux furent créés en deux jours à partir de la « fumée », c’est-à-dire la vapeur d’eau qui s’éleva lorsque l’immense masse d’eau, créée à partir de la matière originelle (rubda) de la terre par la toute-puissance divine, se mit à s’agiter. C’est ainsi qu’Ismâ‘îl ibn ‘Abd al-Rahmân al-Suddî al-Kabîr le rapporte dans un récit relaté d’après Abou Mâlik, Abou Sâlih d’après Ibn ‘Abbâs, et Murra al-Hamdânî d’après Ibn Mas‘ûd, ainsi que

[142] Ajout dans la version B : « et la terre ».

[143] Le commentaire avait été précédemment donné à la page précédente

d’autres Compagnons du Messager d’Allah, à propos du verset : « C’est Lui qui a créé pour vous tout ce qui est sur la terre ; puis Il S’est tourné vers le ciel et en a fait sept cieux » [al-Baqara : 29][144].

Il a dit : « Allah avait Son Trône sur l’eau et Il n’avait rien créé, parmi ce qu’Il a créé, avant l’eau[145]. Lorsqu’Il voulut créer la création, Il fit sortir de l’eau une fumée qui s’éleva au-dessus de l’eau. Celle-ci domina alors l’eau, et Il l’appela “ciel”. Ensuite, Il assécha l’eau et en fit une seule terre ; puis Il la fendit et en fit sept terres en deux jours[146], le dimanche et le lundi. Il créa la terre sur un poisson, qui est le “nûn” dont Allah a parlé[147] dans le verset : « N, par la Plume... » (Al-Qalam : 1). Le poisson se trouve dans l’eau, l’eau repose sur un roc[148], le roc est sur le dos d’un ange, l’ange est sur un autre rocher, et ce rocher est dans le vent. C’est la pierre dont Luqmân a fait mention, et qui n’est ni dans le ciel ni sur la terre. Le poisson se mit alors à bouger et à s’agiter[149] ; la terre fut secouée, alors Allah y plaça les montagnes pour la stabiliser[150]. »

---

[144] Al-Rubda : une couleur tirant vers la poussière.

[145] Dans le Tafsîr al-Ṭabarî et celui d'Ibn Kathîr : "Il n'a rien créé d'autre que ce qui a été créé avant l'eau."

[146] Dans B : "le dimanche et le lundi" ; et dans les Tafsîr de Ṭabarî et d'Ibn Kathîr : "en deux jours, le dimanche et le lundi."

[147] Dans Ṭabarî et Ibn Kathîr : c'est celui qu'il a mentionné dans le Coran.

[148] "Al-Ṣaffāh" : le rocher lisse.

[149] Dans B : "faḍṭaraban" (elles se sont agitées). Ceci ne correspond pas au texte de Ṭabarî ni à celui d'Ibn Kathîr.

[150] Ṭabarî (1/152) et Ibn Kathîr dans son Tafsîr (1/68) le rapportent au sujet de la parole divine : « C'est Lui qui a créé pour vous tout ce qui est sur la terre... » [Al-Baqara : 29] ; leur continuation diffère quant à la formulation de celle du texte principal.

Il poursuit : « Le mardi, Allah créa les montagnes et ce qu'elles renferment comme bienfaits, et le mercredi, Il créa les arbres, l'eau, les cités, les lieux habités et ceux qui sont en ruine. Ensuite, Il fendit le ciel, car il était d'abord clos[151], puis Il en fit sept cieux le jeudi et le vendredi. On l'appela "vendredi" parce que ce jour réunit la création des cieux et de la terre, conformément au verset : « Il révéla à chaque ciel son ordre » (Fussilat : 12). »

Il dit encore : « Dans chaque ciel, Allah a créé ce qui le compose : les anges [et les créatures qui s'y trouvent][152], les mers, les montagnes de grêle et tout ce que Lui seul connaît[153]. Puis Il orna le ciel inférieur de constellations pour l'embellir et le préserver des démons. Lorsqu'Il acheva de créer ce qu'Il voulut, Il S'éleva sur le Trône. »

Cette chaîne de transmission, citée par as-Suddî, contient de nombreux propos étonnants, dont beaucoup semblent provenir des traditions israélites. En effet, lorsque Ka'b al-Aḥbâr se convertit à l'islam à l'époque de 'Umar, il rapportait, devant 'Umar ibn al-Khaṭṭâb[154], des informations issues du savoir des Gens du Livre. 'Umar l'écoutait avec

[151] "Ar-Ratq" : la soudure, la jonction.

[152] Addition provenant de Ṭabarî et d'Ibn Kathîr dans leur Tafsîr.

[153] Dans Ṭabarî : « ... et ce qu'on ne sait pas ensuite... » ; et dans le Tafsîr d'Ibn Kathîr : « et ce qui est inconnu... »

[154] L'expression d'Ibn al-Khaṭṭāb n'est pas dans B.

curiosité et fascination, car nombre de ces éléments concordaient avec la vérité attestée par la Loi révélée. Dès lors, beaucoup de gens se mirent à transmettre les récits de Kaʻb, en partie parce que le Prophète[155] avait autorisé la transmission de ce qui provient des Fils d'Israël. Néanmoins, on relève souvent des erreurs dans ses propos, lesquelles ne lui sont pas directement imputables mais proviennent plutôt des livres qu'il consultait, ceux-ci comportant de nombreuses fautes et inexactitudes.

Chapitre sur ce qui a été mentionné concernant les sept terres

Al-Bukhârî a rapporté dans son « Sahîh »[156], d'après Muʻâwiya, qu'il disait au sujet de Kaʻb al-Aḥbâr : « Nous lui attribuions [le mensonge][157] », c'est-à-dire en ce qu'il transmettait, et non pas qu'il l'aurait fait volontairement. Et Allah est plus savant.

Nous rapportons ce que de nombreux grands imams parmi les Anciens ont transmis à son sujet, puis nous y joindrons des hadiths qui en confirmeront l'authenticité ou qui le démentiront. Quant au reste, il demeure de l'ordre de ce qui n'est ni cru ni démenti. C'est

[155] Le hadith a été déjà mentionné.

[156] Rapporté par al-Bukhârî comme dans al-Fatḥ (13/282) dans al-Iʻtiṣâm, chapitre sur la parole du Prophète « Ne demandez rien aux gens du Livre », avec la formule : « Et pourtant, nous les mettrons à l'épreuve par un mensonge à son sujet ».

[157] De Ṭ, ce qui concorde avec la transmission d'al-Bukhârî.

auprès d'Allah que nous sollicitons l’aide et en Lui que nous plaçons notre confiance.

Al-Bukhârî a dit : « Qutayba nous a rapporté, Mughîra ibn ʿAbd al-Raḥmân al-Qurashî nous a rapporté, d’Abû al-Zinâd, d’al-Aʿrâj, d’Abû Hurayra, qui a dit : “Le Messager d'Allah a dit : ‘Lorsqu'Allah acheva la création, Il inscrivit dans Son Livre — Livre qui se trouve auprès de Lui, au-dessus du Trône — : « En vérité, Ma miséricorde a prévalu sur Ma colère »’”[158]. » Muslim et an-Nasâ’î le rapportent également d’après Qutayba[159].

Puis Al-Bukhârî [160] ajouta : Chapitre[161] : Ce qui a été rapporté au sujet des sept terres

Et Sa parole : « Allah est Celui qui a créé sept cieux et, de la terre, leur semblable ; Son ordre descend entre elles pour que vous sachiez qu'Allah est capable de toute chose et qu’Allah a embrassé toute chose de Sa science [At-Talaq : 12].

Puis il dit : « [162]ʿAlî ibn ʿAbd Allâh nous a rapporté ;[163] Ibn ʿUlayyah nous a informés, d’après ʿAlî ibn al-Mubârak ; ce dernier nous a rapporté, d’après Yahyâ ibn Abî Kathîr, d’après Muhammad ibn Ibrâhîm ibn al-Hârith, d’après Abû Salama ibn ʿAbd ar-Rahmân. Il y avait

---

[158] Rapporté par al-Bukhârî dans son Sahîh

[159] Muslim dans son Sahîh

[160] al-Bukhârî

[161] Le mot « chapitre » (« bāb ») a été omis dans l’édition imprimée.

[162] Dans B : « حدَّثني » (Il m'a raconté).

[163] Dans Oub : « ثنا » (Nous a raconté) ; et il a confirmé ce qui est dans al-Bukhārī et dans l'édition imprimée.

entre lui et d’autres personnes un litige au sujet d’une terre. Il entra alors chez ʿÂ’isha et lui en fit mention.

Elle lui dit : « Ô Abû Salama ! Tiens-toi à l’écart de la terre, car le Messager d’Allah a dit : “Celui qui commet l’injustice d’une parcelle de terre – fût-ce de la largeur d’un empan – se verra passer au cou l’équivalent de sept terres.” »[164]

Al-Bukhârî a également rapporté ce hadith dans son “Livre des injustices”[165], et Muslim l’a rapporté par divers chaînes de transmission[166] d’après Yahyâ ibn Abî Kathîr selon la même voie. Aḥmad l’a aussi rapporté par la chaîne de Muhammad ibn Ibrâhîm, d’après Abû Salama[167], ainsi que par la chaîne de Yûnus, d’après Abân, d’après Yahyâ ibn Abî Kathîr, d’après Abû Salama, d’après ʿÂ’isha, en tenant des propos semblables[168].

Puis al-Bukhârî dit : « Bishr ibn Muhammad nous a rapporté : “ʿAbd Allâh nous a rapporté, d’après Mûsâ ibn ʿUqba, d’après Sâlim, d’après son père (qu’Allah l’agrée), que le Prophète a dit : “Celui qui s’empare d’une partie de la terre qui ne lui revient pas sera englouti le Jour de la Résurrection jusqu’aux sept terres.”[169]

---

[164] Rapporté par al-Bukhārī dans son Ṣaḥīḥ

[165] Al-Bukhārī

[166] Muslim

[167] Dans le Musnad (6/78) et (6/252).

[168] Rapporté par Aḥmad dans le Musnad (6/64).

[169] Rapporté par al-Bukhārī dans son Ṣaḥīḥ

Al-Bukhârî le rapporte aussi dans son “Livre des injustices”[170] à partir de Muslim ibn Ibrâhîm, d’après ʿAbd Allâh – c’est-à-dire Ibn al-Mubârak – d’après Mûsâ ibn ʿUqba selon la même chaîne. C’est là un hadith qu’il rapporte en exclusivité.

Al-Bukhârî mentionne également, ici[171], le hadith de Muhammad ibn Sîrîn, d’après ʿAbd ar-Rahmân ibn Abî Bakra, d’après son père, qui rapporte ces paroles du Messager d’Allah : “En vérité, le temps s’est remis comme il était le jour où Allah créa les cieux et la terre : l’année compte douze mois…”

(C’est le texte du hadith.) Son intention – et Allah sait mieux – est d’illustrer la parole divine : « Allah est Celui qui a créé sept cieux et, de la terre, leur semblable » [At-Talaq : 12], c’est-à-dire sept au total, à l’image du nombre des mois qui est aujourd’hui de douze, correspondant exactement au nombre de mois établis par Allah dans Son Livre primordial. Ainsi, il y a[172] une adéquation dans le temps, de la même manière qu’il existe une adéquation dans l’espace.

Puis al-Bukhārī[173] déclara : « ʿUbayd ibn Ismāʿīl nous a rapporté (ḥaddathanā), Abū Usāmah nous a rapporté (ḥaddathanā), d’après Hishām, d’après son père, qu’au sujet de Saʿīd

[170] Al-Bukhārī

[171] C’est-à-dire dans le livre du début de la création, chapitre concernant ce qui a été rapporté au sujet du récit rimé de deux terres

[172] Dans A : « فهن » (elles).

[173] Al-Bukhārī dans son Ṣaḥīḥ

ibn Zayd ibn ʿAmr ibn Nufayl : Arwā l'accusa devant Marwān de lui avoir retiré une partie de son droit. Alors Saʿīd (qu'Allah l'agrée) dit : "Est-ce que je lui ai diminué quoi que ce soit de son droit ? Je témoigne avoir entendu le Messager d'Allah ﷺ dire : 'Celui qui s'empare d'un empan de terre de manière injuste en sera ceint, le Jour de la Résurrection, depuis sept (couches de) terres.'" Et il fut également rapporté[174]. »

L'imam Aḥmad[175] déclara : « Ḥasan et Abū Saʿīd – le mawlā (affranchi) des Banū Hāshim – nous ont rapporté (ḥaddathanā) : ʿAbd Allāh ibn Lahīʿah nous a rapporté (ḥaddathanā), d'après ʿUbayd Allāh ibn Abī Jaʿfar, d'après Abū ʿAbd al-Raḥmān al-Ḥubulī, d'après Ibn Masʿūd, qui raconta : "J'ai dit : 'Ô Messager d'Allah ! Quelle injustice est la plus grave ?' Il répondit : 'C'est qu'un musulman s'approprie un bras (dhirāʿ) de terre en empiétant sur le droit de son frère. Il n'est pas une seule pierre de cette terre que l'on s'attribue ainsi sans qu'elle ne soit mise autour de son cou, au Jour de la Résurrection, jusqu'au plus profond de la terre, dont Seul Celui qui l'a créée connaît la profondeur.'" » Aḥmad est le seul à avoir transmis ce ḥadīth, et cette chaîne de transmission est acceptable.

---

[174] Il en va de même dans les Al-ʾUṣūl. Et chez al-Bukhārī : Ibn Abī al-Zinād a dit, d'après Hichām, d'après son père, qui a dit : Saʿīd ibn Zayd a déclaré : « Je suis entré chez le Prophète ﷺ », probablement dans le sens qu'il voulait dire ceci. Al-Bukhārī a rapporté cela de manière suspendue (muʿallaq) ou proche de cela.

[175] Dans le Musnad (1/396), où apparaît Ibn Lahīʿa, considéré comme faible, et Abū ʿAbd al-Raḥmān al-Ḥubbullī - ʿAbd Allāh ibn Yazīd - n'a pas rapporté d'Ibn Masʿūd, mais a rapporté de compagnons tardifs. Al-Haythamī l'a mentionné dans al-Maǧmaʿ (4/174) et a dit que Ahmad et al-Ṭabarānī dans al-Kabīr

Puis, l’imam Aḥmad[176] dit à nouveau : « ʿAfān nous a rapporté (ḥaddathanā), Wuhayb nous a rapporté (ḥaddathanā), Suhayl nous a rapporté (ḥaddathanā), d’après son père, d’après Abū Hurayrah, que le Messager d’Allah a dit : ‘Celui qui s’empare d’un empan de terre injustement en sera ceint de sept terres.’ » Il est le seul à le rapporter ainsi, et ce ḥadīth répond aux critères de Muslim.

L’imam Aḥmad[177] rapporta également : « Yaḥyā nous a rapporté (ḥaddathanā), d’après Ibn ʿAjlān, d’après son père, d’après Abū Hurayrah, que le Prophète a dit : ‘Celui qui s’approprie un empan de terre qui ne lui revient pas en sera ceint jusqu’à sept terres.’ » Il est également seul à le rapporter, selon les critères de Muslim.

Enfin, Aḥmad[178] déclara : « ʿAfān nous a rapporté (ḥaddathanā), Abū ʿAwānah nous a rapporté (ḥaddathanā), d’après ʿUmar ibn Abī Salamah, d’après son père, d’après Abū Hurayrah, que le Prophète a dit : ‘Celui qui s’empare d’un empan de terre qui ne lui revient pas en sera ceint de sept terres.’ » Il est également seul à le rapporter. »

Et l’Imam At-Tabarânî[179] l’a rapporté également, d’après le hadith de Muʿâwiya ibn

[176] Dans le Musnad (2/388), et c’est chez Muslim dans son Ṣaḥīḥ

[177] Dans le Musnad (2/432).

[178] Dans le Musnad (2/387) et voir à ce sujet al-Targhīb

[179] Rapporté par al-Ṭabarānī dans al-Kabīr

Qurra, d’après Ibn ʿAbbâs, attribué au Prophète de la même manière.

Ainsi, ces hadiths, quasi unanimement transmis, prouvent l’existence de sept terres. L’intention est que chacune se trouve au-dessus de l’autre, et, selon les spécialistes de l’astronomie (ahl al-hay’a), celle qui se situe en dessous est considérée comme leur centre, jusqu’à parvenir à la septième, laquelle est compacte et dépourvue de cavité interne. En son milieu se trouve le centre, un point supposé et imaginé. À cet endroit s’accumulent les poids : vers lui converge tout ce qui chute de chaque côté si rien ne fait obstacle à sa chute.

Ils ont divergé quant à savoir si ces terres sont empilées sans séparation ou si, entre chacune d’elles, se trouve un espace vide[180]. On trouve deux opinions à ce sujet, et cette divergence s’applique également aux sphères célestes. Toutefois, l’opinion apparente est qu’il existe une distance entre chacune de ces terres, conformément au sens évident de la Parole divine : « Allah est Celui qui a créé sept cieux, et de la terre autant qu’eux ; Son Ordre descend entre eux… » (At-Talâq, 65 : 12).

L’Imam Ahmad[181] rapporta : « Nous raconta Surayj, qui tenait cela de Al-Hakam ibn ʿAbd Al-Malik, d’après Qatâda, d’après Al-Hasan,

[180] Dans les manuscrits B et l'édition imprimée : "masāfa" (distance).

[181] Dans al-Musnad (2/370).

d’après Abû Hurayra qui a dit : “Tandis que nous nous trouvions auprès du Messager d'Allah, un nuage passa au-dessus de nous. Il dit : ‘Savez-vous ce qu’est ceci ?’ Nous répondîmes : ‘Allah et Son Messager en savent plus.’ Il expliqua : ‘C’est l’anân, ainsi que les outres (rawâyâ) de la terre qu’Il envoie à des serviteurs qui ne Le remercient pas et ne L’implorent pas. Savez-vous ce qui se trouve au-dessus de vous ?’ Nous répondîmes : ‘Allah et Son Messager en savent plus.’ Il poursuivit : ‘C’est le raqîʿ, une vague retenue, un toit préservé. Savez-vous à quelle distance il se trouve de vous ?’ Nous répondîmes : ‘Allah et Son Messager en savent plus.’ Il déclara : ‘Cinq cents années de marche.’ Puis il reprit : ‘Savez-vous ce qu’il y a au-dessus de ce ciel ?’ Nous répondîmes : ‘Allah et Son Messager en savent plus.’ Il ajouta : ‘Cinq cents années de marche’, ainsi de suite jusqu’à sept cieux. Puis il dit : ‘Savez-vous ce qui se trouve encore au-dessus de cela ?’ Nous répondîmes : ‘Allah et Son Messager en savent plus.’ Il expliqua : ‘Le Trône. Savez-vous à quelle distance il est du septième ciel ?’ Nous dîmes : ‘Allah et Son Messager en savent plus.’ Il répondit : ‘Cinq cents années de marche.’ Puis il enchaîna : ‘Savez-vous ce qui est sous vos pieds ?’ Nous répondîmes : ‘Allah et Son Messager en savent plus.’ Il reprit : ‘Une terre. Savez-vous ce qui se trouve sous cette terre ?’ Nous répondîmes :

‘Allah et Son Messager en savent plus.’ Il poursuivit : ‘Une autre terre. Savez-vous la distance entre elles ?’ Nous répondîmes : ‘Allah et Son Messager en savent plus.’ Il expliqua : ‘Sept cents années de marche’, et il énuméra de la sorte jusqu’à sept terres. Puis il poursuivit : ‘Je jure par Dieu que si l’un de vous se laissait tomber jusqu’à la septième terre inférieure, il y parviendrait.’ Ensuite, il récita : « Il est le Premier et le Dernier, l’Apparent et l’Intime, et Il est le Connaisseur de toute chose » (Al-Hadîd, 57 : 3).” »

At-Tirmidhî[182] le rapporta également, d’après ʿAbd ibn Humayd, ainsi que d’autres, selon Yûnus ibn Muhammad al-Muʾaddib, d’après Shaybân ibn ʿAbd Ar-Rahmân, d’après Qatâda, qui dit : « Al-Hasan nous a transmis ce hadith d’Abû Hurayra… » et il en rapporta le contenu, précisant cependant la distance entre chacune.

Les terres s’étendant sur cinq cents ans, et il y est rapporté à la fin une parole que nous avions mentionnée [183] lors de l’explication de ce verset de la sourate al-Hadîd. Puis at-Tirmidhî a déclaré : « C’est un hadith étrange selon cette voie de transmission. » Il a ajouté : « Il est rapporté qu’Ayyûb, Yûnus ibn ‘Ubayd et

[182] al-Jāmiʿ

[183] Voir le Tafsir al-Qur'ân al-ʿAẓīm d'Ibn Kathīr (4/359) ; et al-Tirmidhī a dit : certains savants ont interprété ce hadith en disant qu’il ne concerne que la connaissance, la puissance et l’autorité d'Allah, or la connaissance, la puissance et l’autorité d'Allah sont en tout lieu, et Il est sur le Trône, comme Il l’a décrit dans Son Livre.

‘Alî ibn Zayd avaient dit : “Al-Hasan n’a pas entendu (directement) de Abû Hurayra.” » [184]

Abû Muhammad ‘Abd Ar-Rahmân ibn Abî Hâtim l’a rapporté dans son “Tafsîr” selon la chaîne de Abû Ja‘far ar-Râzî, d’après Qatâda, d’après Al-Hasan, d’après Abû Hurayra, reprenant exactement la même formulation que celle donnée par at-Tirmidhî, mais sans l’ajout final [185]. Ibn Jarîr l’a également rapporté dans son “Tafsîr” selon Bishr, d’après Yazîd, d’après Sa‘îd ibn Abî ‘Arûba, d’après Qatâda, en version mursal [186], et cela semble plus probable — Allah sait mieux.

Les deux hafiz Abû Bakr al-Bazzâr et al-Bayhaqî l’ont rapporté d’après Abû Dharr al-Ghifârî, tiré du Prophète ﷺ, de façon analogue [187]. Cependant, sa chaîne de transmission n’est pas authentique, et Allah sait mieux. Nous avons déjà mentionné [188], en décrivant le Trône (al-‘Arsh), un hadith sur al-Aw‘âl qui contredit ce qui est dit ici concernant l’élévation du Trône au-dessus du septième ciel, ainsi que les preuves à son sujet.

Il y est également dit : « La distance entre chaque ciel est de cinq cents ans et son épaisseur est, elle aussi, de cinq cents ans. » Quant à l’interprétation de certains théologiens

[184] Rapporté par al-Tirmidhī dans son Jāmi‘

[185] Tafsir al-Qur'ân al-‘Aẓīm d'Ibn Kathīr (4/303) d’après al-Ḥassan, d’après Abū Hurayra.

[186] Tafsir d'Ibn Jarrīr al-Ṭabarī (11/670).

[187] Tafsir al-Qur'ân al-‘Aẓīm (4/359) ; al-Ḥāfiẓ Ibn Kathīr a dit : il a été rapporté par al-Bazzār dans son Musnad, par al-Bayhaqī dans son Kitāb al-Asmā’ wa al-Ṣifāt, et dans son texte il y a des singularités et des anomalies.

[188] Hadith mentionné précédemment (p. 17).

faisant dire au hadith « Il fut ceint (ou chargé) de sept terres » [189] qu'il s'agirait de sept régions (aqâlîm), cette opinion contredit le sens apparent du verset, du hadith authentique et la formulation explicite de nombreux passages, qui se fondent sur le hadith que nous avons cité via al-Hasan d'après Abû Hurayra. En outre, c'est une interprétation du verset et du hadith à l'encontre de leur sens manifeste, sans preuve ni fondement — Allah sait mieux.

De même, pour ce que de nombreux gens du Livre rapportent, et qu'un groupe de nos savants a repris d'eux, selon lequel cette terre-ci serait de terre, celle au-dessous de fer, une autre de pierres de soufre, une autre encore d'une autre matière, etc. : tant que cela n'est pas confirmé par un récit fiable, à la chaîne de transmission authentique remontant à une source infaillible, c'est un propos à rejeter quant à son auteur.

Et ainsi en va-t-il du récit rapporté d'Ibn 'Abbās, selon lequel il aurait dit : « Sur chaque terre parmi la création, il existe l'équivalent de ce qui se trouve ici, au point qu'il y ait un Adam comme votre Adam et un Ibrāhīm comme votre Ibrāhīm. » C'est ce qu'a mentionné Ibn Jarīr[190] de façon abrégée, et qu'al-Bayhaqī a longuement développé dans "Al-Asmāʾ waṣ-

[189] Hadith mentionné précédemment (p. 35).

[190] Tafsîr d'Ibn Jarîr at-Tabarî (12/145).

Ṣifāt”[191]. Si cette attribution à Ibn ‘Abbās – qu'Allah l’agrée – est avérée, il s’agit alors de propos qu’il aurait pris dans la tradition israélite (isrāʾīliyyāt), et Allah sait mieux.

L’imam Aḥmad a dit : « Yazīd nous a rapporté, ‘Al-ʿAwām ibn Ḥawshab nous a rapporté, d’après Sulaymān ibn Abī Sulaymān, d’après Anas ibn Mālik, d’après le Prophète : “Lorsqu'Allah créa la terre, elle se mit à osciller[192]. Il créa alors les montagnes et les plaça sur elle, si bien qu’elle se stabilisa. Les anges s’émerveillèrent de la création des montagnes et dirent : ‘Ô Seigneur, est-il, parmi Ta création, quelque chose de plus fort que les montagnes ?’ Il répondit : ‘Oui, le fer.’ Ils dirent : ‘Ô Seigneur, est-il, parmi Ta création, quelque chose de plus fort que le fer ?’ Il répondit : ‘Oui, le feu.’ Ils dirent : ‘Ô Seigneur, est-il, parmi Ta création, quelque chose de plus fort que le feu ?’ (Il dit : ‘L’eau.’ Ils dirent : ‘Ô Seigneur, est-il, parmi Ta création, quelque chose de plus fort que l’eau ?’) [193] Il répondit : ‘Oui, le vent.’ Ils dirent : ‘Ô Seigneur, est-il, parmi Ta création, quelque chose de plus fort que le vent ?’ Il répondit : ‘Oui, le fils d’Adam qui fait l’aumône de sa main droite en la

[191] Al-Asmāʾ waṣ-Ṣifāt, de Al-Bayhaqî (2/131), qui a dit : La chaîne de transmission de ce hadith d'Ibn ʿAbbās est authentique, mais il est une exception unique ; je ne connais pas d'Abū ad-Duḥā qui le suive de manière continue, et Allah sait mieux.

[192] Tamîd : dérivé de « al-mayd » ; c'est le trouble d'une chose grande, comme le trouble de la terre. Ceci selon Al-Asfahânî dans son Mufradāt.

[193] Omission dans la version alif et dans l'édition imprimée, mais ajoutée dans la version bâʾ et la chaîne de transmission.

dissimulant à sa main gauche.’” » C’est un ḥadīth qu’Aḥmad[194] a rapporté en exclusivité.

Les savants de l’astronomie (aṣḥāb al-hayʾa) ont mentionné le nombre de montagnes que compte la terre dans l’ensemble de ses régions, à l’est comme à l’ouest ; ils en ont décrit les dimensions, leur étendue et leur altitude, et ils ont développé ce sujet de manière détaillée, au point qu’il serait trop long d’en parler ici.

Allah dit : « Et parmi les montagnes, il y a des sillons blancs et rouges, aux couleurs diverses, et (d’autres) d’un noir intense » [Fāṭir : 27]. Ibn ‘Abbās et d’autres ont expliqué que judad (جُـدَدٌ) désigne les « stries » ou « chemins ». ‘Ikrima et d’autres ont dit que gharābīb (غَــرَابِيبُ) renvoie aux montagnes hautes et noires [195]. C’est ce que l’on observe des montagnes partout sur terre : elles diffèrent selon la variété de leurs régions et de leurs couleurs.

Allah a également mentionné dans Son Livre le « Jūdī » [Hūd : 44][196] de manière explicite. C’est une immense montagne[197] située à l’est de la Jazīrat Ibn ‘Umar, près du Tigre, non loin de Mossoul. Elle s’étend du sud au nord sur une distance de trois jours de marche, et son altitude équivaut à une demi-journée de trajet.

---

[194] Rapporté par Ahmad dans son Musnad (3/124) ; il n’est pas un narrateur unique, car l'a rapporté également At-Tirmidhî dans son Jâmiʿ

[195] Voir Tafsîr at-Tabarî (10/409) et Tafsîr al-Qurʾân al-ʿAẓîm d'Ibn Kathîr (3/678).

[196] Dieu Tout-Puissant a dit : « Et l'eau fut tarie, l'ordre fut accompli, et il s'installa sur al-Jûdî » [Hûd : 44].

[197] Voir Maʿjam al-Buldân d'Iyâqût al-Ḥamawî (2/179).

Elle est verdoyante, car elle est couverte de chênes, et à côté se trouve un village appelé « al-Thamānīn »[198].

Pour servir de demeure à ceux qui furent sauvés dans l'arche avec Noé(as) à cet endroit, comme l'ont rapporté plusieurs exégètes[199], et Allah est plus savant.

Allah a également mentionné : « le Mont Sinaï » (طُورِ سَيْنَاءَ). Le hâfiẓ al-Bahâ Ibn 'Asâkir a rapporté[200], dans son ouvrage (al-Mustaqṣâ fî faḍâ'il al-Masjid al-Aqṣâ), au chapitre consacré aux montagnes sacrées, par la voie de 'Amr ibn Bakr, de Thawr ibn Yazîd, de Khâlid ibn Ma'dân, d'après Abû Hurayra, que celui-ci a dit : « Notre Seigneur a prêté serment par quatre montagnes, en disant : Par le figuier et l'olivier! Et par le Mont Sînîn! Et par cette Cité sûre! s95v1-2-3. Le "figuier" (at-tîn) désigne "Tûr Zaytâ", la mosquée de Bayt al-Maqdis. L'"olivier" (az-zaytûn) correspond à Tûr Tînâ, puis Tûr Sînîn, et "cette Cité sûre" est la montagne de La Mecque[201]. »

Qatâda a dit : « At-tîn est la montagne sur laquelle se trouve Damas, et az-zaytûn est la montagne sur laquelle se trouve Bayt al-Maqdis[202]. »

---

198 Ma'jam al-Buldān (2/84).

199 "wa al-tīn" qui est la mosquée de Damas,

200 "wa al-zaytûn" qui est la mosquée de Bayt al-Maqdis,

201 "wa ṭûr sīnīn" qui est le lieu où Allāh a parlé à Mûsâ,

202 et hâdhā al-balad al-amīn qui est La Mecque. »

Le hâfiẓ Ibn ‘Asâkir a également rapporté, d’après Kaʿb al-Aḥbâr, qu’il a dit : « Quatre montagnes se présenteront au Jour de la Résurrection : la Montagne d’al-Khalîl, at-tîn, aṭ-ṭûr et al-jûdî. Chacune sera alors semblable à une perle blanche éclairant l’espace entre le ciel et la terre. Toutes reviendront à Bayt al-Maqdis pour être placées dans ses recoins. Puis le Tout-Puissant[203] y établira Son Trône, jusqu’à ce qu’il soit statué entre les gens du Paradis et de l’Enfer : Et tu verras les Anges faisant cercle autour du Trône, célébrant les louanges de leur Seigneur et Le glorifiant. Et il sera jugé entre eux en toute équité, et l’on dira:"Louange à Allah, Seigneur de l’univers".[204] [az-Zumar : 75]. »

Selon une autre chaîne transmise par al-Walîd ibn Muslim, celui-ci déclara : « ‘Ammâr ibn Abî ʿÂliya nous a rapporté, d’après ‘Alî ibn Yazîd, d’après al-Qâsim Abû ʿAbd ar-Raḥmân, qui a dit : “Allah révéla à la montagne Qâsiyûn : ‘Cède ton ombre et ta bénédiction à la montagne de Bayt al-Maqdis.’ La montagne s’exécuta. Alors Allah lui révéla : ‘Puisque tu l’as fait, Je construirai dans ton sein une Maison pour Moi’ – c’est-à-dire la mosquée de Damas –, ‘où Je serai adoré par la suite, la ruine du monde durera quarante ans, et les jours et les nuits ne s’écouleront pas avant que je ne te

[203] Omis de (B) et rattrapé de Mukhtaṣar Târîkh Dimashq.
[204] Mukhtaṣar Târîkh Dimashq (1/287).

rende ton ombre et ta bénédiction. Il dit alors : « Il a, auprès d'Allah, le rang du croyant faible qui L'implore. »[205]

D'après Khalid ibn Daʿlaj, Safiyya, l'épouse du Prophète, parvint à l'extrémité de Bayt al-Maqdis (Jérusalem) et y accomplit la prière. Elle monta ensuite sur le mont des Oliviers (Tûr Zaytâ) et y pria de nouveau, puis elle passa la nuit sur le flanc du mont. Elle déclara : « C'est depuis cet endroit que les gens seront dispersés, le Jour de la Résurrection, vers le Paradis et vers l'Enfer. » [206] [207]

Chapitre sur les mers et les fleuves

Allah a dit :« Et c'est Lui qui a soumis la mer pour que vous en mangiez une chair fraîche, et que vous en extrayiez un ornement que vous portez. Et tu vois les vaisseaux la sillonner, afin que vous recherchiez quelque grâce de Sa part et afin que vous soyez reconnaissants (14). Et Il a implanté sur la terre des montagnes immuables pour qu'elle ne chancelle pas avec vous, ainsi que des fleuves et des sentiers, afin que vous vous orientiez (15), et (Il a placé) des points de repère. C'est par les étoiles qu'ils se guident (16). Celui qui crée est-il pareil à celui qui ne crée pas ? Ne vous souvenez-vous donc

[205] Ibn Manẓūr en mentionne l'extrait dans son "Mukhtaṣar Tārīkh Dimashq" (1/255-256) et dans sa chaîne de transmission figure ʿAlī ibn Yazīd al-Alhānī, qui est considéré comme faible. Aucun hadith n'a été rapporté de manière élevée.

[206] Al-Shams al-Suyūṭī l'a mentionné dans "Ithḥāf al-Akḥiṣṣā" (1/221) et Khālid ibn Daʿlaj al-Sadūsī l'a jugé faible. Voir "Mīzān al-Iʿtidāl" (1/309) et "Al-Taqrīb", p. 195.

[207] Ce qui est entre parenthèses est une correction apportée à partir d'un certain manuscrit, car il est omis dans l'exemplaire imprimé.

pas ? (17) Et si vous comptiez les bienfaits d'Allah, vous ne sauriez les dénombrer. En vérité, Dieu est Pardonneur et Miséricordieux. » [An-Nahl, 14-18]

Il dit aussi : « Et les deux mers ne sont pas identiques : celle-ci est douce et agréable à boire, tandis que celle-là est salée et amère. De chacune d'elles, vous mangez une chair fraîche et vous en extrayez un ornement que vous portez. Et tu vois les vaisseaux les fendre, afin que vous recherchiez quelque grâce de Sa part et afin que vous soyez reconnaissants. » [Fâtir, 12]

Et Il dit : « Et c'est Lui qui a laissé se confondre les deux mers : l'une est douce et fraîche, l'autre est salée et amère, et Il a placé entre elles une barrière et un interdit infranchissable. » [Al-Furqân, 53]

Il dit encore : « Il a laissé se confondre les deux mers, et elles se rencontrent (19), entre elles une barrière qu'elles ne dépassent point (20). » [Ar-Rahmân, 19-20]

Ce que l'on entend par ces deux mers, c'est la mer salée et amère – appelée "eau saumâtre" – et la "mer douce" qui désigne, en fait, les fleuves sillonnant différentes contrées pour le bienfait des serviteurs d'Allah. C'est ce qu'ont expliqué Ibn Jurayj et plusieurs autres savants.

Par ailleurs, Allah a dit : « Et parmi Ses signes, il y a les vaisseaux (qui voguent) sur la

mer, pareils à des montagnes (32). S'Il le veut, Il calme le vent, et ils restent immobiles à sa surface. Voilà bien des signes pour tout homme plein de patience et de reconnaissance (33). Ou bien Il peut les anéantir à cause de ce que (les gens) ont acquis, tout en pardonnant beaucoup (34). » [Ash-Shûrâ, 32-34]

Il a dit également : « Ne vois-tu pas que les vaisseaux voguent sur la mer, par la grâce d'Allah, afin qu'Il vous montre de Ses signes ? Voilà bien des preuves pour tout homme patient et reconnaissant (31). Et lorsqu'une vague, pareille à des nuées, les recouvre, ils invoquent Allah en Lui vouant exclusivement la religion. Puis, une fois qu'Il les a sauvés pour les ramener sur la terre ferme, certains d'entre eux font preuve de mesure, tandis que nul ne nie Nos signes si ce n'est le traître et l'ingrat (32). » [Luqmân, 31-32]

Et Il a dit : « En vérité, dans la création des cieux et de la terre, dans l'alternance de la nuit et du jour, et dans les vaisseaux qui voguent sur la mer à ce qui profite aux gens, et ce qu'Allah a fait descendre du ciel comme eau, par laquelle Il redonne vie à la terre après sa mort, y dispersant toutes sortes d'animaux, et la variation des vents ainsi que les nuages soumis entre le ciel et la terre : voilà bien des signes pour des gens doués de raison » (Al-Baqara, 164).

Allah a comblé Ses serviteurs de bienfaits en ce qu'Il leur a créé, notamment les mers et les fleuves. La mer entoure toutes les régions de la terre, et tout ce qui s'en épanche de divers côtés est d'un goût salé et amer. Il y a en cela une immense sagesse pour la salubrité de l'air, car si la mer avait été d'eau douce, l'air se serait corrompu et l'atmosphère viciée à cause de ce qui y meurt comme créatures, ce qui aurait causé la perte du genre humain. Mais la sagesse parfaite a voulu qu'elle soit telle afin de servir cet intérêt.

C'est pourquoi, lorsque le Messager d'Allah fut interrogé sur la mer, il répondit : « Son eau est purifiante, et la bête qui y meurt est licite »[208].

Quant aux fleuves, leur eau est douce, pure, agréable à boire pour qui le désire. Allah les a rendus courants, faisant jaillir certains dans une terre pour les acheminer vers une autre, comme subsistance pour Ses serviteurs. Parmi ces fleuves, certains sont vastes et d'autres plus modestes, selon les besoins et l'intérêt voulu.

[208] Ce hadith a été rapporté par Ahmad dans son Musnad (2/277, 361, 378 et 393), ainsi qu'Abu Dawud dans ses Sunan (n° 83) au sujet de la purification, et par al-Tirmidhî dans son Jâmi' (n° 69) également sur la purification, qui a dit que ce hadith est bon et authentique. Ibn Mâjah le rapporte dans ses Sunan (n° 386) à propos de la purification et (n° 3246) concernant la chasse, ainsi qu'an-Nasâ'î dans al-Mujtabâ (1/50 et 176) et (7/207). Tous ces récits proviennent d'Abû Hurayra et constituent un hadith authentique. Il a aussi été rapporté par Ahmad dans le Musnad (3/373) et Ibn Mâjah (n° 388) à propos de la purification, d'après le hadith de Jâbir ibn 'Abd Allâh. Ibn Mâjah le rapporte encore (n° 387) d'après al-Firâsî. Ahmad l'a également rapporté dans le Musnad (5/365) à partir du hadith de 'Abd Allâh ibn al-Mughirah ibn Abî Bardah.

Les spécialistes de l'astronomie et de la géographie[209] ont parlé du nombre de mers et des grands fleuves, de leurs sources et de l'endroit où s'achève leur cours, en des termes qui recèlent sagesse et preuves de la puissance du Créateur, attestant qu'Il agit selon Sa volonté et Sa sagesse. À propos de Sa parole : Et par la Mer portée à ébullition! [au jour dernier] [At-Tûr, 6], on trouve deux opinions :

– La première considère qu'il s'agit de la mer située sous le Trône, mentionnée dans le Hadith des Aw'âl[210], au-dessus des sept cieux, dont la distance entre sa partie inférieure et sa partie supérieure est semblable à la distance d'un ciel à l'autre. C'est de cette mer que tombera la pluie avant la Résurrection, pour que les corps reprennent vie dans leurs tombes. Tel est l'avis de Rabi' Ibn Anas[211].

– La seconde estime que le terme « mer » est générique et englobe toutes les mers de la terre, et c'est l'avis majoritaire.

Les exégètes ont divergé sur la signification de « المسجور (al-masjûr) ». Certains y voient le sens de « rempli », tandis que d'autres affirment qu'il se transformera, le Jour de la Résurrection, en feu ardent qui encerclera les gens rassemblés, comme nous l'avons

[209] C'est ainsi dans les Oussoul : al-sabr signifie « la mesure de profondeur », c'est un examen des profondeurs (al-jirḥ) et autres, le sens ici renvoie à la connaissance qui découvre les profondeurs des fleuves, des mers et de leurs abîmes dans la terre ; dans l'édition imprimée, on trouve « tafsîr » (interprétation).

[210] Le commentaire du hadith d'al-Aw'āl a été présenté en p.17, il est faible.

[211] Voir à ce sujet dans le Tafsîr al-Qur'ân al-'Azîm d'Ibn Kathîr (4/282).

mentionné dans notre Tafsîr[212], d'après 'Alî, Ibn 'Abbâs, Sa'îd Ibn Jubayr, Ibn Mujâhid et d'autres. Enfin, il a été dit que cette mer est contenue, retenue et préservée de déborder et de submerger la terre et ceux qui s'y trouvent afin qu'ils se noient pas[213].» Rapporté par Al-Walabī[214] d'après Ibn ʿAbbās – c'est aussi l'avis d'As-Suddī et d'autres – et ce point est corroboré par le ḥadith rapporté par l'imam Aḥmad : « Yazīd nous a rapporté (hadẅthanā Yazīd), puis Al-ʿAwām (hadẅthanā Al-ʿAwām) nous a rapporté, et un homme qui montait la garde sur le littoral m'a dit : "J'ai rencontré Abū Ṣāliḥ, affranchi de ʿUmar ibn Al-Khaṭṭāb, qui a déclaré : 'ʿUmar ibn Al-Khaṭṭāb nous a rapporté, d'après le Messager d'Allāh, qu'il a dit : "Il n'y a pas de nuit sans que la mer ne s'élève à trois reprises, demandant à Allāh[215] la permission de déborder contre eux, et Allāh la retient."'"[216]

Ishāq ibn Rāhwayh l'a également rapporté, d'après Yazīd ibn Hārūn, d'après Al-ʿAwām ibn Ḥawshab : « Un homme qui était en garnison m'a dit : "Une nuit, je sortis pour un poste de garde et personne d'autre n'était sorti. J'arrivai au port et je grimpai, et il me semblait que la mer atteignait la hauteur des sommets des

[212] Même source, (4/283).

[213] Dans le Tafsir (4/283), selon ʿAlī b. Abī Ṭalḥa d'après Ibn ʿAbbās. Sur ce, Al-Ḥāfiẓ Ibn Ḥajar a dit dans at-Taqrīb (p. 402) : « Moulā d'Ibn ʿAbbās, résidant à Ḥimṣ, rapporte d'Ibn ʿAbbās sans l'avoir vu, digne de foi mais susceptible d'erreur, décédé en l'an 43 de l'Hégire. »

[214] Al-Wālibī : il s'agit de ʿAlī b. Sālim b. Mukhāriq al-Wālibī, moulā de ʿAbbās b. ʿAbd al-Muṭṭalib, auteur d'un Tafsir du Coran, décédé en 123 de l'Hégire.

[215] Yanfaḍḥ : s'ouvre et coule.

[216] Rapporté par l'Imām Aḥmad dans le Musnad (1/43), dont la chaîne est faible en raison de l'ignorance du cheikh transmetteur ʿAwwām b. Ḥawshab, ainsi que d'Abū Ṣāliḥ.

montagnes. Voilà qu'elle refit la même chose à plusieurs reprises alors que j'étais bien éveillé. Puis je rencontrai Abū Ṣāliḥ, qui me dit : ‘‘Umar ibn Al-Khaṭṭāb nous a rapporté que le Messager d'Allāh a dit : "Il n'y a pas de nuit sans que la mer ne s'élève trois fois, demandant à Allāh la permission de déborder contre eux ; alors Allāh la retient."’’’[217] Dans sa chaîne de transmission, il y a un narrateur non identifié, et Allāh est plus savant.

Ceci fait partie des bienfaits d'Allāh envers Ses serviteurs : Il a retenu la nocivité de la mer pour qu'elle ne les submerge pas et l'a soumise à leur service afin de porter leurs navires et de leur permettre d'atteindre, grâce à elle, des contrées lointaines pour le commerce ou d'autres finalités. Il leur a aussi facilité la navigation en créant dans les cieux et sur la terre des astres et des montagnes qu'Il a placés comme repères, pour qu'ils se guident au cours de leurs voyages. Il a encore créé dans la mer de belles perles précieuses et des gemmes rares qui n'existent que là, ainsi que des créatures étranges dont la chair leur est permise même lorsqu'elles sont trouvées mortes. Comme l'a dit : « Il vous est permis de pêcher en mer et de consommer ce qui en est tiré » [Al-Māʾidah : 96]. De même, le Prophète a affirmé : « Son eau est purificatrice et la

[217] Mentionné par l'auteur dans le Tafsir (4/283) : et le Ḥāfiẓ Abū Bakr al-Ismāʿīlī a dit : « Ḥadathanā al-Ḥasan b. Sufyān, ʿan Isḥāq b. Rāhūya », et le Ḥāfiẓ Ibn Ḥajar dans al-Maṭālib al-ʿĀliyah (2/176) rapporte une longue histoire d'Isḥāq b. Rāhūya.

dépouille de ses animaux est licite »[218]. Il a dit aussi dans un autre ḥadith : « Deux catégories d'animaux morts et deux sortes de sang nous ont été rendues licites : le poisson et la sauterelle, ainsi que le foie et la rate », rapporté par Aḥmad[219] et Ibn Mâjah[220], bien que la chaîne de transmission nécessite examen[221].

L'Hafiz Abou Bakr al-Bazzâr a rapporté dans son « Musnad » : « J'ai trouvé dans mon recueil, d'après Muhammad ibn Maʿâwiya al-Baghdâdî, nous ayant transmis d'après ʿAbd al-Raḥmân ibn ʿAbd Allâh ibn ʿUmar, d'après Suhayl ibn Abî Ṣâliḥ, d'après son père, d'après Abou Hurayra, avec élévation (au Prophète), que celui-ci a dit : "Allah s'adressa à cette mer occidentale et à la mer orientale. Il dit à la première : 'Je vais placer en toi des serviteurs parmi Mes serviteurs : qu'en feras-tu ?' Elle répondit : 'Je les noierai.' Allah lui dit alors : 'Ta violence sera cantonnée à tes abords.' Il lui interdit donc la parure (les bijoux provenant de la mer) et la pêche. Puis Il s'adressa à la mer orientale et lui dit : 'Je vais placer en toi des serviteurs parmi Mes serviteurs : qu'en feras-tu ?' Elle répondit : 'Je les porterai sur mes flots et je serai pour eux tel une mère envers son enfant.' Alors Allah la gratifia de la parure et de la pêche." »

[218] La chaîne de transmission a été établie précédemment.

[219] Dans le Musnad (2/97).

[220] Dans ses Sunan, aux numéros

[221] Dans sa chaîne figure ʿAbd al-Raḥmān b. Zayd b. Aslam, qui est faible.

Puis, al-Bazzâr déclara : « Nous ne connaissons personne l'ayant transmis de Suhayl si ce n'est ʿAbd al-Raḥmân ibn ʿAbd Allâh ibn ʿUmar, et ce hadith est jugé réprouvé (munkar). » Et il poursuivit : « Suhayl l'a également rapporté, d'après al-Nuʿmân ibn Abî ʿAyyâsh, d'après ʿAbd Allâh ibn ʿAmr, sous forme de hadith mawqûf (arrêté au Compagnon). »

J'ai dit : « Le hadith qui s'arrête à ʿAbd Allâh ibn ʿAmr ibn al-ʿÂṣ paraît plus vraisemblable, car il avait trouvé, le jour de la bataille de Yarmouk, deux outres[222] remplies de livres provenant des sciences des Gens du Livre. Il en rapportait de nombreuses traditions israélites (isrâ'îliyyât), dont certaines étaient reconnues, d'autres célèbres, et certaines jugées réprouvées ou rejetées. Quant à la version attribuée au Prophète (marfûʿ), seul ʿAbd al-Raḥmân ibn ʿAbd Allâh ibn ʿUmar ibn Ḥafṣ ibn ʿÂṣim ibn ʿUmar ibn al-Khaṭṭâb — Abou al-Qâsim al-Madanî, juge de Médine — en est l'unique transmetteur. »

L'imam Aḥmad[223] a dit de lui : « Il ne vaut rien. Je l'ai entendu, puis j'ai déchiré ses hadiths. C'était un menteur, et ses récits sont des hadiths réprouvés (manâkîr). » Ibn Maʿîn[224],

[222] Zamaltayn : al-zāmila désigne la bête de somme.

[223] Al-ʿIlal (1/266), Tarikh al-Khatib (11/501), et Tahdhib al-Kamāl (17/235).

[224] Tarikh Yahyā selon la narration de al-Dawrī (2/351), Su'ālāt Ibn Ṭahmān

Abou Zurʿa[225], Abou Ḥâtim[226], al-Jawzjânî[227], al-Bukhârî[228], Abou Dâwoud[229] et an-Nassâ’î[230] l’ont également affaibli. Ibn ʿAdî[231] déclara : « La plupart de ses hadiths sont des récits réprouvés, et le plus choquant est celui au sujet de la mer. »

Les savants du Tafsîr qui se sont exprimés sur le sujet des étendues, des dimensions, des mers, des fleuves, des montagnes, des superficies, ainsi que sur ce que contient la Terre en villes, ruines, édifices, et sur les sept régions (aqâlîm) véritables selon leur terminologie, et sur les autres provinces

La multiplicité des coutumes, ainsi que ce que recèlent les contrées et les régions en termes de propriétés et de plantes, et ce que renferme chaque contrée parmi les diverses[232] richesses minières et activités commerciales.

Ils dirent : « La terre est submergée par l’immense étendue d’eau, à l’exception d’environ un quart, soit quatre-vingt-dix degrés. La Providence divine a voulu le retrait de l’eau sur cette partie afin que les animaux y vivent et que les cultures et les fruits y poussent, comme le Très-Haut l’a dit : “Et Il a

[225] Al-Jarḥ wa al-Taʿdīl 5/biographie

[226] Même source.

[227] Aḥwāl al-Rijāl

[228] Tarīkhuhu al-Ṣaghīr (2/240).

[229] Suʾālāt al-Ājrī pour Abū Dāwūd (3/108).

[230] Al-Ḍuʿafāʾ wa al-Matrūkūn, biographie

[231] Al-Kāmil fī al-Ḍuʿafāʾ (14/588, 1590).

[232] Dans B : « Sanūf », qui est aussi un pluriel correct.

étendu la terre pour les êtres vivants (10). Il s’y trouve des fruits, ainsi que les palmiers aux spathes recouvertes (11), et des grains à enveloppe et du parfum (12). Lequel donc des bienfaits de votre Seigneur nierez-vous ?”” (Sourate Ar-Rahman, 10-13).

Ils dirent encore : « De la partie émergée de la terre, presque les deux tiers (ou un peu plus) sont submergés. Cela représente quatre-vingt-quinze[233] degrés. »

Ils dirent aussi : « La mer océanique de l’ouest, appelée “Oqiyanous”, confine aux régions du Maghreb ; on y trouve les “Îles Éternelles”, distantes d’environ dix degrés (ce qui correspond à un mois de voyage) de ses rivages. Cette mer ne peut être ni naviguée ni traversée, à cause de son agitation et de ses violentes houles[234], de la variété des vents et des vagues. On n’y pratique pas la pêche[235], on n’en extrait rien et l’on ne s’y aventure pas pour le commerce ou tout autre but. Elle s’étend vers le sud jusqu’à se situer face aux Montagnes de la Lune — dites “al-Qamar” — d’où jaillit la source du Nil d’Égypte, et elle dépasse la ligne de l’équateur. Elle se poursuit ensuite vers l’est, formant la partie sud de la terre. On y trouve alors les îles dites “zanj”[236],

[233] Dans B : soixante-cinq.

[234] Al-hīj, al-ichtiyāj et al-hijāj ont un sens similaire, et l’expression « oghtilām al-baḥr » signifie son agitation et le tumulte de ses vagues.

[235] Dans B : et il ne s’en trouve pas.

[236] Dans l’édition imprimée : az-zāyij, et dans le Maʿjam al-Buldān (introduction, p. 21) : dans cette mer, du côté est, se trouvent les îles des Zanj, puis les îles des Dībājat, et Qumayr ; ensuite les îles d’az-zāyij.

et ses côtes sont largement inhabitées. Elle s’étire vers l’est et le nord jusqu’à se rattacher à la mer de Chine et à celle de l’Inde. Puis elle s’étend encore vers l’est, atteignant le bout de la terre à l’orient, là où se situe le pays de Chine ; elle opère alors un détour à l’est de la Chine vers le nord, franchit le pays chinois, pour se retrouver face à la muraille[237] de Gog et Magog, avant de bifurquer et de cerner des terres inconnues. Puis elle se dirige à l’ouest dans la partie septentrionale de la terre, avoisinant les contrées des Russes et les dépassant, avant de plonger de nouveau vers l’ouest et le sud, d’encercler la terre et de revenir vers l’ouest. Elle fait irruption depuis la partie dite “arabe occidentale”[238] jusqu’au passage terrestre (le “zqaq” ou détroit) qui termine sa course à l’extrémité du Shâm occidental. Elle se prolonge ensuite dans les terres de Rome (Byzance) jusqu’à rejoindre Constantinople et d’autres de leurs régions.

De l’océan oriental jaillissent d’autres mers qui abritent de nombreuses îles. Il est même rapporté qu’il existe dans la mer des Indes mille sept cents îles, dotées de cités et de constructions, en plus de certaines de cités désaffectées. Cette mer est appelée “la mer Verte”. Sa partie orientale est la mer de Chine, sa partie occidentale est la mer du Yémen ; au

[237] Voir la définition de ce barrage et ce qui a été dit à son sujet dans le Maʿjam al-Buldān de Yāqūt (tome 3, p. 197).
[238] Je les ai confirmées d’après A.

nord, se trouve la mer de l’Inde ; quant à sa partie méridionale, elle demeure inconnue. »

Ils ont mentionné qu’entre la mer des Indes et la mer de Chine se dressent des montagnes qui les séparent, et qu’il s’y trouve des passages où naviguent les vaisseaux. Celui qui les a créées les leur a ainsi facilitées, de même qu’Il a disposé de semblables voies sur la terre.

Allah a dit : « Et Nous avons placé, sur la terre, des montagnes immuables afin qu’elle ne vacille pas avec eux ; et Nous y avons aménagé des chemins (des passages) afin qu’ils se guident » (Les Prophètes, 21 : 31).

Ptolémée[239] a mentionné dans son livre appelé « Al-Majestî », qui fut traduit[240] à l’époque d’al-Ma’mûn et qui est à l’origine de ces sciences, que les mers résultant de l’océan occidental, oriental, méridional et septentrional sont très nombreuses. Il y en a parfois une seule, mais qui porte différentes appellations selon les contrées qui la bordent. Parmi elles figure la mer de Qulzum ; Qulzum[241] étant un village de sa côte, proche d’Aïla. Il y a aussi la mer de Perse, la mer des Khazars, la mer de Warank, la mer des Romains, la mer de Buntsh, la mer « al-Azraq » (la « Bleue »), ville installée sur son littoral, qu’on appelle également la mer

[239] À l'origine : l'un des rois de l'Inde, ce qui est une expression insérée, et Ptolémée, grec, fut l'un des plus grands savants en astronomie et en géographie de l'Antiquité, et al-Majisti : un terme composite du grec et de l'arabe, signifiant "le glorieux". Voir l'Encyclopédie Arabe Universelle (tome 4, p. 466).

[240] Dans al-Fihrist (p. 327) : le premier à s'être intéressé à son interprétation et à sa traduction en arabe fut Yahyâ ibn Khalid ibn Barmak (d. 190 H). Plusieurs interprètes s'y essayèrent sans y parvenir pleinement, ce qui incita plusieurs membres de la Maison de la Sagesse à reprendre son interprétation.

[241] Voir la définition dans le « Ma‘jam al-Buldan » (tome 4, p. 388).

du Qarm. Celle-ci se rétrécit jusqu'à se déverser dans la mer des Romains, au sud de Constantinople, c'est-à-dire le golfe constantinopolitain[242]. C'est pourquoi les navires avancent rapidement de Qarm vers la mer des Romains, tandis qu'ils ralentissent lorsqu'ils partent d'Alexandrie à destination de Qarm, car ils affrontent alors le courant. Ceci compte parmi les merveilles du monde, puisque toute eau courante est douce, à l'exception de celle-ci, et toute mer stagnante est salée et amère, hormis ce qu'on raconte de la mer des Khazars (la mer de Jurjân et de Tabaristân), dans laquelle existerait une vaste zone d'eau douce et fraîche, d'après le témoignage de voyageurs.

Les spécialistes de l'astronomie (ahl al-hay'a) disent de cette mer qu'elle est de forme arrondie, quoique sensiblement allongée. D'autres affirment qu'elle a la forme triangulaire d'un fort[243]. Elle n'est reliée à aucune partie de l'océan environnant, mais se tient isolée. Sa longueur est estimée à huit cents milles et sa largeur à six cents ; d'autres disent plus encore. Allah seul sait.

Il existe aussi, parmi ces mers, celle dont provient le phénomène de la marée (le flux et le reflux) près de Bassora, auquel correspond une même manifestation au Maghreb. L'eau y

[242] « Maʿjam al-Buldan » de Yâqût (introduction, p. 21) et l'entrée « al-Biḥār » dans cet ouvrage.

[243] al-Qilaʿ : pluriel de qilʿ et qalāʿa, désignant la voile du navire.

croît depuis le premier jour du mois lunaire et ne cesse d'augmenter jusqu'à la nuit du quatorzième jour (c'est la marée montante)[244]. Puis elle commence à diminuer (c'est la marée descendante) jusqu'au dernier jour du mois[245]. Ils ont également décrit la délimitation de ces mers, leur cours[246] et leur extrémité, ainsi que ce qui s'y trouve

La terre se compose de lacs issus des rivières et d'autres crues, que l'on appelle les marais[247].

Ils ont mentionné les grands fleuves célèbres que renferme la terre, en indiquant leur source et leur embouchure. Nous ne sommes pas ici pour en exposer tous les détails, mais plutôt pour traiter des fleuves évoqués dans le hadith.

Allah dit : « C'est Allah qui a créé les cieux et la terre, qui a fait descendre l'eau du ciel et, par elle, a fait sortir pour vous des fruits comme subsistance. Il vous a assujetti les vaisseaux, afin qu'ils voguent en mer par Son ordre, et Il vous a assujetti les rivières (32). Il vous a assujetti le soleil et la lune, constants dans leur course, et Il vous a assujetti la nuit et le jour (33). Il vous a accordé de toute chose que vous Lui avez demandée. Et si vous comptez les bienfaits d'Allah, vous ne sauriez

[244] Il l'a établi à partir de b.

[245] La marée : élévation et baisse périodiques de vastes masses d'eau sur des périodes temporelles déterminées, se produisant deux fois durant la période comprise entre deux levers consécutifs de la Lune, soit 24 heures et 25 minutes. Voir l'Encyclopédie Arabe Universelle (tome 22, p. 462).

[246] Dans l'édition imprimée : "wa mubtadāhā".

[247] Al-Baṭā'iḥ : pluriel de baṭīḥa, et al-baṭīḥ : un large canal contenant du sable et du gravier fin.

les dénombrer. Vraiment, l'homme est très injuste et très ingrat » (Ibrâhîm, 32-34).

Dans les deux Ṣaḥîḥ[248], selon la chaîne transmise par Qatâda, d'après Anas ibn Mâlik, d'après Mâlik ibn Ṣaʿṣaʿa, il est rapporté que le Messager d'Allah, lorsqu'il mentionna l'Arbre au terme ultime (Sidrat al-Muntahā), dit : « Du pied de cet Arbre jaillissent deux fleuves intérieurs et deux fleuves extérieurs. Quant aux deux fleuves intérieurs, ils sont au Paradis, et quant aux extérieurs, il s'agit du Nil et de l'Euphrate. »

Dans une version rapportée par al-Bukhârî[249], on trouve ce mot : « Leur source », c'est-à-dire leur substance ou leur forme, selon leurs caractéristiques et leurs traits. Or, dans ce monde, il n'y a rien de semblable à ce qui se trouve au Paradis hormis les noms.

Dans le Ṣaḥîḥ de Muslim, d'après le ḥadith transmis par ʿUbayd Allâh ibn ʿUmar, d'après Khubayb ibn ʿAbd al-Raḥmân, d'après Ḥafṣ ibn ʿÂṣim, d'après Abû Hurayra, le Messager d'Allah a dit : « Sayḥân, Jayḥân, l'Euphrate et le Nil sont tous des fleuves du Paradis. »

L'imam Aḥmad[250] a rapporté : « Ibn Numayr et Yazîd nous ont rapporté que Muḥammad ibn ʿAmr, d'après Abû Salama, d'après Abû Hurayra, a dit : Le Messager d'Allah a déclaré :

[248] Al-Bukhārī dans son Ṣaḥīḥ

[249] Dans B: le mot est celui d'al-Bukhārī. Cette expression à laquelle fait allusion l'auteur ne provient pas de la chaîne qu'il a mentionnée un peu plus tôt, mais de la chaîne de Sharīk ibn Abī Numayr par ʿAnas. Elle se trouve dans le chapitre du tawḥīd du Ṣaḥīḥ d'al-Bukhārī

[250] Dans al-Musnad (2/301 et 305).

“Quatre fleuves jaillissent du Paradis : l’Euphrate, le Nil, Sayḥân et Jayḥân.” » Cet isnâd est authentique selon les critères de Muslim.

Il semble – et Allah est plus savant – que le sens est que ces fleuves ressemblent aux fleuves du Paradis par leur limpidité, leur douceur et leur cours, et qu’ils sont de la même catégorie pour ces qualités et d’autres du même genre. Cela rejoint un autre ḥadith rapporté par at-Tirmidhî et jugé authentique[251], via Saʿîd ibn ʿÂmir, d’après Muḥammad ibn ʿAmr, d’après Abû Salama, d’après Abû Hurayra, où le Messager d'Allah a dit : « La ʿajwa (sorte de datte) provient du Paradis, et elle constitue un remède contre le poison[252]. » Autrement dit, elle ressemble aux fruits du Paradis, car l’évidence contredit une interprétation littérale complète ; il faut donc comprendre qu’un autre sens est visé ici.

Et de même Sa parole : « La fièvre provient du souffle ardent de l’Enfer, alors rafraîchissez-la avec de l’eau »[253] [254]. Et de même Sa parole : « Lorsque la chaleur devient intense, rafraîchissez(-vous) par la prière, car la chaleur ardente provient du souffle de l’Enfer »[255].

---

[251] Dans son al-Jāmiʿ

[252] Dans B : al-Ḥirr, ce qui ne concorde pas avec les autres formulations du hadith.

[253] Il est mentionné dans certains ouvrages fondamentaux : « avec de l'eau froide », alors que le terme « froide » n'apparaît ni dans l'édition imprimée ni dans les différentes transmissions du hadith.

[254] Rapporté par Al-Bukhārī dans son Ṣaḥīḥ

[255] Rapporté par Aḥmad dans son Musnad (2/238 et 266), par Al-Bukhārī dans son Ṣaḥīḥ (533 et 534) au sujet des horaires de la prière, ainsi que par Muslim dans son Ṣaḥīḥ

De même, en ce qui concerne ces fleuves, on observe que leurs sources jaillissent de la terre. Quant au Nil, c’est un fleuve qui n’a pas d’égal parmi ceux de ce monde en raison de sa légèreté, de sa limpidité et de l’éloignement de son cours, depuis son point de départ jusqu’à son embouchure. Son origine se trouve dans les montagnes al-Qumr, c’est-à-dire les montagnes « blanches ». Certains les nomment « montagnes al-Qamar »[256], par analogie avec l’astre lunaire, et elles se situent à l’ouest, au-delà de la ligne de l’équateur, du côté sud.

On dit de ces montagnes qu’elles sont de couleur rouge, qu’entre elles surgissent des sources, puis dix affluents distants les uns des autres y convergent. Chaque groupe de cinq de ces affluents se réunit ensuite dans un lac, d’où sortent six rivières qui, à leur tour, se rejoignent dans un autre lac. De ce dernier naît alors un seul fleuve, le Nil, qui traverse d’abord les terres du Soudan en Abyssinie, puis la Nubie dont la plus grande ville est Dumqula, avant de passer par Assouan et de parvenir ensuite au pays d’Égypte.

De plus, il peut lui parvenir, depuis les terres d’Abyssinie, l’excédent de leurs pluies ainsi que la terre qu’il charrie[257]. L’Égypte a besoin de ces deux apports à la fois, car sa pluviométrie est faible et ne suffit pas à arroser ses cultures

[256] Voir ce qui a été dit sur la dénomination des montagnes de la Lune dans l’ouvrage Ḥasan al-Muḥāḍara (2/349) de Al-Suyūṭī.

[257] Dans l'édition B : وَاجْتِرَاف (et non autre).

et ses arbres ; de plus, son sol est sablonneux et n’offre aucune production tant que le Nil n’y déverse pas l’abondance de ses eaux et de son limon, permettant ainsi aux plantations de pousser. Elle est, parmi les contrées, la plus à même d’illustrer la Parole d'Allah : « N’ont-ils pas vu que Nous guidons l’eau vers une terre aride afin d’en faire pousser un champ dont se nourrissent leurs bestiaux et eux-mêmes ? Ne voient-ils donc pas ? » (As-Sajda, v. 27).

Ensuite le Nil dépasse l’Égypte sur une courte distance et se scinde en deux branches au niveau d’un village sur sa rive, appelé Shattanuf[258]. Le bras occidental passe par Rosette et se jette dans la mer salée. Quant au bras oriental, il se sépare à son tour en deux près de Jawjar. Le bras occidental de ces deux embranchements longe Damiette par l’ouest et se jette dans la mer ; le bras oriental traverse Ashmûn Tannâh[259] et se déverse dans un lac à l’est de Damiette, appelé lac Tinnis, ainsi que dans le lac de Damiette. C’est là une très grande distance entre le point d’origine du fleuve et son embouchure, d’où provient la finesse de son eau.

Ibn Sînâ a dit qu’il possède des particularités que ne possèdent pas les autres eaux de la terre, dont le fait d’être le plus éloigné de son cours d’origine.

[258] Voir ce qu’a dit Yāqūt à propos de ce village dans son Mu‘jam al-Buldān (3/344).

[259] Dans Mu‘jam al-Buldān (1/200) : Ushmūm.

Il s’étend jusqu’à son extrémité. Parmi ses caractéristiques, on remarque qu’il coule sur des rochers et des sables sans contenir ni soie, ni mousse, ni vase. De même, aucune pierre ni caillou ne se couvrent de verdure en son lit, ce qui tient à la pureté de ses eaux, à leur douceur et à leur délicatesse. On compte aussi parmi ces particularités qu’il atteint son niveau maximum lorsque les autres fleuves sont en décrue, et qu’il baisse lorsqu’ils sont en crue.

Quant à ce que certains rapportent au sujet de la source du Nil, située en un lieu élevé où quelqu’un aurait découvert un spectacle terrifiant, en présence de belles jeunes filles et d’autres choses extraordinaires, avant de devenir muet, voilà qui relève des fables de certains historiens et des élucubrations d’hommes mensongers[260] [261].

Abd Allah ibn Lahi‘a[262] rapporta de Qays ibn al-Hajjaj, lequel le tenait de celui qui l’avait informé, qu’au moment de la conquête de l’Égypte, lorsque ‘Amr ibn al-‘As fut arrivé au mois de Būna (l’un des mois utilisés chez les non-Arabes), les habitants vinrent à lui et dirent : « Ô gouverneur ! Notre Nil a une coutume sans laquelle il ne coule pas. » Il demanda : « De quoi s’agit-il ? » Ils répondirent : « Lorsque douze nuits de ce mois se sont écoulées, nous

[260] Dans B : « Et celui qui y a eu accès ne l'a pas pu. »

[261] Voir Ḥusn al-Muḥāḍarah de as-Suyūṭī (2/350).

[262] ‘Abd Allāh ibn Lahī‘ah ibn ‘Uqbah, Abū ‘Abd al-Raḥmān al-Ḥaḍramī al-Miṣrī, juge d'Égypte, mort en 174 H. Il était un cheikh pieux, mais ses écrits ont été mélangés après avoir été brûlés. Ses livres furent incendiés quatre ans avant sa mort. Voir al-Majrūḥīn d'Ibn Ḥibbān (2/11).

prenons une jeune fille vierge dont les parents sont présents. Nous les dédommageons, puis nous l'habillons de nos plus beaux bijoux et de nos plus somptueux vêtements, avant de la jeter dans le Nil. »

'Amr rétorqua : « Ceci est impossible en Islam, car l'Islam abroge ce qui le précède. » Les habitants laissèrent donc passer le mois de Būna, et le Nil ne coula ni beaucoup ni peu. Selon une autre version, passèrent Būna, Abīb et Misrā[263] sans qu'il ne coule, à tel point qu'ils songèrent à quitter les lieux. 'Amr écrivit alors à 'Umar ibn al-Khattâb pour l'informer. Celui-ci lui répondit qu'il avait bien agi et lui envoya une note (bâṭiqa) dans sa lettre, avec ordre de la jeter dans le Nil. Lorsque la lettre arriva, 'Amr prit la note, l'ouvrit et y lut : « De la part du serviteur d'Allah, 'Umar, Commandeur des croyants, au Nil du peuple d'Égypte. Après quoi : si tu ne coules que par ta propre volonté, ne coule pas. Mais si c'est Allah, l'Unique, l'Infiniment Puissant, qui te fait couler, alors nous invoquons Allah afin qu'Il te fasse couler. » 'Amr jeta donc la note dans le fleuve. Au matin du samedi, le Nil avait monté de seize coudées en une seule nuit. Allah[264] mit ainsi fin à cette coutume chez les Égyptiens, et cela jusqu'à aujourd'hui[265].

---

[263] Asmā' de la célèbre Copte.

[264] Addition provenant de B.

[265] Cet événement eut lieu en l'an 23 H, comme indiqué dans Badā'i' az-Zuhūr (1/111). Voir aussi Ḥusn al-Muḥāḍarah (2/353-354). La chaîne de transmission de ce récit est faible, en raison de la faiblesse d'Ibn Lahī'ah en cas de transmission isolée et de l'ignorance de celui qui rapporta de lui, Cheikh Qays

Pour ce qui est de l’Euphrate, il prend sa source au nord d’Arzan, en territoire byzantin. Il passe près de Malatya, puis longe Sumaysât, puis al-Ilbîra[266] au sud, avant de s’orienter vers l’est pour atteindre Bâlis[267] et la citadelle de Ja‘bar[268]. Il traverse ensuite ar-Raqqa, puis rejoint ar-Rahba au nord, et il continue vers Anah, puis vers Hit, puis vers Koufa, avant de s’écouler vers la vaste plaine d’Irak et de se déverser dans de grandes zones d’intérêt majeur (c’est-à-dire des lacs), puis de revenir vers elles. De là sortent d’importants cours d’eau bien connus.

Quant à Sayhân (qu’on appelle aussi Sayhûn), il prend sa source dans les contrées byzantines, coule du nord-ouest vers le sud-est et se situe à l’ouest du cours de Jîhân, tout en étant moins considérable que ce dernier. Il traverse les territoires arméniens qui sont aujourd’hui connus sous le nom de pays de Sis, autrefois partie du domaine islamique naissant. Lorsque les Fatimides prirent le contrôle de l’Égypte et s’emparèrent de la Syrie et de ses environs, ils ne purent la défendre contre les ennemis. Ainsi, vers l’année 300 de l’Hégire, Alîqfûr l’Arménien s’empara de ce territoire, c’est-à-dire du pays de Sis, et cela demeure encore à ce jour – qu’Allah veuille nous le

ibn al-Ḥujāj.

[266] El-Bīrah : située dans les environs d'Alep.

[267] Balas : bourg dans la région de Cham, entre Alep et Raqqa. Voir Ma‘jam al-Buldān (1/328).

[268] Une forteresse sur l'Euphrate, entre Balas et Raqqa, près de Ṣiffīn. Voir Ma‘jam al-Buldān (2/142).

rendre par Sa puissance et Sa force. Par la suite, Sayhân et Jîhân se rejoignent à Adana pour ne former qu'un seul fleuve, avant de se jeter dans la mer dite « romaine » (la Méditerranée) entre Ayâs et Tarse.

Quant à Jîhân (appelé aussi Jîhûn, et Jahân par la langue populaire), son origine se trouve également dans les territoires byzantins. Il traverse le pays de Sis du nord au sud et est comparable à l'Euphrate par sa taille. Ensuite, il rencontre le Sayhân à Adana pour ne faire qu'un seul fleuve, puis se déverse dans la mer auprès d'Ayâs et de Tarse. Et Allah est le plus Savant.

Chapitre sur les preuves de la grandeur d'Allah, le Très-Haut

Allah a dit : « Allah est Celui qui a élevé les cieux sans piliers que vous puissiez voir. Puis Il S'est établi sur le Trône et a soumis le soleil et la lune : chacun poursuit sa course jusqu'à un terme fixé. Il administre l'ordre [de Sa création] et expose clairement Ses signes, afin que vous ayez la certitude de la rencontre de votre Seigneur. (2) Et c'est Lui qui a étendu la terre et y a placé des montagnes fermes ainsi que des fleuves. Et de chaque espèce de fruits, Il y a mis deux éléments (mâle et femelle). Il fait en sorte que la nuit recouvre le jour. Voilà bien des signes pour ceux qui réfléchissent. (3) Sur

la terre, il y a des parcelles voisines, des jardins de vignes, des céréales, des palmiers en touffes ou isolés, tous arrosés par une même eau. Pourtant, Nous favorisons certains d'entre eux par rapport à d'autres quant à leur goût. Voilà bien là des signes pour ceux qui raisonnent. » [Ar-Ra'd : 2-4]

Il dit aussi : « Qui donc a créé les cieux et la terre, et fait descendre pour vous du ciel une eau grâce à laquelle Nous fîmes pousser des jardins pleins de charme ? Vous n'étiez pas capables d'en faire germer les arbres. Y a-t-il donc une divinité avec Allah ? Mais ce sont plutôt des gens qui L'égalisent à d'autres. (60) Qui a fait de la terre un lieu stable, lui a tracé des rivières, lui a assigné des montagnes inébranlables et établi une barrière entre les deux mers ? Y a-t-il donc une divinité avec Allah ? Mais la plupart d'entre eux ne savent pas. » [An-Naml : 60-61]

Il dit encore : « C'est Lui qui a fait descendre pour vous du ciel une eau ; vous en buvez, et grâce à elle poussent des arbres où vous faites paître vos troupeaux. (10) Par elle, Il fait croître pour vous des cultures, ainsi que des oliviers, des palmiers, des vignes et toutes sortes de fruits. Voilà bien un signe pour ceux qui réfléchissent. (11) Il vous a assujetti la nuit et le jour, ainsi que le soleil, la lune et les étoiles qui obéissent à Son ordre. Voilà certes des signes pour ceux qui raisonnent. (12) Et sur la

terre Il a créé pour vous des êtres de couleurs diverses. Voilà bien un signe pour ceux qui se rappellent. » [An-Nahl : 10-13].

Allah rappelle[269] ce qu'Il a créé sur la terre : montagnes, arbres, fruits, plaines et terrains escarpés, ainsi que les diverses catégories de créatures, inanimées et vivantes, dans les déserts, les contrées arides, sur la terre ferme et dans les mers. Tout cela démontre Sa grandeur, Sa puissance, Sa sagesse et Sa miséricorde envers Ses créatures. De même, Il a pourvu chaque être vivant de la subsistance dont il a besoin, de nuit comme de jour, en été comme en hiver, et du matin au soir.

C'est ce qu'indique la parole du Très-Haut : « Et il n'est point d'être vivant sur terre dont la subsistance n'incombe à Allah, et Il connaît son gîte et son lieu de dépôt ; tout est dans un Livre explicite. » [Hûd : 6].

Le hâfiẓ Abû Ya'lā a rapporté, d'après Muḥammad ibn al-Muthannā, d'après 'Ubayd ibn Wâqid, d'après Muḥammad ibn 'Īsâ ibn Kay-sân, d'après Muḥammad ibn al-Munkadir, d'après Jâbir, d'après 'Umar ibn al-Khaṭṭâb, qui dit : « J'ai entendu le Messager d'Allah dire : "Allah a créé mille nations : six cents en mer et quatre cents sur terre. La première de ces nations à périr sera celle des sauterelles ; et

[269] Dans al-Bukhārī : "Wa dhakara" (et il a mentionné).

lorsqu’elle périra, les autres suivront, comme un collier dont le fil est coupé.” » [270]

À propos de ‘Ubayd ibn Wâqid, Abû Ḥâtim [271] l’a déclaré peu fiable. Ibn ‘Adiyy [272] a dit : « La plupart de ses transmissions ne sont pas corroborées. » Quant à son maître, il est encore plus faible que lui [273]. Al-Fallâs [274] et al-Bukhârî [275] l’ont jugé “munkar al-ḥadîth” (rapporteur de hadiths réprouvés). Abû Zur‘ah [276] a considéré qu’il ne convenait pas de rapporter de lui. Ibn Ḥibbân [277] et al-Dâraquṭnî [278] l’ont jugé faible. Ibn ‘Adiyy a critiqué précisément ce hadith et d’autres [279], et Allah sait mieux.

Le Très-Haut a également dit : « Et il n’est nul être vivant sur terre ni nul oiseau volant de ses deux ailes qui ne soient des communautés semblables à vous. Nous n’avons rien omis dans le Livre. Puis, ils seront tous rassemblés vers leur Seigneur. » [Al-An‘âm : 38].

---

[270] Rapporté par Abū Ya‘lā (2399 - al-Maṭālib al-‘Āliyah, édition munṣadah) et ‘Abd al-Bayhān a jugé ce hadith fabriqué dans sa notice biographique sur Ibn Kaysān.

[271] Al-Jarḥ wa-l-Ta‘dīl (6/ notice 18).

[272] Al-Kāmil (5/1990).

[273] C’est-à-dire : Muḥammad ibn ‘Īsā ibn Kaysān.

[274] Mentionné par Ibn ‘Adī dans al-Kāmil d’après al-Falās (6/2249).

[275] Tārīkhuhu al-Kabīr (1/ notice 635) et al-Ṣaghīr (2/271).

[276] Su’ālāt al-Barẓu‘ī (2/517).

[277] Al-Majrūḥūn (2/265-266) avec l’édition de al-Salafī.

[278] Al-Du‘afā’ wa al-Matrūkūn

[279] Al-Kāmil (6/2249).

Chapitre concernant ce qui touche à la création des cieux et aux signes qu'ils renferment

Nous avons déjà mentionné que la création de la terre a précédé celle du ciel, comme l'a dit le Très-Haut : « C'est Lui qui a créé pour vous tout ce qui est sur la terre, puis Il S'est tourné vers le ciel et en fit sept cieux. Et Il sait parfaitement toute chose » [Al-Baqara [280] : 29].

Et Il a dit également : « Dis : "Nieriez-vous vraiment Celui qui a créé la terre en deux jours et Lui attribueriez-vous des associés ? Voilà le Seigneur des mondes (9). Il a implanté en elle des montagnes imposantes, l'a bénie et y a réparti ses ressources en subsistance en quatre jours, pour ceux qui s'enquièrent (10). Puis Il S'est tourné vers le ciel qui n'était alors qu'une fumée. Il lui dit ainsi qu'à la terre : 'Venez toutes deux, de gré ou de force !' Elles dirent : 'Nous venons obéissantes.' (11). Il décréta alors qu'elles soient sept cieux en deux jours et révéla à chaque ciel sa fonction. Et Nous avons embelli le ciel le plus proche de lampes (étoiles) ainsi que pour le protéger. Telle est la décision du Tout-Puissant, l'Omniscient (12).» [Fussilat (41) : 9-12].

Et Il a dit : « Êtes-vous donc plus difficiles à créer ou bien le ciel qu'Il a édifié (27), Il en a élevé la voûte et l'a parfaitement disposé (28),

[280] Dans « b » : il est différent.

Il a assombri sa nuit et fait sortir son matin (29), et la terre, après cela, Il l'a étendue (30). » [An-Nâzi'ât (79) : 27-30].

Nous avons déjà répondu à propos de Sa parole : « Et la terre, après cela, Il l'a étendue » en indiquant que le "dahy" (fait d'étendre) est différent de la création proprement dite et qu'il intervient après celle du ciel.

Il dit encore : « Béni soit Celui dans la main de Qui est la Royauté, et Il est capable de toute chose[281]. Celui qui a créé la mort et la vie afin de vous éprouver [et de voir] qui de vous est le meilleur en œuvre. Et c'est Lui le Puissant, le Pardonneur[282]. Celui qui a créé sept cieux superposés. Tu ne vois aucune imperfection dans la création du Tout Miséricordieux. Ramène donc le regard, y discernes-tu la moindre faille ? (3). Puis ramène-le encore une fois : le regard te reviendra humilié et épuisé (4). Et Nous avons certes embelli le ciel le plus proche de lampes, que Nous avons rendues comme projectiles contre les démons. Et Nous leur avons préparé le châtiment de la Fournaise (5). » [Al-Mulk (67) : 1-5].

Il dit aussi : « Et Nous avons édifié au-dessus de vous sept puissants [cieux] (12), et Nous y avons mis une lampe ardente (13). » [An-Naba' (78) : 12-13].

---

[281] Ad-Daḥī : ainsi qu'ad-Daḥw : signifie l'étalement et l'extension.

[282] Dans « b » : il est différent.

Et encore : « Ne voyez-vous pas comment Allah a créé sept cieux superposés (15), et y a placé la lune comme lumière et y a mis le soleil comme une lampe ? (16). » [Nûh (71) : 15-16].

Et Il dit : « Allah est Celui qui a créé sept cieux et, de la terre, autant qu'eux. Son ordre s'applique entre eux afin que vous sachiez qu'Allah est, de toute chose, Capable et qu'Allah embrasse toute chose de Sa science. » [At-Talâq (65) : 12].

Il dit aussi : « Béni soit Celui qui a placé au ciel des constellations, qui y a mis un flambeau [le soleil] et une lune lumineuse (61). Et c'est Lui qui a fait du jour et de la nuit une succession pour quiconque veut se souvenir ou veut être reconnaissant (62). » [Al-Furqân (25) : 61-62].

Et Il a dit : « En vérité, Nous avons embelli le ciel le plus proche de la parure des astres (6), [pour le] protéger de tout démon rebelle (7). Ils ne peuvent prêter l'oreille à la cour céleste, car ils sont visés de tous côtés (8), repoussés, et pour eux est un châtiment perpétuel (9). Sauf celui qui parvient à surprendre subrepticement [un propos], alors un projectile embrasé le poursuit (10). » [As-Sâffât (37) : 6-10].

Enfin, Il a dit : « Nous avons certes placé dans le ciel des constellations et Nous l'avons embelli pour ceux qui contemplent (16), et Nous l'avons protégé de tout démon banni (17), sauf celui qui épie secrètement : alors un

projectile ardent le pourchasse (18). » [Al-Hijr (15) : 16-18].

Et Allah dit : « Et le ciel, Nous l'avons édifié par (Notre) puissance, et en vérité, c'est Nous qui l'élargissons. » (Adh–Dhâriyât : 47)

Et Il dit : « Et Nous avons fait du ciel un toit préservé, et ils s'en détournent (32) ; et c'est Lui qui a créé la nuit et le jour, le soleil et la lune ; chacun vogue dans une orbite. » (Al–Anbiyâ' : 32 – 33)

Et Il a dit : « Et un signe pour eux est la nuit : Nous en retirons le jour, et les voilà dans les ténèbres (37). Et le soleil court vers un gîte qui lui est fixé ; tel est le décret du Tout-Puissant, de l'Omniscient (38). Et quant à la lune, Nous lui avons assigné des phases, jusqu'à ce qu'elle devienne semblable à un vieux rameau de palmier desséché (39). Il n'appartient ni au soleil de rattraper la lune, ni à la nuit de devancer le jour. Chacun vogue dans une orbite. » (Yâ–Sîn : 37 – 40)

Et Il a dit : « Il fait fendre l'aube, Il a fait de la nuit un moment de repos, et (Il a fait) le soleil et la lune (pour le) calcul ; tel est l'ordonnancement du Tout-Puissant, de l'Omniscient (96). C'est Lui qui vous a assigné les étoiles afin que vous vous guidiez par elles dans les ténèbres de la terre et de la mer. Nous avons détaillé (ainsi) les signes pour des gens qui savent. » (Al–An'âm : 96 – 97)

Et Il a dit : « En vérité, votre Seigneur, c'est Allah qui a créé les cieux et la terre en six jours, puis S'est établi sur le Trône. Il couvre le jour de la nuit, laquelle le poursuit sans relâche. (Il a créé) le soleil, la lune et les étoiles, soumis à Son ordre. N'est-ce pas à Lui qu'appartiennent la création et l'ordre ? – Béni soit Allah, Seigneur de l'univers ! » (Al–A'râf : 54)

Les versets à ce sujet sont fort nombreux, et nous en avons traité en détail dans le « Tafsîr ». Le propos est qu'Allah informe (ici) de la création des cieux, de leur étendue et de leur élévation, ainsi que de leur beauté incomparable, de leur splendeur, de leur perfection et de leur majesté, comme Il dit : « Par le ciel, (céleste) aux tissages harmonieux ! » (Adh–Dhâriyât : 7), c'est-à-dire une création éprouvée et parfaite. Et Il dit : « C'est Lui qui a créé sept cieux superposés ; tu ne verras aucune faille dans la création du Tout Miséricordieux. Reporte donc le regard : y vois-tu une brèche quelconque ? [283] Puis reporte-le encore deux fois ; ton regard te reviendra humilié et épuisé (4). » (Al–Mulk : 3 – 4) Autrement dit, il revient incapable de déceler en elle un défaut ou un désordre, et il se lasse et faiblit, car Allah a produit Sa création de façon parfaite et a orné son horizon d'étoiles, comme Il dit : « Par le ciel pourvu de tours

[283] Voir Fath al-Bārī (6/295) chapitre sur les étoiles.

(stellaires) ! » (Al–Burûj : 1), autrement dit : les constellations. Certains ont dit qu'il s'agit des postes de garde depuis lesquels on lance des projectiles (de feu) sur ceux qui tentent d'écouter en secret ; or il n'y a pas de contradiction entre ces deux interprétations.

Et Allah déclare encore : « Nous avons placé des constellations dans le ciel et Nous l'avons embelli pour ceux qui regardent (16), et Nous l'avons préservé de tout démon banni. » (Al–Hijr : 16 – 17)

Il mentionne ainsi qu'Il l'a embelli par la présence des étoiles fixes et errantes : le soleil, la lune et les astres brillants, et qu'Il a préservé son domaine de l'intrusion des démons. C'est ce qui en constitue la parure dans son sens profond, puisqu'Il dit : « Et Nous l'avons protégée de tout démon réprouvé. » (As–Sâffât : 7) comme Il dit aussi : « En vérité, Nous avons paré le ciel le plus proche d'un ornement : les étoiles (6) et (pour) le protéger de tout démon rebelle (7). Ils ne pourront prêter l'oreille auprès de l'Assemblée sublime et ils seront lancés (et repoussés) de tous côtés. » (As–Sâffât : 6 – 8)

Al–Bukhârî rapporte dans le « Livre du Commencement de la Création »[284] cette parole de Qatâda, à propos du verset : « Et en vérité, Nous avons embelli le ciel le plus proche de lampes » (Al–Mulk : 5). Qatâda dit : « Allah a

[284] Voir Fath al-Bārī (6/295) chapitre sur les étoiles.

créé ces étoiles pour trois raisons : Il en a fait une parure pour le ciel, des projectiles contre les démons et des signes pour se guider. Ainsi celui qui en donne une autre interprétation se trompe, gaspille sa part et s'impose une tâche dont il n'a pas la science. C'est ce que Qatâda a exprimé clairement dans la parole du Très-Haut : « En effet, Nous avons embelli le ciel le plus proche de lampes, et Nous en avons fait des projectiles contre les démons » (Al-Mulk, v. 5). Le Très-Haut a également dit : « Et c'est Lui qui vous a assigné les étoiles afin que vous puissiez vous diriger grâce à elles dans les ténèbres de la terre et de la mer » (Al-An'âm, v. 97).

Ainsi, celui qui s'efforce d'en tirer autre chose que ces trois avantages, c'est-à-dire de prétendre connaître les jugements que leurs mouvements et leurs alignements[285] dans leur course seraient censés indiquer, et d'affirmer que cela annonce des événements terrestres, se trompe. En effet, la plupart de leurs propos dans ce domaine ne reposent que sur des conjectures, des suppositions fausses et des affirmations infondées.

Allah a également mentionné qu'Il a créé sept cieux superposés, c'est-à-dire l'un au-dessus de l'autre. Les savants de l'astronomie ont divergé quant à savoir si ces cieux sont

[285] Dans le livre : et ses approches.

empilés[286] ou bien séparés les uns des autres par un espace vide. Deux opinions existent ; la plus correcte est la seconde, selon ce que nous avons rapporté du hadith de ‘Abd Allah ibn ‘Amîra, d’après Al-Ahnaf, d’après Al-‘Abbâs, à propos du hadith des « Aw‘âl », dans lequel le Messager d'Allah a dit : « Savez-vous quelle distance sépare le ciel de la terre ? — Nous dîmes : “Allah et Son Messager sont plus savants.” Il répondit : “Il y a entre eux un trajet de cinq cents ans, et entre chaque ciel de même cinq cents ans, et l’épaisseur[287] de chaque ciel est de cinq cents ans…” »[288]

Le hadith complet a été rapporté par Ahmad, Abû Dâwûd, Ibn Mâjah et At-Tirmidhî, qui l’a jugé bon (hasan).

Dans les deux Sahîh, selon le hadith d’Anas au sujet de l’Isrâ’, il est dit qu’il (le Prophète) trouva dans le premier ciel Adam. Jibril lui déclara : « Voici ton père Adam, salue-le. » Il le salua[289] et Adam lui rendit le salut en disant : « Bienvenue à mon fils ! Quel excellent fils ! » … jusqu’à ce que le Prophète affirme : « Puis il s’éleva vers le deuxième ciel », et ainsi il rapporta la même chose pour le troisième, le quatrième, le cinquième, le sixième et le septième.

---

[286] Dans le livre : superpositions.

[287] « وَكُثُفُ » : épaisseur.

[288] Le hadith a été présenté et authentifié, p. 17.

[289] Supprimé de l'édition imprimée.

Cela prouve qu'ils sont séparés, car il est dit : « Puis nous fûmes élevés jusqu'à parvenir au second ciel, et [Jibril] demanda l'ouverture. On répondit : "Qui est-ce ?" », comme le mentionne le hadith [290]. Cela confirme donc ce que nous avons dit, et Allah sait mieux.

Ibn Hazm, Ibn Al-Munayyir, Abû Al-Faraj Ibn Al-Jawzî et d'autres savants ont rapporté le consensus selon lequel les cieux sont sphériques[291], c'est-à-dire en forme de sphère. Ils s'appuient sur la parole d'Allah : « Tous nagent dans une orbite » (Al-Anbiyâ', v. 33). C'est ce qu'ils ont affirmé.

(Al-Hasan)[292] : « Ils tournent. » Et Ibn 'Abbās a déclaré : « Dans une sphère semblable au fuseau du rouet [293]. »

Ils ont dit : « Cela prouve que le soleil se couche chaque nuit à l'ouest, puis qu'il se lève ensuite à son terme depuis l'est, comme l'a dit Umayya ibn Abī al-Salt :

[de la mesure al-kāmil]
"Et le soleil paraît chaque fin de nuit,
Rougeoyant, puis sa couleur rosit.
Il refuse de se montrer à nos yeux lorsqu'il nous parvient,
Sans être châtié ni fouetté."

[290] Rapporté par al-Bukhārī dans son Ṣaḥīḥ

[291] Dans l'édition imprimée : balle.

[292] Il l'a confirmé de la lettre B.

[293] « Fulkatu al-mighzal » : une pièce ronde en bois ou similaire placée sur le dessus, sur laquelle est fixée la poulie, et le bâton du fuseau en dessous.

Quant au ḥadīth rapporté par al-Bukhārī, lorsqu'il déclara[294] : « Muḥammad ibn Yūsuf nous a rapporté, Sufyān nous a rapporté, d'après al-Aʿmash, d'après Ibrāhīm al-Taymī, d'après son père, d'après Abū Dharr », Abū Dharr a dit : « Le Messager d'Allah m'a dit, alors que le soleil se couchait : "Sais-tu où il va ?" J'ai répondu : "Allah et Son Messager savent mieux." Il a dit : "Il s'en va se prosterner sous le Trône, puis demande la permission ; on la lui accorde. Mais il est proche le temps où il se prosternera sans que cela ne soit accepté de lui, et où il demandera la permission mais ne l'obtiendra pas. On lui dira alors : 'Retourne d'où tu viens', et il se lèvera dès lors de l'ouest. Voilà le sens de la parole d'Allah : « Et le soleil court vers un gîte qui lui est assigné : tel est le décret du Tout-Puissant, de l'Omniscient » [Yā Sīn : 38]."[295]

Telle est sa formulation dans le chapitre « Le Commencement de la Création ». Al-Bukhārī le rapporte également dans son Tafsīr[296] et dans son livre consacré à l'Unicité divine[297], d'après le même ḥadīth de al-Aʿmash. Muslim le rapporte dans le Kitāb al-Īmān, selon la transmission de al-Aʿmash[298] et selon celle de

[294] Son recueil (p. 365) et mentionné plus haut (p. 21).
[295] Sahîh al-Bukhârî
[296] Idem
[297] Idem
[298] Sahîh Muslim

Yūnus ibn ʿUbayd[299] [300], tandis qu'Abū Dāwūd[301] le rapporte d'après al-Ḥakam ibn ʿUtaybah, tous remontant à Ibrāhīm ibn Yazīd ibn Sharīk, d'après son père, d'après Abū Dharr, avec un contenu similaire. Al-Tirmidhī[302] a dit : « Il est ḥasan ṣaḥīḥ (bon et authentique). »

Une fois cela établi, il apparaît que ce ḥadīth ne contredit pas ce que nous avons évoqué de la circularité des sphères formant les cieux, selon l'avis le plus répandu, et il ne prouve pas non plus la sphéricité du Trône, comme certains l'ont prétendu. Nous avons déjà réfuté cette opinion auparavant. Il n'implique pas non plus que le soleil s'élève jusqu'au-dessus des cieux à partir de notre position pour aller se prosterner sous le Trône ; au contraire, il se couche à nos yeux tout en poursuivant son cours dans sa propre sphère, la quatrième, comme l'ont dit plus d'un spécialiste de l'exégèse[303]. Rien dans le texte révélé ne le contredit, et le constat sensible non plus.

C'est ainsi que les éclipses indiquent et impliquent certaines choses. Lorsqu'elle y pénètre jusqu'à en atteindre le milieu – ce qui correspond, par exemple, au moment de minuit lorsque la durée du jour et de la nuit est équilibrée, et qu'elle se situe alors entre les

[299] Dans la lettre A : « Ibn Yûnus », c'est une erreur de lecture (lapsus).

[300] Sahîh Muslim

[301] Abû Dâwûd

[302] At-Tirmidhî

[303] Dans certaines copies : « at-Tasbîr ».

deux pôles, le sud et le nord –, elle est à la plus grande distance possible du Trône, car celui-ci est surélevé du côté de la face du monde. C’est là l’endroit où elle se prosterne, comme cela lui convient, tout comme elle est au plus proche du Trône au moment du zénith, de notre point de vue. Ainsi, quand elle se trouve au lieu de sa prosternation, elle demande la permission au Seigneur de se lever à l’est[304]. Il lui est alors permis, et elle paraît depuis l’est. En même temps, elle répugne à se lever face aux pécheurs parmi les fils d’Adam. C’est à ce propos qu’Oumayya[305] ibn Abî al-Salt a dit (mètre al-kâmil) : « Elle refuse, alors elle n’apparaît pour nous qu’à contretemps… sauf si elle est châtiée ou bien fouettée. »

Lorsque vient le moment où Allah veut qu’elle se lève depuis l’ouest, elle se prosterne selon son habitude et demande à nouveau la permission de se lever, mais elle ne l’obtient pas. Il est rapporté qu’elle se prosterne encore, puis demande la permission à nouveau, sans l’obtenir. Cette nuit s’allonge – comme nous l’avons mentionné dans le « Tafsîr »[306]. Elle dit alors : « Ô mon Seigneur, l’aube est proche et la distance est grande ! » Il lui est répondu : « Retourne d’où tu es venue », puis elle se lève depuis l’ouest. Quand les gens la voient, ils croient tous. C’est ce que signifie la parole

[304] Dans B : al-Mashriq.

[305] Dans B : il est dit "Ommayyah", sans mention de la lignée.

[306] Voir Tafsīr al-Qur'ān al-ʿAẓīm (3/701).

d’Allah : « Le jour où la foi d’aucune âme ne lui servira plus à rien si elle n’avait pas cru auparavant ou n’avait rien acquis de bien dans sa foi. » [Al-An‘âm, 6 : 158]

Ils ont également expliqué par cela la parole d’Allah : « Et le soleil court vers un gîte qui lui est assigné. » On a dit : il s’agit du moment où on lui ordonne de se lever à l’ouest. On a dit aussi que ce « gîte » est l’endroit où elle se prosterne sous le Trône. On a dit encore qu’il s’agit de l’extrémité de sa course, c’est-à-dire de la fin du monde.

Ibn ‘Abbâs a rapporté[307] qu’il lisait : « Et le soleil court, il n’a point de repos. » Autrement dit, il ne s’arrête pas : il se prosterne donc en mouvement.

C’est pourquoi Allah dit : « Il n’appartient ni au soleil de rattraper la lune ni à la nuit de devancer le

jour. Et tous nagent dans une orbite. » [Yâ-Sîn, 36 : 40] Il signifie par là que le soleil ne rattrape pas la lune pour se lever sous son empire et sa souveraineté, pas plus que la nuit n’est antérieure au jour, c’est-à-dire qu’elle ne le précède pas d’une distance qui le retarderait. Quand la nuit s’en va, le jour vient aussitôt après, et quand le jour s’en va, la nuit

[307] Shawādh dh-Dīn al-Qur'ān, par Ibn Khāluwiyah (p. 126) et Tafsīr al-Qurṭubī (15/28-29), qui est également une lecture d'Ibn Mas‘ūd. Al-Qurṭubī rapporte d'Abū Bakr ibn al-Anbārī qu'il a dit : « Ceci est erroné et réfuté auprès de celui qui l'a transmis ; car Abū ʿAmr a rapporté de Mujāhid de Ibn ʿAbbās, et Ibn Kathīr a rapporté de Mujāhid de Ibn ʿAbbās le verset : « Et le soleil court vers son lieu de séjour » (sourate Yā Sīn, 36:38). Ces deux chaînes de transmission, qui émanent de Ibn ʿAbbās et dont l'authenticité bénéficie d'un consensus, réfutent ce qui a été rapporté par une chaîne faible allant à l'encontre de la doctrine de la communauté et de ce sur quoi s’accorde la Oumma.

le suit de même immédiatement. Comme Il le dit dans un autre verset : « Il enveloppe le jour de la nuit qui le poursuit avec hâte ; et le soleil, la lune et les étoiles sont assujettis à Son ordre. N'est-ce pas à Lui qu'appartiennent la création et l'ordre ? Béni soit Allah, Seigneur de l'univers ! » [Al-A'râf, 7 : 54]

Il dit aussi : « C'est Lui qui a fait de la nuit et du jour une succession pour quiconque veut se rappeler ou veut être reconnaissant. » [Al-Furqân, 25 : 62] C'est-à-dire que l'un succède à l'autre et inversement, comme l'a dit l'Envoyé d'Allah : « Lorsque la nuit vient de ce côté et que le soleil se couche ? Le jeûneur a ainsi rompu son jeûne. »[308]

En vérité, le temps avéré se divise en nuit et en jour, et il n'existe rien d'autre entre les deux. C'est pourquoi le Très-Haut a dit : « Il fait pénétrer la nuit dans le jour et Il fait pénétrer le jour dans la nuit ; et Il a assujetti le soleil et la lune, chacun poursuivant sa course jusqu'à un terme fixé » (Luqmân, 29). C'est-à-dire qu'Il prend de la longueur de l'un pour la donner à l'autre, de sorte qu'ils finissent par s'équilibrer. Ainsi, au début du printemps, la nuit est longue et le jour est court ; puis la nuit ne cesse de raccourcir et le jour de s'allonger jusqu'à ce qu'ils s'équilibrent, ce qui a lieu au début du printemps. Ensuite, le jour commence à s'allonger davantage et la nuit à diminuer

[308] Rapporté par al-Bukhârî dans son Sahîh

[jusqu’à la fin du printemps, puis la tendance s’inverse et le jour se met à raccourcir tandis que la nuit s’allonge].

Ils s’équilibrent à nouveau au début de l’automne, puis la nuit commence à s’allonger et le jour à raccourcir jusqu’à la fin de l’automne. Ensuite, peu à peu, le jour reprend légèrement le dessus et la nuit diminue graduellement, jusqu’à ce qu’ils s’équilibrent à nouveau au début du printemps – comme nous l’avons déjà mentionné – et il en va ainsi chaque année.

C’est pourquoi Allah a dit : « À Lui appartient l’alternance de la nuit et du jour » (Al-Mu’minûn, 80), c’est-à-dire qu’Il en dispose comme Il l’entend, étant l’Arbitre qui ne peut être ni contredit ni empêché. Voilà pourquoi Il déclare, dans trois versets évoquant les cieux, les étoiles, la nuit et le jour : « Tel est le décret du Tout-Puissant » (Al-An‘âm, 96), c’est-à-dire du Tout-Puissant qui domine toute chose, à qui tout revient et que nul ne peut contrecarrer ni vaincre, l’Omniscient qui a décrété un ordre (ou un agencement) immuable et sans chaos.

Il est de plus établi dans les deux recueils authentiques (Al-Bukhârî et Muslim), d’après une chaîne de transmission remontant à Sufyân ibn ‘Uyaynah, puis Az-Zuhrî, puis Sa‘îd ibn Al-Musayyib, puis Abû Hurayrah, que le Messager d’Allah a dit : « Allah a déclaré : “Le fils d’Adam Me lèse en insultant le temps. Or Je

suis le Temps : c'est Moi qui détiens l'Ordre, et Je fais alterner la nuit et le jour." » [309] Dans une autre version : « Je suis le Temps : Je fais alterner sa nuit et son jour. » [310]

Les savants, à l'exemple de l'imam Ash-Shâfi'î et d'Abû 'Ubayd Al-Qâsim ibn Sallâm, entre autres, expliquent que « maudire le temps » revient à dire : « Le temps nous a infligé telle chose », ou « Malheur au temps ! Il a fait des orphelins et affligé les femmes de veuvage. » Allah dit : « Je suis le Temps », au sens où c'est Lui qui accomplit ce que l'on attribue au temps, tandis que le temps n'est qu'une créature. En réalité, c'est Allah qui agit, et donc c'est bien celui qui agit ainsi qui est insulté, et l'on croit que c'est le temps (ad-dahr) qui en est responsable. Or, c'est Allah qui en est réellement l'Auteur, le Créateur de toute chose, Celui qui dispose de tout, comme Il l'a dit : « Je suis le Temps (ad-dahr) ; l'ordre M'appartient ; J'alterne sa nuit et son jour. »

De même, Il a dit : « Dis : "Ô Allah, Maître de la royauté ! Tu donnes la royauté à qui Tu veux et Tu arraches la royauté à qui Tu veux. Tu élèves qui Tu veux et Tu humilies qui Tu veux. Le bien est entre Tes mains et Tu es, certes, Puissant sur toute chose. (3:26) Tu fais pénétrer la nuit dans le jour et Tu fais pénétrer le jour dans la nuit, Tu fais sortir le vivant du mort et

[309] Rapporté par al-Bukhârî dans son Sahîh
[310] Rapporté par Muslim dans son Sahîh

Tu fais sortir le mort du vivant, et Tu accordes Ta subsistance sans compter à qui Tu veux. (3:27)” » (Coran 3:26-27)

Il a également dit : « C’est Lui qui a fait du soleil un éclat (de lumière) et de la lune une lumière, et Il lui a assigné des phases, afin que vous connaissiez le nombre des années et le calcul. Allah n’a créé cela qu’avec la vérité. Il expose en détail Ses signes à un peuple qui sait. (10:5) Dans l’alternance de la nuit et du jour, et dans ce qu'Allah a créé dans les cieux et sur la terre, il y a des signes pour un peuple qui craint [Allah]. (10:6) » (Coran 10:5-6)

Autrement dit, Il a différencié le soleil et la lune par leur éclat, leur forme, leur moment et leur course. Il a fait du soleil un rayon éblouissant, une lumière brillante et évidente, et de la lune une clarté plus faible que celle du soleil, dérivant de son éclat. Il lui a tracé des phases : elle apparaît la première nuit du mois, petite et presque sans lumière, du fait de sa proximité du soleil et de la faible portion qu’elle lui fait face. En fonction de sa confrontation au soleil, sa lumière augmente. Ainsi, la deuxième nuit, elle s’en éloigne du double de la première nuit, et son éclat double également. Chaque fois qu’elle s’éloigne, sa clarté grandit, jusqu’à atteindre son plein rayonnement la nuit de son opposition à l’astre (du côté du levant), ce qui se produit la quatorzième nuit du mois. Ensuite, elle amorce son déclin en se rapprochant du

soleil par l'autre côté, jusqu'à la fin du mois où elle disparaît complètement, puis revient comme elle était au début du mois suivant. Grâce à la lune, on connaît les mois ; grâce au soleil, on connaît les jours et les nuits ; et c'est ainsi que l'on calcule les années et les époques.

C'est pourquoi Il a dit : « C'est Lui qui a fait du soleil un éclat (de lumière) et de la lune une lumière, et Il lui a assigné des phases, afin que vous connaissiez le nombre des années et le calcul. » (Coran 10:5)

Il a dit aussi : « Nous avons fait de la nuit et du jour deux signes. Nous avons effacé le signe de la nuit et fait du signe du jour une chose visible, afin que vous recherchiez une faveur de votre Seigneur et que vous connaissiez le nombre des années et le calcul. Nous avons tout exposé clairement. » (Coran 17:12)

Et Il a encore dit : « Ils t'interrogent au sujet des nouvelles lunes. Dis : "Elles servent de repères temporels pour les gens et pour le Hajj." » (Coran 2:189).

Nous avons développé plus amplement tout cela dans le "Tafsîr" (l'exégèse). Ainsi, parmi les astres qui se trouvent dans le ciel, certains sont appelés "planètes" (sayyârât), c'est-à-dire des astres en mouvement, selon la terminologie des savants de l'astronomie — science dont la plus grande partie est correcte, à la différence de la "science des jugements"

(l’astrologie), dont la plupart des fondements sont vains et relèvent de prétentions sans preuve. Ces planètes sont au nombre de sept : la Lune, située dans le ciel le plus proche (ciel de ce bas monde), Mercure dans le second, Vénus dans le troisième, le Soleil dans le quatrième, Mars dans le cinquième, Jupiter dans le sixième et Saturne dans le septième. Quant aux autres astres, on les appelle “fixes” (thawâbit) ; selon eux, ils se trouvent dans le huitième ciel, appelé “al-Kursî” dans le vocabulaire de nombreux savants postérieurs.

D’autres ont dit que, de fait, tous les astres se trouvent dans le ciel le plus proche, et qu’il n’y a pas d’empêchement à ce que certains soient plus élevés que d’autres. Ils ont également déduit cela de la parole du Très-Haut : « Et Nous avons certes embelli le ciel le plus proche de lampes et Nous en avons fait des projectiles pour les démons » [Al-Mulk : 5], et de Sa parole : « Il les établit en sept cieux en deux jours, et révéla à chaque ciel sa fonction. Et Nous avons embelli le ciel le plus proche de lampes, et [l’avons sécurisé]. Telle est la détermination du Puissant, de l’Omniscient » [Fussilat : 12]. Il a donc réservé au ciel le plus proche, parmi les autres, l’ornement des astres ; si cela prouve qu’ils y sont sertis comme des bijoux, ainsi soit-il. Sinon, rien

[311](1) Dans B : (2) .قارب Dans l'édition imprimée : فيستتر, et "استسرّ الشيءُ" signifie se cacher et ne pas apparaître. (3) Dans B : (4) .به Tafsîr al-Qur'ân al-ʿAẓîm (2/502). (5) Dans B : المتحيّرة. Dans l'édition imprimée : المتخيرة.

n’empêche ce qu’ont avancé d’autres, et Allah est plus savant.

Selon eux, les sept cieux ou plutôt huit cieux (aflāk) tournent, avec les astres fixes et errants qu’ils contiennent, en un tour complet d’est en ouest au cours du jour et de la nuit. Et, toujours selon eux, chacun des astres errants se déplace à l’encontre de sa sphère, d’ouest en est : la lune achève son parcours en un mois, et le soleil achève le sien – qui est le quatrième – en une année. Ainsi, si ces deux mouvements ne présentent pas de différence et que leurs trajectoires sont voisines, la dimension du quatrième ciel est alors douze fois celle du ciel le plus proche. Quant à Saturne, il accomplit sa révolution – la septième – en trente ans ; selon ce principe, sa dimension équivaut à trois cent soixante fois celle du ciel le plus proche.

Ils ont traité de la mesure des corps de ces astres, de leur parcours et de leurs mouvements, et ils se sont tellement étendus sur cette question [312] qu’ils ont débordé sur ce qu’ils appellent « la science des jugements », à savoir les conséquences de ces mouvements sur les événements terrestres, alors même que beaucoup d’entre eux n’en ont qu’une connaissance limitée. Les Grecs qui habitaient le Levant bien avant l’époque du Christ(as) ont beaucoup parlé de cela, à tel point qu’il serait trop long d’en exposer tous les détails. Ce sont

[312] Dans la lettre B : "à propos de ces choses".

eux qui ont construit la ville de Damas en lui donnant sept portes, au-dessus de chacune se trouvait un temple orné à l'effigie de l'une des sept planètes ; ils adoraient chacune dans son temple. De nombreux historiens[313] rapportent leurs prières particulières à ces astres.

L'auteur du livre « Le Secret caché dans l'interpellation du soleil, de la lune et des étoiles » [314] les mentionne également, de même que d'autres savants ḥarrāniens[315], philosophes de Harran dans les temps anciens. Ceux-ci étaient des idolâtres qui adoraient les sept astres et formaient une branche des Sabéens. C'est en ce sens qu'Allah dit : « Parmi Ses signes, il y a la nuit et le jour, le soleil et la lune. Ne vous prosternez ni devant le soleil, ni devant la lune ; mais prosternez-vous devant Allah, qui les a créés, si c'est Lui que vous adorez » [Fussilat : 37].

Par ailleurs, Allah – rendant compte de la parole de la huppe à l'attention de Salomon(as), au sujet de Balkis, reine de Saba dans le Yémen – dit : « En vérité, j'ai trouvé une femme qui les gouverne ; elle a reçu de tout, et elle possède un trône immense. Je l'ai trouvée, elle et son peuple, se prosternant devant le soleil

[313] Voir le "Mukhtaṣar Tārīkh Dimashq" (Histoire abrégée de Damas) d'Ibn Manẓūr (vol. 1, p. 46).

[314] Le livre a été attribué à al-Fakhr al-Rāzī, mais il a été dit qu'il ne lui appartenait pas, ce qui a suscité des réfutations à ce sujet. Voir "Kashf al-Ẓunūn" (vol. 2, p. 989).

[315] Les Ḥarnānīyūn : pluriel de Ḥarnānī, relatif à Ḥarrān — de manière non analogique — qui est une ville dans la région de l'« al-Jazīrah al-Furatīyah » (la région mésopotamienne près de l'Euphrate), située à deux jours de marche de Raqquah. Yāqūt a dit : c'était le lieu d'habitat des Sabéens, qui sont les Ḥarnānīyūn, que les auteurs des ouvrages sur les sectes et doctrines détestent. Voir "Muʿjam al-Buldān" (vol. 2, pp. 235-236) et le "Fihrist" d'Ibn al-Nadīm (p. 383).

au lieu d'Allah ; le Diable leur a embelli leurs actions et les a détournés du droit chemin, si bien qu'ils ne sont point guidés ; [ne se prosternent-ils pas] devant Allah, qui fait sortir ce qui est caché dans les cieux. Et Il sait ce que vous cachez et ce que vous divulguez. Allah – nul dieu en dehors de Lui –, le Seigneur du Trône immense. (Sourate An-Naml, v. 23-26)

Allah dit également : « Ne vois-tu pas que c'est à Allah que se prosternent ceux qui sont dans les cieux et ceux qui sont sur la terre, ainsi que le soleil, la lune, les étoiles, les montagnes, les arbres, les bêtes et beaucoup de gens, tandis que beaucoup d'autres méritent le châtiment ? Et quiconque est avili par Allah, nul ne peut l'honorer. Certes, Allah fait ce qu'Il veut. » (Sourate Al-Hajj, v. 18)

Et Il dit encore : « Ne voient-ils pas tout ce qu'Allah a créé ? Leurs ombres s'inclinent à droite et à gauche en se prosternant devant Allah, en toute humilité (48). Devant Allah se prosterne tout ce qui est dans les cieux et tout ce qui est sur la terre parmi les bêtes, ainsi que les anges, et ils ne s'enorgueillissent pas (49). Ils craignent leur Seigneur qui est au-dessus d'eux et accomplissent ce qui leur est ordonné (50). » (Sourate An-Nahl, v. 48-50)

Et Il dit aussi : « C'est à Allah que se prosternent, de gré ou de force, tous ceux qui sont dans les cieux et sur la terre, ainsi que

leurs ombres, le matin et au crépuscule. » (Sourate Ar-Ra’d, v. 15)

Il dit encore : « Les sept cieux, la terre et ceux qui s’y trouvent proclament Sa gloire. Il n’est rien qui ne célèbre Ses louanges, mais vous ne comprenez pas leur façon de Le glorifier. Certes, Il est Indulgent et Grand Pardonneur. » (Sourate Al-Isra’, v. 44) (Et les versets à ce sujet sont extrêmement nombreux.) [316]

Puisque les astres les plus nobles que l’on puisse observer dans les cieux et sur la terre sont les étoiles, et que, parmi celles-ci, le soleil et la lune sont les plus magnifiques à contempler et les plus considérables, notre père Abraham (appelé « Al-Khalîl ») a prouvé la fausseté de l’affirmation selon laquelle l’un quelconque de ces astres serait une divinité. Cela est rapporté dans la Parole d'Allah : « Quand la nuit l’enveloppa, il vit une étoile et dit : “Voilà mon Seigneur !” Puis, lorsqu’elle disparut, il dit : “Je n’aime pas ceux qui disparaissent.” (76) Lorsqu’il vit ensuite la lune se lever, il dit : “Voilà mon Seigneur !” Mais après qu’elle eut disparu, il dit : “Si mon Seigneur ne me guide pas, je serai certainement du nombre des égarés.” (77) Quand, enfin, il vit le soleil se lever, il dit : “Voilà mon Seigneur ! Celui-ci est plus grand encore !” Mais dès qu’il disparut, il s’écria : “Ô

[316] Ce qui se trouve entre deux parenthèses a été omis dans « B ».

mon peuple, je désavoue ce que vous associez (78). Je tourne mon visage vers Celui qui a créé les cieux et la terre, en pur monothéiste, et je ne suis pas du nombre des associateurs.” (79). » (Sourate Al-An’am, v. 76-79)

Il montra, par un argument irréfutable, que ces corps célestes visibles – les étoiles, le soleil et la lune – ne conviennent pas pour la divinité, puisqu’ils sont tous créés, soumis et régis. Ils sont contraints de suivre leur course sans dévier de la raison pour laquelle ils ont été créés, ni s’en départir, si ce n’est selon un décret fixé [317] et déterminé [318], qui ne comporte ni irrégularité ni changement. C’est la preuve qu’ils sont des créatures façonnées et soumises. C’est pourquoi Il dit : « Parmi Ses signes, il y a la nuit et le jour, le soleil et la lune. Ne vous prosternez ni devant le soleil ni devant la lune, mais prosternez-vous devant Allah qui les a créés, si c’est Lui que vous adorez. » (Sourate Fussilat, v. 37)

Il est rapporté dans les deux Sahîh, au sujet de la prière de l’éclipse, d’après Ibn ‘Umar[319], Ibn ‘Abbâs[320], ‘Â’ishah[321] et d’autres Compagnons[322] que le Messager d’Allah déclara dans son sermon ce jour-là : « En vérité, le soleil et la lune sont deux signes

[317] Dans « A » : « il n'y a pas d'alternative ».
[318] « Ne dévie pas » : signifie « ne s'incline pas ».
[319] al-Bukhârî
[320] al-Bukhârî
[321] al-Bukhârî
[322] Voir Jâmi‘ al-Uṣûl, vol. 6, pp. 166-190.

parmi les signes d'Allah. Ils ne s'éclipsent pas à cause de la mort ou de la vie de quiconque. »

Al-Bukhârî déclare dans le «Commencement de la Création» [323] : «Musaddad nous a rapporté : 'Abd al-'Azîz ibn al-Mukhtâr nous a rapporté : 'Abd Allâh ad-Dânaj m'a rapporté, d'après Abû Salama, d'après Abû Hurayra, qu'il a entendu le Prophète dire : "Le soleil et la lune seront roulés (mukawwarân) le Jour de la Résurrection."» C'est un hadith rapporté uniquement par Al-Bukhârî.

Al-Hâfiẓ Abû Bakr al-Bazzâr en a donné une version plus détaillée. Il dit en effet : «Ibrâhîm ibn Ziyâd al-Baghdâdî nous a rapporté : Yûnus ibn Muḥammad nous a rapporté : 'Abd al-'Azîz ibn al-Mukhtâr nous a rapporté d'après 'Abd Allâh ad-Dânaj : J'ai entendu Abû Salama ibn 'Abd al-Raḥmân, à l'époque de Khâlid ibn 'Abd Allâh al-Qasrî, dans cette mosquée – la mosquée de Kûfa – et Al-Ḥasan arriva et s'assit près de lui pour l'écouter[324]. Il dit : "Abû Hurayra nous a rapporté que le Messager d'Allah a dit : 'En vérité, le soleil et la lune sont deux taureaux dans le Feu le Jour de la Résurrection'" [325].» Al-Ḥasan s'exclama : «Mais quel est donc leur péché ?» Il répondit : «Je te transmets la parole du Messager d'Allah, et tu demandes : 'Quel est leur péché ?'» Puis Al-

[323] Ṣaḥīḥ al-Bukhārī (n° 3200).

[324] Dans le livre : il a rapporté.

[325] Mentionné par al-Ṭaḥāwī dans "Mushkil al-Āthār" (1/66-67) et sa chaîne de transmission est authentique.

Bazzâr ajouta : «Ceci n’est transmis d’Abû Hurayra que par cette unique chaîne ; et ‘Abd Allâh ad-Dânaj ne rapporte d’Abû Salama que ce seul hadith.»

Al-Hâfiẓ Abû Ya‘lâ al-Mawṣilî le rapporte également par la voie de Zayd ar-Riqâshî – qui est faible – d’après Anas. Celui-ci raconte que le Messager d'Allah a dit : «Le soleil et la lune sont deux taureaux sacrifiés dans le Feu» [326].

Ibn Abî Ḥâtim rapporte : «Abû Sa‘îd al-Ashajj et ‘Umar ibn ‘Abd Allâh al-Awdî nous ont rapporté : Abû Usâma nous a rapporté, d’après Mujâlid, d’après un Shaykh de Bajîla, d’après Ibn ‘Abbâs, au sujet de la Parole : “Lorsque le soleil sera plié” [At-Takwîr, 1]. Il a dit : “Allah pliera le soleil, la lune et les étoiles le Jour de la Résurrection, puis Il les jettera dans la mer ; ensuite, Allah enverra un vent d’ouest qui les embrasera”» [327].

Ces témoignages indiquent que le soleil et la lune font partie des créatures d'Allah : Il les a créées pour ce qu’Il a voulu, puis Il en dispose comme Il l’entend. C’est à Lui qu’appartient l’argument irréfutable et la sagesse infinie ; Il n’est pas interrogé sur ce qu’Il fait, en raison de Sa science, de Sa sagesse, de Sa toute-puissance et de Sa volonté souveraine. Son décret ne peut être repoussé, contrecarré ou vaincu.

---

[326] Rapporté par Abū Ya‘lā dans al-Musnad

[327] Mentionné par le Hafiz Ibn Kathīr dans son Tafsīr (7/221), édition Dār al-Andalus, Beyrouth.

Combien est belle la citation qu’apporte l’imam Muḥammad ibn Isḥâq ibn Yasâr, au début de son livre “As-Sîra”[328], d’un poème attribué à Zayd ibn ‘Amr ibn Nufayl, décrivant la création des cieux et de la terre, du soleil et de la lune, et d’autres merveilles. Ibn Hishâm mentionne qu’il s’agit en fait de vers composés par Umayya ibn Abî aṣ-Ṣalt (dans la métrique at-Ṭawîl).

J’adresse à Allah ma louange et mes éloges,
ainsi qu’une parole solide[329] qui ne cesse de perdurer au fil du temps,
à l’attention du Souverain suprême, au-dessus de Qui nul autre dieu ni Seigneur ne peut Se hisser.
Ô homme, prends garde à la perdition, car rien de ce que tu caches ne saurait demeurer ignoré d'Allah.
Et veille à ne point Lui associer d’autres divinités, car la voie de la rectitude est clairement apparente.
Par Ta miséricorde, certains placèrent leurs espoirs dans les djinns[330] jadis[331], tandis que Toi, ô mon Dieu, Tu es notre Seigneur et mon unique espoir.

---

328 « Sīra an-Nabawiyya » d’Ibn Hishām (1/227-229).

329 Dans « B » : Radīyān.

330 Dans « Al-Sīrah » : al-Ḥann avec un ḥā’. Dans « Al-Lisān » : al-Ḥann avec un kasra, un être vif parmi les djinns. Il est dit : parmi eux, les chiens noirs sombres ; et certains affirment qu’il s’agit d’une catégorie de djinns.

331 Dans « Al-Dīwān » : « كنت رجاءهم » (j’étais leur espoir).

J’ai accepté Ta seigneurie, ô mon Dieu, et jamais je ne reconnaîtrai de divinité autre que Toi.

C’est Toi qui, par Ta grâce et Ta miséricorde, as envoyé un Messager pour appeler Moussa, et Tu lui dis : « Va [332], toi et Aaron, et appelez Pharaon, qui fut un tyran, à se tourner vers Allah.

Dites-lui : “Est-ce toi qui as façonné cette création[333] sans qu’aucun piquet ne la soutienne, de sorte qu’elle se tînt en l’état ? Est-ce toi qui as élevé celle-ci sans colonne ? Montre donc ta bienveillance, si réellement tu l’as édifiée !

Est-ce toi qui as mis en son centre un astre lumineux, offrant un guide dès que la nuit recouvre la terre ?

Qui envoie le soleil au matin, de sorte que tout ce qu’il touche sur terre en devient éclairé ?

Qui fait germer la graine dans le sol, jusqu’à ce que la plante en sorte, frémissante et grandissante?

Et Il fait apparaître son grain au sommet de ses tiges : voilà bien des signes pour quiconque est attentif.” »

Par Ta grâce également, Tu as sauvé Jonas, qui demeura plusieurs nuits[334] dans les entrailles du poisson.

---

[332] « Yā idhhab » : sous-entendu « Ô toi, va ». Dans l’édition imprimée : « idhhab ».

[333] Ce qui est visé par « (hādhihi) » : la terre.

[334] « Adʻāf ḥūt » : la cavité (le ventre) de la baleine.

Et même si je ne cesse d'exalter Ton Nom, ô notre Seigneur[335]*, je n'en attends que Ton pardon pour mes fautes.*
Ô Seigneur des créatures, répands Tes largesses et Ta miséricorde sur moi, et bénis mes enfants et mes biens[336]*.*
Une fois cela démontré, il apparaît que tous les astres dans le ciel, fixes et errants, ont été créés depuis l'instant où Allah les a produits, comme Il l'a dit : « Et Il décréta dans chaque ciel Son commandement, et Nous avons orné le ciel le plus proche de lampes et d'une protection : tel est le décret du Tout-Puissant, de l'Omniscient » (Fussilat, 12).

Quant à ce que beaucoup d'exégètes[337] rapportent au sujet de l'histoire de Hârût et Mârût, à savoir que la planète (Vénus) était une femme que ceux-ci auraient convoitée pour assouvir leurs désirs, et qu'elle n'aurait consenti qu'à la condition qu'ils lui enseignent le Nom Suprême, puis qu'elle l'aurait prononcé pour être ensuite élevée[338] au rang de planète dans le ciel, je pense qu'il s'agit d'un récit forgé par les Israélites, même si Kaʿb al-Aḥbâr l'a rapporté et qu'un groupe d'Anciens l'a reçu de lui, le citant à titre de récit émanant des Fils d'Israël.

---

[335] Dans « Al-Dīwān » et l'édition imprimée : « wa law ».
[336] « Sayban » : don, cadeau.
[337] Voir l'exégèse de al-Ṭabarī (1/362-364).
[338] Dans la lettre B : « Puis elle est revenue comme une étoile dans le ciel ».

L’imam Aḥmad[339] et Ibn Ḥibbân dans son « Ṣaḥîḥ »[340] ont, à ce sujet, rapporté un ḥadith. Aḥmad l’a transmis d’après Yaḥyâ ibn Abî Bukayr, d’après Zuhayr ibn Muḥammad, d’après Mûsâ ibn Jubayr, d’après Nâfiʿ, d’après Ibn ʿUmar, d’après le Prophète, en relatant l’histoire dans son intégralité. Dans ce hadith, on trouve : « Vénus leur fut présentée sous la forme d’une femme d’une extrême beauté, ils la sollicitèrent… » et il relate la suite de l’histoire[341]. ʿAbd al-Razzâq l’a également indiqué dans son « Tafsîr »[342], d’après al-Thawrî, d’après Mûsâ ibn ʿUqba, d’après Sâlim, d’après Ibn ʿUmar, d’après Kaʿb al-Aḥbâr ; c’est là une version plus solide et plus fiable.

Al-Ḥâkim, dans son « Mustadrak », et Ibn Abî Ḥâtim, dans son « Tafsîr », l’ont aussi rapporté d’après Ibn ʿAbbâs… qui en fit mention. Il y est dit qu’à cette époque vivait une femme dont la beauté parmi les femmes équivalait à celle de la planète Vénus par rapport aux autres étoiles… et il en a rapporté le reste[343]. C’est là la formulation la meilleure transmise sur cette histoire, et Allah sait mieux.

---

[339] Dans al-Musnad (2/134).

[340] Ibn Ḥibbān

[341] Sa chaîne de transmission est faible et son texte est faux, c’est l’un des récits de Kaʿb al-Aḥbār transmis des livres des Juifs.

[342] L’exégèse de ʿAbd al-Razzāq (1/53) ; l’a relaté aussi al-Ṭabarī (1/501-502) et Ibn Kathīr dans son Tafsīr (1/174), qui a dit : « Ceci est plus authentique et plus certain chez ʿAbd Allāh ibn ʿUmar, et Sālim est plus fiable chez son père que chez son esclave Nāfiʿ. » Ainsi le discours a tourné et est revenu au récit de Kaʿb al-Aḥbār, issu des livres des Banu Isrā’īl.

[343] Al-Mustadrak (4/607-608), que l’auteur a authentifié; puis al-Dhahabī l’a commenté en disant : « L’abandon du hadith de Yaḥyā est une des impossibilités que rejette la raison. » An-Nasā’ī a dit : « abandonné. » Abū Ḥātim : « hadith rejeté ».

De même, le ḥadith relaté par le ḥâfiẓ Abû Bakr al-Bazzâr : « Muḥammad ibn ʿAbd al-Malik al-Wâsiṭî nous a rapporté, Yazîd ibn Hârûn nous a rapporté, d'après Mubashshir ibn ʿUbayd, d'après Yazîd ibn Aslam, d'après Ibn ʿUmar, d'après le Prophète ﷺ ... » et il poursuit : « ʿAmr ibn ʿĪsâ nous a rapporté, ʿAbd al-Aʿlâ nous a rapporté, Ibrâhîm ibn Yazîd, d'après ʿAmr ibn Dînâr, d'après Ibn ʿUmar : le Messager d'Allah ﷺ mentionna Suhayl en disant : "C'était un percepteur d'impôts tyrannique, et Allah l'a métamorphosé en étoile filante." » [344]. Puis il dit : « Personne d'autre ne l'a rapporté d'après Yazîd ibn Aslam, si ce n'est Mubashshir ibn 'Ubayd, qui est faible dans la transmission du hadith, et (il n'y a pas de transmission) de 'Amr ibn Dînâr si ce n'est par l'intermédiaire d'Ibrâhîm ibn Yazîd, lui aussi jugé peu fiable (lîn) dans la transmission. Nous ne l'avons mentionné, malgré ce qu'il comporte comme défaut ('illa), que parce que nous ne l'avons conservé que par ces deux voies.

J'ai dit : Quant à Mubashshir ibn 'Ubayd al-Qurashî, Abû Hafs al-Himsî, originaire de Kûfa, tous l'ont déclaré faible[345]. L'imâm Ahmad[346] et ad-Dâraqutnî [347] ont dit de lui : « Il fabriquait des hadiths et mentait. » Quant à Ibrâhîm ibn Yazîd, c'est al-Khawzî, qui est faible selon leur

[344] Comme dans Kashf al-Astār

[345] Voir Tahdhīb al-Kamāl, vol. 27, p. 195-196.

[346] Al-ʿIlal wa Maʿrifat al-Rijāl, vol. 1, p. 382.

[347] Al-Duʿafāʾ wa al-Matrūkūn, notice biographique n° 500.

unanimité : Ahmad[348] et an-Nasâ’î[349] l’ont qualifié de « matrouk » (abandonné). Ibn Ma‘în[350] a dit : « Il n’est pas digne de confiance et ne vaut rien. » Al-Bukhârî[351] a dit : « Ils se sont tus à son sujet. » Abû Hâtim et Abû Zur‘a[352] ont dit : « C’est un transmetteur de hadiths “munkar” et il est faible. »

Un tel isnâd ne suffit absolument pas à établir quelque chose. Par bienveillance[353], on pourrait dire : « Cela fait partie des récits des Banû Isrâ’îl », tout comme l’a rapporté Ibn ‘Umar de Ka‘b al-Ahbâr. Il pourrait donc s’agir de leurs légendes auxquelles on ne saurait se fier, et Allah sait mieux.

Le discours sur la Voie lactée et l'arc-en-ciel

Abû al-Qâsim at-Tabarânî[354] a dit : « ‘Alî ibn ‘Abd al-‘Azîz nous rapporta : ‘Ârim Abû an-Nu‘mân nous rapporta : Abû ‘Awâna nous rapporta, d’après Abû Bishr, d’après Sa‘îd ibn Jubayr, d’après Ibn ‘Abbâs :

Héraclius écrivit à Mu‘âwiya et dit : “S’il reste en eux quelque chose de la prophétie, ils m’informeront sur ce dont je les interroge.” Il

[348] Al-Jarḥ wa al-Ta‘dīl, vol. 1, notice biographique n° 480 et Tahdhīb al-Kamāl, vol. 2, p. 243.
[349] Al-Du‘afā’ wa al-Matrūkūn, notice biographique n° 14.
[350] Tārīkh al-Dawrī concernant Ibn Ma‘īn, vol. 2, p. 18.
[351] Tārīkhuhu al-Kabīr, vol. 1, notice biographique n° 1058.
[352] Al-Jarḥ wa al-Ta‘dīl, vol. 1, notice biographique n° 480.
[353] Dans la source B : « aḥsanā » (nous avons fait bien).
[354] Al-Mu‘jam al-Kabīr, n° 10591.

lui écrivit alors pour l’interroger sur la Voie lactée, sur l’arc-en-ciel et sur l’endroit que le soleil n’a touché qu’une seule heure.

Lorsque parvinrent à Mu‘âwiya la lettre et l’envoyé, il dit : “Ceci est quelque chose que je ne m’étais jamais soucié de demander auparavant. Qui peut y répondre ?” On répondit : “Ibn ‘Abbâs.” Alors Mu‘âwiya plia la lettre d’Héraclius et l’envoya à Ibn ‘Abbâs, qui répondit : “L’arc-en-ciel est un gage de sécurité pour les habitants de la terre contre le déluge ; la Voie lactée est la porte du ciel qui se fendra[355]. Quant à l’endroit que le soleil n’a touché qu’une seule heure dans la journée, c’est la mer qui fut ouverte pour les Enfants d’Israël.” Et cette chaîne de transmission est authentique jusqu’à Ibn ‘Abbâs(ra).”

Quant au hadith rapporté par At-Tabarânî[356] – selon la chaîne de transmission suivante : Abou Zinnabâʿ (Roh ben al-Faraj) nous a rapporté, Ibrâhîm ibn Makhlad nous a rapporté, Al-Fadhl ibn Al-Mukhtâr, d’après Muhammad ibn Muslim at-Tâ’ifi, d’après Ibn Abî Najîh, d’après Mujâhid, d’après Jâbir ibn ʿAbd Allâh – celui-ci a dit : « Le Messager d’Allâh a déclaré : “Ô Muʿâdh ! Je t’envoie vers un peuple appartenant aux Gens du Livre ; si l’on t’interroge au sujet de la Voie lactée dans le ciel, dis-leur : ‘C’est la salive d’un serpent, sous le Trône.’” » Il s’agit d’un

[355] De même dans Al-Muʿjam al-Kabīr, et dans la source A : « yanshaqqu », et dans la source B : « yanbathiq ».
[356] Al-Muʿjam al-Kabīr

hadith très réprouvé (munkar), voire plus vraisemblablement inventé (mawdû‘)[357]. Son transmetteur est Al-Fadhl ibn Al-Mukhtâr, surnommé Abou Sahl al-Basrî, puis installé en Égypte. Abou Hâtim ar-Râzî[358] a dit à son propos : « C’est un inconnu qui a rapporté des choses absurdes. » Al-Hâfizh Abou l-Fath al-Azdî [359] a également déclaré : « Son hadith est très réprouvé. » Et Ibn ‘Adî[360] de conclure : « Personne ne souscrit à ses hadiths, ni pour le texte, ni pour la chaîne de transmission. »

Et Allâh a dit : « C’est Lui qui vous fait voir l’éclair, [suscitant] crainte et espoir, et Il suscite les nuages lourds (12). Le tonnerre Le glorifie par Sa louange, ainsi que les Anges par crainte de Lui. Il envoie les foudres et en frappe qui Il veut, tandis qu’ils disputent au sujet d’Allâh ; et Il est redoutable en Sa force. » [Ar-Ra‘d, 13 : 12-13] Et Il a également dit : « En vérité, dans la création des cieux et de la terre, dans l’alternance de la nuit et du jour, dans les vaisseaux qui voguent sur la mer en transportant ce qui profite aux gens, dans l’eau qu’Allâh fait descendre du ciel – par laquelle Il rend la vie à la terre après sa mort et y éparpille toutes sortes d’animaux –, dans la variation des vents et dans les nuages réquisitionnés entre le ciel et la terre, il y a

[357] Mentionné par Ibn al-Jawzī dans al-Mawḍū‘āt (1/210), n° 296.
[358] Al-‘Ilal de son fils
[359] Mīzān al-I‘tidāl (3/358).
[360] Al-Kāmil (6/2024).

réellement des signes pour des gens qui raisonnent. » [Al-Baqara, 2 : 164].

L'imâm Ahmad[361] a rapporté, par la voie de Yazîd ibn Hârûn, d'Ibrâhîm ibn Saʿd, d'après son père, d'après un shaykh des Banû Ghifâr, qui a dit : « J'ai entendu le Messager d'Allâh proclamer : "Allâh forme les nuages ; ils "parlent" de la plus belle parole et "rient" du plus beau rire." »

Mousâ ibn ʿUbayda a pour sa part transmis, d'après Saʿd ibn Ibrâhîm, qu'il a dit : « Le "discours" des nuages, c'est le tonnerre, et leur "rire", c'est l'éclair [362]. »

Ibn Abî Hâtim a déclaré : « Mon père nous a rapporté, Hishâm ibn ʿUbayd Allâh ar-Râzî nous a rapporté d'après Muhammad ibn Muslim, qui a dit : "Il nous est parvenu que l'éclair est un Ange doté de quatre visages : un visage humain, celui d'un taureau, celui d'un aigle et celui d'un lion. Lorsqu'il agite sa queue [363], cela [364] provoque l'éclair [365]." »

Le Discours sur le Tonnerre

L'imam Aḥmad [366], at-Tirmidhī [367], an-Nassā'ī [368], al-Bukhārī dans son Kitāb al-Adab [369] et al-

[361] Dans le Musnad (5/435), avec un isnād authentique ; l'ignorance du ṣaḥābī ne nuit pas.

[362] Mūsā ibn ʿUbayda al-Rabaḏī est faible, mais il a été rapporté par Abū al-Shaykh dans al-ʿIẓama

[363] Maṣʿaṭ : « Maṣʿat al-dābbah bi-dhanbiha » : je l'ai bougée, et elle a frappé avec sa queue. Et « maṣʿaṭ al-barq » : il a étincelé.

[364] Dans la lettre b : « Fcāka » (cela).

[365] Mentionné par le ḥāfiẓ Ibn Kathīr dans son tafsīr (2/622).

[366] Dans son Musnad (2/100).

[367] Dans son Jāmiʿ

[368] Dans son Ouvrage sur le Jour et la Nuit

[369] Dans al-Adab al-Mufrad

Ḥākim dans son «Mustadrak» [370] ont rapporté, d’après le ḥadīth de al-Ḥajjāj ibn Arṭāh, qui a dit : Ibn Maṭar m’a rapporté, d’après Sālim, d’après son père, qu’en entendant le tonnerre et les éclairs, le Messager d'Allah(saaws) disait : « Ô Allah, ne nous tue pas par Ta colère, ne nous anéantis pas par Ton châtiment et accorde-nous la santé avant cela » [371].

Ibn Jarīr rapporte, d’après Layth, relayé par un homme, qui le tient d’Abū Hurayra et l’élève (ce ḥadīth) jusqu’au Prophète(saaws), que lorsqu’il entendait le tonnerre, il disait : « Gloire à Celui que le tonnerre célèbre par Sa louange » [372]. On rapporte qu’Ali disait la même invocation : « Gloire à Celui que tu célèbres ! » Il en est de même d’Ibn ʿAbbās, d’al-Aswad ibn Yazīd, de Ṭāwūs et d’autres encore [373].

Mālik [374] rapporte qu’ʿĀmir ibn ʿAbd Allāh ibn az-Zubayr, lorsqu’il entendait le tonnerre, interrompait sa conversation et disait : « Gloire à Celui que le tonnerre célèbre par Sa louange, ainsi que les anges par crainte de Lui », avant d’ajouter : « C’est en vérité un avertissement sévère pour les habitants de la terre. »

---

[370] Dans al-Mustadrak (4/286).

[371] Dans sa chaîne de transmission, Abū Maṭar, cheikh de al-Ḥajjāj ibn Arṭāh, qui est inconnu. At-Tirmidhī a dit : "Ceci est un hadith étrange que nous ne connaissons que par cette voie."

[372] Dans le Tafsīr de Ṭabarī (7/360) ; le hadith d’Abū Hurayra contient dans sa chaîne un homme ambigu.

[373] Dans le Tafsīr de Ṭabarī (7/360) ; le hadith d’Abū Hurayra contient dans sa chaîne un homme ambigu.

[374] Rapporté par Mālik dans le Muwattaʾ (2/992) ; il contient la phrase : « Ensuite, il dit : Ceci est un avertissement sévère pour les habitants de la terre. » Il est mowqūf, provenant des paroles de ʿAbd Allāh ibn az-Zubayr.

L’imam Aḥmad[375] rapporte qu’Abū Hurayra a dit : Le Messager d'Allah(saaws) a dit : « Votre Seigneur a déclaré : “Si Mes serviteurs M’obéissaient, Je leur accorderais la pluie la nuit et Je ferais briller sur eux le soleil le jour, sans même qu’ils n’entendent le son du tonnerre.” » [At-Ṭabarānī rapporte d’après Ibn ʿAbbās, en l’élevant (au Prophète) : « Lorsque vous entendez le tonnerre… » invoquez Allah, car il ne touche pas celui qui L’évoque [376].]

Tout cela est développé en détail dans le « Tafsīr » [377]. Louange et gratitude reviennent à Allah.

Chapitre sur la mention de la création des anges et de leurs caractéristiques

Allah a dit : « Et ils ont dit : “Le Tout Miséricordieux S’est attribué un enfant.” Gloire à Lui ! Bien au contraire, ce sont plutôt des serviteurs honorés (26). Ils ne Le devancent pas dans la parole, et ils agissent selon Son ordre (27). Il sait ce qui est devant eux et ce qui est derrière eux, et ils n’intercèdent qu’en faveur de ceux qu’Il agrée ; et ils tremblent, pénétrés de Sa crainte (28). Et quiconque parmi eux dirait : “Je suis une divinité en dehors de Lui” — voilà ceux que Nous rétribuons par l’Enfer. C’est ainsi que Nous

[375] Dans le Musnad (2/359) ; rapporté par al-Ḥākim dans al-Mustadrak (4/256), qu’il a authentifié. Ad-Dhahabī a commenté : « Ṣadaqa ibn Mūsā ad-Daqīq, ils l’ont considéré faible. »

[376] Rapporté par at-Ṭabarānī dans al-Duʿā’

[377] Voir le Tafsīr al-Qur’ān al-ʿAẓīm d’al-Ḥāfiẓ Ibn Kathīr (2/622-623).

rétribuons les injustes (29). »(Al-Anbiya 21 : 26-29)

Et Il a dit : « Il s'en faut de peu que les cieux ne se fendent d'en haut, tandis que les anges célèbrent les louanges de leur Seigneur et implorent le pardon pour ceux qui sont sur terre. En vérité, c'est Allah qui est le Pardonneur, le Très Miséricordieux. » (Ash-Shûrâ 42 : 5)

Et Il a dit : « Ceux qui portent le Trône ainsi que ceux qui l'entourent célèbrent la louange de leur Seigneur, croient en Lui et implorent le pardon pour ceux qui ont cru : "Ô notre Seigneur ! Ta miséricorde et Ta science embrassent toute chose ; pardonne donc à ceux qui se repentent et suivent Ton chemin, et protège-les du châtiment de la Fournaise (7). Ô notre Seigneur ! Fais-les entrer dans les Jardins d'Éternité que Tu leur as promis, ainsi que ceux d'entre leurs pères, leurs épouses et leurs descendants qui ont fait le bien ; car Tu es, en vérité, le Puissant, le Sage." (8) » (Ghâfir 40 : 7-8)

Et Il a dit : « S'ils s'enorgueillissent, ceux qui sont auprès de ton Seigneur Le glorifient nuit et jour, sans jamais se lasser. » (Fussilat 41 : 38)

Et Il a dit : « Certes, ceux qui sont auprès de ton Seigneur ne dédaignent point de L'adorer. Ils Le glorifient et se prosternent devant Lui. » (Al-A'râf 7 : 206)

Et Il a dit : « À Lui appartient quiconque est dans les cieux et sur la terre, et ceux qui sont auprès de Lui ne se détournent pas de Son adoration et ne s'épuisent pas (19). Ils Le glorifient nuit et jour, sans jamais faiblir (20). » (Al-Anbiya 21 : 19-20)

Et Il a dit : « Et nul parmi nous n'a de position qui ne lui soit assignée (164). Nous sommes certes ceux qui formons des rangs (165). Et nous sommes certes ceux qui Le glorifient (166). » (As-Sâffât 37 : 164-166)

Et Il a dit : « Nous ne descendons que par ordre de ton Seigneur. À Lui appartient ce qui est devant nous, et ce qui est derrière nous, et ce qui est entre les deux ; et ton Seigneur n'est jamais distrait. » (Maryam 19 : 64)

Et Il a dit : « Or, sur vous, il y a bien des gardiens (10), de nobles scribes (11), qui savent ce que vous faites (12). » (Al-Infitâr 82 : 10-12)

Et Il a dit : « Nul ne connaît les armées de ton Seigneur si ce n'est Lui. » (Al-Muddaththir 74 : 31)

Et Il a dit : « Les anges entreront auprès d'eux par toutes les portes (23), [en leur disant] : "Paix sur vous pour ce que vous avez enduré ! Comme est bonne votre demeure finale !" (24). » (Ar-Ra'd 13 : 23-24)

Et Il a dit : « Louange à Allah, Créateur des cieux et de la terre, Celui qui a fait des anges des messagers pourvus de deux, trois ou

quatre ailes. Il ajoute à la création ce qu'Il veut, car Allah est, en vérité, Puissant sur toute chose. » (Fâtir 35 : 1)

Et Il a dit : « Le jour où le ciel se fendra en nuages, et où les anges seront descendus (en masse) (25), la royauté, en ce jour-là, appartiendra en toute vérité au Tout Miséricordieux ; et ce sera un jour bien difficile pour les mécréants (26). » (Al-Furqân 25 : 25-26)

Et Il a dit : « Et ceux qui n'espèrent pas Notre rencontre disent : "Pourquoi les anges ne nous ont-ils pas été envoyés, ou pourquoi ne voyons-nous pas notre Seigneur ?" Ils se sont certes enorgueillis en eux-mêmes et ont fait un énorme excès (21). Le jour où ils verront les anges, ce ne sera pas, ce jour-là, une bonne annonce pour les criminels. Et ils diront : "Protection interdite !" (22). » (Al-Furqân 25 : 21-22)

Et Allah dit : «Quiconque est ennemi d'Allah, de Ses anges, de Ses messagers, de Jibril et de Mikhaël… Allah est certainement l'ennemi des mécréants.» (Al-Baqara : 98)

Et Il dit également : «Ô vous qui avez cru, préservez vos personnes et vos familles d'un Feu dont le combustible est constitué d'hommes et de pierres, sur lequel veillent des anges rudes et sévères, qui ne désobéissent jamais à Allah en ce qu'Il leur commande et qui

exécutent tout ce qui leur est ordonné.» (At-Tahrim : 6)

Les versets évoquant les anges sont fort nombreux. Allah les décrit comme possédant une grande force dans l'adoration, une puissante constitution, une belle apparence, ainsi que la capacité immense de se manifester sous des formes multiples[378]. C'est ainsi qu'Il dit : «Et lorsque Nos envoyés vinrent auprès de Loth, il en fut triste et se trouva à l'étroit à cause d'eux, et il dit : "Voilà un jour bien difficile !" Son peuple vint alors à lui en hâte – et auparavant déjà, ils commettaient des actes infâmes. Il dit : "Ô mon peuple, voici mes filles, elles sont plus pures pour vous. Craignez Allah et ne me déshonorez pas devant mes hôtes. N'y a-t-il donc parmi vous aucun homme raisonnable ?"» (Houd : 77-78), etc. Nous avons mentionné dans le «Tafsîr»[379] ce qu'ont rapporté plusieurs savants, à savoir que ces anges étaient apparus sous la forme de jeunes hommes beaux pour éprouver et tester le peuple de Loth, de sorte que l'argument fut établi contre eux, puis Allah les saisit d'une puissante prise, celle du Tout-Puissant, le Dominateur.

De même, Jibril se présentait au Prophète sous différentes apparences : parfois sous la forme de Dihya ibn Khalifa al-Kalbi, parfois sous

[378] Dans l'édition imprimée : « الشكل ».

[379] Tafsîr al-Qur'ân al-ʻAẓîm par al-Ḥāfiẓ Ibn Kathîr (2/ 558).

celle d’un bédouin, et parfois sous son aspect originel, doté de six cents ailes dont l’envergure s’étendait de l’Orient à l’Occident. Le Prophète l’a vu sous cette forme à deux reprises : une première fois alors qu’il descendait du ciel vers la terre, et une seconde près du «Sidratu-l-Muntahā», non loin du «Jannatu-l-Ma’wā» (le Jardin du Refuge). C’est le sens de la parole divine : «C’est [l’Ange] très fort qui lui a enseigné, doué de fermeté, il se déploya alors qu’il était à l’horizon supérieur…» [An-Najm : 5-8], c’est-à-dire Jibril, comme nous l’avons rapporté de plusieurs Compagnons (Ibn Masʿoud, Abou Hourayra, Abou Dhar et Aïcha, qu’Allah soit satisfait d’eux). Puis : «Il se rapprocha et descendit encore plus bas (9), et révéla à Son serviteur ce qu’Il révéla (10)» [An-Najm : 9-10], c’est-à-dire qu’Il révéla au serviteur d’Allah, Muhammad. Et Il ajoute : «Et Il l’a bien vu lors d’une autre descente (13), près du Sidratu-l-Muntahā (14), près du Jardin du Refuge (15) lorsque le lotus fut recouvert de ce qui le recouvrit (16). La vue [du Prophète] ne dévia ni ne dépassa la mesure (17).» [An-Najm : 13-17]

Nous avons rapporté dans les hadiths[380] sur l’Isrāʾ, dans la sourate «Subhān» (Al-Isrāʾ), que le Sidratu-l-Muntahā se trouvait au septième ciel. Dans un autre récit, il se trouverait au sixième, c’est-à-dire que sa base est dans le

[380] Même source précédente (3/ 6-31).

sixième et ses branches dans le septième. Puis lorsqu'il fut recouvert par l'ordre d'Allah, on dit que ce fut la lumière du Seigneur qui le couvrit ; d'autres ont dit qu'il fut couvert de papillons d'or ; certains ont mentionné une multitude de couleurs diverses et innombrables ; pour d'autres enfin, ces anges ressemblaient à des nuées noires semblables à des corbeaux. Et d'aucuns ont également rapporté qu'il s'agissait d'un ordre divin qu'aucune créature ne saurait décrire, en raison de la magnificence et de la splendeur du Sidratu-l-Muntahā[381].

Il n'y a pas de contradiction entre ces propos, car tous peuvent se réaliser en même temps. Nous avons rappelé que le Messager d'Allah a dit : « Puis l'on m'éleva jusqu'à Sidrat al-Muntahā, et voilà que son nabk (fruit du jujubier) était semblable à de grandes jarres. » Dans une autre version : « Comme les jarres de Hajar, et son feuillage était comme les oreilles des éléphants. De sa base jaillissent deux fleuves cachés et deux fleuves apparents : quant aux deux fleuves cachés, ils sont au Paradis, et quant aux deux fleuves apparents, ce sont le Nil et l'Euphrate. » Nous avons déjà traité ce sujet dans l'exposé sur la création de la terre[382] et sur ce qu'elle renferme comme mers et fleuves.

[381] Dans l'édition imprimée : « من نور الله تعالى ».

[382] Le hadith et sa classification ont été présentés précédemment (p. 46).

Et il est également mentionné : « Puis on me fit voir la Maison peuplée (al-Bayt al-Ma‘mūr), et voilà que soixante-dix mille anges y entrent chaque jour, sans jamais y retourner une fois leur tour accompli » [383]. Il est rapporté que le Prophète y trouva également Abraham, l’ami (d'Allah)(as), adossé[384] à la Maison peuplée. Nous avons expliqué ailleurs[385] l’adéquation de ce fait : al-Bayt al-Ma‘mūr se trouve dans le septième ciel de la même manière que la Kaaba se trouve sur la terre.

Sufyān al-Thawrī, Shu‘bah et Abū al-Aḥwaṣ rapportent, d’après Simāk ibn Ḥarb, d’après Khālid ibn ‘Ar‘arah, qu’Ibn al-Kawwā interrogea ‘Alī ibn Abī Ṭālib au sujet d’al-Bayt al-Ma‘mūr. ‘Alī répondit : « C’est une mosquée dans le ciel, appelée “al-Ḍurāḥ”, située à la verticale de la Kaaba, et sa sacralité au ciel est semblable à la sacralité de la Maison (sacrée) sur terre. Chaque jour, soixante-dix mille anges y prient et n’y retournent jamais[386]. » De même, ‘Alī ibn Rabī‘ah et Abū al-Ṭufayl l’ont rapporté de ‘Alī[387].

Al-Ṭabarānī[388] dit : « Nous fut rapporté par al-Ḥasan ibn ‘Alawiyyah al-Qaṭṭān, qui avait reçu d’Ismā‘īl ibn ‘Īsā al-‘Aṭṭār, qui avait reçu d’Isḥāq ibn Bishr Abū Ḥudhayfah, lequel avait reçu de

[383] Hadith de l'Isra' après son passage par la septième cime du ciel et son atteinte du Sidrat al-Muntahā... Rapporté par

[384] Dans l'édition imprimée : « Mustanidan ».

[385] Voir son interprétation (4/282).

[386] Mentionné par Ibn Kathīr dans son tafsīr (4/282).

[387] Source précédente (4/282).

[388] Dans le « al-Mu‘jam al-Kabīr » (n° 12185), avec des variantes mineures dans le texte, mentionné par al-Haythamī dans « al-Majma‘ » (7/114). Il inclut Ishāq ibn Bishr - Abū Ḥudhaifa - considéré comme abandonné. Il comporte aussi le ‘an‘anah d’Ibn Jurayj.

Ibn Jurayj, d’après Ṣafwān ibn Sulaym, d’après Kurayb, d’après Ibn ‘Abbās, que le Messager d'Allah a dit : “La Maison peuplée dans le ciel s’appelle al-Ḍurāḥ. Elle se trouve exactement à l’aplomb de la Maison sacrée (la Kaaba) ; si elle tombait, elle s’abattrait dessus. Chaque jour, soixante-dix mille anges y entrent puis ne la revoient plus jamais. Elle possède en effet, dans le ciel, une sacralité à la mesure de celle de La Mecque (sur terre).” » Autrement dit, sur terre.

Et c’est ainsi qu’al-‘Ufî a rapporté ces propos d’après Ibn ‘Abbâs, Mujâhid, ‘Ikrima, al-Rabî‘ ibn Anas, al-Suddî et plusieurs autres[389].

Qatâda a dit : « Il nous a été rapporté que le Messager d’Allah déclara un jour à ses Compagnons : “Savez-vous ce qu’est la Maison peuplée (al-Bayt al-Ma‘mûr) ?” Ils répondirent : “Allah et Son Messager sont plus savants.” Il dit : “C’est une mosquée dans le ciel, située à la verticale exacte de la Ka‘ba. Si elle s’effondrait, elle s’effondrerait sur elle. Chaque jour, soixante-dix mille anges y prient ; lorsqu’ils en sortent, ils n’y reviennent plus, c’en est fini pour eux.” » [390]

Al-Ḍaḥḥâk prétend qu’elle est peuplée par un groupe d’anges que l’on appelle les « jinns », de la tribu d’Iblîs [391] – qu’Allah le maudisse –, voulant dire par là qu’ils en seraient les

[389] Tafsīr al-Qurʾān al-‘Aẓīm, vol. 4, p. 282.
[390] Source précédemment citée, vol. 4, p. 282.
[391] Source précédemment citée, vol. 4, p. 282.

gardiens et les serviteurs. Et Allah est plus savant.

D’autres ont dit : « Dans chaque ciel se trouve une Maison que ses habitants angéliques peuplent par l’adoration, à laquelle ils se rendent successivement, tout comme les gens de la terre fréquentent la Maison antique (la Ka‘ba) par le pèlerinage chaque année, et par la ‘umra à tout moment, en tournant autour et en y priant à toute heure. »

Sa‘îd ibn Yaḥyâ al-Umawî rapporte, au début de son livre “al-Maghâzî”, qu’Abû ‘Ubayd, dans le ḥadîth de Mujâhid, avait dit : « Le Ḥaram (l’enceinte sacrée) est sacré ; son extension (mênâh) – c’est-à-dire sa correspondance – s’étend à travers les sept cieux et les sept terres. Il s’agit de la quatrième parmi quatorze Maisons, car il y a une Maison dans chaque ciel et dans chaque terre, et si elles tombaient, elles s’effondreraient l’une sur l’autre. »

Puis il transmit d’après Mujâhid que mênâh (مَنَاه) signifie “correspondant à”, sous une forme abrégée. Il poursuivit : « Abû Mu‘âwiya nous a rapporté, par l’intermédiaire d’al-A‘mash, d’après Abû Sulaymân – le muezzin d’al-Ḥajjâj – qui dit avoir entendu ‘Abd Allâh ibn ‘Amr déclarer : “Certes, le Ḥaram est sacré dans les sept cieux à la mesure où il l’est sur terre, et Bayt al-Maqdis (Jérusalem) est également sacré dans les sept cieux, à la mesure où il l’est sur terre.” »

Un poète a dit (sur le mètre al-kâmil) :

« En vérité, Celui qui a élevé le ciel a bâti pour nous…
une Maison dont les piliers sont plus solides et plus hauts. »

La Maison qui se trouve dans le premier ciel s'appelle la "Maison de la Puissance" (Bayt al-'Izza), et l'ange qui en est le préposé se nomme Ismâ'îl. Ainsi, les soixante-dix mille anges qui pénètrent chaque jour dans la Maison peuplée et n'y retournent plus ensuite – c'est-à-dire qu'ils n'y reviennent jamais jusqu'à la fin des temps – proviennent uniquement des habitants du septième ciel. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle Allah le Très-Haut a dit : « Et nul ne connaît les armées de ton Seigneur, à part Lui » [Coran 74 : 31].

L'imam Aḥmad a rapporté, par l'intermédiaire d'Aswad ibn 'Âmir, d'Isra'îl, d'Ibrâhîm ibn Muhâjir, de Mujâhid, de Murrîq, d'après Abû Dharr, que le Messager d'Allah a dit : « Je vois ce que vous ne voyez pas, et j'entends ce que vous n'entendez pas… »

Le ciel a gémi, et il est juste qu'il gémisse : il n'existe pas l'espace de quatre doigts sans qu'un ange ne s'y trouve en prosternation. Si vous saviez ce que je sais, vous ririez peu et vous pleureriez beaucoup, vous ne prendriez plus plaisir auprès des femmes dans vos

couchages et vous sortiriez vers les plaines en implorant Allah[392].

À ce sujet, Abû Dharr dit : « Par Allah, j'aimerais être un arbre que l'on coupe »[393]. Ce hadith a été rapporté par At-Tirmidhî et Ibn Mâjah, d'après le récit d'Isrâ'îl. At-Tirmidhî le juge "bon et rare" (ḥasan gharîb), et il est aussi transmis comme parole rapportée d'Abû Dharr (mawqûf)[394].

L'imam Al-Hâfiẓ Abû Al-Qâsim At-Tabarânî a rapporté : « Ḥusayn ibn 'Arafah Al-Miṣrî nous a transmis, 'Urwah ibn Marwân Al-'Irqî nous a transmis, 'Ubayd Allâh ibn 'Amr nous a transmis, d'après 'Abd Al-Karîm ibn Mâlik, d'après 'Atâ' ibn Abî Rabâḥ, d'après Jâbir ibn 'Abd Allâh, que le Messager d'Allah a dit : "Il n'existe pas dans les sept cieux un emplacement de la taille d'un pied, ni d'une paume, ni même d'un empan, sans qu'un ange ne s'y tienne debout, ne s'y prosterne, ou ne s'y incline[395]. Puis, lorsque viendra le Jour de la Résurrection, ils diront tous : 'Nous ne T'avons pas adoré comme Tu mérites de l'être, mais au moins n'avons-nous rien associé à Toi[396].'"[397] »

Ces deux hadiths prouvent que nulle partie des sept cieux ne reste inoccupée : chaque

---

[392] Rapporté par Ahmad dans le Musnad (5/173), At-Tirmidhī dans le Jāmi'

[393] Cette phrase est incluse dans le discours d'Abū Dharr.

[394] Cette phrase est incluse dans le discours d'Abū Dharr.

[395] Dans al-Mu'jam al-Kabīr (2/184) : « ou un ange en prosternation », ou « un ange en inclinaison ».

[396] dans le chapitre des mosquées, de Ḥuḍayfa.

[397] Rapporté par al-Ṭabarānī dans al-Kabīr (2/184) et mentionné par al-Haythamī dans al-Majma' (1/52) qui dit : « Il contient 'Urwa ibn Marwān ». Al-Daraqṭnī a dit : « Il était analphabète et son Hadith n'est pas très fort ». Voir Mīzān al-I'tidāl (3/64).

endroit est investi par des anges en pleine adoration. Certains demeurent perpétuellement debout, d'autres perpétuellement inclinés, d'autres encore perpétuellement prosternés, tandis que d'autres s'adonnent à différents types d'adorations, dont Allah Seul connaît la nature. Ils restent inlassablement engagés dans leur culte, leur glorification, leurs évocations et dans les œuvres qu'Allah leur a prescrites, chacun à son rang auprès de leur Seigneur, comme l'indique le Verset : « Il n'est pas un seul d'entre nous qui n'ait un rang déterminé (164). Et vraiment, nous sommes ceux qui nous rangeons en rangs (165). Et vraiment, nous sommes ceux qui Le glorifient » [As-Sâffât : 164-166].

Le Prophète ﷺ a également dit : « Ne vous disposez-vous pas en rangs comme le font les anges devant leur Seigneur ? » Ils demandèrent : « Comment les anges se rangent-ils [devant leur Seigneur] ? »[398] Il répondit : « Ils complètent les premiers rangs et se serrent dans le rang »[399]. Et Il dit encore : « Nous avons été privilégiés devant les autres communautés par trois choses : la terre entière nous a été donnée comme lieu de prière, sa poussière nous est devenue purificatrice, et nos rangs ont été organisés à l'image des rangs des anges »[400].

[398] L'expression "mā bayna ḥāṣirayni" a été omise dans certaines sources.
[399] Rapporté par Muslim dans son Ṣaḥīḥ
[400] Rapporté par Muslim dans son Ṣaḥīḥ

De même, ils se présenteront le Jour de la Résurrection devant le Seigneur en rangs, comme Allah l'a dit : « Et ton Seigneur viendra, ainsi que les anges, en rangs successifs » (Al-Fajr, 22). Ils se tiendront en rangs devant leur Seigneur le Jour de la Résurrection, comme Il l'a dit : « Le jour où l'Esprit et les anges se dresseront en rangs, ils ne parleront qu'à celui à qui le Miséricordieux aura donné l'autorisation, et il ne dira que ce qui est juste » (An-Naba', 38).

Quant à l'"Esprit" (ar-Rûḥ) mentionné ici, il s'agit selon Ibn 'Abbâs, Al-Ḥasan et Qatâda des enfants d'Adam[401]. Certains ont dit qu'il s'agit d'une catégorie d'anges qui ressemblent physiquement aux fils d'Adam, c'est l'avis de Ibn 'Abbâs, Mujâhid, Abû Ṣâliḥ et Al-A'mach. D'autres ont dit qu'il s'agit de Jibrîl (Jibril), avis rapporté par Ash-Sha'bî, Sa'īd ibn Jubayr et Ad-Ḍaḥḥâk. Et certains avancent qu'il s'agit d'un ange appelé "l'Esprit", dont la taille équivaut à l'ensemble de la création. Selon le récit de 'Alî ibn Abî Ṭalḥa, d'après Ibn 'Abbâs, au sujet de Sa parole : « Le jour où l'Esprit se dressera » (An-Naba', 38), il a dit : « C'est un ange parmi les plus grands en termes de création » [402].

Ibn Jarîr[403] rapporta : « Muḥammad ibn Khalf al-'Asqalânî nous raconta – Rawwâd ibn Al-Jarrâḥ nous raconta, d'après Abû Ḥamza,

[401] Tafsîr al-Qur'ân al-'Aẓîm (L'interprétation du Noble Coran) par Ibn Kathîr, vol. 4, p. 549.
[402] Même source précédente, vol. 4, p. 549.
[403] Dans son Tafsîr, vol. 12, p. 415.

d’après Ash-Sha‘bî, d’après ‘Alqama, d’après Ibn Mas‘ûd, qui dit : “L’Esprit est dans le quatrième ciel, il est plus immense que les cieux et les montagnes, et que les anges réunis. Chaque jour, il prononce douze mille glorifications (tasbîḥ), et de chacune de ces glorifications, Allah crée un ange. Le Jour de la Résurrection, il viendra seul, formant un rang.”” Ce récit est extrêmement singulier. »

Aṭ-Ṭabarânî[404] rapporta : « Muḥammad ibn ‘Abd Allâh ibn ‘Ars al-Miṣrî nous informa – Wahb Allâh ibn Rizq Abû Hubayra nous informa – Bishr ibn Bakr nous informa – Al-Awzâ‘î me rapporta – ‘Aṭâ’ me rapporta au nom de ‘Abd Allâh ibn ‘Abbâs, qui dit : “J’ai entendu le Messager d'Allah dire : ‘Allah possède un ange à qui, s’il était ordonné d’avaler les cieux et les terres d’une seule bouchée, il le ferait. Sa glorification (tasbîḥ) consiste à dire : Gloire à Toi, où que Tu sois.’”” » Ce ḥadîth est également très singulier et il peut être transmis de façon interrompue (mawqûf).

Concernant la description des porteurs du Trône, nous avons rapporté d’après Jâbir ibn ‘Abd Allâh que le Messager d'Allah a dit : « Il m’a été permis de vous informer au sujet d’un ange parmi les porteurs du Trône : la distance entre le lobe de son oreille et son épaule équivaut à un voyage de sept cents ans. »

[404] Dans al-Mu‘jam al-Kabîr (Le Grand Dictionnaire), vol. 11, p. 195; al-Haythamî l'a mentionné dans al-Majma‘, vol. 1, p. 80, et il a dit : Ce hadith est rapporté uniquement par Wahb Allâh ibn Rizq, qui est un narrateur inconnu.

Rapporté par Abû Dâwud[405] et Ibn Abî Ḥâtim, dont la version précise : « L'envergure de l'oiseau est de sept cents ans »[406].

Il existe également un récit étonnant à propos de la description de Jibrîl(as). Allah dit : « C'est l'un au pouvoir redoutable qui l'a instruit » (An-Najm, 5). On rapporte que parmi les signes de sa force se trouve le fait qu'il emporta les cités du peuple de Loth — au nombre de sept — ainsi que ceux qui s'y trouvaient parmi les nations

Quatre cent mille hommes, ainsi que leurs montures et leurs animaux, et ce que possèdent ces cités en terres, champs cultivés et constructions, et tout le reste. Il (l'Ange) souleva le tout au bout de son aile jusqu'à ce qu'ils atteignent les cimes du ciel, de sorte que les anges entendirent les aboiements de leurs chiens et les cocoricos de leurs coqs. Puis il les renversa, faisant de leur sommet leur base. Voilà donc Celui qui est "très puissant".

Ensuite, Sa Parole doué de sagacité; c'est alors qu'il se montra sous sa forme réelle [angélique] (an-Najm, 6) signifie qu'il est doté d'un beau caractère, de splendeur et de noblesse, comme l'indique un autre verset : « que ceci [le Qur'an] est la parole d'un noble Messager » (al-Haqqah, 40), c'est-à-dire Jibril,

[405] Dans ses Sunan, n° 4727 sous la rubrique "as-Sunnah" ; il a été rapporté également par Abû Yaʿlâ dans le Musnad (n° 6619) ; al-Haythamî l'a mentionné dans al-Majmaʿ, vol. 8, p. 135, en disant : Ce hadith a été rapporté par Abû Yaʿlâ, dont les narrateurs sont ceux du Sahîh.

[406] Tafsîr Ibn Kathîr, vol. 4, p. 489 ; il a dit : « Ce chaînage de transmission est bon, tous ses narrateurs sont dignes de confiance. »

Messager d'Allah. « Karim » signifie : d’une belle apparence. « ذِي قُوَّةٍ » : il possède force et grande puissance, « doué d’une grande force, et ayant un rang élevé auprès du Maître du Trône » (at-Takwir, 20), c’est-à-dire qu’il occupe un rang et une position éminents auprès d'Allah, le Maître du Trône glorieux. « مُطَاعٍ ثَمَّ » (at-Takwir, 21) signifie : obéi dans l’Assemblée céleste. « أَمِينٍ » (at-Takwir, 21) veut dire qu’il jouit d’une grande fiabilité, raison pour laquelle il fut l’intermédiaire entre Allah et Ses prophètes(as), descendant sur eux avec la Révélation qui contient des informations véridiques et des lois justes. Il venait ainsi au Messager d'Allah sous diverses formes, comme nous l’avons précédemment mentionné.

Le Prophète l’a vu, sous la forme dans laquelle Allah l’a créé, à deux reprises : Jibril avait six cents ailes. Al-Bukhârî[407] rapporte, d’après Talq ibn Ghannâm, lui-même rapportant de Zâ’idah, d’après ash-Shaibânî, qui raconte : « J’ai interrogé Zirr à propos de la parole du Très-Haut : et fut à deux portées d’arc, ou plus près encore. Il révéla à Son serviteur ce qu’Il révéla. (an-Najm, 9-10). Il répondit : ‘Abdullâh – c’est-à-dire Ibn Mas‘ûd – nous a informés que Muhammad avait vu Jibril doté de six cents ailes.’ »

[407] Dans son Sahih

L’imam Ahmad rapporte également : « Yahyâ ibn Âdam nous a transmis, d’après Sharîk, lui-même rapportant de Jâmi‘ ibn Abî Râshid, d’après Abû Wâ’il, d’après ‘Abdullâh, qui a dit : “Le Messager d'Allah a vu Jibril sous sa forme, avec six cents ailes, chacune d’elles recouvrant l’horizon. Il tombait de ses ailes des ornementations de perles et de rubis dont Allah seul a connaissance.””[408]

Il est aussi rapporté par Ahmad[409] : « Hassan ibn Mûsâ nous a transmis, d’après Hammâd ibn Salamah, lui-même rapportant de ‘Âsim ibn Bahdalah, d’après Zirr ibn Hubaysh, d’après Ibn Mas‘ûd, au sujet du verset : Il l’a pourtant vu, lors d’une autre descente, près de la Sirat-ul-Muntahâ [le lotus de la limite, un arbre magnifique au septième ciel que Jibril ne pouvait pas dépassé lors de l’ascension.] (an-Najm, 13-14). » Il a dit : “Le Messager d'Allah a déclaré : ‘J’ai vu Jibril avec six cents ailes, et des ornementations de perles et de rubis tombaient de ses plumes.’”

Et Ahmad [410] de rapporter encore : « Zayd ibn al-Habbâb nous a transmis, d’après al-Husayn, qui tenait lui-même de ‘Âsim ibn Bahdalah : j’ai entendu Shaqîq ibn Salamah dire : j’ai entendu Ibn Mas‘ûd raconter : “Le Messager d'Allah a

[408] Je ne l'ai pas trouvé dans lMusnad avec cette chaîne de transmission, mais il a été transmis (1/395) n° 3748 par Ḥajjāj, de Sharīk, d'‘Āṣim, avec ce contenu. Il a aussi été transmis (1/407) n° 3862 par Zayd ibn Ḥabbāb, de Ḥusayn, d'‘Āṣim, avec un contenu similaire. Voir également Aṭrāf al-Musnad du hafiz Ibn Ḥajar (4/158) n° 5550, édition Dār Ibn Kathīr et Dār al-Kalim al-Ṭayyib (1414 H). Les tahlwīl (التهاويل) désignent les choses de diverses formes.

[409] Dans al-Musnad (1/460) et al-Nasā’ī l'a transmis dans al-Kubrā

[410] Dans al-Musnad (1/407).

dit : ‘J’ai vu Jibril au Loteier de la Limite (Sidrat al-Muntahâ), et il avait Six cents ailes. » Il dit : « J’ai interrogé ‘Âsim au sujet des ailes, mais il a refusé de m’en informer. » Il ajouta : « Certains de ses compagnons m’ont rapporté que l’aile s’étendait de l’est à l’ouest. » Ces chaînes de transmission (asânid) sont bonnes et solides, et Ahmad en est le seul à les avoir rapportées.

Et Ahmad[411] dit : « Zayd ibn al-Habbâb nous a rapporté : “Husayn m’a rapporté : ‘Husayn m’a rapporté, qui le tenait de Shaqîq, que j’ai entendu Ibn Mas‘ûd dire : Le Messager d’Allâh a dit : ‘Jibrîl (l’Ange Jibril) est venu à moi, vêtu d’un habit vert[412] auquel étaient suspendues des perles.’” Son isnâd est authentique. »

Ibn Jarîr[413] a dit : « Ibn Bazî‘ al-Baghdâdî nous a rapporté : “Ishâq ibn Mansûr nous a rapporté : Isra’îl nous a rapporté, d’Abû Ishâq, d’Abd al-Rahmân ibn Yazîd, d’Abd Allâh au sujet du verset : Le cœur n’a pas menti sur ce qu’il a vu [An-Najm : 11] : ‘Le Messager d’Allâh a vu Jibrîl(as) portant un vêtement de brocart vert (rafraf) qui emplissait l’espace entre le ciel et la terre.’” La chaîne de transmission est bonne et solide. »

Dans les deux recueils authentiques[414], d’après un hadith rapporté par ‘Âmir ash-

[411] Dans le Musnad (1/407).

[412] Signifie : dans un vêtement vert.

[413] Dans son Tafsīr (11/510).

[414] Rapporté par al-Bukhārī dans son Ṣaḥīḥ

Sha‘bî, via Masrûq, celui-ci raconta : « J’étais auprès de ‘Â’isha et j’ai dit : “Allâh ne dit-Il pas : Et Il L’a vraiment vu à l’horizon évident [At-Takwîr : 23], et Et Il L’a certes vu lors d’une autre descente [An-Najm : 13] ?” Elle répondit : “Je suis la première de cette communauté à avoir interrogé le Messager d’Allâh à ce sujet. Il a dit : ‘C’était Jibrîl. Il ne l’a vu sous la forme dans laquelle il fut créé qu’à deux reprises. Il l’a vu descendre du ciel vers la terre, tandis que la grandeur de sa création emplissait l’espace entre le ciel et la terre.’” »

Al-Bukhârî [415] a rapporté : « Abû Nu‘aym nous a dit : ‘Umar ibn Darr nous a rapporté ; (une autre chaîne) et Yahyâ ibn Ja‘far m’a dit : Waki‘ nous a rapporté, d’après ‘Umar ibn Darr, de son père, de Sa‘îd ibn Jubayr, d’Ibn ‘Abbâs qui raconta : “Le Messager d’Allâh a dit à Jibrîl : ‘Ne pourrais-tu pas nous rendre visite plus souvent ?’ Et fut alors révélé ce verset : "Nous ne descendons que sur ordre de ton Seigneur. A Lui tout ce qui est devant nous, tout ce qui est derrière nous et tout ce qui est entre les deux. Ton Seigneur n'oublie rien.[Maryam : 64].” »

Al-Bukhârî [416] a également rapporté, selon un hadith d’az-Zuhrî, via ‘Ubaydullâh ibn ‘Abdullâh, d’Ibn ‘Abbâs, que celui-ci dit : « Le Messager d’Allâh était la personne la plus

[415] Dans son Ṣaḥīḥ

[416] sur le commencement de la révélation.

généreuse, et il l’était encore davantage durant le mois de Ramadan, lorsque Jibrîl venait à sa rencontre chaque nuit pour réviser avec lui le Coran. Le Messager d’Allâh diffusait alors le bien plus vite que le vent envoyé. »

Et Al-Bukhârî [417] a dit : « Qutaybah nous a rapporté : Al-Layth nous a rapporté, d’après Ibn Shihâb, qu’une fois ‘Umar ibn ‘Abd al-‘Azîz retarda légèrement la prière de l’après-midi (‘asr). Alors ‘Urwah lui dit : “Sache que Jibrîl est descendu et a prié devant le Messager d’Allâh .” ‘Umar répliqua : “Je connais ce que tu dis, ô ‘Urwah.” Il poursuivit : “J’ai entendu Bishr ibn Abî Mas‘ûd dire : ‘J’ai entendu Abû Mas‘ûd dire : J’ai entendu le Messager d’Allâh dire : « Jibril est descendu puis m’a dirigé dans la prière. J’ai prié avec lui, puis de nouveau, puis encore, puis encore, comptant sur ses doigts cinq prières. »

Quant à la description d’Israâfîl(as), l’un des porteurs du Trône, c’est lui qui souffle dans la Trompe (aṣ-ṣûr) par ordre de son Seigneur en trois souffles : le premier est le Souffle de la frayeur, le deuxième est le Souffle d’anéantissement, et le troisième est le Souffle de la résurrection, comme cela sera expliqué en son lieu dans cet ouvrage, avec l’aide, la puissance et la bonne direction d'Allah.

La Trompe est une corne dans laquelle on souffle ; chaque partie circulaire de celle-ci

[417] Dans son Ṣaḥīḥ

équivaut à l’espace entre le ciel et la terre, et il s’y trouve l’emplacement des âmes des serviteurs lorsqu'Allah ordonne de souffler pour la Résurrection. Ainsi, lorsque l’Ange souffle, les âmes en jaillissent, flamboyantes. Alors le Seigneur déclare : « Par Ma puissance et Ma majesté, chacune d’elles devra regagner le corps qu’elle habitait dans la vie d’ici-bas. » Les âmes retournent donc dans les dépouilles dans leurs tombes et s’y infiltrent comme un poison dans le corps d’un mort, redonnant vie aux corps qui se lèvent alors de leurs sépulcres pour en sortir promptement vers le lieu du rassembler (maḥshar), comme cela sera détaillé plus loin[418].

C’est pourquoi le Messager d'Allah a dit : « Comment pourrais-je goûter au repos alors que le gardien de la Trompe l’a déjà portée à sa bouche, a courbé son front et attend qu’on lui ordonne de souffler ? » Ils demandèrent : « Que devons-nous dire, ô Messager d'Allah ? » Il répondit : « Dites : “Allah nous suffit ; Il est le Meilleur garant. C’est en Allah que nous plaçons notre confiance.” » Rapporté par Aḥmad et at-Tirmidhî, d’après le récit de ‘Aṭiyya al-‘Awfî, selon Abû Sa‘îd al-Khudrî [419].

L’imam Aḥmad[420] a déclaré : « Nous a relaté Abû Mu‘âwiya, d’après al-A‘mash, d’après Sa‘d aṭ-Ṭâ’î, d’après ‘Aṭiyya al-‘Awfî, d’après Abû

[418] Al-Nihāya de l’imam Ibn Kathīr (1/273).

[419] Rapporté par Ahmad dans al-Musnad (3/7) et par al-Tirmidhī dans al-Jāmi‘

[420] Dans al-Musnad (3/10).

Sa‘îd, qui a dit : Le Messager d'Allah a mentionné le détenteur de la Trompe, précisant : à sa droite se tient Jibril et à sa gauche se tient Mika’îl(as). »

Le ḥâfiẓ Abû al-Qâsim aṭ-Ṭabarânî[421] rapporte également : « Nous a relaté Muḥammad ibn ‘Abd Allâh al-Ḥaḍramî, qui tient de Muḥammad ibn ‘Umar ibn Abî Laylâ. Celui-ci a dit : “Mon père m’a transmis d’après Ibn Abî Laylâ, d’après al-Ḥakam, d’après Muqsim, d’après Ibn ‘Abbâs, que, tandis que le Messager d'Allah se trouvait en un lieu avec Jibril, l’horizon du ciel se fendit soudain et Isrâfîl[422] apparut s'avançant vers la terre, se balançant. Puis un Ange vint se placer devant le Prophète et dit : ‘Ô Muḥammad ! Allah te donne à choisir entre être un Prophète-Serviteur ou un Prophète-Roi.’ Alors Jibril me fit signe de la main de faire preuve d’humilité. J’ai compris qu’il me conseillait sincèrement, et j’ai répondu : ‘Un Prophète-Serviteur.’ Cet Ange remonta alors au ciel. Puis je dis : ‘Ô Jibril, je voulais t’interroger à ce sujet, mais ce que j’ai vu de ton état m’a distrait de ma question.’” »

On posa alors la question : « Qui est-ce donc, ô Jibril ? » Il répondit : « C’est Israfil. Allah l’a créé le jour où Il l’a créé, placé devant Lui, les pieds joints, sans jamais lever son regard. Entre lui et le Seigneur, il y a soixante-dix lumières ;

[421] Dans al-Mu‘jam al-Kabīr (11/379-380).

[422] Dans le Mu‘jam : « Alors Jibrīl commença à s’approcher ».

chacune d’elles, si elle s’approchait de lui, le consumerait. Devant lui se tient une Tablette (al-Lawh), et lorsqu’Allah décrète quelque chose concernant le ciel ou la terre, cette Tablette s’élève et il la frappe de son front pour y regarder. Si ce qui est écrit relève de mon œuvre, Il m’en donne l’ordre ; si c’est l’œuvre de Mikaël, Il lui en donne l’ordre ; et si c’est l’œuvre de l’Ange de la mort, Il le lui prescrit. »

Je lui dis : « Ô Jibril, et toi, quelle est ta mission ? » Il répondit : « J’ai autorité sur le vent et les armées. » Je demandai : « Et quelle est la mission de Mikaël ? » Il répondit : « [Il s’occupe] de la végétation et de la pluie. » Je repris : « Et celle de l’Ange de la mort ? » Il expliqua : « [Il est chargé] de la capture des âmes. » J’ai alors pensé qu’il ne descendait [sur terre] que pour annoncer la venue de l’Heure, et ce que tu as perçu de ma part n’était que la crainte de voir arriver l’Heure. Ce hadith est déclaré “gharîb” sous cet aspect.

Dans le Sahîh de Muslim, d’après ‘Aïcha, le Messager d’Allah récitait, lorsqu’il se levait la nuit pour prier : « Ô Allah, Seigneur de Jibril, de Mikaël et d’Israfil, Toi qui es le Créateur des cieux et de la terre, Toi qui connais l’invisible et le visible, c’est Toi qui juges Tes serviteurs au sujet de leurs différends. Guide-moi, par Ta permission, vers la vérité dans ce sur quoi ils divergent, car Tu guides qui Tu veux vers un chemin droit. »

Dans le hadith relatif à la Trompe (as-Sûr) [423], il est dit qu'Israfil sera le premier qu'Allah ressuscitera après le souffle qui anéantit toute vie, afin de souffler de nouveau dans la Trompe. Muhammad ibn al-Hasan an-Naqqâsh rapporte qu'Israfil fut le premier ange à se prosterner, et il fut récompensé par la garde de la Tablette préservée (al-Lawh al-Mahfûdh). C'est ce dont a fait mention Abû al-Qâsim as-Suhaylî dans son ouvrage « at-Ta'rîf wa-l-i'lâm bi-mâ ubhima fî l-Qur'ân min al-a'lâm »[424].

Allah a dit : « Quiconque est ennemi d'Allah, de Ses anges, de Ses messagers, de Jibril et de Mikaël… » [al-Baqara : 98]. Il les a ainsi mentionnés à part, en plus des autres anges, en raison de leur rang élevé. Jibril est un ange éminent, comme cela a déjà été expliqué. Quant à Mikaël, il est chargé de la pluie et de la végétation, et il jouit d'une place privilégiée auprès de son Seigneur ; il fait partie des anges les plus nobles et rapprochés.

L'imam Ahmad [425] a rapporté : « Abû al-Yamân nous a rapporté, de Ibn 'Ayyâsh, d'après 'Umâra ibn Ghaziyya al-Ansârî, lequel entendit Humayd ibn 'Ubayd – affranchi des Banû al-Mu'allâ – dire qu'il avait entendu Thâbit al-Bunânî transmettre d'après Anas ibn Mâlik, que le Messager d'Allah demanda un jour à Jibril : "Pourquoi n'ai-je jamais vu Mikaël rire ?" Il

[423] Le hadith des images a été rapporté par al-Bayhaqî

[424] Al-Ta'rîf wa al-A'lâm de as-Suhaylî (p. 18), édition Dâr al-Kutub al-'Ilmiyya, Beyrouth.

[425] Dans le Musnad (3/224), considéré bon par ses chaînes et ses témoins.

répondit : “Mikaël n’a pas ri depuis que le Feu a été créé.” » [426].

Ces anges sont ceux qui sont explicitement nommés dans le Coran. Dans les recueils de hadiths authentiques, ce sont également ceux qui sont mentionnés dans l’invocation prophétique : “Ô Allah, Seigneur de Jibril, de Mikhaïl et d’Israfil.” Ainsi, Jibril descend avec la guidée (la révélation) sur les Messagers, afin qu’ils la transmettent aux peuples. Mikhaïl, pour sa part, est chargé de la pluie et de la végétation, dont sont issus les moyens de subsistance dans ce monde. Il a des auxiliaires qui exécutent ses ordres conformément à ce que leur Seigneur lui prescrit, orientant les vents et les nuées comme le Seigneur le veut. Nous avons rapporté qu’il n’existe pas une seule goutte de pluie qui tombe du ciel sans qu’un ange ne l’accompagne jusqu’à sa destination sur terre.

Israfil est quant à lui chargé de souffler dans la Trompe, pour faire sortir les hommes de leurs sépulcres et les rassembler le Jour de la Résurrection, afin que le reconnaissant soit sauvé et que le mécréant soit châtié. Ainsi, le premier verra sa faute effacée et son effort accepté, tandis que le second verra son œuvre réduite à néant et périra dans l’affliction. Dès lors, Jibril(as) obtient, selon la mission [427] qui lui

[426] Rapporté par Ahmad dans le Musnad (3/224), dont la chaîne de transmission est faible.

[427] Ainsi dans les Usūl, et dans l'édition imprimée : « بما ينزل ».

est confiée, la guidée ; Mikhaïl, selon la mission [428] qui lui incombe, procure la subsistance ; et Israfil accomplit, selon la fonction qui lui est assignée, la victoire et la rétribution.

Quant à l'Ange de la Mort, il n'est nulle part explicitement nommé dans le Coran ni dans les hadiths authentiques. Son nom est mentionné dans certains récits sous l'appellation de 'Azrâ'îl, mais Allah sait mieux que quiconque. Allah dit : « Dis : "L'Ange de la Mort qui est chargé de vous vous fera mourir, puis vous serez ramenés à votre Seigneur." » (as-Sajda, 11). Il a des aides qui extraient l'âme du serviteur de son corps jusqu'à ce qu'elle parvienne à la gorge, puis l'Ange de la Mort la reçoit dans sa main. Lorsqu'il la prend, ses aides ne la laissent pas un seul instant et s'en emparent aussitôt pour la placer dans les linceuls appropriés, conformément à ce que nous avons déjà longuement expliqué au sujet de la parole divine : « Allah affermit ceux qui croient par une parole ferme, dans la vie présente et dans l'Au-Delà. » (Ibrâhîm, 27). Ensuite, ils l'élèvent : si l'âme est pieuse, les portes du ciel s'ouvrent pour elle ; dans le cas contraire, elles se referment devant elle et elle est rejetée sur terre.

Allah dit encore : « Et c'est Lui qui exerce Sa domination sur Ses serviteurs ; Il vous envoie des gardiens et, lorsque la mort vient à l'un de

[428] Dans l'édition imprimée : « بما ».

vous, Nos messagers recueillent son âme sans faillir. Puis ils sont ramenés à Allah, leur Maître véritable. C'est à Lui qu'appartient la décision, et Il est le plus prompt à dresser les comptes. » (al-An'âm, 61-62).

Ibn 'Abbâs, Mujâhid et d'autres ont affirmé que la terre se trouve devant l'Ange de la Mort comme un plateau, et qu'il en saisit ce qu'il veut. Nous avons déjà mentionné que les Anges de la Mort se présentent à la personne en fonction de ses actes : si elle est croyante, viennent à elle des anges aux visages lumineux, vêtus de blanc et dotés d'âmes agréables. Et si elle est mécréante, c'est l'exact opposé (Allah nous en préserve). Ibn Abî Hâtim a rapporté, d'après son père, d'après Yahyâ ibn Abî Yahyâ al-Muqri', qui le tenait de 'Amr ibn Shimr [429] : « J'ai entendu Ja'far ibn Muhammad dire : "J'ai entendu mon père dire : Le Messager d'Allah leva les yeux vers l'Ange de la Mort qui se tenait au-dessus de la tête de..." » (hadith inachevé). »

Un homme des Anṣâr vint, et le Prophète lui dit : « Ô Ange de la Mort, sois doux envers mon compagnon car il est croyant. » L'Ange de la Mort répondit : « Ô Muhammad ! Réjouis-toi et sois serein, car je suis bienveillant envers tout croyant. Sache qu'il n'existe sur terre aucune maison bâtie en brique ou en poil, ni dans le

[429] Dans les Usūl : « سمر » ; la correction provient de « al-Mu'jam al-Kabīr » (4/220) et de « Tafsīr al-Qur'ān al-'Aẓīm » (3/565).

désert ni dans la mer, sans que je ne les visite cinq fois par jour [430], au point que je connais chacun d'entre eux, du plus jeune au plus âgé, mieux qu'ils ne se connaissent eux-mêmes. Par Allah, ô Muhammad, si je voulais arracher l'âme d'un simple moustique, je n'en serais pas capable tant qu'Allah ne m'en aurait pas donné l'ordre. »

Ja'far ibn Muḥammad, c'est-à-dire aṣ-Ṣādiq, dit : « J'ai entendu qu'il les inspecte aux heures de la prière, puis qu'il se présente au moment de la mort. Si celui qui doit mourir était assidu dans ses prières, l'Ange se rapproche de lui, repousse Satan et lui souffle la profession de foi : "Il n'y a de divinité qu'Allah, Muhammad est le Messager d'Allah", dans cette heure solennelle [431]. »

Ce hadith est considéré comme moursal (ayant une chaîne de transmission interrompue) et pose question.

Nous avons évoqué, à propos du ḥadith relatif à la Trompe (aṣ-Ṣûr), le récit rapporté par la voie d'Ismā'īl ibn Rāfi' al-Madanī, le conteur, d'après Muḥammad ibn Yazīd ibn Abī Ziyād [432], d'après Muḥammad ibn Ka'b al-Quraẓī, d'après Abū Hurayra, d'après le Messager d'Allah… le ḥadith dans son intégralité.

---

[430] Dans l'édition imprimée : « أتفحصهم ». Dans al-Muʿjam al-Kabīr : « أتصفحهم في كل يوم خمس مرات ».

[431] Rapporté par al-Ṭabarānī dans al-Muʿjam al-Kabīr (4/220) et mentionné par al-Ḥaythami dans al-Majāmiʿ (3/326), qui a dit : « Dans ce hadith, il y a ʿAmr ibn Shammar al-Juʿfī, très faible, et al-Ḥārith ibn al-Khazraj est inconnu. » La maison d'al-Maddar : construite en terre.

[432] Dans l'édition imprimée : « Muḥammad ibn Ziyād ».

Il y est dit : « Allah ordonnera à Isrāfīl de souffler dans la Trompe du Foudroiement. Il soufflera alors la Trompe du Foudroiement, et les habitants des cieux et de la terre périront, à l’exception de ceux qu'Allah voudra épargner. Lorsqu’ils seront anéantis, l’Ange de la Mort se présentera devant le Tout-Puissant (al-Jabbār), et dira : “Ô mon Seigneur, les habitants des cieux et de la terre sont morts, hormis ceux que Tu as voulus.” Allah, qui sait pourtant mieux que quiconque qui subsiste, dira : “Qui reste-t-il donc ?” Il répondra : “Toi, le Vivant qui ne meurt jamais, les porteurs de Ton Trône, ainsi que Jibril et Mikaʾīl.” Allah dira : “Qu’ils meurent, Jibril et Mikaʾīl [433].” Allah donnera ensuite la parole au Trône, et celui-ci s’exclamera : “Ô Seigneur ! Jibril et Mikaʾīl vont-ils mourir ?!” Et Allah dira : “Tais-toi. J’ai prescrit la mort pour toute créature sous Mon Trône.” Ils mourront donc. Puis l’Ange de la Mort se rendra auprès du Tout-Puissant (al-Jabbār), et dira : “Ô Seigneur, Jibril et Mikaʾīl sont morts.” Allah, qui sait pourtant mieux que quiconque qui subsiste, demandera : “Qui reste-t-il donc ?” Il répondra : “Toi, le Vivant qui ne meurt pas, les porteurs de Ton Trône et moi-même.” Allah dira : “Que les porteurs de Mon Trône meurent.” Et ils mourront. Allah ordonnera ensuite à Son Trône de récupérer la Trompe d’Isrāfīl. Puis l’Ange de la Mort

[433] Dans l'édition A : « Fīmat ».

reviendra et dira : “Ô Seigneur, les porteurs de Ton Trône sont morts.” Allah, qui sait mieux que quiconque qui subsiste, demandera : “Qui reste-t-il donc ?” Il répondra : “Toi, le Vivant qui ne meurt pas, et moi.” Allah dira alors : “Tu es l’une de Mes créatures, Je t’ai créé pour ce que Je voulais. Meurs !” Et il mourra. Il ne restera alors qu'Allah, l’Unique, le Tout-Puissant, l’Absolu, Celui qui n’a pas engendré et n’a pas été engendré, et qui n’a aucun égal. Ainsi demeurera-t-Il le Dernier comme Il fut le Premier...” Et le ḥadith se poursuit dans son intégralité. Rapporté par aṭ-Ṭabarānī.

Ibn Jarîr et al-Bayhaqî [434] ont rapporté ce récit. Al-Hâfiz Abû Mûsâ al-Madînî l’a également transmis dans son ouvrage intitulé 'al-Tawâlât' [435], où il mentionne un ajout surprenant en ces termes : Allah lui dit alors : 'Tu es une créature issue de Ma création ; Je t’ai créé pour ce que J’ai voulu. Meurs donc d’une mort après laquelle tu ne vivras jamais.'

Parmi les anges dont les noms sont explicitement mentionnés dans le Coran, on compte Hârût et Mârût, selon l’avis de nombreux Anciens. Il existe à leur sujet quantité de récits relatant leur histoire et leur destinée, dont la plupart relèvent des traditions israélites.

---

[434] Rapporté par al-Ṭabarānī dans al-Muṭawwalāt (p. 36), Ibn Jarīr dans son Tafsīr (30/186), et al-Bayhaqī

[435] Il est dit dans Kashf al-Ẓunūn : al-Ṭawālāt ; de l’imam al-ḥāfiẓ al-kabīr Abū Mūsā Muḥammad ibn Abī Bakr ʿUmar al-Madīnī, décédé en 581 H, en deux volumes.

L’imam Ahmad a rapporté un hadith remontant au Prophète, attribué à Ibn ‘Umar, qu’Ibn Hibbân a déclaré authentique dans son livre 'Taqâsîm' [436]. Pour ma part, j’émets des doutes quant à son authenticité. Il est plus plausible qu’il s’agisse d’un hadith interrompu (mauqûf) attribué à ‘Abd Allâh ibn ‘Umar et qu’il fasse partie de ce qu’il a entendu de Ka‘b al-Ahbâr, comme l’expliquera la suite, et Allah est plus savant. Ce hadith relate qu’al-Zuhra (Vénus) se présenta à eux sous la forme d’une femme parmi les plus belles créatures.

‘Alî, Ibn ‘Abbâs et Ibn ‘Umar ont également rapporté qu’al-Zuhra était une femme. Quand ils lui demandèrent ce dont il est fait mention, elle refusa de leur répondre jusqu’à ce qu’ils lui enseignent le Nom Suprême ; ils le lui enseignèrent, et lorsqu’elle le prononça, elle s’éleva jusqu’au ciel pour devenir une étoile [437].

Quant à al-Hâkim, il rapporte dans son 'Mustadrak', d’après Ibn ‘Abbâs : 'À cette époque, il y avait une femme dont la beauté surpassait celle de toutes les femmes, comme l’éclat de la planète Vénus domine celui des autres astres' [438]. C’est là le meilleur propos connu au sujet d’al-Zuhra.

Certains ont avancé que leur histoire et ce qui leur advint eurent lieu à l’époque du

[436] Rapporté par Aḥmad dans al-Musnad (2/134), Ibn Ḥibbān dans son Ṣaḥīḥ, al-Iḥsān

[437] Voir Tafsīr Ibn Kathīr (1/175-176).

[438] Rapporté par al-Ḥākim dans al-Mustadrak (2/266), qu’il a authentifié, et al-Dhahabī a confirmé cette authentification.

Prophète Idrîs. D’autres ont dit que cela se déroula à l’époque de Salomon, fils de Dâwud, comme nous l’avons précisé dans le Tafsîr [439].

En somme, il s’agit d’un récit d’origine israélite qui remonte à Ka‘b al-Ahbâr, comme le rapporte ‘Abd al-Razzâq dans son Tafsîr, d’après al-Thawrî, d’après Mûsâ ibn ‘Uqba, d’après Sâlim, d’après Ibn ‘Umar, lequel le tient de Ka‘b al-Ahbâr [440]. Cette chaîne de transmission est la plus solide et la plus fiable, et Allah est plus savant.

On a par ailleurs avancé que, dans le verset : '… et ce qui fut révélé aux deux anges à Babylone, Hârût et Mârût' [al-Baqara, 102], il serait question de deux tribus de jinns, comme l’a affirmé Ibn Hazm. C’est une opinion singulière, qui s’éloigne du sens premier du texte.

Parmi les gens, certains ont lu (wa-mā unzila ʿalā al-malikayn) avec une voyelle kasra, considérant qu’il s’agit de deux hommes perses originaires de la région de Fars, selon l’avis d’al-Ḍaḥḥāk [441]. D’autres affirment qu’il s’agit de deux anges venus du ciel, mais il est déjà inscrit dans le décret d'Allah ce qui est rapporté de leur histoire, si ce qui en est dit est avéré. Leur cas serait alors semblable à celui d’Iblis s’il était considéré comme un ange. Toutefois,

[439] Voir Tafsīr Ibn Kathīr (1/172).

[440] Rapporté par ʿAbd al-Razzāq dans son Tafsīr (p. 97).

[441] Voir le Tafsīr al-Qurtubī (1/52) et al-ʿAlaj : l'homme parmi les mécréants non-Arabes.

l’opinion juste est qu’il faisait partie des djinns, comme nous l’établirons ultérieurement.

Quant aux anges dont la tradition prophétique cite explicitement le nom, on compte Munkar et Nakīr – qu'Allah lui fasse miséricorde –. Leur rôle dans l’interrogatoire de la tombe est abondamment attesté dans les hadiths. Nous l’avons exposé [442] à l’occasion du verset : « Allah affermit par la parole ferme ceux qui croient, dans la vie présente comme dans la vie future ; Il égare les injustes et Il fait ce qu’Il veut » (Ibrāhīm, 27). Ils sont chargés de questionner le défunt dans sa tombe à propos de son Seigneur, de sa religion et de son Prophète, et ils éprouvent aussi bien le croyant que l’impie. Ils sont décrits comme étant de couleur bleue, effrayants, pourvus d’énormes dents, d’apparences terrifiantes et de voix glaçantes. Puissions-nous être préservés par Allah du châtiment de la tombe et affermis par la parole ferme. Amīn.

Al-Bukhārī [443] rapporte : « ʿAbd Allāh ibn Yūsuf nous a rapporté, Ibn Wahb nous a rapporté, Yūnus me transmit, d’après Ibn Shihāb, d’après ʿUrwah, que ʿĀ’ishah, l’épouse du Prophète ﷺ, l’informa avoir dit au Prophète ﷺ : “As-tu connu un jour plus éprouvant que celui d’Uḥud ?” Il répondit : “J’ai subi beaucoup de mal de la part de ton peuple, mais le pire que j’aie enduré de

[442] Voir le Tafsīr d'Ibn Kathīr (2/655-663) ; dans A : « et nous avons rapporté ».
[443] Dans son Ṣaḥīḥ (n° 3231).

leur part fut le jour d’al-ʿAqabah, quand je me présentai à Ibn ʿAbd Yālīl ibn ʿAbd Kulāl, et qu’il ne me donna pas la réponse attendue. Je m’en allai donc, le cœur pesant, et repris mes esprits à Qarn al-Thaʿālib. Je levai la tête et vis alors un nuage qui m’abritait. En l’observant, je vis Jibrīl (Jibril) qui m’interpella en disant : ‘Allah a entendu les propos de ton peuple à ton égard et ce qu’ils t’ont répondu. Il L’a donc envoyé, Lui, l’Ange des montagnes, pour que tu décides de leur sort.’ L’Ange des montagnes m’appela et me salua, puis dit : ‘Ô Muḥammad ! Puisque cette situation se présente, si tu veux, j’anéantirai ces gens sous le poids des deux montagnes.’ Le Prophète répondit : ‘J’espère plutôt qu'Allah fera naître de leur descendance des gens qui L’adoreront Lui seul, sans rien Lui associer.’” » Muslim [444] en propose une version similaire d’après Ibn Wahb.

[444] Dans son Ṣaḥīḥ (n° 1795) concernant le jihād.

Chapitre : Puis, en considérant la tâche qu'Allah leur a confiée, les anges – paix sur eux – se répartissent en plusieurs catégories. Certains portent le Trône, comme nous l’avons déjà invoqué.

D’autres, les Karrūbiyyūn, sont les anges qui se tiennent autour du Trône ; ils sont les plus éminents d’entre eux avec les porteurs du Trône, et sont désignés comme les anges rapprochés d'Allah, selon Sa parole : « Le Messie ne dédaigne pas d’être un serviteur d'Allah, ni les anges les plus proches » (an-Nisā’, 172). Parmi eux figurent Jibrīl (Jibril) et Mīkāʾīl (Michaël) – qu'Allah lui fasse miséricorde –. Et Allah a fait mention d’eux

Ils demandent pardon pour les croyants en leur absence, comme l’affirme le Très-Haut : « Et ils implorent le pardon pour ceux qui ont cru : “Ô notre Seigneur ! Tu embrasses toute chose par Ta miséricorde et Ta science. Pardonne donc à ceux qui se repentent et qui suivent Ton chemin, et préserve-les du châtiment de l’Enfer. Ô notre Seigneur ! Fais-les entrer aux Jardins d’Éden que Tu leur as promis, ainsi que ceux parmi leurs pères, leurs épouses et leurs descendants qui ont fait le bien ; car Tu es, en vérité, le Tout-Puissant, le Sage. Préserve-les des méfaits ; et celui que Tu préserves de ces méfaits en ce Jour, Tu lui feras certes miséricorde. Et voilà la réussite suprême.” » (Ghâfir : 7-9).

Parce qu'ils possèdent cette noble attitude, ils aiment également ceux qui en sont pourvus. Ainsi, il est rapporté dans un ḥadith authentique (provenant du "Véridique qui dit la vérité") qu'il a dit : « Lorsque le serviteur invoque en faveur de son frère en son absence, l'ange répond : "Amîn ! Et il en sera de même pour toi." »

Font également partie d'entre eux : les habitants des sept cieux, qui les peuplent d'une adoration ininterrompue, nuit et jour, matin et soir, comme l'affirme le Très-Haut : « Ils ne cessent de Le glorifier nuit et jour, sans jamais faiblir. » (Al-Anbiyâ : 20). Certains sont constamment en inclinaison, d'autres toujours debout en prière, et d'autres encore constamment prosternés. D'autres se relaient, groupe après groupe, pour visiter la Maison peuplée ; chaque jour soixante-dix mille y entrent, puis ils n'y retournent plus. Il en est aussi qui sont préposés aux Jardins, préparant la générosité qui y attend leurs hôtes : vêtements, parures, demeures, nourriture, boissons et tout ce qu'aucun œil n'a jamais vu, qu'aucune oreille n'a jamais entendu et qui n'est jamais venu à l'esprit d'aucun être humain. Le gardien du Paradis est un ange nommé « Riḍwân », comme cela est clairement mentionné dans certains hadiths.

Parmi eux, on trouve aussi ceux qui sont chargés de l'Enfer : ce sont les zabanîya, dont

les principaux sont au nombre de dix-neuf. Leur gardien en chef s'appelle « Mâlik » et il préside à tous les autres gardiens. Ils sont mentionnés dans la parole du Très-Haut : « Et ceux qui sont dans le Feu dirent aux gardiens de la Géhenne : "Invoquez votre Seigneur pour qu'Il nous allège d'un jour le châtiment !" » (Ghâfir : 49) [verset qui se poursuit]. Le Très-Haut dit également : « Et ils crieront : "Ô Mâlik ! Que ton Seigneur nous achève !" Il dira : "En vérité, vous demeurerez (ici). Nous vous avons certes apporté la vérité, mais la plupart d'entre vous répugnaient à la vérité." » (Az-Zukhruf : 77-78). Il a dit encore : « Sur elle se tiennent des anges rudes et sévères, qui ne désobéissent jamais à Allah en ce qu'Il leur ordonne et qui font strictement ce qui leur est commandé. » (At-Taḥrîm : 6). Et Il a dit : « Elle en compte dix-neuf (30). Nous n'avons assigné comme gardiens du Feu que des anges ; et Nous n'avons fixé leur nombre que pour mettre à l'épreuve ceux qui ont mécru, afin que les gens du Livre soient convaincus, et que la foi de ceux qui croient en soit fortifiée, pour que ni les gens du Livre ni les croyants ne doutent. Quant à ceux qui ont une maladie au cœur et les mécréants, ils diront : "Qu'a donc voulu Allah avec cet exemple ?" C'est ainsi qu'Allah égare qui Il veut et guide qui Il veut. Et nul ne connaît les armées de ton Seigneur, si ce n'est Lui." » (Al-Muddaththir : 30-31).

Il y a également parmi eux ceux qui sont mandatés pour préserver les fils d'Adam, comme l'indique la parole du Très-Haut : « Que l'on tienne secrète sa parole ou qu'on la divulgue, que l'on se dissimule la nuit ou qu'on marche au grand jour [cela est égal pour Lui]. Il a des gardiens qui se succèdent devant et derrière lui et qui le protègent sur l'ordre d'Allah. En vérité, Allah ne modifie point la condition d'un peuple tant qu'ils ne modifient pas ce qui est en eux-mêmes. Et lorsqu'Allah veut un mal à un peuple, nul ne peut le repousser, et ils n'ont en dehors de Lui aucun protecteur. » (Ar-Ra'd : 10-11).

Al-Wâlibî [445] a rapporté d'après Ibn 'Abbâs, au sujet de la Parole du Très-Haut : « Lui appartiennent des troupes qui se succèdent devant lui et derrière lui, et qui le protègent par l'ordre d'Allah » (Sourate ar-Ra'd, 13 :11) [et les "troupes qui se succèdent" relèvent de l'ordre d'Allah][446], c'est-à-dire les anges. 'Ikrima a également rapporté, d'après Ibn 'Abbâs, à propos de « le protégeant par l'ordre d'Allah » : « Ce sont des anges qui le protègent de tous côtés ; puis, lorsque survient le décret d'Allah, ils le laissent. »[447]

Mujâhid a dit : « Il n'est pas un serviteur d'Allah sans qu'un ange ne soit chargé de le

[445] Al-Wālibī : Il s'agit d'Abū Khālid al-Wālibī, le mufassir, qui rapporte d'Abd Allāh ibn 'Abbās, de Jābir ibn Sumra, et de lui de Fiṭr ibn Khalīfa, 'Uṭiyya al-'Awfī, parmi d'autres. Voir Tārīkh al-Ṭabarī (1/12).

[446] « Entre deux sièges », a été authentifié par B.

[447] Rapporté par Ibn Jarrīr al-Ṭabarī dans son Tafsīr (7/351).

garder, qu'il soit endormi ou éveillé, contre les djinns, les humains et les animaux nuisibles ; rien n'arrive jusqu'à lui tant que l'ange s'interpose et, si Allah le veut, cela finit par l'atteindre. »[448] Abû Umâma a dit : « Il n'est point d'être humain sans qu'un ange ne le défende jusqu'à ce qu'il parvienne à ce qui lui est destiné. » [449] Abû Majlaz a rapporté qu'un homme vint auprès de 'Alî en disant : « Des gens de (la tribu de) Murâd veulent te tuer. » 'Alî répondit : « Avec chaque homme se trouvent deux anges qui le protègent de ce qui ne lui est pas destiné. Mais, lorsque le décret (divin) arrive, ils s'écartent de lui. En vérité, l'échéance est une forteresse imprenable. » [450]

Parmi ces anges, on compte aussi ceux chargés de consigner les actes des serviteurs, comme le dit le Très-Haut : « À sa droite et à sa gauche se tiennent (deux scribes) assis. Il ne prononce aucune parole sans avoir auprès de lui un observateur prêt à l'inscrire » (Sourate Qâf, 50 :17-18). Il dit également : « Et sur vous, certes, veillent des gardiens, de nobles scribes, qui savent ce que vous faites » (Sourate al-Infitâr, 82 :10-12).

Al-Hâfizh Abû Muhammad 'Abd ar-Rahmân ibn Abî Hâtim ar-Râzî rapporte dans son Tafsîr : « Mon père nous a transmis ; il a dit : 'Alî ibn Muhammad at-Tanâfisî nous a rapporté ; Wakî'

[448] Même source précédente (7/352) et al-Hawāmmi : les fauves.
[449] Même source précédente (7/355). وَيذود : signifie « il défend ».
[450] Même source précédente (7/354). وجُنَّة : armure, bouclier.

nous a rapporté, d’après Sufyân et Mis‘ar, eux-mêmes d’après ‘Alqama ibn Marthad, d’après Mujâhid : Le Messager d'Allah a dit : “Honorez les nobles scribes qui ne vous quittent que dans deux circonstances : la souillure majeure (janâba) et le lieu d’aisance (ġâʾiṭ). Lorsque l’un de vous prend son bain rituel, qu’il se mette à l’abri derrière un mur, derrière sa monture ou qu’il se fasse protéger par son frère.” » [451]

Ce hadith est mursal selon cette chaîne de transmission, mais al-Bazzâr l’a rapporté dans son Musnad par une autre voie : celle de Hafs [452] ibn Sulaymân al-Qâri’ – sur qui pèsent des remarques – qui le tient de ‘Alqama, lui-même de Mujâhid, d’après Ibn ‘Abbâs, disant que le Messager d'Allah a déclaré : « En vérité, Allah vous interdit de vous mettre à nu. Ayez donc de la pudeur envers les anges d'Allah qui sont avec vous, les nobles scribes, lesquels ne vous quittent qu’en trois occasions : la souillure majeure, le lieu d’aisance et le bain rituel. Aussi, si l’un de vous se lave en plein air, qu’il se cache derrière un vêtement, un mur ou sa monture. » [453]

Le sens d’“honorez-les” est qu’il faut avoir de la pudeur à leur égard, afin de ne pas leur faire consigner des actes blâmables, car Allah les a créés nobles tant dans leur nature que dans leurs mœurs.

---

[451] Tafsīr al-Qur'ān al-‘Aẓīm du ḥāfiẓ Ibn Kathīr (4/569). جِذْمُ الحائط : sa racine, ou un fragment de celle-ci.

[452] Dans l’édition imprimée : « Ja‘far », ce qui est une erreur.

[453] Rapporté par al-Bazzār comme dans Kashf al-Astār

Et parmi leurs bienfaits, il est établi dans le hadith rapporté par les recueils authentiques, les Sunan et les Musnads, d’après plusieurs Compagnons du Messager d'Allah, qu’il a dit : « Les anges n’entrent pas dans une maison où il y a une image, un chien ou une personne en état de grande impureté » [454].

Dans une autre version, rapportée par ‘Âsim ibn Ḍamrah, d’après ‘Alî : « Ni urine » [455].

Selon le récit de Râfi‘, rapporté par Abû Sa‘îd, (le Prophète) a dit : « Les anges n’entrent pas dans une maison où se trouve une image ou une statue » [456].

Dans une autre version, transmise par Mujâhid, d’après Abû Hurayrah, (le Prophète) a dit : « Les anges n’entrent pas dans une maison où il y a un chien ou une statue » [457].

Toujours dans un autre récit de Dhakwân Abû Sâliḥ as-Sammân, d’après Abû Hurayrah, il est dit :

Le Messager d'Allah a dit : « Les anges n’accompagnent pas une caravane lorsqu’il s’y trouve un chien ou une clochette » [458].

Quant à Zurârah ibn Awfâ, il a rapporté d’après Abû Hurayrah : « Les anges

[454] Rapporté par Abū Dāwūd dans ses Sunan

[455] Rapporté par Aḥmad dans al-Musnad (1/146), dont la chaîne est très faible ; elle comprend al-Ḥasan ibn Dakwān, qui n’est pas fiable, et ‘Amr ibn Khālid al-Qurashī, qui est abandonné.

[456] Rapporté par Mālik dans al-Muwaṭṭā’ (2/965), et par at-Tirmidhī dans al-Jāmi‘

[457] Rapporté par Abū Dāwūd dans ses Sunan

[458] Rapporté par Muslim dans son Sahīh

n’accompagnent pas une caravane lorsqu’il s’y trouve une clochette » [459].

Al-Bazzâr [460] a déclaré : « Ishâq ibn Sulaymân al-Baghdâdî, le changeur de pièces (al-ṣarrâf al-fulûsî), nous a rapporté ; Bayân ibn Ḥimrân nous a rapporté ; Sallâm nous a transmis d’après Manṣûr ibn Zâdhân, d’après Muḥammad ibn Sîrîn, d’après Abû Hurayrah, qui a dit : Le Messager d'Allah a dit : “Certes, les anges d'Allah connaissent les fils d’Adam – et je pense qu’il a ajouté : ils connaissent aussi leurs actes. Lorsque ces anges voient un serviteur qui obéit à Allah, ils en parlent entre eux, le nomment et disent : ‘Untel a réussi cette nuit, untel s’en est sorti cette nuit.’ Et lorsqu’ils voient un serviteur qui commet un péché, ils en parlent aussi entre eux, le nomment et disent : ‘Untel a péri cette nuit.’” »

Puis il dit : « Sallâm – je le suppose – est Sallâm al-Madâ’inî, et il est jugé faible dans la transmission des hadiths. »

Al-Bukhârî [461] a également rapporté : « Abû l-Yamân nous a transmis ; Shu‘ayb nous a transmis ; Abû z-Zinâd nous a transmis, d’après al-A‘râj, d’après Abû Hurayrah, qui a dit : Le Messager d'Allah a dit : “Les anges se relaient : des anges (viennent) la nuit et d’autres (viennent) le jour. Ils se réunissent à la

[459] Rapporté par Aḥmad dans al-Musnad (2/385 et 414) d’après Zurāra ibn Awfā à propos d’Abū Hurayra, et il s’agit d’un ḥadīth ṣaḥīḥ.
[460] Comme dans Kashf al-Astar
[461] Dans son Sahīh

prière de l’aube et à la prière de l’après-midi ; puis ceux qui sont restés parmi vous la nuit remontent (vers Allah), et Il les interroge – alors qu’Il en sait mieux qu’eux – : ‘Comment…” »

«Vous avez abandonné Mes serviteurs ?» Ils répondent : «Nous les avons quittés alors qu’ils priaient, et nous les avons trouvés alors qu’ils priaient.» Voilà le texte tel qu’il apparaît dans le livre du Commencement de la Création, présenté ainsi. Cette formulation est propre à ce compilateur, sans être transmise par Muslim dans cette version. Tous deux l’ont rapporté dans les deux Sahîh[462] d’après le hadith de Mâlik, d’après Abû Zinâd.

Al-Bazzâr[463] a dit : «Ziyâd ibn Ayyûb nous a rapporté, Mubashshir ibn Ismâ‘îl al-Halabî nous a rapporté, Tamâm ibn Najîh nous a rapporté, d’après al-Hasan – c’est-à-dire al-Basrî – d’après Anas, qui a dit : le Messager d'Allah (qu'Allah lui accorde bénédiction et salut) a dit : “Il n’y a pas deux anges gardiens qui élèvent à Allah ce qu’ils ont enregistré au cours d’une journée, et pour lesquels Allah voit au début et à la fin du registre une demande de pardon, sans qu'Allah ne dise : ‘J’ai certes pardonné à Mon serviteur ce qui se trouve entre les deux extrémités du registre.’”» Puis il ajouta : «Cette chaîne est propre à Tamâm ibn Najîh, et il est jugé ‘sâlih al-hadîth’ (c’est-à-dire acceptable).»

[462] Rapporté par al-Bukhârî dans son Sahîh

[463] Comme dans Kashf al-Astâr

J’ajoute : Ibn Ma‘în[464] l’a déclaré digne de confiance, tandis que al-Bukhârî[465], Abû Hâtim[466], Abû Zur‘a[467], an-Nassâ’î[468] et Ibn ‘Adî[469] l’ont jugé faible ; Ibn Hibbân l’a accusé d’invention[470]. L’imâm Ahmad[471] a dit : «Je ne connais pas vraiment sa situation.»

Ce qui importe ici, c’est que chaque être humain a deux anges gardiens : l’un se tenant devant lui et l’autre derrière lui, et ils le préservent, par ordre d'Allah. Il a également deux anges scribes : l’un à sa droite et l’autre à sa gauche. L’ange de droite est prééminent sur celui de gauche, comme nous l’avons mentionné[472] au verset : «À sa droite et à sa gauche, assis (17) ; nul mot il ne prononce sans qu’un observateur prêt (à écrire) ne soit là (18).» [Qâf, 17-18]

Quant au hadith rapporté par l’Imâm Ahmad[473] : «Aswad ibn ‘Âmir nous a rapporté ; Sufyân nous a rapporté ; Mansûr nous a rapporté, d’après Sâlim ibn Abî al-Ja‘d, d’après son père, d’après ‘Abd Allâh – c’est-à-dire Ibn Mas‘ûd – qui a dit : le Messager d'Allah (qu'Allah lui accorde bénédiction et salut) a dit :

---

464 Târîkh al-Dawrî d'après Ibn Ma‘în (2/66).
465 Târîkhuhu al-Kabîr, volume 2, notice biographique
466 Al-Jarh wa al-Ta‘dîl, volume 2, notice biographique
467 Su’âlât al-Barzû‘î (2/548) et Al-Jarh wa al-Ta‘dîl (2/1788).
468 Al-Du‘afâ’ wa al-Matrûkûn
469 Al-Kâmil (2/514).
470 Al-Majrûhûn (1/204).
471 Tahdhîb al-Kamâl (4/324-325).
472 Tafsîr Ibn Kathîr (4/263).
473 Rapporté par Aḥmad dans son Musnad (1/385).

“Il n’est personne parmi vous à qui ne soit attribué un compagnon des djinns et un compagnon des anges.” Ils demandèrent : “Même toi, ô Messager d'Allah ?” Il répondit : “Même moi, mais Allah m’a accordé Son aide contre lui, si bien qu’il ne m’ordonne que le bien.”»

Muslim l’a rapporté en exclusivité [474], d’après le hadith transmis par Manṣûr à ce sujet.

Il est possible que ce « qarîn » parmi les anges soit différent du « qarîn » chargé de protéger l’être humain. Celui-ci lui est plutôt assigné pour le guider et l’orienter, avec la permission de son Seigneur, vers la voie du bien et le chemin de la droiture, de même qu’un « qarîn » issu des démons lui est également confié, ne ménageant aucun effort pour répandre la corruption [475] et l’errance. Celui qui est préservé est celui qu'Allah protège ; c’est en Allah que nous cherchons secours.

Al-Bukhârî a dit [476] : « Aḥmad ibn Yûnas nous a rapporté ; Ibrâhîm ibn Sa‘d nous a rapporté ; Ibn Shihâb nous a rapporté d’après Abû Salama ibn ‘Abd al-Raḥmân et al-Agharr, d’après Abû Hurayra, qui a dit : Le Messager d'Allah a dit : “Lorsque vient le jour du vendredi, à chacune des portes de la mosquée se tiennent des anges qui inscrivent le premier (arrivant) puis

[474] Rapporté par Muslim dans son Sahih

[475] « Al-Khabāl » : la corruption.

[476] Dans son Sahih

le suivant, et ainsi de suite. Quand l'imâm s'assoit, ils replient leurs feuillets et viennent écouter le rappel." » Al-Bukhârî l'a également rapporté en exclusivité à partir de cette chaîne, et il figure dans les deux Ṣaḥîḥ [477] sous une autre forme.

Allah a dit : « Et (récite) la récitation de l'aube ; car la récitation de l'aube est (dument) attestée. » [Al-Isrâ' : 78].

L'imâm Aḥmad a dit [478] : « Asbât nous a rapporté ; al-A'mash nous a rapporté d'après Ibrâhîm, d'après Ibn Mas'ûd, d'après le Prophète. Et (nous avons également) le récit d'al-A'mash d'après Abû Ṣâliḥ, d'après Abû Hurayra, au sujet de la parole (divine) : : « Et (récite) la récitation de l'aube ; car la récitation de l'aube est (dument) attestée. » [Al-Isrâ' : 78], le Prophète a dit : "Les anges de la nuit et les anges du jour y assistent." » Al-Tirmidhî [479], al-Nasâ'î [480] et Ibn Mâjah l'ont rapporté à partir du hadith d'Asbât. Al-Tirmidhî a jugé ce hadith « bon et authentique ». Quant à moi, j'estime qu'il est « mursal » [481].

Al-Bukhârî a dit [482] : « 'Abd Allâh ibn Muḥammad nous a rapporté ; 'Abd al-Razzâq nous a rapporté ; Ma'mar nous a informés

[477] Rapporté par al-Bukhārī dans son Sahih

[478] Dans al-Musnad (2/474). Je dis : cependant, c'est un hadith authentique, attesté par les transmissions mentionnées par l'auteur par la suite.

[479] Dans son Jāmi'

[480] Dans l'interprétation

[481] Dans ses Sunan

[482] Dans son Sahih

d’après al-Zuhrî, d’après Abû Salama et Sa‘îd ibn al-Musayyib, d’après Abû Hurayra, qui rapporte du Prophète : “La prière collective surpasse la prière individuelle de vingt-cinq degrés. Et les anges de la nuit et du jour se réunissent pour la prière de l’aube.” Abû Hurayra dit alors : “Lisez si vous le souhaitez : « Et (récite) la récitation de l’aube ; car la récitation de l’aube est (dument) attestée. » [Al-Isrâ’ : 78]. »

Enfin, al-Bukhârî a dit [483] : « Nous avons entendu Musaddad ; Abû ‘Awânah a rapporté d’après al-A‘mash, d’après Abû Hâzim, d’après Abû Hurayra, qui a dit : Le Messager d’Allah a dit : « Si un homme appelle son épouse à son lit et qu’elle refuse, puis qu’il passe la nuit en étant irrité contre elle, les anges la maudissent jusqu’au matin. » Ceci est également rapporté par Chou`bah, Abou Hamzah, Abou Dawoud et Abou Mou`âwiyah, d’après Al-A`mash.

Il est établi dans les Deux Sahîh [484] que le Messager d’Allah a dit : « Lorsque l’imam prononce le “Âmîn”, prononcez aussi “Âmîn”, car quiconque dont le “Âmîn” coïncide avec celui des anges verra ses péchés antérieurs pardonnés. » [485]

[483] Dans son Sahih

[484] Rapporté par al-Bukhârî dans son Ṣaḥîḥ

[485] Rapporté par al-Bukhârî dans son Ṣaḥîḥ

Dans une autre version [486] : « Quand l’imam dit “Âmîn” [487], les anges, au ciel, disent aussi “Âmîn”. Ainsi, celui dont le “Âmîn” concorde avec celui des anges voit ses péchés antérieurs pardonnés. » [488]

Dans le Sahîh de Al-Bukhârî, on rapporte qu’Ismâ`îl nous a transmis, d’après Mâlik, selon Soumayy, d’après Abou Sâlih, d’après Abou Hourayrah, que le Prophète a dit : « Lorsque l’imam dit : “Samia-llâhou liman ḥamidah” [Allah entend celui qui Le loue], dites : “Allâhumma Rabbana wa laka-l-ḥamd” [Ô Allah, notre Seigneur, à Toi la louange], car quiconque dont la parole coïncide avec celle des anges verra ses péchés antérieurs pardonnés. » Cette version est également rapportée par les autres compilateurs, à l’exception d’Ibn Mâjah, d’après Mâlik [489].

L’imam Ahmad [490] rapporte : « Abou Mou`âwiyah nous a relaté, d’après Al-A`mash, d’après Abou Sâlih, d’après Abou Hourayrah – ou d’après Abou Sa`îd ; Al-A`mash n’était pas sûr – que le Messager d’Allah a dit : “En vérité, Allah possède des anges qui parcourent la terre, en plus de ceux qui consignent les actes des hommes. Lorsqu’ils rencontrent des gens occupés à mentionner Allah, ils

[486] Formulation d’al-Bukhârî : « Lorsque l’imâm prononce la phrase ‘غَيْرِ الْمَغْضُوبِ عَلَيْهِمْ وَلَا الضَّالِّينَ’ (pas ceux qui ont encouru ta colère ni les égarés), dites : Âmîn. »

[487] Formulation d’al-Bukhârî : « Lorsque l’imâm prononce la phrase ‘غَيْرِ الْمَغْضُوبِ عَلَيْهِمْ وَلَا الضَّالِّينَ’ (pas ceux qui ont encouru ta colère ni les égarés), dites : Âmîn. »

[488] Rapporté par al-Bukhârî dans son Ṣaḥîḥ

[489] Muslim

[490] Dans le Musnad (2/251-252), et c’est un ḥadîth authentique.

s’interpellent : ‘Venez à ce que vous cherchiez !’ Ils viennent alors et les entourent [les couvrent de leurs ailes] [491] jusqu’au ciel le plus bas. Et Allah de demander : ‘Qu’avez-vous laissé faire Mes serviteurs ?’ Ils répondent : ‘Nous les avons trouvés en train de Te louer, de Te magnifier et de T’évoquer.’ Il dit : ‘M’ont-ils vu ?’ Ils répondent : ‘Non.’ Il dit : ‘Que serait-ce donc s’ils M’avaient vu !’ Ils disent : ‘S’ils T’avaient vu, ils T’auraient loué, magnifié et évoqué plus encore.’ Le Prophète poursuit : ‘Allah demande : “Que réclament-ils ?” Ils répondent : “Ils réclament le Paradis.” Il dit : “L’ont-ils vu ?” Ils disent : “Non.” Il dit : “Et s’ils l’avaient vu !” Ils disent : “S’ils l’avaient vu, ils y auraient été encore plus attachés et l’auraient désiré plus ardemment.” Le Prophète poursuit : ‘Il dit : “Et contre quelle chose cherchent-ils protection ?” Ils disent : “Contre l’Enfer.” Il dit : “Lui ont-ils fait face ?” Ils disent : “Non.” Il dit : “Que serait-ce donc s’ils l’avaient vu !” Ils disent : “S’ils l’avaient vu, ils l’auraient fui plus encore et en auraient eu plus peur.” Le Prophète ajoute : ‘Alors Il dit : “Je vous atteste que Je leur ai pardonné.” Ils disent : “Mais il y a parmi eux un tel, grand pécheur, qui ne les rejoignait pas pour cela, il est venu pour un autre besoin.” Il dit : “Ce sont ceux-là, et celui

[491] Confirmé depuis le Musnad (2/251).

qui s’assied parmi eux ne saurait être malheureux en leur compagnie.”’ ” »

Al-Bukhârî [492] rapporte également ce hadith d’après Qoutaybah, d’après Jarîr ibn `Abd Al-Ḥamîd, d’après Al-A`mash. Il dit aussi : « Chou`bah l’a transmis. »

D’après al-A‘mash, il ne l’avait pas attribué (au Prophète), tandis que Suhayl l’a attribué au Prophète par l’intermédiaire de son père.

Imam Ahmad [493] l’a rapporté par la voie de ‘Affân, puis de Wuhayb, puis de Suhayl, d’après son père, d’après Abû Hurayra, d’après le Prophète, avec un sens similaire, comme l’a rapporté al-Bukhârî sous forme de hadith mu‘allaq [494] d’après Suhayl. Muslim [495] l’a également rapporté par la voie de Muhammad ibn Hâtim, puis de Bahz ibn Asad, puis de Wuhayb avec la même chaîne de transmission.

Imam Ahmad [496] l’a aussi rapporté par la voie de Ghundar, puis de Shu‘bah, d’après Sulaymân – c’est-à-dire al-A‘mash – d’après Abû Sâlih, d’après Abû Hurayra [sans l’attribuer au Prophète, avec un texte semblable] [497], comme l’a mentionné également al-Bukhârî – qu'Allah lui fasse miséricorde – [498].

---

[492] Rapporté par al-Bukhârî dans son Ṣaḥîḥ

[493] Dans le Musnad (2/258-259).

[494] Rapporté après le hadith

[495] Dans son Sahih

[496] Dans le Musnad (2/252).

[497] Ce qui est entre parenthèses manquant dans l'édition imprimée.

[498] Après le hadith

Imam Ahmad [499] a dit : « Abû Mu‘âwiya nous a rapporté, ainsi qu’Ibn Numayr ; al-A‘mash nous a relaté d’après Abû Sâlih, d’après Abû Hurayra, qui a dit : Le Messager d'Allah a dit : “Quiconque soulage un croyant d’une détresse parmi les détresses de ce monde, Allah le soulagera d’une détresse parmi celles du Jour de la Résurrection. Quiconque couvre (les fautes de) son frère musulman, Allah le couvrira dans ce monde et dans l’au-delà. [Et quiconque facilite (le règlement) pour un endetté en difficulté, Allah lui facilitera la tâche dans ce monde et dans l’au-delà.] Allah vient en aide au serviteur tant que ce dernier vient en aide à son frère. Quiconque emprunte une voie à la recherche du savoir, Allah lui facilite par cela une voie menant au Paradis. Il n’est pas un groupe qui se réunit dans l’une des maisons d'Allah pour y réciter le Livre d'Allah et l’étudier ensemble sans que ne descende sur eux la sérénité, que la miséricorde ne les recouvre, que les anges ne les entourent et qu'Allah ne les mentionne auprès de ceux qui sont auprès de Lui. Et celui que ses œuvres font traîner en arrière, sa noblesse de naissance ne saurait le faire avancer.” »

Muslim [500] l’a également rapporté selon Abû Mu‘âwiya.

[499] Dans le Musnad (2/252).

[500] Dans son Sahih

Imam Ahmad [501] a dit : « ‘Abd al-Razzâq nous a rapporté, Ma‘mar nous a rapporté d’après Abû Is-hâq, d’après l’Aghar Abû Muslim, d’après Abû Hurayra et Abû Sa‘îd, d’après le Messager d'Allah : “Aucun groupe ne se réunit pour mentionner Allah sans que les anges ne les entourent, que la miséricorde ne les recouvre, que la sérénité ne descende sur eux et qu'Allah ne les mentionne auprès de ceux qui sont auprès de Lui.” »

Imam Ahmad [502] l’a rapporté également d’après Israël, Sufyân al-Thawrî et Shu‘bah, d’après Abû Is-hâq, avec un contenu semblable.

Muslim l’a rapporté [503] d’après le hadith de Shuʿba, et at-Tirmidhī [504] d’après le hadith de ath-Thawrī, en affirmant qu’il est « bon et authentique » (ḥasan ṣaḥīḥ). Ibn Mâjah [505] l’a également rapporté, d’après Abû Bakr ibn Abî Shaybah, Yahyâ ibn Âdam, ʿAmmâr ibn Zurayq, Abû Isḥâq, avec une chaîne de transmission similaire. De nombreux ḥadiths traitent de ce sujet.

De plus, dans le Musnad de l’imâm Aḥmad et dans les Sunan, on rapporte d’après Abû ad-Dardâ’, avec une chaîne remontant au Prophète (marfûʿ) : « En vérité, les anges

[501] Dans le Musnad (3/94).
[502] Dans le Musnad (3/94).
[503] Rapporté par Muslim dans son Sahih
[504] Dans son Jami'
[505] Rapporté par Ibn Mâjah dans ses Sunan

déploient leurs ailes pour l'étudiant en science, satisfaits de ce qu'il accomplit » [506], c'est-à-dire qu'ils s'humilient devant lui, comme l'a dit le Très-Haut : « Et abaisse pour eux l'aile de l'humilité par miséricorde » [al-Isrâ' : 24], et Il a également dit : « Et abaisse ton aile pour ceux qui te suivent parmi les croyants » [ash-Shuʿarâ' : 215].

L'imâm Aḥmad a déclaré : « Wakiʿ nous a rapporté, selon Sufyân, selon ʿAbd Allâh ibn as-Sâ'ib, selon Zâdhân, selon ʿAbd Allâh ibn Masʿûd, que le Messager d'Allâh a dit : "Certes, Allâh a des anges qui parcourent la terre afin de me transmettre le salut de ma communauté" » [507]. An-Nasâ'î [508] l'a également rapporté d'après Sufyân ath-Thawrī et Sulaymân al-Aʿmash, tous deux le tenant de ʿAbd Allâh ibn as-Sâ'ib, avec la même chaîne.

L'imâm Aḥmad a dit [509] : « ʿAbd ar-Razzâq nous a rapporté, d'après Maʿmar, d'après az-Zuhrī, d'après ʿUrwah, d'après ʿÂ'ishah », qui a dit : Le Messager d'Allâh a déclaré : « Les anges furent créés de lumière, les djinns furent créés d'une flamme sans fumée, et Adam fut créé de ce qui vous a été décrit. » Muslim l'a également rapporté [510], d'après Muḥammad ibn Râfiʿ et ʿAbd ibn Ḥumayd, tous deux le tenant

---

[506] Rapporté par Ahmad dans son Musnad (4/239 et 241), par Abû Dâwûd dans ses Sunan

[507] Rapporté par Ahmad dans son Musnad (1/452).

[508] Rapporté par an-Nasâ'î dans al-Mujtabâ (3/43) et dans as-Sunan al-Kubrâ

[509] Dans le Musnad (6/153 et 168).

[510] Dans son Sahih

de ʿAbd ar-Razzâq. Les hadiths concernant la mention des anges sont très nombreux. Nous nous en sommes tenus à ce qu'Allah nous a facilité, et à Lui reviennent nos louanges.

Chapitre :
Les gens ont divergé sur la question de la supériorité des anges par rapport aux humains, et plusieurs opinions existent.

Cette question se retrouve surtout dans les ouvrages des théologiens (mutakallimîn), et le différend porte sur la position des muʿtazilites et de ceux qui les ont suivis. Le plus ancien texte que j'aie vu à ce sujet est cité par l'hâfiẓ Ibn ʿAsâkir dans son « Târîkh » [511], dans la biographie de Umayyah ibn ʿAmr ibn Saʿîd ibn

[511] Târîkh Dimashq (Histoire de Damas) (9/303-304).

al-ʿÂṣ, où il relate qu'il assista à un conseil auprès de ʿUmar ibn ʿAbd al-ʿAzīz, en présence d'un groupe de personnes. Il dit : « Il n'existe personne plus noble auprès d'Allah que le noble fils d'Adam. » Il s'appuya alors sur la parole divine : « Certes, ceux qui ont cru et accompli de bonnes œuvres, ceux-là sont les meilleurs de la création. » (Al-Bayyinah, v. 7). Umayya ibn ʿAmr ibn Saʿīd approuva cette opinion.

C'est alors que ʿIrāk ibn Mālik déclara : « Personne n'est plus noble auprès d'Allah que Ses anges, car ils sont les gardiens de Sa Demeure et Ses messagers auprès de Ses prophètes. » Il s'appuya sur la parole divine : « Votre Seigneur ne vous a interdit cet arbre que pour que vous ne deveniez pas des anges ou que vous ne soyez pas immortels. » (Al-Aʿrāf, v. 20). ʿUmar ibn ʿAbd al-ʿAzīz s'adressa alors à Muḥammad ibn Kaʿb al-Qurẓī : « Qu'en dis-tu, Abū Ḥamza ? » Celui-ci répondit : « Allah a effectivement honoré Adam, car Il l'a créé de Sa propre Main, a insufflé en lui de Son Esprit, a ordonné à Ses anges de se prosterner devant lui, et a fait sortir de sa descendance des prophètes et des messagers, ainsi que ceux que visitent les anges [512]. » Il rejoignit ainsi l'avis de ʿUmar ibn ʿAbd al-ʿAzīz quant au jugement, bien qu'il s'appuyât sur un autre argument.

[512] Dans la source précédente : « Et Il fit de sa descendance ceux que visitent les anges. »

L’argument le plus faible est celui tiré du verset : « Certes, ceux qui ont cru et accompli de bonnes œuvres… » (Al-Bayyinah, v. 7), dont le sens n’est pas exclusivement valable pour les humains, puisqu'Allah décrit aussi les anges comme des croyants lorsqu’Il dit : « et (ils) croient en Lui » (Ghāfir, v. 7). Il en va de même pour les djinns : « Et lorsque nous avons entendu la bonne direction, nous y avons cru » (Al-Jinn, v. 13) et « Il y a parmi nous des soumis (à Allah) » (Al-Jinn, v. 14).

J’ai dit : la preuve la plus pertinente pour étayer cette question est ce qu’a rapporté ʿUthmān ibn Saʿīd ad-Dārimī, d’après ʿAbd Allāh ibn ʿAmr, dans une version marfūʿ (rapportée du Prophète) et une version mawqūf (retenue au Compagnon), la plus authentique étant : « Lorsqu'Allah créa le Paradis, les anges dirent : “Ô notre Seigneur, accorde-nous cela afin que nous puissions y manger et y boire, car Tu as créé ce bas-monde pour les fils d’Adam.” Allah répondit : “Je ne mettrai pas la descendance vertueuse de celui que J’ai créé de Ma propre Main sur le même rang que celui à qui J’ai dit ‘Sois’, et il fut.”” [513]

[513] ʿUthmān ibn Saʿīd al-Dāramī al-Sijistānī, muhaddith, ḥāfiẓ, auteur du Kitāb al-Musnad al-Kabīr, manuscrit ; je n'ai pas trouvé le ḥadīth dans les sources ḥadithiques imprimées.

Chapitre sur la création des djinns et l’histoire de Satan

Allah a dit : « Il a créé l’homme d’une argile sonore, telle la poterie. Et Il a créé les djinns d’une flamme de feu. Lequel donc des bienfaits de votre Seigneur nierez-vous ? » (Ar-Raḥmān, v. 14-16). Et Il a dit : « Nous avons certainement créé l’homme d’une argile crissante, extraite d’une boue malléable. Et les djinns, Nous les avions créés auparavant d’un feu brûlant. » (Al-Ḥijr, v. 26-27). Ibn ʿAbbās, ʿIkrima, Mujāhid, al-Ḥasan et de nombreux autres exégètes ont affirmé que « d’une flamme de feu » (Ar-Raḥmān, v. 15) signifie qu’il s’agit du sommet de la flamme, et selon un autre récit, qu’il s’agit de sa partie la plus pure et la meilleure.

Nous avons déjà mentionné, d’après Az-Zuhrī, rapportant de ʿUrwa, d’après ʿĀ’isha, que le Messager d'Allah a dit : « Les anges ont été créés de lumière, les djinns ont été créés d’une

flamme de feu, et Adam a été créé selon ce qui vous a été décrit. » Rapporté par Muslim [514].

De nombreux savants de l'exégèse [515] ont affirmé que les djinns furent créés avant Adam(as). Sur terre, avant eux, se trouvaient des créatures appelées les djinns et les bin ; Allah donna alors aux djinns la prééminence sur ces derniers, et ils les tuèrent, les chassèrent de la terre, les anéantirent, puis s'installèrent à leur place.

As-Suddî [516] rapporte dans son Tafsîr, d'après Abû Mâlik, Abû Sâliḥ, Ibn 'Abbâs, et Murrah, d'après Ibn Mas'ûd et des Compagnons du Messager d'Allah : « Lorsqu'Allah eut achevé de créer ce qu'Il voulait, Il S'établit sur le Trône et assigna à Iblis la souveraineté du ciel le plus proche. Il appartenait à une tribu d'anges qu'on appelait "les djinns", ainsi nommés parce qu'ils étaient les gardiens du Paradis. Lorsqu'Iblis reçut cette charge, il se dit en lui-même : "Si Allah m'a accordé cela, c'est parce que j'ai un avantage sur les anges." »

Ad-Dahhâk [517], s'appuyant sur Ibn 'Abbâs, mentionne que lorsque les djinns semèrent la corruption sur terre et versèrent le sang, Allah envoya Iblis à leur tête, accompagné d'une troupe d'anges, pour les combattre et les chasser jusqu'aux îles situées dans les mers.

---

[514] Dans son Ṣaḥīḥ

[515] Voir le Tafsīr d'al-Ṭabarī (1/240-241) et le Tafsīr d'al-Qurṭubī (1/307).

[516] Rapporté par al-Ṭabarī dans son Tafsīr (1/241).

[517] Source précédente (1/239) et Tārīkh al-Ṭabarī (1/85).

Muhammad ibn Ishâq [518] relate, d'après Khallâd, d'après 'Atâ', d'après Tâwous, d'après Ibn 'Abbâs : « Le nom d'Iblis, avant qu'il ne commette sa faute, était 'Azâzîl. Il habitait la terre et figurait parmi les anges les plus assidus dans l'adoration et les plus instruits. Il appartenait à un groupe appelé "les djinns". »

Ibn Abî Hâtim [519] rapporte, d'après Sa'îd ibn Jubayr et Ibn 'Abbâs, qu'Iblis se nommait 'Azâzîl et comptait parmi les anges les plus nobles, ceux dotés de quatre ailes.

Sunayd [520] transmet, d'après Ḥajjâj, d'après Ibn Jurayj, qu'Ibn 'Abbâs a dit : « Iblis était un des anges les plus nobles, issus de la plus illustre tribu. Il était gardien des jardins (célestes), exerçait son autorité sur le ciel le plus proche ainsi que sur la terre. »

Selon Ṣâliḥ, l'affranchi de la famille de at-Taw'mah, rapportant les propos d'Ibn 'Abbâs (rapportés par Ibn Jarîr [7]) : « Iblis administrait tout ce qui se situait entre le ciel et la terre. » Qatâda [521] relate, d'après Sa'îd ibn al-Musayyib, qu'Iblis était le chef des anges du ciel le plus proche.

Quant à al-Ḥasan al-Baṣrî [522], il déclara : « Il ne fut jamais un ange, ne serait-ce que l'espace d'un clin d'œil. En vérité, il est

[518] Rapporté par al-Ṭabarī dans le Tārīkh (1/86), où il est dit : « C'est cela qui l'a amené à l'orgueil, et il faisait partie d'une tribu appelée les Jinn. »

[519] Mentionné de manière abrégée par al-Ḥāfiẓ Ibn Kathīr dans son Tafsīr (3/114).

[520] Source précédente (3/114) et rapporté par al-Ṭabarī dans son Tafsīr (8/235), où dans l'édition imprimée il est dit : « et il a rapporté ».

[521] Source précédente (8/235).

[522] Source précédente (8/236).

l’ancêtre des djinns, tout comme Adam est l’ancêtre de l’humanité. »

Shahr ibn Houchab, entre autres, a dit : « Iblis était l’un des djinns que les anges avaient chassés [523]. L’un d’eux le captura et l’emmena au ciel. » C’est ce qu’a rapporté Ibn Jarîr.

Ils dirent : Lorsqu'Allah voulut créer Adam afin qu’il vive sur terre avec sa descendance après lui, et qu’Il façonna son corps à partir de cette terre, Iblis — qui était alors le chef des djinns et le plus assidu d’entre eux dans l’adoration, et qui se nommait ‘Azâzîl — rôdait autour de lui. Lorsqu’il constata que son corps était creux [524], il sut qu’il s’agissait d’une créature incapable de se maîtriser. Il déclara : « Si j’obtiens l’autorité sur toi, je te détruirai ; et si c’est toi qui obtiens l’autorité sur moi, je te désobéirai. » Puis, lorsqu'Allah eut insufflé en Adam de Son Esprit, comme il sera évoqué [525], et ordonna aux anges de se prosterner devant lui, une grande jalousie s’empara d’Iblis, qui refusa alors de se prosterner en disant : « Je suis meilleur que lui : Tu m’as créé de feu tandis que Tu l’as créé d’argile. »

Ainsi, il désobéit à l’ordre divin, s’opposa au Seigneur, se trompa dans ses paroles et s’éloigna de la miséricorde de son Seigneur. Il fut déchu du rang qu’il avait acquis par son adoration. Tout en cherchant à ressembler aux

[523] Dans les principes : « Ils les ont chassés », et la correction provient du Tafsir de al-Ṭabarī (8/236).
[524] Dans l’édition imprimée : « Connu ».
[525] Cela sera abordé dans le chapitre de la création d’Adam (p. 109).

anges, il n'était pas de leur nature, car ces derniers sont créés de lumière, tandis que lui l'était de feu. Sa véritable nature le trahit donc à l'instant où il en avait le plus besoin, et il retourna à son origine de feu. C'est ce dont témoigne la Parole : « Les anges se prosternèrent tous ensemble (73), excepté Iblis ; il s'enorgueillit et fut du nombre des mécréants. » [Sâd : 73-74]

Allah dit encore : « Et lorsque Nous dîmes aux anges : "Prosternez-vous devant Adam." Ils se prosternèrent, à l'exception d'Iblis, qui était l'un des djinns et transgressa l'ordre de son Seigneur. Allez-vous donc le prendre, lui et sa descendance, pour alliés à Ma place, alors qu'ils vous sont ennemis ? Quel mauvais échange pour les injustes ! » [Al-Kahf : 50].

Iblis fut alors banni de la sublime assemblée et il lui fut décrété qu'il ne pourrait plus y résider. Il descendit sur terre, humilié et méprisé [526], rejeté et repoussé [527], menacé du Feu avec tous ceux qui, parmi les djinns et les hommes, le suivraient. Cependant, il n'a cessé depuis lors de s'employer avec ardeur à égarer la descendance d'Adam par tous les moyens et en tout lieu [528], comme l'indique la Parole : « [Iblis] dit : "Vois-tu cet être que Tu as honoré au-dessus de moi ? Si Tu me laisses vivre jusqu'au Jour de la Résurrection, je

[526] Dans l'édition imprimée : « Méprisable, humilié ».

[527] « Madhūr » : repoussé, chassé.

[528] « Marsad » : la route ou l'endroit d'où l'ennemi est guetté.

m’emparerai sûrement de sa descendance, à l’exception de quelques-uns.” [Dieu] dit : “Va-t’en ! Quiconque te suivra parmi eux, l’Enfer sera pour vous tous la rétribution, une ample rétribution. Et incite, par ta voix, qui tu pourras d’entre eux ; lance contre eux ta cavalerie et ton infanterie ; associe-toi à eux dans leurs biens et leurs enfants ; et fais-leur des promesses !” — or Satan ne fait que tromper par ses promesses. — “Quant à Mes serviteurs, tu n’as aucun pouvoir sur eux.” Et ton Seigneur suffit comme Gardien. » [Al-Isrâ’ : 62-65].

Nous mentionnerons cette histoire plus en détail [529] lors de l’évocation de la création d’Adam. Ce qui importe ici, c’est que les djinns furent créés de feu ; à l’instar des fils d’Adam, ils mangent, boivent et ont une descendance, et l’on trouve parmi eux des croyants et des mécréants, ainsi qu'Allah nous en a informés.

Dans la sourate Al-Ahqâf, au verset où Allah dit : « Et [rappelle-toi] lorsque Nous t’orientâmes un groupe de djinns pour qu’ils écoutent le Coran. Lorsqu’ils y furent présents, ils dirent : “Écoutez attentivement !” Puis, quand cela fut achevé, ils retournèrent vers leur peuple en avertisseurs. (29) Ils dirent : “Ô notre peuple, nous avons entendu un Livre qui a été révélé après Moïse, confirmant ce qui l’a précédé ; il guide vers la vérité et vers une voie

[529] Dans l’édition imprimée : « Moustafāḍa » (détaillée). Voir aussi le récit dans le chapitre de la création d’Adam (p. 109) et suivants.

droite. (30) Ô notre peuple, répondez à l’appel d'Allah et ayez foi en Lui : Il vous pardonnera une partie de vos péchés et vous protégera d’un châtiment douloureux. (31) Et quiconque ne répond pas à l’appel d'Allah ne pourra Lui échapper sur terre et n’aura nul allié en dehors de Lui ; ceux-là sont dans un égarement manifeste.” » (Sourate Al-Ahqâf, 29-32)

Et Il dit aussi : « Dis : “Il m’a été révélé qu’un groupe de djinns a prêté l’oreille, et ils ont dit : ‘Nous avons certes entendu un Coran merveilleux [530] qui guide vers la droiture ; nous y avons cru et nous n’associerons personne à notre Seigneur. [531] En vérité, la grandeur de notre Seigneur est exaltée : Il ne S’est pas attribué de compagne ni d’enfant. [532] Notre insensé (c’est-à-dire parmi nous) proférait à propos d'Allah des outrances. [533] Nous pensions que ni les hommes ni les djinns ne mentiraient contre Dieu. (5) Il y avait parmi les humains des hommes qui cherchaient protection auprès d’hommes parmi les djinns ; mais cela ne fit qu’accroître leur effroi. (6) Et ils pensaient, tout comme vous l’avez pensé, qu'Allah ne ressusciterait personne. (7) Nous avions sondé le ciel et l’avions trouvé rempli d’une solide garde et de bolides ardents. (8) Auparavant, nous y trouvions des postes d’écoute ; mais

[530] Voir Tafsîr al-Qur'ân al-‘aẓîm du savant hafiz Ibn Kathîr (vol. 4, pp. 192-202).

[531] Même source, vol. 4, p. 193.

[532] Rapporté par Muslim dans son Sahîh (numéro 450) dans le chapitre de la prière, par ‘Abd Allâh ibn Mas‘ûd.

[533] Dans l’édition imprimée : « as-Sarbb ».

maintenant, quiconque tente d’écouter s’y heurte à un bolide qui le guette. (9) Nous ne savons pas si un mal est voulu pour ceux qui sont sur terre ou si leur Seigneur veut plutôt les guider. (10) Parmi nous, il y a des justes et d’autres qui le sont moins ; nous étions divisés en différentes voies. (11) Nous pensions que nous ne saurions jamais échapper à Allah sur terre, ni Le mettre en échec en fuyant. (12) Lorsque nous avons entendu le message de la guidée, nous y avons cru ; quiconque croit en son Seigneur ne craint ni injustice ni diminution. (13) Parmi nous, certains sont soumis (à Allah), et d’autres sont injustes ; ceux qui se sont soumis ont cherché la droiture, (14) tandis que les injustes seront, eux, un combustible pour l’Enfer. (15) Si seulement ils avaient persévéré sur la bonne voie, Nous leur aurions certes accordé à boire une eau abondante (16) afin de les y éprouver. Et quiconque se détourne du rappel de son Seigneur, Il le fera entrer dans un châtiment ascendant.” (17) » (Sourate Al-Jinn, 1-17)

Nous avons expliqué l’interprétation de cette sourate [534], ainsi que la suite de l’histoire à la fin de la sourate Al-Ahqâf. Nous y avons mentionné les hadiths qui s’y rapportent, et il y est dit que ces djinns étaient originaires de “Nasibîn” ou, selon d’autres récits, de “Busrâ”. Ils passèrent devant le Messager d'Allah alors

[534] Voir Tafsîr al-Qur'ân al-ʿaẓîm du savant hafiz Ibn Kathîr (vol. 4, pp. 192-202).

qu’il priait avec ses compagnons au fond de la vallée de Nakhla, en territoire mecquois. Ils s’arrêtèrent alors pour écouter sa récitation [535].

Ensuite, le Prophète se réunit avec eux toute une nuit. Ils l’interrogèrent sur divers sujets ; il leur ordonna certaines choses et leur en interdit d’autres. Ils lui demandèrent aussi des provisions. Il leur dit : « Tout os sur lequel le nom d'Allah a été prononcé, vous le trouverez chargé de chair en abondance ; et toute fiente est un fourrage pour vos montures. » [536]

Le Prophète a donc interdit aux gens de se purifier avec ces deux éléments, en disant : « Ces deux choses sont la provision de vos frères parmi les djinns. » [537] Il a également interdit d’uriner dans les marchés [538], car ce sont des demeures des djinns.

Le Messager d'Allah leur récita ensuite la sourate Ar-Rahmân ; et chaque fois qu’il atteignait le verset : « Lequel des bienfaits de votre Seigneur nierez-vous ? » (Sourate Ar-Rahmân, 13), ils répondaient tous ensemble : « Nous ne nions aucun de Tes bienfaits, ô notre Seigneur ! À Toi la louange ! » Le Prophète les en loua, car lorsqu’il récita cette sourate aux êtres humains, ceux-ci restèrent silencieux. Alors il dit : « Les djinns, eux avaient une

[535] Même source, vol. 4, p. 193.

[536] Rapporté par Muslim dans son Sahîh (numéro 450) dans le chapitre de la prière, par ʿAbd Allâh ibn Masʿûd.

[537] Rapporté par Muslim dans son Sahîh (numéro 450) dans le chapitre de la prière, par ʿAbd Allâh ibn Masʿûd.

[538] Dans l’édition imprimée : « as-Sarbb ».

réponse meilleure que la vôtre : chaque fois que je leur récitais : “Lequel donc des bienfaits de votre Seigneur nierez-vous ?” ils disaient : “Nous ne nions aucun de Tes bienfaits, ô notre Seigneur ! Et à Toi la louange.” » (Rapporté par at-Tirmidhī, d’après Jābir, et par Ibn Jarīr et al-Bazzār, d’après Ibn ‘Umar [539]).

Les savants ont divergé à propos des jinn croyants : entreront-ils au Paradis, ou bien la récompense de ceux qui obéissent se limite-t-elle à ne pas être châtiés dans le Feu ? Deux avis s’opposent ; or, l’avis correct est qu’ils entreront au Paradis, en raison de textes généraux du Coran [540], et plus particulièrement du verset où Allah dit : « Et pour celui qui craint de comparaître devant son Seigneur, deux jardins (46) : Lequel donc des bienfaits de votre Seigneur nierez-vous ? » [ar-Raḥmān 46-47]. Allah leur en fait ainsi un bienfait. S’ils ne pouvaient accéder à cette récompense, Il ne l’aurait pas évoquée ni comptée parmi Ses faveurs. Cet argument à lui seul constitue une preuve suffisante et indépendante sur cette question, et Allah est plus Savant.

Al-Bukhārī [541] rapporte : « Qutaybah nous a transmis, d’après Mālik, selon ‘Abd ar-Raḥmān ibn ‘Abd Allāh ibn ‘Abd ar-Raḥmān ibn Abī Ṣa‘ṣa‘ah, de la part de son père, qu’Abū Sa‘īd al-Khudrī lui a dit : “Je te vois aimer les

[539] Rapporté par Al-Tirmidhī dans son Jāmi‘

[540] Dans l'impression : en raison de la généralité du Coran et de la généralité du verset divin.

[541] Dans son Ṣaḥīḥ

troupeaux de moutons et la vie au désert. Lorsque tu te trouves avec tes moutons dans la steppe et que tu appelles à la prière, élève la voix dans ton appel. En effet, rien (djinn, être humain ou autre créature) ne perçoit la portée de la voix du muezzin sans témoigner en sa faveur au Jour de la Résurrection." Abū Sa'īd ajouta : "Je l'ai entendu du Messager d'Allah." » Seul al-Bukhārī le rapporte, et pas Muslim.

Quant aux jinn mécréants, il s'agit notamment des diables, dont le principal est Iblīs, l'ennemi d'Ādam, père de l'humanité. Iblīs et sa descendance ont été autorisés à s'attaquer à Ādam et à sa descendance, tandis qu'Allah a garanti Sa protection à ceux qui croient en Lui, qui valident les messages de Ses Messagers et qui suivent Sa Loi. Comme Il dit : « Certes, tu n'auras aucune autorité sur Mes serviteurs ; et ton Seigneur suffit comme Protecteur » [al-Isrā' 65]. Et Il dit encore : « Iblīs a bel et bien trouvé que son opinion à leur sujet était exacte : ils l'ont alors suivi, sauf un groupe de croyants. Il n'avait cependant aucune emprise sur eux, si ce n'est pour que Nous sachions qui croit en l'au-delà et qui en doute. Et ton Seigneur est le Gardien par excellence de toute chose » [Saba' 20-21]. Allah dit aussi : « Ô enfants d'Ādam, que le diable ne vous tente point comme il a fait sortir vos pères du Paradis, leur arrachant leur vêtement pour leur dévoiler leurs nudités. Il

vous voit, lui et sa clique, de là où vous ne les voyez pas. Nous avons établi les diables comme alliés de ceux qui ne croient point » [al-A‘rāf 27].

Il dit encore : « Et lorsque ton Seigneur dit aux Anges : “Je vais créer un être humain d’une argile sonore, extraite d’une boue malléable. Quand Je l’aurai parfaitement formé et que J’aurai insufflé en lui de Mon Esprit, prosternez-vous devant lui.” Alors, tous les Anges se prosternèrent ensemble, exception faite d’Iblīs qui refusa d’être au nombre de ceux qui se prosternèrent. [Allah dit :] “Ô Iblīs, pourquoi n’es-tu pas au nombre de ceux qui se prosternent ?” Il répondit : “Il ne me sied pas de me prosterner devant un humain que Tu as créé d’une argile sonore, extraite d’une boue malléable.” Dieu lui dit : “Sors d’ici, car te voilà bel et bien repoussé, et sur toi sera la malédiction jusqu’au Jour de la Rétribution.” Iblīs dit : “Ô mon Seigneur, accorde-moi un délai jusqu’au Jour où ils seront ressuscités.” [Dieu] dit : “Oui, tu es de ceux à qui ce délai est accordé, jusqu’au Jour du moment connu.” »

«Il dit : “Seigneur, puisque Tu m’as égaré, je leur enjoliverai (le mal) sur la terre et je les égarerai tous (39), sauf Tes serviteurs parmi eux qui sont dévoués (40).” Il dit : “Voici un chemin droit qui M’incombe (41). Quant à Mes serviteurs, tu n’as aucune autorité sur eux,

hormis ceux qui te suivront parmi les égarés (42). L'Enfer sera certainement leur rendez-vous à tous (43) : il possède sept portes, et à chaque porte correspond une partie d'entre eux, répartie avec précision." » (Al-Hijr, 38-44)

Allah a mentionné cette histoire dans la sourate Al-Baqara, dans la sourate Al-Aʿrâf, ici-même [542], dans la sourate Al-Isrâʾ (appelée également Subḥân), dans la sourate Tâ-Hâ et dans la sourate Ṣâd. Nous en avons traité en détail dans chacun de ces passages dans notre Tafsîr, louange à Allah. Nous la rapporterons dans l'histoire d'Âdam, si Dieu le veut [543].

Le but est de montrer qu'Iblis – qu'Allah le maudisse – a reçu d'Allah un sursis jusqu'au Jour de la Résurrection, comme épreuve et test pour Ses serviteurs, ainsi que l'indique la Parole du Très-Haut : « Il n'avait sur eux aucune autorité, si ce n'est pour que Nous sachions qui croit en l'Au-delà et qui en doute. Et ton Seigneur est Gardien de toute chose. » (Sabaʾ, 21)

Allah dit également : « Et lorsque l'affaire fut tranchée, Satan dira : "Certes, Dieu vous a fait une promesse véridique, tandis que moi je vous ai fait une promesse, mais je vous ai trompés. Je n'avais aucune autorité sur vous, si ce n'est que je vous ai appelés et que vous m'avez

[542] C'est-à-dire : dans la sourate al-Ḥijr.

[543] Voir la section « La création d'Adam » (p. 109).

répondu. Ne me blâmez donc pas, blâmez-vous plutôt vous-mêmes. Je ne puis vous être d’aucun secours, pas plus que vous ne pouvez m’être d’aucun secours. Je renie ce que vous m’aviez associé auparavant.” Les injustes auront certainement un châtiment douloureux (22). Et ceux qui ont cru et accompli de bonnes œuvres entreront dans des Jardins sous lesquels coulent des rivières, pour y séjourner à jamais. » (Ibrâhîm, 22-23)

Iblis – qu'Allah le maudisse – est donc vivant à l’heure actuelle, il est laissé en sursis jusqu’au Jour de la Résurrection, selon le texte explicite du Coran. Il a un trône à la surface de la mer, sur lequel il siège, et il y envoie ses émissaires pour semer le mal et la discorde parmi les hommes.

Allah dit : « Le stratagème de Satan est certes faible. » (An-Nisâʾ, 76) Son nom avant sa grande désobéissance était ʿAzâzîl. An-Naqqâsh rapporte qu’il était surnommé Abû Kardûs. C’est pour cette raison que, lorsque le Prophète demanda à Ibn Ṣayyâd : « Que vois-tu ? » [544], il répondit : « Je vois un trône sur l’eau. » Alors le Prophète lui dit : « Tais-toi ! Tu ne dépasseras jamais ta condition. » [545]

[544] Rapporté par Aḥmad dans le Musnad (3/66 et 97) d’après Abū Saʿīd al-Khaḍrī et (3/388) d’après Jābir.

[545] Rapporté par Muslim dans son Ṣaḥīḥ (n° 2930) dans la section sur les tribulations et les signes de l’Heure.

Ainsi, il comprit que la source de ses révélations n'était que diabolique, tirant son pouvoir d'Iblis lui-même, qui contemple son trône sur la mer. D'où la parole du Prophète : « Tais-toi ! Tu ne dépasseras jamais ta condition » [546], c'est-à-dire que tu ne surpasseras pas la valeur infime qui est la tienne.

La preuve que le trône d'Iblis est sur la mer réside dans le hadith rapporté par l'imam Aḥmad : « Nous a rapporté Abû l-Mughîra, nous a rapporté Ṣafwân, Maʿiz at-Tamîmî m'a transmis d'après Jâbir ibn ʿAbd Allâh, que le Messager d'Allah a dit : "Le trône d'Iblis est [sur] la mer. Chaque jour, il envoie ses troupes pour tenter les hommes, et celui qui exerce la plus grande tentation sur eux est le plus proche de lui en rang." » [547]

Aḥmad dit [548] : « Nous a rapporté Rûḥ, nous a rapporté Ibn Jurayj, il m'a informé qu'Abû z-Zubayr a entendu Jâbir ibn ʿAbd Allâh… »

Il dit : « J'ai entendu le Messager d'Allah dire : "Le Trône d'Iblis est sur la mer ; il envoie ses détachements afin de tenter les gens, et le plus grand d'entre eux auprès de lui est celui qui cause la plus grande tentation." » Il est le seul à le rapporter par cette voie.

---

[546] Rapporté par Muslim dans son Ṣaḥīḥ (n° 2930) dans la section sur les tribulations et les signes de l'Heure.

[547] Dans le Musnad (3/354).

[548] Dans le Musnad (3/384).

Et Ahmad [549] a dit : « Nous a rapporté Mu’ammal, qui a rapporté de Hammâd, qui a rapporté de ‘Alî ibn Zayd, d’après Abû Nadra, d’après Jâbir ibn ‘Abd Allâh, qui a dit : Le Messager d’Allah a dit à Ibn Sâ’id : “Qu’as-tu vu ?” Il répondit : “J’ai vu un trône sur l’eau — ou sur la mer — entouré de serpents.” Le Prophète dit : “C’est le Trône d’Iblis.” » Telle est la version rapportée dans le Musnad de Jâbir.

Et dans le Musnad d’Abû Sa‘îd [550], Ahmad rapporte : « Nous a rapporté ‘Affân, qui a rapporté de Hammâd ibn Salama, qui nous a informés de ‘Alî ibn Zayd, d’après Abû Nadra, d’après Abû Sa‘îd, que le Messager d’Allah a dit à Ibn Sayyâd : “Qu’as-tu vu ?” Il répondit : “J’ai vu un trône sur la mer, entouré de serpents.” Le Messager d’Allah dit : “Il a dit vrai. C’est le Trône d’Iblis.” »

L’imâm Ahmad [551] a rapporté, par la voie de Ma‘îz at-Tamîmî et Abû az-Zubayr, d’après Jâbir ibn ‘Abd Allâh, que le Messager d’Allah a dit : « En vérité, Satan a perdu tout espoir d’être adoré par ceux qui prient, mais il se contente de semer la discorde entre eux. »

---

[549] Rapporté par Ahmad dans son Musnad (3/ 66 et 388).

[550] Extrait du Musnad (3/ 96).

[551] Dans le Musnad (3/ 354), de Maʿḍ al-Tamimī, également rapporté dans le Ṣaḥīḥ de Muslim

L’imâm Muslim [552] rapporte, d’après un hadith de l’A‘mach, transmis par Abû Sufyân — Talha ibn Nâfi‘ —, d’après Jâbir, que le Prophète a dit : « Satan installe son trône sur l’eau, puis il envoie ses détachements parmi les gens. Celui qui est le plus proche de lui en degré est celui qui suscite la plus grande tentation. L’un d’eux vient alors et dit : “Je n’ai cessé de tourmenter untel jusqu’à ce que je l’aie poussé à dire ceci ou cela.” Iblis lui répond : “Non, par Allah, tu n’as rien fait.” Puis un autre vient : “Je n’ai pas cessé de le harceler jusqu’à ce que je sépare cet homme de sa famille.” Il le rapproche alors de lui, l’enlace et lui dit : “Bien, toi !” »

On rapporte que l’expression « Ni‘m anta » peut se lire avec une fatha sur le nûn : « Na‘am anta », c’est-à-dire « Oui, tu es celui qui mérites les honneurs », ou avec un kasra : « Ni‘m minka », pour signifier « Quel excellent acte de ta part ! » Certains grammairiens se sont appuyés sur ce passage pour prouver qu’il est possible que le sujet de « ni‘m » soit implicite, même si c’est rare. Notre shaykh, le hâfiẓ Abû al-Ḥajjâj, a retenu la première explication, l’a privilégiée et justifiée comme nous l’avons rapporté. Et Allah est plus savant.

Nous avons cité ce hadith [553] dans notre commentaire du verset : « …ce par quoi ils

[552] Dans son Ṣaḥīḥ

[553] Voir l’exégèse d’Ibn Kathīr (1/ 180).

jettent la discorde entre l’homme et son épouse… » [Al-Baqara, 2 : 102], c’est-à-dire que la sorcellerie transmise par les démons d’entre les hommes et les djinns sert à rompre le lien même des plus proches alliés, des gens qui s’aiment et s’accordent parfaitement. C’est pourquoi Iblis loue l’effort de celui qui en a été la cause : ce qu'Allah blâme, Iblis le loue, et ce qui met Dieu en colère, réjouit Satan. Qu’Allah le maudisse !

Allah ﷻ a fait descendre les deux sourates protectrices (al-mu‘awwiḏatayn) pour écarter les différents types de maux, leurs causes et leurs conséquences, et en particulier la sourate

«Dis : “Je cherche protection auprès du Seigneur des hommes, du Souverain des hommes, du Dieu des hommes, contre le mal du Tentateur, le furtif, qui insinue [le mal] dans les poitrines des hommes, qu’il soit un djinn ou un humain.”» [an-Nâs : 1-6]

Et il est rapporté dans les deux Ṣaḥīḥ[554] d’Anas, et dans le Ṣaḥīḥ de al-Bukhârî[555] d’après Ṣafiyya bint Ḥuyayy, que le Messager d'Allah — que la prière et la paix d'Allah soient sur lui — a dit : «Le diable circule chez le fils d’Adam à la manière du sang.»

[554] Rapporté par Muslim dans son Sahîh

[555] Rapporté par al-Bukhârî dans son Sahîh

Le ḥâfiẓ Abû Yaʿlâ al-Mawṣilî[556] a dit : «Nous a rapporté Muḥammad ibn Baḥr, qui nous a rapporté ʿAdiyy ibn Abî ʿAmâra, qui nous a rapporté Ziyâd an-Numayrî, d’après Anas, qui a dit : le Messager d'Allah — que la prière et la paix d'Allah soient sur lui — a dit : “En vérité, le diable pose son museau sur le cœur du fils d’Adam ; s’il se souvient d'Allah, il se retire, et s’il oublie, il saisit son cœur. Voilà le tentateur furtif (al-waswâs al-khannâs).”»

Puisque l’invocation d'Allah repousse le diable du cœur, elle est pour les hommes un rappel, comme l’a dit le Très-Haut : «Et invoque ton Seigneur quand tu oublies.» [al-Kahf : 24]. Et le compagnon de Mûsâ (Moïse) a dit : «Ce n’est que le diable qui m’a fait oublier de m’en souvenir.» [al-Kahf : 63]. Et Dieu dit : «Et le diable lui fit oublier de mentionner [son Seigneur]» [Yûsuf : 42], à propos du maître échanson à qui Yûsuf (Joseph) avait dit : «Mentionne-moi auprès de ton seigneur.» Or l’échanson oublia de l’évoquer auprès de son seigneur (c’est-à-dire son roi). Cet oubli venait du diable, et c’est ainsi que Yûsuf demeura en prison quelques années. C’est pourquoi Dieu dit ensuite : «Et celui des deux qui fut sauvé s’écria, après une période (ummah) : [Je suis en mesure de vous en informer !]» [Yûsuf : 45], c’est-à-dire après une longue durée. On a

[556] Dans al-Musnad

également récité «après un oubli» (ummah). L’interprétation selon laquelle l’échanson est celui qui avait oublié est la plus correcte des deux, comme nous l’avons établi dans le Tafsîr[557]. Allah sait mieux.

L’imâm Aḥmad[558] a rapporté : «Nous a rapporté Muḥammad ibn Jaʿfar, qui nous a rapporté Shuʿbah, d’après ʿÂṣim — j’ai entendu Abû Tamîmah relater d’après le compagnon de monture du Messager d'Allah — que la prière et la paix d'Allah soient sur lui — lequel dit : la monture du Prophète — que la prière et la paix d'Allah soient sur lui — trébucha, et je m’exclamai : “Périsse le diable !” Le Prophète répondit : “Ne dis pas : ‘Périsse le diable !’, car si tu dis cela, il s’enorgueillit et dit : ‘C’est par ma force que je l’ai fait tomber.’ Mais si tu dis : ‘Au nom d'Allah’, il rapetisse jusqu’à devenir semblable à une mouche.”» Rapporté seulement par Aḥmad, et la chaîne de transmission en est bonne.

Et Aḥmad[559] dit encore : «Nous a rapporté Abû Bakr al-Ḥanafî, qui nous a rapporté ḍaḥḥâk ibn ʿUthmân, d’après Saʿîd al-Maqburî, d’après Abû Hurayra, que le Messager d'Allah — que la prière et la paix d'Allah soient sur lui — a dit : “Lorsque l’un d’entre vous se trouve dans la

[557] Voir le Tafsîr d’Ibn Kathîr (tome 2, p. 591).

[558] Dans al-Musnad (5/59).

[559] Dans al-Musnad (2/330).

mosquée, le diable vient à lui et l’obsède comme…”» (le hadith se poursuit).

L’homme, avec sa monture : lorsqu’elle se calme pour lui, il la bloque (zanaka) ou la bride [560]. Abou Hourayra dit : « Et vous le constatez vous-mêmes. » Quant à celui qui est contraint (al-maznûq), on le voit penché de la sorte, sans mentionner Dieu ; et quant à celui qui est bridé (al-muljam), il a la bouche ouverte sans rappeler Dieu. Ce hadith est rapporté uniquement par Ahmad.

L’imam Ahmad [561] a dit : « Ibn Numayr nous a rapporté [ce hadith], [il a dit] : Thawr – c’est-à-dire Ibn Yazîd – l’a rapporté d’après Makḥoul, d’après Abou Hourayra, qui a dit : Le Messager d'Allah a dit : “Le mauvais œil est une réalité, et par lui se manifeste la présence du Diable et l’envie du fils d’Adam.” » [562]

Et l’imam Ahmad [563] a dit : « Wakî‘ nous a rapporté, d’après Soufyan, d’après Mansour, d’après Dharr ibn ‘Abd Allâh al-Hamdânî, d’après ‘Abd Allâh ibn Chaddâd, d’après Ibn ‘Abbâs, qui a dit : Un homme vint auprès du Prophète et déclara : “Ô Messager d'Allah ! Il m’arrive de concevoir en moi-même des

[560] « Abasa » : il le réprimanda. « Wazannaqah » : il l'inclina. « Wa aljama » : on dit : il a empêché quelqu'un de son besoin, il l’a retenu et empêché.

[561] Dans le Musnad (2/439).

[562] Sa chaîne de transmission est faible en raison de son interruption : en effet, Makhūl n'a pas entendu d'Abu Hurayra. Quant à sa parole « l’œil (al-‘Ayn) est une réalité (haqq) », elle est authentique.

[563] Dans le Musnad (1/235), et c’est un hadith authentique.

pensées qu’il me serait plus cher de tomber du ciel que de les prononcer.” [Il dit :] [564] Alors le Prophète répondit : “Dieu est plus Grand [565] ! Louange à Allah qui a ramené son stratagème au simple murmure (al-waswas).” »

Ce hadith a également été rapporté par Abou Dâwoûd et an-Nassâ’î [566], selon la transmission de Mansour. An-Nassâ’î ajouta : « et al-A‘mach », tous deux le rapportant d’après Abou Dharr.

Al-Boukhârî [567] a dit : « Yahyâ ibn Boukayr nous a rapporté, d’après al-Layth, d’après ‘Oqayl, d’après Ibn Chihâb, qui a dit : ‘Ourwa m’a informé qu’Abou Hourayra a dit : Le Messager d'Allah a dit : “Le Diable vient à l’un de vous et lui demande : ‘Qui a créé ceci ?’ et ‘Qui a créé cela ?’ jusqu’à suggérer : ‘Qui a créé ton Seigneur ?’ Lorsque vous en arrivez là, cherchez protection auprès d'Allah et cessez d’y prêter attention.” » De la même manière, Mouslim [568] l’a rapporté selon al-Layth et d’après az-Zouhrî ainsi que Hichâm ibn ‘Ourwa, tous deux le tenant de ‘Ourwa.

---

[564] Addition provenant du Musnad.

[565] Dans le Musnad : « Allahu akbar, Allahu akbar, Allahu akbar ».

[566] Rapporté par Abū Dāwūd dans ses Sunan

[567] Dans son Sahīh

[568] Dans son Sahīh

Allah dit : « En vérité ceux qui craignent [Dieu], lorsqu'un suggesteur du Diable les effleure, ils se rappellent [Dieu], et voilà qu'ils discernent clairement. » [al-A'râf : 201]. Et Il a dit : « Et dis : "Ô mon Seigneur, je cherche Ta protection contre les incitations des démons et je cherche Ta protection, ô mon Seigneur, contre leur présence auprès de moi." » [al-Mou'minoun : 97-98]. Il dit aussi : « Et si jamais le Diable te souffle un mauvais dessein, cherche refuge auprès d'Allah, car Il entend parfaitement et Il est Omniscient. » [al-A'râf : 200]. Et Il a dit encore : « Lorsque tu récites le Coran, cherche la protection d'Allah contre le Diable banni (98) ; il n'a aucun pouvoir sur ceux qui croient et placent leur confiance en leur Seigneur ; sa domination ne s'exerce que sur ceux qui l'aiment pour allié et qui, par lui, deviennent idolâtres. » [an-Nahl : 98-100].

L'Imam Ahmad [569] et les auteurs des Sunan [570] ont rapporté, d'après le hadith d'Abou al-Mutawakkil, auprès d'Abou Sa'îd, que ce dernier a dit : « Le Messager d'Allah disait : "Je me réfugie auprès d'Allah, l'Audient, l'Omniscient, contre Satan le lapidé, contre son incitation, son enflure et son souffle." [571] » Un hadith allant dans le même sens a été transmis

[569] Dans son Musnad (3/50 et 69).

[570] Rapporté par Abū Dāwūd

[571] Rapporté par Aḥmad dans le Musnad (3/38), et Abū Dāwūd dans ses Sunan

par Jubayr ibn Mut‘im, ‘Abd Allâh ibn Mas‘oûd, et Abou Oumâmah al-Bâhilî.

Dans le hadith, son explication est la suivante : « Son incitation (hamz) correspond à al-mawtah, c’est-à-dire l’étouffement qui est la crise de convulsions, son enflure (nafkh) est l’orgueil, et son souffle (nafth) est la poésie. »

Il est également établi dans les deux Sahîh [572], d’après Anas, que le Messager d'Allah, lorsqu’il entrait aux lieux d’aisance, disait : « Je me réfugie auprès d'Allah contre les mâles et les femelles parmi les démons. » De nombreux savants ont dit : « Il recherche ainsi protection contre les djinns mâles et femelles. »

L’Imam Ahmad [573] a rapporté, d’après Sourayj, d’après ‘Isâ ibn Younous, d’après Thawr, d’après al-Housayn, d’après Abou Sa‘d al-Khayr – qui fut parmi les compagnons de ‘Oumar – auprès d’Abou Hourayrah, que le Messager d'Allah a dit : « Celui qui se rend pour faire ses besoins doit se dissimuler. S’il ne trouve rien d’autre, qu’il regroupe un petit tas de sable pour s’en servir comme écran du côté opposé, car Satan s’amuse avec les endroits où s’assoient les fils d’Adam. Celui qui agit ainsi fait bien, et celui qui ne le fait pas n’encourt pas de blâme. »

---

[572] Rapporté par al-Bukhārī dans son Ṣaḥīḥ

[573] Dans le Musnad (2/371) numéro

Abou Dâwoud et Ibn Mâjah [574] l’ont également rapporté d’après Thawr ibn Yazîd, avec la même chaîne de transmission.

Al-Boukhârî [575] a dit : « Nous a rapporté ‘Othmân ibn Abî Shaybah, qui a dit : “Nous a rapporté Jarîr, d’après al-A‘mach, d’après ‘Adiyy ibn Thâbit”, qui a dit : “Soulaymân ibn Sorad a rapporté : Deux hommes se sont insultés en présence du Prophète, tandis que nous étions assis auprès de lui. L’un d’eux injuriait l’autre avec colère, le visage rougi. Alors le Prophète déclara : ‘Je connais une parole qui, s’il la prononçait, ferait disparaître ce qu’il ressent : s’il disait : Je me réfugie auprès d'Allah contre Satan le lapidé.’” Ils dirent à l’homme : ‘N’entends-tu pas ce que dit le Prophète ?’ Il répondit : ‘Je ne suis pas fou.’” »

Ce hadith a également été rapporté par Mouslim, Abou Dâwoud et an-Nassâ’î, selon divers chemins de transmission, d’après al-A‘mach [576].

L’Imam Ahmad [577] a dit : « Nous a rapporté Muhammad ibn ‘Oubaid, nous a rapporté ‘Oubaid Allâh ibn ‘Oumar, d’après Nâfi‘, d’après Ibn ‘Oumar, que le Messager d'Allah a dit : “Que nul parmi vous ne mange de la main

[574] Rapporté par Abū Dāwūd dans ses Sunan

[575] Dans son Ṣaḥīḥ

[576] Rapporté par Muslim dans son Ṣaḥīḥ

[577] Dans le Musnad (2/80).

gauche ni ne boive de la main gauche, car Satan mange de la main gauche et boit de la main gauche.” »

« … de la main gauche. » Cet énoncé satisfait aux conditions d’authenticité des deux Ṣaḥīḥ selon cette chaîne de transmission, et il figure également dans le Ṣaḥīḥ par un autre canal [578].

L’imam Aḥmad rapporte, d’après la chaîne d’Ismāʿīl ibn Abī Ḥakīm, ʿUrwa, ʿĀʾisha, puis le Messager d’Allah : « Celui qui mange de sa main gauche, Satan mange avec lui, et celui qui boit de sa main gauche, Satan boit avec lui » [579].

L’imam Aḥmad [580] a aussi dit : « Muḥammad ibn Jaʿfar nous raconta, et Šuʿba nous transmit, d’après Abū Ziyād al-Ṭaḥḥān, qui dit : “J’ai entendu Abū Hurayra rapporter du Prophète qu’il vit un homme boire debout. Il lui dit : ‘Rejette-le !’ L’homme demanda : ‘Pourquoi ?’ Il répondit : ‘Cela te plairait-il que le chat boive avec toi ?’ Il dit : ‘Non.’ Le Prophète ajouta : ‘Eh bien, c’est quelqu’un de pire que lui qui a bu avec toi : c’est Satan.’” » Aḥmad est le seul à l’avoir rapporté sous cette forme.

Il déclara encore [581] : « ʿAbd al-Razzāq nous raconta, Maʿmar rapporta, d’après al-Zuhrī,

[578] Il se trouve dans le Sahîh de Muslim

[579] Rapporté par Ahmad dans le Musnad (6/77).

[580] Dans le Musnad (2/301).

[581] Dans le Musnad (2/283) ; et la première chaîne de transmission est interrompue.

transmise par un homme, de la part d'Abū Hurayra, que le Messager d'Allah a dit : "Si celui qui boit debout savait ce qui se trouve dans son ventre, il le vomirait." » Il ajouta : « ʿAbd al-Razzāq nous raconta aussi que Maʿmar transmit, d'après al-Aʿmaš, Abū Ṣāliḥ et Abū Hurayra, un récit similaire à celui d'al-Zuhrī [582]. »

L'imam Aḥmad [583] dit aussi : « Mūsā nous raconta, Ibn Lahīʿa nous transmit, d'après Abū al-Zubayr, que celui-ci interrogea Jābir : "As-tu entendu le Prophète dire [584] : 'Lorsque l'homme entre chez lui et invoque le nom d'Allah en pénétrant et avant de manger, Satan dit : 'Il n'y a ici ni gîte ni repas pour vous.' S'il entre sans invoquer le nom d'Allah en entrant, Satan dit : 'Vous avez trouvé un lieu où loger.' Et s'il ne mentionne pas le nom d'Allah en mangeant, Satan dit : 'Vous avez trouvé et le gîte et le repas.'" Jābir répondit : 'Oui.'" »

Al-Bukhārī [585] rapporta : « Muḥammad nous narra, ʿAbda nous informa, d'après Hišām ibn ʿUrwa, d'après son père, d'après Ibn ʿUmar, que le Messager d'Allah a dit : "Lorsque le bord du soleil apparaît, cessez de prier jusqu'à ce qu'il s'élève, et lorsqu'il disparaît, cessez de prier

[582] En note marginale : boire de l'eau debout est déconseillé.

[583] Dans le Musnad (3/346), et ce hadith est rapporté par Muslim dans son Sahîh

[584] Dans le Musnad : "As-tu fait entendre au Messager d'Allah ?"

[585] Dans son Sahîh

jusqu’à ce qu’il se couche. Ne réglez pas vos prières de façon à coïncider exactement avec le lever ou le coucher du soleil, car il se lève entre les deux cornes de Satan…” ou bien “du diable” — je ne sais pas lequel de ces mots Hišām a employé. »

Rapporté par Muslim et an-Nasa’i [586] d’après le hadith de Hisham. Al-Boukhârî [587] a dit : « 'Abd Allâh ibn Salama nous a transmis, lui-même le tenant de Mâlik, qui le tenait de 'Abd Allâh ibn Dînâr, lequel le tenait d’Ibn 'Umar ; celui-ci a dit : “J’ai vu l’Envoyé d'Allah(as) pointer vers la hauteur en disant : ‘En vérité, la tentation est ici, la tentation est ici, là d’où surgira la corne du diable.’” » Al-Boukhârî l’a rapporté seul, selon cette chaîne de transmission.

Dans les Sunan, il est rapporté que l’Envoyé d'Allah(as) a interdit de s’asseoir à cheval entre le soleil et l’ombre et a dit : « C’est la place du diable » [588]. Les savants ont mentionné diverses explications à ce sujet. L’une des plus probantes est que s’asseoir dans un tel endroit déforme l’apparence aux yeux de ceux qui regardent, si bien que le diable l’affectionne, car sa propre forme est elle-même défigurée.

[586] Rapporté par Muslim dans son Sahîh

[587] Dans son Sahîh

[588] Rapporté par Ahmad dans son Musnad (3/413) dans son intégralité. Abu Dâwûd (n° 4821) et d'autres ne rapportent que la prohibition.

Cette idée est profondément ancrée dans les esprits.

C’est pourquoi Allah dit : « Son régime est comme si c’était des têtes de diables » (As-Sâffât, 65). L’avis correct est qu’il s’agit bien de diables et non d’une variété de serpents, contrairement à ce qu’affirment certains exégètes. Et Dieu est plus savant. En effet, les âmes sont naturellement portées à trouver laides les diables et belles la création des anges, même si elles ne les ont jamais vus. C’est pour cela qu'Allah dit : « Son régime est comme si c’était des têtes de diables » (As-Sâffât, 65). Et lorsque les femmes virent la beauté de Joseph, elles s’exclamèrent : « à Allah ne plaise ! Ce n’est pas un être humain. Ce n’est là qu’un ange noble ! » (Youssouf, 31).

Al-Boukhârî [589] a également rapporté : « Yahyâ ibn Ja‘far nous a informés, alors que Muhammad ibn 'Abd Allâh al-Ansârî a dit : Ibn Jurayj m’a raconté qu’il avait appris d’‘Atâ’, qui le tenait de Jâbir, que le Prophète(as) a dit : “Lorsque la nuit tombe ou que le crépuscule arrive, rentrez vos enfants, car les diables se répandent à ce moment-là. Puis, une fois une partie de la soirée écoulée, vous pouvez les laisser sortir. Fermez vos portes en invoquant le Nom d'Allah, éteignez vos lampes en invoquant le Nom d'Allah, nouez bien votre outre en

[589] Dans son Sahîh

invoquant le Nom d'Allah, recouvrez vos récipients en invoquant le Nom d'Allah, ne serait-ce qu'en les recouvrant d'un simple morceau de bois." »

Ce hadith est aussi rapporté par Ahmad [590], d'après Yahyâ, d'après Ibn Jurayj, avec la précision suivante : « Le diable n'ouvre pas ce qui est fermé. » L'imam Ahmad [591] a également dit : « Waki' nous a rapporté, d'après Matar, d'après Abou az-Zoubayr, d'après Jâbir, que le Messager d'Allah(as) a déclaré : "Fermez vos portes, recouvrez vos ustensiles, nouez vos outres et éteignez vos lampes, car le diable n'ouvre pas une porte fermée, ne soulève pas un couvercle, et ne défait pas un lien [592]. Quant à la 'petite malfaisante' (al-fouwaysiqah), elle peut mettre le feu à la maison de ses habitants." Il s'agit de la souris." »

Et Al-Bukhârî [593] a rapporté : « Adam nous a rapporté (hadthana), puis Chouʿba nous a rapporté, d'après Manṣour, d'après Sâlim ibn Abî al-Jaʿd, d'après Kurayb, d'après Ibn ʿAbbâs, qui a dit : "Le Messager d'Allah a dit : 'Si l'un de vous, lorsqu'il souhaite s'approcher de son épouse, dit : « Ô Dieu, tiens éloigné de nous le diable et éloigne le diable de ce que Tu nous

[590] Dans le Musnad (3/301).

[591] Dans le Musnad (3/301).

[592] En b : « wa'an », et confirmé ce qui est dans alif, le Musnad et l'édition imprimée.

[593] Dans son Sahîh (n° 3283) concernant le commencement de la création.

accordes », alors s’il en résulte un enfant, le diable ne pourra lui nuire ni l’emporter sur lui.’” » Il dit aussi : « Et al-Aʿmach nous a rapporté, d’après Sâlim, d’après Kurayb, d’après Ibn ʿAbbâs, la même chose. »

Il l’a également rapporté [594] : « D’après Mûsâ ibn Ismâʿîl, d’après Hammâm, d’après Manṣour, d’après Sâlim, d’après Kurayb, d’après Ibn ʿAbbâs, qui le tient du Prophète, lequel a dit : “Si l’un de vous, en allant vers son épouse, dit : ‘Au nom d'Allah, ô Seigneur, tiens éloigné de nous le diable et éloigne le diable de ce que Tu nous accordes’, et qu’ensuite un enfant leur est donné, le diable ne lui causera aucun mal.” »

Et Al-Bukhârî [595] a dit : « Ismâʿîl nous a rapporté (hadthana), mon frère a rapporté de Soulaymân, de Yaḥyâ ibn Saʿîd, de Saʿîd ibn al-Moussayyib, d’après Abû Hurayra, qui raconta que le Messager d'Allah a dit : “Le diable fait trois nœuds sur la nuque de l’un de vous au moment où il s’endort, et sur chaque nœud, il frappe en disant : ‘Tu as devant toi une longue nuit, endors-toi.’ Si la personne se réveille et se souvient d'Allah, un premier nœud se défait. S’il fait ses ablutions, un deuxième se défait. S’il prie, tous ses nœuds se dénouent, si bien qu’il se lève plein de vitalité et d’entrain. Sinon, il se réveille l’âme morose et paresseuse.” »

[594] Dans son Sahîh (n° 3271) concernant le commencement de la création.

[595] Dans son Sahîh (n° 3269) concernant le commencement de la création.

C’est ainsi qu’Al-Bukhârî l’a rapporté en étant seul sur cette chaîne de transmission.

Et Al-Bukhârî [596] a dit : « Ibrâhîm ibn Ḥamza nous a rapporté (hadthana), Ibn Abî Ḥâzim nous a rapporté, d’après Yazîd – c’est-à-dire Ibn al-Hâd –, d’après Muḥammad ibn Ibrâhîm, d’après ʿÎsâ ibn Ṭalḥa, d’après Abû Hurayra, qui rapporte du Prophète ﷺ : “Lorsque l’un de vous se réveille de son sommeil et qu’il fait ses ablutions, qu’il se rince les narines trois fois, car le diable passe la nuit dans ses narines.” » Muslim [597] l’a également rapporté, par Bishr ibn al-Ḥakam, d’après al-Darâwardî ; et al-Nassâʾî [598] le rapporte, par Muḥammad ibn Zunbûr, d’après ʿAbd al-ʿAzîz ibn Abî Ḥâzim, tous deux d’après Yazîd ibn al-Hâd.

Et Al-Bukhârî [599] a dit : « ʿUthmân ibn Abî Shayba nous a rapporté (hadthana), Jarîr a rapporté d’après Manṣour, d’après Abû Wâʾil, d’après ʿAbd Allâh, qui a dit : “On mentionna devant le Prophète ﷺ un homme qui avait dormi toute la nuit jusqu’au matin. Le Prophète dit : ‘Cet homme est tel que le diable a uriné dans ses deux oreilles,’ ou ‘dans son oreille.’” » Muslim [600] l’a également rapporté, par ʿUthmân

[596] Dans son Sahîh (n° 3295) concernant le commencement de la création.

[597] Dans son Sahîh (n° 238) concernant la purification.

[598] Dans al-Mujtabā (1/67) concernant la purification.

[599] Dans son Sahîh (n° 3270) concernant le commencement de la création.

[600] Dans son Sahîh (n° 774) concernant la prière des voyageurs.

et Isḥâq, tous deux d’après Jarîr, avec la même chaîne de transmission.

Al-Bukhârî, an-Nasâ’î et Ibn Mâjah l’ont également rapporté [601], d’après le hadith de Mansûr ibn al-Mu‘tamir.

Al-Bukhârî a aussi rapporté [602] : « Muhammad ibn Yûsuf nous a transmis, al-Awzâ‘î nous a informés, d’après Yahyâ ibn Abî Kathîr, d’après Abû Salama, d’après Abû Hurayra, qui a dit : Le Messager d’Allah a déclaré : “Lorsque l’on appelle à la prière, Satan s’enfuit en faisant un bruit de pet. Une fois l’appel terminé, il revient ; quand l’iqâma est prononcée, il repart, puis lorsqu’elle est finie, il revient jusqu’à ce qu’il se place entre l’homme et son cœur. Il lui susurre alors : ‘Rappelle-toi de telle et telle chose’, au point que la personne ne sait plus si elle a prié trois ou quatre unités. Et si l’homme ne se rappelle plus s’il a prié trois ou quatre unités, qu’il fasse alors les deux prosternations de l’oubli.” » C’est ainsi qu’al-Bukhârî l’a rapporté de façon unique par cette voie.

Aḥmad a dit [603] : « Aswad ibn ‘Âmir nous a rapporté, puis Ja‘far – c’est-à-dire al-Ahmar – d’après ‘Atâ’ ibn as-Sâ’ib, d’après Anas, qui a dit : Le Messager d’Allah a dit : “Alignez vos

---

[601] Rapporté par al-Bukhārī (n° 1144) dans le chapitre du Tahajjud, an-Nasā’ī (3/204) dans Kawām al-Layl, et Ibn Māja (n° 1330) dans l'Établissement de la prière.

[602] Dans son Sahīh (n° 3285) au sujet du commencement de la création.

[603] Dans l-Musnad (3/154) où il est dit : "Car les démons..."

rangs, car le Diable se tient dans les interstices.” »

Aḥmad a aussi rapporté [604] : « Abân nous a rapporté, Qatâda nous a rapporté, d’après Anas ibn Mâlik, que le Prophète d’Allah disait : “Alignez vos rangs, rapprochez-les, et égalisez vos cous. Par Celui qui détient l’âme de Muḥammad en Sa main, je vois bel et bien le Diable pénétrer dans les vides du rang comme s’il s’agissait de petits moutons.” »

Al-Bukhârî a encore rapporté [605] : « Abû Ma‘mar nous a transmis, ‘Abd al-Wârith nous a rapporté, Yûnus nous a rapporté, d’après Ḥumayd ibn Hilâl, d’après Abû Ṣâliḥ, d’après Abû Sa‘îd, qui a dit : Le Messager d’Allah a dit : “Si quelque chose passe devant l’un d’entre vous tandis qu’il prie, qu’il l’en empêche ; s’il refuse, qu’il insiste ; s’il refuse encore, qu’il le combatte, car ce n’est autre que le Diable.” » Muslim et Abû Dâwud l’ont également rapporté [606] d’après Sulaymân ibn al-Mughîra, d’après Ḥumayd ibn Hilâl, via la même chaîne.

L’imâm Aḥmad a dit [607] : « Abû Aḥmad nous a rapporté, Masrrah ibn Ma‘bad nous a rapporté,

---

[604] Dans l-Musnad (3/260) où il est dit : "Car les démons entrent...". Al-ḥadhaf désigne les moutons petits de la région du Ḥijāz, le singulier est ḥadhfa.

[605] Dans son Sahīh (n° 3274) au sujet du commencement de la création.

[606] Rapporté par Muslim dans son Sahīh (n° 510 et 265) dans le chapitre de la prière, et Abū Dāwūd (n° 702) dans le chapitre de la prière.

[607] Dans l-Musnad (3/82).

Abû ‘Ubayd Ḥâjib Sulaymân nous a rapporté, en disant : “J’ai vu ‘Aṭâ’ ibn Yazîd al-Laythî debout en train de prier. Je voulus passer devant lui, mais il m’en empêcha, puis il dit : ‘Abû Sa‘îd al-Khudrî m’a rapporté que le Messager d’Allah ﷺ s’était levé pour prier la prière de l’aube, alors qu’il (Abû Sa‘îd) se trouvait derrière lui. Le Prophète récita, mais la récitation se mêla et devint confuse. Une fois la prière achevée, il dit : “Si seulement vous m’aviez vu aux prises avec Iblîs ! J’ai tendu la main et n’ai cessé de l’étrangler jusqu’à sentir la fraîcheur de sa salive entre ces deux doigts : le pouce et celui qui le suit. Si ce n’était la prière de mon frère Sulaymân, il aurait certes été, au matin, attaché à l’un des piliers.”” »

La mosquée, et que les enfants de la ville s’en amusent ; que celui d’entre vous qui en est capable veille à ce que personne ne s’interpose entre lui et la Qibla [608].

Abou Dâwoud [609] a rapporté ce hadith – «Celui qui peut…» jusqu’à la fin – par la chaîne de transmission d’Ahmad ibn Suraïj, d’après Abou Ahmad Muhammad ibn ‘Abd Allâh ibn az-Zoubayr. Al-Bukhârî [610] a également dit : «Mahmoud nous a rapporté, puis Chababa, puis Chou‘ba, d’après Muhammad ibn Ziyâd,

[608] Sa chaîne de transmission est bonne.

[609] Dans ses Sunan

[610] Dans son Sahih

d’après Abou Hurayra, au sujet du Prophète : il accomplit une prière puis déclara : “Le diable s’est présenté à moi et s’est jeté sur moi pour interrompre ma prière, mais Dieu m’a donné pouvoir sur lui.”» Il mentionna ensuite le reste du hadith.

Muslim et an-Nasâ’î [611] l’ont rapporté aussi, dans une version plus longue, par la voie de Chou‘ba. Al-Bukhârî cite par ailleurs ce même hadith lorsqu’il commente la parole divine à propos de Salomon(as), lequel dit : «Ô mon Seigneur, pardonne-moi et accorde-moi un royaume qui ne conviendra à nul autre après moi. Certes, c’est Toi le Grand Donateur.» (Sourate Sâd, 38:35). Ceci provient du hadith de Rûh et Ghondar, d’après Chou‘ba, d’après Muhammad ibn Ziyâd, d’après Abou Hurayra, rapportant que le Prophète a dit : «Un ‘ifrît (démon redoutable) parmi les djinns s’est attaqué à moi la nuit dernière – ou un mot similaire – dans le but de rompre ma prière, mais Dieu m’a donné puissance sur lui. J’avais l’intention de l’attacher à l’une des colonnes de la mosquée, afin que vous puissiez tous le voir au matin. Mais je me suis souvenu de la parole de mon frère Salomon : “Ô mon Seigneur, pardonne-moi et accorde-moi un royaume qui ne conviendra à nul autre après moi. Certes, c’est Toi le Grand Donateur.” (Sourate Sâd,

[611] Rapporté par Muslim dans son Sahih

38:35).» [612] Rûh ajouta : «Il le repoussa alors, humilié.»

Muslim [613] rapporte d’après Abou Idrîs, lui-même d’après Abou ad-Dardâ’, que celui-ci a dit : «Le Messager d'Allah se leva pour prier, et nous l’entendîmes dire : “Je cherche protection auprès d'Allah contre toi.” Puis il dit : “Je te maudis par la malédiction d'Allah” à trois reprises, tandis qu’il étendait la main comme s’il saisissait quelque chose. Une fois la prière achevée, nous lui dîmes : “Ô Messager d'Allah, nous t’avons entendu prononcer, durant ta prière, des paroles que nous ne t’avions jamais entendu dire auparavant, et nous t’avons vu tendre la main.” Il répondit : “C’est l’ennemi d'Allah, Iblîs, qui est venu avec une flamme de feu pour la placer devant mon visage. Je lui ai dit par trois fois : ‘Je cherche refuge en Dieu contre toi’, puis j’ai dit : ‘Je te maudis par la malédiction parfaite d'Allah’, mais il n’a pas reculé. J’ai alors voulu le saisir. Par Dieu, si ce n’était pour l’invocation de notre frère Salomon, il aurait été attaché ici, et les enfants des gens de Médine auraient joué avec lui.”»

Dieu dit : «Que la vie présente ne vous trompe point, et que le grand Trompeur (c’est-à-dire Satan) ne vous trompe pas au sujet d'Allah» (Sourate Luqmân, 31:33). Il dit aussi :

[612] Rapporté par al-Bukhārī dans son Sahih

[613] Dans son Sahih

«Le diable est pour vous un ennemi ; prenez-le donc pour ennemi. Il n’appelle ses partisans qu’à être des gens de la Fournaise» (Sourate Fâtir, 35:6). Ainsi, Satan ne cesse de s’efforcer, de toutes ses forces, à corrompre l’homme dans toutes ses situations, qu’il soit en mouvement ou au repos, comme l’a compilé le hâfiẓ.

Abou Bakr ibn Abi al-Dunyâ (qu’Allah lui fasse miséricorde) composa à ce sujet un livre intitulé « Makaʾid ash-Shayṭân » [614], qui renferme de nombreux enseignements.

Dans les Sunan d’Abou Dâwoud [615], il est rapporté que le Messager d’Allah disait dans son invocation : « Et je me réfugie auprès de Toi contre le fait que Satan ne me tourmente au moment de la mort. »

Nous avons également transmis, dans certains récits, qu’il (Satan) déclara : « Ô Seigneur ! Par Ta puissance et Ta majesté, je ne cesserai jamais de les égarer tant que leurs âmes demeureront dans leurs corps. » Et Allah répondit : « Par Ma puissance et Ma majesté, Je ne cesserai jamais de leur accorder Mon pardon tant qu’ils imploreront Mon pardon » [616].

[614] Dans l'édition imprimée : « Les pièges du diable », le livre a été publié au Caire en 1410 H, édité par Magdy Al-Sayyid Ibrahim, 192 pages, et son titre est « Les ruses du diable » comme nous l'avons établi.

[615] Sunan Abī Dāwūd

[616] Rapporté par Ibn Abī al-Dunyā dans « Les ruses du diable », p. 43.

Allah a dit : « Le Diable vous fait craindre la pauvreté et vous ordonne la turpitude. Tandis qu'Allah vous promet pardon et grâce de Sa part. Allah est Immense et Omniscient » [al-Baqara : 268]. La promesse d'Allah est ainsi la vérité sincère, tandis que la promesse de Satan est mensongère.

Ont relaté ce hadith : at-Tirmidhî, an-Nassâ'î, Ibn Ḥibbân dans son « Ṣaḥîḥ » [617], ainsi que Ibn Abî Ḥâtim dans son Tafsîr, à partir d'une chaîne de transmission comprenant ʿAṭâʾ ibn as-Sâʾib, puis Murra al-Hamdânî, puis Ibn Masʿoûd. Celui-ci dit : le Messager d'Allah a déclaré : « Satan exerce un "toucher" (lamma) sur le fils d'Adam, et l'Ange exerce aussi un "toucher" ; quant au "toucher" de Satan, il s'agit d'une promesse de mal et d'un déni de la vérité, tandis que le "toucher" de l'Ange est une promesse de bien et une confirmation de la vérité. Celui qui s'aperçoit de cette incitation au bien doit savoir qu'elle provient d'Allah et remercier Allah, et celui qui se retrouve face à l'autre incitation doit chercher refuge auprès d'Allah contre Satan. » Puis il récita : « Le Diable vous fait craindre la pauvreté et vous ordonne la turpitude. Tandis qu'Allah vous promet pardon et grâce de Sa part. Allah est Immense et Omniscient » [al-Baqara : 268].

[617] Rapporté par al-Tirmidhī dans ses Sunan

Nous avons mentionné, à propos du mérite de la sourate al-Baqara [618], que Satan s'enfuit de la maison où elle est récitée. Nous avons aussi signalé, à propos du mérite du Verset du Trône [619], que quiconque le récite la nuit ne sera pas approché par Satan jusqu'au matin.

Al-Boukhârî [620] a rapporté : « ʿAbd Allâh ibn Yûsuf nous a raconté ; Mâlik nous a transmis, de Sumayy, d'Abou Ṣâliḥ, d'Abou Hurayrah, que le Messager d'Allah a dit : "Celui qui dit cent fois : 'Il n'y a de divinité digne d'adoration qu'Allah, Lui seul, sans associé, à Lui la royauté et à Lui la louange, et Il est capable de toute chose', aura la valeur de dix esclaves affranchis. Il lui sera inscrit cent bonnes actions et il lui sera effacé cent mauvaises actions. De plus, cela constituera pour lui une protection contre Satan durant toute sa journée jusqu'au soir. Et nul ne pourra accomplir un acte supérieur à ce qu'il a accompli, hormis celui qui en fera davantage encore." »

Et [ce hadith] a été rapporté par Mouslim, at-Tirmidhî et Ibn Mâjah [621] d'après Mâlik. At-Tirmidhî a dit : « Il est bon et authentique (ḥasan ṣaḥîḥ). »

---

[618] Voir l'exégèse d'Ibn Kathīr (1/46-47).

[619] Source précédente (1/378-379).

[620] Dans son Ṣaḥīḥ

[621] Rapporté par Muslim dans son Sahîh

Al-Bukhârî [622] a dit : « Nous a rapporté Abou al-Yamân, qui nous informa de Chou‘ayb, d’après Abou az-Zinâd, d’après al-A‘râj, d’après Abou Hurayra, qui a dit : Le Messager d’Allah a dit : “À la naissance de chaque fils d’Adam, le Diable lui donne un coup de doigt dans les flancs, à l’exception de ‘Issâ fils de Maryam. Le Diable voulut lui donner ce coup, mais il l’administra à la barrière (al-ḥijâb).” Il fut le seul à le rapporter via cette chaîne de transmission. »

Al-Bukhârî [623] rapporta également : « Nous a rapporté ‘Âṣim ibn ‘Alî, qui rapporta de Ibn Abî Dhi’b, d’après Sa‘îd al-Maqbourî, d’après son père, d’après Abou Hurayra, d’après le Prophète : “Le bâillement provient du Diable. Lorsque l’un de vous baille, qu’il s’efforce de le retenir autant qu’il le peut, car si l’un de vous laisse échapper ‘ha’, le Diable rit de lui.” » Ce hadith fut aussi rapporté par Ahmad, Abou Dâwoud et at-Tirmidhî, qui l’a authentifié, ainsi que par an-Nasâ’î [624], selon la transmission de Ibn Abî Dhi’b. Dans une autre version : « Lorsque l’un de vous baille, qu’il retienne son bâillement autant qu’il le peut, car le Diable entre en lui. »

---

[622] Dans son Sahîh

[623] Dans son Sahîh

[624] Rapporté par Aḥmad dans son Musnad (2/397 et 517), par Abû Dâwûd

L’imam Ahmad [625] a dit : « Nous a rapporté ‘Abd ar-Razzâq, qui nous a informés de Sufyân, d’après Mouḥammad ibn ‘Ajlân, d’après Sa‘îd al-Maqbourî, d’après Abou Hurayra, qui a dit : Le Messager d’Allah a dit : “Allah aime l’éternuement et déteste (ou répugne) le bâillement. Lorsque l’un de vous dit ‘ha, ha’, c’est alors le Diable qui rit du fond de lui.” » Ce hadith fut également rapporté par at-Tirmidhî et an-Nasâ’î [626], selon la version de Mouḥammad ibn ‘Ajlân.

Al-Bukhârî [627] a encore rapporté : « Nous a rapporté al-Ḥasan ibn ar-Rabî‘, qui rapporta de Abou al-Aḥwaṣ, d’après Ach‘ath, d’après son père, d’après Masrôq, qui a dit : ‘Â’icha a déclaré : “J’ai interrogé le Prophète au sujet du fait de se retourner au cours de la prière. Il a répondu : ‘C’est un acte de vol que le Diable arrache à la prière de l’un de vous.’” » De même, Abou Dâwoud et an-Nasâ’î [628] le rapportent par la chaîne d’Ach‘ath ibn Abî ach-Chathtâ’, Sélîm ibn Aswad al-Mahâribî, d’après son père, d’après Masrôq, avec le même contenu.

---

[625] Dans le Musnad (2/265).

[626] Dans le Jâmi‘

[627] Dans son Sahîh

[628] Rapporté par Abû Dâwûd dans ses Sunan

Al-Bukhârî a rapporté [629] d’après le hadith d’al-Awzâ‘î, transmis par Yahyâ ibn Abî Kathîr, qui m’a rapporté de ‘Abd Allâh ibn Abî Qatâda, lequel tenait cela de son père. Il a dit : « Le Messager d'Allah a déclaré : “Le rêve vertueux (ar-ru’yâ as-sâliha) vient d'Allah, tandis que le houlm (rêve troublant) provient de Satan. Lorsqu’un de vous fait un songe qui l’effraie, qu’il crache (symboliquement) sur sa gauche et qu’il demande protection à Allah contre son mal : en vérité, ce songe ne lui nuira pas.” »

L’imam Ahmad a dit [630] : « ‘Abd ar-Razzâq nous a rapporté, Ma‘mar nous a rapporté, d’après Hammâm, d’après Abû Hurayra, que le Messager d'Allah a dit : “Que nul d’entre vous ne pointe une arme vers son frère, car l’un d’entre vous ignore si, peut-être, Satan n’interviendra pas dans sa main, et il tomberait alors dans un gouffre de l’Enfer.” » Ils l’ont tous deux rapporté [631] par l’intermédiaire du hadith de ‘Abd ar-Razzâq.

Dieu, qu’Il soit exalté, a dit : « Et Nous avons certes embelli le ciel le plus proche de lampes (étoiles) et Nous en avons fait des projectiles pour chasser les démons ; et Nous leur avons préparé le supplice de la Fournaise ardente » (Al-Mulk, 67 : 5). Et Il dit : « En vérité, Nous

[629] Dans son Sahih

[630] Dans le Musnad (2/217).

[631] Rapporté par al-Bukhārī

avons orné le ciel le plus proche d’une parure : [celle] des étoiles (6) et [pour servir de] sauvegarde contre tout démon rebelle (7). Ils ne pourront écouter la haute assemblée [des anges] ; on les frappe de tous côtés (8), on les repousse, et pour eux il y aura un châtiment perpétuel (9), sauf celui qui a réussi à en dérober subrepticement un fragment : il se retrouve alors traqué par un projectile ardent » (As-Sâffât, 37 : 6-10). Et Il dit encore : « Nous avons placé dans le ciel des constellations et Nous l’avons embelli pour ceux qui regardent (16) ; et Nous l’avons protégé contre tout démon banni (17), excepté celui qui guette subrepticement : il est then poursuivi par un bolide clair (18) » (Al-Hijr, 15 : 16-18). Il dit aussi : « Ce ne sont pas les démons qui sont descendus avec [ce Coran] (210). Cela ne leur convient pas et ils ne le peuvent pas (211), car ils sont écartés de toute écoute (212). » (Ach-Chu‘arâ’, 26 : 210-212)

Dieu rapporte également les propos des djinns : « Nous avons bel et bien effleuré le ciel et nous l’avons trouvé rempli d’une robuste garde et de bolides (8). Nous avions coutume de nous y poster pour écouter, mais quiconque tente désormais d’écouter y trouve un projectile ardent qui le guette (9). » (Al-Jinn, 72 : 8-9)

Al-Bukhârî a rapporté [632] : Al-Layth a dit : « Khâlid ibn Yazîd m'a transmis, d'après Sa'îd ibn Abî Hilâl, qu'Abû Aswad l'a informé, d'après 'Urwa, à propos de 'Â'isha, qui a affirmé : Le Prophète a dit : "Les anges discutent dans le 'anân – c'est-à-dire le nuage – au sujet de ce qui doit advenir sur terre. Les démons saisissent alors un mot glané (chez les anges) et le glissent dans l'oreille du devin, comme on remplirait un récipient, puis ils y ajoutent cent mensonges." » Al-Bukhârî rapporte ce hadith dans la section concernant la description d'Iblis, de façon suspendue (mu'allaq), d'après al-Layth. Il le rapporte également dans la section consacrée à la description des anges [633], selon la chaîne : Sa'îd ibn Abî Maryam → al-Layth → 'Ubayd Allâh ibn Abî Ja'far → Muhammad ibn 'Abd ar-Rahmân Abû Aswad → 'Urwa → 'Â'isha, avec un contenu similaire. Il est le seul, sans Muslim, à transmettre par ces deux voies.

Al-Bukhârî rapporte ailleurs, de même que Muslim, d'après le hadith d'az-Zuhrî, transmis par Yahyâ ibn 'Urwa ibn az-Zubayr, qui le tenait de son père. Celui-ci a dit : 'Â'isha raconta : « Des gens questionnèrent le Prophète au sujet des kâhins (devins). Le Prophète répondit : "Ils ne sont rien." » Ils dirent

[632] Dans son Sahih

[633] Depuis son Sahih

Ô Messager d’Allah ! Il nous arrive parfois de rapporter certaines choses qui se révèlent vraies. Le Prophète répondit : « C’est la parole de vérité, que le djinn surprend (au Ciel) et qu’il transmet ensuite en gargouillant à l’oreille de son allié, comme le caquètement d’une poule. Ils y mêlent ensuite [plus de] cent mensonges. » [634] Tel est le texte rapporté par Al-Bukhârî.

Al-Bukhârî a également rapporté [635] : « Al-Humaydî nous a narré, Sufyân nous a narré, ‘Amr nous a narré, qui a dit : “J’ai entendu ‘Ikrima dire : ‘J’ai entendu Abû Hurayra dire : ‘Le Prophète d’Allah a dit : “Lorsqu'Allah décrète un ordre dans le Ciel, les anges battent des ailes en signe d’humilité devant Sa Parole, comme le bruit d’une chaîne sur un roc lisse, jusqu’à ce que la crainte se retire de leurs cœurs. Alors ils disent : ‘Qu’a dit votre Seigneur ?’ Ils répondent : ‘Il a dit la Vérité, car Il est le Très-Haut, le Très-Grand.’ Alors celui qui guette subrepticement l’écoute, et ces voleurs de l’oreille se superposent les uns sur les autres.” Sufyân décrivit cela de sa main, en la tournant et en écartant ses doigts. ‘L’un d’eux capte la parole et la transmet aussitôt à celui qui est au-dessous de lui, puis celui-ci à un autre, et ainsi de suite, jusqu’à ce qu’elle parvienne à la langue du sorcier ou du devin. Peut-être le

[634] Rapporté par al-Bukhârî (n° 7561) dans Le Tawhîd, et Muslim (n° 2228) dans Le Salam.

[635] Dans son Sahîh (n° 4800) dans Le Tafsîr. Également rapporté (n° 4701) dans Le Tafsîr, et (n° 7481) dans Le Tawhîd, de ʿAlî ibn al-Madînî d’après Sufyân.

météore le frappera-t-il avant qu'il ne la communique, ou peut-être la communiquera-t-il avant d'être touché. Ils y mêlent alors cent mensonges. Et l'on dit : 'Ne nous a-t-il pas annoncé tel jour telle chose ?' On le croit donc à cause de cette seule parole entendue du Ciel."'"' Rapporté uniquement par Al-Bukhârî.

Muslim [636] rapporte, selon la chaîne de transmission de Az-Zuhrî, d'après 'Alî ibn Al-Husayn Zayn al-'Âbidîn, d'après Ibn 'Abbâs, d'après des hommes parmi les Anṣâr, une version semblable.

Allah a dit : « Et quiconque s'aveugle sur le Rappel du Tout Miséricordieux, Nous lui assignons un diable qui devient son compagnon (26). Et vraiment, ceux-ci les détournent du Chemin, tandis qu'ils s'imaginent être bien guidés (37). Puis, lorsque (ce pécheur) vient à Nous, il dit : "Hélas ! Que ne se trouve entre moi et toi la distance des deux Levants ! Quel mauvais compagnon !" » (Az-Zukhruf 36-38).

Allah a aussi dit : « Et Nous leur avons attribué des compagnons qui leur ont enjolivé ce qui est devant eux et ce qui est derrière eux… » (Fussilat 25), et ainsi de suite.

Allah dit également : « Son compagnon dira : "Seigneur ! Je ne l'ai pas poussé à se révolter ; il était déjà dans un égarement profond." (27)

[636] Dans son Sahîh (n° 2229 et 124) dans Le Salam.

[Allah] dira : “Ne discutez pas en Ma présence ! Je vous ai déjà menacés (28). Nulle modification possible à Ma Parole ; et Je ne suis en rien injuste envers les serviteurs.” » (Qâf 27-29).

Il dit aussi : « C’est ainsi que Nous avons désigné, à chaque Prophète, des ennemis : des diables d’entre les hommes et les djinns, qui se soufflent mutuellement de beaux discours trompeurs. Si Ton Seigneur l’avait voulu, ils ne l’auraient pas fait ; laisse-les donc avec les mensonges qu’ils inventent. (112) Et afin que les cœurs de ceux qui ne croient pas en l’Au-delà se penchent vers ces paroles, qu’ils les approuvent, et qu’ils fassent ce qu’ils font. » (Al-An‘âm 112-113).

Nous avons déjà rapporté, à propos des Anges, ce qu’ont transmis Aḥmad et Muslim [637] : selon la chaîne Mansour, d’après Sâlim ibn Abî al-Ja‘d, d’après son père — Râfi‘ —, d’après Ibn Mas‘ûd, qui a dit : « Le Messager d’Allah a dit : “Il n’y a personne parmi vous à qui ne soit attribué un compagnon parmi les djinns et un autre parmi les anges.” Ils dirent : ‘Même toi, ô Messager d’Allah ?’ Il répondit : ‘Même moi, mais Allah m’a accordé Son aide contre lui ; dès lors, il ne m’ordonne que le bien.’ »

L’imam Aḥmad rapporte : « ‘Uthmân ibn Abî Shayba nous raconta, Jarîr nous raconta,

[637] Rapporté par Aḥmad dans Le Musnad (vol. 1, p. 385, 397 et 401) et Muslim (n° 2814) dans Les caractéristiques des hypocrites.

d’après Qâbûs, d’après son père — Ḥuṣayn ibn Jundub, connu sous le nom d’Abû Ẓabyân al-Janbî —, d’après Ibn ‘Abbâs, qui a dit : Le Messager d’Allah a dit : “Il n’est personne parmi vous…” »

Il n’est personne qui ne soit accompagné par son compagnon issu des démons. Ils dirent : « Et toi aussi, ô Messager d’Allah ? » Il répondit : « Oui, mais Allah m’a aidé contre lui et il s’est soumis. » [638]

Rapporté uniquement par Ahmad, et il est conforme aux conditions d’authenticité.

L’imam Ahmad a également dit : « Hârûn nous a rapporté (ce hadith), et ‘Abdallah ibn Wahb nous l’a transmis ; il m’a été rapporté par Abû Sakhr, d’après Yazîd ibn ‘Abdallah ibn Qusayt qui l’avait entendu d’Urwa ibn az-Zubayr, lequel tenait ce récit de ‘Â’isha, l’épouse du Prophète. » Elle raconta : « Le Messager d’Allah sortit de chez moi en pleine nuit. Je ressentis alors de la jalousie. Lorsqu’il revint et vit ce que je faisais, il me dit : “Qu’as-tu donc, ô ‘Â’isha ? Es-tu jalouse ?” Je répondis : “Pourquoi ne serais-je pas jalouse quand on est semblable à moi face à quelqu’un comme toi ?” Le Messager d’Allah me dit alors : “Ton démon t’aurait-il donc saisie ?” Je m’exclamai : “Ô Messager d’Allah, ai-je donc un démon avec moi ?” Il dit : “Oui.” Je dis :

[638] Rapporté par Ahmad dans le Musnad (1/257), c’est un hadith ḥasan.

“Chaque être humain en possède un ?” Il dit : “Oui.” Je repris : “Et toi aussi, ô Messager d’Allah ?” Il répondit : “Oui, mais mon Seigneur m’a aidé contre lui jusqu’à ce qu’il se soit soumis.” » [639]

C’est également ce qu’a rapporté Mouslim [640], par l’intermédiaire d’Hârûn (Ibn Sa‘îd al-Aylî), selon la même chaîne de transmission.

L’imam Ahmad [641] rapporta aussi : « Qutayba ibn Sa‘îd nous a rapporté, d’après Ibn Lahî‘a, lequel tenait de Mûsâ ibn Wardân, d’après Abû Hurayra, que le Prophète a dit : “Vraiment, le croyant maîtrise son démon comme l’un de vous maîtrise son chameau lors d’un voyage.” » C’est uniquement Ahmad qui en a fait mention par cette chaîne de transmission.

Le sens de « maîtrise son démon » (yunsî shaytânahu) est qu’il le saisit par le toupet, le domine et le vainc, à l’instar du chameau qui s’enfuit puis est maîtrisé.

Puis, Sa Parole concernant Iblîs : « Il (Iblîs) dit : “Puisque Tu m’as égaré, je m’assiérai pour eux sur Ton droit chemin (16), ensuite je les assaillirai par-devant et par-derrière, par leur droite et par leur gauche. Et Tu ne les trouveras

---

[639] Rapporté par Ahmad dans le Musnad (6/115). Il inclut un hadith d'Ibn Qusayt (dans la version imprimée de la chaîne de transmission d'Ahmad : Abī Qusayt, une erreur), qui est Yazīd ibn ʿAbd Allāh ibn Qusayt, surnommé Abū ʿAbd Allāh. Voir l’at-Taqrīb, entrée

[640] Dans son Ṣaḥīḥ

[641] Dans le Musnad (2/380).

que très peu reconnaissants.” » [Al-A‘râf, 16-17].

L’imam Ahmad rapporte encore : « Hâshim ibn Qâsim nous a rapporté, d’après Abû ‘Uqayl – qui est ‘Abdallah ibn ‘Uqayl ath-Thaqafî –, ce dernier l’ayant reçu de Mûsâ ibn al-Musayyib, de Sâlim ibn Abî al-Ja‘d, de Sabra ibn Abî Fâkih, qui a dit : “J’ai entendu le Messager d’Allah dire : ‘Certes, le Diable s’assied à tous les chemins de l’être humain. Il s’assied d’abord sur la route de l’Islam en lui disant : “Vas-tu embrasser l’Islam et délaisser la religion de tes pères et de tes ancêtres ?” Il lui désobéit et se convertit. Puis il s’assied sur la route de l’émigration (hijra) en lui disant : “Vas-tu émigrer, quitter ta terre et ton ciel ? Car celui qui émigre est semblable au cheval attaché à un piquet.” Il lui désobéit et émigre. Enfin, il s’assied sur la route du combat (jihâd) en lui disant : “C’est celui de l’âme et des biens. Vas-tu combattre pour être tué ? Ta femme sera alors épousée par un autre et tes biens partagés.” Il lui désobéit et part combattre.’” Le Messager d’Allah ajouta : “Celui qui agit ainsi se verra accorder par Allah l’entrée au Paradis, et s’il se noie…” »

Chapitre sur ce qui a été rapporté concernant la création d'Adam (paix sur lui)

Il incombe à Allah de l’admettre au Paradis ; et si sa monture le fait périr, il est alors un droit pour Dieu de l’admettre au Paradis [642].

L’imam Aḥmad a rapporté : « Wakī‘ nous a transmis : ‘Ubāda ibn Muslim al-Fazārī nous a transmis : Jubayr ibn Abī Sulaymān ibn Jubayr ibn Muṭ‘im m’a dit avoir entendu ‘Abd Allāh ibn ‘Umar déclarer :

“Le Messager d'Allah ne délaissait jamais ces invocations lorsqu’il entrait dans la matinée et lorsqu’il entrait dans la soirée : ‘Ô Dieu, je Te demande la santé dans ce monde et dans l’au-delà. Ô Dieu, je Te demande le pardon et la santé dans ma religion, ma vie ici-bas, ma famille et mes biens. Ô Dieu, préserve-moi des défauts que je pourrais exposer et protège-moi des frayeurs qui m’assaillent. Ô Dieu, garde-moi de ce qui est devant moi, derrière moi, à ma droite, à ma gauche et au-dessus de moi, et je cherche refuge auprès de Ta grandeur contre le risque d’être emporté par en dessous.’” [643]

Wakī‘ précisa : “C’est-à-dire l’affaissement (al-khasf).”

Ce hadith est également rapporté par Abū Dāwūd, an-Nasā’ī, Ibn Mājah, Ibn Ḥibbān et al-

[642] Rapporté par Ahmad dans le Musnad (3/483).

[643] Rapporté par Ahmad dans le Musnad (2/25).

Ḥākim [644], d’après ‘Ubāda ibn Muslim, et al-Ḥākim déclara : “Son isnād est authentique.”

———————————————————————

Chapitre : Ce qui est relaté au sujet de la création d’Adam(as)

Allah dit :

« Et lorsque ton Seigneur confia aux Anges : “Je vais établir sur terre un vicaire.” Ils dirent : “Vas-Tu y placer quelqu’un qui y sèmera la corruption et versera le sang, alors que nous ne cessons de Te louer et de Te sanctifier ?” Il répondit : “Je sais ce que vous ne savez pas.” (30)

Il enseigna à Adam tous les noms ; puis Il les présenta aux Anges et dit : “Informez-Moi des noms de ceux-là, si vous êtes véridiques.” (31)

Ils dirent : “Gloire à Toi ! Nous n’avons de savoir que ce que Tu nous as enseigné. Certes, c’est Toi l’Omniscient, le Sage.” (32)

Il dit : “Ô Adam, informe-les de leurs noms.” Lorsqu’il les eut informés de leurs noms, [Dieu] dit : “Ne vous ai-Je pas dit que Je connais le mystère des cieux et de la terre, et que Je sais ce que vous divulguez et ce que vous cachez ?” (33)

Et lorsque Nous dîmes aux Anges : “Prosternez-vous devant Adam”, ils se prosternèrent, à l’exception d’Iblīs qui refusa et s’enorgueillit, et il fut parmi les mécréants. (34)

---

[644] Rapporté par Abū Dāwūd (n° 5074) dans le livre de l’étiquette, par Ibn Mājah (n° 3871) dans le livre des invocations, par al-Nasā’ī (8/282) dans le chapitre du refuge, et

Et Nous dîmes : “Ô Adam, habite, toi et ton épouse, le Paradis ; mangez-y abondamment où vous voudrez, mais ne vous approchez pas de cet arbre, sinon vous seriez du nombre des injustes.” (35)

Puis le Diable les fit trébucher à cause de l’arbre et les expulsa de la situation où ils se trouvaient. Et Nous dîmes : “Descendez ! Vous serez ennemis les uns pour les autres. Sur terre, vous aurez demeure et jouissance pour un temps donné.” (36)

Adam reçut ensuite de son Seigneur des paroles, et [Dieu] agrée son repentir, car c’est Lui, certes, le Grand Accueillant au repentir, le Très Miséricordieux. (37)

Nous dîmes : “Descendez-en tous ! Puis, si jamais un guide vous vient de Ma part, ceux qui suivront Mon guide n’auront rien à craindre et ne seront point affligés. (38) Et ceux qui ne croient pas et traitent de mensonge Nos signes, ceux-là sont les hôtes du Feu ; ils y demeureront éternellement.” » (39)

[Sourate al-Baqara, v. 30 à 39]

Allah a également dit :

« En vérité, la ressemblance de Jésus auprès d'Allah est comme celle d’Adam : Il l’a créé de poussière, puis Il lui a dit “Sois”, et il fut. »

[Sourate Āl ‘Imrān, v. 59]

Et Il a dit :

« Ô gens ! Craignez votre Seigneur qui vous a créés d’une seule âme ; et Il a créé, à partir

d’elle, son épouse ; et de ces deux-là, Il a fait disséminer quantité d’hommes et de femmes. Craignez Dieu, au Nom duquel vous vous implorez les uns les autres, ainsi que le respect dû aux liens de parenté. Certes, Dieu est en permanence Observateur de vos actes. » (Sourate An-Nisâ’, verset 1)

De même, Il a dit :

« Ô gens ! Nous vous avons créés d’un mâle et d’une femelle, et Nous avons fait de vous des nations et des tribus afin que vous vous connaissiez les uns les autres. Le plus noble d’entre vous, auprès d'Allah, est assurément le plus pieux. Dieu est, en vérité, Omniscient et parfaitement Informé. » (Sourate Al-Hujurât, verset 13)

Et Il a dit :

« C’est Lui qui vous a créés d’une seule âme et Il en tira son épouse afin qu’il trouve auprès d’elle la quiétude. » (Sourate Al-A‘râf, verset 189)

Et Il a dit encore :

« Nous vous avons créés, puis Nous vous avons façonnés ; ensuite, Nous dîmes aux anges : “Prosternez-vous devant Adam.” Ils se prosternèrent, à l’exception d’Iblis : il ne fut point de ceux qui se prosternèrent. (11) Allah dit : “Qu’est-ce qui t’empêche de te prosterner lorsque Je te l’ordonne ?” Il répondit : “Je suis meilleur que lui. Tu m’as créé de feu, tandis que Tu l’as créé d’argile.” (12) Allah dit :

“Descends d’ici ! Il ne te convient pas de t’enfler d’orgueil en ce lieu ; sors-en, car te voilà parmi les êtres méprisables.” (13) Iblis dit : “Accorde-moi un délai jusqu’au jour où les hommes seront ressuscités.” (14) Dieu répondit : “Oui, tu es du nombre de ceux à qui ce délai est accordé.” (15) Iblis dit : “Parce que Tu m’as égaré, je m’embusquerai assurément contre eux sur Ton droit chemin, (16) puis je les attaquerai de devant, de derrière, de leur droite et de leur gauche, et Tu ne trouveras que bien peu d’entre eux reconnaissants.” (17) Allah dit : “Sors d’ici, honni et banni ! Quiconque parmi eux te suivra, Je remplirai sûrement l’Enfer de vous tous. (18) Et toi, Adam, habite le Paradis avec ton épouse ; mangez-y où vous voudrez, mais n’approchez pas cet arbre, car vous seriez parmi les injustes.” (19) Puis le Diable les tenta afin de leur dévoiler ce qui leur était caché de leur nudité. Et il leur dit : “Votre Seigneur ne vous a défendu cet arbre que pour vous empêcher d’être des anges ou de devenir immortels.” (20) Et il leur jura : “Je suis pour vous deux un conseiller des plus sincères.” (21) C’est ainsi qu’il les trompa par la ruse ; après qu’ils eurent goûté de l’arbre, leur nudité leur apparut, et ils se mirent à se couvrir avec les feuilles du Paradis. Leur Seigneur les interpella : “Ne vous ai-Je pas défendu cet arbre ? Ne vous ai-Je pas dit que le Diable est pour vous un ennemi

déclaré ?” (22) Ils dirent : “Ô notre Seigneur ! Nous nous sommes fait du tort à nous-mêmes. Si Tu ne nous pardonnes pas et ne nous fais pas miséricorde, nous serons très certainement du nombre des perdants.” (23) Allah dit : “Descendez ! Vous serez ennemis les uns des autres. Sur la terre, vous aurez demeure et jouissance pour un certain temps.” (24) Et Il ajouta : “C’est là que vous vivrez, c’est là que vous mourrez, et c’est de là que vous serez tirés à nouveau.” » (Sourate Al-A‘râf, versets 11 à 25)

De même, Il dit dans un autre passage :

« Nous avons certes créé l’homme d’une argile retentissante, extraite d’une boue malléable. (26) Quant au djinn, Nous l’avions, auparavant, créé d’un feu d’une ardente flamme. (27) Et lorsque ton Seigneur dit aux anges : “Je vais créer un être humain d’une argile retentissante, d’une boue malléable. (28) Quand Je l’aurai harmonieusement formé et insufflé en lui de Mon souffle, jetez-vous alors prosternés devant lui.” (29) Les anges se prosternèrent tous ensemble, (30) sauf Iblis qui refusa de se trouver parmi ceux qui se prosternèrent. (31) Allah dit : “Ô Iblis ! Qu’as-tu à ne pas être parmi ceux qui se prosternent ?” (32) Il répondit : “Il ne me sied pas de me prosterner devant un être que Tu as créé d’une argile retentissante, d’une boue malléable.” (33) Dieu lui dit : “Sors d’ici, car te voilà banni,

(34) et sur toi sera Ma malédiction jusqu’au Jour de la Rétribution.” (35) Iblis dit : “Seigneur, accorde-moi un sursis jusqu’au jour où ils seront ressuscités.” (36) Allah dit : “Tu es certes du nombre de ceux à qui ce délai est accordé, (37) jusqu’au Jour du moment fixé.” (38) Iblis reprit : “Seigneur, parce que Tu m’as égaré, je leur enjoliverai la vie sur terre et je les égarerai tous, (39) excepté parmi eux Tes serviteurs élus.” (40) Allah dit : “Voilà un chemin droit qui conduit vers Moi ! (41) Quant à Mes serviteurs, tu n’as sur eux aucune autorité, hormis ceux qui te suivront parmi les dévoyés. (42) L’Enfer est certes le lieu de rendez-vous pour eux tous. (43) Il a sept portes, et chaque porte a sa part déterminée.” (44) » (Sourate Al-Hijr, versets 26 à 44)

Il a dit également :

« Et [souviens-toi] lorsque Nous dîmes aux anges : “Prosternez-vous devant Adam.” Ils se prosternèrent, à l’exception d’Iblis. Il dit : “Vais-je me prosterner devant celui que Tu as créé d’argile ? (61) Vois-Tu cet être que Tu as honoré au-dessus de moi ? Si Tu me donnais un délai jusqu’au Jour de la Résurrection, je ne manquerais pas d’anéantir sa descendance, à l’exception d’un petit nombre.” (62) Allah dit : “Va-t’en ! Quiconque te suivra parmi eux, l’Enfer sera votre rétribution, une rétribution abondante. (63) Séduis qui tu pourras d’entre eux par ta voix ; mobilise contre eux ta

cavalerie et ton infanterie ; associe-toi à eux dans leurs biens et leurs enfants, et fais-leur des promesses. Mais le Diable ne leur fait que de trompeuses promesses. (64) Quant à Mes serviteurs, tu n’as aucun pouvoir sur eux. Et ton Seigneur suffit largement pour veiller sur tout.” » (Sourate Al-Isrâ’, versets 61 à 65)

Et Il a dit :

« [Souviens-toi] quand Nous dîmes aux anges : “Prosternez-vous devant Adam.” Ils se prosternèrent, excepté Iblis : il faisait partie des djinns et se rebella contre l’ordre de son Seigneur. Allez-vous donc le prendre… » (Sourate Al-Kahf, verset 50, début du verset)

Et Il dit : « … et Sa descendance comme alliés en dehors de Moi, alors qu’ils sont vos ennemis ? Quel détestable échange pour les injustes ! (50) Je ne les ai pas fait témoins de la création des cieux et de la terre, ni de la création de leurs propres personnes. » (51) [Al-Kahf : 50-51].

Et Il dit encore : « Certes, Nous avions auparavant pris un engagement d’Adam, mais il oublia, et Nous n’avons pas trouvé chez lui de résolution ferme. (115) Et lorsque Nous dîmes aux Anges : “Prosternez-vous devant Adam !”, ils se prosternèrent, à l’exception d’Iblis qui refusa. (116) Alors Nous dîmes : “Ô Adam, celui-ci est un ennemi pour toi et pour ton épouse. Veille à ce qu’il ne vous fasse pas sortir du Paradis, car tu deviendrais malheureux !

(117) Tu n’y connaîtras ni la faim, ni la nudité, (118) ni la soif, ni la chaleur. (119) Mais le Diable l’y tenta, en disant : ‘Ô Adam, veux-tu que je te désigne l’Arbre de l’Éternité et un royaume impérissable ?’ (120) Ils en mangèrent donc tous deux, leur nudité leur apparut et ils commencèrent à se couvrir avec des feuilles du Paradis. Ainsi, Adam désobéit à son Seigneur et s’égara. (121) Puis son Seigneur l’a élu, accueilli son repentir et l’a guidé. (122) Et Il dit : ‘Descendez d’ici tous les deux ! Vous serez ennemis les uns pour les autres. Puis si jamais un guide vous vient de Ma part, quiconque suit Mon guide ne s’égarera point et ne sera point malheureux. (123) Et quiconque se détourne de Mon rappel aura certes une vie pleine de détresse, et Nous le ressusciterons aveugle au Jour de la Résurrection.’ (124) Il dira : ‘Ô mon Seigneur, pourquoi m’as-Tu ramené aveugle alors que j’étais voyant ?’ (125) [Dieu] dira : ‘Ainsi en est-il : Mes signes te sont parvenus, mais tu les as oubliés, et de même aujourd’hui seras-tu oublié.’ » (126) [Tâ-Hâ : 115-126].

Et Il dit encore : « Dis : ‘Ceci est une grande nouvelle (67) dont vous vous détournez ! (68) Je n’avais nulle science de la discussion de la Sublime Assemblée (69) — il ne m’est révélé que je ne suis qu’un avertisseur explicite. (70) Lorsque ton Seigneur dit aux Anges : “Je vais créer un être humain fait d’argile, (71) puis, une fois que Je l’aurai harmonieusement formé

et insufflé en lui de Mon Esprit, tombez devant lui en prosternation.” (72) Alors, tous les Anges se prosternèrent ensemble, (73) à l’exception d’Iblis qui s’en glorifia et fut du rang des mécréants. (74) [Dieu] dit : “Ô Iblis, qu’est-ce qui t’empêche de te prosterner devant celui que J’ai créé de Mes Mains ? T’enfles-tu d’orgueil ou t’estimes-tu du nombre des plus élevés ?” (75) Il dit : “Je suis meilleur que lui : Tu m’as créé de feu alors que Tu l’as créé d’argile.” (76) [Dieu] dit : “Sors d’ici, car te voilà banni ! (77) Et Ma malédiction sera sur toi jusqu’au Jour de la Rétribution.” (78) [Iblis] dit : “Ô mon Seigneur, accorde-moi donc un délai jusqu’au jour où ils seront ressuscités.” (79) [Dieu] dit : “Tu es de ceux à qui un délai est accordé (80) jusqu’au Jour du moment connu.” (81) Il dit : “Par Ta Puissance, je les égarerai assurément tous, (82) à l’exception de Tes serviteurs élus parmi eux.” (83) [Dieu] dit : “C’est la vérité ! Et c’est la vérité que Je dis : (84) Je remplirai certainement la Géhenne de toi et de tous ceux d’entre eux qui te suivront, sans exception. (85) Dis : ‘Je ne vous demande aucun salaire pour cela, et je ne suis pas de ceux qui affectent [d’inventer]. (86) Ceci n’est qu’un rappel offert à l’univers (87) et vous en connaîtrez certes la nouvelle après quelque temps.’” » (88) [Sâd : 67-88].

Voici donc le rappel de cette histoire tel qu’il apparaît dans plusieurs passages du Coran.

Nous en avons déjà parlé dans son intégralité dans le Tafsîr (commentaire coranique). Toutefois, nous mentionnerons ici la substance de ce que révèlent ces versets sacrés et les hadiths du Messager d'Allah qui y sont liés, avec l’aide d’Allah.

Dieu informe qu’Il s’adressa aux Anges en leur disant : « Je vais placer sur terre un lieutenant (khalîfa). » [Al-Baqara : 30] Il savait déjà qu’Il allait créer Adam et sa descendance, lesquels se succéderaient de génération en génération, comme Il a dit : « Et c’est Lui qui a fait de vous les successeurs sur terre. » [Al-An‘âm : 165]. [Et Il dit aussi : « Et Il fait de vous des successeurs sur terre… » [An-Naml : 62]] [645]. Il les en informa pour exalter la création d’Adam et celle de sa descendance, comme on annonce un événement important avant qu’il ne se produise. Les Anges dirent alors, s’enquérant de la sagesse divine, et non en signe d’objection ou de jalousie à l’égard des humains — comme certains exégètes ignorants pourraient le penser : « Vas-Tu y placer quelqu’un qui y sèmera la corruption et fera couler le sang ? » [Al-Baqara : 30].

On dit : Ils savaient que cela allait se produire en voyant ce qui était advenu de ceux qui, avant Adam, étaient issus des djinns et des « ban »[646]. C’est ce qu’affirma Qatada.

[645] A été omis dans l'édition imprimée.

[646] Voir le Tafsir de ‘Abd al-Razzāq (1/42) et Mir’āt al-Zamān (1/25).

‘Abd Allah ibn ‘Umar déclara : « Les djinns existaient déjà deux mille ans avant Adam et ils versèrent le sang. Dieu envoya alors contre eux une armée d’anges qui les repoussèrent jusqu’aux îles des mers. » Ibn ‘Abbās en rapporta également une version semblable. Quant à Al-Hasan, il expliqua : « Ils en furent inspirés. »

On dit aussi : « Ils y accédèrent en le découvrant dans la Table préservée (al-Lawḥ al-Maḥfūẓ) », et l’on rapporta que c’est Hārūt et Mārūt qui les y avaient introduits, par l’intermédiaire d’un ange plus élevé qu’eux, appelé as-Sijjil, ainsi qu’Ibn Abī Ḥātim l’a rapporté d’après Abū Ja‘far al-Bāqir[647]. Une autre explication affirme qu’ils savaient que la terre ne produirait presque toujours que des êtres de cette nature.

« Et nous proclamons Ta pureté en Te louant et nous Te glorifions » [Al-Baqara : 30], c’est-à-dire : Nous T’adorons continuellement et nul parmi nous ne Te désobéit. S’il s’agit de Te vouer un culte, nous ne cessons de le faire ni le jour ni la nuit.

« [Allah] dit : “En vérité, Je sais ce que vous ne savez pas.” » [Al-Baqara : 30], c’est-à-dire : Je connais l’intérêt prépondérant qu’il y a à créer ces êtres, que vous ignorez. Il en surgira,

---

[647] Ce qui est entre crochets est une addition de l'éditeur parmi les parties imprimées.

en effet, des prophètes, des messagers, des véridiques, des martyrs et des justes.

Puis Il leur montra la prééminence d'Adam par rapport à eux dans le domaine de la connaissance en disant : « Et Il enseigna à Adam tous les noms » [Al-Baqara : 31]. Ibn 'Abbās expliqua : « Il s'agit des noms par lesquels les gens se désignent et se reconnaissent : être humain, bête, terre, plaine, mer, montagne, chameau, âne, et toute autre chose semblable, y compris les différentes espèces. » Dans une autre narration, il est dit : « Dieu lui enseigna le nom des ustensiles comme le plat ou la marmite, jusqu'au nom de la flatulence, grande ou petite. » Muǧāhid précisa qu'Adam apprit le nom de toute bête, de tout oiseau et de toute chose, ce qu'ont confirmé Sa'īd ibn Jubayr, Qatāda et d'autres. Ar-Rabī' soutint qu'il s'agissait des noms des anges, et selon 'Abd ar-Raḥmān ibn Zayd, ce furent les noms de sa descendance.

Cependant, l'opinion correcte est qu'Adam apprit non seulement les noms des créatures, mais aussi leurs actions, sous toutes leurs formes grandes et petites, comme l'a indiqué Ibn 'Abbās (qu'Allah l'agrée). Bhukhārī mentionne ici ce qu'il rapporte, conjointement avec Muslim, via la chaîne de transmission passant par Sa'īd et Hishām, d'après Qatāda et Anas ibn Mālik, selon le Messager d'Allah (sur lui la paix et le salut) : « Le Jour de la

Résurrection, les croyants se réuniront et diront : “Si seulement nous pouvions solliciter une intercession auprès de notre Seigneur, pour qu’Il nous soulage de notre situation !” Ils se rendront alors auprès d’Adam en lui disant : “Tu es le père de l’humanité, Dieu t’a créé de Sa propre Main, et Il a ordonné aux anges de se prosterner devant toi…” »

« …et Il t’a enseigné le nom de toute chose. » [648]

Et il (l’auteur) mentionna la suite complète du hadith.

« Puis Il les présenta aux anges et dit : “Faites-Moi connaître les noms de ceux-là, si vous êtes véridiques.” » (Al-Baqara, 2 : 31)

Al-Hasan Al-Basrî a déclaré : « Lorsqu'Allah voulut créer Adam, les anges dirent : “Notre Seigneur ne créera aucune créature sans que nous soyons plus savants qu’elle.” Ils furent donc éprouvés par cet ordre. C’est ce que signifie Sa parole : “si vous êtes véridiques.” » (Al-Baqara, 2 : 31). Certains ont donné d’autres interprétations, comme nous l’avons détaillé dans le “Tafsîr” [649].

Ils dirent alors : « Gloire à Toi ! Nous n’avons de savoir que ce que Tu nous as enseigné. Certes, Tu es l’Omniscient, le Sage. » (Al-Baqara, 2 : 32). Autrement dit : Gloire à Toi

[648] Rapporté par al-Bukhārī dans son Sahīḥ

[649] Dans le Tafsīr d’Ibn Kathīr (1/95).

qu’aucun être ne puisse embrasser quoi que ce soit de Ta science sans Ton enseignement ; comme Il dit aussi : « Ils n’embrassent de Sa science que ce qu’Il veut » (Al-Baqara, 2 : 255).

« Il dit : “Ô Adam, révèle-leur leurs noms.” Et quand (Adam) leur eut révélé leurs noms, (Dieu) dit : “Ne vous avais-Je pas dit que Je connais l’Inconnaissable des cieux et de la terre, et que Je sais ce que vous divulguez et ce que vous cachez ?” » (Al-Baqara, 2 : 33). C’est-à-dire : Je connais ce qui est secret tout comme Je connais ce qui est apparent.

On a dit également que ce verset : « et Je sais ce que vous divulguez » fait allusion à leur parole : « Vas-Tu y placer (sur terre) celui qui y sèmera la corruption ? » et que « et ce que vous cachez » renvoie à Iblis lorsqu’il dissimula son orgueil [650] à l’égard d’Adam(as). C’est l’opinion de Sa‘îd ibn Jubayr, Mujâhid, As-Suddî, Ad-Dahhâk et Ath-Thawrî, et c’est celle retenue par Ibn Jarîr [651].

Abû Al-‘Âliyah, Ar-Rabî‘, Al-Hasan et Qatâdah disent que « et ce que vous cachez » renvoie à leur parole : “Notre Seigneur ne créera aucune créature sans que nous en soyons plus savants et plus honorés qu’elle.”

Puis (Dieu) dit : « Et lorsque Nous dîmes aux anges : “Prosternez-vous devant Adam !” Ils se

[650] Dans le Tafsīr d’al-Ṭabarī (1/259), chez Ibn Kathīr (1/96) et dans al-Ightirār.

[651] Tafsīr al-Ṭabarī (5/441).

prosternèrent excepté Iblis, qui refusa et s’enfla d’orgueil. » (Al-Baqara, 2 : 34). Il s’agit là d’un honneur immense de la part d’Allah envers Adam, lorsqu’Il le créa de Sa main, qu’Il insuffla en lui de Son Esprit, conformément à Sa parole : « Quand Je l’aurai harmonieusement façonné et que J’aurai insufflé en lui de Mon Esprit, tombez prosternés devant lui. » (Al-Hijr, 15 : 29). Ceci constitue quatre marques de distinction : Il l’a créé de Sa main toute généreuse, Il a insufflé en lui de Son Esprit, Il a commandé à Ses anges de se prosterner devant lui, et Il lui a enseigné les noms de toutes choses.

C’est pourquoi Moïse (celui à qui Dieu parla) dit à Adam lorsqu’ils se rencontrèrent dans la noble assemblée et discutèrent, comme on le verra : “Tu es Adam, père des humains, celui qu’Allah a créé de Sa main, à qui Il a insufflé de Son Esprit, devant qui Il a ordonné aux anges de se prosterner, et à qui Il a enseigné les noms de toute chose.” Il en sera de même des gens rassemblés le Jour de la Résurrection, comme cela a déjà été mentionné et comme nous le verrons encore, si Dieu le veut.

Ailleurs, Il dit : « Et vraiment Nous vous avons créés puis Nous vous avons façonnés, ensuite Nous dîmes aux anges : “Prosternez-vous devant Adam !”, et ils se prosternèrent sauf Iblis qui ne… »

«… afin qu’il soit parmi ceux qui se prosternent (11). [Dieu] dit : “Qu’est-ce qui t’a empêché de te prosterner lorsque Je t’en ai donné l’ordre ?” Il (Iblîs) répondit : “Je suis meilleur que lui : Tu m’as créé de feu alors que Tu l’as créé d’argile.”» [Al-Aʿrāf : 11-12]

Al-Ḥasan al-Baṣrî a dit : «Iblîs raisonna par analogie et il fut le premier à procéder de la sorte.» Muḥammad ibn Sîrîn a déclaré : «Iblîs est le premier à avoir raisonné par analogie, et le soleil comme la lune n’ont été adorés que par le biais de tels raisonnements.» Ces propos sont rapportés par Ibn Jarîr[652].

Le sens de ces paroles est qu’Iblîs s’est considéré lui-même en comparant sa nature à celle d’Adam, se jugeant plus noble que lui. C’est ainsi qu’il refusa de se prosterner devant Adam, alors même que l’ordre de se prosterner était adressé à lui et à tous les anges. Or, si l’analogie s’oppose à un texte révélé, elle est caduque. De plus, elle était erronée en soi, car l’argile est plus utile et meilleure que le feu : l’argile se distingue par la pondération, la patience, la lenteur et la capacité de croître, tandis que le feu se caractérise par l’emportement, la légèreté, la rapidité et la destruction.

En outre, Dieu honora Adam en le créant de Sa main et en insufflant en lui de Son Esprit.

[652] La même source.

C’est pour cette raison qu’Il ordonna aux anges de se prosterner devant lui, comme Il l’a dit : «Et [souviens-toi] lorsque ton Seigneur dit aux anges : “Je vais créer un être humain à partir d’une argile crissante, extraite d’une boue malléable (28). Quand Je l’aurai harmonieusement formé et insufflé en lui de Mon Esprit, prosternez-vous devant lui ! (29)” Alors tous les anges se prosternèrent ensemble (30), sauf Iblîs qui refusa d’être parmi ceux qui se prosternent (31). [Dieu] dit : “Ô Iblîs, qu’est-ce qui t’empêche d’être parmi ceux qui se prosternent ? (32)” Il dit : “Je ne puis me prosterner devant un être humain que Tu as créé d’une argile crissante, extraite d’une boue malléable (33).” [Dieu] dit : “Sors d’ici, car te voilà banni (34), et sur toi sera la malédiction jusqu’au jour de la rétribution !” (35)» [Al-Ḥijr : 28-35].

Iblîs mérita cela de la part d'Allah car son attitude impliquait un dénigrement envers Adam et une autosatisfaction hautaine, contredisant l’ordre divin et s’opposant à la vérité qui désignait clairement Adam. Il se mit en outre à avancer un prétexte qui ne lui servit nullement, une excuse qui fut même pire que sa faute, comme Dieu l’a indiqué dans la sourate al-Isrāʾ (Soubḥān) : «Et [souviens-toi] lorsque Nous dîmes aux anges : “Prosternez-vous devant Adam !” Ils se prosternèrent, excepté Iblîs, qui dit : “Vais-je me prosterner

devant celui que Tu as créé d’argile ? (61)” Il dit : “Vois-Tu cet être que Tu as placé au-dessus de moi en l’honorant ? Si Tu me laisses en vie jusqu’au Jour de la Résurrection, je dominerai la plupart de sa descendance, à l’exception de quelques-uns (62).” [Dieu] dit : “Va-t’en ! Quiconque parmi eux te suivra, l’Enfer sera votre rétribution, une rétribution abondante (63). Incite par ta voix ceux d’entre eux que tu pourras, lance contre eux ta cavalerie et ton infanterie, associe-toi à leurs biens et à leurs enfants, fais-leur des promesses ; mais les promesses du Diable ne sont que tromperie (64). Quant à Mes serviteurs, tu n’as aucun pouvoir sur eux ; et ton Seigneur suffit comme Gardien (65).”» [Al-Isrāʾ : 61-65].

Allah dit également dans la sourate al-Kahf : «Et [souviens-toi] lorsque Nous dîmes aux anges : “Prosternez-vous devant Adam !” Ils se prosternèrent, excepté Iblîs qui était l’un des djinns et il se rebella contre l’ordre de son Seigneur» [Al-Kahf : 50]. Autrement dit, il s’affranchit délibérément et par orgueil de l’obéissance due à Allah. Cela s’explique par sa propre nature corrompue, car il fut créé de feu, comme il l’a lui-même affirmé, et ainsi que nous l’avons rapporté dans le Ṣaḥīḥ de Muslim[653], d’après ʿĀʾisha, selon le Messager d'Allah : «Les anges ont été créés de lumière,

[653] Dans son Sahîh (n° 2996) dans le chapitre de la zûhd et des délicatesses spirituelles, et rapporté également par Ahmad (vol. 6, p. 168).

les djinns ont été créés d’une flamme de feu et Adam a été créé de ce qui vous a été décrit.»

Al-Ḥasan al-Baṣrî a également affirmé : «Iblîs ne fut jamais un ange, pas même le temps d’un clin d’œil.» Et Shahr ibn Ḥawshab a dit : «Il faisait partie des djinns ; lorsque ceux-ci répandirent la corruption sur terre, Dieu envoya contre eux une armée d’anges…»

Ils les tuèrent et les refoulèrent vers des îles au milieu des mers. Iblis faisait partie de ceux qui furent capturés ; ils l’emmenèrent donc avec eux au ciel, et il y demeura. Lorsque l’ordre fut donné aux anges de se prosterner, Iblis s’y refusa.

Ibn Mas‘oud, Ibn ‘Abbâs, un groupe de Compagnons, Sa‘îd ibn al-Musayyib et d’autres ont dit : « Iblis était le chef des anges du ciel inférieur. » [654] Ibn ‘Abbâs [655] dit aussi : « Son nom était ‘Azâzîl. » Dans une autre version, on rapporte : « al-Hârith. » An-Naqqâsh a précisé : « Son surnom était “Abou Kourdous”. » Ibn ‘Abbâs expliqua qu’il appartenait à une catégorie d’anges que l’on appelait “al-jinn”, lesquels étaient les gardiens des Jardins. Il était l’un des plus nobles parmi eux, l’un des plus savants et l’un des plus assidus dans l’adoration. Il figurait également au nombre de

[654] Il n’y a aucune preuve à cet égard.

[655] Tafsîr al-Ṭabarî (1/2).

ceux qui possédaient quatre ailes. Puis Dieu le métamorphosa en un démon lapidé.

Dans la sourate Ṣâd, Allah dit : « (71) Lorsque ton Seigneur dit aux Anges : “Je vais créer un être humain d’argile. (72) Une fois que Je l’aurai harmonieusement façonné et insufflé en lui de Mon Esprit, prosternez-vous devant lui.” (73) Alors tous les Anges se prosternèrent ensemble, (74) excepté Iblis, qui s’enorgueillit et fut auprès des mécréants. (75) [Dieu] dit : “Ô Iblis, qu’est-ce qui t’a empêché de te prosterner devant ce que J’ai créé de Mes deux Mains ? Es-tu orgueilleux ou faisais-tu déjà partie des plus élevés ?” (76) Il répondit : “Je suis meilleur que lui : Tu m’as créé de feu et Tu l’as créé d’argile.” (77) [Dieu] dit : “Sors d’ici, car tu es banni. (78) Et Ma malédiction sera sur toi jusqu’au Jour de la Rétribution.” (79) [Iblis] dit : “Seigneur, accorde-moi un délai jusqu’au jour où ils seront ressuscités.” (80) [Dieu] dit : “Eh bien, tu es parmi ceux à qui ce délai est accordé, (81) jusqu’au Jour du moment fixé.” (82) [Iblis] reprit : “Par Ta Puissance ! Je les égarerai assurément tous, (83) sauf Tes serviteurs parmi eux qui sont sincères.” (84) [Dieu] dit : “La vérité ! C’est la vérité que Je dis : (85) Je remplirai assurément l’Enfer de toi et de tous ceux qui te suivront, sans exception.” » [Ṣâd : 71-85].

Dans la sourate Al-A‘râf, Dieu déclare : « (16) [Iblis] dit : “Puisque Tu m’as égaré, je vais

sûrement m’asseoir pour eux sur Ton chemin droit (17) et je les aborderai de devant, de derrière, de leur droite et de leur gauche. Et Tu ne trouveras pas la plupart d’entre eux reconnaissants.” » [Al-A‘râf : 16-17]. Autrement dit, à cause de l’égarement dont Tu m’as frappé, je vais me poster à chaque endroit pour les détourner de la voie. Heureux donc celui qui s’oppose à lui, et malheureux celui qui le suit.

L’imâm Ahmad [656] rapporta : « Hâchim ibn al-Qâsim nous a parlé, puis Abou ‘Aqîl – c’est-à-dire ‘Abd Allâh ibn ‘Aqîl ath-Thaqafî – nous a parlé ; Mûsâ ibn al-Musayyib [657], d’après Sâlim ibn Abî al-Ja‘d, d’après Sabrah ibn Abî al-Fâkih a dit : “J’ai entendu le Messager d'Allah déclarer : ‘Le Diable se tient sur tous les chemins que prend le fils d’Adam…’”, et il mentionna le hadith comme nous l’avions déjà cité [658] au sujet de la description d’Iblis.

Les exégètes se sont interrogés sur la question de savoir quels anges avaient reçu l’ordre de se prosterner devant Adam : s’agissait-il de tous les anges, comme le laisse entendre la portée générale des versets – opinion partagée par la majorité – ou

[656] Dans le Musnad (3/483).

[657] Dans le Musnad : Mûsâ b. al-Muthannâ. Ce qui est correct est ce qui lui est attribué, à savoir Mûsâ b. al-Musayyab al-Thaqafî al-Bazzâr. Voir également al-Kâshif de al-Dhahabî (2/308). Et Atarâf al-Musnad du Ḥâfiẓ Ibn Ḥajar, édité par Dr. Zuhayr al-Nâṣir (2/425).

[658] Déjà mentionné, p. 108.

seulement des anges de la Terre, ainsi que l'a rapporté Ibn Jarîr [659] par le biais de ad-Dahhâk ?

D'après Ibn 'Abbâs, on rapporte un récit dont la chaîne de transmission est interrompue, et dont le contenu présente des éléments discutables, même si certains savants plus tardifs l'ont considéré comme valable. Toutefois, les premières sources s'accordent davantage sur la version la plus évidente, et un hadith vient également l'étayer : « Il fit alors se prosterner Ses anges devant lui. » Cela indique un ordre général – et Dieu est le plus Savant.

En ce qui concerne la parole d'Allah adressée à Iblis : « Descends d'ici » [al-Aʿrāf : 13] et « Sors d'ici » [al-Aʿrāf : 18], c'est la preuve qu'il se trouvait bien au ciel. Il reçut donc l'ordre d'en descendre, et de quitter le rang et la dignité qu'il avait acquis par son adoration et sa ressemblance avec les anges dans l'obéissance et le culte. Ce privilège lui fut retiré à cause de son orgueil, de sa jalousie et de sa désobéissance envers son Seigneur, si bien qu'il fut précipité sur terre, honni [660] et rejeté [661].

Dieu ordonna ensuite à Adam – sur lui la paix – de s'installer, lui et son épouse, au Paradis. Il dit : « Nous dîmes : "Ô Adam, habite le Paradis,

[659] Dans son commentaire (1/261-262).

[660] Mazʾūman : blâmé avec la plus grande intensité du blâme.

[661] Madhūran : repoussé, écarté.

toi et ton épouse, et mangez-en (les fruits) abondamment, où vous le voulez ; mais ne vous approchez pas de cet arbre, sinon vous seriez du nombre des injustes.” » [al-Baqara : 35]. Et dans la sourate al-Aʿrāf : « (Dieu) dit : “Sors d’ici, honni et rejeté ! Quiconque parmi eux te suivra… assurément Je remplirai l’Enfer de vous tous. (18) Ô Adam, habite le Paradis, toi et ton épouse ! Mangez-en où vous le voulez, et ne vous approchez pas de cet arbre, sinon vous seriez du nombre des injustes.” » [al-Aʿrāf : 18-19]. Allah dit aussi : « Et lorsque Nous dîmes aux anges : “Prosternez-vous devant Adam”, ils se prosternèrent, à l’exception d’Iblis qui refusa (116). Nous dîmes : “Ô Adam, celui-ci est pour toi et pour ton épouse un ennemi. Qu’il ne vous fasse donc pas sortir du Paradis, sinon tu seras malheureux (117) : tu n’y auras ni faim ni nudité (118), et tu n’y souffriras ni soif ni soleil brûlant.” » [Tâhâ : 116-119].

Le contexte de ces versets indique que la création de Hawwâ (Ève) eut lieu avant l’entrée d’Adam au Paradis, comme le suggère la parole : « Ô Adam, habite (le Paradis), toi et ton épouse » [al-Baqara : 35]. C’est ce qu’a clairement affirmé Isḥâq ibn Yasâr, et c’est ce qui ressort de manière évidente de ces versets.

Cependant, as-Suddî rapporte, d’après Abû Ṣâliḥ et Abû Mâlik, eux-mêmes citant Ibn ‘Abbâs, ainsi que d’après Murra, citant Ibn

Mas‘ûd, et d’autres Compagnons, qu’Iblis aurait été expulsé du Paradis, tandis qu’Adam y fut installé. Il y errait en effet esseulé, sans avoir d’épouse qui lui fût un refuge. Puis il s’endormit, et à son réveil, il trouva, assise près de sa tête, une femme qu'Allah avait créée à partir de sa côte. Il lui demanda : « Qui es-tu ? » Elle répondit : « Je suis une femme. » – « Pourquoi as-tu été créée ? » reprit-il. Elle répondit : « Pour que tu puisses trouver la quiétude auprès de moi. » Alors les anges, qui observaient le niveau de science d’Adam, lui dirent : « Quel est son nom, ô Adam ? » Il répondit : « Ḥawwâ (Ève). » Ils demandèrent : « Et pourquoi s’appelle-t-elle Ḥawwâ ? » Il dit : « Parce qu’elle a été créée à partir d’un être vivant. » [662]

Muḥammad ibn Isḥâq rapporte aussi, d’après Ibn ‘Abbâs, qu’elle fut créée de la côte la plus courte et la plus à gauche d’Adam pendant son sommeil, et qu'Allah compléta l’endroit d’où elle fut prélevée par de la chair [663]. Cette création s’accorde avec la parole divine : « Ô hommes ! Craignez votre Seigneur qui vous a créés d’une seule âme et, de celle-ci, Il a créé son épouse, et de ces deux-là Il a fait se répandre [sur la terre] beaucoup d’hommes et de femmes. » [an-Nisâ’ : 1]. Mais aussi avec le

[662] Tafsīr al-Ṭabarī (3/578).

[663] Li-umm : réformé.

verset : « C’est Lui qui vous a créés d’une seule âme, et de celle-ci Il a fait surgir son épouse… »

«…son épouse, afin qu’il trouve auprès d’elle la quiétude. Puis lorsqu’il s’unit à elle, elle devint enceinte d’une grossesse légère et put la porter aisément.» (Al-Aʿrâf, 7 : 189). Nous en parlerons plus tard, si Dieu le veut.

Dans les deux recueils authentiques (Sahîhayn) [664], il est rapporté d’après l’hadith de Zâʾidah, transmis par Maysarah al-Ashjaʿî, d’après Abû Hâzim, d’après Abû Hurayrah, qu’Allah le bénisse, que le Prophète a dit :

«Recommandez-vous de bien agir envers les femmes, car la femme a été créée à partir d’une côte. Or, la partie la plus courbe de la côte est son sommet ; si tu tentes de la redresser, tu la briseras, et si tu la laisses, elle demeurera courbe. Recommandez-vous donc de bien agir envers les femmes.» (Version d’al-Bukhârî)

Les exégètes [665] ont divergé au sujet de la parole du Très-Haut : «Et ne vous approchez pas de cet arbre…» (Al-Baqara, 2 : 35). Certains ont dit qu’il s’agit de la vigne ; cet avis a été rapporté de Ibn ʿAbbâs, Saʿîd ibn Jubayr, al-Shaʿbî, Jaʿdah ibn Hubayrah, Muhammad ibn Qays et al-Suddî. On rapporte également cet

[664] Rapporté par al-Bukhārī dans son Ṣaḥīḥ

[665] Voir le Tafsīr d’al-Ṭabarī (1/268-270) et le Tafsīr d’Ibn Kathīr (1/102-103).

avis de Ibn ʿAbbâs, Ibn Masʿûd et de plusieurs Compagnons. Il a aussi été avancé que les Juifs prétendent qu'il s'agit du blé, ce qui est rapporté de Ibn ʿAbbâs, al-Hasan al-Basrî, Wahb ibn Munabbih, ʿAtiyyah al-ʿAwfî, Abû Mâlik, Muhârib ibn Dithâr et ʿAbd al-Rahmân ibn Abî Laylâ. Wahb a dit : «Le grain en question est plus tendre que le beurre et plus doux que le miel.»

Sufyân al-Thawrî a rapporté, d'après Husayn, d'après Abû Mâlik : «Et ne vous approchez pas de cet arbre…» – c'est le palmier [666]. Ibn Jurayj, citant Mujâhid, a dit qu'il s'agit du figuier, et Qatâdah est du même avis [667]. Abû al-ʿÂliyah a déclaré : «C'était un arbre dont celui qui mangeait devait excréter, or il n'y a pas d'excrétion au Paradis.» [668]

Cette divergence est proche, et Allah n'a pas précisé la nature de l'arbre. S'il y avait un intérêt à le préciser, Il l'aurait fait, comme dans d'autres passages du Coran. En revanche, la question plus importante consiste à savoir si le Paradis dans lequel Adam a été admis se trouvait dans les cieux [669] ou sur la terre. C'est sur cet aspect-là qu'il convient de statuer et de trancher. La majorité soutient qu'il s'agit bien

[666] Tafsīr d'al-Ṭabarī (1/270).

[667] Voir le Tafsīr d'al-Ṭabarī (1/268-270) et le Tafsīr d'Ibn Kathīr (1/102-103).

[668] Tafsīr d'Ibn Kathīr (1/102).

[669] Dans B : les cieux.

du Paradis céleste, celui qui est promis comme demeure ultime, en se fondant sur le sens apparent des versets et des hadiths. Allah, qu'Il soit exalté, dit en effet : «Et Nous dîmes : "Ô Adam, habite le Paradis, toi et ton épouse…"» (Al-Baqara, 2 : 35). L'article al- dans le terme «al-Janna» (le Paradis) ne désigne ni la généralité ni un antécédent textuel connu ; il renvoie à ce qui est communément entendu comme le Paradis de la Demeure dernière, tel que le résume également le propos où Mûsâ(as) s'adressa à Adam(as) : «Pourquoi nous avoir fait sortir, toi et moi, du…»

Le Paradis… [670] Il s'agit du hadith, comme nous allons l'expliquer. Muslim l'a rapporté dans son « Ṣaḥīḥ » [671] à partir du hadith d'Abou Mâlik al-Achja'î — dont le nom est Sa'd ibn Târiq —, d'après Abou Hâzim Salama ibn Dînâr, d'après Abou Hurayra ; et Abou Mâlik, d'après Rab'î, d'après Hudhayfa. Ils ont dit : Le Messager d'Allah a déclaré : « Dieu réunira les gens, et les croyants se lèveront lorsque le Paradis leur sera rapproché. Ils iront auprès d'Adam et lui diront : "Ô notre père ! Ouvre-nous le Paradis !" Il leur répondra : "Qu'est-ce qui vous a fait sortir du Paradis, sinon la faute de votre père ?"… », et il cita tout le hadith dans son intégralité.

[670] Voir le hadith et sa vérification (p. 131).

[671] Sahih Muslim

Ceci représente un argument solide et clair indiquant qu'il s'agit du « Jannat al-Ma'wâ » (le Paradis de la retraite), même s'il demeure sujet à examen. D'autres ont cependant soutenu que le Paradis où Adam fut installé n'était pas le Paradis éternel, car Adam fut astreint à ne pas manger de cet arbre, il y dormit, il en fut expulsé, et Iblis y pénétra auprès de lui ; toutes choses qui contredisent l'idée d'un Paradis de la retraite. Cette opinion est rapportée de Oubay ibn Ka'b, de 'Abd Allâh ibn 'Abbâs, de Wahb ibn Munabbih, et de Soufyân ibn 'Uyayna. Elle fut adoptée par Ibn Qutayba dans « al-Ma'ârif » [672], ainsi que par le juge Mundhir ibn Sa'îd al-Balloutî dans son « Tafsîr » — qui lui a d'ailleurs consacré une monographie —, et elle est également attribuée à l'imâm Abou Hanîfa [673] et ses disciples (– qu'Allah soit satisfait d'eux –).

Abou 'Abd Allâh Muhammad ibn 'Omar ar-Râzî (connu sous le nom d'Ibn Khatîb ar-Ray) la rapporte dans son « Tafsîr » [674] au nom d'Abou al-Qâsim al-Balkhî et d'Abou Mouslim al-Asbahânî. Al-Qurtoubî la mentionne également dans son « Tafsîr » [675] comme étant l'avis des

[672] Al-Ma'arif d'Ibn Qutaybah (p. 69).

[673] En marge de "A" : rapporté d'Abu Hanifa que le Paradis dans lequel Adam fut introduit n'est pas le Paradis éternel.

[674] Al-Tafsir al-Kabir d'Al-Fakhr al-Razi (3/4).

[675] Tafsir al-Qurtubi (1/315).

Mu‘tazilites et des Qadarites ; c’est d’ailleurs le texte même de la Thora que possèdent les Gens du Livre.

Parmi ceux qui ont évoqué cette divergence figurent Abou Muhammad ibn Hazm dans « al-Milal wa-n-Niḥal » [676], Abou Muhammad ibn ‘Aṭiyya dans son « Tafsîr » [677] et Abou ‘Isâ ar-Rommânî dans son « Tafsîr ». Ce dernier rapporte l’opinion de la majorité, de même qu’Abou al-Qâsim ar-Râghib et le juge al-Mâwardî dans son « Tafsîr », où l’on lit : « On a divergé à propos du Paradis où vécurent Adam et Ève : selon le premier avis, il s’agit du Paradis de l’éternité ; selon le second, il s’agit d’un Paradis qu'Allah leur a attribué comme lieu d’épreuve, et qui n’est pas le Paradis éternel institué comme demeure de la récompense. »

Et ceux qui ont soutenu cette position se sont divisés en deux opinions :

La première : qu’elle se trouve au ciel, car Il les en fit descendre. Tel est l’avis d’al-Hasan.

La deuxième : qu’elle se trouve sur terre, parce qu’Il les y mit à l’épreuve en leur interdisant l’arbre défendu plutôt que d’autres fruits. C’est l’avis d’Ibn Yahyâ. Et cela eut lieu après qu'Allah (Allah) eut ordonné à Iblis de se

[676] Al-Milal wa al-Nihal d'Ibn Hazm al-Andalusi (1/18).

[677] Al-Muharrar al-Wajiz fi Tafsir al-Qur'an al-'Aziz d'Ibn 'Atiyya (1/249).

prosterner devant Adam. Allah sait mieux où est la vérité [678].

Voici ses propos. Il inclut dans son exposé la mention de trois opinions et laisse entendre qu'il se réserve de trancher la question. C'est pour cette raison qu'Abû 'Abd Allâh ar-Râzî, dans son « Tafsîr » [679], rapporte quatre opinions à ce sujet : les trois évoquées par al-Mâwardî, et une quatrième qui est l'abstention de tout jugement. De plus, il a rapporté que certains considèrent qu'elle se trouve au ciel sans être pour autant « le Paradis promis », et il attribue cette opinion à Abû 'Alî al-Jubbâ'î.

Les partisans de la deuxième opinion ont formulé une objection qui demande réponse. Ils disent en effet : « Il ne fait aucun doute qu'Allah a chassé Iblis de la Présence divine lorsqu'il refusa de se prosterner [680] et qu'Il lui ordonna, par décret irrévocable (qadarî) et non par un simple ordre légal (shar'î), de quitter ce lieu et d'en descendre, ce qui n'est ni transgressable ni contestable. » C'est pourquoi Allah dit : « Sors-en, honni et banni » [al-A'râf : 18], et : « Descends-en, car il ne t'appartient pas de t'enorgueillir ici » [al-A'râf : 13], et : « Sors-en, te voilà lapidé » [Sâd : 77]. Le pronom renvoie au Paradis, au ciel ou au rang qu'il occupait.

[678] Dans l'édition imprimée : et Allah sait mieux ce qui est exact à ce sujet.

[679] Voir Le Grand Tafsir de Fakhr al-Razi (tome 3, pages 3-4).

[680] Dans A : وعن (wa 'an).

Quoi qu’il en soit, il lui était impossible, selon le décret divin, de s’établir ou même de passer par l’endroit dont il fut banni.

Ils ajoutent : « D’après le sens évident des versets du Coran, Iblis a soufflé ses tentations à Adam et lui a adressé la parole en disant : “Ne t’indiquerais-je pas l’arbre de l’éternité et un royaume impérissable ?” [Tâ-Hâ : 120], et encore : “Votre Seigneur ne vous a interdit cet arbre que pour que vous ne deveniez pas des anges ou que vous ne soyez parmi les immortels (20). Il leur jura : Je suis vraiment pour vous un conseiller sincère (21). C’est ainsi qu’il les fit chuter par la ruse.” [al-A‘râf : 20-23]. » Cela laisse clairement entendre qu’il les a rencontrés dans leur jardin. On a répondu qu’il pouvait avoir été autorisé à les y aborder brièvement, sans y résider, ou qu’il leur aurait soufflé cette tentation depuis la porte du jardin ou depuis un lieu plus bas que le ciel. Ces trois hypothèses soulèvent néanmoins des difficultés, et Dieu est plus Savant.

Parmi les arguments des tenants de cette opinion figure le récit rapporté par ‘Abd Allâh, fils de l’imam Ahmad, dans ses « Ziyâdât », selon Hudbah ibn Khâlid, d’après Hammâd ibn Salamah, d’après Humayd, d’après al-Hasan al-Basrî, d’après ‘Utay ibn Damrah as-Sa‘dî, d’après Ubayy ibn Ka‘b. Celui-ci relata : « Lorsque Adam fut sur le point de mourir, il désira une grappe de raisin du Paradis. Ses fils

partirent pour la lui chercher et rencontrèrent les anges, qui leur dirent : “Où allez-vous donc, ô fils d’Adam ?” Ils répondirent : “Notre père désire une grappe de raisin du Paradis.” Les anges leur dirent : “Retournez, car…” »

Ils dirent : « Vous en avez été dispensés. Allez donc auprès de lui. » Ils saisirent alors son âme, le lavèrent, le parfumèrent, l’enveloppèrent dans un linceul. Jibril, suivi des anges, pria sur lui, puis ils l’enterrèrent. Ils dirent encore : « Telle est votre pratique pour vos défunts. » Le hadith, avec sa chaîne de transmission et son texte complet, sera mentionné au sujet du décès d’Adam – que la paix soit sur lui.

Ils ajoutèrent : « Si l’accès au Jardin où se trouvait Adam – d’où il convoita un fruit – n’avait pas été possible, ils ne seraient pas allés le chercher ; preuve qu’il s’agissait d’un lieu terrestre et non céleste. Et Allah□ est plus savant. »

Ils dirent encore : « Quant à prétendre que l’article défini (al-) dans l’ordre divin : “Ô Adam, toi et ton épouse habitez le Jardin” [al-Aʿrāf : 19] ne se réfère à rien de déjà identifié, voilà qui fait de ce Jardin un concept connu de l’esprit, ce qui est admis. Toutefois, le contexte indique qu’Adam fut créé de la terre ; il n’est rapporté nulle part qu’il ait été élevé jusqu’aux cieux. Il fut créé pour être sur terre, ainsi que l’a fait savoir le Seigneur en disant : “En vérité,

Je vais établir sur terre un vicaire” [al-Baqara : 30]. »

Ils poursuivirent : « C’est semblable à la parole du Très-Haut : “Nous avons certes éprouvé les compagnons du Jardin” [al-Qalam : 17]. Ici aussi, l’article défini ne désigne ni la généralité ni un antécédent textuel ; il renvoie plutôt à un sens sous-entendu, déduit du contexte, à savoir le verger. »

Ils dirent : « L’évocation de “descendre” (hubūṭ) n’implique pas forcément une venue du ciel. Allah a dit : “Ô Noé, descends avec Notre paix et Nos bénédictions sur toi et sur les communautés issues de ceux qui sont avec toi” [Hūd : 48]. Or, Noé se trouvait alors dans l’arche [681] au moment où celle-ci s’était stabilisée sur le mont al-Jūdī et où les eaux s’étaient retirées de la surface de la terre. Il reçut alors l’ordre de sortir et de quitter l’arche avec ceux qui l’accompagnaient, chargé de bénédictions pour lui-même et pour eux. Allah a également dit : “Descendez donc en Égypte ; vous y trouverez ce que vous avez demandé” [al-Baqara : 61], et : “Il en est parmi elles qui dégringolent par crainte d'Allah” [cf. al-Baqara : 74]. On trouve de nombreux exemples de ce type dans les hadiths et dans la langue arabe. »

[681] Dans la copie : al-Safīn.

Ils ajoutèrent : « Rien n’empêche – c’est même la réalité – que le Jardin où Adam fut installé se soit trouvé en hauteur par rapport au reste de la terre, doté d’arbres, de fruits, d’ombres, de délices, de fraîcheur et de joie, comme l’indique la parole du Très-Haut : “Il est pour toi garanti que tu n’y auras pas faim et que tu ne seras pas nu” [Tā-Hā : 118], c’est-à-dire que ta condition intérieure ne sera pas avilie par la faim, ni ton apparence extérieure par la nudité. “Et que tu n’y auras pas soif et que tu ne seras pas exposé au soleil” [Tā-Hā : 119], c’est-à-dire que l’intérieur ne sera pas atteint par la chaleur de la soif, ni l’extérieur par la chaleur du soleil. C’est pour cela qu’Il relie l’une à l’autre, ainsi que l’une à l’autre, compte tenu de la correspondance [682]. »

« Cependant, lorsqu’Adam fit ce qu’il fit en mangeant de l’arbre qui lui avait été interdit, il fut “descendu” vers une terre de peine, de labeur, de fatigue, d’effort [683], de quête et d’adversité, soumise à l’épreuve, à la mise à l’épreuve et au test ; un lieu habité par des populations diverses quant à la religion, aux mœurs et aux actes. »

Et des desseins[684], des volontés, des paroles et des actes, comme l’a dit le Très-Haut : « Et

[682] Dans l’édition imprimée : al-Mulā‘ama.

[683] Ainsi dans l’original, et dans l’édition imprimée : wal-kadar.

[684] Dans l’original et l’édition imprimée : « وتصوُّرًا ».

pour vous, sur terre, un lieu de séjour et une jouissance pour un temps » (Al-Baqara [2 : 36]). Cela n'implique pas pour autant qu'ils se trouvaient au ciel, comme l'a dit également le Très-Haut : « Et Nous dîmes, après lui, aux Enfants d'Israël : "Habitez la terre. Puis, quand viendra la promesse de l'Au-delà, Nous vous ramènerons en foule" » (Al-Isrā' [17 : 104]). Or, il est bien évident qu'ils se trouvaient sur terre et non pas au ciel.

Ils (les tenants de cette opinion) disent aussi que leur propos ne se fonde pas sur la négation de l'existence actuelle du Paradis et de l'Enfer, et qu'il n'y a aucun lien nécessaire entre les deux points de vue. En effet, tous ceux des Anciens, et la plupart des Postérieurs, à qui l'on attribue cette opinion, affirment l'existence du Paradis et de l'Enfer aujourd'hui, comme l'attestent clairement les versets et les hadiths authentiques, lesquels seront cités en temps voulu. Et Allah□ est le plus Savant quant à ce qu'il en est réellement.

Le Très-Haut dit aussi : « Alors Satan les fit glisser loin d'elle » (Al-Baqara [2 : 36]), c'est-à-dire loin du Paradis, « et les fit sortir de ce en quoi ils se trouvaient » (Al-Baqara [2 : 36]), à savoir la félicité, l'abondance et la joie, pour les conduire vers la demeure de la peine, du labeur et de l'affliction. Tout cela, à cause de la tentation qu'il leur insuffla et qu'il enjoliva à leurs yeux, comme l'a dit le Très-Haut : « Puis

Satan leur souffla afin de leur dévoiler ce qui leur était caché de leurs nudités, et il leur dit : “Votre Seigneur ne vous a interdit cet arbre que pour vous empêcher de devenir des anges ou de faire partie des immortels.” » (Al-Aʿrāf [7 : 20]). Il signifiait par là que s’ils en mangeaient, ils atteindraient ce statut.

« Et il leur fit un serment » (Al-Aʿrāf [7 : 21]), autrement dit, il leur jura : « Vraiment, je suis pour vous un conseiller loyal » (Al-Aʿrāf [7 : 21]). De même qu’il est dit ailleurs : « Puis Satan lui souffla : “Ô Adam, veux-tu que je te montre l’arbre de l’éternité et un royaume impérissable ?” » (Ṭā Hā [20 : 120]). Autrement dit : “Veux-tu que je t’indique l’arbre qui, si tu en manges, t’attribuera l’éternité dans la félicité où tu te trouves, et t’assurera un royaume qui ne disparaît et ne s’épuise jamais ?”, ce qui relève de la duperie et d’un discours contraire à la vérité.

En somme, il voulait exprimer que si l’on mangeait de cet « arbre de l’éternité », on serait immortel. Il se peut que ce soit le même arbre mentionné par l’imam Aḥmad (qu’Allah lui fasse miséricorde) qui a rapporté ce hadith selon ʿAbd al-Raḥmān ibn Mahdī : Chouʿbah a dit, d’après Abou al-Ḍaḥḥāk, qui a entendu Abou Hourayra dire : « Le Messager d'Allah (que la paix et le salut d'Allah soient sur lui) a dit : “Il est dans le Paradis un arbre sous l’ombre duquel un cavalier peut voyager cent

ans sans pouvoir le traverser ; c’est l’arbre de l’éternité.” »

Ce hadith est rapporté également par d’autres, via Ghondar et Ḥajjāj, d’après Chouʿbah, et par Abou Dāwoud al-Ṭayālisī dans son “Musnad” selon la même chaîne de transmission. Ghondar [685] déclara : « J’ai demandé à Chouʿbah : “S’agit-il de l’arbre de l’éternité ?” », tandis que [686] précise que l’expression “C’est lui” n’apparaît pas dans cette version. Il est rapporté de façon isolée.

Rapporté par l’imam Aḥmad.

Et Sa parole : « Puis il les fit choir dans l’erreur par la tromperie ; lorsque tous deux goûtèrent de l’arbre, leurs nudités leur apparurent et ils se mirent à se couvrir avec les feuilles du Paradis » [al-Aʿrāf : 22], tout comme Il a dit dans « Ṭā-Hā » : « Alors ils en mangèrent, et leurs nudités leur apparurent ; et ils se mirent à se couvrir avec les feuilles du Paradis » [Ṭā-Hā : 121].

Ève avait mangé de l’arbre avant Adam, et c’est elle qui l’incita [687] à en manger. Dieu est plus savant.

C’est en ce sens que l’on comprend le ḥadīth rapporté par al-Bukhārī : « Bishr ibn Muḥammad nous raconta, ʿAbd Allāh nous

[685] Dans le Musnad : « قال حجاج ».

[686] Dans le Musnad : « قال ».

[687] حدّثه : elle l'a incité et encouragé.

raconta, Maʿmar nous informa d’après Hammām ibn Munabbih, d’après Abū Hurayra, d’après le Prophète » dans un récit similaire, où il dit : « Sans les Enfants d’Israël, la viande ne se serait pas avariée ; et sans Ḥawwā (Ève), aucune femme n’aurait jamais trahi son mari » [688]. C’est la seule version transmise de cette chaîne.

Tous deux (al-Bukhārī et Muslim) l’ont rapporté dans leurs Ṣaḥīḥ [689], d’après la version de ʿAbd al-Razzāq, selon Maʿmar, selon Hammām, d’après Abū Hurayra. Aḥmad et Muslim [690] l’ont également rapporté d’après Hārūn ibn Maʿrūf, selon Abū Wahb, selon ʿAmr ibn al-Ḥārith, selon Abū Yūnus, d’après Abū Hurayra.

Dans le livre de la Torah que possèdent les Gens du Livre, on trouve que c’est le serpent – doté alors de la forme la plus belle et la plus imposante – qui poussa Ḥawwā (Ève) à manger de l’arbre. Ḥawwā en mangea selon ses dires, puis fit manger Adam(as). Ils n’y mentionnent pas Iblīs. Alors, leurs yeux s’ouvrirent et ils prirent conscience de leur nudité, de sorte qu’ils cousurent des feuilles de figuier pour s’en faire des ceintures. Il y est également dit qu’ils étaient nus.

---

[688] Rapporté par al-Bukhārī dans son Ṣaḥīḥ

[689] Rapporté par al-Bukhārī

[690] Rapporté par Aḥmad dans al-Musnad (2/304 et 315) et Muslim

Wahb ibn Munabbih dit de même : leur vêtement était une lumière couvrant leurs parties intimes. Ce que contient cette Torah qu'ils détiennent aujourd'hui est une erreur de leur part, une altération et un contresens dans la traduction. Car transposer un discours d'une langue à une autre n'est pas chose aisée pour tout un chacun, surtout s'il ne maîtrise pas parfaitement la langue arabe, ni ne possède une compréhension totale de son propre livre. De là viennent de nombreuses erreurs, tant sur le plan des termes que sur le plan du sens.

Le noble Coran atteste bien qu'ils disposaient d'un vêtement, comme le prouve Sa parole : « Il leur retire leur vêtement pour leur montrer leurs nudités » [al-Aʿrāf : 27]. On n'écarte donc pas ce que dit le Coran au profit d'un autre discours. Dieu demeure le plus savant.

Ibn Abī Ḥātim dit : « ʿAlī ibn al-Ḥusayn ibn Ishkāb nous raconta, ʿAlī ibn ʿĀṣim nous raconta, d'après Saʿīd ibn… »

Abû 'Arubah a rapporté, d'après Qatâdah, d'après al-Hasan, d'après Ubayy ibn Ka'b, qui a dit : Le Messager d'Allah a dit : « En vérité, Allah créa Adam comme un homme de grande taille, à la chevelure abondante, tel un grand palmier. Lorsqu'il goûta à l'arbre, son vêtement tomba de lui, et la première chose qui se révéla fut sa nudité. Lorsqu'il vit sa nudité, il se mit à courir dans le Paradis, et une branche s'accrocha à ses cheveux ; il lutta contre elle.

Alors, le Tout-Miséricordieux l’appela : “Ô Adam ! Fuis-tu loin de Moi ?” Lorsqu’il entendit la Parole du Tout-Miséricordieux, il répondit : “Non, ô mon Seigneur ! Mais c’est la pudeur.” »[691]

Ath-Thawrî a dit, d’après Ibn Abî Laylâ, d’après al-Minhâl ibn ‘Amr, d’après Sa‘îd ibn Jubayr, d’après Ibn ‘Abbâs, à propos de la parole divine : « Et ils se mirent à se couvrir tous deux avec les feuilles du Paradis » [al-A‘râf : 22] : il s’agit, selon lui, de feuilles de figuier[692]. Cette chaîne de transmission est authentique jusqu’à lui. Cela semble provenir des Gens du Livre, tandis que le sens apparent du verset est plus général que cela. Même si l’on reconnaissait cette précision, elle ne prête pas à conséquence. Et Allah sait mieux.

L’historien Ibn ‘Asâkir rapporta, par la chaîne de transmission de Muhammad ibn Ishâq, d’al-Hasan ibn Dhakwân, d’al-Hasan al-Basrî, d’Ubayy ibn Ka‘b, qui a dit : Le Messager d’Allah a dit : « Votre père Adam était tel un grand palmier, haut de soixante coudées, à la chevelure abondante recouvrant sa nudité. Lorsqu’il commit la faute dans le Paradis, ses parties intimes se révélèrent, et il en sortit. Sur son chemin, un arbre l’attrapa par les cheveux.

[691] Mentionné par Ibn Kathîr dans son Tafsîr (2/262), qui dit : « Il a été rapporté par Ibn Jarîr et Ibn Mardawayh par des voies venant d’al-Ḥassan, de Abû ibn Ka‘b, du Prophète ; et la chaîne muwfûqa (arrêtée) est la plus authentique. Al-Ḥassan n’a pas connu Abû. Voir également dans ad-Durr al-Manthûr (1/132).

[692] Tafsîr Ibn Kathîr (3/262).

Alors, son Seigneur l’interpella : “Ô Adam, fuis-tu loin de Moi ?” Il répondit : “Non, par Dieu, mon Seigneur, mais par pudeur pour ce que j’ai fait.” » [693]

Puis il le rapporta également par la chaîne de Sa‘îd ibn Abî ‘Arubah, d’après Qatâdah, d’après al-Hasan, d’après ‘Utay ibn Damrah, d’après Ubayy ibn Ka‘b, d’après le Prophète, avec un contenu similaire. C’est plus authentique, en effet al-Hasan n’a pas rencontré Ubayy. Il le mentionna ensuite également par la chaîne de Khaythamah ibn Sulaymân al-Itrâblusî, de Muhammad ibn ‘Abd al-Wahhâb Abû Qirsâfah al-‘Asqalânî, d’Adam ibn Abî Iyyâs, de Shaybân, de Qatâdah, d’Anas, avec un texte proche du précédent [694].

« Et leur Seigneur les appela : “Ne vous avais-Je pas interdit cet arbre ? Ne vous avais-Je pas dit que le Diable est pour vous un ennemi déclaré ?” Ils dirent : “Ô notre Seigneur, nous nous sommes fait du tort à nous-mêmes. Si Tu ne nous pardonnes pas et ne nous fais pas miséricorde, nous serons très certainement du nombre des perdants.” » [al-A‘râf : 22-23] Ceci est un aveu et un repentir, un retour sincère à Allah, marqués par l’humilité, la soumission et la prise de conscience de leur dépendance à Son égard, à

[693] Tahdhîb Târîkh Dimashq par Ibn Manẓûr (4/222).

[694] Source précédente (4/222-223).

cet instant même. Et ce secret, lorsqu'il imprègne l'un de leurs descendants, finit toujours par l'orienter vers le bien ici-bas et dans l'au-delà.

« Il dit : "Descendez, ennemis les uns des autres. Et vous aurez sur Terre séjour et jouissance pour un certain temps." » [al-A'râf : 24] Cette injonction s'adresse à Adam, Ève et Iblîs. Certains disent que le Serpent en faisait partie ; ils reçurent l'ordre de descendre du Paradis en état d'inimitié et de combat mutuel. L'on peut d'ailleurs appuyer la présence du Serpent par ce qui est rapporté du Messager d'Allah ﷺ ordonnant de tuer les serpents.

Et il dit : « Nous ne leur avons jamais fait de concession depuis que nous les avons combattues » [695].

À propos de Sa parole dans la sourate Tâ-Hâ : « (Il dit :) "Descendez-en tous deux ; l'un est ennemi de l'autre." » [Tâ-Hâ : 123], c'est un ordre adressé à Adam et à Iblis, où Adam inclut Ève avec lui, et Iblis inclut le serpent. Certains ont dit qu'il s'agissait d'un ordre à la forme du duel, comme dans Sa parole : « Et (souviens-toi de) Dâoûd (David) et Sulaymân (Salomon), lorsqu'ils jugeaient au sujet du champ où des brebis du peuple avaient fait paître (la nuit), et Nous fûmes témoins de leur jugement. » [Al-Anbiyâ' : 78]. Et l'avis correct est que le juge ne

[695] Rapporté par Aḥmad dans al-Musnad (2/247) et Abū Dāwūd (n° 5248) dans al-Adab.

statue qu’entre deux parties : un plaignant et un défendeur, comme le souligne : « et Nous fûmes témoins de leur jugement » [Al-Anbiyâ’ : 78].

Quant à la répétition de l’ordre de “descendre” dans la sourate Al-Baqara, dans Sa parole : « Et Nous dîmes : “Descendez-en, (vous serez) les uns ennemis des autres. Et sur la terre vous aurez séjour et jouissance pour un temps.” (2.36) Puis Adam reçut de son Seigneur des paroles, si bien qu’Il agréa son repentir, car c’est Lui, certes, le grand Accueillant au repentir, le Très Miséricordieux. (2.37) Nous dîmes : “Descendez-en tous. Si jamais un guide vous vient de Ma part, ceux qui suivront Mon guide n’auront rien à craindre et ils ne seront point affligés. (2.38) Et ceux qui ne croient pas et traitent de mensonge Nos signes, ceux-là sont les gens du Feu, où ils demeureront éternellement.” (2.39) » [Al-Baqara : 36-39] : certains exégètes ont prétendu que le premier ordre “descendez” se référait au fait de quitter le Paradis pour aller au ciel le plus proche, et le second, de ce ciel jusqu’à la terre. Ceci est faible, car dans le premier ordre Allâh dit : « Et Nous dîmes : “Descendez-en, (vous serez) les uns ennemis des autres. Et sur la terre vous aurez séjour et jouissance pour un temps.” » [Al-Baqara : 36], ce qui indique clairement qu’ils furent

descendus sur terre dès le premier ordre. Et Allâh est plus savant.

L’opinion correcte est qu’Il l’a répété verbalement, bien qu’il s’agisse d’un même événement, et qu’Il a associé à chaque mention un point particulier : dans le premier, Il a lié l’inimitié les uns envers les autres ; dans le second, Il a posé la condition que ceux qui suivraient Sa guidée, qu’Il fera ensuite descendre sur eux, seraient bienheureux, et que ceux qui s’en écarteraient seraient malheureux. Et ce style d’expression a des équivalents dans le Noble Coran.

Al-Hâfiẓ Ibn ʿAsâkir a rapporté, d’après Mujâhid, qu'Allah ordonna à deux anges de faire sortir Adam et Ève de Sa proximité. Alors Jibrîl (Jibril) ôta la couronne de sa tête et Mîkâ’îl (Mickaël) enleva le diadème de son front. Une branche s’accrocha à lui, si bien qu’Adam crut qu’il avait déjà reçu le châtiment. Il baissa alors la tête en disant : « Pardon ! Pardon ! ». Allâh lui dit : « Fuis-tu loin de Moi ? » Il répondit : « C’est plutôt par pudeur envers Toi, ô mon Maître ! » [696].

L’Imâm al-Awzâʿî rapporte, de la part de Ḥassân – c’est-à-dire Ibn ʿAṭiyya –, qu’Adam demeura au Paradis cent ans (selon une autre version soixante ans). Il pleura le Paradis pendant soixante-dix ans, pleura son péché

[696] Je ne l’ai pas trouvé dans l’édition imprimée de Tārīkh Dimashq d’Ibn ʿAsākir.

pendant soixante-dix ans et pleura son fils quand il fut tué pendant quarante ans [697]. Rapporté par Ibn ʿAsâkir.

Ibn Abî Ḥâtim a rapporté : Abû Zurʿa nous a dit, ʿUthmân ibn Abî Shayba nous a dit, d'après Jarîr, d'après Saʿîd, d'après Ibn ʿAbbâs, qui a dit : « Adam fut descendu sur une terre appelée Dahna, située entre La Mecque et Tâ'if. » [698].

D'après Al-Hasan, il a dit : « Adam fut déposé en Inde, Hawwâ' (Ève) à Djeddah, Iblîs à Dust Maysân, non loin de Bassora, à quelques milles de là, et le serpent fut déposé à Ispahan [699]. » Ibn Abî Hâtim l'a également rapporté.

As-Suddî a dit : « Adam descendit en Inde, et la Pierre noire descendit avec lui, ainsi qu'une poignée de feuilles du Paradis. Il les dispersa en Inde, et c'est ainsi que l'arbre à parfum y poussa [700]. »

D'après Ibn 'Umar : « Adam fut déposé à As-Safâ et Hawwâ' (Ève) à Al-Marwa. » Rapporté aussi par Ibn Abî Hâtim.

'Abd Ar-Razzâq a dit : « Maʿmar a rapporté qu''Awf l'avait informé, de la part de Qasâma ibn Zuhayr, d'après Abû Mûsâ Al-Ashʿarî, qui a dit : "Lorsqu'Allah fit descendre Adam du Paradis sur terre, Il lui enseigna l'art de toute

[697] Je ne l'ai pas trouvé dans l'édition imprimée de Tārīkh Dimashq d'Ibn ʿAsākir.

[698] Mentionné par al-Suyūṭī dans ad-Durr al-Manthūr (1/135).

[699] Al-Dur al-Manthur (1/137) : Il a dit : Rapporté par Ibn Abī Ḥātim et Ibn ʿAsākir d'après al-Ḥasan.

[700] Al-Dur al-Manthur (1/139) : Il a dit : Rapporté par Ibn Abī Ḥātim d'après al-Suddī.

chose et lui donna des provisions composées de fruits du Paradis. Vos fruits proviennent donc de ces fruits du Paradis, à ceci près que les vôtres se corrompent, alors que ceux du Paradis ne se corrompent pas [701].” »

Al-Hâkim a déclaré dans son « Mustadrak » [702] : « Abû Bakr ibn Bâlaway nous a informés, d’après Muhammad ibn Ahmad ibn An-Nadr, d’après Mu‘âwiya ibn ‘Amr, d’après Zâ’ida, d’après ‘Ammâr ibn Abî Mu‘âwiya Al-Bajlî, d’après Sa‘îd ibn Jubayr, d’après Ibn ‘Abbâs, qui a dit : “Adam ne fut placé au paradis que de la prière d’Al-‘Asr jusqu’au coucher du soleil.” » Al-Hâkim ajouta : « Ce hadith est authentique, conformément aux critères des deux cheikhs (Al-Bukhârî et Muslim), bien qu’ils ne l’aient pas rapporté. »

Dans le Sahîh de Muslim [703], d’après un hadith rapporté par Az-Zuhrî, via Al-A‘râj, transmis par Abû Hurayra, celui-ci a dit : Le Messager d'Allah a déclaré : « Le meilleur jour sur lequel le soleil s’est levé est le vendredi. En ce jour, Adam fut créé, en ce jour il fut introduit au Paradis, et en ce jour il en fut expulsé. » Dans une autre version authentique, il est ajouté : « Et c’est ce jour-là que l’Heure se lèvera [704]. »

---

[701] Al-Dur al-Manthur (1/137) : Il a dit : Rapporté par al-Bazzār, Ibn Abī Ḥātim, et al-Ṭabarānī, et rapporté par al-Ḥākim

[702] Al-Mustadrak (2/542).

[703] Rapporté par Muslim

[704] Rapporté par Muslim

Aḥmad [705] a rapporté : « Nous a communiqué Muhammad ibn Muṣ‘ab, qui nous a communiqué Al-Awzâ‘î, d’après Abû ‘Ammâr, d’après ‘Abd Allâh ibn Farrûkh, d’après Abû Hurayra, d’après le Prophète, lequel a dit : “Le meilleur jour sur lequel se lève le soleil est le vendredi : c’est le jour où Adam fut créé, où il entra au Paradis, d’où il fut fait sortir et où l’Heure se lèvera.” » Ce hadith est conforme aux critères de Muslim.

Quant au hadith rapporté par Ibn ‘Asâkir, par l’intermédiaire d’Abû Al-Qâsim Al-Baghawî : « Nous a transmis Muḥammad ibn Ja‘far Al-Warkanî, qui a relaté de Sa‘îd ibn Maysara, d’après Anas, que le Messager d'Allah a dit : “Adam et Hawwâ’ (Ève) descendirent tous deux, nus, couverts de feuilles du Paradis. La chaleur les frappa, au point qu’il s’assit en pleurant et dit à l’intention d’Ève : ‘Ô Hawwâ’, la chaleur me fait souffrir !’ Il a dit…” »

Puis Jibril vint à elle avec du coton, et il lui ordonna de le filer, et il l’instruisit. Il ordonna à Adam de tisser et lui apprit à tisser.

Il dit :

Adam n’eut pas de rapports avec sa femme au paradis avant d’en être chassé, à cause de la faute qui vint sur eux lorsqu’ils mangèrent de l’arbre.

Il dit :

---

[705] Dans al-Musnad (2/540).

Chacun d’eux dormait alors à part : l’un dormait dans la plaine et l’autre ailleurs, jusqu’à ce que Jibril vînt à lui pour lui ordonner d’aller vers son épouse.

Il dit encore :

Et il (Jibril) lui enseigna comment aller vers elle. Chaque fois qu’il allait vers elle, Jibril venait et lui demandait : « Comment as-tu trouvé ton épouse ? » Il disait : « Bonne. » [706]

C’est un hadith étrange ; son élévation (au rang de hadith attribué directement au Prophète) est extrêmement contestable. Il se peut qu’il s’agisse de propos attribués à certains Anciens. Or, ce Sa‘îd ibn Maysara, c’est Abou ‘Imrân al-Bakri al-Basri. Al-Bukhârî a dit à son sujet [707] : « Il rapporte des hadiths réprouvés. » Ibn Hibbân [708] a dit : « Il transmet des récits inventés. » Et Ibn ‘Adiyy [709] a dit : « Sa situation est obscure. »

Quant à la parole du Très-Haut : « Puis Adam reçut de son Seigneur des mots, et Allah agréa son repentir ; c’est Lui certes, le Grand Accueillant au repentir, le Très Miséricordieux » (Coran 2, 37), on a dit qu’il s’agit de cette parole (Adam et Ève) : « Ô notre Seigneur !

---

[706] Tahdhīb d'Ibn ʿAsākir (2/353) et mentionné par Al-Suyūṭī dans al-Dur al-Manthūr (1/138), qui dit : Ibn ʿAsākir a rapporté, avec une chaîne de transmission faible, de ʿAnas.

[707] Tārīkhuhu al-Kabīr, 3/biographie

[708] Al-Majrūḥīn (1/316).

[709] Al-Kāmil (3/1224).

Nous nous sommes fait du tort à nous-mêmes. Et si Tu ne nous pardonnes pas et ne nous fais pas miséricorde, nous serons très certainement du nombre des perdants » (Coran 7, 23). Cela a été rapporté de Mujâhid, Sa‘îd ibn Jubayr, Abou Al-‘Âliyah, Ar-Rabî‘ ibn Anas, Al-Hasan, Qatâdah, Muhammad ibn Ka‘b, Khâlid ibn Ma‘dân, ‘Atâ’ al-Khurâsânî et ‘Abd ar-Rahmân ibn Zayd ibn Aslam [710].

Ibn Abî Hâtim a dit :

« Ali ibn al-Husayn ibn Ishkâb nous a rapporté, d’après ‘Alî ibn ‘âsim, d’après Sa‘îd ibn Abî ‘Arubah, d’après Qatâdah, d’après Al-Hasan, d’après Ubayy ibn Ka‘b, qui a dit : Le Messager d’Allah a dit : “Adam(as) dit : ‘Ô Seigneur, si je me repens et reviens (à Toi), retournerai-je au Paradis ?’ Il répondit : ‘Oui.’” [711] C’est donc là le sens du verset : “Puis Adam reçut de son Seigneur des mots et Il agréa son repentir” (Coran 2, 37). »

Ce récit est toutefois étrange par cette chaîne de transmission, et il comporte une rupture.

Ibn Abî Najîh rapporte de Mujâhid :

Il dit : Les paroles (enseignées à Adam) furent : « Ô Allah, il n’est de divinité que Toi, Gloire à Toi et Louange à Toi. Ô mon Seigneur ! Je me suis fait du tort, pardonne-moi, car Tu es le Meilleur des Pardonneurs. Ô Allah, il n’est de

[710] Voir al-Dur al-Manthūr d'Al-Suyūṭī (1/144-145).

[711] Rapporté par Ibn Jarīr dans le Tafsīr (1/281) et mentionné par Al-Suyūṭī dans al-Dur al-Manthūr (1/142).

divinité que Toi, Gloire à Toi et Louange à Toi. Ô mon Seigneur ! Je me suis fait du tort, pardonne-moi, car Tu es le Meilleur des Miséricordieux. Ô Allah, il n’est de divinité que Toi, Gloire à Toi et Louange à Toi. Ô mon Seigneur ! Je me suis fait du tort, accepte mon repentir, car Tu es Celui qui accueille pleinement le repentir, le Très Miséricordieux.” [712] »

La mention du débat entre Adam et Moïse

Al-Hâkim a rapporté dans son «Moustadrak» [713], d’après la chaîne de transmission allant de Sa‘îd ibn Jubayr jusqu’à Ibn ‘Abbâs, ceci au sujet du verset : «Adam reçut de son Seigneur des paroles, et Dieu agréa son repentir» (Sourate al-Baqara, v. 37). Ibn ‘Abbâs relate qu’Adam dit : «Ô Seigneur ! Ne m’as-Tu pas créé de Ta Main ?» Il lui fut répondu : «Oui.» Il ajouta : «Et n’as-Tu pas insufflé en moi de Ton Esprit ?» Il lui fut répondu : «Oui.» «Et n’ai-je pas éternué, et alors Tu m’as dit : “Qu’Allah te fasse miséricorde”, Ta miséricorde ayant devancé Ta colère ?» Il lui fut répondu : «Oui.» «Et n’as-Tu pas décrété que je commettrais cet acte ?» Il lui fut répondu : «Oui.» Adam demanda alors : «Si je me repens, me renverras-Tu au Paradis ?» Il lui fut répondu : «Oui.» Al-Hâkim dit ensuite : «Cette chaîne de

[712] Rapporté par Ibn Jarīr dans le Tafsīr (1/282) et mentionné par Al-Suyūṭī dans al-Dur al-Manthūr (1/145), qui ajoute : Al-Bayhaqī l’a rapporté dans ash-Shuʿab, et Ibn ʿAsākir l’a rapporté de ʿAnas.

[713] Al-Mustadrak (vol. 2, p. 545).

transmission est authentique, et ils (al-Bukhârî et Muslim) ne l’ont pas rapportée.»

Al-Hâkim, al-Bayhaqî et Ibn ‘Asâkir rapportent également, par l’intermédiaire de ‘Abd al-Rahmân ibn Zayd ibn Aslam, d’après son père, d’après son grand-père, d’après ‘Umar ibn al-Khattâb, que celui-ci a dit : «Le Messager d’Allah a déclaré : “Lorsque Adam commit la faute, il s’écria : ‘Ô Seigneur, je Te demande par le mérite (bi-ḥaqq) de Muhammad de me pardonner !’ Allah dit : ‘Comment connais-tu Muhammad alors que Je ne l’ai pas encore créé ?’ Adam répondit : ‘Ô Seigneur, lorsque Tu m’as créé de Ta Main et insufflé en moi de Ton Esprit, j’ai levé la tête et vu, inscrit sur les piliers du Trône : “La ilaha illa-Allah, Muhammadoun Rasoulou-Allah” (Il n’est d'Allah qu'Allah, Muhammad est le Messager d'Allah). J’ai alors compris que Tu n’associerais à Ton Nom que l’être qui T’est le plus cher.’ Allah lui dit : ‘Tu as dit vrai, ô Adam ! En vérité, il est celui que J’aime le plus parmi les créatures. Puisque tu M’as demandé en invoquant son mérite, Je t’accorde Mon pardon. Sans Muhammad, Je ne t’aurais pas créé.’”» Al-Bayhaqî dit à ce propos : «Ce hadith est rapporté uniquement par ‘Abd al-Rahmân ibn Zayd ibn Aslam dans cette transmission, et il est jugé faible ; Allah est plus Savant.»

Ce verset est semblable à la parole du Très-Haut : «Adam désobéit à son Seigneur et

s’égara (121). Puis son Seigneur l’élut, agréa son repentir et le guida» (Sourate Tâhâ, v. 121-122).

—

Mention de la controverse entre Adam et Moïse(as) :

Al-Bukhârî rapporte [714] : «Qutayba nous raconta, d’après Ayyoub ibn an-Najjâr, d’après Yahyâ ibn Abî Kathîr, d’après Abû Salama, d’après Abû Hurayra, que le Prophète a dit : “Moïse disputa avec Adam(as), et lui dit : ‘C’est toi qui as fait sortir les gens du Paradis par ta faute et les as rendus malheureux !’ Adam répondit : ‘Ô Moïse ! C’est toi qu’Allah a choisi pour porter Ses messages et pour Te parler de vive voix ; me reproches-tu une chose qu’Allah avait déjà écrite ou prédéterminée pour moi avant même de me créer ?’ Le Messager d’Allah conclut : ‘Ainsi Adam l’emporta dans son argumentation sur Moïse.’”»

Et ce récit a été rapporté par Muslim [715], d’après ‘Amr an-Naqid, et par an-Nasā’ī [716], d’après Muhammad ibn ‘Abd Allāh ibn Yazīd, par l’intermédiaire d’Ayyūb ibn an-Najjār, selon la même chaîne de transmission. Abū Mas‘ūd ad-Dimashqī [717] a dit : « Ni al-Bukhārī ni Muslim

[714] Dans son Sahîh (n° 4738), au chapitre du Tafsīr.

[715] Rapporté par Muslim

[716] Rapporté par an-Nasā’ī dans « Les Grands Sunan »

[717] Voir la parole d'Abū Mas‘ūd dans « Tuḥfat al-Ashrāf » d'al-Muzayy (10/467), en commentaire du hadith

n’ont rapporté de lui un autre hadith dans leurs deux recueils, si ce n’est celui-ci. »

Il a également été rapporté par Aḥmad [718], d’après ‘Abd ar-Razzāq, d’après Ma‘mar, d’après Hammām, d’après Abū Hurayra. Et Muslim [719] l’a aussi transmis à partir de Muhammad ibn Rāfi‘, d’après ‘Abd ar-Razzāq, par la même voie.

L’imām Aḥmad [720] a dit : « Nous a rapporté Abū Kāmil, qui a dit : ‘Nous a rapporté Ibrāhīm, qui nous a transmis d’après Ibn Shihāb, d’après Ḥumayd ibn ‘Abd ar-Raḥmān, d’après Abū Hurayra, qui a dit : Le Messager d'Allah a dit : “Adam et Moïse ont débattu. Moïse dit alors à Adam : ‘Ô Adam ! C’est toi qui, par ta faute, as fait sortir les hommes du Paradis ?’ Et Adam de répondre : ‘Et toi, ô Moïse ! Dieu t’a élu pour Ses messages et Sa Parole ; et pourtant, me reproches-tu une affaire qui m’était déjà prédestinée avant même ma création ?’” Le Messager d'Allah ajouta : “Adam a vaincu Moïse dans l’argument ; Adam a vaincu Moïse dans l’argument.”” (répété deux fois). »

J’indique que ce hadith a aussi été rapporté par al-Bukhārī et Muslim [721] d’après az-Zuhrī,

---

[718] Dans le Musnad (2/268).

[719] Dans le Sahīh

[720] Dans le Musnad (2/264).

[721] Rapporté par al-Bukhārī

par l’intermédiaire de Ḥumayd ibn ‘Abd ar-Raḥmān, d’après Abū Hurayra, selon des termes similaires attribués au Prophète ﷺ.

L’imām Aḥmad [722] rapporte également : « Nous a transmis Mu‘āwiya ibn ‘Amr, qui a dit : ‘Nous a rapporté Zā’ida, d’après al-A‘mash, d’après Abū Ṣāliḥ, d’après Abū Hurayra, d’après le Prophète ﷺ, qui a dit : “Adam et Moïse ont débattu. Moïse dit : ‘Ô Adam ! Dieu t’a créé de Sa main et a insufflé en toi de Son Esprit, tu as égaré les gens et tu les as fait sortir du Paradis !’ Adam répondit : ‘Et toi, ô Moïse ! Dieu t’a élu par Sa Parole, et pourtant, me reproches-tu une action qu'Allah avait déjà prescrite pour moi avant même la création des cieux et de la terre ?’ Et voilà comment Adam vainquit Moïse dans l’argument.” »

Cela a également été rapporté par at-Tirmidhī [723] et an-Nasā’ī, tous deux d’après Yaḥyā ibn Ḥabīb ibn ‘Arabi, d’après Ma‘mar ibn Sulaymān, d’après son père, d’après al-A‘mash, selon la même chaîne de transmission. At-Tirmidhī a dit : « Il s’agit d’une narration rare [724] de Sulaymān at-Taymī, d’après al-A‘mash. » Et il ajouta : « Certains l’ont aussi rapporté d’al-A‘mash, d’après Abū Ṣāliḥ, d’après Abū Sa‘īd. »

---

[722] Dans le Musnad (2/398).

[723] Rapporté par at-Tirmidhī

[724] Dans certaines copies : « Ḥasan Ḡarīb ».

J’indique que le ḥāfiẓ Abū Bakr al-Bazzār l’a ainsi rapporté dans son Musnad [725], d’après Muḥammad ibn al-Muthannā, d’après Muʿādh ibn Asad… »

D’après al-Fadl ibn Mûsâ, d’après al-Aʿmach, d’après Abû Ṣâliḥ, d’après Abû Saʿîd. Al-Bazzâr l’a également rapporté [726] : « ʿAmr ibn ʿAlî al-Fallâs nous a raconté, Abû Muʿâwiyah nous a raconté, al-Aʿmach nous a raconté, d’après Abû Ṣâliḥ, d’après Abû Hurayrah – ou Abû Saʿîd – d’après le Prophète , puis il mentionna le récit. »

Aḥmad [727] a dit : « Sufyân nous a rapporté, d’après ʿAmr, qui a entendu Ṭâwûs, lequel a entendu Abû Hurayrah dire : “Le Messager d’Allah a dit : ‘Adam et Mûsâ discutèrent. Mûsâ dit : « Ô Adam ! Tu es notre père. Tu nous as déçus et nous as fait sortir du Paradis. » Adam lui répondit : « Ô Mûsâ ! C’est toi qu’Allah a choisi pour Sa Parole. » – Et, selon une autre version, Sufyân dit : « Adam a réfuté Mûsâ, Adam a réfuté Mûsâ. »” »

Al-Bukhârî [728] a également rapporté : « ʿAlî ibn al-Madînî nous a raconté : Sufyân nous a rapporté en disant : nous l’avons retenu de

[725] Comme dans « Kashf al-Aṣṭār »

[726] Rapporté par al-Bazzār (n° 2148) comme dans Kashf al-Astār, et al-Haythami a déclaré : c’est le hadith d’Abū Hurayra dans Le Ṣaḥīḥ. Quant au hadith d’Abū Saʿīd, sa chaîne de transmission a déjà été présentée sous le numéro

[727] Dans le Musnad (2/248).

[728] Dans son Ṣaḥīḥ (n° 6614) au sujet du destin (al-Qadr).

ʿAmr, d’après Ṭâwûs qui a entendu Abû Hurayrah rapporter du Prophète ﷺ : “Adam et Mûsâ discutèrent. Mûsâ dit : « Ô Adam ! Tu es notre père, tu nous as déçus et nous as fait sortir du Paradis ! » Adam lui répondit : « Ô Mûsâ ! Allah t’a choisi pour Sa Parole et Il a écrit pour toi de Sa Main. Me reproches-tu une affaire qu’Allah avait décrétée contre moi quarante ans avant de me créer ? » Ainsi, Adam réfuta Mûsâ, Adam réfuta Mûsâ.” Il le répéta trois fois. » Sufyân ajouta : « Abû az-Zinâd nous a aussi rapporté, d’après al-Aʿrâj, d’après Abû Hurayrah, d’après le Prophète ﷺ, un récit semblable. »

Toute la communauté de rapporteurs l’a transmis, à l’exception d’Ibn Mâjah [729], par dix voies différentes, toutes issues de Sufyân ibn ʿUyaynah [730], d’après ʿAmr ibn Dînâr, d’après ʿAbd Allâh ibn Ṭâwûs, d’après son père [731], d’après Abû Hurayrah, d’après le Prophète ﷺ, avec un contenu semblable.

Aḥmad [732] a également dit : « ʿAbd ar-Raḥmân nous a rapporté, Ḥammâd nous a rapporté,

---

[729] Rapporté par al-Bukhārī (n° 6614) au sujet du destin, par Muslim (n° 2652) au sujet du destin, par le Muwaṭṭaʾ (2/898) au sujet du destin, par Abū Dāwūd (n° 4701) dans les Traditions prophétiques (as-Sunnah), et an-Nasāʾī dans son Tafsīr (n° 207). Je dis : il est également rapporté par Ibn Mājah (n° 80) mais je ne l’ai pas retrouvé chez al-Tirmidhī.

[730] Le ḥāfiẓ Ibn Ḥajar a déclaré dans Fath al-Bārī (11/506) : nous avons collecté dix chaînes de transmission d’Abū Hurayra.

[731] ʿAmr ibn Dīnār ne le rapporta que de Ṭāwūs d’après Abū Hurayra, et ʿAbdullāh ibn Ṭāwūs n’a transmis ce hadith de son père dans aucun des six livres canoniques.

[732] Dans le Musnad (2/464).

d’après ʿAmmâr, d’après Abû Hurayrah, qui rapporte du Prophète : “Adam rencontra Mûsâ. Mûsâ lui dit : « Est-ce toi, Adam, qu’Allah a créé de Sa Main, à qui Il a ordonné aux anges de se prosterner, et qu’Il a fait habiter le Paradis, puis qui a commis cet acte ? » Adam dit : « Et toi, Mûsâ ! C’est toi qu’Allah a honoré de Sa Parole, t’a choisi pour Son message et a fait descendre sur toi la Torah. Or, qui est antérieur, moi ou le Décret (divin) ? » Mûsâ répondit : « C’est le Décret. » Ainsi, Adam réfuta Mûsâ.” [733] »

Ahmed a dit : « ‘Affân nous a rapporté, Hammad nous a rapporté d’après ‘Ammar ibn Abî ‘Ammar, d’après Abû Hurayra, d’après le Prophète, et également Humayd, d’après al-Hassan, d’après un homme – Hammad a dit : “Je pense qu’il s’agit de Jundub ibn ‘Abd Allâh al-Bajalî” – d’après le Prophète, qui a dit : “Adam rencontra Moïse…” puis il en mentionna le sens [734]. Seul Ahmed rapporte ce hadith selon cette chaîne de transmission.

Ahmed a également dit : « Husayn nous a rapporté, Jarîr – c’est-à-dire Ibn Hâzim – nous a rapporté d’après Muhammad – c’est-à-dire Ibn Sîrîn – d’après Abû Hurayra, qui a dit : “Le Messager d’Allâh a dit : ‘Adam rencontra Moïse et lui dit : « Es-tu celui qu’Allâh a créé de

[733] Dans le Musnad : « Adam fit le pèlerinage à Mūsā, Adam fit le pèlerinage à Mūsā », répétition ; c’est un hadith authentique.

[734] Dans al-Musnad (2/464), c'est un hadith avec ses différentes chaînes de transmission.

Sa main, à qui Il a fait habiter Son paradis, pour qui Il a ordonné à Ses anges de se prosterner, et qui, cependant, a commis ce que tu as commis ? » Adam répondit : « Ô Moïse [735], es-tu celui à qui Allâh a parlé et sur qui Il a fait descendre la Torah ? » Moïse dit : ‘Oui.’ Adam demanda : ‘La trouves-tu inscrite contre moi avant même que je ne sois créé ?’ Il répondit : ‘Oui.’ Adam conclut : ‘Alors Adam a vaincu Moïse dans l’argumentation – Adam a vaincu Moïse dans l’argumentation.’” [736]” »

De même, Hammad ibn Zayd l’a rapporté selon Ayyoub et Hishâm, d’après Muhammad ibn Sîrîn, d’après Abû Hurayra, en l’attribuant au Prophète. La même version est rapportée par ‘Alî ibn ‘Âsim, d’après Khâlid et Hishâm, d’après Muhammad ibn Sîrîn. Ce hadith correspond à leurs critères (ceux d’al-Bukhârî et de Muslim) selon ces différentes chaînes.

Ibn Abî Hâtim a dit : « Yûnus ibn ‘Abd al-A‘lâ nous a rapporté, Ibn Wahb nous a informés, Anas ibn ‘Iyâd nous a informés, d’après al-Hârith ibn Abî Dhubâb, d’après Yazîd ibn Hurmuz : ‘J’ai entendu Abû Hurayra dire : “Le Messager d’Allâh ﷺ a dit : ‘Adam et Moïse se sont disputés devant leur Seigneur, et Adam a vaincu Moïse dans l’argumentation. Moïse dit : « Es-tu celui qu’Allâh a créé de Sa main, dans

[735] Dans al-Musnad : Adam a dit à Moïse.

[736] Rapporté par Ahmad dans al-Musnad (2/392), c'est un hadith authentique.

lequel Il a insufflé de Son Esprit, devant qui Il a ordonné à Ses anges de se prosterner, et qu'Il a fait habiter Son paradis, puis tu as fait descendre les gens sur terre par ta faute ? » Adam répondit : « Et toi, Moïse, qu'Allâh a élu pour Sa mission et à qui Il a parlé, à qui Il a donné les Tablettes comprenant l'explication de toute chose, et qu'Il a rapproché pour s'entretenir avec Lui. Combien d'années avant ma création as-tu trouvé que la Torah avait été écrite ? » Moïse répondit : "Quarante ans." Adam reprit : « As-tu trouvé dans la Torah (Et Adam désobéit à son Seigneur et s'égara) [Tâhâ : 121] ? » Il dit : 'Oui.' Adam poursuivit : « Me reproches-tu un acte qu'Allâh avait prescrit que je fasse quarante ans avant même de me créer ? » Le Messager d'Allâh dit alors : "Adam a donc vaincu Moïse dans l'argumentation."'" [737] »

Al-Hârith a ajouté : « 'Abd al-Rahmân ibn Hurmuz m'a également rapporté cela, d'après Abû Hurayra, d'après le Messager d'Allâh. »

Muslim [738] a également recueilli ce hadith, selon la transmission d'Is'hâq ibn Mûsâ al-Ansârî, d'après Anas ibn 'Iyâd, d'après al-Hârith ibn 'Abd al-Rahmân ibn Abî Dhubâb, d'après Yazîd ibn Hurmuz et al-A'raj, tous deux l'ayant

[737] Voir Tahdhīb Tārīkh Ibn 'Asākir (2/346) et Tafsīr Ibn Kathīr (3/212).

[738] Dans Son Ṣaḥīḥ

reçu d’Abû Hurayra, d’après le Prophète, dans un récit proche.

Ahmed a encore déclaré : « ‘Abd al-Razzâq nous a rapporté, Ma‘mar nous a informés, d’après al-Zuhrî, d’après Abû Salama, d’après Abû Hurayra… »

Il a dit : « Le Messager d'Allah a déclaré : “Adam et Moïse se disputèrent. Moïse dit alors à Adam : ‘Ô Adam ! Tu es celui qui a fait entrer ta descendance dans le Feu.’ Adam de répondre : ‘Ô Moïse ! Dieu t’a choisi pour porter Ses messages et pour Sa Parole, et Il a fait descendre sur toi la Torah. As-tu trouvé que je dusse être précipité (hors du Paradis) ?’ Il répondit : ‘Oui.’ C’est ainsi qu’Adam l’emporta (dans l’argument) sur Moïse.”’ [739]

Cela est conforme à leurs conditions, mais ils ne le rapportèrent pas selon cette chaîne de transmission. Quant à la formule : « Tu as fait entrer ta descendance dans le Feu », elle est considérée comme problématique (nakâra). Voici donc les différentes voies de transmission de ce hadith d’après Abû Hurayra : il fut rapporté de lui par Humayd ibn ‘Abd Ar-Raḥmân, Dhakwân Abû Ṣâliḥ As-Sammân, Ṭâwûs ibn Kaysân, ‘Abd Ar-Raḥmân ibn Hurmuz Al-A‘raj, ‘Ammâr ibn Abî ‘Ammâr, Muḥammad ibn Sîrîn, Hammâm ibn Munabbih, Yazîd ibn Hurmuz et Abû Salama ibn ‘Abd Ar-Raḥmân.

[739] Rapporté par Ahmad dans le Musnad (2/268), c'est un hadith authentique excepté la phrase : « Ta postérité a été introduite au Paradis ».\n

Le grand traditionnel Abû Ya‘lâ Al-Mawṣilî l’a aussi rapporté dans son “Musnad” [740], selon une chaîne remontant à l’Émir des croyants ‘Umar ibn Al-Khaṭṭâb(ra). Il raconta : « Al-Ḥârith ibn Miskîn Al-Miṣrî nous a rapporté ; ‘Abd Allâh ibn Wahb nous a rapporté ; Hishâm ibn Sa‘d m’a informé d’après Zayd ibn Aslam, d’après son père, d’après ‘Umar ibn Al-Khaṭṭâb, qui le tenait du Prophète. Il a dit : “Moïse(as) déclara : ‘Ô Seigneur, montre-nous Adam, qui nous a fait sortir, lui et nous, du Paradis.’ Alors Dieu lui montra Adam(as). Moïse lui dit : ‘Es-tu Adam ?’ Il répondit : ‘Oui.’ Moïse poursuivit : ‘Tu es bien celui dans lequel Dieu a insufflé de Son Esprit, devant qui Il a ordonné aux anges de se prosterner, et à qui Il a enseigné tous les noms ?’ ‘Oui’, répondit Adam. Moïse demanda : ‘Alors, qu’est-ce qui t’a poussé à nous faire sortir, toi et moi, du Paradis ?’ Adam lui retourna la question : ‘Qui es-tu ?’ Moïse répondit : ‘Je suis Moïse, le Prophète des Fils d’Israël, celui à qui Dieu a parlé de derrière un voile, sans intermédiaire parmi Sa création.’ Adam dit : ‘Comment peux-tu me reprocher une chose déjà décrétée par Dieu auparavant ?’ Le Messager d'Allah conclut : ‘Adam l’emporta sur Moïse dans cette discussion. Oui, Adam l’emporta sur Moïse.’” »

740

Abû Dâwûd [741] en a également transmis une version [742] via Aḥmad ibn Ṣâliḥ Al-Miṣrî, d'après Ibn Wahb, dans le même sens. Abû Ya'lâ déclara encore : « Muḥammad ibn Al-Muthannâ nous a rapporté ; 'Abd Al-Malik ibn Aṣ-Ṣabâḥ Al-Mismâ'î nous a rapporté, d'après 'Imrân, d'après Ar-Rudaynî ibn Abî Mijlaz, d'après Yaḥyâ ibn Ya'mar, d'après Ibn 'Umar, au nom de 'Umar — et Abû Muḥammad (l'auteur) estime, selon toute vraisemblance, qu'il l'a fait remonter (au Prophète) : "Adam et Moïse se rencontrèrent, et Moïse dit à Adam : 'Tu es le père des humains ; Dieu t'a fait habiter Son Paradis, et Il a ordonné à Ses anges de se prosterner devant toi. (Voudrais-tu) me dire si tu vois cela porté contre moi ?' Et Adam de rétorquer : 'Ô Moïse ! Ne trouves-tu pas que la chose était déjà écrite contre moi ?' Ainsi, Adam l'emporta sur Moïse, Adam l'emporta sur Moïse." [743] »

Cette chaîne de transmission n'a rien de répréhensible non plus, et Allah sait mieux (ce qu'il en est).

Il a déjà été rapporté [744] la version de ce hadith transmise par al-Fadl ibn Mûsâ, d'après

[741] Rapporté par Abū Dāwūd

[742] Sa chaîne de transmission (isnād) présente une faiblesse, mais il possède des témoins (shawāhid) qui la renforcent.\n

[743] Rapporté par Abū Ya'lā dans le Musnad

[744] Le hadith et son cheminement ont été présentés p. 128.

al-Aʿmash, d’après Abû Sâliḥ, d’après Abû Saʿîd, ainsi que la version de l’imam [745] Aḥmad, d’après ʿAffân, d’après Ḥammâd ibn Salama, d’après Ḥumayd, d’après al-Ḥasan, d’après un homme. Ḥammâd a dit : « Je pense qu’il s’agit de Jundub ibn ʿAbd Allâh al-Bajalî », d’après le Prophète : « Adam rencontra Moïse… », puis il en rapporta le sens.

Les gens ont divergé à propos de ce hadith : certains partisans du qadariyya l’ont rejeté, car il comporte l’affirmation d’un destin prédéterminé. D’autres, issus du courant jabrite, s’en sont prévalus comme preuve — car celui-ci leur paraît aller de soi à première vue — puisque, disent-ils, Adam imposa son argument à Moïse en se référant à ce qui était déjà écrit. Nous verrons plus loin la réponse à ce sujet.

D’autres [746] ont dit qu’Adam l’emporta sur Moïse parce que celui-ci lui reprochait un péché dont il s’était pourtant repenti ; or, celui qui se repent d’une faute est comparable à celui qui n’a pas commis de faute. On a également avancé qu’Adam l’emporta parce qu’il était plus ancien et plus âgé, ou parce qu’il était le père de Moïse, ou encore parce que chacun appartenait à une législation différente. Certains ont pensé qu’ils se trouvaient dans la

[745] Le hadith et son cheminement ont été présentés p. 130.

[746] En note « A » : un discours sur l’argument d’Adam contre Moïse.

demeure intermédiaire (barzakh), où, selon eux, l’obligation légale ne s’applique plus.

En réalité, ce hadith a été rapporté sous de nombreuses formulations, dont certaines ne sont que des récits au sens et non mot à mot, ce qui soulève quelques réserves. Les grandes lignes de la plupart de ces chaînes de transmission, dans les deux Ṣaḥîḥ et ailleurs, montrent que Moïse reprocha à Adam d’avoir fait sortir lui-même et sa descendance du Paradis. Adam lui répondit alors : « Je ne vous ai pas fait sortir ; Celui qui a décrété que ma consommation de l’arbre entraînerait l’expulsion, Celui-là seul, c’est Dieu. Il avait déjà planifié, décrété et écrit cela avant même que je ne fusse créé. » Ainsi, tu me reproches une chose qui ne m’appartient pas: je n’ai fait que manger de l’arbre après en avoir reçu l’interdiction, mais le fait que l’expulsion doive s’ensuivre ne vient pas de moi. Ce n’est donc pas moi qui nous ai fait sortir du Paradis, moi ou vous, mais c’est l’œuvre et la puissance d'Allah, en Sa sagesse. Telle est la raison pour laquelle Adam a réfuté Moïse.

Celui qui traite ce hadith de mensonge est de mauvaise foi, car il est transmis de manière notoire d’après Abû Hurayra (qu’Allah l’agrée) — et c’est un Compagnon dont l’équité, la mémorisation et l’exactitude sont unanimement reconnues. En outre, il est rapporté par d’autres Compagnons, comme

nous l’avons signalé. Quant à ceux qui l’ont interprété par les explications exposées plus haut, leur point de vue est fort éloigné tant du texte que de l’esprit même du hadith. Parmi eux, les jabrîtes semblent avoir l’argument le plus consistant, mais leur position demeure sujette à plusieurs objections :

Premièrement : Il est inconcevable que Moïse (la paix soit sur lui) reproche un acte dont l’auteur s’est déjà repenti.

Deuxièmement : Moïse lui-même a tué un homme alors qu’il n’en avait pas reçu l’ordre, et il s’est alors adressé à Allah en disant : « Seigneur, je me suis fait du tort, pardonne-moi », [al-Qaṣaṣ : 16], et Dieu le pardonna.

Troisièmement : Si la réponse à un reproche concernant une faute se réduisait à dire que celle-ci était déjà prédestinée pour le serviteur, cette porte resterait ouverte à tous

Mention des hadiths relatifs à la création d'Adam

Celui qui est blâmé pour un acte qu’il a commis et qui invoque le destin (qadar) antérieur pour s’en défendre fermerait, de ce fait, la porte au droit de représailles (qisâs) et aux peines légales (hudûd). Car si le destin servait réellement d’argument, chacun l’invoquerait pour justifier ce qu’il a commis, fût-ce des actes graves ou mineurs, ce qui conduirait à de graves conséquences. C’est pourquoi certains savants ont déclaré que la

réponse donnée par Adam relevait du recours au destin concernant l'épreuve subie, et non le péché. Et Dieu est plus savant encore.

——————————————

[Mention des hadiths relatifs à la création d'Adam]

L'imam Ahmad a rapporté : « Yahyâ et Muhammad ibn Ja'far nous ont transmis un hadith. 'Awf nous a rapporté, d'après Qasâma ibn Zuhayr, d'après Abû Mûsâ, que le Prophète a dit :

"Certes, Allah créa Adam à partir d'une poignée (de terre) qu'Il prit de toute la surface de la Terre. C'est pourquoi les enfants d'Adam vinrent à l'image de la Terre : certains furent blancs, d'autres rouges, d'autres noirs, et d'autres entre ces couleurs. Certains furent mauvais, d'autres bons, et d'autres entre les deux ; certains furent dociles et d'autres rudes, et d'autres entre les deux." [747]

Il est également rapporté [748] par l'intermédiaire d'Hawdha, d'après 'Awf, d'après Qasâma ibn Zuhayr : "J'ai entendu l'Ash'arî dire : Le Messager d'Allah a dit : 'En vérité, Allah créa Adam à partir d'une poignée (de terre) prélevée dans toute la Terre ; ses descendants vinrent donc à l'image de la Terre : certains furent blancs, d'autres rouges, d'autres noirs,

[747] Dans le Musnad (4/400).

[748] Dans le Musnad

et d’autres entre ces couleurs, certains dociles, d’autres rudes, et d’autres entre les deux, certains mauvais, d’autres bons, et d’autres entre les deux.’”

Il en est de même dans les versions d’Abû Dâwud, d’At-Tirmidhî et d’Ibn Hibbân dans son “Sahîh” [749], d’après ‘Awf ibn Abî Jamîla al-A‘râbî, d’après Qasâma ibn Zuhayr al-Mâzinî al-Basrî, d’après Abû Mûsâ ‘Abd Allâh ibn Qays al-Ash‘arî, d’après le Prophète , dans des termes similaires. At-Tirmidhî a jugé ce hadith “bon et authentique”.

As-Suddî a aussi mentionné, d’après Abû Mâlik et Abû Sâlih, d’après Ibn ‘Abbâs, et d’après Murra, d’après Ibn Mas‘ûd, et d’après plusieurs Compagnons du Messager d’Allah : “Allah envoya Jibrîl sur Terre pour en rapporter de l’argile (tîn). Mais la Terre s’écria : ‘Je cherche protection auprès d’Allah contre toi afin que tu ne me prennes rien et que tu ne m’enlaides pas.’ Jibrîl repartit donc sans prélever d’argile, disant : ‘Seigneur, elle s’est placée sous Ta protection, alors je l’ai laissée.’ Allah envoya ensuite Mîkâ’îl, qui se heurta à la même requête de la Terre, et repartit en disant la même chose que Jibrîl. Puis Allah envoya l’Ange de la Mort, à qui la Terre demanda encore protection, mais il répondit : ‘Et moi aussi, je cherche protection auprès d’Allah de

[749] Rapporté par Abū Dāwūd

revenir sans accomplir Son ordre.’ Il prit alors de la surface de la Terre de quoi la mélanger, ne se contentant pas d’un seul endroit ; il s’empara d’une terre blanche, rouge, et noire. C’est pour cette raison que les fils d’Adam naquirent différents. Il remonta ensuite avec cette terre, qu’il mouilla jusqu’à…”

Il retrouva alors la forme d’une argile adhésive – et « al-lâzib » désigne celle dont les parties se collent les unes aux autres. Puis Il dit aux anges : « Je vais créer un être humain à partir d’argile (71). Lorsqu’ensuite Je l’aurai parfaitement formé et que J’aurai insufflé en lui de Mon Esprit, tombez prosternés devant lui (72). » [Sâd : 71-72]

Dieu le créa alors de Sa propre Main afin qu’Iblis ne s’enorgueillisse pas à son égard. Il le façonna sous forme de simple être humain, resté un corps d’argile durant quarante ans, au cours d’un vendredi, et les anges passaient auprès de lui en étant saisis de crainte lorsqu’ils le voyaient. Le plus effrayé de tous était Iblis, qui s’approchait de lui, puis le frappait, et le corps résonnait comme l’argile cuite, rendant un son clair. C’est à ce propos qu'Allah déclare : « D’une argile sèche semblable à la poterie » [Ar-Rahmân : 14]. Iblis disait alors : « Tu n’as pas été créé sans raison ! » Il entrait par sa bouche et ressortait par son postérieur, puis il s’adressa aux anges : « Ne redoutez rien de celui-ci, car votre Seigneur est

solide alors que lui est creux. Si l’on me donne pouvoir sur lui, je le détruirai. »

Lorsque arriva le moment fixé par Allah pour qu’Il lui insufflât l’âme, Allah dit aux anges : « Lorsque J’aurai insufflé en lui de Mon Esprit, prosternez-vous devant lui. » Quand Il insuffla l’âme en Adam, celle-ci parvint à sa tête, et Adam éternua. Les anges lui dirent alors : « Dis : “Louange à Allah !” » Il prononça : « Louange à Allah », et Dieu lui dit : « Que ton Seigneur te fasse miséricorde. » Quand l’âme atteint ses yeux, Adam put contempler les fruits du Paradis. Quand elle atteignit son ventre, il désira manger et se jeta sur les fruits avant même que l’âme ne parvienne à ses pieds, pressé qu’il était d’atteindre les fruits du Paradis. C’est à propos de ce comportement qu'Allah dit : « L’homme a été créé d’impatience » [Al-Anbiyâ’ : 37]. « Les anges se prosternèrent alors tous ensemble (30), à l’exception d’Iblis qui refusa d’être avec ceux qui se prosternaient » [Al-Hijr : 30-31]. Et la suite du récit fut rapportée [750].

Une partie de ce qui précède est corroborée par certains hadiths, même si beaucoup de ces détails sont issus des récits israélites. Ainsi, l’imam Ahmad [751] rapporte : « ’Abd As-Samad nous a raconté, disant : Hammad nous a

[750] Rapporté par al-Ṭabarī dans son Histoire (1/90).

[751] Dans le Musnad (2/152).

rapporté, d’après Thâbit, d’après Anas, que le Prophète a dit : “Quand Dieu créa Adam, Il le laissa un certain temps comme Il le voulut. Alors Iblis se mit à tourner autour de lui. Quand il remarqua qu’il était creux, il sut que cette créature ne pourrait se maîtriser.” »

Ibn Hibbân rapporte dans son “Sahîh” [752] : « Al-Hasan ibn Sufyân nous a raconté : Hudbah ibn Khâlid nous a raconté : Hammad ibn Salamah nous a rapporté, d’après Thâbit, d’après Anas ibn Mâlik, que le Messager d'Allah a dit : “Lorsque l’âme fut insufflée à Adam et qu’elle parvint à sa tête, il éternua, puis dit : ‘Louange à Allah, Seigneur de l’univers.’ Dieu lui dit alors : ‘Qu’Allah te fasse miséricorde.’” »

Le hâfid Abû Bakr Al-Bazzâr rapporte : « Yahyâ ibn Muhammad ibn As-Sakan nous a raconté : Habbân ibn Hilâl nous a raconté : Mubârak ibn Fadâlah nous a rapporté, d’après ’Ubaydullâh, d’après Khubayb, d’après Hafs – Hafs étant le fils de ’Âsim ibn ’Umar ibn Al-Khattâb – d’après Abû Hurayrah, avec une chaîne remontant au Prophète , qu’il dit : “Lorsqu’Allah créa Adam, il éternua et prononça : ‘Louange à Allah.’ Puis son Seigneur lui dit : ‘Que ton Seigneur te fasse miséricorde, ô Adam !’” [753]. » Il s’agit là d’une chaîne de

[752] Dans al-Iḥsān

[753] Rapporté par Ibn Ḥibbān dans son Ṣaḥīḥ de Abū ʿArūbah al-Ḥarrānī, de Yaḥyā ibn Muḥammad, mentionné dans al-Iḥsān

transmission acceptable, non rapportée par les auteurs des recueils canoniques.

‘Umar ibn ‘Abd al-‘Azîz a dit : « Lorsque les anges reçurent l’ordre de se prosterner, le premier d’entre eux à se prosterner fut Isrâfîl. Dieu lui accorda alors que le Coran fût inscrit sur son front. » Rapporté par Ibn ‘Asâkir [754].

Le hâfiẓ Abû Ya‘lâ [755] a dit : « ‘Uqba ibn Mukarram nous a rapporté (…), ‘Amr ibn Muḥammad nous a rapporté, d’après Ismâ‘îl ibn Râfi‘, d’après al-Maqburî, d’après Abû Hurayra, que le Messager d'Allah a dit :

“Dieu créa Adam à partir de la poussière, puis Il en fit de l’argile, puis Il le laissa ainsi jusqu’à ce qu’il devienne une boue malléable (ḥama’ masnûn). Ensuite, Il le créa et le modela, puis le laissa de nouveau jusqu’à ce qu’il soit devenu une argile sonore, pareille à de la poterie.”

Il dit : “Iblîs passait alors près de lui et s’exclamait : ‘Tu as été créé pour une affaire grandiose !’ Puis Dieu insuffla en lui de Son Esprit, et la première partie de son corps où l’Esprit pénétra fut sa vue et ses narines ; alors il éternua, et Dieu [756] l’accueillit avec la miséricorde de son Seigneur. Allah dit : ‘Que ton Seigneur te fasse miséricorde.’

[754] Dans son histoire ; comme dans al-Durr al-Manthūr (1/123).

[755] Dans son Musnad 14, hadith

[756] Dans le Musnad : "Il loua son Seigneur."

Puis Allah dit : ‘Ô Adam, va trouver ces êtres (les anges) et vois ce qu’ils te diront.’ Adam s’y rendit et les salua. Ils répondirent : ‘Que la paix, la miséricorde d'Allah et Sa bénédiction soient sur toi.’ Allah dit alors : ‘Ô Adam, telle est ta salutation et celle de ta descendance.’

Adam dit : ‘Ô mon Seigneur, qu’est-ce que ma descendance ?’ Dieu répondit : ‘Choisis l’une de Mes deux mains, ô Adam !’ Adam dit : ‘Je choisis la main droite de mon Seigneur, et Ses deux mains sont droites.’ Dieu [757] ouvrit alors Sa paume, et il y avait toute la descendance d’Adam dans la main du Tout-Miséricordieux. Parmi ceux-ci, certains hommes avaient la bouche remplie de lumière ; puis Adam aperçut un homme dont la lumière l’émerveilla.

Adam dit : ‘Ô mon Seigneur, qui est celui-ci ?’ Dieu répondit : ‘C’est ton fils Dâwûd (David).’ Adam reprit : ‘Ô Seigneur, quelle durée de vie lui as-Tu accordée ?’ Allah dit : ‘Je lui ai donné soixante ans.’ Adam dit : ‘Ô Seigneur, complète son âge avec une partie du mien, pour qu’il vive jusqu’à cent ans.’ Dieu exauça cette requête et en témoigna (Adam).

Lorsque la vie d’Adam arriva à son terme, Dieu [758] envoya l’Ange de la Mort. Adam dit : ‘Ne me reste-t-il pas encore quarante ans à

[757] Ce qui est entre parenthèses, il l’a établi à partir du Musnad.

[758] Ce qui est entre parenthèses, il l’a établi à partir du Musnad.

vivre ?’ L’Ange lui répondit : ‘Ne les as-tu pas cédés à ton fils Dâwûd ?’ Adam le nia alors, et sa descendance le nia à sa suite ; il oublia et sa descendance oublia également [759].”

Cette tradition a aussi été rapportée par le hâfiẓ Abû Bakr al-Bazzâr, par at-Tirmidhî [760] et par an-Nasâ’î dans “al-Yawm wa-l-Layla”, selon la chaîne de transmission de Ṣafwân ibn ‘Îsâ, d’après al-Ḥârith ibn ‘Abd ar-Raḥmân ibn Abî Dhu’bâb, d’après Sa‘îd al-Maqburî, d’après Abû Hurayra, d’après le Prophète. At-Tirmidhî a déclaré : “C’est un ḥadîth ḥasan gharîb dans cette version.”

An-Nasâ’î [761] a dit : “Ce hadith est jugé munkar.” Il a aussi été transmis par Muḥammad ibn ‘Ajlân, d’après Sa‘îd al-Maqburî, d’après son père, d’après ‘Abd Allâh ibn Salâm, comme étant sa propre parole [762].

Abou Ḥâtim Ibn Ḥibbân l’a rapporté dans son « Ṣaḥîḥ », en ces termes [763] : « Nous a rapporté Muḥammad ibn Isḥâq ibn Khuzayma, qui a dit : “Nous a rapporté Muḥammad ibn Bashshâr, qui a dit : Nous a rapporté Ṣafwân ibn ʿÎsâ, qui a dit : Nous a rapporté al-Ḥârith ibn ʿAbd al-Raḥmân

[759] Dans sa chaîne de transmission : Ismāʿīl ibn Rāfiʿ, faible en mémorisation.

[760] Rapporté par al-Tirmidhī

[761] Voir Amāl al-Yawm wa al-Laylah (p. 238).

[762] Ce qui est voulu : d’après la parole de ʿAbd Allāh ibn Salām, elle est muqūfah (attribuée au Compagnon sans remonter au Prophète), et le mot « sa parole » a été omis dans l’édition.

[763] Al-Iḥsān, nº 6167.

ibn Abî Dhubâb, d’après Saʿîd al-Maqburî, d’après Abû Hurayra, qui a dit : Le Messager d'Allah a dit : ‘Lorsqu'Allah créa Adam et insuffla en lui l’âme, il éternua et dit : "Al-ḥamdulillâh" (Louange à Allah), louant ainsi Dieu par Sa permission. Dieu lui dit alors : "Qu’Allah te fasse miséricorde, ô Adam ! Va vers ces anges, vers un groupe assis d’entre eux, et salue-les.” Adam y alla et leur dit : "As-salâmu ʿalaykum" (Que la paix soit sur vous). Ils répondirent : "Wa-ʿalaykum as-salâm wa-raḥmatullâh" (Et sur toi la paix ainsi que la miséricorde d'Allah). Puis Adam retourna vers son Seigneur, et Celui-ci lui dit : “Telle est ta salutation et la salutation de ta descendance entre eux.” Ensuite, Dieu — ayant Ses Mains fermées — lui dit : “Choisis celle que tu veux.” Adam dit : “Je choisis la Main Droite de mon Seigneur, et les deux Mains de mon Seigneur sont droites et bénies.” Puis Dieu les ouvrit et s’y trouvèrent Adam et sa descendance. Adam demanda : “Ô Seigneur, qu’est-ce que cela ?” Dieu répondit : “Ce sont ta descendance.” Et voilà que chaque être humain avait son âge inscrit entre ses yeux, et parmi eux il y avait un homme dont l’apparence était la plus radieuse — ou l’une des plus radieuses — et il n’était inscrit pour lui que quarante ans. Adam dit : “Ô Seigneur, qui est celui-ci ?” Dieu répondit : “C’est ton fils Dâwud (David), dont Dieu a décrété qu’il vivrait quarante ans.” Adam dit :

“Ô Seigneur, augmente son âge.” Allah dit : “C’est ce qui lui est prescrit.” Adam insista : “Je lui donne soixante ans de ma propre vie.” Dieu répondit : “C’est à toi de décider.” Puis Dieu ordonna à Adam d’habiter le Paradis, et il y demeura le temps qu’Il voulut, avant d’en être descendu. Adam tenait encore le compte de ses années, quand l’Ange de la Mort vint à lui. Adam lui dit : “Tu es venu trop tôt, or il m’est écrit mille ans.” L’Ange répondit : “Certes, mais tu as donné soixante ans de ta vie à ton fils Dâwud.” Alors Adam renia, et sa descendance renia ; il oublia, et sa descendance oublia. C’est alors qu’il fut ordonné de consigner par écrit et de faire témoigner.” C’est la formulation transmise par Ibn Ḥibbân.

At-Tirmidhî a dit [764] : « Nous a rapporté ʿAbd ibn Ḥumayd, qui a dit : Nous a rapporté Abû Nuʿaym, qui a dit : Nous a rapporté Hishâm ibn Saʿd, d’après Zayd ibn Aslam, d’après Abû Ṣâliḥ, d’après Abû Hurayra, qui a dit : Le Messager d'Allah ﷺ a dit : “Lorsqu'Allah créa Adam, Il passa Sa Main sur son dos, et déchut alors de son dos toute âme — de sa descendance — qu’Il crée jusqu’au Jour de la Résurrection. Puis Il plaça entre les deux yeux de chacun d’eux une lueur [765] émanant de la lumière, et Il les présenta à Adam. Alors Adam

[764] Dans son al-Jāmiʿ, nº 3076, au sujet de l’exégèse.

[765] Al-Wabīṣ : al-Barīq.

dit : ‘Ô Seigneur, qui sont ceux-là ?’ Dieu répondit : ‘Ce sont ta descendance.’ Adam aperçut parmi eux un homme dont la lueur entre les deux yeux l’émerveilla. Il demanda : ‘Ô Seigneur, qui est celui-ci ?’ Dieu répondit : ‘C’est un homme de la dernière de tes communautés, parmi ta descendance ; on l’appelle Dâwud.’ Adam dit : ‘Ô Seigneur, quelle longévité lui as-Tu assignée ?’ Dieu répondit : ‘Soixante ans.’ Adam dit : ‘Ô Seigneur, ajoute quarante ans de ma vie à la sienne.’ Puis, lorsque la vie d’Adam toucha à sa fin, l’Ange de la Mort se présenta à lui, et Adam protesta : ‘Ne me restait-il pas quarante années de vie à vivre ?’ L’Ange lui dit : ‘Ne les as-tu pas données à ton fils Dâwud ?’ Alors Adam renia, et sa descendance renia ; Adam oublia, et sa descendance oublia ; Adam faillit, et sa descendance faillit.”’ » At-Tirmidhî conclut : « Ḥasan ṣaḥîḥ. Ce hadith a été rapporté par plusieurs voies, d’après Abû Hurayra, du Prophète. »

Al-Hâkim l’a également rapporté dans son « Al-Mustadrak » [766], d’après le hadith d’Abou Nu‘aym al-Fadl ibn Doukayۥ, et il a déclaré : « Authentique selon les critères de Mouslim, bien qu’ils (al-Boukhârî et Mouslim) ne l’aient pas rapporté. » Ibn Abî Hâtim a également rapporté, d’après le hadith de ‘Abd ar-Rahmân

[766] Al-Mustadrak, vol. 2, p. 325.

ibn Zayd ibn Aslam, d’après son père, d’après ‘Atâ’ ibn Yasâr, d’après Abou Hourayra, sous forme marfou‘ (jusqu’au Prophète) … puis il mentionna ce propos, où l’on trouve :

« Puis Il (Dieu) les présenta à Adam et dit : “Ô Adam, voici ta descendance.” Et voici qu’il y avait parmi eux le lépreux, l’albinos, l’aveugle et divers types d’infirmités. Adam s’exclama : “Ô mon Seigneur ! Pourquoi as-Tu fait cela à ma descendance ?” Il dit : “Afin que tu sois reconnaissant envers Mon bienfait.” » [767]

Puis le récit de Dâwoud (David) est mentionné, et il sera également rapporté d’après Ibn ‘Abbâs. L’imâm Ahmad a dit dans son « Mousnad » [768] : « Nous a rapporté al-Haytham ibn Khârija, qui tint d’Abou ar-Rabî‘, qui le tenait de Younous ibn Maysara, d’Abou Idrîs, d’après Abou ad-Dardâ’, d’après le Prophète, qui a dit :

“Lorsqu'Allah créa Adam, Il frappa son épaule droite et en fit sortir une descendance blanche, pareille à des fourmis, puis Il frappa son épaule gauche et en fit sortir une descendance noire, semblable à du charbon. Il dit alors à celle qui se trouvait à Sa droite : ‘Allez au Paradis, et je ne m’en soucie guère.’ Puis Il dit à celle qui se trouvait à Sa gauche : ‘Allez en Enfer, et je ne m’en soucie guère.’”

[767] Rapporté par Ibn Abî Ḥâtim dans ses ''Ilal al-Ḥadîth', vol. 2, p. 88.

[768] Al-Musnad, vol. 6, p. 441. Sa chaîne de transmission est faible.

”

Ibn Abî ad-Dounyâ [769] a dit : « Nous a rapporté Khalaf ibn Hishâm, qui tint d’al-Hakam ibn Sinân, d’après Hawchab, d’après al-Hassan, que :

“Lorsqu'Allah créa Adam, Il fit sortir les gens du Paradis de son flanc droit, et Il fit sortir les gens de l’Enfer de son flanc gauche, et on les jeta sur la surface de la terre ; certains d’entre eux étaient aveugles, d’autres sourds, d’autres éprouvés de diverses façons. Adam dit alors : ‘Ô Seigneur ! Ne pouvais-Tu pas mettre mes enfants sur un pied d’égalité ?’ Il répondit : ‘Ô Adam, Je voulais être remercié.’”

C’est ainsi qu’‘Abd ar-Razzâq le rapporte également, d’après Ma‘mar, d’après Qatâda, d’après al-Hassan, dans le même sens. Al-Boukhârî [770] a dit : « Nous a rapporté ‘Abd Allâh ibn Mohammad, qui tient d‘Abd ar-Razzâq, lequel informa qu’il tenait de Ma‘mar, d’après Hammâm ibn Mounabbih, d’après Abou Hourayra, que le Prophète a dit :

“Dieu créa Adam et Il mesurait soixante coudées. Puis Il lui dit : ‘Va salue ce groupe d’anges et écoute ce qu’ils te répondront, car ce sera ta salutation et celle de ta descendance.’ Adam alla donc leur dire : ‘Que

[769] Rapporté par Ibn Abî ad-Dunyâ (n° 162) dans le livre « Le remerciement ». Dans sa chaîne de transmission : al-Ḥukm ibn Sinnân al-Bâhilî, Abû ‘Awn al-Baṣrî, considéré comme faible. Voir Mîzân al-I‘tidâl, vol. 1, p. 571.

[770] Dans son Ṣaḥîḥ (n° 3326) au chapitre des Prophètes.

la paix soit sur vous !’ Et ils lui répondirent : ‘Que la paix soit sur toi ainsi que la miséricorde d'Allah !’ Ils y ajoutèrent ‘et la miséricorde d'Allah’. Tout être qui entrera au Paradis aura la forme d’Adam, et les créatures n’ont cessé de rapetisser jusqu’à aujourd’hui.”

”

Et c’est ainsi qu’Al-Bukhârî l’a rapporté dans le Livre de la demande de permission (Kitâb al-Isti’dhân) [771], d’après Yahyâ ibn Ja‘far, et Muslim d’après Muhammad ibn Râfi‘, tous deux par l’intermédiaire d’Abd ar-Razzâq.

L’imam Ahmad [772] a dit : « Rawh nous a rapporté : “Hammâd ibn Salama nous a rapporté, d’après ‘Alî ibn Zayd, d’après Sa‘îd ibn al-Musayyib, d’après Abû Hurayra, que le Messager d’Allah (que la prière et le salut d’Allah soient sur lui) a dit : ‘La taille d’Adam était de soixante coudées, et il mesurait sept [773] coudées de large.’” Seul Ahmad l’a rapporté.

L’imam Ahmad [774] a également dit : « ‘Affân nous a rapporté : “Hammâd ibn Salama nous a rapporté, d’après ‘Alî ibn Zayd, d’après Yûsuf ibn Mihrân, d’après Ibn ‘Abbâs, qui a dit : ‘Lorsque fut révélée la « Âyat ad-Dayn » (le

[771] Dans son Sahih

[772] Rapporté par Ahmad dans le Musnad (2/535) ; dans sa chaîne de transmission : ʿAlî b. Zayd b. Judʿān, faible, et dans son hadith une contradiction.

[773] Dans le Musnad : sept.

[774] Dans le Musnad (1/252).

verset de la dette), le Messager d’Allah (que la prière et le salut d’Allah soient sur lui) déclara : “Le premier à avoir renié fut Adam, le premier à avoir renié fut Adam, le premier à avoir renié fut Adam [775]. En effet, lorsqu'Allah créa Adam, Il passa Sa Main sur son dos et en fit sortir toute sa descendance [776] jusqu’au Jour de la Résurrection. Puis Il la présenta à Adam, qui remarqua parmi elle un homme rayonnant [777]. Il demanda : ‘Ô mon Seigneur, qui est-ce ?’ Allah répondit : ‘C’est ton fils Dâwûd (David).’ Adam dit : ‘Ô mon Seigneur, quelle est sa longévité ?’ Allah répondit : ‘Soixante ans.’ – ‘Ô mon Seigneur, augmente sa longévité !’ – ‘Non, à moins de l’augmenter de ta propre vie.’ Or, la vie d’Adam était de mille ans, et il lui en donna quarante. Allah l’écrivit dans un acte et fit témoigner les anges. Quand Adam fut sur le point de mourir, les anges vinrent l’emmener. Il dit : ‘Il me reste encore quarante ans de ma vie.’ On lui rappela : ‘Tu en as fait don à ton fils Dâwûd.’ Il répondit : ‘Je ne l’ai pas fait !’ Allah produisit alors l’acte, et les anges en furent témoins.”’” [778]

---

[775] Ainsi dans le texte original, répété trois fois ; dans le Musnad : « Le premier à avoir renié Adam ʿalayhi al-salām » ou « Le premier qui a renié Adam... » etc. La répétition trois fois ne figure pas dans le hadith dʿAffān, mais dans le hadith d’Aswad b. ʿĀmir qui suit.

[776] Dhāriʿ : Créateur, attribut d'Allah ʿAzza wa Jall.

[777] Yazhar : scintille, brille avec beauté.

[778] Dans sa chaîne de transmission : ʿAlî b. Zayd b. Judʿān et Yūsuf b. Mihrān, faibles. Le hadith d’Ibn Ḥibbān

Ahmed [779] rapporta encore : « Aswad ibn ‘Âmir nous a rapporté : “Hammâd ibn Salama nous a rapporté, d’après ‘Alî ibn Zayd, d’après Yûsuf ibn Mihrân, d’après Ibn ‘Abbâs, qui a dit : ‘Le Messager d’Allah (que la prière et le salut d’Allah soient sur lui) a dit : “Le premier à avoir renié fut Adam” – il le répéta trois fois – “Lorsqu'Allah l’a créé, Il a passé Sa Main sur son dos, et fit sortir sa descendance, puis Il la lui présenta. Adam remarqua alors parmi eux un homme rayonnant et dit : ‘Ô mon Seigneur, prolonge sa vie !’ Allah répondit : ‘Non, à moins que toi-même tu ne la lui accordes sur ta propre longévité.’ Adam lui donna alors quarante ans de sa propre vie, et Allah l’inscrivit de façon irrévocable.”’ »

Dieu lui avait établi un écrit et avait fait témoigner les anges à ce sujet. Puis, lorsqu’Il voulut saisir son âme, (Adam) dit : « Il me reste encore quarante années de mon délai de vie. » On lui répondit : « Tu les as données à ton fils David. » Il contesta cela. Alors Dieu fit ressortir l’écrit et établit la preuve contre lui, complétant pour David cent années, et pour Adam Son décret de mille ans. » C’est un récit qu’Ahmad a rapporté de façon isolée, et où le hadith transmis par ʿAlī ibn Zayd présente un caractère discutable [780].

[779] Dans le Musnad (1/299).

[780] Il est faible, et Yūsuf ibn Mihrān est considéré comme tolérant. En note marginale du Musnad : « Bon selon d'autres », sans sa mention : « David a vécu cent ans, et Adam a vécu mille ans. »

At-Tabarânî le rapporta [781] selon la chaîne : ʿAlî ibn ʿAbd al-ʿAzîz → Ḥajjâj ibn Minhâl → Ḥammâd ibn Salama → ʿAlî ibn Zayd → Yûsuf ibn Mihrân → Ibn ʿAbbâs. D'autres l'ont transmis d'après Al-Ḥasan, qui a dit : lorsque le verset de la dette fut révélé, l'Envoyé d'Allah ﷺ déclara trois fois : « Le premier à avoir renié fut Adam. » Il le mentionna.

L'imam Mâlik ibn Anas a cité dans son "Muwaṭṭaʾ", d'après Zayd ibn Abî Unaysa [782], que ʿAbd al-Ḥamîd ibn ʿAbd ar-Raḥmân ibn Zayd ibn al-Khaṭṭâb lui annonça de la part de Muslim ibn Yasâr al-Juhanî qu'on interrogea ʿUmar ibn al-Khaṭṭâb à propos de ce verset : « Et lorsque ton Seigneur tira des reins des enfants d'Adam leur descendance et les fit témoigner sur eux-mêmes : "Ne suis-Je pas votre Seigneur ?" Ils répondirent : "Oui, nous en témoignons." » (Al-Aʿrâf, 172). ʿUmar ibn al-Khaṭṭâb dit : « J'ai entendu l'Envoyé d'Allah ﷺ être interrogé au sujet de ce verset, et il répondit : "En effet, Dieu créa Adam(as), puis Il passa Sa main sur son dos et en fit sortir toute sa descendance, disant : 'J'ai créé ceux-ci pour le Paradis, et ils accompliront les œuvres des gens du Paradis.' Ensuite, Il passa à nouveau Sa main sur son dos et en fit sortir une autre partie de sa descendance, disant : 'J'ai créé

[781] Dans al-Kabīr

[782] Dans le Muwattaʾ (2/898), de ʿAbd al-Ḥamīd ibn ʿAbd al-Raḥmān ibn Zayd ibn al-Khaṭṭāb, qui l'a transmis d'après Muslim ibn Yassār.

ceux-là pour le Feu, et ils accompliront les œuvres des gens du Feu.’” Un homme demanda alors : ‘Ô Envoyé d'Allah, à quoi bon agir ?’ Il répondit : ‘Lorsqu'Allah a créé un serviteur pour le Paradis, Il l’emploie aux actes des gens du Paradis, jusqu’à ce qu’il meure en accomplissant l’une des œuvres des gens du Paradis, par laquelle il entrera au Paradis. Et lorsqu'Allah a créé un serviteur pour le Feu, Il l’emploie aux actes des gens du Feu, jusqu’à ce qu’il meure en accomplissant l’une des œuvres des gens du Feu, par laquelle il entrera au Feu.’” » [783]

C’est ainsi que l’ont également rapporté l’imam Aḥmad, Abû Dâwûd, at-Tirmidhî, an-Nasâ’î, Ibn Jarîr, Ibn Abî Ḥâtim et Abû Ḥâtim ibn Ḥibbân dans son Ṣaḥîḥ, en se référant à l’imam Mâlik [784]. At-Tirmidhî a précisé : « Ce hadith est bon, et Muslim ibn Yasâr n’a pas entendu (directement) ʿUmar. » Abû Ḥâtim et Abû Zurʿa ont tenu le même propos, et Abû Ḥâtim a ajouté : « Ils sont reliés par Nuʿaym ibn Rabîʿa. » Abû Dâwûd l’a également rapporté [785] selon la chaîne : Muḥammad ibn Muṣaffâ → Baqiyya → ʿUmar ibn Juʿtham → Zayd ibn Abî Unaysa → ʿAbd al-Ḥamîd ibn ʿAbd ar-Raḥmân ibn Zayd ibn

[783] Rapporté par Mālik dans le Muwattaʾ (2/898-899).

[784] Rapporté par Aḥmad dans le Musnad (1/44-45), Abū Dāwūd

[785] Rapporté par Abū Dāwūd

al-Khaṭṭâb → Muslim ibn Yasâr → Nuʿaym ibn Rabîʿa, qui déclara :

J’étais auprès de ʿUmar ibn al-Khaṭṭâb lorsqu’on l’interrogea au sujet de ce verset… Il rappela alors le ḥadith.

Al-Ḥâfiẓ ad-Dâraqutnî [786] a dit : « ʿUmar ibn Juʿthum Abû Furwah Yazîd ibn Sinân ar-Rahâwî a suivi (dans sa narration) Zayd ibn Abî Unaysah. Il a déclaré : “Leur version est plus exacte que celle de Mâlik [787].” »

Tous ces ḥadiths indiquent qu’Allah a fait sortir la descendance d’Adam de son dos sous forme de particules (adh-dharr), et les a répartis en deux catégories : les gens de la droite et ceux de la gauche. Puis Il dit : « Ceux-ci iront au Paradis et cela ne Me gêne aucunement, et ceux-là iront en Enfer et cela ne Me gêne aucunement. »

Quant au fait de les avoir pris à témoin et de leur avoir fait reconnaître l’Unicité (tawḥîd), cela ne ressort pas des ḥadiths authentiques. Interpréter en ce sens le verset de la sourate al-Aʿrâf et l’y associer demeure sujet à discussion, comme nous l’avons expliqué [788] à cet endroit. Nous y avons également exposé,

[786] Voir Les Défauts selon ad-Daraqutnî (2/222).

[787] Ibn ʻAbd al-Barr a dit dans al-Tamhîd, après avoir exposé le hadith d-Muslim ibn Yassâr provenant de ʻUmar al-Munqatiʻ, et avoir précisé que parmi eux se trouvait Daḥīm ibn Rubayya : « Et même avec cette chaîne de transmission, ce hadith ne constitue pas une preuve ; Muslim ibn Yassâr est inconnu, et il a été dit qu’il est médinois, et non le Muslim ibn Yassâr al-Baṣrî. » Puis il ajouta : « L’ajout ultérieur dans ce hadith de Naʻîm ibn Rubayya n’est pas une preuve, car celui qui ne l’a pas mentionné est plus mémorisé ; en effet, on n’accepte un ajout que d’un hāfiẓ parfaitement fiable » (al-Tamhîd 6/3-6).

[788] Voir le Tafsîr d’Ibn Kathîr (2/329-331).

de façon détaillée, ces ḥadiths et ces traditions avec leurs chaînes de transmission et les termes exacts de leurs contenus. Que celui qui souhaite un examen approfondi s'y réfère donc. Et Allah est plus savant.

Quant au ḥadith rapporté par Aḥmad [789] : « Ḥusayn ibn Muḥammad nous a rapporté, [il dit] : Jirîr – c'est-à-dire Ibn Ḥâzim – nous a rapporté, d'après Kulthûm ibn Jabr, d'après Saʿîd ibn Jubayr, d'après Ibn ʿAbbâs, qui le tient du Prophète, lequel a dit : "Allah préleva l'engagement du dos d'Adam – paix sur lui – à Nuʿmân, le Jour de ʿArafa, et fit sortir de ses reins toute sa descendance qu'Il créa. Il la dispersa devant Lui, puis Il s'adressa à eux directement en disant : Ne suis-Je pas votre Seigneur ? Ils répondirent : 'Oui, nous en témoignons,' – afin que vous ne disiez point, au Jour de la Résurrection : 'Vraiment, nous n'étions pas conscients de cela,' (v. 172) ou que vous ne disiez… jusqu'à Sa parole : … ceux qui rendent vain (v. 173) [al-Aʿrâf, 172-173]." »

Son isnâd est jugé bon et solide, répondant aux critères de Muslim. An-Nassâ'î, Ibn Jarîr et al-Ḥâkim dans son « Mustadrak » [790] le rapportent également via Ḥusayn ibn

[789] Ahmad l'a rapporté dans son Musnad (1/272) en mursal (sans mention du Prophète), tandis que le hāfiẓ Ibn Kathîr pencha peu après pour qu'il soit waqf (interrompu).

[790] An-Nasâ'î l'a rapporté (n° 11191) dans al-Kubrâ, at-Tabarî dans son Tafsîr (9/110-111) et al-Ḥākim dans al-Mustadrak (2/544).

Muḥammad al-Marwazî. Al-Ḥâkim l’a jugé d’une chaîne de transmission authentique, bien qu’ils (al-Bukhârî et Muslim) ne l’aient pas recueilli. Néanmoins, on trouve une divergence à propos de la transmission de Kulthûm ibn Jabr : certaines versions l’attribuent au Prophète (récit mرفوع) tandis que d’autres l’arrêtent à Ibn ʿAbbâs (récit mوقـــوف). De même, on rapporte de Saʿîd ibn Jubayr, d’après Ibn ʿAbbâs, une version mوقـوف [791]. On retrouve aussi ce sens chez al-ʿAwfî, al-Wâlibî, aḍ-Ḍaḥḥâk et Abû Jamra d’après Ibn ʿAbbâs, comme parole personnelle de ce dernier. C’est la version la plus répandue et la plus sûre, et Allah est plus savant. De même, on le rapporte d’ʿAbdullâh ibn ʿUmar [792], tantôt de manière mوقوف, et tantôt mرفوع, mais la version mوقوف est jugée plus fiable [793].

Ceux qui soutiennent cette opinion – à savoir la prise de l’alliance auprès de la descendance, qui est l’avis majoritaire – s’appuient sur ce qu’a rapporté l’imam Aḥmad [794] : « Ḥajjāj nous a transmis (ḥaddathanā Ḥajjāj), Shuʿbah m’a transmis (ḥaddathanī Shuʿbah), d’après Abū ʿImrān al-Jawnī, d’après Anas Ibn Mālik, au sujet du Prophète, qui a dit : “Le Jour de la

[791] Dans celui-ci : mursal.

[792] Voir le Tafsîr d’Ibn Kathîr (2/330-331).

[793] An-Nasâ’î a dit au sujet du hadith mursal : il n’est pas authentique.

[794] Dans son Musnad (3/127, 129).

Résurrection, on dira à un homme parmi les gens de l’Enfer : ‘Si tu possédais tout ce qui se trouve sur terre, t’en rachèterais-tu ?’ Il répond : ‘Oui.’ Alors on lui dira : ‘J’ai voulu de toi quelque chose de bien plus simple. J’ai pris de toi, sur le dos d’Adam, l’engagement que tu ne M’associerais rien. Pourtant, tu as insisté pour M’associer.’” » Ce ḥadīth est rapporté par les deux (al-Bukhârî et Muslim) selon la même chaîne de transmission [795].

Abū Jaʿfar ar-Râzî a dit, d’après ar-Rabīʿ [796] Ibn Anas, d’après Abū [797] al-ʿĀliyah, d’après Ubayy Ibn Kaʿb, au sujet de la parole d’Allāh – qu’Il soit exalté : « Et lorsque ton Seigneur tira une descendance des reins des fils d’Adam… » [al-Aʿrāf : 172] (jusqu’à la fin du verset et le suivant). Il a déclaré : « Ce jour-là, Il les réunit tous, ceux qui existeront jusqu’au Jour de la Résurrection ; puis Il les créa et leur donna forme ; ensuite Il les fit parler, et ils s’exprimèrent. Il prit d’eux l’engagement et l’alliance, et les rendit eux-mêmes témoins contre eux : “Ne suis-Je pas votre Seigneur ?” Ils répondirent : “Certes, oui.” [al-Aʿrāf : 172]. Il dit alors : ‘Je vous prends à témoin les sept cieux et les sept terres, et Je prends votre père

[795] Rapporté par al-Bukhārī dans son Ṣaḥīḥ (n° 3334) dans la section des Prophètes, et par Muslim (n° 2805) dans la section des caractéristiques des hypocrites.

[796] Dans le « B » et l’édition imprimée : d’Abū al-Rabīʿ d’Anas.

[797] Dans le « B » et l’édition imprimée : al-ʿĀliyah.

Adam à témoin, afin que vous ne disiez pas au Jour de la Résurrection : ‘Nous n’en avions pas connaissance.’ Sachez qu’il n’y a pas de divinité en dehors de Moi, qu’il n’y a pas d’autre Seigneur que Moi, et ne M’associez rien. Je vous enverrai des Messagers pour vous avertir de Mon alliance et de Mon pacte, et Je ferai descendre Mon Livre sur vous.’ Ils dirent : ‘Nous témoignons que Tu es notre Seigneur et notre Dieu : nous n’avons pas d’autre Seigneur que Toi ni d’autre Dieu que Toi.’ Ainsi, ce jour-là, ils Lui firent acte d’obéissance. Puis Il éleva leur père Adam, et celui-ci les regarda : il vit parmi eux des riches et des pauvres, ainsi que des personnes très belles et d’autres moins, et il dit : ‘Ô Seigneur, si seulement Tu avais égalisé Tes serviteurs !’ Il répondit : ‘J’ai voulu être remercié.’ Adam vit parmi eux les prophètes semblables à des lampes, irradiant de lumière, et ils reçurent un autre pacte spécifique au message et à la prophétie. C’est de cela qu’Allāh parle quand Il dit : « Et rappelle-toi quand Nous prîmes aux prophètes leur engagement, tout comme à toi, à Noé, à Abraham, à Moïse et à Jésus fils de Marie ; Nous avons pris d’eux un engagement solennel » [al-Aḥzāb : 7]. C’est aussi ce dont Il parle dans ce verset : « Oriente-toi, en pur monothéiste, vers la Religion : la nature qu’Allāh a originellement donnée aux hommes ; il n’y a pas de changement dans la création d’Allāh » [ar-

Rūm : 30]. C’est dans ce sens qu’Il dit : « Ceci est un avertisseur, comme les anciens avertisseurs » [an-Najm : 56], et aussi : « Nous n’avons pas trouvé la plupart d’entre eux fidèles à leur engagement, et Nous avons certes trouvé la plupart d’entre eux pervers » [al-Aʿrāf : 102]. »

Les imams ʿAbd Allāh Ibn Aḥmad, Ibn Abī Ḥātim, Ibn Jarīr et Ibn Mardawayh l’ont rapporté dans leurs Tafsīrs par la voie d’Abū Jaʿfar [798]. Et il a également été rapporté d’après Mujāhid, ʿIkrimah, Saʿīd Ibn Jubayr, al-Ḥasan al-Baṣrī, Qatādah, as-Suddī et d’autres

L’un des savants issus des premières générations, dans des contextes concordant avec ces hadiths, a déjà mentionné que lorsqu'Allah ordonna aux anges de se prosterner devant Adam, ils obéirent tous à l’ordre divin, tandis qu’Iblis refusa de se prosterner [799] par jalousie et hostilité à son égard. Alors Dieu le chassa, l’éloigna, l’expulsa de la présence divine et l’en bannit. Il le fit descendre sur terre, honni, maudit et devenu un démon lapidé.

L’imam Ahmad [800] a rapporté : « Waki‘, Ya‘lâ et Muhammad ibn ‘Ubayd nous ont dit :

[798] C’est-à-dire par la voie de al-Rāzī ; il a été rapporté par Ibn Jarīr al-Ṭabarī dans son Tafsīr (9/115) et mentionné par Ibn Kathīr dans son Tafsīr (2/331). As-Suyūṭī l’a également cité dans son « ad-Durr al-Manthūr » (3/600).

[799] Dans l'édition imprimée : « à lui se prosterner ».

[800] Dans le Musnad (2/443).

“L’A‘mash transmit d’après Abou Salih, d’après Abou Hourayra, que le Messager d'Allah a dit : ‘Lorsqu’un fils d’Adam récite un passage de la Coran comportant une prosternation et se prosterne, Satan se retire en pleurant et dit : “Malheur à moi ! Il a été ordonné au fils d’Adam de se prosterner et il l’a fait, si bien qu’il aura le Paradis. Pour ma part, il m’a été ordonné de me prosterner, mais j’ai désobéi, et voilà que le Feu m’est réservé.”’” » Ce hadith est rapporté par Mouslim [801], d’après Waki‘ et Abou Mou‘awiya, suivant la chaîne de transmission de l’A‘mash.

Lorsque Adam fut installé dans le paradis où il demeura, qu’il s’agisse d’un paradis céleste ou terrestre selon les divergences déjà évoquées, lui et son épouse Hawwâ [802] y vivaient en toute abondance (righadan), mangeant où ils voulaient. Lorsqu’ils consommèrent de l’arbre qui leur était interdit, ils furent dépouillés de la tenue dont ils jouissaient et furent renvoyés sur terre. Nous avons déjà mentionné la divergence au sujet des lieux où chacun fut envoyé.

Les savants ont également divergé quant à la durée de son séjour au paradis. Certains ont dit qu’il y resta une partie d’un jour terrestre. Nous avons déjà rapporté ce que Mouslim a

[801] Dans son Sahîh

[802] Raghadan : agréable, bon.

transmis, d’après Abou Hourayra, où il est mentionné que le Prophète a dit : « Adam fut créé à la dernière heure du vendredi » [803]. Il est aussi cité, dans un autre hadith, que ce fut un vendredi qu’Adam fut créé et un vendredi qu’il en fut expulsé [804] [805]. Si l’on considère que le jour où il fut créé est le même que celui de son expulsion — et si l’on soutient que les six jours de la création sont analogues à nos jours présents — alors il ne serait resté qu’une partie de ce jour-là. Cette idée peut prêter à discussion. S’il fut expulsé un autre jour que celui de sa création, ou si l’on admet que ces six jours équivalent à six mille ans, comme le rapportent Ibn ‘Abbâs, Moujâhid et Ad-Dahhâk, opinion privilégiée par Ibn Jarîr, il serait donc resté au paradis bien plus longtemps.

Ibn Jarîr [806] explique qu’il est su qu’Adam fut créé à la dernière heure d’un vendredi, dont l’heure équivaut à quatre-vingt-trois années et quatre mois. Il serait demeuré quarante ans façonné d’argile avant que l’esprit ne lui fût insufflé, puis il aurait séjourné au paradis pendant quarante-trois ans et quatre mois avant d’en être descendu. Et Dieu sait mieux.

---

[803] Le hadith et sa vérification ont été présentés précédemment (p. 125).

[804] Dans le texte original : "Muʿīn".

[805] Le hadith et sa vérification ont été présentés précédemment (p. 125).

[806] Dans son Tārīkh (1/123).

Le récit des deux fils d'Adam, Qabil et Habil

’Abd ar-Razzâq a rapporté d’après Hishâm ibn Hassân, d’après Suwwâr, le récit de ‘Atâ’ ibn Abî Rabâh selon lequel, lorsqu’Adam fut précipité (du Paradis), ses pieds se trouvèrent sur la terre tandis que sa tête était dans le ciel. Dieu le réduisit alors à soixante coudées de haut. Il est rapporté de même, selon Ibn ‘Abbâs [807].

Toutefois, ce passage doit être examiné à la lumière du hadith unanimement authentifié (muttafaqun ‘alayh) transmis par Abû Hurayra, où le Messager d'Allah a dit : « Dieu créa Adam alors qu’il mesurait soixante coudées ; depuis lors, la stature des êtres humains n’a cessé de diminuer jusqu’à aujourd’hui. » Cela implique qu’il fut créé initialement de cette taille (soixante coudées) et non plus grand, et que sa descendance n’a cessé de voir sa taille se réduire jusqu’à présent.

Ibn Jarîr [808] rapporta, selon Ibn ‘Abbâs, qu'Allah dit : « Ô Adam ! J’ai un sanctuaire (haram) en face de Mon Trône. Va, élève-Moi là une Maison et fais-en le tour (tawâf) comme Mes anges tournent autour de Mon Trône. » Dieu lui envoya alors un ange pour le guider et lui enseigner les rites. On rapporte que chaque

[807] Il en est fait mention par as-Suyūṭī dans "ad-Durr al-Manthūr" (tome 1, p. 136).

[808] Dans son Tafsīr (tome 17, p. 142).

endroit où Adam posait le pied devint plus tard un village.

Il est également relaté [809] qu'Adam mangea pour la première fois sur terre lorsqu'il reçut de Jibrîl (Jibril) sept grains de blé. Adam demanda : « Qu'est-ce que cela ? » Il lui répondit : « Cela provient de l'arbre dont tu avais reçu l'interdiction de te nourrir, et dont tu as pourtant mangé. » Adam dit : « Que dois-je en faire ? » L'ange déclara : « Sème-les en terre. » Adam les sema. Chaque grain pesait alors plus de cent mille (unités) ; par la suite la récolte poussa, il la coupa, la battit, la vanna, la moulut, la pétrit et en fit du pain qu'il consomma après une grande peine, beaucoup de fatigue et d'épreuves. C'est en référence à cela qu'Allah dit : « Ne vous en expulse pas, (car) tu tomberais alors dans la peine » (Tâhâ, 117). Le premier vêtement qu'Adam et Ève portèrent fut fait de laine de brebis : Adam la tondit, la fila puis en tissa une tunique (jubbah) pour lui-même et, pour Ève, une robe (dir') et un voile (khimâr).

Les savants divergent quant à la question de savoir s'il leur naquit des enfants au Paradis. Selon certains, aucun ne vint au monde au Paradis ; tous seraient nés sur terre. D'autres estiment au contraire que quelques-uns y naquirent, parmi lesquels Qâbîl et sa sœur, et

[809] Dans son Histoire (tome 1, p. 128).

Dieu est plus savant. On rapporte également qu’à chaque naissance, Adam et Ève eurent des jumeaux, un garçon et une fille, et qu’il leur fut ordonné de marier chaque fils avec la sœur de son frère (née d’une autre grossesse), et ainsi de suite. En revanche, la sœur jumelle née en même temps qu’un fils ne lui était pas permise.

—

Mention de l’histoire des deux fils d’Adam, Qâbîl et Hâbîl. Allah dit : « Raconte-leur en toute vérité l’histoire des deux fils d’Adam : lorsque tous deux offrirent un sacrifice, celui de l’un fut agréé, tandis que celui de l’autre ne le fut point. Celui-ci dit : “Je te tuerai sûrement.” L’autre répondit : “Dieu n’agrée que de la part des pieux. (27) Si tu étends ta main contre moi pour me tuer, je n’étendrai pas la mienne contre toi pour te tuer, car je crains Dieu…” »

Seigneur des Mondes (28) : « Je veux que tu endosses mon péché et le tien, pour que tu sois du nombre des gens du Feu. Voilà la rétribution des injustes. » (29) Son âme l’incita alors à tuer son frère ; il le tua et se retrouva parmi les perdants. (30) Dieu envoya ensuite un corbeau qui se mit à gratter la terre pour lui montrer comment ensevelir la dépouille de son frère. Il s’écria : « Malheur à moi ! Suis-je incapable d’agir comme ce corbeau pour enterrer la dépouille de mon frère ? » Il devint ainsi du

nombre des pleins de regrets. [Al-Mâ’ida : 27-31]

Nous avons déjà traité de cette histoire dans la sourate Al-Mâ’ida, dans le Tafsîr [810], de façon suffisante, louange à Allah. Résumons ici ce qu’en ont rapporté les Imams des premiers savants.

As-Suddî rapporta, d’après Abû Mâlik et Abû Sâliḥ, tous deux transmettant d’Ibn ‘Abbâs, et d’après Murra, transmettant d’Ibn Mas‘ûd, ainsi que d’autres Compagnons, qu’Adam mariait le garçon de chaque grossesse avec la fille de l’autre. Hâbîl (Abel) voulut ainsi épouser la sœur de Qâbîl (Caïn). Or Qâbîl était plus âgé que Hâbîl, et la sœur de ce dernier était plus belle. Hâbîl désirait donc la prendre pour lui, et Adam(as) lui ordonna de la donner en mariage à son frère, mais Qâbîl refusa. Adam leur enjoignit alors de présenter chacun une offrande, puis il partit en pèlerinage à la Mecque. Il demanda aux cieux de veiller sur ses fils, mais ils refusèrent ; il le demanda ensuite à la terre et aux montagnes, qui refusèrent également. Qâbîl accepta de prendre cet engagement.

Après le départ d’Adam, chacun présenta donc son offrande. Hâbîl, qui gardait des moutons, offrit un agneau gras, tandis que Qâbîl, cultivateur, offrit une gerbe de céréales

[810] Voir le Tafsîr d'Ibn Kathîr (2/55-60).

de mauvaise qualité. Un feu descendit pour consumer l’offrande de Hâbîl, mais laissa celle de Qâbîl intacte, ce qui mit Qâbîl en colère. Il dit : « Je te tuerai, ainsi tu n’épouseras pas ma sœur. » Hâbîl répondit : « Dieu n’agrée (les offrandes) que de la part des pieux. » [811]

On rapporte également ce récit de plusieurs manières d’après Ibn ‘Abbâs, ainsi que d’après ‘Abd Allâh ibn ‘Amr. Ce dernier dit : « Par Dieu, celui qui fut tué (Hâbîl) était pourtant le plus fort des deux hommes, mais il s’abstint de lever la main sur son frère par scrupule religieux. » [812]

Abû Ja‘far al-Bâqir mentionna qu’Adam supervisait directement leur présentation d’offrande, et qu'Allah agréa celle de Hâbîl, mais pas celle de Qâbîl. Caïn dit alors à Adam : « Il n’a agréé son offrande qu’à cause de ta prière en sa faveur, pas de la mienne. » Il menaça son frère en secret. Un soir, Hâbîl tarda à rentrer de son troupeau. Adam envoya Qâbîl à sa recherche. Lorsqu’il le trouva, il lui dit : « Son offrande a été acceptée de toi, non de moi. » Hâbîl répliqua : « Dieu n’agrée vraiment que de la part des pieux. » Sur ce, Qâbîl se mit en colère et le frappa avec un morceau de fer qu’il portait sur lui, le tuant.

[811] Rapporté par Ibn Jarîr al-Ṭabarî dans son Tafsîr (4/525) et par Ibn Kathîr dans son Tafsîr (2/55).

[812] Rapporté par Ibn Jarîr al-Ṭabarî dans son Tafsîr (4/532) et par Ibn Kathîr dans son Tafsîr (2/56).

D’autres rapportent que Qâbîl le tuerait plutôt en lui lançant une pierre sur la tête pendant qu’il dormait, lui fracassant le crâne [813]. D’autres encore disent qu’il l’étouffa en l’étranglant fortement et en le mordant, comme le font les bêtes sauvages, jusqu’à ce que mort s’ensuive [814]. Dieu est plus savant.

Lorsqu’il menaça son frère, celui-ci dit : « Même si tu lèves la main sur moi pour me tuer, je ne lèverai pas la main sur toi pour te tuer ; je crains Dieu, Seigneur de l’Univers » [Al-Mâ’ida : 28]. Cela souligne le beau comportement de Hâbîl, sa crainte d'Allah et son scrupule à ne pas rendre la violence à son frère.

Du mal que son frère voulait lui infliger de la même manière. C’est pourquoi il est rapporté dans les deux « Sahîh » [815] que le Messager d'Allah a dit : « Lorsque deux musulmans se font face l’épée à la main, le meurtrier et la victime se retrouvent tous deux en Enfer. » Ils demandèrent : « Ô Messager d'Allah ! Nous comprenons pour le meurtrier, mais qu’en est-il de la victime ? » Il répondit : « Elle était, elle aussi, résolue à tuer son compagnon. »

Dans le verset : « إِنِّي أُرِيدُ أَنْ تَبُوءَ بِإِثْمِي وَإِثْمِكَ فَتَكُونَ مِنْ أَصْحَابِ النَّارِ وَذَلِكَ جَزَاءُ الظَّالِمِينَ [Al-Mâ’ida, 5 : 29], » l’idée est : « Je renonce à te

[813] « Fashdahtuhu » : je l’ai cassé et fendu.

[814] Rapporté par Ibn Abî Ḥâtim ; comme dans le Tafsîr d'Ibn Kathîr (2/56).

[815] Al-Boukhari

combattre, même si je suis plus fort que toi. Or, puisque tu as résolu de commettre ton acte, que tu portes mon péché et le tien. » C'est-à-dire que tu endosseras le péché d'avoir commis mon meurtre, en plus de tous tes péchés antérieurs. C'est l'explication donnée par Moujâhid, as-Suddî, Ibn Jarîr et d'autres.

L'intention n'est pas que tous les péchés de la victime se transfèrent au meurtrier du seul fait de son meurtre, comme certains l'ont cru. En effet, Ibn Jarîr rapporte l'unanimité (ijmâ') sur le fait que ce n'est pas cela le sens. Quant au hadith qu'évoquent certains, attribuant au Prophète les mots : « Le meurtrier ne laisse au tué aucun péché », il n'a aucune base et il n'est mentionné dans aucun ouvrage de hadith, qu'il soit authentique, bon ou même faible [816].

Cependant, il peut arriver, au Jour de la Résurrection, que la victime réclame réparation au meurtrier ; si les bonnes actions de ce dernier ne suffisent pas à compenser cette injustice, une partie des péchés de la victime sera alors transférée au meurtrier, conformément à un hadith authentique sur les injustices en général, parmi lesquelles le meurtre est l'une des plus graves. Dieu est plus savant. Nous avons détaillé tout cela dans notre commentaire [817], louange à Allah.

[816] Voir à ce sujet Kashf al-Khafâ' (2/258), al-Maqâsid al-Ḥasanah

[817] Voir le Tafsîr d'Ibn Kathîr (2/58).

L’imam Ahmad, Abou Dâwoûd et at-Tirmidhî [818] rapportent que Sa‘d ibn Abî Waqqâs, lors de la sédition qui toucha ‘Othmân ibn ‘Affân, déclara : « Je témoigne que le Messager d'Allah a dit : “Il y aura une discorde ; celui qui restera assis y sera meilleur que celui qui sera debout, celui qui sera debout sera meilleur que celui qui marche, et celui qui marche sera meilleur que celui qui court.” » Sa‘d ajouta : « Et si quelqu’un entrait chez moi, levant sa main pour me tuer ? » Le Prophète répondit : « Sois comme le fils d’Adam. » Ibn Mardawayh rapporte également, d’après Houdhayfa ibn al-Yamân, un hadith remontant au Prophète où il est dit : « Sois comme le meilleur des deux fils d’Adam. » [819]

Muslim et les auteurs des Sunan, à l’exception d’an-Nassâ’î, ont rapporté d’après Abû Dharr un récit similaire [820].

Quant à l’autre tradition, l’imam Aḥmad [821] a dit : « Abu Muʿâwiya et Wakiʿ nous ont rapporté, en disant : “Al-Aʿmash nous a transmis, d’après ʿAbd Allâh ibn Murra, d’après Masrûq, d’après Ibn Masʿûd, qui a dit : ‘Le

[818] Rapporté par Aḥmad dans le Musnad (1/169 et 185), Abû Dâwûd

[819] Rapporté par Ibn Mardawayh comme dans ad-Durar al-Matsnûrah (3/59), voir le texte complet dans le Tafsîr d’Ibn Kathîr (2/58).

[820] Il est rapporté par Abou Dâwoud (4261 et 4409) dans « Al-Fitân wa al-Malâḥim », par Ibn Mâjah

[821] Rapporté par Ahmad dans le Musnad (t. 1, pp. 383, 430 et 433) avec la note marginale n° 3630 : sa chaîne de transmission est authentique selon les conditions des deux cheikhs [édition de la Fondation Ar-Risâla].

Messager d’Allâh a déclaré : “Aucune âme n’est tuée injustement sans que le premier fils d’Adam n’en porte une part de responsabilité dans le sang, car il fut le premier à instaurer le meurtre.”’” ».

Le même hadith a été rapporté par l’ensemble des compilateurs (al-jamāʿa), à l’exception d’Abû Dâwud [822], d’après la transmission d’Al-Aʿmash. Il est également rapporté que ʿAbd Allâh ibn ʿAmr ibn al-ʿĀs et Ibrâhîm an-Nakhaʿî ont tous deux tenu des propos identiques.

[Sur le mont Qâsiyûn, au nord de Damas, se trouve une grotte appelée « la grotte du Sang », connue pour être le lieu où Qâbîl (Caïn) aurait tué son frère Hâbîl (Abel). Cela vient de traditions transmises par les Gens du Livre, et Allâh sait mieux si c’est vrai. L’historien Ibn ʿAsâkir rapporte dans la biographie d’Aḥmad ibn Kathîr – en précisant qu’il était un homme pieux – qu’il vit en songe le Prophète , Abû Bakr, ʿUmar et Hâbîl. Il fit alors jurer à Hâbîl que c’était bien son sang, et Hâbîl le lui confirma par serment. Il raconta aussi qu’il avait invoqué Allâh pour que ce lieu soit un lieu exaucé en matière de prière, et Allâh exauça sa demande. Le Messager d’Allâh le confirma, disant qu’il se rendait en ce lieu, lui, Abû Bakr et ʿUmar, chaque jeudi [823]. Il s’agit d’un songe ;

[822] Rapporté par Al-Bukhârî

[823] Voir le résumé de « Târîkh Dimashq » d’Ibn Manẓûr (t. 3, p. 218).

quand bien même il serait authentique de la part d'Aḥmad ibn Kathîr, il ne saurait en découler aucune règle légale [824].]

Allâh dit : « Puis Allâh envoya un corbeau qui se mit à fouiller la terre pour montrer à [Qâbîl] comment ensevelir la dépouille de son frère. Il s'écria : "Malheur à moi ! Suis-je incapable d'être comme ce corbeau et d'ensevelir la dépouille de mon frère ?" Il devint alors du nombre des regrettants. » (Al-Mâ'ida, 5 : 31). Certains ont mentionné qu'une fois son frère tué, il le porta sur son dos pendant une année. D'autres ont dit qu'il le porta cent ans, et ne cessa de le porter jusqu'à ce qu'Allâh envoya deux corbeaux, que – selon as-Suddî [825] par sa chaîne de transmission remontant aux Compagnons – étaient frères ; ils se battirent l'un contre l'autre, et l'un tua l'autre. Lorsqu'il l'eut tué, il se mit alors à creuser la terre pour l'y ensevelir.

Puis il le rejeta, l'enterra et le recouvrit. Lorsqu'il le vit faire cela, il s'exclama : « Ô malheur à moi ! Suis-je donc incapable d'être comme ce corbeau et de cacher la nudité de mon frère ? » (Al-Mâ'ida, 31). Il fit ensuite comme l'avait fait le corbeau : il le recouvrit et l'enterra.

---

[824] Entre les deux sièges, une interpolation ajoutée par le copiste « b ».

[825] Rapporté par Ibn Jarîr dans son Tafsîr (t. 4, p. 538) et mentionné par Ibn Kathîr dans son Tafsîr (t. 2, p. 60).

Les historiens et les spécialistes des récits rapportent qu'Adam fut profondément affecté par la mort de son fils Hâbîl et qu'il exprima sa tristesse dans des vers, tels qu'ils sont mentionnés par Ibn Jarîr [826], d'après Ibn Humayd :

[Du mètre al-wâfir]

« La contrée et ceux qui l'habitent ont changé…

Et le visage de la terre est devenu terne et laid.

Tout ce qui avait couleur et goût s'est altéré…

Et la gaieté du visage agréable s'est raréfiée. »

Adam reçut alors cette réponse :

[Du mètre al-wâfir]

« Ô père de Hâbîl ! Ils ont tous deux perdu la vie ;

Le vivant est désormais semblable au mort immolé.

Une nouvelle est survenue, qu'on redoutait déjà ;

Elle fut rapportée, accompagnée de cris. »

Ces vers suscitent toutefois des doutes. Il se peut qu'Adam – paix sur lui – ait prononcé dans sa propre langue des paroles exprimant son chagrin et que certains les aient ensuite recomposées sous cette forme poétique. Divers avis existent à ce sujet, et Dieu seul sait.

[826] Dans le Tafsīr (4/530-531) et dans l'Histoire (1/145). Dans le Tafsīr : la couleur de la terre.

Mujâhid a par ailleurs rapporté que Qâbîl fut frappé d'un châtiment immédiat le jour où il tua son frère : sa jambe fut attachée à sa cuisse, et son visage fut tourné vers le soleil, quel que soit son parcours, en signe de représailles et de châtiment prompt pour son péché, son injustice et son envie envers son frère, pour satisfaire ses parents [827].

Il est également rapporté dans le hadith du Messager d'Allah qu'il a dit : « Il n'est point de péché qui mérite davantage qu'Allah hâte son châtiment en ce monde, tout en le réservant aussi pour l'au-delà, que l'excès (baghy) et la rupture du lien de parenté » [828].

Dans le livre que possèdent les Gens du Livre, qu'ils prétendent être la Torah, j'ai lu qu'Allah lui accorda un sursis et le laissa en vie, et qu'il s'installa dans le pays de "Noud", à l'est d'Éden. Ils l'appellent "Qinîn" (Caïn). Il eut un fils nommé "Khnoukh" (Hénok), de Khnoukh naquit "Andar", d'Andar "Mahwaïl", de Mahwaïl "Metouchîl", et de Metouchîl "Lamek". Ce dernier épousa deux femmes, "Adhâ" et "Sallâ". Adhâ mit au monde un fils nommé "Ibal", premier à habiter sous des tentes et à acquérir des biens. Elle engendra également "Nawîl", premier à jouer du "wanj" et du

[827] Rapporté par Ibn Jarīr dans le Tafsīr (4/528).

[828] Rapporté par Aḥmad dans le Musnad (5/36 et 38), et Abū Dāwūd

“sanaj” [829]. Sallâ enfanta un fils nommé “Choublatîn”, premier artisan du cuivre et du fer, et une fille nommée “Na‘mâ”.

[830] Il est également dit dans ce texte qu’Adam s’unit à son épouse, qui mit au monde un garçon et lui donna le nom de « Shîth » (Seth). Elle expliqua : « C’est parce qu’il m’a été accordé comme successeur d’Hâbîl (Abel), qu’a tué Qâbîl (Caïn). » Puis, de Shîth naquit « Anûsh » (Énosh).

On raconte qu’Adam avait cent trente ans au moment de la naissance de Shîth, puis vécut encore huit cents ans. Lorsque Shîth eut cent cinq ans, il eut à son tour Anûsh, puis vécut encore huit cents sept ans. Il eut, en dehors d’Anûsh, des fils et des filles.

De son côté, Anûsh eut « Qaynan » (Qéïnan) à l’âge de quatre-vingt-dix ans, puis vécut encore huit cents quinze ans, et il eut des fils et des filles. Quand Qaynan atteignit soixante-dix ans, il eut « Mahalalîl » (Mahalaléel), puis vécut encore huit cents quarante ans, et eut des fils et des filles.

À soixante-quinze ans [831], Mahalalîl eut « Yarad » (Yared) et vécut ensuite huit cents trente ans, ayant également des fils et des

[829] Al-Wanj : un type de cordes ou de luth ou d’instrument à cordes. As-Ṣanǧ : un objet fabriqué en ṣufr (cuivre) que l’on frappe l’un contre l’autre.

[830] C’est-à-dire : dans la Torah.

[831] Dans l’édition imprimée, soixante-cinq.

filles. Quand Yarad atteignit l'âge de cent soixante-deux ans, il eut « Khânûkh » (Hénoch), puis vécut encore huit cents ans, et eut des fils et des filles.

Lorsque Khânûkh [832] eut soixante-quinze ans, il eut « Matushalah » (Mathusalem), puis vécut encore trois cents ans [833], ayant également des fils et des filles. Quand Matushalah eut cent quatre-vingt-sept ans, il eut « Lâmik » (Lamech), puis vécut encore sept cents quatre-vingt-deux ans, et eut des fils et des filles.

Lorsque Lâmik atteignit cent quatre-vingt-deux ans, il eut « Nûh » (Noé) et vécut encore cinq cents quatre-vingt-quinze ans, ayant des fils et des filles. Quand Nûh fut âgé de cinq cents ans, il eut pour fils « Sâm » (Sem), « Hâm » (Cham) et « Yâfith » (Japhet).

Voilà, en substance [834], le contenu explicite que rapporte leur Livre.

Quant au fait que ces récits chronologiques soient préservés dans ce qui est descendu du ciel, il y a matière à examen, comme l'ont remarqué plus d'un savant qui les ont critiqués à cet égard. Il apparaît qu'elles ont été insérées à titre additionnel : certains les ont évoquées dans l'intention d'apporter un supplément ou une interprétation. Cependant, elles renferment

[832] Ainsi dans l'original, et dans l'édition imprimée : soixante-cinq.

[833] Ainsi dans l'original, et dans l'édition imprimée : huit cents.

[834] Voir un passage proche de ce texte transmis de la Torah dans le Livre de la Genèse - chapitre 5 -.

de nombreuses erreurs, que nous signalerons en leur lieu, si Dieu le veut.

L'imam Abou Jaʿfar Ibn Jarîr rapporte dans son « Tarikh » qu'après s'être référé à certains, [835] Hawwâ aurait enfanté quarante enfants d'Adam en vingt grossesses. C'est ce qu'a mentionné Ibn Isḥâq, et il les a nommés, mais Dieu est plus savant. D'autres ont dit qu'elle eut cent vingt grossesses, dans chacune un garçon et une fille, les premiers étant « Qâbîl » et sa sœur « Qalîmâ », et les derniers « ʿAbd al-Mughîth » et sa sœur « Umm al-Mughîth ». Par la suite, les gens se répandirent et se multiplièrent, s'étendant sur la terre et proliférant, comme Allah dit : « Ô gens ! Craignez votre Seigneur qui vous a créés d'une seule âme, et a créé d'elle son épouse, et de ces deux-là a fait répandre beaucoup d'hommes et de femmes » (Les Femmes, 4 :1). Les historiens ont mentionné qu'Adam – paix sur lui – ne mourut pas avant d'avoir vu de sa descendance, parmi ses enfants et ses petits-enfants, quatre cent mille âmes. Allah sait mieux ce qu'il en est.

Allah dit : « C'est Lui qui vous a créés d'une seule âme, et Il a fait de celle-ci son épouse, afin qu'il trouve auprès d'elle sérénité ; puis quand il s'unit à elle, elle conçut d'abord une grossesse légère, et passa inaperçue. Mais

[835] At-Tārīkh d'al-Ṭabarī (1/140).

lorsque cela s’alourdit, ils invoquèrent Dieu, leur Seigneur : “Si Tu nous donnes un enfant sain, nous serons assurément parmi les reconnaissants.” (189) Puis, lorsqu’Il leur accorda un enfant sain, ils Lui associèrent des partenaires dans ce qu’Il leur avait donné. qu'Allah soit exalté au-dessus de ce qu’ils associent » (Les Murailles (Al-Aʿrâf), 7 :189-190). Ces versets constituent une première indication en évoquant Adam, puis ils se poursuivent sur l’ensemble de l’humanité. Il ne s’agit pas ici d’évoquer spécifiquement Adam et Hawwâ, mais après avoir mentionné un individu, le texte embraye sur le genre humain, comme dans la parole d'Allah : « Nous avons certes créé l’homme d’une quintessence d’argile (12) puis Nous en fîmes une goutte de sperme dans un reposoir solide » (Les Croyants (Al-Mu’minûn), 23 :12-13). Allah déclare aussi : « Nous avons paré le ciel le plus proche de lampes, et Nous en avons fait des projectiles pour les diables » (La Royauté (Al-Mulk), 67 :5). Il est clair que ces projectiles pour les diables ne sont pas les mêmes entités que les luminaires célestes, mais le texte est passé de la mention d’êtres concrets à celle de l’espèce.

Quant au hadith rapporté par l’imam Aḥmad [836] : « (…) Abd as-Samad nous a rapporté, d’après ʿUmar ibn Ibrâhîm, d’après Qatâda,

[836] Dans al-Musnad (5/11).

d’après al-Ḥasan, d’après Samura, que le Prophète a dit : “Lorsque Hawwâ mit au monde un enfant, le Diable vint à elle, et aucun de ses enfants ne survivait. Il lui dit : ‘Donne-lui pour nom ʿAbd al-Ḥârith (Serviteur de al-Ḥârith), et il vivra.’ Elle le nomma ainsi, et l’enfant vécut. Cela venait en réalité de l’inspiration du Diable et de son ordre.” »

De même, at-Tirmidhî [837], Ibn Jarîr [838], Ibn Abî Ḥâtim et Ibn Mardawayh [839] l’ont rapporté dans leurs Tafsîrs à propos de ce verset. Al-Ḥâkim [840] l’a également relayé dans son « Moustadrak », tous selon cette même chaîne de transmission.

Abd al-Samad ibn ‘Abd al-Warith l’a rapporté, et al-Hâkim a déclaré : « Sa chaîne de transmission est authentique, mais al-Bukhârî et Muslim ne l’ont pas mentionné. » At-Tirmidhî a dit : « Il est jugé “bon et rare” (ḥasan gharîb) ; nous ne le connaissons que par le hadith de ‘Umar ibn Ibrâhîm, et certains l’ont rapporté de la part d’Abd al-Samad sans l’élever (au Prophète). » [841]

Ceci constitue un défaut rédhibitoire dans ce hadith, puisque la narration en a été transmise

[837] Dans al-Jāmiʿ (n° 3077) en exégèse.

[838] Dans son Tafsīr (6/143).

[839] Rapporté par Ibn Abī Ḥātim et Ibn Mardawayh, comme dans ad-Dur al-Manthūr (3/623).

[840] Rapporté par al-Ḥākim dans al-Mustadrak (2/545).

[841] Voir Jâmiʿ al-Tirmidhî (5/268).

à l’état “m Mawqûf” (c’est-à-dire attribuée à un Compagnon), et cela paraît plus logique [842]. Il est vraisemblable qu’il l’ait reçue des récits israélites (Isrâ’îliyyât). De même, on le trouve rapporté de façon mawqûf d’après Ibn ‘Abbâs. Il semble que tout cela provienne de Ka‘b al-Aḥbâr, qui l’aurait transmis par écrit, et Allah est plus savant. Al-Ḥasan al-Baṣrî a pourtant expliqué ces versets d’une autre manière. S’il avait connu un hadith marfû‘ (remontant au Prophète) de la part de Samura, il n’aurait pas opté pour une autre interprétation, et Allah sait mieux.

En outre, Allah a créé Adam et Hawwâ’ (Ève) afin qu’ils soient l’origine de l’humanité, et qu’Il fasse sortir d’eux une multitude d’hommes et de femmes. Comment Hawwâ’ aurait-elle pu perdre systématiquement ses enfants ainsi que le mentionne ce hadith, s’il est bien authentique ? On peut fortement supposer, voire affirmer, que l’attribuer au Prophète est une erreur, et que la bonne version consiste à l’attribuer à un Compagnon (mawqûf). Allah est plus savant. J’ai déjà clarifié ce point dans mon livre d’exégèse [843], et louange à Allah.

---

[842] C'est ce qui est correct, car le « mawqūf » est une cause pour le « marfū‘ », et non comme cela s'est répandu chez les contemporains tardifs. La simple louange de al-Tirmidhî signifie, selon lui, que le hadith est « ma‘lūl » (affecté d'une défectuosité), et ici il est affecté par le fait d'être « mawqūf » (rapporté à un compagnon), ce qui vient d'‘Umar ibn Ibrāhīm, un narrateur faible chez Qatāda, surtout en prenant en compte la véracité générale de ce dernier. Ensuite, al-Ḥasan n'a pas entendu tout ce que Somra a rapporté, comme l'a confirmé l'imam al-Dhahabî.

[843] Voir Tafsīr Ibn Kathîr (2/345).

De plus, Adam et Hawwâ’ étaient infiniment plus pieux et craintifs d’Allah que ce que l’on dit ici. Adam est le père de l’humanité, qu’Allah a créé de Sa propre main, auquel Il a insufflé de Son Esprit ; Il ordonna ensuite à Ses anges de se prosterner devant lui, lui enseigna le nom de toutes choses et le fit séjourner en Son Paradis.

Ibn Ḥibbân rapporte dans son Ṣaḥîḥ, d’après Abû Dharr, qui dit : « J’ai demandé : “Ô Messager d’Allah, combien y a-t-il de prophètes ?” Il répondit : “Cent vingt-quatre mille.” Je lui demandai : “Ô Messager d’Allah, combien de Messagers y a-t-il parmi eux ?” Il dit : “Trois cent treize, un groupe considérable.” Je demandai alors : “Ô Messager d’Allah, qui fut le premier d’entre eux ?” Il répondit : “Adam.” Je demandai : “Ô Messager d’Allah, [Adam était-il] un Prophète, un Messager ?” Il dit : “Oui, Allah l’a créé de Sa main, puis Il a insufflé en lui de Son Esprit, et L’a formé parfaitement.” » [844]

At-Tabarânî a rapporté [845] : « Ibrâhîm ibn Nâ’ila al-Aṣbahânî nous a relaté : “Shaybân ibn Farrûkh nous a relaté : ‘Nâfi‘ Abû Hurmuz nous a relaté, d’après ‘Atâ’ ibn Abî Rabâḥ, d’après Ibn ‘Abbâs, qui a dit : Le Messager d’Allah a dit : “Ne voulez-vous pas que je vous informe sur le meilleur des anges ? C’est Jibrîl ; et le meilleur des Prophètes ? C’est Adam ; et le

[844] Rapporté par Ibn Ḥibbān

[845] Dans al-Kabīr

meilleur des jours ? C’est le vendredi ; et le meilleur des mois ? C’est le mois de Ramaḍân ; la meilleure des nuits ? C’est la nuit du Destin (Laylat al-Qadr) ; et la meilleure parmi les femmes ? C’est Maryam, fille de ‘Imrân.”” » [846]. Toutefois, cette chaîne de transmission est faible, car Nâfi‘ Abû Hurmuz

Cet homme a été déclaré menteur par Ibn Maʿīn, et jugé faible par Aḥmad, Abū Zurʿa, Abū Ḥātim, Ibn Ḥibbān et d’autres [847]. Et Dieu est plus savant.

Kaʿb al-Aḥbār dit : « Nul n’a de barbe au Paradis si ce n’est Adam, dont la barbe est noire et descend jusqu’à son nombril. Et nul n’y est désigné par une kunya excepté Adam : sa kunya ici-bas est Abū al-Bashar (père de l’humanité) et, au Paradis, Abū Muḥammad. »

Ibn ʿAdī a rapporté, d’après la chaîne de transmission de Shaykh [848] b. Abī Khālid, de Ḥammād b. Salama, de ʿAmr b. Dīnār, de Jābir b. ʿAbd Allāh, dans un ḥadīth remontant au Prophète (marfūʿ) : « Les hôtes du Paradis seront interpellés par leurs prénoms, à l’exception d’Adam : on l’appellera par sa kunya, Abū Muḥammad » [849]. Ibn ʿAdī [850] l’a

[846] Rapporté par al-Ṭabarānī dans al-Kabīr

[847] Voir Mîzân al-Iʿtidāl (4/243).

[848] Ainsi dans le texte original, et dans l'édition : سبح.

[849] Il a été rapporté par Ibn ʿAdî dans al-Kāmil (4/1368).

[850] Il a été rapporté par Ibn ʿAdî dans al-Kāmil (6/2303).

également rapporté, dans une version attribuée à ʿAlī b. Abī Ṭālib, mais ce ḥadīth est faible sous tous ses aspects. Et Dieu est plus savant.

Il y est aussi question du ḥadīth de l'Isrāʾ, rapporté par les deux Ṣaḥīḥ : lorsque le Messager d'Allah passa près d'Adam, alors qu'il se trouvait au premier ciel, il lui dit : « Bienvenue à l'enfant vertueux ! » Puis le Prophète remarqua qu'à la droite d'Adam se tenaient des foules, et à sa gauche d'autres foules. Quand Adam regardait à sa droite, il souriait, et quand il regardait à sa gauche, il pleurait. Je demandai alors : « Ô Jibrīl (Jibril) ! Qui sont-ils ? » Il répondit : « C'est Adam, et celles-ci sont les âmes de ses descendants : lorsqu'il s'oriente vers les gens de droite, ceux qui iront au Paradis, il rit ; et quand il se tourne vers les gens de gauche, ceux qui iront en Enfer, il pleure. » [851] Tel est le sens du ḥadīth.

Abū Bakr al-Bazzār a déclaré : « Muḥammad b. al-Muthannā nous a rapporté, Yazīd b. Hārūn nous a rapporté, Hišām b. Ḥassān nous a informés d'après al-Ḥasan, qui a dit : "L'intelligence d'Adam équivalait à celle de tous ses enfants." » [852]

---

[851] Rapporté par al-Bukhārī

[852] Mentionné par al-Dhahabī dans Mîzân al-Iʿtidāl (2/318), qui a dit : dans la transmission de Hichām ibn Ḥassān d'après al-Hasan, il y a une omission.

Certains savants ont expliqué, à propos de la parole du Prophète : « Je suis passé près de Yūsuf (Joseph) et il avait reçu la moitié de la beauté », que cela signifie qu'il possédait la moitié de la beauté d'Adam(as). Cela se comprend, car Allah façonna Adam de Sa main généreuse et insuffla en lui de Son Esprit, et Il ne l'aurait créé que sous la plus belle apparence.

Nous avons également rapporté, de ʿAbd Allāh b. ʿAmr et d'Ibn ʿUmar, tant sous forme de propos attribués directement (mawqūf) qu'attribués au Prophète (marfūʿ) : « Lorsqu'Allah créa le Paradis, les anges dirent : "Ô notre Seigneur, accorde-le-nous, car Tu as créé le bas-monde pour les fils d'Adam afin qu'ils y mangent et y boivent." Dieu répondit : "Par Ma Gloire et Ma Majesté, jamais Je ne mettrai sur le même rang la descendance pieuse de celui que J'ai créé de Ma propre Main avec celui à qui J'ai simplement dit "Sois !" et il fut." » [853]

Par ailleurs, il est transmis dans les deux Ṣaḥīḥ et par diverses voies que le Messager d'Allah a dit : « En vérité, Dieu a créé Adam… »

[853] Mentionné par Ibn Kathīr dans al-Bidāya (1/49), qui a dit : Il a été rapporté par ʿUthmān ibn Saʿīd al-Dārimī d'après ʿAbd Allāh ibn ʿAmr, avec une chaîne sortante (marfūʿan), ce qui est le plus authentique.

La mention du décès d'Adam et de son testament à son fils Chith(as)

« Sur son image » [854]

Les savants ont débattu de ce hadith et y ont relevé de nombreux aspects, dont il ne convient pas de faire ici le détail.

[Le hâfiẓ Ibn ʿAsâkir a rapporté dans la biographie de ʿAbd Rabbu b. Ṣâliḥ al-Qurashî ad-Dimashqî [855] — qui relate d'après Makḥûl et d'autres, ainsi que d'après ʿAbd al-Ḥakîm, Marwân aṭ-Ṭâṭarî, Sulaymân b. ʿAbd ar-Raḥmân, Hishâm b. ʿAmmâr et Hishâm b. Khâlid — qu'il a lui-même transmis selon la chaîne de Hishâm b. ʿAmmâr, lequel a entendu ʿUrwah b. Rawaym rapporter d'après Jâbir b. ʿAbd Allâh, selon le Prophète ﷺ :

« Lorsqu'Allah créa Adam et sa descendance, les anges dirent : "Ô notre Seigneur, Tu les as créés pour qu'ils mangent, boivent, se marient et chevauchent (des montures). Accorde-leur donc ce monde et accorde-nous l'au-delà." Alors Allah ﷻ répondit : "Je ne considère pas que celui que J'ai créé de Mes deux Mains et auquel J'ai insufflé de Mon Esprit soit semblable à celui à qui J'ai simplement dit 'Sois', et il fut." »] [856]

• • •

[854] Rapporté par al-Bukhârî dans « Al-ʿItq »

[855] Târîkh Dimashq (34/110).

[856] Addition de B.

Mention de la mort d’Adam et de son testament à son fils Shîth(as). Le nom « Shîth » signifie « don d'Allah » ; on l’appela ainsi parce que tous deux l’eurent comme enfant après le meurtre de Hâbîl.

Abû Dharr a rapporté dans son ḥadîth, selon les propos du Messager d'Allah : « En vérité, Dieu a fait descendre cent feuillets et quatre Livres ; sur Shîth, Il a fait descendre cinquante feuillets. » [857]

Muḥammad b. Isḥâq a dit : « Lorsque la mort d’Adam fut imminente, il fit son testament à son fils Shîth en lui enseignant les heures de la nuit et du jour, ainsi que les obligations cultuelles relatives à chacune d’elles. Il l’informa également qu’un Déluge surviendrait après cela. » Il ajouta : « On relate que toutes les lignées des enfants d’Adam, de nos jours, remontent à Shîth, car les autres enfants d’Adam se sont éteints et ont disparu. » [858] Et Dieu est plus Savant.

Lorsque Adam(as) rendit l’âme — ce qui advint un vendredi —, les anges lui apportèrent du ḥanûṭ (parfum funéraire) et un linceul de la part d'Allah depuis le Paradis, puis présentèrent leurs condoléances à son fils et successeur, Shîth(as).

[857] Al-Taqaddum fî al-Ḥadîth wa Tarkhîjuh (p. 150).

[858] Târîkh al-Ṭabarî (1/152).

Ibn Isḥâq a déclaré [859] : « Le soleil et la lune s’éclipsèrent durant sept jours et sept nuits. »

Abd Allâh, fils de l’imam Aḥmad [860], a rapporté : « Hidbah ibn Khâlid nous a transmis, d’après Ḥammâd ibn Salamah, d’après Ḥumayd, d’après al-Ḥasan, d’après ʿUtay — c’est-à-dire ʿUtay ibn Ḍumrah al-Saʿdî — qui a dit : “J’ai vu un vieillard à Médine en train de parler ; je me suis renseigné à son sujet, et on m’a répondu qu’il s’agissait d’Ubayy ibn Kaʿb. Celui-ci déclara :

‘Lorsque la mort s’approcha d’Adam, il dit à ses enfants : « Ô mes fils, je désire un fruit du Paradis. » Ils partirent donc à sa recherche. En chemin, les anges les rencontrèrent, portant ses linceuls et le parfum pour l’embaumer, ainsi que des haches, des pelles et des paniers. Ils leur dirent : "Ô fils d’Adam, qu’est-ce que vous voulez et que cherchez-vous ?" (ou bien : "Que voulez-vous et où cherchez-vous ?"). Ils répondirent : "Notre père est malade et désire un fruit du Paradis." Les anges leur dirent alors : "Retournez sur vos pas : votre père est arrivé au terme de sa vie [861]." Ils revinrent donc. Quand Hawwâ (Ève) vit les anges, elle les reconnut et s’agrippa à Adam. Celui-ci lui dit : "Éloigne-toi de moi ! C’est à cause de toi que

[859] Même source précédente (1/159).

[860] Dans les ajouts à l’Ouvrage de son père (5/136).

[861] Dans « A », il est dit : « Le jugement de votre père est rendu. »

tout cela m’est advenu. Laisse-moi donc avec les anges de mon Seigneur." Les anges l’emportèrent, le lavèrent, l’enveloppèrent dans un linceul, le parfumèrent, creusèrent pour lui une tombe et y ménagèrent une loge funéraire. Ils accomplirent la prière sur lui, puis le déposèrent dans la tombe et comblèrent celle-ci. Ils dirent ensuite : "Ô fils d’Adam, voici votre tradition funéraire." » L’authenticité de cette chaîne de transmission est bien établie.

Ibn ʿAsâkir rapporte également, selon une voie où interviennent Shaybân ibn Farrûkh, Muḥammad ibn Ziyâd et Maymûn ibn Mihrân, qu’Ibn ʿAbbâs a dit que le Messager d'Allah a déclaré : « Les anges ont fait quatre takbîr lors de la prière funéraire sur Adam ; Abû Bakr en a fait quatre aussi pour Fâṭima ; ʿUmar en a fait quatre pour Abû Bakr ; et Ṣuhayb en a fait quatre pour ʿUmar. » [862]

Ibn ʿAsâkir précise encore qu’un autre transmetteur, citant Maymûn, l’attribue à Ibn ʿUmar. Les avis divergent quant au lieu de son inhumation : selon la version la plus répandue, il aurait été enterré près de la montagne où il fut déchu en Inde. D’autres affirment qu’il fut déposé sur la montagne Abû Qubays, à La Mecque. On dit également que, lorsque vint le Déluge à l’époque de Noé(as), celui-ci emporta Adam et Hawwâ dans un coffret et les ensevelit

[862] Sa chaîne de transmission est très faible.

ensuite à Jérusalem. Ibn Jarîr [863] a transmis cette information.

Ibn ʿAsâkir rapporte, selon certains, que la tête d'Adam se trouverait près de la mosquée d'Ibrâhîm, tandis que ses pieds seraient auprès du Rocher de la Maison sacrée. Hawwâ serait morte un an après lui.

On diverge également au sujet de la durée exacte de sa vie – que la paix soit sur lui. Nous avons mentionné précédemment, d'après Ibn ʿAbbâs et Abû Hurayrah, dans un hadith remontant au Prophète (marfûʿ), que son âge avait été inscrit dans la Table préservée comme étant de mille ans [864]. Cela ne contredit pas ce que contient la Torah, qui lui attribue neuf cent trente ans, car cette affirmation de la Torah est sujette à caution et rejetée lorsqu'elle contredit la vérité que nous possédons, laquelle est préservée dans nos sources authentiques.

Mémorial d'Idrîs(as)

L'Impeccable (المعصـوم). De plus, on peut concilier leur propos avec ce qui est mentionné dans le hadith. En effet, si ce qui se trouve dans la Torah est exact, on peut l'attribuer à la durée de son séjour sur terre après la descente, laquelle est de neuf cent trente années solaires, autrement dit neuf cent cinquante-sept années lunaires. À cela s'ajoutent

[863] Dans son Histoire (1/161).

[864] Le hadith a déjà été présenté.

quarante-trois années correspondant à son séjour au Paradis avant la descente, conformément à ce qu'ont rapporté Ibn Jarîr et d'autres, pour constituer au total mille ans.

'Atâ' al-Khurâsânî a dit : « Lorsque Adam mourut, toutes les créatures pleurèrent sur lui durant sept jours. » (Rapporté par Ibn 'Asâkir) [865].

Lorsque Adam(as) mourut, son fils Shîth(as) assuma la charge après lui. Il était prophète, comme l'atteste le hadith rapporté par Ibn Hibbân dans son Sahîh [866] selon Abû Dharr, relié au Prophète, indiquant qu'il reçut cinquante feuillets révélés. Quand le moment de sa propre mort fut proche, il transmit son legs à son fils "Anûsh", qui assura la charge après lui, puis ce fut au tour de "Qaynân", puis de son fils "Mahlâyîl".

Ce dernier, selon ce que rapportent les Perses, aurait régné sur les sept régions. Il aurait été le premier à abattre des arbres, bâtir des cités et de grandes forteresses, et à construire la ville de Babel ainsi que la ville de Sûs al-Aqsâ. Il aurait vaincu Iblîs et ses armées, les dispersant loin de la terre jusqu'à ses confins et dans les recoins de ses montagnes, et aurait tué nombre de rebelles parmi les djinns et les goules. On dit qu'il portait une

[865] Rapporté par Ibn 'Asākir, comme dans le Mukhtaṣar Tārīkh Dimashq d'Ibn Manẓūr (14/226).

[866] Le hadith a été présenté et vérifié précédemment.

imposante couronne et haranguait les gens, et que son règne dura quarante ans.

À sa mort, son fils “Yarad” lui succéda. Puis, lorsque Yarad se trouva à l’article de la mort, il transmit (la charge) à son fils “Khanûkh” – qui, selon l’opinion la plus répandue, n’est autre que Idrîs(as).

• • •

La mention d’Idrîs(as)

Allah dit : « Et mentionne dans le Livre Idrîs : il était un homme de vérité et un prophète (56), et Nous l’élevâmes à un rang élevé » (Maryam, 19 : 56-57). Ainsi, Dieu a fait l’éloge d’Idrîs, le qualifiant de prophète et de véridique. Il s’agit de “Khanûkh”, lequel apparaît dans la lignée du Messager d'Allah, comme l’ont affirmé plusieurs savants du domaine de la généalogie. Il fut le premier des fils d’Adam à recevoir la prophétie après Adam et Shîth (– qu'Allah lui fasse miséricorde –).

Ibn Is h âq rapporte qu’il fut le premier à écrire au moyen du calame, et qu’il vécut trois cent huit ans de la vie d’Adam. De plus, certains ont dit qu’il était la personne à laquelle il est fait allusion dans le hadith de Mu‘âwiya ibn al-Hakam as-Sulamî, lorsque celui-ci interrogea le Messager d'Allah

“Que la prière et la paix d'Allah soient sur lui. Au sujet du tracé dans le sable, il dit : ‘En vérité, il y avait un prophète qui le pratiquait ;

et celui dont le tracé correspond au sien, voilà (le bon).’ [867]

Beaucoup de savants en exégèse et en jurisprudence prétendent qu’il fut le premier à parler de cela et l’appellent Hermès [868] l’aîné des Hermès. Ils lui attribuent maints propos mensongers, comme ils en ont inventé à l’encontre d’autres prophètes, savants, sages et saints.

La parole d'Allah – Exalté soit-Il : « Et Nous l’avons élevé à un rang élevé » [Maryam : 57] est à comprendre comme il est rapporté dans les deux recueils authentiques, dans le récit de l’Ascension (Isrâ’), où l’on raconte que le Messager d'Allah passa auprès de lui alors qu’il se trouvait au quatrième ciel.

Ibn Jarîr [869] rapporte, selon Yûnus, d’après ‘Abd al-A‘lá, d’après Ibn Wahb, d’après Jarîr ibn Hâzim, d’après al-A‘mash, d’après Shimr ibn ‘Atiyyah, d’après Hilâl ibn Yassâf, qui raconte : Ibn ‘Abbâs interrogea Ka‘b, alors que j’étais présent, et lui dit : « Quel est le sens de la parole d'Allah au sujet d’Idrîs : ‘Et Nous l’avons élevé à un rang élevé’ [Maryam : 57] ? » Ka‘b répondit : « Quant à Idrîs, Dieu lui révéla que chaque jour je lui élèverais (le bilan) de ses œuvres à l’égal de l’ensemble des actes des

[867] Rapporté par Muslim dans son Sahih

[868] « Hermès » : le lion puissant et féroce.

[869] Dans son Tafsir (v. 8, p. 352).

enfants d’Adam — peut-être ceux de son époque. Il voulut donc augmenter ses œuvres. Un ami parmi les anges vint à lui. Idrîs lui dit : ‘Dieu m’a révélé telle et telle chose. Intercède donc auprès de l’Ange de la Mort, afin que j’accroisse mes œuvres.’ L’ange le porta alors entre ses ailes et s’éleva avec lui au ciel. Arrivés au quatrième ciel, l’Ange de la Mort descendit à leur rencontre. L’ange l’interrogea au sujet de la requête d’Idrîs. L’Ange de la Mort demanda : ‘Où est Idrîs ?’ Il répondit : ‘Le voici, sur mon dos.’ L’Ange de la Mort reprit : ‘C’est étonnant ! J’ai été envoyé avec l’ordre de saisir l’âme d’Idrîs au quatrième ciel et je me disais : comment pourrais-je prendre son âme au quatrième ciel alors qu’il est sur terre ?’ Il saisit donc son âme là-bas. C’est à cela que renvoie la parole d'Allah – Exalté soit-Il : ‘Et Nous l’avons élevé à un rang élevé’ [Maryam : 57]. »

Ibn Abî Hâtim [870] rapporte un récit similaire à propos de ce verset. Il y est également mentionné qu’Idrîs dit à l’ange : « Demande pour moi à l’Ange de la Mort : combien me reste-t-il à vivre ? » L’ange le lui demanda en sa présence : « Combien lui reste-t-il à vivre ? » Il dit : « Je n’en sais rien, je dois vérifier. » Puis il ajouta : « Tu m’interroges à propos d’un homme à qui il ne reste plus de sa vie que le temps d’un clin d’œil. » Alors l’ange baissa le

[870] Comme mentionné dans Durr al-Manthur (v. 5, p. 518).

regard sous son aile vers Idrîs, et il constata qu’il était déjà mort à son insu.

Cela relève des traditions israélites, dont certains éléments semblent contestables. Quant à la parole transmise par Ibn Abî Najîh, d’après Mujâhid [871], au sujet de ce verset « Et Nous l’avons élevé à un rang élevé » [Maryam : 57], affirmant qu’Idrîs fut élevé sans mourir, à l’instar de ‘Isâ (Jésus), si l’intention est qu’il n’est pas mort jusqu’à ce jour, cela prête à interrogation. Mais s’il s’agit plutôt de dire qu’il fut élevé vivant au ciel, puis que son âme y fut saisie, cela ne contredit pas le récit transmis par Ka‘b al-Ahbâr. Et Dieu est plus savant.”

Al-‘Awfî [872] rapporte d’après Ibn ‘Abbâs, concernant la parole du Très-Haut : « Et Nous l’avons élevé à un rang élevé » [Maryam (19) : 57], qu’il fut élevé jusqu’au sixième ciel et y mourut. Ad-Dahhâk l’a également affirmé. Cependant, le hadith faisant consensus qui indique qu’il se trouve au quatrième ciel est plus authentique ; c’est aussi l’avis de Mujâhid et d’autres savants.

Al-Hasan al-Basrî a déclaré que l’expression « Et Nous l’avons élevé à un rang élevé » [Maryam (19) : 57] signifie qu’il fut élevé au paradis. Certains ont dit qu’il fut élevé pendant la vie de son père Yard ibn Mahla-yîl, et Dieu

[871] Rapporté par Mujāhid dans son Tafsir (v. 1, p. 387).

[872] Voir al-Durr al-Manthūr de al-Suyūṭī (5/519).

est plus savant. D’autres ont prétendu qu’Idrîs ne vécut pas avant Noé, mais à l’époque des Enfants d’Israël.

Al-Bukhârî [873] rapporte, quant à lui, qu’il est mentionné d’après Ibn Mas‘ûd et Ibn ‘Abbâs qu’Ilyâs serait en réalité Idrîs. Ils s’appuient pour cela sur ce qui est parvenu du hadith d’Az-Zuhrî, d’après Anas, au sujet du voyage nocturne (al-isrâ’), quand le Prophète(as) passa devant Idrîs et lui dit : « Bienvenue à toi, ô frère vertueux et prophète vertueux », et il ne lui dit pas, comme Adam et Abraham l’avaient fait : « Bienvenue à toi, ô prophète vertueux et fils vertueux. » Ils en déduisirent que, s’il avait réellement fait partie de sa lignée, il se serait exprimé ainsi.

Pourtant, cet argument n’est pas nécessairement concluant, car il se peut que le rapporteur n’ait pas conservé la formule exacte, ou qu’Idrîs lui ait adressé ces mots en signe d’humilité et de modestie, sans se prévaloir de la position paternelle, comme l’ont fait Adam, père de l’humanité, et Abraham, l’ami du Tout-Miséricordieux et le plus illustre des prophètes au cœur ferme après Muhammad. Que les bénédictions et la paix d'Allah soient sur eux tous.

L'histoire de Noé (paix sur lui)

L’histoire de Noé(as)

[873] Dans son Sahīh

Il s’agit de Noé, fils de Lamek, fils de Mathusalem, fils de Hénok – qui est Idris –, fils de Yared, fils de Mahlaleel, fils de Qénan, fils d’Anoush, fils de Seth, fils d’Adam, père de l’humanité(as).

Sa naissance survint cent vingt-six ans après la mort d’Adam, selon le rapport d’Ibn Jarir [874] et d’autres. D’après la chronologie des Gens du Livre mentionnée précédemment, il y aurait cent quarante-six ans entre la naissance de Noé et la mort d’Adam.

Il y eut dix générations entre eux, comme l’a rapporté le grand savant Abou Hâtim Ibn Hibban dans son recueil authentique [875] : « Nous a rapporté Muhammad ibn ‘Amr ibn Youssouf, qui a rapporté de Muhammad ibn ‘Abd al-Malik ibn Zanjawayh, qui a rapporté de Abou Toubah, qui a rapporté de Mu‘âwiyah ibn Sallâm, d’après son frère Zayd ibn Sallâm, qui a dit : “J’ai entendu Abou Sallâm dire : ‘J’ai entendu Abou Oumâmah dire : Un homme demanda : ‘Ô Messager d’Allah ! Adam était-il un prophète ?’ Il répondit : ‘Oui, c’était un prophète à qui l’on parlait (directement).’ L’homme dit : ‘Combien y avait-il entre lui et Noé ?’ Il répondit : ‘Dix générations.’” » J’ai noté que ce hadith est conforme aux critères de Muslim, bien qu’il ne l’ait pas rapporté.

---

[874] Histoire d'Ibn Jarir al-Tabari (1/178).

[875] Al-Ihsan

Dans le recueil authentique d’al-Boukhârî [876], Ibn ‘Abbâs rapporte qu’il y avait dix générations entre Adam et Noé, et qu’ils étaient tous sur l’islam. Si l’on entend par « génération » (ou « siècle ») une période de cent ans, comme beaucoup le pensent, on obtient forcément mille ans entre eux. Toutefois, cela n’écarte pas la possibilité qu’il y en ait davantage si l’on considère la précision qu’apporte Ibn ‘Abbâs, selon laquelle ils étaient tous sur l’islam ; il pourrait donc y avoir d’autres générations postérieures qui n’étaient pas dans l’islam. Pourtant, le hadith d’Abou Oumâmah indique qu’il s’agit bien de dix générations, et Ibn ‘Abbâs ajoute qu’elles étaient toutes musulmanes. Cela contredit l’affirmation de certains historiens et d’autres provenant des Gens du Livre selon laquelle Caïn et sa descendance auraient adoré le feu. Allah est plus savant.

Si par « génération » (قرن) on entend plutôt un groupe de personnes (c’est-à-dire une époque concrète, comme dans la parole d’Allah : « Combien avons-Nous fait périr de générations après Noé » [Al-Isrâ’ : 17] ; « Puis Nous fîmes naître, après eux, une autre génération » [Les Croyants : 31] ; « Et beaucoup de générations entre cela » [Al-

[876] Rapporté par al-Tabari dans son Histoire (1/178) d'Ibn Abbas, et d'Ibn Saʿd dans les Tabaqāt al-Kubrā (1/42) d'Ikrima, ainsi que par al-Hākim dans al-Mustadrak (2/546) d'Ibn Abbas. Je ne l'ai pas trouvé dans le Ṣaḥīḥ al-Bukhārī, je suppose qu'il a précédé l’écriture.

Fourqân : 38] ; « Combien avons-Nous fait périr, avant eux, de générations » [Maryam : 74] ; et comme dans la parole du Prophète(as) : « La meilleure des générations est la mienne » [877]), alors le peuple qui précédait Noé jouissait de longues durées de vie. Ainsi, il peut s'être écoulé des milliers d'années entre Adam et Noé. Seul Allah le sait mieux.

En somme, lorsque l'on se mit à adorer les idoles et les fausses divinités, que les gens dérivèrent vers l'égarement et la mécréance, Allah envoya Noé(as) par miséricorde pour Ses serviteurs. Il fut le premier messager envoyé aux habitants de la terre, comme le mentionnent les gens réunis le Jour de la Résurrection. Son peuple était appelé « Banû Râsib », d'après ce qu'ont rapporté Ibn Jubayr et d'autres.

Les avis divergent au sujet de l'âge qu'il avait quand il fut investi de sa mission : on a dit qu'il avait cinquante ans, on a dit aussi trois cent cinquante ans, et encore quatre cent quatre-vingts ans. C'est ce qu'a rapporté Ibn Jarîr[878], qui attribue la troisième opinion à Ibn 'Abbâs.

Allah a relaté son histoire, ce qui est advenu de son peuple et le châtiment infligé à ceux qui le renièrent, à savoir le Déluge, ainsi que la manière dont Il sauva Noé et les compagnons

[877] Rapporté par al-Bukhārī

[878] Dans son Histoire (1/179).

de l’arche. Il l’a fait à plusieurs endroits de Son Livre sublime : dans les sourates Al-A‘râf, Yûnus, Hûd, Al-Anbiyâ’, Al-Mu’minûn, Ash-Shu‘arâ’, Al-‘Ankabût, As-Sâffât, (la sourate qui débute par) « Approche » — c’est-à-dire Al-Qamar — et Il lui a même consacré une sourate entière (Sourate Nûh).

Dans la sourate Al-A‘râf, Il dit :

« Nous avons certes envoyé Noé à son peuple. Il leur dit : “Ô mon peuple, adorez Dieu ! Vous n’avez de divinité que Lui. Je crains pour vous le châtiment d’un terrible Jour.” Les notables de son peuple répondirent : “Nous te voyons vraiment dans un égarement évident.” Il reprit : “Ô mon peuple, il n’y a pas d’égarement en moi, je suis plutôt un Messager de la part du Seigneur des mondes. Je vous transmets les messages de mon Seigneur, je vous donne sincèrement conseil et je sais, de la part d'Allah, ce que vous ne savez pas. Vous étonnez-vous que vienne à vous un rappel de la part de votre Seigneur, par l’intermédiaire d’un homme issu de vous, afin qu’il vous avertisse, que vous pratiquiez la piété et que vous obteniez la miséricorde ?” Mais ils le traitèrent de menteur. Nous le sauvâmes, lui et ceux qui étaient avec lui dans l’Arche, et Nous noyâmes ceux qui avaient traité Nos signes de mensonge ; ils étaient, en vérité, un peuple aveuglé. » [Al-A‘râf : 59-64]

Il dit dans la sourate Yûnus :

« Et récite-leur le récit de Noé, quand il dit à son peuple : “Ô mon peuple, si mon séjour parmi vous et mes rappels des signes d'Allah vous sont trop lourds, alors c’est en Dieu que je place ma confiance. Concertez-vous, vous et vos associés, et ne laissez point votre décision vous échapper. Puis, exécutez contre moi (votre sentence) sans me faire attendre. Si vous vous détournez, sachez que je ne vous demande aucun salaire ; mon salaire n’incombe qu’à Allah, et il m’a été ordonné d’être du nombre des soumis.” Mais ils le traitèrent de menteur. Nous le sauvâmes donc, lui et ceux qui étaient avec lui dans l’Arche, et Nous fîmes d’eux des successeurs. Nous noyâmes ceux qui avaient rejeté Nos signes : regarde donc quelle fut la fin de ceux qui avaient été avertis ! » [Yûnus : 71-73]

Il dit encore dans la sourate Hûd :

« Nous avons effectivement envoyé Noé à son peuple : “Je suis pour vous un avertisseur explicite : n’adorez qu'Allah. Je crains pour vous le châtiment d’un jour douloureux.” Les notables de son peuple, qui avaient mécru, répondirent : “Nous ne voyons en toi qu’un homme semblable à nous, et nous ne voyons te suivre que les plus humbles d’entre nous, sans réflexion ; nous ne voyons pas en vous un quelconque mérite qui nous soit supérieur. Au contraire, nous pensons que vous êtes des menteurs.” Il répliqua : “Ô mon peuple, dites-

moi : si je m’appuyais sur une preuve évidente de la part de mon Seigneur et que, de Sa part, Il m’eût accordé une miséricorde, laquelle vous échappe, devrions-nous vous y contraindre alors que vous la rejetez ? Ô mon peuple, je ne vous réclame aucun bien en échange (de la prédication) ; mon salaire n’incombe qu’à Allah. Je ne vais pas non plus chasser ceux qui ont cru ; ils rencontreront leur Seigneur, mais je vous vois comme un peuple ignorant. Ô mon peuple, qui donc me protègera d'Allah si je les chasse ? Ne réfléchissez-vous donc pas ? Je ne vous dis pas que je détiens les trésors d'Allah, ni que je connais l’Inconnaissable, ni que je suis un ange. Je ne dis pas non plus de ceux que vous méprisez du regard : ‘Jamais Dieu ne leur accordera aucun bien.’ Allah sait mieux ce qu’il y a dans leurs âmes ; je serais alors du nombre des injustes.” Ils dirent : “Ô Noé, tu as déjà suffisamment disputé avec nous et multiplié tes arguments ; fais donc venir ce dont tu nous menaces, si…” » [Hûd : 25-32 (jusqu’à la fin du passage cité)]

[879] Ibn Jarîr est le grand exégète (auteur de l’ouvrage Tafsîr At-Tabarî), qui a rapporté ces différentes opinions sur l’âge de Noé au moment où il fut envoyé en tant que Messager.

«(32) Tu étais alors du nombre des véridiques. (33) Il dit : “C’est Dieu qui vous

[879] Dans son Histoire (1/179).

l’apportera, s’Il le veut, et vous ne Saurez Lui échapper. (34) Mon conseil ne vous sera d’aucune utilité, même si je tiens à vous conseiller, si Dieu veut vous égarer ; Il est votre Seigneur et c’est vers Lui que vous serez ramenés.” (35) Ou bien disent-ils : “Il l’a inventé” ? Dis : “Si je l’ai inventé, alors mon péché retombe sur moi, et je suis innocent de vos crimes.” (36) Et il fut révélé à Noé : “Plus personne de ton peuple ne croira désormais, à part ceux qui ont déjà cru. Ne t’afflige donc pas de leurs agissements. (37) Construis l’arche sous Nos yeux et selon Notre révélation, et ne M’interpelle pas au sujet de ceux qui ont commis l’injustice ; ils seront noyés.” (38) Il construisait l’arche, et chaque fois que des notables de son peuple passaient près de lui, ils se moquaient de lui. Il disait : “Si vous vous moquez de nous, nous nous moquerons tout autant de vous, comme vous vous moquez. (39) Vous saurez bientôt sur qui tombera un châtiment qui l’humiliera, et sur qui s’abattra un supplice permanent.” (40) Puis, lorsque Notre ordre vint et que le four se mit à bouillonner, Nous dîmes : “Charge dans (l’arche) un couple de chaque espèce, ainsi que ta famille — à l’exception de ceux contre qui la Parole s’est déjà réalisée — et les croyants.” Or, peu avaient cru avec lui. (41) Il dit : “Embarquez-y, au Nom d'Allah sera son cours et son ancrage. Mon Seigneur est certes

Pardonneur et Miséricordieux.” (42) L’embarcation vogua au milieu de vagues pareilles à des montagnes. Noé appela son fils qui se tenait à l’écart : “Ô mon fils, embarque avec nous et ne sois pas au nombre des mécréants !” (43) Il répondit : “Je vais me réfugier sur une montagne qui me protégera de l’eau.” Il dit : “Rien aujourd’hui ne peut protéger de l’ordre d'Allah, hormis Sa miséricorde.” Les vagues s’interposèrent alors entre eux, et il fut du nombre des noyés. (44) Et il fut dit : “Ô terre, absorbe ton eau ! Ô ciel, cesse (ta pluie) !” L’eau s’abaissa, l’ordre fut exécuté, et (l’arche) s’immobilisa sur (le mont) al-Jûdî ; et il fut dit : “Périssent les gens injustes !” (45) Noé invoqua son Seigneur et dit : “Seigneur, mon fils est de ma famille, et Ta promesse est la vérité ; Tu es le plus juste des juges.” (46) Il dit : “Ô Noé, il n’est pas de ta famille, car son acte est mauvais. Ne Me demande pas ce dont tu n’as aucune connaissance. Je t’exhorte à ne pas être du nombre des ignorants.” (47) Il dit : “Seigneur, je me réfugie auprès de Toi pour ne pas Te demander ce dont je n’ai aucune science. Si Tu ne me pardonnes pas et ne me fais pas miséricorde, je serai du nombre des perdants.” (48) Il fut dit : “Ô Noé, descends (de l’arche) avec paix et bénédictions de Notre part sur toi et sur des communautés (issues) de ceux qui sont avec toi. Il y aura d’autres communautés à

qui Nous accorderons une jouissance, puis un châtiment douloureux émanera de Nous.” (49) Voilà des nouvelles de l’inconnaissable que Nous te révélons : ni toi ni ton peuple ne les connaissiez auparavant. Sois donc patient, car l’issue heureuse appartient aux pieux.” [Hud : 25-49]

Et Il dit dans la sourate Al-Anbiyâ’ (Les Prophètes) : «(76) Et (souviens-toi de) Noé, lorsqu’il invoqua (Dieu) auparavant ; Nous l’exauçâmes alors et le sauvâmes, lui et sa famille, de la grande angoisse. (77) Nous le secourûmes contre ceux qui traitaient Nos signes de mensonge : c’étaient des gens malfaisants ; aussi les noyâmes-Nous tous, sans exception.» [Al-Anbiyâ’ : 76-77]

Et Il dit dans la sourate Al-Mu’minûn (Les Croyants) : «(23) Nous avons effectivement envoyé Noé à son peuple. Il leur dit : “Ô mon peuple, adorez Dieu ! Vous n’avez d’autre divinité que Lui. Ne Le craignez-vous donc pas ?” (24) Les notables de son peuple qui avaient mécru dirent : “Celui-ci n’est qu’un être humain comme vous qui veut s’élever au-dessus de vous. Si Dieu avait voulu (envoyer un message), Il aurait fait descendre des anges. Jamais nous n’avons entendu pareille chose chez nos premiers ancêtres. (25) Ce n’est qu’un homme atteint de folie, patientez à son sujet jusqu’à un certain temps !” (26) Il dit : “Seigneur, secoure-moi face à leur démenti.”

(27) Nous lui révélâmes alors : “Construis l’Arche sous Nos yeux et selon Notre révélation. Puis, lorsque Notre ordre viendra et que l’eau surgira du four, fais-y entrer un couple de chaque espèce, ainsi que ta famille, à l’exception de ceux contre qui la parole est déjà prononcée. Et ne M’interpelle pas au sujet des injustes, car ils seront noyés. (28) Puis, quand toi et ceux qui sont avec toi serez montés à bord de l’Arche, dites : ‘Louange à Allah qui nous a sauvés du peuple des injustes.’ (29) Et dites : ‘Seigneur, fais-moi débarquer en un lieu béni, car Tu es le Meilleur pour faire débarquer.’ (30) Voilà bien là des signes, et Nous mettons toujours (les gens) à l’épreuve.”» [Al-Mu’minûn : 23-30]

Et Il dit dans la sourate Ash-Shu’arâ’ (Les Poètes) : «(105) Le peuple de Noé traita les messagers de menteurs. (106) Quand leur frère Noé leur dit : “Ne craindrez-vous donc pas Dieu ? (107) Je suis pour vous un messager digne de confiance. (108) Craignez donc Dieu et obéissez-moi ! (109) Je ne vous demande aucun salaire pour cela ; mon salaire ne dépend que du Seigneur de l’univers. (110) Craignez donc Dieu et obéissez-moi ! (111) Ils dirent : ‘Allons-nous te croire, alors que ce sont les plus misérables qui te suivent ?’ (112) Il dit : ‘Je ne sais pas ce qu’ils faisaient. (113) Leur compte ne revient qu’à mon Seigneur, si seulement vous compreniez ! (114) Et je ne

suis pas chargé de chasser les croyants. (115) Je ne suis qu'un avertisseur explicite.' (116) Ils dirent : 'Si tu ne cesses pas, Noé, tu seras certainement lapidé.' (117) Il dit : 'Seigneur, mon peuple me traite de menteur. Juge donc entre moi…'» [Ash-Shu'arâ' : 105-117].

«(118) Et établis une victoire entre eux ; sauve-moi ainsi que ceux qui sont avec moi parmi les croyants. (119) Nous le sauvâmes donc, lui et ceux qui étaient avec lui, dans l'arche chargée. (120) Puis Nous noyâmes ensuite les autres. (121) En vérité, il y a là un signe, et la plupart d'entre eux ne furent pas croyants. (122) Et ton Seigneur, c'est assurément Lui, le Tout-Puissant, le Très Miséricordieux.» [Ash-Shuʿarâ' : 105-122]

Et Il (Dieu) dit dans la sourate Al-ʿAnkabût : «(14) Nous avons certes envoyé Noé à son peuple. Il demeura parmi eux mille ans moins cinquante années. Le Déluge les saisit alors qu'ils étaient injustes. (15) Nous le sauvâmes lui, ainsi que les occupants de l'arche, et Nous en fîmes un signe pour les mondes.» [Al-ʿAnkabût : 14-15]

Et Il dit dans la sourate Aṣ-Ṣâffât : «(75) Noé Nous invoqua ; et combien Nous sommes le Meilleur des exauçants. (76) Nous le sauvâmes, lui et sa famille, de la grande angoisse. (77) Et Nous fîmes que seuls subsistent ses descendants. (78) Et Nous avons perpétué son renom parmi les générations à venir. (79) Paix

sur Noé dans l’univers ! (80) C’est ainsi que Nous récompensons les bienfaisants. (81) En vérité, il était l’un de Nos serviteurs croyants. (82) Puis Nous noyâmes les autres.» [Aṣ-Ṣâffât : 75-82]

Et Il dit dans la sourate Al-Qamar : «(9) Avant eux, le peuple de Noé avait déjà traité [la vérité] de mensonge. Ils traitèrent Notre serviteur de menteur, dirent qu’il était fou, et il fut repoussé violemment. (10) Il invoqua alors son Seigneur : “Je suis vaincu, secoure-moi donc.” (11) Nous ouvrîmes alors les portes du ciel à une eau abondante, (12) et Nous fîmes jaillir de la terre des sources ; les eaux se rencontrèrent selon un ordre déjà décrété. (13) Nous le transportâmes sur [une arche] faite de planches et de clous, (14) voguant sous Notre regard, en récompense pour celui qui avait été renié. (15) Nous l’avons certes laissée comme un signe. Y a-t-il donc quelqu’un pour se rappeler ? (16) Et quel fut Mon châtiment et Mes avertissements ! (17) Nous avons certes rendu le Coran facile pour la méditation. Y a-t-il donc quelqu’un pour se rappeler ?» [Al-Qamar : 9-17]

Il (Dieu) dit également : «Au nom d’Allah, le Tout Miséricordieux, le Très Miséricordieux. (1) Nous avons envoyé Noé à son peuple, [en lui disant] : “Avertis ton peuple avant qu’un châtiment douloureux ne leur vienne.” (2) Il dit : “Ô mon peuple, je suis pour vous un

avertisseur explicite, (3) adorez Allah, craignez-Le, et obéissez-moi, (4) Il vous pardonnera une partie de vos péchés et vous accordera un répit jusqu'à un terme fixé. Car lorsque le terme d'Allah vient, il ne peut être différé, si seulement vous saviez !" (5) Il dit : "Seigneur, j'ai appelé mon peuple nuit et jour, (6) mais mon appel n'a fait qu'accroître leur fuite. (7) Chaque fois que je les ai appelés pour que Tu leur pardonnes, ils ont mis leurs doigts dans leurs oreilles, se sont couverts de leurs vêtements, se sont entêtés et se sont enorgueillis d'un orgueil extrême. (8) Ensuite je les ai appelés publiquement, (9) puis je leur ai proclamé [la vérité] ouvertement, et je leur ai également parlé en secret. (10) J'ai donc dit : 'Implorez le pardon de votre Seigneur. En vérité, Il est grand pardonneur. (11) Il enverra du ciel sur vous une pluie abondante, (12) Il vous accordera des biens et des enfants, et vous donnera des jardins et des rivières. (13) Qu'avez-vous donc à ne pas espérer de la part d'Allah grandeur et respect, (14) alors qu'Il vous a certes créés par étapes ? (15) N'avez-vous pas vu comment Allah a créé sept cieux superposés, (16) y a placé la lune comme lumière et fait du soleil une lampe ? (17) Et Allah vous a fait croître de la terre tel un végétal, (18) puis Il vous y fait retourner et vous en fera sortir [au Jour de la Résurrection]. (19) Et Allah vous a fait de la terre un tapis,

(20) afin que vous y empruntiez des chemins spacieux.’ (21) Noé dit : ‘Seigneur, ils m’ont désobéi et ont suivi ceux dont la fortune et les enfants n’ont fait qu’accroître la perte. (22) Ils ont ourdi un immense complot, (23) et ont dit : “N’abandonnez jamais vos divinités et n’abandonnez ni Wadd, ni Suwâ‘, ni Yaghûth, ni Ya‘ûq, ni Nasr.” (24) Ils ont déjà égaré beaucoup de gens. Et ne fais qu’accroître, Seigneur, l’égarement des injustes. (25) À cause de leurs péchés, ils furent noyés, puis introduits dans un Feu, et ils ne trouvèrent nul secours en dehors d’Allah. (26) Et Noé dit : “Seigneur, ne laisse pas sur la terre un seul mécréant habiter. (27) Car si Tu les laisses, ils égareront Tes serviteurs et n’engendreront que des pécheurs, de grands mécréants. (28) Seigneur, pardonne-moi, ainsi qu’à mes père et mère, à celui qui entre chez moi en croyant, et aux croyants et croyantes ; et ne fais qu’accroître la perdition des injustes.”» [Nûḥ : 1-28]

Nous avons déjà commenté chacune de ces occurrences dans l’exégèse, et nous rappellerons le contenu de ce récit en le regroupant depuis les divers endroits [du Coran], ainsi que d’après ce que les hadiths et les traditions indiquent. Il a aussi été mentionné en divers passages du Coran, où il est loué et où est blâmé celui qui s’est opposé à lui.

Il (Dieu) a dit dans la sourate An-Nisâ’ : «(163) En vérité, Nous t’avons fait une révélation comme Nous fîmes une révélation à Noé et aux Prophètes après lui. Nous avons [aussi] révélé à Abraham, Ismaël, Isaac, Jacob, aux Tribus, à Jésus, Job, Jonas, Aaron et Salomon ; et Nous avons accordé à David un Livre (Zabour). (164) Et [il y a] des Messagers dont Nous t’avons déjà raconté l’histoire, et des Messagers dont Nous ne t’avons pas raconté l’histoire ; et Allah a parlé à Moïse de vive voix. Des Messagers…» [An-Nisâ’ : 163-164].

«(Ils furent) des annonciateurs et des avertisseurs, afin que les gens n’aient plus d’argument à opposer à Allah après (l’envoi) des messagers. Et Dieu est Puissant et Sage.» [An-Nisa, 4 : 163-165]

Et Il (le Très-Haut) dit dans la sourate Al-An‘âm :

«Et telle est Notre preuve que Nous avons accordée à Abraham contre son peuple. Nous élevons qui Nous voulons en rangs. Ton Seigneur est certes Sage et Omniscient. Et Nous lui avons donné Isaac et Jacob ; Nous les avons tous deux guidés. Auparavant, Nous avons guidé Noé. Et parmi sa descendance : David, Salomon, Job, Joseph, Moïse et Aaron. C’est ainsi que Nous récompensons les bienfaisants. De même que (Nous avons guidé) Zacharie, Yahyâ (Jean-Baptiste), ‘Îsâ (Jésus) et Ilyâs (Élie) ; tous sont du nombre des vertueux.

Et (de même) Ismaël, Al-Yasa‘ (Élisée), Yûnus (Jonas) et Loth ; chacun d’eux Nous l’avons favorisé au-dessus des mondes. Et (il en fut) parmi leurs ancêtres, leurs descendants et leurs frères ; Nous les avons élus et guidés vers un droit chemin.» [Al-An‘âm, 6 : 83-87]

Le récit d’Abraham est déjà mentionné dans la sourate Al-A‘râf.

Et Il dit dans la sourate Ibrâhîm :

«Ne leur est-il pas parvenu l’histoire de ceux qui les ont précédés : le peuple de Noé, ‘Âd, Thamûd, le peuple d’Abraham, les gens de Madyan et les Villes renversées ? Leurs messagers leur vinrent avec les preuves évidentes. Ce n’est pas Dieu qui leur fit du tort ; ils se firent plutôt du tort à eux-mêmes.» [Ibrâhîm, 14 : 9 ; voir aussi At-Tawbah, 9 : 70]

Le récit de Hoûd a déjà été abordé dans la sourate Hûd.

Et (Dieu) dit encore dans la sourate Ibrâhîm :

«Ne vous est-elle pas parvenue l’histoire de ceux qui vécurent avant vous : le peuple de Noé, ‘Âd, Thamûd et ceux qui vinrent après eux — seuls Dieu les connaît ! Leurs messagers leur apportèrent les preuves évidentes, mais ils portèrent leurs mains à leurs bouches en disant : “Nous mécroyons en ce avec quoi vous avez été envoyés, et nous demeurons dans un doute troublant au sujet de ce vers quoi vous nous appelez.”» [Ibrâhîm, 14 : 9]

Et Il dit dans la sourate «Subhân» (Al-Isrâ’) :

«[Vous êtes la] descendance de ceux que Nous avons embarqués avec Noé. Vraiment, c'était un serviteur fort reconnaissant.» [Al-Isrâ', 17 : 3]

Et dans la même sourate :

«Combien avons-Nous fait périr de générations après Noé ! Et ton Seigneur suffit à connaître parfaitement et à voir (clairement) les péchés de Ses serviteurs.» [Al-Isrâ', 17 : 17]

Son récit est déjà mentionné dans Al-Anbiyâ', Al-Mu'minûn, Ash-Shu'arâ' et Al-'Ankabût.

Et Il dit dans la sourate Al-Ahzâb :

«[Et rappelle-toi] lorsque Nous prîmes l'engagement des prophètes ; et de toi (Muhammad), et de Noé, d'Abraham, de Moïse et de Jésus fils de Marie. Nous avons pris d'eux un pacte solennel.» [Al-Ahzâb, 33 : 7]

Et Il dit dans la sourate Sâd :

«Avant eux, déjà, le peuple de Noé, 'Âd, et Pharaon — l'homme aux pieux — avaient crié au mensonge ; ainsi que Thamûd, le peuple de Loth et les gens d'Al-Aykah. Voilà les coalitions (qui s'opposèrent). Aucun d'eux n'a manqué de traiter Ses messagers de menteurs ; et Ma réprobation (contre eux) s'est alors avérée.» [Sâd, 38 : 12-14]

Et Il dit dans la sourate Ghâfir :

«Le peuple de Noé et ceux qui vinrent après eux démentirent (leurs prophètes) avant eux. Chaque communauté voulut s'emparer de son messager ; et ils discutèrent avec des

arguments fallacieux pour anéantir la vérité. Je les ai donc saisis. Et quelle fut Ma réprobation ! Ainsi s'est réalisée la parole de ton Seigneur contre ceux qui ont mécru : "Ils sont bel et bien les hôtes du Feu."» [Ghâfir, 40 : 5-6]

Et Il dit dans la sourate Ash-Shûrâ :

«Il vous a prescrit en matière de religion ce qu'Il avait recommandé à Noé, ainsi que ce que Nous t'avons révélé, et ce que Nous avions recommandé à Abraham, à Moïse et à Jésus : "Accomplissez la religion et n'en faites pas un sujet de division." Ce vers quoi tu appelles les associateurs leur paraît énorme. Dieu rapproche de Lui qui Il veut et guide vers Lui quiconque se tourne (vers Lui).» [Ash-Shûrâ, 42 : 13]

Et le Très-Haut dit dans la sourate Qâf :

«Avant eux, le peuple de Noé, les gens d'Ar-Rass, Thamûd, 'Âd, Pharaon, les frères de Loth, les gens d'Al-Aykah et le peuple de Tubba' avaient (tous) traité (leurs messagers) de menteurs ; ainsi la menace (divine) fut justifiée à leur encontre.» [Qâf, 50 : 12-14]

Il dit aussi dans la sourate Adh-Dhâriyât :

«Et (ce fut) le peuple de Noé (qui fut anéanti) auparavant ; c'étaient vraiment des gens pervers.» [Adh-Dhâriyât, 51 : 46]

Il dit dans la sourate An-Najm :

«Et (ce fut) le peuple de Noé auparavant ; ils furent encore plus injustes et plus révoltés.» [An-Najm, 53 : 52]

Son récit est déjà mentionné dans la sourate “L’Heure s’est approchée” (Al-Qamar).

Enfin, Dieu dit dans la sourate Al-Hadîd :

«Et Nous avons certes envoyé Noé…» [Al-Hadîd, 57 : début du verset]

Ainsi se conclut la mention de ces versets et des récits qui y sont liés dans le Noble Coran. »

Allah dit dans la sourate Al-Hadîd (57 : 26) : « Nous avons certes envoyé Noé et Abraham, et Nous avons placé dans leur descendance la prophétie et le Livre ; certains d’entre eux sont bien guidés, mais beaucoup parmi eux sont pervers. »

Il a également dit dans la sourate At-Tahrîm (66 : 10) : « Allah a cité en parabole, pour ceux qui ont mécru, la femme de Noé et la femme de Lot : elles étaient [soumises] à deux de Nos serviteurs vertueux, mais elles les ont trahis ; ils ne purent donc leur servir à rien vis-à-vis d’Allah. Et il leur fut dit : “Entrez au Feu, avec ceux qui y entrent.” »

Quant à l’essentiel de ce qui est relaté au sujet de Noé et de son peuple, sur la base du Livre, de la Sunna et des traditions, nous avons déjà rapporté d’après Ibn ‘Abbâs qu’il y avait dix générations entre Adam et Noé, toutes demeurées dans l’islam. Ce hadith est rapporté par Al-Bukhârî [880]. Nous avons également mentionné que le terme « qaran » (traduit ici

[880] Je ne l'ai pas trouvé dans al-Bukhārī comme mentionné précédemment, p. 110.

par « siècle » ou « génération ») peut renvoyer à une génération ou à une période donnée, conformément à ce qui a déjà été expliqué.

Après ces générations justes, il survint des événements qui conduisirent les gens de cette époque à vouer un culte aux idoles. La cause en est rapportée dans un hadith d'Al-Bukhârî [881], d'après Ibn Jurayj, qui le tenait de 'Atâ', selon Ibn 'Abbâs, au sujet de l'exégèse de la Parole du Très-Haut : « Et ils dirent : "N'abandonnez point vos dieux ; n'abandonnez ni Wadd, ni Suwâ', ni Yaghûth, ni Ya'ûq, ni Nasr." » (Sourate Noé, 23). Ibn 'Abbâs expliqua : « Ce sont là les noms d'hommes vertueux appartenant au peuple de Noé [882]. Quand ils moururent, Satan inspira à leurs concitoyens d'ériger des statues sur les lieux mêmes où ces hommes se réunissaient, et de les nommer d'après eux. Ils s'exécutèrent, mais ces statues ne furent pas aussitôt adorées. Lorsqu'ils disparurent, et que la science s'effaça [883], on se mit alors à les adorer. »

Ibn 'Abbâs ajouta : « Les idoles qui existaient chez le peuple de Noé devinrent par la suite les mêmes que l'on trouva chez les Arabes. » C'est

[881] Rapporté par al-Bukhārī

[882] Dans A : رفقة (Rifqa).

[883] Dans B : ونسخ (wansakh).

également ce qu’ont rapporté ‘Ikrima, Ad-Dahhâk, Qatâda et Muhammad Ibn Ishâq [884].

Ibn Jarîr [885], dans son Tafsîr, rapporte — d’après Ibn Humayd, qui le tenait de Mihrân, le tenant lui-même de Sufyân, lequel le tenait de Mûsâ, qui le tenait de Muhammad Ibn Qays — qu’il s’agissait d’hommes vertueux apparus entre Adam et Noé. Ils avaient des disciples qui les prenaient pour modèles. Une fois ceux-ci décédés, les disciples proposèrent : « Si nous façonnons leurs images, cela nous motivera davantage à l’adoration lorsque nous nous en souviendrons. » Ils les façonnèrent donc. Puis quand ces disciples disparurent et que d’autres générations leur succédèrent, Satan vint les tenter en disant : « En réalité, ils leur rendaient un culte et obtenaient ainsi la pluie. » C’est alors qu’on commença à les adorer.

Ibn Abî Hâtim [886] rapporte de ‘Urwa Ibn Az-Zubayr que « Wadd, Yaghûth, Ya‘ûq, Suwâ‘ et Nasr étaient des fils d’Adam, et Wadd était le plus âgé et le plus pieux envers son père ».

Ibn Abî Hâtim [887] a rapporté : « Ahmed ibn Mansour nous raconta, Al-Hassan ibn Moussa nous raconta, Ya‘qoub nous raconta d’après Abû al-Mutahhar, qui a dit : On mentionna

[884] Tafsīr al-Ṭabarī (tome 2, p. 254).

[885] Même source précédente (tome 2, p. 254).

[886] Comme dans ad-Durr al-Manthūr (tome 8, p. 293).

[887] La source précédente (8/294) l'attribue également à ʿAbd ibn Ḥumayd.

auprès d’Abû Ja‘far – c’est-à-dire al-Bâqir – alors qu’il se tenait debout en prière, le nom de Yazîd ibn al-Muhallab. Lorsqu’il termina [888] sa prière, il dit : “Vous avez évoqué Yazîd ibn al-Muhallab. Or, il fut tué dans la première terre où l’on adora autre qu’Allah.” »

Il poursuivit en disant : « On mentionna Wudd, qui était un homme pieux et aimé de son peuple. À sa mort, ils s’attachèrent [889] autour de sa tombe, dans la terre de Babylone, et ils éprouvèrent une grande affliction à son égard. Quand Iblis vit leur affliction, il prit l’apparence d’un homme, puis leur dit : “Je vois votre tristesse pour cet homme. Accepteriez-vous que je vous en fasse l’image afin qu’elle soit présente dans votre assemblée et que vous puissiez vous en souvenir ?” Ils répondirent : “Oui.” Alors il leur en façonna une représentation. Ils la déposèrent dans leur lieu de rassemblement et se mirent à l’évoquer à travers elle. Voyant l’importance de leur souvenir, il leur dit : “Voulez-vous que j’en fasse une statue dans chaque foyer, pour que vous puissiez vous en rappeler chez vous ?” Ils répondirent : “Oui.” Alors il façonna pour chaque famille une statue à son image. Ils se mirent ainsi à l’évoquer par ce moyen. Leurs enfants grandirent et observaient ce qu’ils

[888] "Intafala" : il s'est interrompu dans sa prière.

[889] Dans une autre version : "‘Askarū" (ils se sont rangés).

faisaient. Puis, de génération en génération, la trace [890] de leur simple souvenir se perdit, au point qu'ils en firent une divinité qu'ils adorèrent à la place d'Allah – c'est ainsi que la première idole qu'on adora en dehors d'Allah reçut le nom de "Wudd", la statue qu'ils appelèrent Wudd. »

De ce récit, il ressort que chacun de ces idoles fut adoré par un groupe de personnes. On rapporte que, lorsque le temps et les générations se succédèrent, ces images devinrent des statues parfaitement taillées pour être plus durables. Puis, elles furent adorées en dehors d'Allah, et ils suivirent pour cela de nombreuses voies, que nous avons exposées dans plusieurs passages de notre livre de Tafsîr [891]. Louange à Allah et gratitude à Lui.

Il est établi dans les Deux Sahîh [892], d'après le Messager d'Allah , que lorsque Umm Salama et Umm Habîba lui mentionnèrent l'église qu'elles avaient vue au pays d'Abyssinie, appelée "Mâriya", et qu'elles décrivirent sa beauté et les images qu'elle contenait, il dit : « Ceux-là, lorsqu'un homme pieux parmi eux mourait, ils construisaient une mosquée sur sa

[890] "Darasa" : effacé.

[891] Voir le Tafsīr d'Ibn Kathīr (4/503).

[892] Rapporté par al-Bukhārī

tombe, puis y peignaient ces images. Ce sont les pires des créatures auprès d'Allah. »

L'intention à retenir est que la corruption se répandit sur terre, et le fléau de l'adoration des idoles s'y généralisa. Alors Allah envoya Son serviteur et Messager Noé (Noûh) – sur lui la paix – pour appeler les gens à l'adoration d'Allah comme l'Unique sans associé, et pour interdire l'adoration de toute autre divinité. Il fut le premier Messager qu'Allah dépêcha aux habitants de la terre, ainsi qu'il est établi dans les Deux Sahîh [893], d'après le hadith d'Abî Hayyân

Abou Zou'ra ibn 'Amr ibn Jarîr a rapporté, d'après Abou Hourayra, d'après le Prophète, dans le hadith sur l'intercession, qu'il a dit :

« Ils iront trouver Adam et lui diront : "Ô Adam, tu es le père du genre humain. Dieu t'a créé de Sa Main, Il a insufflé en toi de Son Esprit, Il a ordonné aux anges de se prosterner devant toi, et Il t'a fait habiter le Paradis. Ne veux-tu pas intercéder pour nous auprès de ton Seigneur ? Ne vois-tu pas dans quelle situation nous nous trouvons et tout ce qui nous est arrivé ?" Adam leur répondra : "Mon Seigneur est en colère aujourd'hui d'une colère telle qu'Il n'en a jamais éprouvé de semblable auparavant et qu'Il n'en éprouvera plus jamais de semblable ensuite. Il m'a interdit de

[893] Rapporté par al-Bukhārī

m’approcher de l’arbre et j’ai désobéi. Moi, moi (seul). Allez plutôt vers quelqu’un d’autre, allez vers Noé.” »

Ils viendront alors auprès de Noé et lui diront : « Ô Noé, tu es le premier messager envoyé aux habitants de la terre, et Dieu t’a qualifié de serviteur reconnaissant. Ne vois-tu pas la situation dans laquelle nous sommes et tout ce qui nous est arrivé ? Ne veux-tu pas intercéder pour nous auprès de ton Seigneur ? » Il leur répondra : « Mon Seigneur est en colère aujourd’hui d’une colère telle qu’Il n’en a jamais éprouvé de semblable auparavant et qu’Il n’en éprouvera plus jamais de semblable ensuite. Moi, moi (seul). » »

Ce hadith est rapporté dans son intégralité, comme l’a mentionné Al-Boukhârî[894] dans le récit concernant Noé.

Lorsqu’Allah envoya Noé(as), il appela son peuple à vouer un culte exclusif à Allah, sans rien Lui associer : à ne plus adorer aucune idole, aucune statue, aucun faux dieu, et à reconnaître Son Unicité, puisqu’Il n’existe point de divinité à part Lui et nul autre Seigneur que Lui. C’est également le commandement qu'Allah adressa après cela à tous les prophètes issus de sa descendance, comme Allah le rappelle : « Nous avons fait que sa descendance (celle de Noé) soit celle qui

[894] Rapporté par al-Bukhārī

subsiste » [as-Saffât : 77]. Et à propos de Noé et d'Abraham, Il dit : « Et Nous avons placé parmi leur descendance la prophétie et le Livre » [al-Hadîd : 26], c'est-à-dire que tout prophète venu après Noé fait partie de sa descendance, et de même pour Abraham.

Allah le Très-Haut dit aussi : « Nous avons envoyé dans chaque communauté un Messager, (pour leur dire) : "Adorez Allah et écartez-vous du Tâghoût" » [an-Nahl : 36], et : « Demande donc à ceux de Nos messagers que Nous avons envoyés avant toi : avons-Nous jamais institué, en dehors du Tout Miséricordieux, des divinités à adorer ? » [az-Zoukhrouf : 45]. Il dit encore : « Nous n'avons envoyé avant toi aucun Messager sans lui révéler : "Point de divinité en dehors de Moi. Adorez-Moi donc." » [al-Anbiyâ' : 25].

C'est pourquoi Noé(as) dit à son peuple : « Adorez Allah. Vous n'avez pas d'autre dieu que Lui. Je crains pour vous le châtiment d'un jour terrible » [al-A'râf : 59], et aussi : « Que vous n'adoriez qu'Allah ! Je crains pour vous le châtiment d'un jour douloureux » [Houd : 26]. Il leur annonça encore : « Ô mon peuple, adorez Allah. Vous n'avez pas d'autre dieu que Lui. Ne Le craindrez-vous donc pas ? » [al-A'râf : 65]. Il dit également : « Ô mon peuple, je suis pour vous un avertisseur explicite [895] afin que vous

[895] Dans al-B: c'est pourquoi Nūḥ a dit : « Adorez... ».

adoriez Allah, que vous Le craigniez et que vous m'obéissiez (3), Il vous pardonnera une partie de vos péchés et Il vous accordera un répit jusqu'à un terme fixé. Car, lorsque le terme d'Allah vient, il ne saurait être différé, si vous saviez ! (4) Il dit : "Ô mon Seigneur, j'ai appelé mon peuple nuit et jour (5), mais mon appel n'a fait qu'accroître leur fuite (6). Et chaque fois que je les ai appelés afin que Tu leur pardonnes, ils ont mis leurs doigts dans leurs oreilles, se sont enveloppés de leurs vêtements, se sont entêtés et ont fait preuve d'un grand orgueil (7). Ensuite, je les ai appelés ouvertement (8). Puis je leur ai proclamé (ce message), et je leur ai également parlé en secret (9). Et je leur ai dit : 'Implorez le pardon de votre Seigneur, car Il est grand Pardonneur (10). Il vous enverra du ciel une pluie abondante (11), Il vous accordera (davantage) de biens et d'enfants, Il vous donnera des jardins et des rivières (12). Qu'avez-vous à ne pas vénérer Allah comme il se doit (13), alors qu'Il vous a créés par étapes successives ? (14)"' » [Nûh : 2-14].

Ainsi, Noé(as) mentionne qu'il a invité son peuple à revenir à Allah de diverses manières, de nuit comme de jour, tantôt en secret, tantôt ouvertement, alternant entre la promesse et la crainte (targhîb wa tarhîb).

Malgré tout cela, leur comportement ne changea pas : la plupart d'entre eux

persistèrent dans l’égarement, l’oppression et l’adoration d’idoles et de statues. Ils lui vouèrent de l’hostilité à tout moment, le dénigrèrent ainsi que ceux qui avaient cru en lui, les menaçant de lapidation et d’expulsion. Ils leur firent du mal et allèrent à l’extrême dans leur mépris.

Alors, les notables (c’est-à-dire les chefs et les dignitaires) de son peuple dirent : « Nous te voyons dans un égarement évident. » (الأعراف : 60). Noé répondit : « Ô mon peuple, il n’y a point d’égarement en moi ; je suis plutôt un Messager de la part du Seigneur de l’univers » (الأعراف : 60-61), voulant dire : je ne suis pas égaré, comme vous le prétendez, mais je suis sur la droite voie et je suis un Envoyé du Seigneur de l’univers, Celui qui dit à une chose “Sois !” et elle est. « Je vous transmets les messages de mon Seigneur, je vous donne conseil, et je détiens de la part d'Allah une science que vous ne possédez pas » (الأعراف : 62). C’est là la condition du Messager : être éloquent, conseiller sincère, et le plus savant des hommes au sujet d'Allah – Exalté soit-Il.

Ils lui dirent aussi, entre autres propos : « Nous ne voyons en toi qu’un homme semblable à nous, et nous ne voyons, parmi ceux qui te suivent, que les plus vils d’entre nous, à première vue ; et nous ne voyons aucun mérite que vous auriez sur nous : au contraire, nous pensons que vous êtes des menteurs » (هود :

27). Ils s’étonnèrent qu’un simple humain pût être un Messager et se mirent à rabaisser ceux qui le suivaient, en les considérant comme la lie de leur peuple.

Il est rapporté qu’il s’agissait de diverses catégories de gens, notamment les plus faibles d’entre eux, comme le déclara Héraclius : « Ce sont ceux qui suivent les Messagers. » Il en est ainsi parce qu’ils n’ont aucun frein qui les empêcherait d’embrasser la vérité. Quant à leur parole : « à première vue » (هود : 27), elle signifie qu’ils ont répondu à l’appel dès qu’il leur fut adressé, sans examen approfondi ni longue réflexion. Or, le reproche qu’on leur adressait pour cela est justement le motif même de leur louange, car la vérité évidente ne requiert ni examen poussé, ni réflexion prolongée, mais simplement qu’on la suive et qu’on s’y soumette dès qu’elle apparaît.

C’est pour cette raison que le Messager d'Allah a fait l’éloge d’Abou Bakr As-Siddîq en disant : « Je n’ai invité personne à l’islam sans qu’il ne s’interroge un temps, hormis Abou Bakr qui ne manifesta jamais la moindre hésitation. » Aussi son investiture (bay‘a) à Saqîfa se fit-elle rapidement, sans discussion ni tergiversation, car sa supériorité sur les autres était claire aux yeux des Compagnons (qu'Allah les agrée). Ainsi, lorsque le Messager d'Allah voulut rédiger un acte pour désigner Abou Bakr comme son successeur, il renonça et déclara :

« Dieu et les croyants ne veulent qu’Abou Bakr. »

Quant aux mécréants du peuple de Noé, ils dirent à celui-ci et à ceux qui croyaient en lui : « Nous ne voyons pas que vous ayez un avantage sur nous » (27 : هود), c’est-à-dire que rien ne s’est manifesté chez vous à la suite de votre foi, et rien ne vous élève au-dessus de notre condition. « Au contraire, nous pensons que vous êtes des menteurs » (ibid.). Noé répliqua : « Ô mon peuple, dites-moi, si je suis sur un argument clair de la part de mon Seigneur, et qu’Il m’a accordé une miséricorde émanant de Lui, mais qu’elle vous est demeurée cachée, allons-nous vous l’imposer alors que vous la détestez ? » (28-27 : هود).

Ceci constitue une manière aimable de s’adresser à eux et une forme de douceur dans l’appel à la vérité, comme le Très-Haut l’a dit : « Parlez-lui donc, à tous deux, avec douceur. Peut-être se rappellera-t-il ou craindra-t-il » [Tâhâ : 44]. Il a dit également : « Appelle [les gens] au chemin de ton Seigneur avec sagesse et bonne exhortation. Discute avec eux de la meilleure façon » [An-Nahl : 125].

Il agit ainsi en leur disant : « Que diriez-vous si je me trouvais sur une preuve évidente de la

[896](1) Dans le Livre : ce qu'ils ont dit. (2) Afnād : personnes faibles d'opinion. (3) « Kabwa » : hésitation et incertitude. (4) Rapporté par al-Dailamī dans "Musnad al-Firdaws" (6286) d'après Ibn Mas'ūd, mentionné aussi par Razīn comme dans "Jāmi' al-Usūl" (8/585), al-Shawkānī (p. 142) dans "Durr al-Saḥābah", et al-Muttaqī al-Hindī (11/555) dans "Kanz al-'Umāl". (5) Rapporté par Aḥmad dans son Musnad (6/106) et Muslim dans son Ṣaḥīḥ (2387) concernant les mérites des compagnons.

part de mon Seigneur, et qu'Il m'ait accordé une miséricorde de Sa part ? » [Houd : 28], c'est-à-dire la prophétie et le message, « et que cela vous fut caché » (autrement dit, vous n'en avez ni saisi le sens ni reçu la guidée) « Allons-vous l'imposer de force, alors que vous la répugnez ? » [Houd : 28]. En d'autres termes : « Je ne puis rien faire pour vous dans ce cas. » Et [Noé] de poursuivre : « Ô mon peuple, je ne vous demande pas de bien en échange [de ce message]. Ma récompense n'incombe qu'à Allah » [Houd : 29], c'est-à-dire : « Je ne souhaite pas de rémunération de votre part pour vous transmettre ce qui vous est bénéfique ici-bas et dans l'au-delà. Je n'en attends la rétribution que d'Allah, dont la récompense est plus excellente et plus durable que ce que vous pourriez me donner. »

Puis Il dit : « Je ne repousserai pas ceux qui ont cru. Ils rencontreront leur Seigneur. Mais je vous vois plutôt comme un peuple ignorant » [Houd : 29]. On comprend, à partir de ce verset, qu'ils lui avaient demandé d'éloigner de lui ces croyants (et ils lui promirent alors de le rejoindre) s'il cédait à leur requête. Il refusa donc, déclarant : « Ils rencontreront leur Seigneur » [Houd : 29], de peur qu'ils ne portent plainte contre lui auprès d'Allah. C'est pour cela qu'Il dit : « Ô mon peuple, qui me protégera d'Allah si je les repousse ? Ne vous rappelez-vous donc pas ? » [Houd : 30]. De

même, lorsque les mécréants qoraychites sollicitèrent le Messager d’Allah pour qu’il éloigne de lui les croyants pauvres — tels ‘Ammâr, Souhayb, Bilâl, Khabbâb et d’autres — Allah le lui interdit, comme nous l’avons expliqué dans les sourates Al-An‘âm et Al-Kahf.

« Je ne vous dis pas que je détiens les trésors d’Allah ni ne connais l’Inconnaissable, et je ne prétends pas non plus être un ange » [Houd : 31], c’est-à-dire : « Je ne suis qu’un serviteur et un Messager, je n’ai de la science divine que ce qu’Allah m’en a enseigné, et je ne suis capable que de ce dont Il m’a donné la capacité. Je ne détiens pour moi-même ni profit ni dommage, si ce n’est ce qu’Allah veut. »

« Je ne prétends pas être un ange et je ne dis pas, au sujet de ceux que vos regards méprisent (mes disciples), qu’Allah ne leur accordera aucun bien ; Allah est plus à même de connaître ce qu’il y a dans leurs âmes. Je serais alors du nombre des injustes » [Houd : 31]. Autrement dit : « Je ne puis témoigner qu’ils sont dépourvus de tout bien auprès d’Allah le Jour de la Résurrection. Allah sait ce qu’ils renferment et Il les rétribuera selon ce qu’ils portent en eux, que ce soit du bien ou du mal. » Comme ils l’ont dit en d’autres passages : « Croirions-nous en toi, alors que les plus vils t’ont suivi ? (111) Il dit : “Et qu’en sais-je de ce qu’ils faisaient ? (112) Leur compte n’incombe qu’à mon Seigneur. Si seulement vous

compreniez… (113) Je ne repousserai pas les croyants (114). Je ne suis qu’un avertisseur explicite.” » [Ach-Chou‘arâ’ : 111-115].

Le temps s’allongea alors et la controverse se prolongea entre lui et eux, comme le dit le Très-Haut : « Il demeura parmi eux mille ans moins cinquante années ; puis le Déluge les surprit alors qu’ils étaient injustes » [Al-‘Ankabût : 14]. Malgré cette longue durée, seul un petit nombre crut en lui. Chaque génération, lorsqu’elle disparaissait, enjoignait à la suivante de ne pas croire en Noé, de le combattre et de s’opposer à lui. Ainsi, quand un père voyait son fils atteignant l’âge de raison, il lui recommandait en privé de ne jamais croire en Noé, de son vivant et pour toujours. Leur nature refusait de croire et de suivre la vérité. C’est à ce propos qu’Allah dit : « Ils ne peuvent engendrer que des gens pervers et grandement ingrats » [Nûh : 27].

C’est pourquoi ils dirent : « Ô Noé, tu as déjà débattu avec nous et fait durer la controverse. Apporte-nous donc ce dont tu nous menaces, si tu es du nombre des véridiques » (Hud : 32). Il leur répondit : « Seul Dieu peut vous l’apporter, s’Il le veut, et vous ne pourrez pas Lui échapper » (Hud : 33). Autrement dit, seul Dieu en détient la capacité, car rien ne Le met en échec et nul événement ne Le préoccupe. Il suffit qu’Il dise à une chose « Sois » pour qu’elle soit.

« Mon conseil ne vous servira à rien même si je souhaite vous conseiller, si Dieu désire vous égarer. Il est votre Seigneur et c'est à Lui que vous serez ramenés » (Hud : 34). C'est-à-dire que si Dieu veut égarer une personne, nul ne peut la guider. Dieu guide qui Il veut et égare qui Il veut ; Il fait ce qu'Il veut, Il est le Tout-Puissant, le Sage. Il sait qui mérite d'être guidé et qui mérite l'égarement. Sa sagesse est parfaite et Son argument irréfutable.

« Et il fut révélé à Noé(as) : "Il n'y aura plus de croyants parmi ton peuple, hormis ceux qui ont déjà cru. Ne t'afflige donc pas de ce qu'ils faisaient." » (Hud : 36). Voilà qui consola Noé(as) au sujet de son peuple, car plus personne ne croirait parmi eux, en dehors de ceux qui avaient déjà cru. C'était également un réconfort pour ce qui lui était infligé : « Ne t'afflige pas de ce qu'ils faisaient », c'est-à-dire : ne t'attriste pas de leurs actes, car la victoire est proche et l'issue sera étonnante.

« Construis l'arche sous Nos yeux et selon Notre révélation. Ne M'interpelle pas au sujet de ceux qui ont commis l'injustice, car ils seront noyés » (Hud : 37). En effet, quand Noé(as) ne vit plus en eux aucune ouverture à la réforme ou au succès, et qu'il s'aperçut qu'il n'y avait aucun bien à attendre d'eux – puisqu'ils faisaient tout pour lui nuire, le contredire et le démentir par tous les moyens, tant par leurs actes que par leurs paroles –, il

invoqua contre eux avec colère. Dieu exauça alors son appel et répondit à sa requête.

Allah dit : « Noé Nous invoqua, et Nous sommes le Meilleur de ceux qui répondent. Nous le sauvâmes, lui et les siens, de la grande angoisse » (As-Saffat : 75-76). Il dit aussi : « Et Noé, lorsqu'il invoqua auparavant, Nous l'exauçâmes ; Nous le sauvâmes, lui et sa famille, de la grande angoisse » (Al-Anbiya' : 76). Et encore : « "Sépare clairement entre moi et eux, et sauve-moi ainsi que ceux qui sont avec moi parmi les croyants !" » (Ash-Shu'ara' : 117-118). De même : « Il invoqua son Seigneur : "Je suis dominé, viens donc à mon secours !" » (Al-Qamar : 10). Ou encore : « [Noé] dit : "Ô Seigneur, soutiens-moi car ils me traitent de menteur !" » (Al-Mu'minun : 26).

Allah dit également : « À cause de leurs péchés, ils furent noyés et introduits ensuite dans le Feu ; ils ne trouvèrent point, en dehors d'Allah, de défenseur. Noé dit : 'Seigneur, ne laisse sur terre aucun mécréant habiter ! S'il en reste, ils égareront Tes serviteurs et n'engendreront que pervers et grands mécréants.' » (Nuh : 25-27). Ainsi, ils subirent les conséquences de leurs fautes – leur mécréance et leur perversité – auxquelles s'ajouta l'invocation du Prophète contre eux. C'est alors qu'Allah, qu'Il soit exalté, ordonna à Noé de construire l'arche, ce grand bateau sans pareil auparavant ni égal après lui.

Dieu avait prévenu Noé que lorsque Son ordre se réaliserait et que Son châtiment, auquel nul criminel ne pourrait échapper, s’abattrait sur eux, il ne devait plus intercéder en leur faveur. Peut-être, en effet, qu’il aurait ressenti de la compassion à la vue du supplice qui les frapperait, car la nouvelle n’est pas comparable au spectacle direct.

C’est pourquoi Il dit : « Et ne M’interpelle pas au sujet de ceux qui ont commis l’injustice, car ils seront noyés » (Hud : 37) ; « Et [Noé] construisait l’arche, et chaque fois que des notables de son peuple passaient près de lui… »

« Son peuple se moquait de lui » [Hûd : 37-38], c’est-à-dire qu’ils se moquaient de lui, trouvant peu probable que ce dont il les menaçait puisse réellement survenir [898]. « Il dit : “Si vous vous moquez de nous, nous nous moquerons de vous comme vous vous moquez” » [Hûd : 38], c’est-à-dire que c’est nous qui nous moquons de vous et nous nous étonnons de votre persistance dans votre mécréance et votre entêtement acharné, ce qui implique inéluctablement que le châtiment s’abatte sur vous. « Vous saurez bientôt qui sera frappé d’un châtiment qui l’humiliera et

[897](1) Dans l'interprétation de ce verset, un déplacement dans l'ordre a été observé dans l'exemplaire « A » et l'édition imprimée, tandis que ce qui est rapporté dans « B » a été retenu car c'est la version la plus correcte. (2) Dans « B » : une invocation de la colère contre eux adressée à Allah.

[898] Dans l'édition imprimée : « استعبادًا » ; il s'agit d'une erreur évidente de copie.

sur qui un châtiment durable s’abattra » [Hûd : 39].

Leur nature était caractérisée par une mécréance grossière et un entêtement extrême en ce monde ; il en sera de même dans l’au-delà, où ils nieront [899] aussi qu’un Messager leur ait jamais été envoyé [900]. Ainsi qu’il est rapporté par Al-Bukhârî [901] : Moussa ibn Ismâ‘îl nous raconta, d’après ‘Abd Al-Wâhid ibn Ziyâd, d’après Al-A‘mash, d’après Abû Sâlih, d’après Abû Sa‘îd, qui rapporte :

« Le Messager d’Allah a dit : “Noé(as) et sa communauté se présenteront. Allah dira : ‘As-tu transmis (le Message) ?’ Il répondra : ‘Oui, ô mon Seigneur.’ Alors Allah dira à sa communauté : ‘Vous a-t-il transmis ?’ Ils répondront : ‘Non, aucun prophète n’est venu à nous.’ Allah dira alors à Noé : ‘Qui témoignera pour toi ?’ Il répondra : ‘Muhammad et sa communauté.’ Et nous témoignons qu’il a bien transmis.” »

C’est ce dont fait mention Sa parole : « Et c’est ainsi que Nous avons fait de vous une communauté de juste milieu (ou équitable), afin que vous soyez témoins pour les gens et que le Messager soit témoin contre vous » [Al-Baqara : 143]. Le terme « wasat » (وسط)

[899] « يجحدون » : ils renient.

[900] Dans A : « من رسول ».

[901] Dans son Sahîh

signifie « équitable » [902]. Cette communauté atteste en effet du témoignage de son Prophète sincère et véridique : Allah l'a envoyé avec la Vérité, Il lui a révélé la Vérité et l'a chargé de la transmettre à son peuple de la manière la plus complète et parfaite qui soit. Il ne leur a rien omis de ce qui pouvait leur être profitable dans leur religion sans le leur ordonner, pas plus qu'il n'a passé sous silence ce qui pouvait leur nuire sans les en avoir avertis et mis en garde.

Il en va de même [903] pour tous les prophètes. Noé mit ainsi son peuple en garde contre le Faux Messie (al-Masîh ad-Dajjâl), alors qu'il n'était pas attendu qu'il apparaisse en leur temps ; il agissait ainsi par sollicitude et par compassion pour eux. Comme le rapporte Al-Bukhârî : 'Abdân nous raconta, d'après 'Abd Allâh, d'après Yûnus, d'après Az-Zuhrî, qui rapporte de Sâlim, lequel rapporte de Ibn 'Umar :

« Le Messager d'Allah se leva devant les gens, rendit à Allah l'éloge qui Lui est dû, puis évoqua le Faux Messie (Dajjâl) en disant : "Je vous mets en garde à son sujet, et tout prophète a déjà mis son peuple en garde. Noé mit lui aussi son peuple en garde, mais moi, je vais vous dire à son propos quelque chose qu'aucun prophète n'a dite à son peuple :

[902] Dans A : ainsi il l'a transmis.

[903] Dans B : ceci.

sachez qu’il est borgne, et qu’Allah n’est pas borgne.” » [904].

Et ce hadith figure également dans les Deux Sahih : transmis par la chaîne de Shaybân ibn ‘Abd ar-Rahmân, d’après Yahyâ ibn Abî Kathîr, d’après Abû Salama ibn ‘Abd ar-Rahmân, d’après Abû Hurayra, d’après le Prophète qui dit : « Ne devrais-je pas vous informer du faux Messie (ad-Dajjâl) par un propos qu’aucun Prophète n’a délivré à son peuple ? Il est borgne ; et il viendra avec une sorte de Paradis et d’Enfer. Celui qu’il appellera “Paradis” est en réalité l’Enfer. Et je vous mets en garde contre lui, tout comme Noé (Nûh) a averti son peuple. » [905] C’est la formulation d’al-Bukhârî.

Certains savants [906] parmi les Anciens ont dit : lorsqu'Allah exauça son invocation, Il lui ordonna de planter des arbres pour construire l’Arche. Il les planta et attendit cent ans, puis il la construisit au cours des cent années suivantes. Certains ont dit : en quarante ans. Allah sait mieux.

Muhammad ibn Isḥâq rapporte, d’après ath-Thawrî, qu’elle fut faite en bois de teck (as-sâj). Il est également dit qu’elle fut en bois de pin, conforme au texte de la Torah. Ath-Thawrî dit : il (Noé) reçut l’ordre de lui donner quatre-vingts

[904] Rapporté par al-Bukhârî

[905] Dans A et dans l'édition imprimée : « عليها ».

[906] Dans A : « certains des pieux prédécesseurs ».

coudées de longueur et cinquante de largeur, de l’enduire de goudron à l’intérieur comme à l’extérieur et de lui façonner une proue légèrement incurvée [907] pour fendre l’eau.

Qatâda dit : sa longueur était de trois cents coudées et sa largeur de cinquante coudées, et c’est ce qui figure dans la Torah selon mes constatations. Al-Ḥasan al-Baṣrî affirme : six cents coudées de longueur pour trois cents de largeur. Ibn ‘Abbâs rapporte : mille deux cents coudées de longueur pour six cents de largeur. On a également dit : deux mille coudées de long pour cent de large.

Tous ont indiqué que sa hauteur était de trente coudées et qu’elle comportait trois étages, chacun mesurant dix coudées : le niveau inférieur pour les bestiaux et les bêtes sauvages, le niveau intermédiaire pour les hommes et le niveau supérieur pour les oiseaux. Sa porte se trouvait sur le côté, et elle était recouverte d’un toit qui la fermait entièrement.

Allah dit : « (Il dit : “Seigneur, secours-moi car ils m’ont traité de menteur.” (26) Nous lui révélâmes : “Construis l’arche sous Nos yeux et selon Notre révélation…”) [Al-Mu’minûn : 26-27]. » C’est-à-dire selon Notre ordre et sous Notre regard, tandis que Nous t’observons et te

[907] « Jū’jū’an azwar » : le jū’jū’ est la proue du navire, et azwar signifie incliné ou dévié. Voir ces propos concernant la longueur et la largeur du navire dans le Tafsīr d’al-Ṭabarī (7/35-36) et dans ad-Durr al-Manthūr (4/419).

guidons vers ce qui est correct dans son édification.

« (Et lorsqu'arrivera Notre ordre et que le four bouillonnera, fais monter dans l'arche un couple de chaque espèce, ainsi que ta famille, sauf celui sur qui la Parole a déjà été prononcée. Et ne M'interpelle pas au sujet de ceux qui ont commis l'injustice : ils seront noyés.) [Al-Mu'minûn : 27]. » Dieu lui préconisa, par Son ordre sublime, que s'Il décrétait Son châtiment et que Sa colère s'abattait, il devait faire embarquer sur cette arche un couple de chaque espèce animale et tout ce qui possède une âme, ainsi que les aliments et autres réserves, afin de perpétuer leur descendance. Il lui ordonna d'embarquer également sa famille, c'est-à-dire les membres de sa maison, à l'exception de ceux sur qui la sentence était déjà tombée, à savoir les mécréants, car l'invocation contre eux, qui est irrévocable, s'était réalisée. Le châtiment inéluctable devait les frapper. Il lui fut ordonné de ne pas intercéder en leur faveur lorsque s'abattrait sur eux le grand supplice décrété par Celui qui agit comme Il veut, comme nous l'avons déjà expliqué plus haut.

Et, selon l'opinion de la majorité, ce que l'on entend par « at-tannūr » désigne la surface de la terre, c'est-à-dire que l'eau a jailli de toutes parts, au point de jaillir même des fours où le feu est habituellement attisé. Ibn 'Abbās a dit :

« at-tannūr est une source en Inde. » Quant à ash-Sha‘bī, il situe at-tannūr à Koufa, tandis que Qatāda le situe dans la Jazīra (la région de Mésopotamie). ‘Alī Ibn Abī Ṭālib a quant à lui interprété at-tannūr comme étant la fente de l’aube et l’éclat du matin, autrement dit sa clarté et sa lumière ; à ce moment-là, Noé fut ordonné de faire embarquer dans l’arche un couple de chaque espèce. Et cet avis est jugé singulier.

Le Très-Haut dit (dans le sens du verset) : « … jusqu’à ce que vienne Notre Ordre et que le tannūr déborde, Nous dîmes : “Emmène à bord un couple de chaque espèce ainsi que ta famille, sauf ceux contre qui la Parole s’est déjà réalisée, et ceux qui ont cru”. Or, avec lui, seuls peu d’hommes avaient cru. » [Hūd : 40]. Il s’agit là de l’ordre divin, au moment de la survenue du châtiment, d’embarquer dans l’arche un couple de chaque espèce. Dans le Livre des Gens du Livre (les Écritures antérieures), on rapporte qu’il devait embarquer sept paires de tout ce qui se mange et deux paires (mâle et femelle) de ce qui ne se mange pas. Cela contredit l’apparente formulation du verset dans Notre Livre (le Coran) affirmant « deux ». Toutefois, si on le considère comme complément d’objet, sans le prendre comme simple insistance envers « un couple », il n’y a pas de contradiction. Allah sait mieux.

Certains ont mentionné, et l’on rapporte d’Ibn ‘Abbās, que le premier oiseau à être entré dans l’arche fut la tourterelle [908], et le dernier animal à y être entré fut l’âne, tandis qu’Iblîs s’y accrocha en se tenant à la queue de ce dernier.

Ibn Abī Ḥātim [909] a dit : « Mon père nous a rapporté (ce récit), ainsi que ‘Abd Allāh ibn Ṣāliḥ, qui tenait d’al-Layth, lui-même tenant de Hishām ibn Sa‘d, d’après Zayd ibn Aslam, d’après son père, que le Messager d'Allah (paix et salut d'Allah sur lui) a dit : “Lorsque Noé embarqua un couple de chaque espèce, ses compagnons dirent : ‘Comment pourrions-nous être en sécurité — ou comment le bétail pourrait-il être en sécurité — alors que le lion est parmi nous ?’ Dieu envoya donc la fièvre sur le lion, et ce fut la première fièvre qui survint sur terre. Puis ils se plaignirent de la souris, en disant : ‘Cette petite vermine (fuwaysiqa) gâche nos provisions et nos affaires.’ Alors Dieu inspira au lion, qui éternua, et le chat sortit de son éternuement ; la souris s’enfuit donc pour s’en cacher.”” Il s’agit là d’un hadith transmis de façon interrompue (mursal).

Puis, au sujet de la Parole divine : « … et ta famille, sauf ceux contre qui la Parole a déjà été prononcée » [Hūd : 40], cela signifie ceux

[908] « Al-Durra » : un type de perroquet, de belle apparence et à la voix agréable.

[909] Comme dans Al-Durr al-Manthūr (4/427-428), il s’agit d’un hadith mursal, selon l’auteur.

pour qui l’invocation décisive de Noé fut exaucée en raison de leur mécréance, dont son fils Yām qui se noya, comme cela sera expliqué. Pour « et ceux qui ont cru », il s’agit d’embarquer également ceux de sa communauté qui avaient cru en lui. Dieu dit : « Mais peu avaient cru avec lui », et ce malgré la longue période durant laquelle il était resté parmi eux, les exhortant jour et nuit par tous les modes de discours, depuis les plus doux jusqu’aux menaces et avertissements, ou encore par des promesses et des encouragements.

Les savants ont divergé quant au nombre de personnes montées à bord avec Noé. Selon Ibn ‘Abbās, ils étaient quatre-vingts, accompagnés de leurs épouses. Selon Ka‘b al-Aḥbār, ils étaient soixante-douze. Certains disent qu’ils n’étaient que dix. D’autres encore soutiennent qu’il n’y avait que Noé, ses trois fils et leurs quatre belles-filles, ainsi que la femme de Yām, lequel se sépara et s’employa à un autre chemin que celui du salut, mais ne revint pas sur sa décision. Cette dernière opinion contredit toutefois le sens apparent du verset, qui précise — et c’est même un énoncé explicite — qu’en plus de sa famille, un groupe de gens embarqua avec lui.

[910] La « durrat » ou tourterelle.

[910] « Al-Durra » : un type de perroquet, de belle apparence et à la voix agréable.

[911] Célèbre traditionniste connu sous le nom d'Ibn Abī Ḥātim al-Rāzī.

[912] Allusion à l'abandon de la voie du salut.

Faisaient partie de ceux qui avaient cru en lui, comme l'indique cette parole : « Et sauve-moi ainsi que ceux qui sont avec moi parmi les croyants » (ash-Shuʿarâ : 118). Il est également rapporté qu'ils étaient sept.

Quant à l'épouse de Noé, qui était la mère de tous ses enfants – Hâm, Sâm, Yâfith, Yâm (que les Gens du Livre appellent Canaan [913], celui qui se noya), ainsi que ʿÂbir –, elle mourut avant le Déluge. D'aucuns ont dit qu'elle se noya avec ceux qui périrent, étant au nombre de ceux sur qui tomba la condamnation en raison de leur mécréance. Selon les Gens du Livre, elle aurait été dans l'arche, d'où l'hypothèse qu'elle aurait mécru par la suite ou qu'elle aurait été différée jusqu'au Jour de la Résurrection. Toutefois, l'avis le plus manifeste est le premier, sur la base de « Ne laisse pas sur terre un seul des mécréants » (Nūḥ : 26).

Dieu – qu'Il soit exalté – a dit : « Quand toi et ceux qui sont avec toi serez installés dans l'arche, dis : "Louange à Allah qui nous a sauvés du peuple des injustes !" Et dis : "Seigneur, fais-moi débarquer en un lieu béni,

---

[911] Comme dans Al-Durr al-Manthūr (4/427-428), il s'agit d'un hadith mursal, selon l'auteur.

[912] « Inkhazala » : renier la foi et renoncer (à elle).

[913] Dans l'imprimé : « Kaʿnān » ; il s'agit d'une erreur de copie.

car Tu es Celui qui fait le meilleur accueil !” » (al-Mu’minūn : 28-29). Dieu lui ordonna de rendre grâce à son Seigneur pour la soumission de ce bateau, grâce auquel Il le sauva, trancha entre lui et son peuple, et consola ses yeux de ceux qui s’étaient opposés à lui et l’avaient traité de menteur. Comme le dit le Très-Haut :

« C’est Lui qui a créé toutes les espèces, et Il vous a donné, pour que vous les montiez, des vaisseaux et des bestiaux, afin que vous vous installiez sur leurs dos ; puis, lorsque vous y serez installés, vous vous souveniez de la grâce de votre Seigneur et disiez : “Gloire à Celui qui nous les a soumis, car nous n’aurions pu y parvenir nous-mêmes. C’est vers notre Seigneur que nous retournerons.” » (az-Zukhruf : 12-14).

Ainsi, il est ordonné de prier au commencement de chaque entreprise pour qu’elle soit placée sous le signe du bien et de la bénédiction, et pour que son issue en soit louable. C’est également ce qu'Allah a recommandé à Son Messager lors de son émigration : « Et dis : “Seigneur, fais-moi entrer par une entrée de vérité et sors-moi par une sortie de vérité, et assigne-moi de Ta part une autorité secourable.” » (al-Isrâ’ : 80).

Noé(as) se conforma à cette exhortation : « Et il dit : “Montez dedans ! Au nom d'Allah est son cours et son mouillage ; mon Seigneur est certes Pardonneur et Miséricordieux.” » (Hūd :

41), c’est-à-dire : c’est au nom d'Allah que commence et s’achève sa traversée. « Mon Seigneur est certes Pardonneur et Miséricordieux », tout en étant Celui dont le châtiment est douloureux, car Sa rigueur n’est pas détournée des criminels, comme Il l’a infligée aux habitants de la terre qui ont mécru en Lui et ont adoré un autre que Lui.

Le Très-Haut a dit encore : « Et elle vogua avec eux sur des vagues semblables à des montagnes » (Hūd : 42). En effet, Dieu – exalté soit-Il – envoya du ciel une pluie comme la terre n’en avait jamais connue auparavant, ni ne devait en connaître par la suite [914][915], semblable à des outres vidées. Il ordonna en même temps à la terre de jaillir de toutes ses fissures et de chacune de ses contrées, comme Il l’a dit :

« Il invoqua donc son Seigneur : “Je suis vaincu : fais triompher [Ta cause] !” Nous ouvrîmes alors les portes du ciel à une eau qui se déversa abondamment. Et Nous fîmes jaillir la terre en sources multiples, et les eaux se rejoignirent selon un ordre déjà décrété, et Nous le portâmes sur une [arche] faite de planches et de clous (dousur). » (al-Qamar : 10-13).

[914] Dans A : avant elle.

[915] Dans A : après elle.

Le terme “dousur” désigne les chevilles [916]. « Elle vogait sous Nos yeux », c’est-à-dire sous Notre sauvegarde, Notre sollicitude [917], Notre protection et Notre supervision, « en récompense pour celui qui avait été [injustement] renié » (al-Qamar : 14).

Ibn Jarîr et d’autres ont rapporté que le déluge se produisit le treizième jour du mois d’août, au plus fort [918] de la chaleur. Allah dit : « En vérité, lorsque les eaux débordèrent, Nous vous avons transportés dans l’embarcation » [Al-Ḥāqqah : 11], c’est-à-dire l’arche. « Afin d’en faire pour vous un rappel, et pour qu’une oreille attentive puisse s’en souvenir » [Al-Ḥāqqah : 12].

Un groupe de commentateurs a déclaré que l’eau s’éleva au-dessus de la plus haute montagne de la terre de quinze coudées, ce qui correspond à l’avis des Gens du Livre ; selon un autre avis, elle monta de quatre-vingts coudées. Elle recouvrit l’ensemble de la terre, en longueur et en largeur, ses plaines et ses contrées escarpées [919], ses montagnes, ses déserts et ses sables. Il ne resta aucun être vivant à la surface de la terre, ni petit ni grand.

---

[916] Ainsi dans al-Uṣūl, et dans l’imprimé : « al-Masāmīr » (les clous).

[917] « wa-kalā’atnā » : nous avons préservé.

[918] Dans l’édition imprimée : « dans le calcul des coptes ». Quant à « ḥamārra al-qayẓ », cela désigne la grande chaleur, et la lettre « rā’ » peut être allégée.

[919] « ḥaznuhā » : ce qui est rugueux et grossier dans la terre.

L’imam Mâlik, se référant à Zayd ibn Aslam, a rapporté que les habitants de cette époque avaient peuplé aussi bien les plaines que les montagnes. Quant à ‘Abd al-Raḥmân ibn Zayd ibn Aslam, il a affirmé qu’il n’existait pas un seul lopin de terre qui n’eût alors un propriétaire ou un occupant. Ces deux récits ont été rapportés par Ibn Abî Ḥâtim [920].

« Et Noé appela son fils qui s’était tenu à l’écart : “Ô mon fils ! Embarque avec nous et ne sois pas avec les infidèles !” (42) Il répondit : “Je vais me réfugier sur une montagne qui me protégera de l’eau.” Noé dit : “Plus rien aujourd’hui ne peut protéger de l’ordre d'Allah, hormis Sa miséricorde.” Alors une vague s’interposa entre eux, et il fut du nombre des noyés » [Hūd : 42-43]. Ce fils était Yām, frère de Sām, Ḥām et Yāfith. Certains disent qu’il s’appelait plutôt Kanaan. Il était mécréant et se livrait [921] à des actes mauvais, s’opposant à son père quant à la religion et au dogme, et périt ainsi avec les autres. Pourtant, des étrangers à la famille de Noé, mais qui partageaient avec lui sa foi et sa doctrine, furent sauvés avec lui.

« Et l’on dit : “Ô terre, absorbe ton eau ! Et ô ciel, retiens-toi !” L’eau baissa, l’ordre fut exécuté et [l’arche] se posa sur [le mont] al-

[920] Comme mentionné dans al-Durr al-Manthūr (4/427).

[921] Dans A : « et il était un mécréant, une œuvre non vertueuse ».

Jūdī. Et l’on dit : “Périssent les gens injustes !” » [Hūd : 44]. Autrement dit, lorsqu'Allah eut achevé d’anéantir les habitants de la terre, sans qu’il n’en restât un seul qui adorât autre que Lui, Il ordonna à la terre d’engloutir ses eaux et intima au ciel (c’est-à-dire aux nuages) de s’arrêter, c’est-à-dire de ne plus faire tomber la pluie. « L’eau baissa », c’est-à-dire qu’elle se retira de ce qu’elle avait recouvert, et « l’ordre fut exécuté », à savoir que le Décret divin, déjà inscrit dans Sa science et Sa puissance, s’accomplit, et que le châtiment promis s’abattit sur eux. « Et l’on dit : “Périssent les gens injustes !” », ce qui signifie qu’ils furent éloignés de la miséricorde et du pardon, comme Allah l’a indiqué : « Mais ils le traitèrent de menteur. Nous le sauvâmes alors, lui et ceux qui étaient avec lui dans l’arche, et Nous noyâmes ceux qui traitaient Nos signes de mensonges. En vérité, ils étaient un peuple aveugle » [Al-A‘rāf : 64]. Et Il a dit : « Ils le traitèrent de menteur ; Nous le sauvâmes donc, lui et ceux qui étaient avec lui dans l’arche, Nous fîmes d’eux des successeurs et Nous noyâmes ceux qui niaient Nos signes. Regarde donc quelle fut la fin de ceux qu’on avait avertis » [Yūnus : 73].

Dieu a également dit : « Nous l’aidâmes contre le peuple qui traitait Nos signes de mensonge, car c’étaient des gens pervers ; Nous les noyâmes donc tous ensemble » [Al-

Anbiyā’ : 77]. Et encore : « Nous le sauvâmes, lui et ceux qui étaient avec lui dans l’arche bondée (119). Puis Nous noyâmes ensuite les autres (120) » [Ash-Shu‘arā’ : 119-120].

“En vérité, il y a là un signe, alors que la plupart d’entre eux n’étaient pas croyants (121). Et ton Seigneur est assurément Lui, le Tout-Puissant, le Très Miséricordieux.” [Ash-Shuʿarâʾ : 119-122]

Et Il dit : “Il demeura donc parmi eux mille ans, moins cinquante années. Puis le Déluge les emporta alors qu’ils étaient injustes (14). Nous le sauvâmes, lui et les gens de l’Arche, et Nous en fîmes un signe pour l’univers.” [Al-ʿAnkabût : 14-15]

Et Il dit encore : “Ensuite, Nous noyâmes les autres.” [Ash-Shuʿarâʾ : 66]

Il dit également : “Et Nous l’avons certes laissée comme un signe. Y a-t-il donc quelqu’un pour réfléchir ? (15) Et quelle fut alors Ma punition et Mes avertissements ? (16) Nous avons, certes, rendu le Coran facile pour la Remémoration. Y a-t-il donc quelqu’un pour réfléchir ?” [Al-Qamar : 15-17]

Il dit aussi : “A cause de leurs fautes, ils furent noyés, puis introduits dans le Feu et ils ne trouvèrent point, en dehors d’Allah, de protecteurs (25). Et Noé dit : ‘Seigneur, ne laisse point sur la terre le moindre habitant d’entre les mécréants (26). Si Tu les laisses, ils égareront Tes serviteurs et ne feront naître que

des pécheurs, de grands mécréants.’” [Nûḥ : 25-27]

Dieu – à Lui la louange et la grâce – exauça son invocation, si bien qu’il ne resta parmi eux personne, pas même un clin d’œil. Les imams Abû Jaʿfar ibn Jarîr [922] et Abû Muḥammad ibn Abî Ḥâtim rapportent tous deux dans leurs recueils de Tafsîr, par la chaîne de transmission de Yaʿqûb ibn Muḥammad az-Zuhri, d’après Fāʾid, affranchi de ʿUbayd Allâh ibn Abî Rāfiʿ, qu’Ibrâhîm ibn ʿAbd Ar-Raḥmân ibn Abî Rabîʿah l’informa qu’ʿÂʾishah, Mère des Croyants, l’avait informé que le Messager d’Allah a dit :

“Si Allah avait fait miséricorde à quiconque du peuple de Noé, assurément Il aurait fait miséricorde à la mère de l’enfant.”

Le Messager d’Allah (sur lui la paix et la bénédiction) a dit : “Noé(as) vécut parmi son peuple pendant mille ans – autrement dit, moins cinquante années. Il planta des arbres pendant cent ans ; ils grandirent, se déployèrent de toutes parts. Puis il les coupa et en fit une arche. Les gens passaient devant lui et se moquaient en disant : ‘Tu fabriques un bateau sur la terre ferme ? Comment voguerait-il ?’ Il répondait : ‘Vous saurez bientôt.’ Lorsque Noé acheva [l’arche] et que l’eau commença à jaillir, en recouvrant les ruelles, la mère de l’enfant craignit pour lui ;

[922] Tafsir d'Ibn Jārir al-Ṭabarī (7/35) et Tārīkh al-Ṭabarī (1/180).

elle l’aimait d’un amour intense. Elle gravit la montagne avec lui jusqu’au tiers de celle-ci, mais l’eau la rejoignit. Elle gravit plus haut jusqu’au sommet, et lorsque l’eau parvint à son cou, elle leva l’enfant de ses mains ; alors ils se noyèrent tous deux. Si Allah avait fait miséricorde à quiconque d’entre eux, assurément Il aurait fait miséricorde à la mère de l’enfant.””

C’est un ḥadîth qualifié de “rare” (gharîb). Un récit semblable a été rapporté par Kaʿb al-Aḥbâr, Mujâhid [923] et d’autres, et il est plus probable que ce ḥadîth soit un propos rapporté de ces premières sources, tel Kaʿb al-Aḥbâr, et Allah sait mieux.

Quoi qu’il en soit, Allah ne laissa aucun mécréant demeurer sur terre. Comment se peut-il donc que certains exégètes prétendent quʿAwj ibn ʿAnaq [924] – ou selon d’autres “ibn ʿAnâq” – ait vécu depuis l’époque de Noé jusqu’à celle de Moïse ? Ils disent qu’il était un incroyant rebelle, un tyran obstiné, né d’une filiation illicite : sa mère, ʿAnâq fille d’Adam, l’aurait enfanté d’un adultère. Ils avancent qu’il aurait pêché du poisson depuis le fond des mers grâce à sa gigantesque taille, puis l’aurait fait griller au soleil, qu’il se serait moqué de Noé dans l’arche en la traitant de vulgaire

[923] Voir ad-Durr al-Manthūr d'al-Suyūṭī (4/429-430).

[924] Voir le récit concernant ʿAwaj ibn ʿAnq dans l'Histoire d'al-Ṭabarī (1/181 et 431) ainsi que dans al-Kāmil d'Ibn al-Athīr (1/72) avec sa note en marge : ʿAwaj ibn Aʿnaq.

“gamelle”, et qu’il aurait mesuré trois mille coudées, trois cents trente-trois coudées et un tiers, ainsi que diverses autres absurdités. N’eût été le fait qu’elles figurent dans de nombreux ouvrages de tafsîr, d’histoire et de chroniques, on ne s’y serait même pas attardé.”

Lorsque nous avons évoqué son récit, c’est en raison de sa médiocrité[925] et de sa faiblesse, et parce qu’il contredit la raison et la transmission.

Pour ce qui est de la raison : comment serait-il possible qu'Allah anéantisse le fils de Noé à cause de son infidélité, alors que son père est le Prophète de la communauté et le chef des croyants, et qu’Il n’anéantisse pas ‘Awdj (ou ‘Awj) ibn ‘Anq – ou ‘Anâq – lequel, d’après ce qu’ils rapportent, serait plus injuste et plus tyrannique ?! Comment se pourrait-il qu'Allah ne fasse miséricorde à aucun d’entre eux, pas même à la mère de l’enfant ni à l’enfant lui-même, tout en laissant ce prétentieux, ce despote, cet insolent rebelle, ce vicieux, ce mécréant, ce diable obstiné, tel qu’ils le décrivent ?!

Quant à la transmission : Allah dit : « Puis Nous noyâmes les autres » (Ash-Shu‘arâ’, v. 66), et il est rapporté que Noé a dit : « Ô mon

[925] Ainsi dans les manuscrits B et l'édition imprimée. Al-suqāṭa désigne ce qui est tombé d'une chose. Dans le manuscrit A, c'est al-sāṭil : al-sāṭil est la poussière soulevée, et al-sāṭil peut aussi signifier ce qui est porté (vêtement).

Seigneur, ne laisse sur la terre aucun des mécréants » (Nûh, v. 26). De plus, la hauteur qu'ils mentionnent va à l'encontre de ce qui est établi dans les Deux Sahîh d'après la parole du Messager d'Allah : « Dieu a créé Adam avec une taille de soixante coudées, puis la création n'a cessé de diminuer jusqu'à aujourd'hui »[926].

Ceci est l'affirmation de l'Authentique, du Véridique infaillible, qui ne parle pas sous l'effet de la passion mais s'exprime par une révélation inspirée : il affirme que la création n'a cessé de décroître depuis Adam jusqu'au moment où il en a informé les hommes, et qu'il en sera ainsi jusqu'au Jour de la Résurrection. Voilà qui implique qu'il n'existe parmi la descendance d'Adam personne de plus grand que lui. Comment pourrait-on ignorer ce texte et se tourner vers les dires des menteurs mécréants parmi les Gens du Livre, qui ont altéré les Livres révélés d'Allah, les ont falsifiés, interprétés arbitrairement et détournés de leur sens ? Que penser de ce qu'ils transmettent eux-mêmes et de la confiance qu'on pourrait leur accorder – eux qui sont des traîtres et des menteurs, sur qui pèsent les malédictions successives d'Allah jusqu'au Jour de la Résurrection[927] ? Il est fort probable que cette histoire concernant 'Awj ibn 'Anâq ne soit

[926] Rapporté par al-Bukhārī

[927] Le texte entre les deux crochets a été omis dans l'édition imprimée, mais il est conservé dans les manuscrits A et B.

qu’une invention de la part de certains de leurs zindîqs et de leurs impies qui étaient les ennemis des prophètes. Dieu est plus savant.

Ensuite, Allah ﷻ évoque l’imploration de Noé auprès de son Seigneur au sujet de son fils et son interrogation sur la raison de sa noyade, à titre de demande de clarification et d’explication. La question étant : « Tu m’as promis de sauver ma famille avec moi ; or, il en fait partie, et il s’est noyé. » Il lui fut alors répondu qu’il ne faisait pas partie de sa famille, c’est-à-dire de ceux qui étaient promis au salut. N’avons-nous pas dit : « et ta famille, à l’exception de ceux contre qui la Parole s’est déjà réalisée » (Al-Mu’minûn, v. 27) ? Celui-ci fait partie de ceux sur qui la Parole s’est réalisée du fait de son infidélité. C’est pourquoi le destin l’a mené à s’écarter du groupe des croyants et à périr avec le parti des mécréants et des tyrans.

Puis Allah ﷻ dit : « Il fut dit : “Ô Noé, descends avec paix de Notre part, et bénédictions sur toi et sur des communautés issues de ceux qui sont avec toi ; et il est des communautés que Nous gratifierons [d’un bienfait], puis un châtiment douloureux les touchera de Notre part.” » (Hûd, v. 48).

C’est là un ordre adressé à Noé(as), une fois les eaux retirées de la surface de la terre et le déplacement redevenu possible, afin qu’il descende de l’arche qui

L’arche s’était finalement installée, après sa longue traversée, sur le dos du mont [928] Al-Jûdî, une montagne célèbre au pays d’Al-Jazîra, déjà mentionnée précédemment lors de l’évocation de la création des montagnes. Le Très-Haut dit : « Descends en paix venant de Nous » (اهْبِطْ بِسَلَامٍ مِنَّا), c’est-à-dire : descends sain et sauf, béni pour toi et pour les peuples issus de ceux qui naîtront de tes fils. En effet, Dieu n’accorda aucune descendance à ceux des croyants qui se trouvaient avec Noé(as), hormis Noé lui-même. C’est donc à ce propos qu'Allah déclare : « Et Nous fîmes que sa descendance seule subsiste » (وَجَعَلْنَا ذُرِّيَّتَهُ هُمُ الْبَاقِينَ [As-Saffât, v. 77]). De ce fait, tous les êtres humains vivant aujourd’hui sur la surface de la terre, dans toute leur diversité, proviennent des trois fils de Noé : Sâm, Hâm et Yâfith [929].

L’imam [Aḥmad] [930] a rapporté — d’après ʿAbd Al-Wahhâb, Saʿîd, Qatâda, Al-Ḥasan et Samura — que le Prophète a dit : « Sâm est le père des Arabes, Hâm est le père des Éthiopiens et Yâfith est le père des Romains. » At-Tirmidhî [931] le rapporte également — par l’intermédiaire de Bishr ibn Muʿâdh Al-ʿAqadî, Yazîd ibn Zurayʿ, Saʿîd ibn Abî ʿArûba, Qatâda,

[928] Dans A : sur le dos de l’âne al-Jūdī.

[929] Dans l’imprimé : ils attribuent.

[930] Dans A : l’imam a dit, et c’est dans le Musnad (5/9-11).

[931] Dans al-Jāmiʿ

Al-Ḥasan, Samura — dans une version similaire élevée (au Prophète). Le shaykh Abû ʿUmar ibn ʿAbd Al-Barr [932] mentionne qu'une transmission semblable est rapportée d'après ʿImrân ibn Ḥuṣayn, attribuée également au Prophète. Il précise que les « Romains » désignés ici renvoient aux premiers Romains, c'est-à-dire les Grecs issus de Rûmî ibn Lubṭî ibn Yûnân ibn Yâfith ibn Noé(as).

Abû ʿUmar cite ensuite une autre tradition par la voie d'Ismâʿîl ibn ʿAyyâsh, d'après Yaḥyâ ibn Saʿîd, lui-même le tenant de Saʿîd ibn Al-Musayyib : Noé eut trois fils, Sâm, Yâfith et Hâm. Chacun d'entre eux eut également trois fils : Sâm donna naissance aux Arabes, aux Perses et aux Romains ; Yâfith donna naissance aux Turcs, aux Slaves ainsi qu'à Gog et Magog ; et Hâm donna naissance aux Coptes, aux Noirs (Sûdân) et aux Berbères.

Le ḥâfiẓ Abû Bakr Al-Bazzâr rapporte dans son Musnad [933] — d'après Ibrâhîm ibn Hânî, Aḥmad ibn Al-Ḥusayn ibn ʿAbbâd Abû Al-ʿAbbâs, Muḥammad ibn Yazîd ibn Sinân Ar-Rahâwî, son père, Yaḥyâ ibn Saʿîd et Saʿîd ibn Al-Musayyib — qu'Abû Hurayra a dit : Le Messager d'Allah a déclaré : « Noé eut trois fils : Sâm, Hâm et Yâfith. Les descendants de Sâm sont les Arabes, les Perses et les Romains, et c'est

[932] Dans A : ʿAmr ; ce qui est une erreur.

[933] Comme dans Kashf al-Astār

d’eux que provient le bien. Ceux de Yâfith sont Gog, Magog, les Turcs et les Slaves, et il n’y a pas de bien chez eux. Quant à ceux de Hâm, ce sont les Coptes, les Berbères et les Noirs. » Al-Bazzâr ajoute qu’on ne connaît pas d’autre voie le rapportant sous forme marfûʿ (attribuée explicitement au Prophète), si ce n’est celle de Muḥammad ibn Yazîd ibn Sinân transmise de son père. Plusieurs savants ont accepté ses hadiths. D’autres ont rapporté la même tradition mais de façon mursal (c’est-à-dire interrompue), l’attribuant directement à Saʿîd ibn Al-Musayyib sans la remonter au Prophète.

J’ai dit : Ce qu’a mentionné Abū ʿUmar est la parole de Saʿīd qui a été préservée [934]. Il en a été rapporté de même de Wahb ibn Munabbih, et Allah sait mieux. Quant à Yazīd ibn Sanān Abū Furwah al-Ruhāwī, il est extrêmement faible et l’on ne s’appuie pas sur ses récits.

Il a été dit que Noé (paix sur lui) n’eut pas ces trois fils avant le Déluge, et que seul Canaan, qui s’est noyé, lui était né avant l’Arche, tandis qu’ʿĀbir était déjà décédé avant le Déluge. Cependant, l’opinion correcte est que ses trois fils étaient bel et bien avec lui dans l’Arche, tout comme leurs épouses et leur mère, ainsi que le stipule la Torah. Certains ont rapporté que Ḥām aurait eu un rapport intime avec sa femme dans l’Arche, et Noé invoqua alors

[934] C’est-à-dire de la parole de Saʿīd ibn al-Musayyib.

contre lui que la forme de sa descendance fût altérée. Ainsi naquit un enfant noir : Canaan, fils de Ḥām, l’ancêtre des peuples noirs. D’autres disent plutôt que Ḥām vit son père endormi, sa nudité exposée, et qu’il ne la recouvrit pas, tandis que ses frères la cachèrent. Pour cela, Noé invoqua contre lui afin que sa semence fût changée et que sa descendance servît celle de ses frères.

L’imam Abū Jaʿfar ibn Jarīr a rapporté, via ʿAlī ibn Zayd ibn Judʿān, d’après Yūsuf ibn Mihrān, d’après Ibn ʿAbbās, que celui-ci dit : les disciples dirent à Jésus, fils de Marie : « Si seulement tu ressuscitais pour nous un homme qui a connu l’Arche afin qu’il nous en parle ! » Il se mit en route avec eux, jusqu’à ce qu’il atteigne un monticule [935] de terre ; il en prit une poignée et leur demanda : « Savez-vous qui c’est ? » Ils répondirent : « Allah et Son Messager le savent mieux. » Il dit : « C’est Kaʿb [936], fils de Ḥām, fils de Noé. » Il frappa alors ce monticule avec son bâton et s’exclama : « Lève-toi par la permission d'Allah ! » Aussitôt, il se leva en secouant la poussière de sa tête et, déjà, ses cheveux avaient blanchi. Jésus (paix sur lui) lui demanda : « Est-ce ainsi que tu es mort ? » Il répondit : « Non, je suis mort jeune, mais j’ai pensé que l’Heure était venue, et c’est

[935] « Kathīb » : une dune de sable.

[936] Ainsi dans les al-Uṣūl et dans l’Histoire de al-Ṭabarī : ceci est une tombe.

ainsi que j’ai blanchi. » Jésus lui demanda alors : « Parle-nous de l’Arche de Noé. » Il répondit : « Sa longueur était de mille deux cents coudées, et sa largeur de six cents coudées. Elle comportait trois niveaux : l’un pour les bêtes et les animaux sauvages, l’autre pour les hommes, et le dernier pour les oiseaux. Quand les déjections des bêtes se multiplièrent, Dieu révéla à Noé (paix sur lui) de presser la queue de l’éléphant ; il le fit et il en sortit un porc et une truie, qui se mirent aussitôt à s’occuper des excréments. Plus tard, une souris rongea la coque de l’Arche ; Dieu révéla à Noé (paix sur lui) de frapper le lion entre les deux yeux ; il le fit, et deux chats sortirent par les narines du lion, pourchassant alors la souris. »

Jésus (paix sur lui) demanda : « Comment Noé (paix sur lui) sut-il que la terre était asséchée ? » Il répondit : « Il envoya le corbeau pour s’en assurer, mais celui-ci trouva une charogne et s’y attarda, si bien que Noé invoqua contre lui la frayeur, et c’est pourquoi il n’approche plus les maisons. Ensuite, il envoya la colombe, qui revint avec dans son bec une feuille d’olivier et sur ses pattes de la boue ; Noé sut alors que la terre avait séché. Il orna son cou d’une marque verte et pria pour qu’elle soit en intimité et en paix ; depuis, la colombe s’approche volontiers des demeures. »

Ils dirent : « Ô Messager d'Allah, ne pourrions-nous pas l’emmener avec nous, qu’il s’assoie et nous parle ? » Il répondit : « Comment vous suivrait-il, lui qui ne possède aucune subsistance ? » Puis il lui dit : « Retourne à ta forme par la permission d'Allah. » Et il redevint poussière [937]. Voilà un récit extrêmement étrange.

‘Albāʾ ibn Aḥmar rapporta d’après ʿIkrima, d’après Ibn ʿAbbās :

Il y avait avec Noé(as) dans l’arche quatre-vingts hommes ainsi que leurs familles. Ils demeurèrent dans l’arche cent cinquante jours. Puis Allah orienta l’arche vers La Mecque, et elle tourna autour de la Maison sacrée quarante jours. Ensuite, Il la dirigea vers le mont al-Jūdiyy, où elle s’immobilisa. Noé(as) envoya alors le corbeau pour qu’il lui apporte des nouvelles de la terre, mais celui-ci trouva des charognes et tarda à revenir. Il envoya ensuite la colombe, qui revint avec une feuille d’olivier et les pattes maculées de boue. Noé(as) comprit alors que l’eau s’était retirée. Il descendit au pied du mont Jūdiyy et y bâtit un village qu’il nomma « Thamānīn » (Quatre-Vingts). Un matin, ils découvrirent que leurs langues s’étaient mêlées et qu’ils parlaient quatre-vingts langues, dont l’arabe. Les uns ne

[937] Rapporté par al-Ṭabarī dans son Histoire (1/181-182).

comprenaient plus les autres, et Noé(as) faisait office d'interprète.

Quant à Qatāda et d'autres savants, ils dirent que l'embarquement dans l'arche eut lieu le dixième jour du mois de Rajab. Ils naviguèrent cent cinquante jours, puis l'arche se stabilisa sur le Jūdiyy pendant un mois. Ils sortirent de l'arche le jour de ʿĀshūrāʾ, au mois de Muḥarram. Ibn Jarīr rapporta également, dans une tradition remontant au Prophète (sur lui la prière et la paix), un récit allant dans ce sens, indiquant qu'ils jeûnèrent ce jour-là.

L'imam Aḥmad rapporta : « Abū Jaʿfar nous a raconté, d'après ʿAbd al-Ṣamad ibn Ḥabīb al-Azdī, d'après son père Ḥabīb ibn ʿAbd Allāh, d'après Shubayl, d'après Abū Hurayra, qu'un jour, le Prophète (sur lui la prière et la paix) passa près de Juifs qui jeûnaient le jour de ʿĀshūrāʾ. Il leur demanda : "Quelle est la raison de ce jeûne ?" Ils répondirent : "C'est le jour où Allah sauva Moïse et les Enfants d'Israël de la noyade, et il noya Pharaon. C'est également le jour où l'arche s'immobilisa sur le Jūdiyy, et Noé(as) et Moïse(as) jeûnèrent ce jour-là pour remercier Allah." Le Prophète (sur lui la prière et la paix) déclara alors : "J'ai plus de droit envers Moïse et plus de raison de jeûner ce jour." »

Il dit ensuite à ses Compagnons : « Que celui d'entre vous qui était déjà à jeun le poursuive jusqu'au soir, et que celui qui ce matin avait

déjà mangé s’abstienne désormais et jeûne le reste de la journée. » Ce ḥadith possède un appui dans les ouvrages de tradition authentique, mais il est étonnant d’y voir apparaître également la mention de Noé(as) — Allah est plus savant.

Enfin, quant à ce que beaucoup d’ignorants racontent selon lequel ils auraient consommé ce jour-là les restes de leurs provisions et un mélange de grains qu’ils avaient avec eux, cela

Ils racontent qu’ils la transportèrent avec eux, qu’ils moulurent les grains ce jour-là et qu’ils s’appliquèrent du khôl (l’ithmid) pour fortifier leur vue lorsque celle-ci s’affaiblit sous l’effet de la luminosité, après avoir vécu dans l’obscurité de l’Arche. Or, rien de tout cela n’est fondé sur une preuve fiable. Il ne s’agit que de récits isolés provenant des Enfants d’Israël, sur lesquels on ne peut s’appuyer ni prendre exemple. Et Allah sait mieux.

Muhammad ibn Ishaq a dit : Lorsqu'Allah voulut mettre fin à ce déluge, Il envoya un vent sur la surface de la terre ; l’eau se calma et les

---

[938](1) ʿAlbā’ ibn Aḥmar : al-Yashkarī a rapporté de ʿAmr ibn Akhṭab et ʿIkrima. Il est fiable selon Ibn Maʿīn et Abū Zurʿa al-Rāzī ; Ibn Ḥibbān le mentionne parmi les hommes dignes de confiance. Ahmad a dit : « Il n’y a pas de mal en lui, je ne connais que du bien à son sujet ». Il fait partie des compagnons de Muslim (Tahdhib al-Kamāl 20/293-294). (2) « Al-Jūdiyy » : nom d’une montagne dans la région de l’Azīra, sur laquelle le navire de Noé s’est échoué. (3) Mentionné également par Ibn Kathīr dans son Tafsīr (2/550-551), sans toutefois attribuer cette mention à un ouvrage précis. (4) Mentionné par Ibn Kathīr dans le Tafsīr (2/551). (5) Dans l’Histoire (1/190), selon ʿAbd al-ʿAzīz ibn ʿAbd al-Ghafūr, de son père. (6) Rapporté par Ahmad dans le Musnad (2/359-360). Sa chaîne de transmission est faible, mais la narration de la muʾṣalaḥa de Mūsā (Moïse) plutôt que Noé dispose de témoins qui la renforcent. (7) Rapporté par Ahmad dans le Musnad (2/359), sa chaîne est faible, mais il existe des versions compatibles qui la renforcent. (8) Rapporté par al-Bukhārī (4680) dans le Tafsīr, et par Muslim (1130) dans le Livre du jeûne.

sources se fermèrent. L’eau se mit alors à baisser, à se retirer et à décroître. Selon ce que rapportent les gens de la Torah, l’Arche s’immobilisa le septième mois, après dix-sept nuits déjà écoulées de ce mois, et le premier jour du dixième mois, on put voir les sommets des montagnes.

Après quarante jours se furent écoulés, Noé ouvrit la lucarne de l’Arche qu’il avait fabriquée, puis il lâcha le corbeau pour voir ce qu’était devenue l’eau, mais celui-ci ne revint pas. Il envoya ensuite la colombe, qui revint vers lui parce qu’elle ne trouva pas de lieu où poser ses pattes. Il tendit la main pour la reprendre et la fit entrer. Puis il attendit sept jours de plus et la renvoya pour voir l’évolution de l’eau ; elle ne revint pas, mais finalement, elle revint le soir avec dans son bec une feuille d’olivier. Noé sut alors que l’eau avait baissé sur la surface de la terre. Il attendit encore sept jours avant de la relâcher à nouveau, et elle ne revint pas ; il comprit donc que la terre était apparue. Lorsque s’acheva une année entière — depuis qu'Allah avait envoyé le déluge jusqu’à ce que Noé lâchât la colombe — et qu’un seul jour du premier mois de la deuxième année fut entamé, le sol redevint visible, la terre réapparut et Noé découvrit le toit de l’Arche.

Ce qu’a rapporté Ibn Ishaq s’accorde en tout point avec le contenu du récit de la Torah dont disposent les Gens du Livre.

Ibn Ishaq a déclaré : « Et dans le second mois de la deuxième année, à la vingt-sixième nuit, on dit : “Ô Noé, descends en paix de Notre part, avec bénédictions sur toi et sur les communautés qui sont avec toi ; et il est des communautés que Nous ferons jouir pour un temps, avant que ne les atteigne ensuite, de Notre part, un châtiment douloureux.” » (Houd, 11 : 48).

Selon ce que rapportent les Gens du Livre, Dieu s’adressa à Noé en ces termes : « Sors de l’Arche, toi et ton épouse, tes fils et les femmes de tes fils avec toi, ainsi que toutes les bêtes qui sont avec toi, afin qu’ils se répandent et se multiplient sur la terre. » Ils sortirent alors, et Noé bâtit un autel pour Dieu et prit de tous les animaux licites ainsi que de tous les oiseaux licites pour les sacrifier en offrande à Allah. Dieu lui fit ensuite la promesse de ne plus jamais envoyer de déluge sur les habitants de la terre et Il institua comme signe de Son alliance avec lui l’arc du nuage, à savoir l’arc-en-ciel, dont nous avons déjà rapporté, selon Ibn ‘Abbas, qu’il est un gage de protection contre la noyade.

Certains ont dit qu’il s’agit là d’un arc sans corde, signifiant que de tels nuages ne

produiront jamais plus de déluge comme lors de la première fois.

Un groupe d’ignorants parmi les Perses et les Hindous a nié la survenue du déluge, tandis que d’autres l’ont reconnue mais ont affirmé qu’il n’avait eu lieu que dans la région de Babylone et ne nous avait pas atteints, disant qu’ils avaient continué à se transmettre la royauté de génération en génération depuis l’époque de Kanoufert — c’est-à-dire Adam — jusqu’à nos jours. Ce propos fut tenu par quelques hérétiques parmi les mages, adorateurs du feu et disciples de Satan.

Mention de quelques récits concernant Noé lui-même (paix sur lui)

La mention de son jeûne (qu'Allah soit satisfait de lui)

Ceci est une sophisterie, une mécréance effroyable, une ignorance profonde, une obstination devant l’évidence et un démenti adressé au Seigneur de la terre et des cieux. Les adeptes de toutes les religions, transmettant les enseignements des Messagers du Clément, tout comme ce qui s’est transmis de façon récurrente à travers les âges, ont unanimement affirmé la survenue du Déluge et son extension à toutes les contrées. Dieu n’a laissé en vie aucun incrédule parmi Ses serviteurs, en réponse à l’invocation de Son

[939](1) C’est ainsi dans l’original, alors que dans l’édition imprimée il est écrit : « (2) .« روا C’est ainsi dans l’original, alors que dans l’édition imprimée il est écrit : « كيومرث ».

Prophète soutenu et préservé de l’erreur, et en concrétisation de ce qui avait déjà été décrété par le destin inéluctable.

—

Un aperçu de la biographie de Noé lui-même – paix sur lui –

Allah a dit : « Il était, en vérité, un serviteur plein de gratitude » (Al-Isrāʾ, 3).

On dit qu’il louait Dieu pour sa nourriture, sa boisson, ses vêtements et pour toutes ses affaires [940].

L’imam Aḥmad [941] a rapporté : « Abou Ousāma nous a transmis, (qui le tenait) de Zakariyyā ibn Abī Zāʾida, (qui le tenait) de Saʿīd ibn Abī Burda, (qui le tenait) d’Anas ibn Mālik, lequel a dit : le Messager d'Allah a déclaré : “Certes, Dieu agrée de Son serviteur qu’il mange un repas et Le loue pour cela, ou qu’il boive une gorgée et Le loue pour cela.” » Ce ḥadīth est également rapporté par Muslim, at-Tirmidhī et an-Nassāʾī [942] d’après la version transmise par Abou Ousāma. Il apparaît que le « reconnaissant » est celui qui accomplit l’ensemble des obéissances du cœur, de la langue et de l’action, car la gratitude se manifeste par ces trois moyens. Comme l’a dit le poète :

---

[940] Voir l'exégèse d'Ibn Kathir (3/34).

[941] Dans Al-Musnad (3/117).

[942] Rapporté par Muslim

« Mon bienfait vous a profité sous trois formes :

Par ma main, ma langue et le tréfonds de mon âme. » [943]

—

Mention de son jeûne [944]

– paix sur lui –

Ibn Mājah [945] a dit – Chapitre sur le jeûne de Noé – paix sur lui – : « Sahl ibn Abī Sahl nous a rapporté : Saʿīd ibn… »

La mention de sa preuve ( )

Le rappel de son testament à son fils (qu'Allah l'agrée)

Abou Maryam rapporte d’Ibn Luhayʿah, lui-même de Jaʿfar ibn Rabīʿah, de Abou Frās, qu’il a entendu ʿAbd Allāh ibn ʿAmr dire : « J’ai entendu le Messager d'Allah dire : “Noé (Nûḥ) jeûnait toute l’année, sauf le jour de la fête de la rupture du jeûne (‘Īd al-Fitr) et le jour de la fête du sacrifice (‘Īd al-Aḍḥā).” » C’est ainsi que l’a rapporté Ibn Mājah, selon la chaîne de transmission de ʿAbd Allāh ibn Luhayʿah, avec son isnād et son texte.

At-Ṭabarānī a également dit : « Abou az-Zunbaʿ Rūḥ ibn al-Faraj nous a rapporté ; ʿAmr ibn Khālid al-Ḥarrānī nous a rapporté ; Ibn

---

[943] Mentionné par al-Zamakhsharī dans al-Kashshāf (1/8) et par Ibn al-Qayyim dans son ouvrage Ṭarīq al-Hijratayn (p. 621), qui dit : « La main est pour l’obéissance, la langue pour la louange, et le cœur pour l’amour et la vénération. »

[944] Dans A : Ṣiyāmah.

[945] Dans ses Sunan

Luhayʿah nous a rapporté, d’Abou Qinān, de Yazīd ibn Rabāḥ Abou Frās, qu’il a entendu ʿAbd Allāh ibn ʿAmr dire : “J’ai entendu le Messager d'Allah dire : ‘Noé jeûnait toute l’année, hormis le jour de la rupture du jeûne et le jour du sacrifice ; David (Dāwūd) jeûnait la moitié de l’année ; Abraham (Ibrāhīm) jeûnait trois jours de chaque mois, si bien qu’il observait le jeûne toute l’année tout en rompant également le jeûne toute l’année.’” » [946]

———

Mention de son pèlerinage(as)

L’hafiz Abou Yaʿlā a dit : « Sufyān ibn Wakiʿ nous a rapporté ; son père nous a rapporté, d’après Zamʿah – c’est-à-dire Ibn Abī Ṣāliḥ – d’après Salamah ibn Wuharām, d’après ʿIkrimah, d’après Ibn ʿAbbās, qui a dit : “Le Messager d'Allah accomplit le pèlerinage. Lorsqu’il parvint à la vallée de ʿUsfān, il demanda : ‘Ô Abou Bakr ! Quelle est cette vallée ?’ Il répondit : ‘C’est la vallée de ʿUsfān.’ Le Prophète dit alors : ‘Noé, Hūd et Abraham sont passés par cette vallée, chevauchant des chamelles rousses, munies de brides en fibres (de palmier). Leurs pagnes étaient des pièces d’étoffe grossière et leurs manteaux étaient des toisons à rayures, et ils se dirigeaient vers la Maison ancienne (la Kaʿba) pour y accomplir

[946] Mentionné par al-Haythamī dans Majmaʿ al-Zawā’id (3/195), qui dit : Rapporté par al-Ṭabarānī dans al-Kabīr, et il contient Abū Qanān, mais je ne le connais pas.

le pèlerinage.’” » C’est un hadith présentant un caractère singulier.

———

Mention de son testament à son fils(as)

L’imam Aḥmad [947] a dit : « Sulaymān ibn Ḥarb nous a rapporté ; Ḥammād ibn Zayd nous a rapporté, d’après aṣ-Ṣaqʿqab ibn Zuhayr, d’après Zayd ibn Aslam – Ḥammād a ajouté : ‘Il me semble que c’est d’après ʿAṭāʾ ibn Yasār’ – d’après ʿAbd Allāh ibn ʿAmr, qui a dit : ‘Nous étions auprès du Messager d'Allah lorsqu’un homme bédouin vint à nous, vêtu d’une robe Sījān garnie de brocart. Il dit : “Sachez que votre compagnon, celui-ci, a aboli tout…”’ »

Fâris ibn Fâris déclara : « Il veut rabaisser tout “Fâris ibn Fâris” et élever tout “Râ‘ ibn Râ‘.” » Il dit encore : « Alors le Messager d'Allah saisit les bords de son manteau et dit : “Ne vois-je pas sur toi la tenue de celui qui n’a pas de raison ?” » Puis il poursuivit :

« Lorsque le Prophète d'Allah Noé(as) fut sur le point de mourir, il dit à son fils : “Je vais te transmettre une recommandation. Je t’ordonne deux choses et t’interdis deux autres : Je t’ordonne de proclamer ‘Lâ ilâha illâ Allâh’ (Il n’est d'Allah qu'Allah), car si les sept cieux et les sept terres étaient placés dans un plateau de la balance, et ‘Lâ ilâha illâ Allâh’ dans l’autre, ‘Lâ ilâha illâ Allâh’ l’emporterait sur

[947] Dans al-Musnad (2/169-170), numéro

eux. Et si les sept cieux et les sept terres étaient comme un anneau fermé, ‘Lâ ilâha illâ Allâh’ les briserait. De même, ‘Subhân Allâh wa bi-hamdihi’ (Gloire et louange à Allah), car c’est la prière de toute chose et grâce à cela la création est pourvue. Et je t’interdis le polythéisme ainsi que l’orgueil.” »

Il rapporta : « J’ai alors demandé (ou on a demandé) : “Ô Messager d'Allah, nous savons ce qu’est le polythéisme, mais qu’est-ce que l’orgueil ? S’agit-il pour l’un de nous de porter de belles sandales qui possèdent de jolis lacets ?” » Le Prophète répondit : « Non. » Il reprit : « Est-ce le fait de porter un bel habit ? » Il dit : « Non. » Il poursuivit : « Est-ce le fait de posséder une monture pour se déplacer ? » Il dit : « Non. » Il demanda : « S’agit-il d’avoir des compagnons qui s’asseyent auprès de soi ? » Il répondit : « Non. » Je dis (ou on dit) : « Ô Messager d'Allah, qu’est-ce donc que l’orgueil ? » Il déclara : « C’est mépriser la vérité et rabaisser les gens. »

Cette chaîne de transmission est authentique et n’a pas été rapportée (par d’autres). Abou Al-Qâsim At-Tabarânî l’a également rapportée, d’après le hadith de ‘Abd ar-Rahîm ibn Sulaymân, transmis par Muhammad ibn Ishâq, lui-même par ‘Amr ibn Dînâr, selon ‘Abd Allâh ibn ‘Amr ; lequel relate que le Messager d'Allah a dit : « Dans le testament de Noé à son fils, on trouve : “Je te recommande deux choses et

t’interdis deux choses…” », et il en rapporta un contenu semblable.

Abou Bakr Al-Bazzâr le transmit également, d’après Ibrâhîm ibn Sa‘îd, lui-même par Abou Mu‘âwiyah Ad-Darîr, d’après Muhammad ibn Ishâq, par ‘Amr ibn Dînâr, selon ‘Abd Allâh ibn ‘Umar ibn Al-Khattâb, se référant au Prophète. Il semble toutefois qu’il s’agisse de ‘Abd Allâh ibn ‘Amr ibn Al-‘Âs, comme le rapportent Ahmad et At-Tabarânî. Dieu est plus Savant.

Les Gens du Livre affirment que Noé(as) avait six cents ans lorsqu’il monta dans l’arche. Nous avons déjà mentionné une transmission attribuée à Ibn ‘Abbâs qui va dans ce sens et ajoute qu’il vécut ensuite trois cent cinquante ans. Cette déclaration mérite réflexion. S’il est impossible de la concilier avec l’indication coranique, alors c’est une erreur manifeste, car le Coran indique que Noé resta parmi son peuple, après avoir reçu la mission prophétique et avant le Déluge, mille ans moins cinquante, comme Dieu l’a dit : « Certes, Nous avons envoyé Noé à son peuple. Il demeura parmi eux mille ans moins cinquante années. Puis le Déluge les surprit alors qu’ils commettaient des injustices. » (Al-‘Ankabût, 14). Dieu Seul sait ensuite combien de temps il vécut après cela. Si ce qui est attribué à Ibn ‘Abbâs est avéré, à savoir qu’il fut envoyé (en mission) à l’âge de

quatre cent quatre-vingts ans et qu’il vécut après le Déluge

Il vécut ainsi pendant trois cent cinquante ans, de sorte que sa durée de vie totale fut alors de mille sept cent quatre-vingts ans.

Quant à son tombeau(as), Ibn Jarîr et al-Azraki rapportent, d’après ‘Abd al-Rahmân ibn Sâbit – ou d’après un autre parmi les Successeurs (tabi‘ûn) sous forme de hadith mursal –, que le tombeau de Noé(as) se trouve dans la Mosquée sacrée[949].

C’est un témoignage plus solide et plus fiable que ce que rapportent nombre d’auteurs plus tardifs, selon lesquels ce tombeau se trouverait dans une localité de la Békaa appelée aujourd’hui Karak Noûh, où une mosquée aurait été bâtie pour cette raison. Et Allah sait mieux.

L'Histoire de Houd(as)

L’histoire de Hûd(as)

Il s’agit de Hûd fils de Shâlikh, fils d’Arfakhshad, fils de Sâm, fils de Nûh (Noé)(as). On rapporte aussi qu’il s’agirait de ‘Âbir fils de Shâlikh, fils d’Arfakhshad, fils de Sâm, fils de Nûh. D’autres disent qu’il serait Hûd fils de ‘Abd Allâh, fils de Rabâh, fils d’al-Jârûd, fils de

[948]= leur mépris et leur dédain. (1) Rapporté par al-Ṭabarānī dans "ad-Du‘ā’" (1714), contenant Isḥāq ibn Ibrāhīm al-Ḥanīnī, qui est faible, et Ibn Isḥāq est un transmetteur douteux ayant pratiqué l’'an‘anah' (dissimulation). (2) Rapporté par al-Bazzār comme indiqué dans "Kashf al-Astār" (3069), et al-Haythamī indique dans "al-Majma‘" (10/84) : il contient Muḥammad ibn Isḥāq, un transmetteur douteux mais fiable, tandis que le reste de ses narrateurs appartiennent au saḥīh. Ibn ‘Asākir l’a également rapporté, selon le résumé de "Tārīkh Dimashq" de Ibn Manẓūr (26/217).

[949] Je ne l'ai pas trouvé dans ces deux ouvrages ; voir plutôt dans le « Mukhtaṣar Tārīkh Dimashq » d'Ibn Manẓūr (26/218).

‘Âd, fils de ‘Aws, fils d’Iram, fils de Sâm, fils de Nûh(as). Ibn Jarîr l’a mentionné [950].

Il appartenait à une tribu appelée ‘Âd, descendant de ‘Aws, fils de Sâm, fils de Nûh. C’était des Arabes résidant dans les Ahqâf, qui sont des montagnes de sable situées au Yémen, entre ‘Umân et Hadramawt, dans une contrée donnant sur la mer, appelée ash-Shihr, et le nom de leur vallée était Mughîth. Ils habitaient souvent sous de grandes tentes munies de hauts piliers, comme l’indique la Parole divine : « N’as-tu pas vu comment ton Seigneur a agi avec les ‘Âd (6), Iram, la cité aux hautes colonnes » (Al-Fajr, 6-7), c’est-à-dire ‘Âd Iram, qu’on appelle la première ‘Âd. Quant à la seconde ‘Âd, elle vint plus tard, comme on l’expliquera en son lieu.

La première ‘Âd est donc celle de Iram, « la cité aux hautes colonnes (7), celle qui n’a jamais eu son pareil dans le pays » (Al-Fajr, 7-8), c’est-à-dire à aucune autre tribu. Certains ont interprété « aux hautes colonnes » comme désignant les piliers ; l’avis correct est le premier, comme nous l’avons expliqué dans le Tafsîr. Quant à l’idée qu’Iram serait une ville qui parcourrait la terre, une fois en Syrie, une fois au Yémen, une autre fois au Hijâz ou ailleurs, elle est très éloignée du sens probable : il s’agit

[950] Il est mentionné par Ibn Jarir dans son "At-Tarikh" (1/216).

d’une assertion sans preuve ni argument solide ni référence digne de confiance.

Dans le Sahîh de Ibn Hibbân, d’après Abû Dharr, dans son long hadith relatant les Prophètes et les Messagers, il est dit : « Parmi eux, quatre sont Arabes : Hûd, Sâlih, Shu‘ayb et ton Prophète, ô Abû Dharr » [951].

On raconte que Hûd(as) fut le premier à s’exprimer en arabe, tandis que Wahb ibn Munabbih affirme que ce serait son père qui aurait parlé l’arabe le premier. D’autres disent que ce fut Nûh. Certains avancent même que ce fut Âdam, et cela paraît plus vraisemblable. D’autres avis encore existent, Dieu le sait mieux.

On appelle « Arabes ‘âriba » les Arabes qui existaient avant Ismâ‘îl(as). Ils constituent de nombreuses tribus, parmi lesquelles : ‘Âd, Thamûd, Jurhum, Tasm, Jadîs, Umaym, Madyan, ‘Imlâq, ‘Abîl, Jâsim, Qahtân, les Banû Yaqtan, et bien d’autres encore.

Quant aux Arabes «mustaʿriba», ils sont issus de la descendance d’Ismaël, fils d’Ibrahim l’Intime (Al-Khalîl). Ismaël, fils d’Ibrahim, fut le premier à parler l’arabe classique et éloquent. Il avait appris la langue arabe auprès de la tribu de Jurhum, qui s’était installée près de sa mère, Hajar, dans l’enceinte sacrée, comme

[951] Il a été rapporté par Ibn Hibban (94 Mawa'id), ainsi que dans "Al-Majruhun" (3/129-130) et par Al-Tabarani dans "Al-Kabir" (2/1651). Cependant, sa chaîne de transmission est très faible, car elle contient Ibrahim ibn Hisham ibn Yahya al-Ghusani, un menteur. Al-Dhahabi a déclaré à son sujet : « l’un des abandonnés ».

nous l’expliquerons en son lieu, si Dieu le veut. Toutefois, Dieu lui fit parler cette langue dans sa plus haute éloquence et clarté, et le Messager d'Allah s’exprimait également ainsi.

Ce qu’il faut retenir, c’est que la tribu de ʿÂd, appelée «ʿÂd la première», fut la première à adorer des idoles après le Déluge. Leurs idoles étaient au nombre de trois : Ṣadd, Ṣamūd et Hara[952]. Dieu leur envoya alors leur frère Hūd(as), qui les appela à Lui. Comme Il l’a dit – après avoir évoqué le peuple de Noé et ce qui leur advint – dans la sourate al-Aʿrâf :

«Et (Nous avons envoyé) aux ʿÂd leur frère Hūd. Il dit : “Ô mon peuple ! Adorez Dieu ; vous n’avez pas d’autre divinité que Lui. Ne craindrez-vous donc pas ?” Les notables de son peuple qui avaient mécru dirent : “Certes, nous te voyons plein d’étourderie, et nous pensons que tu es du nombre des menteurs.” Il dit : “Ô mon peuple ! Il n’y a pas de légèreté en moi, mais je suis un Messager de la part du Seigneur des mondes ; je vous communique les messages de mon Seigneur, et je suis pour vous un conseiller loyal. Vous étonnez-vous qu’un rappel vienne à vous de la part de votre Seigneur, par l’intermédiaire d’un homme issu de vous, pour qu’il vous avertisse ? Rappelez-vous qu’Il a fait de vous des successeurs après le peuple de Noé, et vous a conférés une

[952] Dans l’Histoire de Ṭabarī (1/216) : Ṣadā’, Ṣumūd, et al-Habā’. Dans l’une des copies manuscrites : al-Hanā’.

grande supériorité dans la constitution (physique). Souvenez-vous donc des bienfaits d'Allah, afin que vous réussissiez.” Ils dirent : “Es-tu venu à nous pour que nous adorions Dieu Lui seul, et que nous abandonnions ce qu’adoraient nos pères ? Fais donc venir ce dont tu nous menaces, si tu es du nombre des véridiques.” Il dit : “Déjà sont tombés sur vous de la part de votre Seigneur un supplice et Sa colère. Allez-vous disputer avec moi au sujet de noms que vous et vos pères avez donnés et pour lesquels Dieu n’a fait descendre aucune preuve ? Attendez donc ; je suis avec vous parmi ceux qui attendent.” Alors Nous le sauvâmes, lui et ceux qui étaient avec lui, par une miséricorde de Notre part ; et Nous anéantîmes ceux qui traitaient de mensonge Nos signes. Ils n’étaient pas croyants.» (al-Aʿrâf, 7 : 65-72)

Allah dit aussi, après avoir relaté l’histoire de Noé dans la sourate Hûd :

«Et (Nous avons envoyé) aux ʿÂd leur frère Hūd. Il dit : “Ô mon peuple ! Adorez Dieu ; vous n’avez pas d’autre divinité que Lui. Vous n’êtes que des forgeurs (de mensonges). Ô mon peuple ! Je ne vous demande aucune rétribution ; ma rétribution n’incombe qu’à Celui qui m’a créé. Ne raisonnez-vous donc pas ? Ô mon peuple ! Implorez le pardon de votre Seigneur, puis revenez à Lui repentants, et Il vous enverra du ciel une pluie abondante,

et Il ajoutera puissance à votre puissance. Ne vous détournez donc pas comme des criminels.” Ils dirent : “Ô Hûd ! Tu ne nous as pas apporté de preuve évidente ; nous n’abandonnerons pas nos divinités d’après ta parole, et nous ne croyons pas en toi. Nous disons seulement que l’une de nos divinités t’a infligé quelque mal.” Il dit : “Je prends Dieu à témoin, et soyez vous-mêmes témoins que je me désolidarise de ce que vous associez (à Allah) en dehors de Lui. Rusez donc tous contre moi et ne me donnez aucun répit ! J’ai placé ma confiance en Dieu, mon Seigneur et le vôtre. Il n’est pas de bête qui ne soit tenue par Lui par son toupet. Certes, mon Seigneur est sur un chemin droit. Si vous vous détournez, je vous ai déjà communiqué ce pour quoi j’ai été envoyé vers vous. Mon Seigneur fera succéder à votre place un autre peuple, et vous ne pourrez nullement Lui nuire. Mon Seigneur est le Gardien par excellence de toute chose.” Et lorsque Notre ordre vint, Nous sauvâmes Hûd et ceux qui avaient cru avec lui, par une miséricorde de Notre part. Nous les sauvâmes d’un châtiment terrible. Voilà les ʿÂd ! Ils niaient les signes de leur Seigneur, désobéirent à Ses Messagers et suivirent l’ordre de tout tyran orgueilleux. Ils furent poursuivis ici-bas d’une malédiction, ainsi qu’au Jour de la Résurrection. N’est-ce pas qu’en vérité les ʿÂd ont mécroisé en leur Seigneur ? N’est-ce pas

qu’éloignés soient les ʿÂd, le peuple de Hûd !”» (Hûd, 11 : 50-60)

Allah dit encore, dans la sourate “Les croyants ont certes réussi” (al-Mu’minûn), après avoir relaté l’histoire du peuple de Noé :

«Puis, après eux, Nous avons fait naître une autre génération. Et Nous avons suscité parmi eux un Messager issu des leurs, (pour leur dire) : “Adorez Dieu ; vous n’avez pas d’autre divinité que Lui. Ne Le craindrez-vous donc pas ?” Et les notables de son peuple qui avaient mécru et renié la Rencontre de l’au-delà, et que Nous avions comblés de bienfaits dans la vie présente, dirent : “Celui-ci n’est qu’un mortel comme vous ; il mange de ce que vous mangez, et boit de ce que vous buvez. Et si vous obéissez à un humain comme vous, alors vous serez certes perdants. Vous promet-il que si…”» (al-Mu’minûn, 23 : 31-34, début du verset 35)

[953] Il s’agit des idoles qu’ils avaient nommées Ṣadd, Ṣamūd et Hara.

«(35) Est-ce que, quand vous serez morts et que vous ne serez plus que poussière et ossements, on vous fera sortir (de vos tombes)? (36) Loin, bien loin est ce qu’on vous promet! (37) Il n’y a pour nous que notre vie d’ici-bas: nous mourons et nous vivons, et nous ne serons point ressuscités. (38) Ce n’est là

[953] Dans l’Histoire de Ṭabarī (1/216) : Ṣadā’, Ṣumūd, et al-Habā’. Dans l’une des copies manuscrites : al-Hanā’.

qu’un homme qui a forgé un mensonge contre Dieu, et nous ne le croirons jamais. (39) Il dit: “Seigneur! Assiste-moi, car ils me traitent de menteur!” (40) (Dieu) dit: “Dans peu de temps, ils seront au matin remplis de regrets.” (41) Le Cri les saisit alors, en toute justice, et Nous les rendîmes semblables à de la mousse (emportée par les flots). Que disparaissent donc les gens injustes!» [Al-Mu’minûn (23): 35-41]

Et Il (Dieu) dit dans la sourate Ash-Shu‘arâ’, après l’histoire de Noé: «(123) ‘Âd (le peuple de Hûd) traita de menteurs les messagers. (124) Quand leur frère Hûd leur dit: “Ne craindrez-vous donc pas Dieu? (125) Je suis pour vous un messager digne de confiance. (126) Craignez Dieu et obéissez-moi. (127) Je ne vous demande pour cela aucun salaire; ma récompense n’incombe qu’au Seigneur des mondes. (128) Allez-vous bâtir, sur chaque hauteur, un monument pour vous livrer à un vain divertissement, (129) et édifier des constructions espérant vivre éternellement (130) et, quand vous frappez, vous frappez en despotes? (131) Craignez donc Dieu et obéissez-moi. (132) Craignez Celui qui vous a comblés de biens comme vous le savez, (133) vous accordant bestiaux et enfants, (134) ainsi que des jardins et des sources. (135) Vraiment, je crains pour vous le châtiment d’un jour terrible.” (136) Ils dirent: “C’est pour nous la

même chose que tu nous exhortes ou que tu ne sois pas parmi les exhortateurs. (137) Ceci n’est que la coutume des anciens, (138) et jamais nous ne serons châtiés.” (139) Ils le traitèrent donc de menteur, alors Nous les anéantîmes. Certes, il y a là un signe, mais la plupart d’entre eux ne sont pas croyants. (140) Ton Seigneur, en vérité, est Lui, le Tout-Puissant, le Tout Miséricordieux.» [Ash-Shu‘arâ’ (26): 123-140]

Et Il dit dans la sourate Fussilat (Hâ Mîm As-Sajda): «(15) Quant aux ‘Âd, ils s’enorgueillirent sur terre, sans raison valable, et dirent: “Qui est plus fort que nous?” N’ont-ils donc pas vu qu'Allah, qui les a créés, est plus fort qu’eux? Cependant, ils reniaient Nos signes. (16) Nous envoyâmes donc contre eux un vent cinglant pendant des jours néfastes, pour leur faire goûter le châtiment humiliant dans la vie d’ici-bas; certes, le châtiment de l’au-delà est plus avilissant encore, et ils ne seront point secourus.» [Fussilat (41): 15-16]

Et Il dit dans la sourate Al-Ahqâf: «(21) Rappelle-toi le frère des ‘Âd, lorsqu’il avertit son peuple parmi les dunes (Al-Ahqâf), – alors que, avant et après lui, des messagers étaient passés –: “N’adorez qu'Allah. Vraiment, je crains pour vous le châtiment d’un jour terrible!” (22) Ils dirent: “Es-tu venu à nous pour nous détourner de nos divinités? Fais donc venir sur nous ce dont tu nous menaces, si tu

es du nombre des véridiques.” (23) Il dit: “La science n’appartient qu’à Allah. Je vous transmets seulement le message dont j’ai été chargé, mais je vous vois des gens ignorants.” (24) Lorsqu’ils virent un nuage se dirigeant vers leurs vallées, ils dirent: “Voici un nuage qui nous apportera la pluie.” Non, c’était plutôt ce que vous vouliez hâter: un vent où se trouve un châtiment douloureux, (25) qui détruit tout, par l’ordre de son Seigneur. Le lendemain, on ne voyait plus que leurs demeures. C’est ainsi que Nous rétribuons les gens criminels.» [Al-Ahqâf (46): 21-25]

Et Il dit dans la sourate Adh-Dhâriyât: «(41) Et dans (l’histoire de) ‘Âd, (un signe), quand Nous envoyâmes contre eux le vent stérile, (42) il ne laissa rien de ce qu’il atteignait sans le réduire en poussière.» [Adh-Dhâriyât (51): 41-42]

Et Il dit dans la sourate An-Najm: «(50) Et qu’Il a détruit les (premiers) ‘Âd, (51) de même que Thamûd, sans épargner personne, (52) ainsi que le peuple de Noé auparavant: vraiment, ils étaient plus injustes et plus rebelles, (53) et Il fit s’écrouler la Ville renversée.» [An-Najm (53): 50-53]

Et Il dit dans la sourate Al-Qamar: «(18) Les ‘Âd traitèrent (la vérité) de mensonge. Que furent donc Mon châtiment et Mes avertissements? (19) Nous déchaînâmes contre eux un vent cinglant, en un jour de malheur persistant, (20) qui emportait les hommes

comme s’ils étaient des souches de palmiers déracinées. (21) Que furent alors Mon châtiment et Mes avertissements? (22) Nous avons certes rendu le Coran facile pour la méditation. Y a-t-il donc quelqu’un pour réfléchir?» [Al-Qamar (54): 18-22]

Et Il dit dans la sourate Al-Hâqqa: «(6) Quant aux ‘Âd, ils furent anéantis par un vent mugissant et furieux, (7) que (Dieu) déchaîna contre eux durant sept nuits et huit jours successifs, si bien que tu les voyais gisant à terre comme des troncs de palmiers évidés, (8) et tu n’en vois plus aucun survivant.» [Al-Hâqqa (69): 6-8]

Et Il dit dans la sourate Al-Fajr: «(6) N’as-tu pas vu comment ton Seigneur a agi avec ‘Âd, (7) Iram, la cité aux hautes colonnes, (8) dont jamais pareille ne fut construite dans les contrées, (9) et avec Thamûd qui fendirent le rocher dans la vallée, (10) et avec Pharaon, l’homme aux pieux, (11) eux qui étaient des tyrans dans ces contrées, (12) y semant largement la corruption. (13) Alors ton Seigneur déchaîna contre eux un fléau de châtiment. (14) En vérité, ton Seigneur est toujours aux aguets.» [Al-Fajr (89): 6-14]

Nous avons traité de chacun de ces récits dans les passages qui leur sont consacrés dans notre exégèse, et à Allah reviennent la louange et la gratitude. Le nom de ‘Âd est également mentionné dans les sourates At-Tawbah,

Ibrâhîm, Al-Furqân, Al-‘Ankabût, ainsi que dans les sourates Sâd et Qâf. Nous allons rapporter la substance de l’histoire telle qu’elle apparaît dans ces versets, en y ajoutant ce que relatent d’autres récits à ce sujet.

Nous avons déjà expliqué qu’ils furent la première communauté à avoir adoré des idoles après le Déluge. Cela est évident dans Ses paroles adressées à eux : « Et rappelez-vous quand Il vous a faits successeurs après le peuple de Noé et vous a accordé une stature plus grande » (al-A‘rāf, 69). C’est-à-dire qu’Il a fait d’eux les plus forts de leur époque en termes de constitution, de vigueur et de puissance.

Il est également dit dans la sourate al-Mu’minūn : « Puis, après eux, Nous avons créé une autre génération » (al-Mu’minūn, 31), et il s’agit, selon l’avis le plus correct, du peuple de Hūd. D’autres ont prétendu qu’il s’agissait du peuple de Ṣāliḥ, se fondant sur le verset : « Alors le Cri les saisit en toute justice et Nous les rendîmes semblables à des débris » (al-Mu’minūn, 41). Ils disent que le peuple de Ṣāliḥ est celui qui fut détruit par le Cri, tandis que « quant à ‘Ād, ils furent anéantis par un vent mugissant et furieux » (al-Ḥāqqa, 6). Cependant, ce qu’ils ont avancé n’exclut pas la possibilité que ‘Ād ait subi à la fois le Cri et le vent impétueux, comme cela adviendra plus loin pour le peuple de Madian, les gens de

l’Aïka, sur qui s’abattirent plusieurs formes de châtiments. Il n’y a toutefois aucune divergence pour affirmer que ‘Ād précède Thamūd.

Ce qu’il faut retenir, c’est que ‘Ād était un peuple arabe rude, impie, farouchement rebelle dans l’adoration des idoles. Dieu leur envoya donc l’un des leurs pour les appeler à Allah et à L’adorer Lui seul, en toute sincérité. Mais ils le traitèrent de menteur, s’opposèrent à lui et le méprisèrent. Dieu les saisit alors avec la rigueur du Tout-Puissant, quand leur prophète leur ordonna d’adorer Dieu et les encouragea à L’obéir et à L’implorer pour obtenir Son pardon. Il leur promit alors les bienfaits de ce monde et de l’au-delà s’ils obéissaient, et les menaça d’un châtiment en ce monde et dans l’au-delà s’ils refusaient.

« Les notables de son peuple qui étaient incrédules dirent : “Nous te voyons en pleine sottise…” » (al-A‘rāf, 66), c’est-à-dire qu’à leurs yeux, l’appel à adorer Dieu semblait insensé par rapport à ce qu’ils pratiquaient, à savoir le culte d’idoles qui, selon eux, procuraient la victoire et la subsistance. Par ailleurs, ils l’accusaient de mentir en prétendant qu'Allah l’avait envoyé : « Ô mon peuple, je ne suis nullement sot, mais je suis un Messager de la part du Seigneur de l’univers » (al-A‘rāf, 67). C’est-à-dire : les choses ne sont pas comme vous l’imaginez ou le croyez. « Je vous

transmets les messages de mon Seigneur et je suis pour vous un conseiller loyal » (al-A‘rāf, 68). Le fait de transmettre implique de ne pas mentir sur le contenu transmis, de ne rien y ajouter ni y retrancher, et de l’exposer dans un langage clair, concis, complet et exempt de confusion, de divergence ou de contradiction. En même temps, ce messager assume parfaitement ce rôle de transmission avec la plus grande bienveillance envers son peuple, veillant sincèrement à leur guidée, sans rien attendre en retour, ne cherchant aucune rétribution, car il est sincère envers Dieu dans son appel et dans sa bienveillance envers Ses créatures. Il n’espère de récompense que de Celui qui l’a envoyé, car à Lui seul appartiennent le bien de ce monde et celui de l’au-delà. C’est pourquoi il dit : « Ô mon peuple, je ne vous demande pas de salaire pour cela ; mon salaire n’incombe qu’à Celui qui m’a créé. Ne comprenez-vous donc pas ? » (Hūd, 51). Autrement dit, n’avez-vous pas la raison suffisante pour discerner que je vous appelle à la vérité manifeste, confirmée par la nature innée sur laquelle vous avez été créés, c’est-à-dire la religion véritable avec laquelle Dieu a envoyé Noé, anéantissant quiconque s’y opposait parmi les humains ? Je vous y exhorte sans exiger de vous la moindre contrepartie. Je ne cherche ma récompense qu’auprès d'Allah, le Maître du profit et du préjudice.

Tel est le sens des propos du croyant mentionnés dans la sourate Yā-Sīn : « Suivez ceux qui ne vous demandent aucun salaire et qui sont bien guidés (21). Et pourquoi n’adorerais-je pas Celui qui m’a créé, et vers qui vous serez ramenés ? » (Yā-Sīn, 21-22). Les gens de Hūd lui dirent également : « Ô Hūd, tu ne nous as apporté aucune preuve évidente. Nous ne renoncerons pas à nos divinités sur ta seule parole, et nous ne te croirons pas (53). Nous pensons plutôt que quelque mal t’a atteint de la part de nos divinités » (Hūd, 53-54). Autrement dit, tu ne nous apportes aucune preuve surnaturelle attestant la vérité de ton message. Nous ne cesserons donc pas d’adorer nos idoles simplement sur la base de tes dires, puisque tu n’as établi aucune démonstration ni produit aucun argument. Nous pensons plutôt que tu es atteint de folie à cause de ce dont tu nous entretiens.

Voici la traduction du texte en français :

——————————————————————————————————

Selon nous, ce qui t’est arrivé provient du fait que l’une de nos divinités s’est mise en colère contre toi ; elle a ainsi atteint ta raison, et la folie t’a alors touché à cause de cela. C’est ce qu’ils disent : « Nous ne disons que ceci : “L’une de nos divinités t’a touché d’un mal.” » Il (Hûd) leur répondit [selon la Parole d'Allah] : « Je prends Dieu à témoin – et vous aussi,

soyez témoins – que je suis innocent de ce que vous associez (à Lui) (v.54), en dehors de Lui. Alliez-vous donc tous contre moi, et ne me donnez aucun répit (v.55). » [Hûd : 54-55].

C’est là un défi qu’il leur lance, un désaveu de leurs idoles et un rabaissement à leur égard, prouvant qu’elles ne procurent ni avantage ni dommage, n’étant que des objets inanimés dont l’action est semblable à la sienne. Si, comme vous le prétendez, elles secourent, sont bénéfiques ou nuisibles, eh bien je m’en désavoue et je me passe de leur aide ; alors complotez donc contre moi et ne me laissez aucun délai. Vous tous, ainsi que vos divinités, mobilisez tout ce que vous pouvez, selon votre capacité, sans me retarder même d’une heure ni d’un clin d’œil. Car je ne me soucie pas de vous, je ne pense pas à vous et je ne vous accorde aucune attention. « Je place ma confiance en Dieu, mon Seigneur et le vôtre. Il n’est pas une bête qui ne soit tenue par Lui. Mon Seigneur est sur un droit chemin. » [Hûd : 56]. En d’autres termes, je place toute ma confiance en Dieu et je suis renforcé par Lui, sûr de Sa protection. En effet, quiconque se réfugie auprès de Lui et s’en remet à Lui ne saurait être abandonné. Je ne crains donc aucune créature en dehors de Lui ; je ne mets ma confiance qu’en Lui et je n’adore que Lui.

Ceci seul constitue une preuve irréfutable que Hûd était bien un serviteur d'Allah et Son

messager. Quant à eux, ils étaient dans l’ignorance et l’erreur en adorant autre qu'Allah ; ils ne purent d’ailleurs lui infliger aucun mal, ni lui causer le moindre préjudice, ce qui démontre la véracité de son message et la fausseté de leur position, ainsi que la corruption de ce à quoi ils aspiraient.

Ce même argument avait été employé auparavant par Noé(as), lorsqu’il dit : « Ô mon peuple, si ma présence parmi vous et mon rappel des signes d'Allah vous pèsent, alors je place ma confiance en Dieu. Concertez-vous, vous et vos associés, et que votre décision ne vous cause aucune gêne ; puis exécutez-la contre moi et ne me laissez aucun délai » [Yûnus : 71]. De même, le Khalîl (Abraham, que la paix soit sur lui) déclara :

« Et je ne crains pas ce que vous Lui associez, à moins que mon Seigneur ne veuille quelque chose. Mon Seigneur embrasse toute chose de Sa science. Ne vous rappelez-vous donc pas ? (v.80) Et comment craindrais-je ce que vous associez alors que vous ne craignez pas d’associer à Allah ce pour quoi Il n’a fait descendre sur vous aucune preuve ? Lequel des deux partis est le plus en droit d’avoir la sécurité, si vous savez ? (v.81) Ceux qui ont cru sans entacher leur foi d’aucune injustice, ceux-là ont la sécurité et ils sont bien guidés (v.82). Telle est l’argumentation que Nous avons donnée à Abraham contre son peuple. Nous

élevons en rang qui Nous voulons. Ton Seigneur est Sage et Omniscient (v.83). » [Al-An‘âm : 80-83].

« Et les notables de son peuple – ceux qui ne croyaient pas, qui niaient la Rencontre de l’Au-delà et auxquels Nous avions donné l’aisance dans la vie d’ici-bas – dirent : “Celui-ci n’est qu’un être humain, semblable à vous ; il mange de ce que vous mangez et boit de ce que vous buvez (v.33). Si jamais vous obéissez à un mortel comme vous, vous serez alors perdants (v.34).” » [Al-Mu’minûn : 33-34]. Ils trouvèrent donc invraisemblable qu'Allah puisse envoyer un messager humain. Cette même objection est soutenue depuis longtemps par de nombreux mécréants ignorants, qu’ils soient anciens ou contemporains. Comme Allah dit : « Cela a-t-il été un sujet d’étonnement pour les gens que Nous ayons révélé à un homme d’entre eux : “Avertis les gens…” ? » [Yûnus : 2]. Et Il dit encore : « Rien n’empêcha les gens de croire, quand le guide leur fut parvenu, sinon qu’ils dirent : “Dieu aurait-Il envoyé un être humain comme Messager ?” (v.94). Dis : “S’il y avait sur terre des Anges qui marchaient en toute quiétude, assurément Nous leur aurions fait descendre du ciel un Ange comme Messager.” » [Al-Isrâ’ : 94-95].

C’est pour cette raison que Hûd(as) leur dit : « Vous étonnez-vous qu’un rappel vous soit parvenu de la part de votre Seigneur par

l’intermédiaire d’un homme issu d’entre vous pour vous avertir ? » [Al-A‘râf : 63]. Autrement dit, il n’y a là rien de surprenant, car Dieu est plus savant quant à celui qu’Il choisit pour porter Ses messages[954].

———————————————————————————————

[955] Allusion à Sa parole : « Allah sait mieux où placer Son message ». (Voir Coran 6 :124)

Et Sa parole : «Vous promet-il que lorsque vous serez morts et que vous serez devenus poussière et ossements, vous serez alors ressortis ? (35) Loin, loin est ce dont on vous menace ! (36) Il n’y a que notre vie d’ici-bas : nous mourons et nous vivons et nous ne serons pas ressuscités (37). Ce n’est là qu’un homme qui a forgé un mensonge contre Dieu, et nous ne le croirons pas (38).» Puis il dit : «Ô mon Seigneur, secoure-moi !» [Les Croyants (Al-Mu’minûn), 35-39].

Ils jugèrent la Résurrection hautement improbable et rejetèrent l’idée que les corps pussent renaître après être devenus poussière et ossements. Ils déclarèrent «Heihât, heihât», c’est-à-dire : «Loin, bien loin cette promesse ! “Il n’y a que notre vie d’ici-bas : nous mourons et nous vivons, et point nous ne serons ressuscités.”» [Al-Mu’minûn, 37]. Autrement

[954] C'est ainsi dans l'original, et dans son édition imprimée en tant que traité.

[955] C'est ainsi dans l'original, et dans son édition imprimée en tant que traité.

dit, certains meurent et d’autres naissent. Telle était la croyance des “Dahriyyah”. Certains ignorants parmi les hérétiques l’exprimaient ainsi : «Des utérus qui enfantent et une terre qui engloutit.»

Quant aux “Dawriyyah”, ils estiment qu’ils retournent en ce monde tous les trente-six mille ans. Tout cela n’est que mensonge, mécréance, ignorance et égarement : des discours vains et un imaginaire corrompu, sans preuve ni argument. Ces absurdités attirent l’esprit des pervers mécréants parmi les fils d’Adam, de ceux qui ne raisonnent ni ne se laissent guider, conformément à la parole du Très-Haut : «Et afin que les cœurs de ceux qui ne croient pas en l’au-delà s’inclinent vers cette tromperie, qu’ils s’en satisfassent et qu’ils commettent ce qu’ils continuent de commettre» [Les Bestiaux (Al-An’âm), 113].

Allah leur adressa également cette exhortation : «Construisez-vous sur toute hauteur un édifice pour vous amuser (128), et prenez-vous des manufactures afin de peut-être vivre éternellement ? (129)» [Les Poètes (Ash-Shu’arâ’), 128-129]. Autrement dit, bâtissez-vous à chaque emplacement élevé une construction énorme et majestueuse, pareille à des palais et autres, simplement pour vous en amuser ? Car vous n’en avez pas besoin, étant donné que vous habitiez sous des tentes, ainsi que le Très-Haut l’a dit : «N’as-tu

pas vu comment ton Seigneur a agi envers ‘Ad (6) Iram, la cité aux colonnes élevées (7), dont jamais pareille ne fut créée dans le pays ? (8)» [L’Aube (Al-Fajr), 6-8]. Les ‘Ad d’Iram sont les premiers ‘Ad, qui vivaient au milieu de colonnes soutenant leurs tentes.

Quiconque prétend qu’Iram aurait été une ville d’or et d’argent se déplaçant à travers les contrées se trompe et commet une erreur, avançant un propos sans fondement. Quant à Sa parole : «Et vous prenez des manufactures…» [Ash-Shu’arâ’, 129], on a dit qu’il s’agissait de palais, ou encore de tours pour les colombes, ou bien encore de lieux destinés aux bains. «Afin de peut-être vivre éternellement» [Ash-Shu’arâ’, 129], c’est-à-dire : espoir vain de prolonger votre vie ici-bas.

Puis : «Et lorsque vous frappez, vous frappez en despotes (130). Craignez donc Dieu et obéissez-moi (131). Craignez Celui qui vous a accordé ce que vous savez (132), qui vous a pourvus en bestiaux et en fils (133), et en jardins et sources (134). Je crains vraiment pour vous le châtiment d’un jour terrible (135)» [Ash-Shu’arâ’, 130-135].

Ils lui dirent notamment : «Es-tu venu à nous pour que nous n’adorions qu'Allah seul et que nous laissions ce que nos pères adoraient ? Fais donc venir ce dont tu nous menaces, si tu es véridique» [Al-A’râf, 70]. Autrement dit : «Voudrais-tu que nous adorions Dieu seul, en

nous opposant à nos pères et à nos ancêtres ? Eh bien, si ce que tu apportes est vrai, exécute donc ce châtiment et cette peine dont tu nous menaces. Nous ne te croirons pas, nous ne te suivrons pas, ni ne t'accorderons foi.» Ainsi disaient-ils : «Cela nous est égal que tu nous avertisses ou que tu ne sois pas des avertisseurs (136). Ce n'est là que l'invention (ou la tradition) des premiers (137). Nous ne serons pas châtiés (138)» [Ash-Shu'arâ', 136-138].

Si l'on adopte la lecture où la lettre "khâ" est ouverte (khulq), il s'agit de la signification "invention des premiers", c'est-à-dire : «Ce que tu apportes n'est qu'une pure invention de toi, un emprunt aux livres des Anciens», comme l'ont expliqué plusieurs Compagnons et Successeurs. Mais si l'on lit "khuluq", avec khâ et lâm, c'est alors l'idée de la "religion" : «La religion que nous pratiquons n'est que celle de nos pères et ancêtres ; nous ne nous en détournerons pas, nous ne changerons pas, et nous resterons fermement attachés à elle.» Dans les deux cas, leur parole s'accorde avec le verset : «Nous ne serons pas châtiés» [Ash-Shu'arâ', 138]. Il (le Prophète) dit alors : «Le châtiment de votre Seigneur est tombé sur vous…»

«Abomination et colère! Allez-vous donc disputer avec moi au sujet de noms que vous avez vous-mêmes inventés, vous et vos pères,

sans qu'Allah n’ait fait descendre à leur propos la moindre preuve? Attendez donc, je suis avec vous de ceux qui attendent.» (Al-Aʿrâf, 7 : 71)

C’est-à-dire : vous vous êtes attiré, par cette parole, l’abomination et la colère d'Allah. Comment pouvez-vous ainsi vous opposer au culte dû à Allah, l’Unique sans associé, en adorant des idoles que vous avez vous-mêmes sculptées et que vous avez nommées « divinités » de votre propre chef, vous et vos pères, alors qu'Allah n’a fait descendre à leur égard aucune preuve? Autrement dit, Il n’a envoyé aucun argument ni témoignage qui justifie ce à quoi vous vous livrez. Et puisque vous avez refusé d’accepter la vérité et que vous persistez dans l’erreur, il vous importe peu qu’on vous exhorte ou non : attendez donc le châtiment certain d'Allah, Son châtiment irrésistible et Son supplice qu’on ne peut détourner.

Allah a également dit : «Il dit : “Ô mon Seigneur, secoure-moi contre leur démenti.” (23 : 39) Il dit : “Dans peu de temps, ils seront certainement pris de remords!” (23 : 40) Alors le Cri les saisit en toute justice et Nous les rendîmes semblables à une écume ; qu’ils s’éloignent donc, les gens injustes!» (Al-Mu’minûn, 23 : 39-41)

Il a dit aussi : «Ils dirent : “Es-tu venu pour nous écarter de nos divinités? Fais donc venir ce dont tu nous menaces, si tu es du nombre

des véridiques.” (46 : 22) Il dit : “La science n’appartient qu’à Allah. Je vous communique ce avec quoi j’ai été envoyé, mais je vous vois, vous, un peuple d’ignorants.” (46 : 23) Puis, lorsqu’ils virent un nuage se diriger vers leurs vallées, ils dirent : “Voici un nuage qui nous apporte la pluie!” Non, c’est bien ce que vous vouliez hâter : un vent qui charrie un châtiment douloureux (46 : 24), détruisant toute chose par l’ordre de son Seigneur. Puis, au matin, on ne vit plus que leurs demeures. Ainsi rétribuons-Nous le peuple criminel.» (Al-Ahqâf, 46 : 22-25)

Allah a rappelé en plusieurs passages leur destruction, de façon à la fois concise et détaillée, comme Il l’a déjà indiqué. Il dit par exemple : «Nous l’avons sauvé, lui et ceux qui étaient avec lui, par une miséricorde de Notre part, et Nous avons anéanti jusqu’au dernier ceux qui traitaient de mensonges Nos signes et qui n’étaient pas croyants.» (Al-Aʿrâf, 7 : 72)

Il dit aussi : «Et lorsque vint Notre ordre, Nous sauvâmes Hûd et ceux qui avaient cru avec lui, par une miséricorde de Notre part. Nous les sauvâmes d’un dur châtiment (11 : 58). Voilà (la tribu de) ‘Âd : ils avaient nié les signes de leur Seigneur, avaient désobéi à Ses messagers et suivi l’ordre de tout tyran obstiné (11 : 59). Une malédiction les poursuivit ici-bas et le Jour de la Résurrection. Oui, ‘Âd a bien mécru en

son Seigneur ! Que s’éloigne donc (le peuple de) ‘Âd, celui de Hûd!» (Hûd, 11 : 58-60)

Et encore : «Le Cri les saisit en toute justice, et Nous les rendîmes semblables à une écume ; qu’ils s’éloignent donc, les gens injustes!» (Al-Mu’minûn, 23 : 41)

Allah a dit également : «Ils le traitèrent de menteur, et Nous les anéantîmes ; en cela il y a certes un signe, et la plupart d’entre eux n’étaient pas croyants (26 : 139). Ton Seigneur, Lui, est le Puissant, le Miséricordieux.» (Ash-Shuʿarâ’, 26 : 139-140)

Quant au détail de leur anéantissement, Allah dit : «Puis, lorsqu’ils virent un nuage se diriger vers leurs vallées, ils dirent : “Voici un nuage qui nous apporte la pluie!” Non, c’est bien ce que vous vouliez hâter : un vent qui charrie un châtiment douloureux» (Al-Ahqâf, 46 : 24). Cela fut le premier signe du châtiment qui s’abattit sur eux : ils étaient alors frappés de sécheresse et la pluie ne tombait plus depuis trois ans, si bien qu’ils souffraient gravement de la disette. Lorsqu’ils soupirèrent après la pluie, ils virent apparaître dans le ciel un nuage qu’ils crurent être porteur de miséricorde, alors qu’il s’agissait en réalité d’un nuage de tourment.

C’est pourquoi Allah dit : «Non, c’est bien ce que vous vouliez hâter» (Al-Ahqâf, 46 : 24), à savoir la réalisation du châtiment dont ils réclamaient la venue en disant : «Fais donc

venir ce dont tu nous menaces, si tu es du nombre des véridiques» (Al-Ahqâf, 46 : 22), expression similaire à celle rapportée dans la sourate Al-Aʿrâf.

À ce sujet, les exégètes et d'autres ont rapporté l'histoire mentionnée par l'imam Muhammad ibn Isḥâq ibn Yasâr : quand ils n'eurent de cesse de renier Allah, Il suspendit la pluie durant trois ans, si bien qu'ils furent dans la gêne la plus extrême. Il poursuit : «Quant aux gens, lorsqu'ils…»

Un grave malheur les frappa à cette époque, et ils implorèrent Dieu de les en délivrer. Ils s'adressaient à Lui par le biais de Son Sanctuaire et de l'emplacement de Sa Maison sacrée, lieu déjà bien connu des gens de cette époque, habité alors par les 'Amalécites, issus de la descendance de 'Amaliq, fils de Laoudh, fils de Sām, fils de Noé. Leur chef, à ce moment-là, était un certain Muʿāwiya ibn Bakr, dont la mère, Jilhada bint al-Khaybarī, était de la tribu de ʿĀd.

On raconte que les ʿĀd envoyèrent une délégation d'environ soixante-dix hommes pour demander à Allah de leur accorder la pluie auprès du Sanctuaire. En chemin, ils firent halte chez Muʿāwiya ibn Bakr, en périphérie de La Mecque, et y séjournèrent un mois, passant

[956](1) Dans le texte : "vous avez mérité". (2) "Mumhaliyīn musnatin" : ils ont été frappés par la sécheresse et la disette. (3) "ʿĀriḍan" : un nuage. (4) Tel quel dans le manuscrit ; dans l'édition imprimée : "pluie".

leurs journées à boire du vin pendant que deux chanteuses appartenant à Muʿāwiya, surnommées « al-Jarādatān », leur divertissaient. Lorsqu’ils prolongèrent ainsi leur séjour et que Muʿāwiya fut pris de compassion pour son peuple, mais trop gêné pour leur intimer de repartir, il composa des vers et, pour les inciter à partir, en ordonna la récitation aux deux chanteuses :

[du mètre al-wāfir]

« Ô Qayl, prends garde, lève-toi et mets-toi en route,

Peut-être Dieu nous enverra-t-Il un nuage au matin ;

Pour qu’Il abreuve la terre de ʿĀd, car ʿĀd

Sont à présent incapables de prononcer la moindre parole,

Tant leur soif est grande : nous ne plaçons plus d’espoir

Ni dans le vieillard ni dans l’enfant ;

Leurs femmes vivaient jadis dans l’aisance,

Mais les voilà désormais réduites à la détresse ;

Même les bêtes sauvages vont et viennent à découvert

Sans craindre les flèches des ʿĀd,

Pendant que vous, vous demeurez ici, à vous délecter

De vos plaisirs jour et nuit, sans trêve ;

Confusion sur vous, délégation de ce peuple,

Et qu’ils ne reçoivent ni salut ni paix ! »

Alors seulement, la délégation se souvint du but de son voyage et se rendit au Sanctuaire pour implorer la pluie en faveur de son peuple. Celui qui adressa la prière fut Qayl ibn ʿAtr. Dieu fit alors apparaître trois nuées : l'une blanche, l'autre rouge et la troisième noire. Une voix céleste se fit entendre : « Choisis pour toi et pour ton peuple l'une de ces nuées. » Qayl répondit : « Je choisis la nuée noire, car c'est celle qui contient le plus d'eau. » La voix reprit : « Tu as choisi une nuée emplie de cendres, qui n'épargnera pas un seul membre de ʿĀd, ne laissant ni père ni enfant, tous seront anéantis, à l'exception des Banū al-Lūdhiyya al-Muhdā. »

Ces derniers constituaient un clan de ʿĀb alors établi à La Mecque, et ils ne furent pas touchés par le châtiment qui frappa leur peuple. Parmi leurs descendants, certains formèrent ce que l'on appelle les ʿĀd postérieurs.

Dieu dirigea donc la nuée noire choisie par Qayl ibn ʿAtr, chargée de Sa vengeance, vers le territoire de ʿĀd, jusqu'à ce qu'elle apparaisse au-dessus d'eux depuis une vallée nommée al-Mughīth. Quand ils l'aperçurent, ils se réjouirent, disant : « Voilà un nuage qui nous apportera la pluie ! » C'est alors que le Très-Haut déclara : « En réalité, c'est bien ce que vous réclamiez avec empressement : un vent qui charrie un châtiment douloureux » (Coran,

al-Aḥqāf : 24-25), autrement dit, il anéantit toute chose qu'il avait reçu ordre de détruire.

La première personne qui aperçut ce qu'elle contenait et comprit qu'il s'agissait d'un vent – selon ce qui est rapporté – fut une femme de ʻAd appelée « Qahd »[958]. Lorsqu'elle discerna ce qu'il en était, elle poussa un cri et s'évanouit. À son réveil, on lui demanda : « Qu'as-tu vu, ô Qahd ? » Elle répondit : « J'ai vu un vent dans lequel se trouvaient comme des météores de feu, précédés par des hommes qui le menaient. Dieu l'a assujetti contre eux durant sept nuits et huit jours, sans relâche (ce qu'on désigne par "ḥusūm" : continue et ininterrompue), et il ne laissa personne parmi ʻAd sans le faire périr. »

On rapporte qu'Hūd(as) s'était tenu à l'écart, selon ce qu'on me rapporte, dans un enclos, lui et ceux qui croyaient avec lui. Rien de ce vent ne les touchait, si ce n'est une brise qui leur adoucissait la peau et leur procurait du bien-être. Pendant ce temps, le vent passait au-dessus des gens de ʻAd, emportant leurs femmes sous le ciel et les frappant de pierres,

[957](1) Dans l'édition imprimée : « il expose ». (2) فهينم (Fahinam) : dérivé de « heinama », qui signifie un discours subtil. Dans le « Tārīkh al-Ṭabarī » : « il nous abreuve d'un nuage », alors que dans l'édition imprimée : « il nous octroie ». (3) C'est ainsi dans le texte original et dans le « Tārīkh al-Ṭabarī », alors que dans l'édition imprimée : « des jours ». « ʻAyāmī » est le pluriel de « ʻImā », désignant une femme dont le mari est décédé et qui est dépourvue de ressources financières. (4) Dans l'édition imprimée : « al-hamdā ».

[958] Dans l'Histoire de Ṭabarī : Mahdad.

et l’on mentionne que toute l’histoire se poursuit ainsi[959].

L’imam Ahmad a rapporté dans son Musnad un hadith qui se rapproche de cette histoire. Il dit[960] : « Nous a rapporté Zayd ibn al-Ḥubbāb : “Abou al-Mundhir Sallām ibn Sulaymān al-Naḥwī nous a rapporté : ‘ʿĀṣim ibn Abī al-Najūd, d’après Abou Wāʾil, d’après al-Ḥārith – qui est Ibn Ḥassān, et l’on dit aussi Ibn Yazīd al-Bakrī – a dit : ‘Je suis parti pour me plaindre auprès du Messager d'Allah au sujet d’al-ʿAlāʾ ibn al-Ḥaḍramī. Je passai par al-Rabadhah, et je trouvai une vieille femme de Banū Tamīm laissée là, isolée. Elle me dit : “Ô serviteur d'Allah ! J’ai un besoin auprès du Messager d'Allah. Pourrais-tu le lui transmettre ?” Je la pris donc en charge et parvins à Médine, où la mosquée était pleine de monde. Une bannière noire flottait, et Bilāl se tenait devant le Messager d'Allah, l’épée au côté.”

Alors je demandai : “Que se passe-t-il ?” On me répondit : “Le Prophète veut envoyer ‘Amr ibn al-‘Āṣ en expédition.” Je m’assis donc. Il entra chez lui – ou dit-on : dans sa tente – et je sollicitai la permission de le suivre. On me le permit, et j’entrai, puis je le saluai. Il dit : “Y a-t-il eu entre vous et Banū Tamīm quelque chose ?” Je répondis : “Oui, nous avions

[959] Voir le récit complet dans l’Histoire de Ṭabarī (1/219-222).

[960] Dans le Musnad (3/482).

l’avantage sur eux. En chemin, j’ai trouvé une vieille femme de Banū Tamīm isolée, qui m’a demandé de la conduire jusqu’à toi, et elle est maintenant à la porte.” Alors il l’autorisa à entrer, et je dis : “Ô Messager d'Allah, si tu juges bon de placer une barrière entre nous et Banū Tamīm, fais que ce soit al-Dahnāʾ, car elle nous appartenait auparavant.” En entendant cela, la vieille femme s’emporta et s’exclama : “Ô Messager d'Allah, jusqu’où comptes-tu pousser celui qui veut te nuire !?” Je me dis alors : “Je suis comme la chèvre qui a transporté sa propre perte ; j’ai pris cette femme sans savoir qu’elle serait mon adversaire. Je me réfugie auprès d'Allah et de Son Messager pour ne pas être comme le délégué de ‘Ad.”

Le Prophète lui dit : “Hein ! Et qui est le délégué de ‘Ad ?” Alors qu’il en savait plus que moi à ce sujet, mais il cherchait à m’en faire dire davantage. Je lui répondis : “Les ‘Ad furent frappés de sécheresse et envoyèrent un délégué nommé Qayl. Ce dernier s’arrêta chez Muʿāwiyah ibn Bakr un mois durant, à boire du vin, tandis que deux chanteuses nommées al-Jarādatān lui chantaient leurs airs. Quand le mois fut passé, il partit vers les montagnes de Tihāmah[961] et pria : ‘Ô Seigneur, Tu sais que je ne suis pas venu pour un malade à soigner ou

[961] À l’origine : vers les montagnes de Mahra, et il a confirmé ce qui est dans le Musnad.

un captif à libérer, mais pour demander la pluie pour les ‘Ad. Accorde-leur ce que Tu leur accordais auparavant !’”

Des nuées noires passèrent alors au-dessus de lui, et on l’appela d’elles : « Choisis ! » Il désigna l’une de ces nuées, sombre, et on l’interpella de nouveau : « Prends-la sous forme de cendres destructrices qui n’épargneront personne d’‘Ād. »

Il dit : « Il ne me fut rapporté qu’un souffle de vent, à peine la mesure de ce qui pourrait traverser ma bague, et ils périrent tous. » Abū Wāʾil déclara : « Il a dit vrai. » Et lorsque les femmes et les hommes envoyaient un émissaire pour défendre leur cause, ils disaient : « Ne sois pas tel l’émissaire [962] de ‘Ād ! »

C’est ainsi que l’a rapporté At-Tirmidhī [963], d’après ʿAbd ibn Ḥumayd, d’après Zayd ibn al-Ḥubbāb, avec cette même chaîne de transmission. An-Nasāʾī [964] le rapporte également, via Sallām Abū al-Mundhir, d’après ʿĀṣim ibn Bahdalah, et par son intermédiaire Ibn Mājah le cite. Plusieurs exégètes, dont Ibn Jarīr [965] et d’autres, ont également consigné ce

[962] Rapporté par Ahmad dans le Musnad (3/482), n° 15896, c’est un hadith ḥasan.

[963] Rapporté par al-Tirmidhī

[964] Rapporté par an-Nasā’ī dans les Sunan al-Kubrā

[965] Voir le Tafsīr d’Ibn Jarīr al-Ṭabarī (7/67), ad-Durr al-Manthūr (4/442) et le Tafsīr d’Ibn Kathīr (2/559).

ḥadith et ce récit à propos de l’interprétation de cet épisode.

Il se peut que cette version fasse référence à l’extermination de la seconde tribu de ‘Ād, car ce qu’en relatent Ibn Isḥāq et d’autres évoque La Mecque, qui ne fut bâtie qu’après Ibrāhīm l’Ami [d'Allah], lorsque celui-ci y établit Hājar et son fils Ismāʿīl, puis la tribu de Jurhum s’y installa, comme il sera mentionné plus loin. Or, la première ‘Ād a précédé l’époque d’Ibrāhīm. De plus, il est fait mention dans ce récit de Muʿāwiyah ibn Bakar et de ses poèmes, dont le style est plus tardif que celui de l’époque de la première ‘Ād. D’ailleurs, il est question d’étincelles de feu dans ce nuage, tandis que la première ‘Ād fut anéantie par un vent violent et glacial [966].

Ibn Masʿūd, Ibn ʿAbbās et nombre de grands tābiʿīn ont affirmé que ce vent était à la fois glacé et extrêmement violent : « [Il le leur imposa] pendant sept nuits et huit jours successifs » [Al-Ḥāqqah, v.7], c’est-à-dire sept jours et huit nuits complètes, ininterrompues. Certains avancent que tout commença un vendredi, d’autres un mercredi : « Tu vois ce peuple gisant, comme si c’étaient des troncs de palmiers évidés » [Al-Ḥāqqah, v.7]. Dieu les compare aux fûts de palmiers dépourvus de cimes, car le vent se saisissait de chacun

[966] Ar-Rīḥ aṣ-Ṣarṣar : vent froid et violent.

d’entre eux, le soulevait dans les airs, puis le projetait sur la tête, la lui fracassant et laissant son corps sans tête. Ainsi qu’Il dit : « Nous avons lâché contre eux un vent cinglant, en un jour néfaste et continu » [Al-Qamar, v.19], c’est-à-dire un jour de malheur pour eux dont le châtiment ne cessa point de s’abattre : « Il arrachait les gens comme s’ils étaient des troncs de palmiers déracinés » [Al-Qamar, v.20].

Et ceux qui ont prétendu que ce « jour néfaste et continu » serait le mercredi, en le tenant pour un jour de mauvais augure, se sont trompés, car ils ont contredit le Coran qui déclare dans un autre verset : « Nous envoyâmes contre eux un vent cinglant, durant des jours néfastes » [Fuṣṣilat, v.16]. Il est établi qu’il s’agissait de huit jours consécutifs. S’ils étaient intrinsèquement néfastes, alors les sept jours compris dans ces huit seraient tous considérés comme néfastes. C’est donc ainsi…[967]

Personne ne l’affirme, mais ce que l’on entend par « des jours néfastes » signifie qu’un malheur s’est abattu sur eux.

Dieu dit : « Et dans (l’histoire de) ʻĀd, quand Nous envoyâmes contre eux le vent stérile » (Adh-Dhâriyât, 41). Autrement dit, ce vent ne produit rien de bon : un vent isolé ne soulève

[967] Tel quel dans le texte original, et dans l’édition imprimée : « pour cette compréhension ». Ce qui est rapporté au sujet de la superstition concernant le mercredi est inexact.

pas la pluie et ne féconde pas les arbres, il est stérile, sans aucun résultat bénéfique. C'est pourquoi Il dit : « Elle ne laissait rien qu'elle ne réduisît en débris » (Adh-Dhâriyât, 42), c'est-à-dire qu'elle le rendait semblable à une chose pourrie et périmée dont on ne retire plus aucun profit.

Il est rapporté dans les deux recueils authentiques (Al-Bukhârî et Mouslim), d'après un hadith transmis par Chou'bah, d'après Al-Hakam, d'après Moujâhid, d'après Ibn 'Abbâs, que le Messager d'Allah a dit : « J'ai été secouru par le vent de l'Est (As-Sabâ), et 'Ād a été anéantie par le vent de l'Ouest (Ad-Dabûr). » [968]

Quant à Sa Parole : « Et rappelle-toi le frère de 'Ād, lorsqu'il avertit son peuple, dans Al-Ahqâf, alors que déjà des avertisseurs étaient passés avant lui et après lui : "N'adorez qu'Allah. En vérité, je crains pour vous le châtiment d'un jour terrible." » (Al-Ahqâf, 21). Ce qui apparaît, c'est que ces 'Ād-là sont les premiers 'Ād, car le récit ressemble à celui du peuple de Hûd, qui sont bien les premiers, mais il se peut aussi qu'il s'agisse ici des seconds 'Ād. C'est ce que laissent entendre nos remarques précédentes et le hadith [969] rapporté de 'Â'ishah (qu'Allah l'agrée).

[968] Rapporté par al-Bukhārī

[969] Voir le hadith d''Ā'isha à la page 194.

Pour ce qui est de Sa Parole : « Lorsqu'ils virent un nuage se diriger vers leurs vallées, ils dirent : "Voici un nuage qui nous apporte la pluie." » (Al-Ahqâf, 24). En effet, lorsque ʻĀd vit cette masse s'élever dans le ciel, tel un nuage, ils crurent qu'il s'agissait d'une pluie bienfaisante, alors qu'en réalité c'était un nuage de châtiment. Ils l'ont pris pour une miséricorde, mais ce fut un supplice. Ils en attendaient le bien, ils en reçurent la plus grande calamité. Dieu dit : « Bien au contraire, c'est ce que vous réclamiez avec hâte » (Al-Ahqâf, 24), à savoir le châtiment. Puis Il l'explique ainsi : « C'est un vent où se trouve un châtiment douloureux » (Al-Ahqâf, 24).

Il se peut que ce châtiment soit celui du vent glacial, violent et persistant, qui dura sept nuits et huit jours, ne laissant aucun survivant. Il les pourchassait jusque dans les cavernes des montagnes et les grottes [970], les emportait, les anéantissait, et détruisait leurs maisons fortifiées et leurs palais bâtis. Car, tout comme ils s'enorgueillissaient de leur force et de leur puissance, en disant : « Qui est plus fort que nous ? », Dieu a déchaîné contre eux ce qui est plus fort et plus puissant qu'eux : le vent stérile.

Il se peut aussi que ce vent ait, dans un second temps, fait s'élever un nuage au point

[970] Al-Ghirān : les creux, pluriel de maghāra (grotte).

que ceux qui restaient parmi eux l’aient cru porteur de miséricorde et de secours ; mais Dieu l’a envoyé sur eux chargé d’étincelles et de feu, comme plusieurs l’ont rapporté. Ce fut alors le même sort qu’avait subi le peuple de Madyan, surnommé « les hôtes de l’ombre », auxquels Dieu infligea à la fois le froid du vent et le feu, soit la plus terrible forme de châtiment combinant des éléments opposés, avec, en plus, le Cri mentionné dans la sourate « Les Croyants ont certes réussi » (Al-Mu’minûn). Et Dieu est plus savant.

Ibn Abî Hâtim a rapporté selon son père, qui tenait de Muhammad ibn Yahyâ ibn Adh-Dharîs, lequel tenait de Ibn Fudayl, de Mouslim, de Moujâhid, et de Ibn ‘Umar, que le Messager d'Allah a dit : « Jamais Dieu n’ouvrit aux ‘Ād la porte du vent que… »

Ils furent anéantis par ce fléau, à l’exception d’une partie équivalant à la place d’un anneau. Puis il (le vent) passa auprès des nomades, les emporta ainsi que leurs troupeaux et leurs biens entre le ciel et la terre. Lorsque les sédentaires de la tribu de ‘Ad virent ce vent et ce qu’il comportait, ils dirent : « C’est un nuage qui va nous apporter la pluie » [Al-Ahqâf, 24]. Alors il précipita les gens de la steppe, leurs troupeaux et leurs biens sur les habitants de la cité.

Al-Tabarânî le rapporta[971] : d'après 'Abadân ibn Ahmad, d'après Ismâ'îl ibn Zakariyyâ al-Kûfî, d'après Abû Mâlik, d'après Muslim al-Malâ'î, d'après Mujâhid et Sa'îd ibn Jubayr, d'après Ibn 'Abbâs, qui a dit : Le Messager d'Allâh a dit : « Allâh n'a libéré contre les 'Ad qu'un courant d'air de la taille d'une place d'anneau. Puis il fut envoyé contre eux, des bédouins vers les sédentaires. Quand les habitants des cités le virent, ils dirent : "C'est un nuage qui va nous apporter la pluie", il se dirige vers nos vallées, alors que les gens des campagnes s'y trouvaient. Les gens de la steppe furent ainsi jetés sur les habitants de la cité, jusqu'à ce qu'ils périssent. »

Il ajouta : « Elle (la tempête) se révolta contre ses gardiens jusqu'à sortir par les interstices des portes[972]. »

J'ai dit : « Quant à d'autres, ils ont ajouté : "Elle est sortie sans aucun compte." »

Ce qui compte ici, c'est que ce hadith, quant à son élévation jusqu'au Prophète (marfû'), est sujet à examen. Puis il y a divergence sur Muslim al-Malâ'î, et l'on y relève quelque trouble. Allâh sait mieux.

Il ressort clairement du verset que les 'Ad virent un amas nuageux : l'on comprend qu'ils

[971] Rapporté par al-Ṭabarānī comme indiqué dans Majma' al-Zawā'id (7/113) de Ibn 'Umar, et il comprend Muslim al-Malā'ī ; il est faible. Il contient également Ibn Faḍīl, certains ne s'y réfèrent pas. Voir al-Mughni dans la section des faibles (2/624).

[972] Rapporté par al-Ṭabarānī

y percevaient l’éclat de la nuée, comme l’indique le hadith de Hârith ibn Hassân al-Bakrî si l’on en fait un commentaire de cette histoire.

Ce qui l’exprime encore plus nettement, c’est ce que rapporte Muslim dans son Sahîh : il a dit : Abû al-Tâhir nous a relaté, Ibn Wahb nous a relaté, j’ai entendu Ibn Jurayj nous expliquer, d’après ‘Atâ’ ibn Abî Rabâh, d’après ‘Â’isha (qu’Allâh l’agrée) : « Lorsque le vent se levait, le Messager d’Allâh disait : “Ô Allâh, je Te demande le bien qu’il recèle, le bien qu’il contient et le bien pour lequel il a été envoyé, et je me réfugie auprès de Toi contre son mal, le mal qu’il contient et le mal pour lequel il a été envoyé.” » Elle dit : « Et lorsque le ciel s’obscurcissait, son visage changeait de couleur, il sortait et rentrait, partait et revenait ; puis, lorsqu’il pleuvait, il était soulagé. Je le remarquai et l’interrogeai, et il me répondit : “Peut-être, ô ‘Â’isha, comme les gens de ‘Ad ont dit : ‘Puis quand ils le virent, un nuage se dirigeant vers leurs vallées, ils dirent : C’est un nuage qui nous amène la pluie’ [Al-Ahqâf, 24].” »[973]

Cela a aussi été rapporté par At-Tirmidhî, An-Nassâ’î et Ibn Mâjah[974], d’après Ibn Jurayj.

Une autre voie :

[973] Rapporté par Muslim

[974] Rapporté par al-Tirmidhī

L’imam Aḥmad a rapporté : « Hārūn ibn Maʿrūf nous a transmis, ʿAbd Allāh ibn Wahb nous a informés, ʿAmr — il s’agit de ʿAmr ibn al-Ḥārith — nous a informés qu’Abū an-Naḍr lui a rapporté de Sulaymān ibn Yasār, d’après ʿĀʾisha, qui a dit :

“Je n’ai jamais vu le Messager d’Allah rire à gorge déployée au point de voir l’intérieur de sa bouche, il se contentait de sourire.”

Elle ajouta : “Lorsqu’il voyait un nuage ou ressentait un vent, on le voyait à son visage.” Elle dit alors : “Ô Messager d’Allah ! Les gens, quand ils voient un nuage, s’en réjouissent dans l’espoir qu’il contienne la pluie. Quant à toi, quand tu le vois, le mécontentement se lit sur ton visage ?” Il répondit : “Ô ʿĀʾisha ! Comment puis-je être sûr qu’il ne recèle pas un châtiment ? Le peuple de Nūḥ a bien été châtié par un vent, et certaines personnes ont vu le châtiment ; ils ont dit : « Voilà un nuage qui va nous apporter la pluie » [975].”

Ce ḥadīth indique presque explicitement que les deux récits diffèrent, comme nous l’avons souligné plus haut. Ainsi, l’histoire mentionnée dans la sourate al-Aḥqāf concerne le deuxième peuple de ʿĀd, tandis que les autres récits du Coran se rapportent au premier peuple de ʿĀd. Et Allah est plus savant quant à la vérité.

[975] Rapporté par Ahmad dans le Musnad (6/66), numéro 24250.

De même, Muslim [976] rapporte ce ḥadīth d’après Hārūn ibn Maʿrūf, et al-Bukhārī ainsi qu’Abū Dāwūd [977] l’ont également cité, d’après Ibn Wahb.

Nous avons déjà mentionné le ḥajj (pèlerinage) de Hūd(as) lorsque nous avons évoqué celui de Nūḥ(as). Il est rapporté de l’Imām ʿAlī ibn Abī Ṭālib (qu’Allah l’agrée) qu’il aurait décrit l’emplacement de la tombe de Hūd(as) au Yémen. D’autres ont dit qu’elle se trouvait à Damas, dans la Grande Mosquée, où se trouve un endroit dans le mur situé au sud, et certains affirment que c’est là que se trouverait la tombe de Hūd(as). Et Allah est plus savant.

* * *

L'histoire de Ṣāliḥ, le prophète des Thamūd

Le récit de Sâlih, prophète de la tribu de Thamûd :

Thamûd est une tribu célèbre portant le nom de son ancêtre Thamûd, frère de Jadîs, tous deux fils de ʿĀthir, fils d’Iram, fils de Sâm, fils de Noé. Il s’agissait d’Arabes dits « originels », qui habitaient la région d’al-Ḥijr, située entre le Ḥijāz et Tabūk. Le Messager d'Allah y passa en se rendant à Tabūk accompagné des musulmans, comme cela sera mentionné. Les

[976] Rapporté par Muslim

[977] Rapporté par al-Bukhārī (4828 et 4829) dans le Tafsîr, et Abū Dāwūd

Thamûd vécurent après le peuple de ʿĀd et, à l’instar de ce dernier, ils adoraient des idoles.

Dieu envoya donc parmi eux l’un des leurs, Son serviteur et Messager : Sâlih, fils de ʿUbayd, fils de Mâshikh, fils de ʿUbayd, fils de Ḥâjir, fils de Thamûd, fils de ʿĀthir, fils d’Iram, fils de Sâm, fils de Noé. Il les appela à ne vouer d’adoration qu’à Allah, l’Unique sans associé, et à délaisser les idoles et les égaux en divinité, sans rien Lui associer. Une fraction d’entre eux crut en son message, mais la grande majorité le rejeta. Ils le maltraitèrent verbalement et physiquement, complotèrent pour le tuer et abattirent la chamelle qu'Allah avait donnée comme preuve contre eux. Alors Dieu les saisit avec la rigueur du Tout-Puissant, comme Il l’a dit :

« Et aux Thamûd (Nous avons envoyé) leur frère Sâlih. Il dit : “Ô mon peuple, adorez Dieu. Vous n’avez pas d’autre divinité que Lui. Il vous est parvenu une preuve de votre Seigneur : voici la chamelle d'Allah comme signe pour vous. Laissez-la donc paître sur la terre d'Allah et ne la malmenez pas, de peur qu’un châtiment douloureux ne vous frappe. (73)

Souvenez-vous que, après le peuple de ʿĀd, Il a fait de vous des successeurs et vous a établis sur la terre : vous érigez des palais sur ses plaines et vous creusez dans les montagnes des demeures. Rappelez-vous donc les

bienfaits d'Allah et ne semez pas la corruption sur terre en fauteurs de désordre. (74)

Les notables de son peuple qui s’enorgueillissaient dirent à ceux d’entre eux qui étaient affaiblis, c’est-à-dire à ceux qui avaient cru : “Savez-vous vraiment que Sâlih est un envoyé de son Seigneur ?” Ils répondirent : “En vérité, nous croyons au message dont il a été chargé.” (75)

Ceux qui s’enorgueillissaient répliquèrent : “Pour notre part, nous rejetons ce en quoi vous avez cru.” (76) Puis ils abattirent la chamelle, défièrent l’ordre de leur Seigneur et dirent : “Ô Sâlih, fais-nous venir ce dont tu nous menaces, si tu es vraiment du nombre des envoyés.” (77)

Alors le tremblement les saisit et les trouva gisant à même leur demeure. (78) Sâlih se détourna d’eux et dit : “Ô mon peuple, je vous ai transmis le message de mon Seigneur et je vous ai conseillé, mais vous n’aimez pas ceux qui vous conseillent.” » [Al-Aʿrāf, 7 : 73-79].

Allah dit encore dans la sourate Hūd :

« Et aux Thamûd (Nous avons envoyé) leur frère Sâlih. Il dit : “Ô mon peuple, adorez Dieu. Vous n’avez pas d’autre divinité que Lui. C’est Lui qui vous a créés à partir de la terre et qui vous y a installés. Implorez donc Son pardon, puis revenez à Lui repentants ; en vérité, mon Seigneur est Proche, Il répond (aux invocations).” (61)

Ils dirent : “Ô Sâlih, avant cela, tu étais un espoir pour nous. Nous interdis-tu d’adorer ce que nos pères adoraient ? Nous voilà vraiment dans un doute troublant à propos de ce à quoi tu nous appelles.” (62)

Il répondit : “Ô mon peuple, que direz-vous si je m’appuie sur une preuve évidente provenant de mon Seigneur, et qu’Il m’a accordé de Sa part une miséricorde ? Qui me protégera d'Allah si je Lui désobéis ? Vous ne feriez alors qu’accroître ma perte. (63)

Ô mon peuple, voici la chamelle d'Allah, un signe pour vous. Laissez-la donc paître sur la terre d'Allah et ne la maltraitez pas, sinon un châtiment tout proche vous atteindra.” (64)

Mais ils la tuèrent. Alors (Sâlih) leur dit : “Jouissez de vos demeures pendant trois jours. Voilà une promesse qui ne saurait être démentie.”” [Hūd, 11 : 61-64].

Voici une traduction fidèle et cohérente du texte cité :

« (65) Puis, lorsque Notre Ordre vint, Nous avons sauvé Sâlih, ainsi que ceux qui avaient cru avec lui, par une miséricorde de Notre part et [Nous les avons sauvés] de l’ignominie de ce jour-là. En vérité, ton Seigneur est le Fort, l’Inébranlable. (66) Et le Cri saisit les injustes, si bien qu’ils restèrent gisant dans leurs demeures, (67) comme s’ils n’y avaient jamais vécu dans l’aisance. Certes, les Thamûd avaient renié leur Seigneur. Que [la

malédiction] frappe les Thamûd ! » [Hûd : 61-68]

Et Il dit dans la sourate Al-Ḥijr :

« (80) Les gens d'Al-Ḥijr ont traité de menteurs les Messagers. (81) Nous leur avons pourtant donné Nos signes, mais ils s'en sont détournés. (82) Ils taillaient des maisons dans les montagnes en se croyant à l'abri. (83) Le Cri les saisit au matin, (84) et ce qu'ils avaient acquis ne leur servit à rien. » [Al-Ḥijr : 80-84]

Et Il dit dans la sourate Al-Isrâ' :

« (59) Rien ne Nous a empêchés d'envoyer les miracles sinon le fait que les générations anciennes les avaient déjà traités de mensonges. Nous avions accordé la chamelle à Thamûd comme signe évident, mais ils lui firent du tort. Et Nous n'envoyons ces miracles qu'à titre de menace. » [Al-Isrâ' : 59]

Et Il dit dans la sourate Ash-Shu'arâ' :

« (141) Thamûd a traité de menteurs les Messagers, (142) lorsque leur frère Sâlih leur dit : "Ne craindrez-vous donc pas [Allah] ? (143) Je suis pour vous un Messager digne de confiance. (144) Craignez donc Allah et obéissez-moi. (145) Je ne vous demande aucun salaire pour cela, mon salaire n'incombe qu'au Seigneur des mondes. (146) Vous laissera-t-on jouir ici en sécurité, (147) au milieu de jardins et de sources, (148) de cultures et de palmiers aux régimes tendres, (149) tout en taillant dans les montagnes des demeures avec luxe ? (150)

Craignez donc Allah et obéissez-moi. (151) Et ne suivez pas l’ordre des outranciers, (152) qui sèment la corruption sur terre et n’y apportent aucune amélioration.” (153) Ils dirent : “Tu n’es qu’un homme ensorcelé ! (154) Tu n’es qu’un mortel semblable à nous. Apporte donc un miracle, si tu es véridique.” (155) Il dit : “Voici une chamelle : à elle de boire un jour déterminé, et à vous de boire un autre jour. (156) Ne la touchez pas pour lui faire du mal, sinon le châtiment d’un grand jour vous frappera.” (157) Ils la tuèrent alors, puis, au matin, ils s’en repentirent. (158) Le châtiment les saisit. Il y a bien là un signe, mais la plupart d’entre eux ne croient pas. (159) Et ton Seigneur est assurément le Tout-Puissant, le Très Miséricordieux.” » [Ash-Shu‘arâ’ : 141-159]

Et Il dit dans la sourate An-Naml :

« (45) Nous avons certes envoyé à Thamûd leur frère Sâlih [en leur disant] : “Adorez Allah !” et voilà qu’ils se divisèrent en deux groupes qui se disputaient. (46) Il dit : “Ô mon peuple, pourquoi recherchez-vous de préférence le mal plutôt que le bien ? Pourquoi ne demandez-vous pas pardon à Allah afin que vous obteniez miséricorde ?” (47) Ils dirent : “Nous voyons en toi, ainsi qu’en ceux qui sont avec toi, un signe de mauvais augure.” Il répondit : “Votre sort est auprès d’Allah. Vous êtes plutôt des gens qu’on met à l’épreuve.” (48) Il y avait dans la ville un groupe de neuf

hommes qui semaient la corruption sur terre et n’apportaient aucune amélioration. (49) Ils dirent : “Prêtons serment devant Allah que nous l’attaquerons, lui et sa famille, durant la nuit, puis nous dirons à son proche parent : ‘Nous n’avons pas assisté à la perte de sa famille, et nous sommes véridiques.’” (50) Ils ourdirent une ruse, et Nous ourdîmes une ruse sans qu’ils s’en rendent compte. (51) Regarde donc quelle fut la fin de leur stratagème : Nous les anéantîmes, eux et leur peuple tout entier. (52) Voilà donc leurs demeures dévastées à cause de leurs injustices. En vérité, il y a là un signe pour des gens qui savent. (53) Et Nous avons sauvé ceux qui avaient cru et qui craignaient [Allah]. » [An-Naml : 45-53]

Et Il dit dans la sourate Ḥâ Mîm As-Sajdah (Fussilat) :

« (17) Quant à Thamûd, Nous les avons guidés, mais ils ont préféré l’aveuglement à la bonne direction. Alors le fracas du châtiment humiliant les saisit à cause de ce qu’ils avaient acquis. (18) Et Nous avons sauvé ceux qui avaient cru et qui craignaient [Allah]. » [Fussilat : 17-18]

Et Il dit dans la sourate Al-Qamar :

« (23) Thamûd a traité de mensonges les avertissements. (24) Ils dirent : “Allons-nous suivre un homme, l’un des nôtres ? Nous serions alors dans l’égarement et la folie ! (25) Seul à lui aurait été révélé le Message parmi

nous ? C’est plutôt un menteur insolent.” (26) Demain, ils sauront qui est le menteur insolent. (27) Nous allons envoyer la chamelle comme épreuve pour eux. Surveille-les donc et sois patient. (28) Et informe-les que l’eau sera partagée entre eux : chaque part de boisson sera strictement réservée. (29) Ils appelèrent alors leur compagnon, qui se mit en devoir [de frapper] et la tua. (30) Comment fut Mon châtiment et Mes avertissements ? (31) Nous avons envoyé contre eux un seul Cri, qui les réduisit à l’état de brindilles desséchées. (32) Nous avons certes facilité le Coran pour qu’on s’en souvienne. Y a-t-il donc quelqu’un pour s’en rappeler ? » [Al-Qamar : 23-32]

Et Il dit :

« (11) Thamûd a traité [la vérité] de mensonge à cause de son insolence, (12) lorsque le plus misérable d’entre eux fut envoyé. (13) Le Messager d’Allah leur avait pourtant dit : “Voilà la chamelle d’Allah et son abreuvement !” (14) Mais ils le démentirent et la tuèrent. Alors leur Seigneur, à cause de leurs péchés, les détruisit et anéantit tout, (15) et Il ne redoute point les conséquences [de Son acte]. » [Ash-Shams : 11-15]

Souvent, dans Son Livre, Dieu associe la mention de ‘Âd et de Thamûd, comme on le voit dans la sourate At-Tawbah (Le Repentir), Ibrâhîm, Al-Furqân, Ṣâd, Qâf, An-Najm, ou encore Al-Fajr. Et l’on rapporte que les gens du

Livre ignorent tout de l'histoire de ces deux peuples, car ils ne sont pas mentionnés dans la Torah ; cependant… »

Dans le Coran, on trouve des indices montrant que Moïse (Mûsâ) les a mentionnés, comme l'indique la parole d'Allah dans la sourate Ibrâhîm : « Et Moïse dit : "Si vous mécroyez, vous et tous ceux qui sont sur terre, sachez qu'Allah Se suffit à Lui-même et qu'Il est Digne de louange. (8) Ne vous est-il pas parvenu l'histoire de ceux qui vous ont précédés : le peuple de Noé, les 'Âd, les Thamûd et ceux qui vinrent après eux – que nul autre qu'Allah ne connaît ? Leurs messagers leur vinrent avec des preuves évidentes." » [Ibrâhîm : 8-9].

Le sens apparent de ces versets donne à penser qu'il s'agit là de la suite du discours de Moïse à son peuple. Mais comme ces deux communautés étaient arabes, ils n'ont pas préservé leurs récits de manière fiable ni ne les ont soigneusement consignés, alors même que leur histoire était célèbre à l'époque de Moïse(as). Nous avons abordé tout cela de manière détaillée dans notre Tafsîr, à Allah reviennent la louange et la grâce.

Notre propos, à présent, est d'évoquer leur histoire et ce qu'il en advint : comment Allah sauva Son prophète Sâlih(as) et ceux qui crurent en lui, et comment Il anéantit jusqu'au dernier de ceux qui furent injustes par leur mécréance,

leur insolence et leur opposition à leur messager(as).

Nous avons déjà indiqué qu'ils étaient Arabes et qu'ils vinrent après les 'Âd, sans tirer aucune leçon du sort de ces derniers. C'est pourquoi leur prophète(as) leur dit : « Ô mon peuple ! Adorez Allah : vous n'avez pas d'autre divinité que Lui. Certes, une preuve vous est venue de votre Seigneur : voici la chamelle d'Allah qui vous est offerte en signe. Laissez-la donc paître sur la terre d'Allah, et ne la touchez pas du mal, sinon un châtiment douloureux vous frappera. (73) Et rappelez-vous quand Il vous fit succéder aux 'Âd et vous établit sur la terre, vous y construisant dans ses plaines des palais et vous taillant dans les montagnes des demeures. Souvenez-vous donc des bienfaits d'Allah et ne semez pas la corruption sur la terre. » [Al-A'râf : 73-74].

Autrement dit, Il vous a placés comme successeurs après eux afin que vous méditiez leur sort et que vous agissiez à l'inverse de leurs pratiques. Il vous a accordé cette terre, vous construisant dans ses plaines des palais et, comme dans la parole divine : « vous taillez des maisons dans les montagnes avec habileté » [Ash-Shu'arâ' : 149], c'est-à-dire avec savoir-faire et maîtrise. Accueillez donc la grâce d'Allah avec gratitude, en œuvrant au bien et en L'adorant Lui seul, sans rien Lui associer. Prenez garde à ne pas Lui désobéir et à ne pas

vous écarter de Son obéissance, car la conséquence de cela est néfaste.

C’est dans ce sens qu’il les admonesta encore : « Pensez-vous être laissés en sécurité ici, (146) parmi des jardins et des sources, (147) et des cultures et des palmiers aux fruits tendres ? (148) Et que vous tailliez des maisons dans les montagnes avec habileté ? (149) Craignez donc Allah et obéissez-moi, (150) et ne suivez pas l’ordre des outranciers, (151) qui sèment la corruption sur la terre et ne cherchent pas à la réformer. » [Ash-Shu‘arâ’ : 146-152].

Il leur dit aussi : « Ô mon peuple ! Adorez Allah : vous n’avez pas d’autre divinité que Lui. C’est Lui qui vous a créés à partir de la terre et qui vous a installés sur elle » [Hûd : 61]. Autrement dit, c’est Lui qui vous a façonnés, faisant de vous les habitants de la terre, avec ses moissons et ses fruits. Il est donc le Créateur et le Pourvoyeur, et c’est à Lui seul que revient le droit à l’adoration, sans associé. « Implorez donc Son pardon, puis repentez-vous à Lui » [Hûd : 61], c’est-à-dire délaissez ce que vous faites et consacrez-vous à Son adoration, car Il accepte cela de vous et pardonne vos fautes : « Mon Seigneur est en vérité proche et Il exauce (celui qui L’invoque). » [Hûd : 61].

« Ils dirent : “Ô Sâlih, tu promettais beaucoup à nos yeux avant cela.” » [Hûd : 62]. En

d’autres termes, nous pensions que tu étais plein de bon sens avant de nous appeler à vouer un culte exclusif à Allah, à délaisser ce que nous adorions jusque-là, et à abandonner la voie de nos pères et ancêtres. C’est pourquoi ils ajoutèrent : « Nous interdis-tu d’adorer ce que nos pères adoraient ? Nous sommes certes dans un doute troublant au sujet de ce à quoi tu nous appelles. (62) Il dit : “Ô mon peuple ! Si je m’appuie sur une preuve évidente de mon Seigneur et qu’Il m’a accordé Sa miséricorde, qui donc me protégera contre Allah si je Lui désobéis ? Vous ne faites qu’accroître ma perte.” » [Hûd : 62-63].

C’était là une marque de délicatesse de sa part dans ses propos, de douceur dans son exhortation, et une approche bienveillante pour les inviter au bien, c’est-à-dire

Supposez que la réalité soit bien telle que je vous l’expose et vous y appelle. Quelle sera alors votre excuse devant Dieu ? Comment pourrez-vous vous justifier devant Lui ? Car vous me demandez d’abandonner l’appel que je vous lance à Son obéissance ; or, il m’est impossible de le faire, car cela m’incombe. Et si jamais je l’abandonnais, personne d’entre vous ni quiconque d’autre ne pourrait me protéger contre Lui ni me secourir. Je continuerai donc à vous appeler à Allah, l’Unique sans associé, jusqu’à ce qu’Il juge entre vous et moi.

Ils dirent encore : « Tu n’es qu’au nombre des ensorcelés » [Les Poètes (26) : 153], c’est-à-dire parmi ceux qui sont ensorcelés et ne savent pas ce qu’ils disent en nous appelant à n’adorer qu'Allah seul et à renier tout autre associé. C’est le sens adopté par la majorité des exégètes, selon lesquels « mussahharîn » signifie « ensorcelés ».

D’autres ont affirmé que « mussahharîn » signifiait « ceux qui possèdent un ṣaḥr », c’est-à-dire un poumon, pour signifier qu’il n’était qu’un être humain ordinaire doté d’une respiration. Cependant, la première interprétation reste la plus évidente, car ils déclarèrent ensuite : « Tu n’es qu’un humain comme nous » [Les Poètes (26) : 154], et ils dirent aussi : « Fais donc venir un signe, si tu es du nombre des véridiques » [Les Poètes (26) : 154]. Ils exigèrent de lui un prodige qui prouvât la véracité de ce qu’il leur avait apporté. Il répondit : « Voici une chamelle ; à elle la part d’eau et à vous la part d’eau d’un jour déterminé (155). Ne la touchez pas en mal, sinon vous serez saisis par le châtiment d’un jour redoutable » [Les Poètes (26) : 155-156].

Il dit également : « Une preuve vous est certes parvenue de la part de votre Seigneur : voici la chamelle d'Allah, signe pour vous. Laissez-la donc paître sur le sol d'Allah et ne la touchez pas en mal, sinon un châtiment douloureux vous saisira » [Al-Aʿrâf (7) : 73]. Le

Très-Haut déclare aussi : « Nous avons accordé à Thamûd la chamelle, signe éclatant, mais ils se montrèrent injustes à son égard » [Al-Isrâʾ (17) : 59].

Les exégètes [978] rapportent qu'un jour, le peuple de Thamûd se réunit dans son assemblée. Alors, le Messager d'Allah, Sâlih, leur vint et les appela à Allah : il les exhorta, les avertit, les mit en garde et leur ordonna (d'obéir à Allah). Ils lui dirent : « Si tu fais sortir pour nous, de ce rocher (et ils en désignèrent un), une chamelle possédant telles et telles caractéristiques — qu'ils nommèrent et décrivirent, tout en se montrant excessivement exigeants — et qu'elle soit pleine, de telle et telle apparence… »

Le Prophète Sâlih — sur lui la paix — leur répondit : « Voyez, si je satisfais votre demande de la manière exacte dont vous l'énoncez, me croirez-vous au sujet du message que je vous apporte et me tiendrez-vous pour véridique quant à la mission dont j'ai été investi ?» Ils répondirent par l'affirmative. Il prit alors leurs engagements et leurs promesses, puis se rendit à son lieu de prière pour accomplir, pour Dieu, les prières qui lui semblaient de mise et L'invoqua pour qu'Il exauce leur requête. Dieu ordonna alors à ce rocher de se fendre, faisant apparaître une grande chamelle pleine,

[978] Tafsīr al-Ṭabarī (5/532).

conformément à leur demande et à leurs descriptions.

Quand ils la virent ainsi, ils constatèrent une chose prodigieuse, un spectacle redoutable, un pouvoir manifeste et une preuve incontestable. Un grand nombre d'entre eux crurent, tandis que la majorité persista dans la mécréance, l'égarement et l'hostilité. C'est pourquoi le Très-Haut dit : « Mais ils se montrèrent injustes à son égard » [Al-Isrâʾ (17) : 59], c'est-à-dire qu'ils la renièrent et ne suivirent pas la vérité à cause d'elle ; la plupart d'entre eux agissaient ainsi.

Le chef de ceux qui crurent fut Junda‘ ibn ‘Amr ibn Maḥlāh ibn Labīd ibn Jawwās. Il comptait parmi leurs notables, car ils représentaient le reste de l'élite qui embrassa l'islam. Mais Dhu'āb ibn ‘Amr ibn Labīd et al-Khubbāb, qui étaient les gardiens de leurs idoles, ainsi que Rabbāb ibn Ṣam‘ar ibn Jalmis, les en détournèrent. Junda‘ appela alors son cousin, Shihāb ibn Khalīfah, également l'un de leurs notables, et celui-ci songea à se convertir, mais les autres l'en empêchèrent et il finit par se ranger à leur avis. À ce sujet, un homme parmi les musulmans, nommé Maharish ibn Ghanimah ibn al-Dhumayl, déclara :

(Extrait du mètre al-wāfir)

« Un groupe de la famille de ‘Amr appela Shihāb à la religion du Prophète ;

Toute la noblesse de Thamūd était réunie, et il fut sur le point de répondre, et s’il l’avait fait,

Saliḥ eût pris rang d’éminence parmi nous, et jamais ils n’auraient délaissé leur compagnon au profit de Dhu’āb.

Mais les égarés de la famille de Ḥijr, après avoir entrevu la droiture, sont retournés à leur nature de loups. »

C’est pourquoi Saliḥ(as) leur déclara : « هَذِهِ نَاقَةُ اللَّهِ لَكُمْ آيَةً » [Hūd : 64], autrement dit : « Voici la chamelle d'Allah, un signe pour vous. » Dieu l’a ainsi attribuée à Lui par honneur et par exaltation, à l’image des expressions « la Maison d'Allah » ou « l’esclave d'Allah ». L’expression « لَكُمْ آيَةً » signifie « une preuve de la véracité de mon message ». Puis le Prophète Saliḥ ajouta : « فَذَرُوهَا تَأْكُلْ فِي أَرْضِ اللَّهِ وَلَا تَمَسُّوهَا بِسُوءٍ فَيَأْخُذَكُمْ عَذَابٌ قَرِيبٌ » [Hūd : 64].

Il se trouve en effet que cette chamelle vivait parmi eux, paissant où elle voulait. Tous les deux jours, elle descendait à la source et buvait l’eau du puits pour la journée entière ; ainsi, les gens s’organisaient pour réserver ce qui leur était nécessaire pour le lendemain. On rapporte qu’ils buvaient également le lait de la chamelle en quantité suffisante. C’est en ce sens que s’exprime le verset « لَهَا شِرْبٌ وَلَكُمْ شِرْبُ يَوْمٍ مَعْلُومٍ » [Ash-Shu‘arā’ : 155]. Allah dit aussi : « إِنَّا مُرْسِلُو النَّاقَةِ فِتْنَةً لَهُمْ » [Al-Qamar : 27], c’est-à-dire une épreuve pour savoir s’ils allaient croire en elle ou la rejeter – et Dieu connaît

parfaitement ce qu’ils allaient faire. Puis Il les avertit : « فَـارْتَقِبْهُمْ وَاصْـطَبِرْ » (attends donc le dénouement de leur affaire et endure leurs tourments) « وَنَبِّئْهُمْ أَنَّ الْمَـاءَ قِسْـمَةٌ بَيْنَهُمْ كُـلُّ شِـرْبٍ مُحْتَضَرٌ » [Al-Qamar : 28].

Lorsque cette situation se prolongea, leurs notables se concertèrent et convinrent de tuer la chamelle pour s’en débarrasser et récupérer toute leur eau. Le Diable leur embellit alors leur œuvre. Allah dit : « فَعَقَرُوا النَّاقَةَ وَعَتَوْا عَنْ أَمْرِ رَبِّهِمْ وَقَالُوا يَاصَالِحُ ائْتِنَا بِمَا تَعِـدُنَا إِنْ كُنْتَ مِنَ الْمُرْسَـلِينَ » [Al-A‘rāf : 77]. Celui qui fut chargé de la tuer était leur principal chef, Qudār ibn Ṣālif ibn Junda‘, un homme roux d’yeux bleus. On disait de lui qu’il était né d’une prostituée, sur le lit de Ṣālif, mais en réalité fils d’un certain Ṣib’yān. Comme son acte avait reçu l’assentiment de tous, il leur fut imputé collectivement ce meurtre de la chamelle.

Ibn Jarîr[980] et d’autres savants parmi les exégètes ont rapporté que deux femmes du peuple de Thamoud portaient les noms suivants : la première se nommait Ṣadûq, fille de al-Ḥayyâ ibn Zuhayr ibn al-Mukhtâr. Elle jouissait d’une noble ascendance et d’une grande fortune. Elle était mariée à un homme parmi ceux qui avaient embrassé la foi, mais

[979](1) « Dhū’āb » : Dhū’āb désigne le sommet de toute chose, son apogée. (2) Telle est la formulation dans le texte original ; dans l'édition imprimée, c'est « Dhābā », et dans certaines copies manuscrites : « Dhubāban ».

[980] Voir l'exégèse d'al-Ṭabarī (5/532).

elle se sépara de lui. Puis elle appela l’un de ses cousins, nommé Maṣra‘ ibn Mihraj ibn al-Muḥayyâ, et lui proposa sa personne à condition qu’il abatte la chamelle.

La seconde femme s’appelait ‘Unayza bint Ghunaym ibn Mujliz, surnommée Umm ‘Uthmân. C’était une vieille mécréante, qui avait des filles issues de son époux Dhû’âb ibn ‘Amr, l’un des notables. Elle offrit ses quatre filles à Qudâr ibn Sâlif à la condition qu’il tue à son tour la chamelle et l’autorisa à choisir celle qu’il voudrait. Les deux jeunes hommes se mobilisèrent donc pour tuer l’animal et unirent leurs efforts à ceux de leur peuple. Sept autres personnes leur répondirent favorablement. Ils formèrent ainsi un groupe de neuf individus, mentionnés dans la parole divine : « Et il y avait dans la cité un groupe de neuf (personnes), qui semaient la corruption sur la terre et ne s’employaient pas à y faire le bien » (an-Naml, 48).

Ces neuf hommes persuadèrent le reste de la tribu de l’intérêt à tuer la chamelle ; ceux-ci leur apportèrent alors leur soutien et leur obéirent. Ils guettèrent la chamelle, et lorsque celle-ci s’éloigna de son point d’eau[981], Maṣra‘ se dissimula et lui décocha une flèche, l’atteignant à l’os de la patte. Les femmes vinrent ensuite en poussant des sons[982] pour

[981] Derivé de « وردها » : s'est abreuvée et est revenue.

[982] À l'origine : « يذمون » et « ويذمرن » : incitent et encouragent à combattre.

inciter la tribu à la tuer, et elles découvrirent[983] leurs visages afin de les encourager davantage. C’est alors que Qudâr ibn Sâlif accourut, frappa la chamelle de son épée et trancha son jarret[984]. Elle s’effondra au sol et poussa un seul grand cri[985] pour avertir son petit. Il la poignarda alors à la poitrine[986] et l’égorgea. Quant à son petit, le faṣîl[987], il s’enfuit et escalada une montagne abrupte, poussant trois cris.

‘Abd ar-Razzâq[988] rapporte, d’après Ma‘mar, selon un témoignage recueilli auprès d’al-Ḥasan, que ce dernier aurait dit : « Il (le petit) s’écria : “Ô mon Seigneur, où est ma mère ?” », puis il entra dans un rocher et y disparut. D’autres affirment qu’ils l’auraient poursuivi et abattu également.

Allah dit : « Ils appelèrent leur compagnon, qui s’élança et la trancha. Eh bien, quel fut Mon châtiment et quels furent Mes avertissements ! » (al-Qamar, 29-30). Il dit aussi : « Quand le plus misérable d’entre eux s’élança, alors le Messager d'Allah leur dit : “C’est la chamelle

---

[983] « وحسرن » : elles ont découvert leur visage.

[984] « عرقوبها » : ce qui, dans la jambe de l'animal, correspond au genou dans le bras humain.

[985] « رغت » : a braillé et s'est agitée, et « الرغاء » désigne le cri des chameaux.

[986] « لبّتها » : le « لبّة » est l'endroit du collier autour du cou.

[987] « فصيلها » : le « فصيل » est le petit de la chamelle.

[988] Exégèse d'al-Ṭabarī (5/535).

d'Allah et sa boisson !” » (ash-Shams, 12-13), c’est-à-dire : Épargnez-la. Mais ils le traitèrent de menteur et la tuèrent : « Leur Seigneur, à cause de leur péché, les anéantit et aplanit (leurs demeures). Et Il ne craint point les conséquences (de Son acte) » (ash-Shams, 14-15).

Selon l’imâm Aḥmad, qu’Allâh lui fasse miséricorde : « ‘Abdullâh ibn Numayr nous raconta : “Hishâm – c’est-à-dire Ibn ‘Urwah – nous raconta, d’après son père, d’après ‘Abdullâh ibn…” ».

Zamʿa rapporte : « Le Messager d’Allah prononça un sermon, au cours duquel il mentionna la chamelle et celui qui l’avait tuée. Il dit : “(lorsque) le plus misérable d’entre eux s’élança” [ash-Shams : 12]. Un homme redoutable, fort et inébranlable parmi les siens se porta contre elle, semblable à Ibn Zamʿa [989]. » Al-Bukhârî et Muslim [990] l’ont rapporté d’après le hadith de Hishâm. Quant au terme « ʿârim », il signifie : brave et noble ; « ʿazîz » renvoie à l’idée d’un chef puissant – c’est-à-dire obéi par son peuple.

Muhammad ibn Isḥâq a dit : « Yazîd ibn Muḥammad ibn Khuthaym [991] m’a raconté, d’après Muḥammad ibn Kaʿb, d’après

[989] Rapporté par Ahmad dans le Musnad (4/17), c’est un hadith authentique.

[990] Rapporté par al-Bukhārī

[991] Ainsi dans B, ce qui est correct, et dans l’édition imprimée ainsi que dans A : Khaitham, Mushaf.

Muḥammad ibn Khuthaym, d’après Yazîd, d’après ʿAmmâr ibn Yâsir, que le Messager d’Allah dit à ʿAlî : “Ne veux-tu pas que je t’informe au sujet des deux hommes les plus malheureux ?” Il répondit : “Bien sûr.” Le Prophète reprit : “Il s’agit de deux hommes : l’un est l’Uḥaymir de Thamûd, celui qui a tué la chamelle ; et l’autre est celui qui te frappera ici – il désigna son crâne – jusqu’à ce que celle-ci (ta barbe) soit trempée du sang (de ta tête).” » Ce hadith est rapporté par Ibn Abî Ḥâtim [992].

Allah a dit : « Ils tuèrent alors la chamelle, et s’enorgueillirent contre l’ordre de leur Seigneur ; et ils dirent : “Ô Ṣâliḥ, fais-nous donc venir ce dont tu nous menaces, si tu es vraiment du nombre des Messagers.” » [al-Aʿrâf : 77]. Dans ces propos, ils ont cumulé plusieurs formes graves de mécréance, entre autres :

Ils ont enfreint l’ordre d’Allah et de Son Messager, en osant faire ce qui était formellement interdit : tuer la chamelle qu’Allah avait désignée comme un signe.

Ils ont réclamé la prompte venue du châtiment, s’en rendant ainsi doublement passibles : d’abord en rompant la condition dont Allah avait averti : « Et ne la touchez pas pour lui faire du mal, car un châtiment proche [dans un verset “grand” et dans un autre “douloureux”] vous saisirait » [Hûd : 64 ; ash-

[992] Rapporté également par Ahmad dans le Musnad (4/263), c’est un hadith bon.

Shuʿarâ’ : 159 ; al-Aʿrâf : 73], toutes ces formules étant justes. Ensuite, en appelant eux-mêmes le châtiment sur leur tête.

Ils ont de plus traité de menteur le Messager, en dépit de la preuve évidente de sa prophétie et de sa sincérité, preuve qu’ils connaissaient pertinemment ; mais leur mécréance, leur égarement et leur entêtement les ont conduits à rejeter la vérité et à nier la possibilité que le châtiment s’abatte sur eux.

Allah a dit : « Alors ils la tuèrent. [Ṣâliḥ] leur dit : “Jouissez (encore) dans vos demeures pendant trois jours. Voilà une promesse qui ne sera pas démentie.” » [Hûd : 65]. Ils rapportent que, lorsqu’ils tuèrent la chamelle, le premier à l’attaquer fut Qudâr ibn Sâlif – qu’Allah le maudisse – qui la blessa aux jarrets et la fit tomber à terre ; ils se précipitèrent alors sur elle avec leurs sabres pour la mettre en pièces. En voyant cela, son petit – son veau – s’enfuit et gravit le sommet d’une montagne toute proche, où il poussa trois grands meuglements[993].

C’est pourquoi Ṣâliḥ leur dit : « Jouissez (encore) dans vos demeures pendant trois jours » [Hûd : 65], c’est-à-dire en dehors du jour même où ils abattirent la chamelle. Ils ne

Ils crurent également à cette promesse certaine. Mais quand vint le soir, ils projetèrent

[993] Dans l’édition imprimée : marrāt.

de le tuer et voulurent, selon leurs allégations, lui infliger le même sort qu'à la chamelle : « Ils dirent : "Faites un serment par Dieu : Nous l'attaquerons de nuit, lui et sa famille" » (Les Fourmis, 49). Autrement dit, ils voulaient l'assaillir dans sa demeure, en compagnie de sa famille, afin de le tuer. Puis ils se promirent de nier leur acte et de le renier si ses proches exigeaient réparation pour son sang. C'est pourquoi ils déclarèrent : « Ensuite, nous dirons à son proche : "Nous n'avons pas été témoins de la perte de sa famille, et nous sommes certes véridiques" » (Les Fourmis, 49).

Dieu dit : « Ils ourdirent un complot, et Nous ourdîmes un complot sans qu'ils ne s'en rendent compte. Regarde donc quelle fut la conséquence de leur complot : Nous les anéantîmes, eux et tout leur peuple. Voilà leurs demeures désertes à cause de leur injustice. Voilà bien là un signe pour des gens qui savent. Et Nous sauvâmes ceux qui croyaient et qui étaient pieux » (Les Fourmis, 50-53).

En effet, Dieu envoya sur ces individus qui avaient l'intention de tuer Salih des pierres qui les écrasèrent avant le reste de leur peuple, pour les châtier immédiatement. Ainsi, au matin du jeudi — le premier jour du délai qui leur avait été accordé —, les visages des Thamûd étaient devenus jaunes, comme Salih(as) les en avait avertis. Puis, le soir venu,

ils proclamèrent tous : « Attention, voilà qu’un jour du délai est déjà révolu. »

Ils se levèrent ensuite le vendredi, deuxième jour du délai, et leurs visages étaient rougis. Quand vint le soir, ils dirent : « Attention, deux jours du délai sont déjà passés. »

Au matin du troisième jour de sursis, le samedi, leurs visages étaient noircis. Quand le soir arriva, ils proclamèrent : « Attention, le délai est écoulé. »

Lorsqu’arriva l’aube du dimanche, ils se parfumèrent et se préparèrent, puis ils s’assirent pour attendre le châtiment, la punition et la vengeance ; ils ne savaient pas comment ils seraient frappés ni d’où viendrait leur supplice. Quand le soleil se leva, un cri éclata du ciel au-dessus d’eux, accompagné d’un violent tremblement de terre sous leurs pieds. Les âmes s’envolèrent alors, les vies s’éteignirent, tout mouvement cessa, les voix se turent et la réalité s’imposa : ils furent retrouvés dans leurs demeures gisant, des corps sans âme ni mouvement.

On raconte qu’il ne resta plus personne, à l’exception d’une jeune fille paralysée, nommée Kulliyya bint as-Salq — dite aussi “Adh-Dharîʻah” —, grande négatrice et ennemie de Salih(as). Lorsqu’elle vit le châtiment, ses jambes recouvrèrent leur usage ; elle se leva et se mit à courir avec la plus grande célérité, jusqu’à rejoindre une tribu arabe à qui elle

raconta ce qu’elle avait vu et ce qui était arrivé à son peuple. Elle leur demanda ensuite de l’eau, et, dès qu’elle en but, elle mourut.

Dieu dit : « Comme s’ils n’avaient jamais vécu là dans l’abondance » (Hûd, 68), c’est-à-dire comme s’ils n’y avaient jamais joui de prospérité. « En vérité, les Thamûd ont renié leur Seigneur. Qu’ils soient donc exclus (de Sa miséricorde), les Thamûd ! » (Hûd, 68). C’est ainsi que la voix du destin les désigna.

L’imam Ahmad — qu'Allah lui fasse miséricorde — a rapporté [994] : « Abd ar-Razzâq nous a rapporté, d’après Ma‘mar, d’après ‘Abdallah ibn ‘Uthmân ibn Khuthaym, d’après… »

Abou az-Zoubayr rapporte, d’après Djâbir, que celui-ci a dit : « Lorsque le Messager d'Allah passa par al-Hidjr, il déclara : “Ne demandez pas de miracles, car le peuple de Sâlih en demanda. Alors la chamelle (c’est d’elle qu’il s’agit) entrait par ce défilé et ressortait par l’autre. Au sujet d’eux, Allah a dit : « Ils tuèrent la chamelle et s’enorgueillirent en méprisant l’ordre de leur Seigneur » (Al-A‘râf, 7:77). La chamelle buvait leur eau un jour, et ils buvaient son lait le jour suivant. Puis ils la tuèrent. Un Cri les saisit, et Dieu anéantit sous la voûte du ciel chacun d’eux, à l’exception d’un seul homme qui se

[994] Dans le Musnad (3/ 296), n° 14092.

trouvait dans le Sanctuaire d'Allah.” Ils demandèrent : “Qui était-ce, ô Messager d'Allah ?” Il répondit : “C’était Abou Righâl ; lorsqu’il sortit du Sanctuaire, il fut frappé par la même calamité qui s’abattit sur son peuple.” » [995]

Ce hadith répond aux critères de Muslim, bien qu’il ne figure dans aucun des six recueils canoniques. Dieu est plus savant.

‘Abd ar-Razzâq a également rapporté [996] : Ma‘mar a dit : Ismâ‘îl ibn Oummayya m’a informé que le Prophète passa près de la tombe d’Abou Righâl et déclara : « Savez-vous qui est cet homme ? » Ils répondirent : « Allah et Son Messager sont plus savants. » Il dit : « Ceci est la tombe d’Abou Righâl, un homme de Thamoud qui se trouvait dans le Sanctuaire d'Allah. La protection du Sanctuaire l’avait préservé du châtiment d'Allah. Lorsqu’il en sortit, le même fléau qui toucha son peuple le frappa. Il fut enterré à cet endroit, et un rameau d’or fut enseveli avec lui. » Les compagnons descendirent alors, levèrent leurs épées, creusèrent et en extrairent ce rameau. ‘Abd ar-Razzâq précise : Ma‘mar a dit que selon az-Zouhrî, Abou Righâl est l’ancêtre de Thaqîf.

---

[995] Rapporté par Ibn Ḥibbān dans son Ṣaḥīḥ (n° 6197) sous la rubrique al-Iḥsān, ainsi que par al-Bazzār (n° 1844) comme mentionné dans Kashf al-Astār, et par al-Ḥākim dans al-Mustadrak (2/340-341). Le terme al-faǰǰ désigne une fissure ou un passage clair entre deux montagnes.

[996] Dans son Muṣannaf (n° 2099).

Ce récit est rapporté sous forme mursal (non relié) selon cette chaîne de transmission, mais il est parvenu par une autre voie, reliée, comme l’évoque Muhammad ibn Ishâq dans sa Sîra : d’après Ismâ‘îl ibn Oummayya, d’après Bajîr ibn Abî Bajîr, qui a dit : « J’ai entendu ‘Abd Allâh ibn ‘Amr dire : “J’ai entendu le Messager d'Allah lorsque nous étions en route avec lui vers at-Tâ’if. En passant près d’une tombe, il dit : ‘Voici la tombe d’Abou Righâl, l’ancêtre de Thaqîf. Il faisait partie de Thamoud et se trouvait dans ce Sanctuaire, qui le protégeait. Quand il en sortit, la calamité qui frappa son peuple le toucha ici même, et il y fut enterré. La preuve en est qu’on a enterré avec lui un rameau d’or ; si vous le mettez à jour en creusant, vous le trouverez.’” Les gens s’empressèrent donc de creuser sa tombe et ils en retirèrent le rameau d’or. » [997]

C’est ainsi qu’Abou Dâoûd [998] le relate d’après Muhammad ibn Ishâq. Notre maître, le hafiz Abou l-Hajjâj al-Mizzî [999], a déclaré : « C’est un hadith bon et rare. » J’ajoute : « Il est rapporté seulement par Bajîr ibn Abî Bajîr, qui n’est connu que par ce hadith, et personne d’autre qu’Ismâ‘îl ibn… n’a narré de lui. »

---

[997] Rapporté par al-Bayhaqī dans Dalā’il an-Nubuwwa (6/297).

[998] Rapporté par Abū Dāwūd dans son Sunan (n° 3088) au sujet de la taxe foncière, de l’émirat et du fay’.

[999] Tahdhīb al-Kamāl (4/11).

Oumayya.

Notre Cheikh a dit : « Il est possible qu'il y ait eu une erreur quant à l'élévation (du hadith), et qu'il ne s'agisse en réalité que de la parole d'Abd Allâh ibn 'Amr à propos de ses deux écrits (zâmilatayhi). Et Dieu est plus savant. »

J'ai dit : « Toutefois, dans le hadith mursal qui précède et dans celui rapporté par Jâbir, on trouve également un témoignage en sa faveur, et Dieu est plus savant. »

Puis, au sujet de la Parole du Très-Haut : « Il se détourna d'eux et dit : "Ô mon peuple, je vous ai bien transmis le message de mon Seigneur et vous ai donné un conseil sincère, mais vous n'aimez pas les conseillers sincères." » (Al-A'râf, 7 : 79). Il s'agit ici d'un récit à propos du prophète Sâlih(as), indiquant qu'il s'adressa à son peuple après leur destruction, au moment où il s'éloignait de leur lieu d'habitation pour aller ailleurs. Il leur dit : « Ô mon peuple, je vous ai pleinement transmis le message de mon Seigneur et je vous ai donné un conseil sincère » (Al-A'râf, 7 : 79), c'est-à-dire que j'ai fait tout mon possible pour vous guider et j'ai tout mis en œuvre pour cela, tant par mes paroles, mes actes que mes intentions. « Mais vous n'aimez pas les conseillers sincères » (Al-A'râf, 7 : 79), autrement dit, votre nature ne recherchait pas la vérité et ne la désirait pas. C'est pourquoi vous avez fini dans ce châtiment douloureux qui se prolongera sans

fin. Je n’ai aucun moyen de vous secourir ni la force de vous défendre. J’ai fait ce qui m’incombait en vous transmettant le message et en vous conseillant, mais Dieu accomplit ce qu’Il veut.

C’est de la même manière que le Prophète s’adressa aux habitants du puits de Badr trois nuits plus tard. Il se tint devant eux alors qu’il était déjà sur sa monture, prêt à partir en fin de nuit. Il dit : « Ô gens du puits ! Avez-vous trouvé que la promesse de votre Seigneur est vraie ? Car pour ma part, j’ai trouvé que ce que mon Seigneur m’a promis est (bel et bien) vrai. » Il leur dit aussi : « Quelle détestable tribu vous avez été pour votre Prophète ! Vous m’avez traité de menteur alors que d’autres m’ont cru ; vous m’avez expulsé alors que d’autres m’ont donné asile ; vous m’avez combattu alors que d’autres m’ont secouru. Oui, quelle détestable tribu vous avez été pour votre Prophète ! » Là-dessus, ‘Umar lui dit : « Ô Messager d'Allah, t’adresses-tu à des gens qui sont déjà en décomposition ? » Il répondit : « Par Celui qui tient mon âme dans Sa main, vous n’êtes pas plus en mesure d’entendre mes paroles qu’eux, mais ils ne peuvent pas vous répondre. » [1000] L’explication complète de ce hadith viendra plus loin, si Dieu le veut.

[1000] Al-Haythamī le mentionne dans al-Majmaʿ (6/91) à propos d’un hadith d’Abd Allāh ibn Masʿūd, en précisant : il a été rapporté par al-Ṭabarānī, dont les narrateurs sont ceux du Ṣaḥīḥ.

On rapporte que Sâlih(as) quitta ensuite sa région pour se rendre dans le Sanctuaire sacré (La Mecque) et y demeura jusqu'à sa mort.

L'imam Ahmad [1001] a rapporté : « Waki' nous a dit : "Zam'a ibn Sâlih nous a rapporté d'après Salama ibn Wuharâm, d'après 'Ikrima, d'après Ibn 'Abbâs." Celui-ci raconta : "Lorsque le Prophète passa par le vallon d'Usfân, alors qu'il était en pèlerinage, il dit : 'Ô Abû Bakr, quel est ce vallon ?' Abû Bakr répondit : 'C'est le vallon d'Usfân.' Le Prophète dit alors : 'Houd et Sâlih(as) y sont passés avant nous, montés sur des chamelles dont les licols étaient en fibres de palmier ; ils portaient des habits de laine et des manteaux rayés. Ils répétaient la talbiya et accomplissaient le pèlerinage à la Maison antique.'" C'est là un isnâd (chaîne de transmission) jugé bon [1002]. »

Le passage du Prophète par la vallée des pierres de la terre de Thamud lors de l'année de Tabuk

Il a déjà été fait mention, dans le récit [1003] de Noé(as) rapporté par At-Tabarânî, de Noé, de Hûd et d'Ibrâhîm.

Le passage du Prophète à la vallée d'al-Ḥijr, dans le territoire de Thamûd, lors de la campagne de Tabûk :

[1001] Dans al-Musnad (1/232).

[1002] Je dis : il contient Ẓuma'a b. Ṣāliḥ qui est faible, comme l'a indiqué al-Ḥāfiẓ dans at-Taqrīb.

[1003] Voir supra, p. 180.

L’imâm Aḥmad a rapporté : « ʿAbd aṣ-Ṣamad nous a transmis (ḥaddathanâ ʿAbd aṣ-Ṣamad), puis Ṣakhr ibn Juwayriyyah nous a transmis (ḥaddathanâ Ṣakhr ibn Juwayriyyah), d’après Nâfiʿ, d’après Ibn ʿUmar, qui a dit : “Lorsque le Messager d'Allah amena les gens à Tabûk, il fit halte avec eux à al-Ḥijr, auprès des demeures de Thamûd. Les gens puisèrent alors de l’eau dans les puits dont Thamûd buvait, l’utilisèrent pour pétrir la pâte et installèrent des marmites [remplies de viande]. Le Messager d'Allah leur ordonna de renverser les marmites et de donner la pâte en pâture aux chameaux. Puis il repartit avec eux jusqu’à ce qu’il les fasse descendre auprès du puits d’où la chamelle [du prophète Ṣâliḥ] buvait. Il leur interdit d’entrer chez le peuple qui avait été châtié et leur dit : ‘Je crains que vous ne subissiez le même sort qu’eux, ne pénétrez donc pas chez eux.’” » [1004]

L’imâm Aḥmad dit également : « ʿAffân nous a transmis (ḥaddathanâ ʿAffân), ʿAbd al-ʿAzîz ibn Muslim nous a transmis, ʿAbd Allâh ibn Dînâr nous a transmis, d’après ʿAbd Allâh ibn ʿUmar, qui a dit : “Le Messager d'Allah, alors qu’il se trouvait à al-Ḥijr, déclara : ‘N’entrez chez ces gens châtiés qu’avec des larmes, et si vous ne pouvez pas pleurer, n’entrez pas chez

[1004] Rapporté par Aḥmad dans le Musnad (2/117), dont la chaîne de transmission est authentique selon les critères des deux Cheikhs (al-Bukhārī et Muslim).

eux, de peur que ce qui les a frappés ne vous atteigne également.’” » [1005]

Les deux auteurs (al-Bukhârî et Muslim) ont rapporté ce ḥadith dans leurs Ṣaḥîḥ respectifs [1006] par plusieurs chaînes de transmission.

Dans certaines versions, il est dit que lorsque le Prophète (– qu'Allah leur fasse miséricorde –) passa près de leurs demeures, il couvrit sa tête et pressa sa monture, et il interdit d’y entrer si ce n’était en pleurant. Dans un autre récit, il dit : « Et si vous ne pleurez pas, forcez-vous à pleurer, par crainte de subir ce qu’ils ont subi. » Que les prières et la paix d'Allah soient sur lui.

L’imâm Aḥmad a également rapporté : « Yazîd ibn Hârûn nous a transmis (ḥaddathanâ Yazîd ibn Hârûn), al-Masʿûdî nous a informés, d’après Ismâʿîl ibn Awsaṭ, d’après Muḥammad ibn Abî Kabshah al-Anmârî, d’après son père – qui s’appelait ʿAmr ibn Saʿd, ou encore ʿĀmir ibn Saʿd(ra). Il a dit : ‘Lors de l’expédition de Tabûk, les gens se précipitèrent chez les habitants d’al-Ḥijr pour entrer chez eux. La chose parvint au Messager d'Allah, qui ordonna alors : “La prière est rassemblée (aṣ-ṣalâtu jâmiʿah).” Lorsque je vins trouver le Prophète, il tenait sa chamelle et disait :

[1005] Rapporté par Aḥmad dans le Musnad (2/74), dont la chaîne de transmission est authentique selon les critères des deux Cheikhs.

[1006] Rapporté par al-Bukhārī (n°4702) dans le chapitre de l’exégèse, et par Muslim (n°2980) dans le « Zuhd » et les « Raqā’iq ».

“Pourquoi entrez-vous chez un peuple sur lequel la colère d'Allah s’est abattue ?” Un homme lui demanda : “Ô Messager d'Allah, nous nous en étonnons !” Il répondit : “Ne vous informerais-je pas de ce qui est plus étonnant encore ? Un homme issu de vous-mêmes vous annonce ce qui est advenu avant vous et ce qui surviendra après vous. Soyez donc droits et suivez la juste voie, car Dieu ne se soucie guère de votre châtiment, et viendront des gens qui ne pourront se défendre d’aucune manière.”’ » [1007]

Son isnâd (chaîne de transmission) est bon et aucun des grands compilateurs de ḥadith ne l’a rapporté dans leurs recueils habituels.

Il est rapporté que le peuple de Ṣāliḥ jouissait de longues espérances de vie. Ils bâtissaient donc des maisons en briques [1008], mais celles-ci étaient déjà en ruines avant le décès de chacun d’eux, si bien qu’ils se mirent à tailler leurs demeures dans les montagnes.

On raconte également que lorsque les gens de Ṣāliḥ(as) lui demandèrent un signe, Dieu fit sortir pour eux la chamelle de la roche. Il leur enjoignit de la respecter, ainsi que son petit qu’elle portait en son sein, et les mit en garde contre le châtiment divin s’ils lui faisaient du mal. Il les informa qu’ils finiraient par la tuer et

[1007] Rapporté par Aḥmad dans le Musnad (4/231). Remarque : il contient Muḥammad ibn Abī Kabsha al-Anmārī, qui est inconnu.

[1008] Al-Midr : l'argile.

que cela serait la cause de leur destruction. Il leur décrivit alors celui qui s’en prendrait à la chamelle : il serait roux, aux yeux bleus, d’un teint auburn. Ils envoyèrent donc des sages-femmes dans la ville pour tuer tout nouveau-né possédant ces caractéristiques, et ils persistèrent ainsi pendant une longue période. Une génération s’éteignait et une autre survenait.

Puis, à une certaine époque, un chef de leurs notables sollicita pour son fils la main de la fille d’un autre notable de rang équivalent. Il la lui donna donc en mariage, et de cette union naquit le tueur de la chamelle, Qudār ibn Sālif. Les sages-femmes ne purent le faire périr, en raison de l’ascendance prestigieuse de ses parents et de ses grands-parents au sein de la tribu. Il connut une croissance exceptionnelle : il grandissait en une semaine autant que les autres en un mois. Devenu adulte, il s’imposa comme dirigeant écouté parmi les siens et, incité par son âme, il décida de tuer la chamelle. Huit autres notables le suivirent dans son dessein ; ils formaient ainsi, avec lui, les neuf hommes qui projetèrent de tuer Ṣāliḥ(as).

Lorsque finalement ils passèrent à l’acte et abattirent la chamelle, la nouvelle parvint à Ṣāliḥ(as). Celui-ci se rendit auprès d’eux, pleurant sur l’animal. Ils vinrent à sa rencontre pour s’excuser, déclarant : « Cela n’est pas arrivé avec l’approbation de toutes et tous ; ce

sont ces jeunes gens parmi nous qui ont commis cet acte. » D’aucuns rapportent que Ṣāliḥ leur recommanda alors de rattraper le petit [1009] et de veiller sur lui afin de compenser le tort. Ils se lancèrent donc à sa poursuite, mais le chamelon gravit une montagne qui s’éleva si haut qu’aucun oiseau ne pouvait l’atteindre ; le petit pleura, si bien que ses larmes coulèrent abondamment.

Il se tourna ensuite vers Ṣāliḥ(as), et ce dernier invoqua Dieu trois fois. C’est alors que Ṣāliḥ annonça : « Jouissez dans vos demeures trois jours durant. Voilà une promesse qui ne saura être démentie. » (Hūd, 65.) Il les informa qu’au lendemain, leurs visages deviendraient jaunes, puis qu’ils rougiraient le deuxième jour et noirciraient le troisième. Lorsque survint le quatrième jour, un Cri d’une violente détonation les frappa, et ils s’écroulèrent chez eux, sans vie.

Une partie de ce récit prête à examen et semble en désaccord avec ce que l’on comprend de prime abord du Coran au sujet de leur histoire, comme nous l’avons dit. Allah est plus savant quant à la vérité.

––––––––––––––––––––

[1010] Le terme « al-madar » fait référence à des briques ou des blocs d’argile.

[1009] Saqbuhā : as-Saqb désigne le petit du chameau.

[1010] Al-Midr : l'argile.

[1011] « As-saqb » désigne le petit de la chamelle, c’est-à-dire le chamelon.

L'histoire d'Ibrahim le Bien-Aimé(as)

Histoire d’Ibrâhîm al-Khalîl(as)

Il s’agit d’Ibrâhîm fils de Târakh (250), fils de Nâhûr [1012] (148), fils de Sârûgh (230), fils d’Arghû [1013] (239), fils de Fâligh [1014] (439), fils de ‘Abir [1015] (464), fils de Shâligh [1016] (433), fils d’Arfakhshadh [1017] (438), fils de Sâm (600), fils de Nûh(as).

Telle est la mention qu’en font les Gens du Livre dans leurs écrits. J’ai indiqué, sous chacun de leurs noms, leurs âges en chiffres indiens, tels qu’ils ont rapporté ces durées. Nous avons déjà abordé la question de l’âge de Nûh(as), ce qui nous dispense d’y revenir.

L’historien Ibn ‘Asâkir rapporte dans la biographie d’Ibrâhîm al-Khalîl figurant dans son Histoire qu’après Isḥâq ibn Bishr al-Kâhilî, auteur du livre « al-Mubtada’ », le nom de la mère d’Ibrâhîm était « Amîlah ». Puis il cite de

---

[1011] Saqbuhā : as-Saqb désigne le petit du chameau.

[1012] Dans le manuscrit A : Bāḥūr.

[1013] Dans les manuscrits A et B : Rāghū ; cette lecture est confirmée par la note marginale du manuscrit A et concorde avec l’Histoire de Ṭabarī ainsi que le Mukhtaṣar de l’Histoire de Damas.

[1014] Dans un manuscrit : Fālāgh.

[1015] Dans un manuscrit : Ghaybar ; dans un autre manuscrit : ‘Ābār.

[1016] Dans un manuscrit : Sālakh.

[1017] Dans un manuscrit : Arfakhshādh.

lui, au sujet de sa naissance [1018], un long récit [1019]. Al-Kalbî, quant à lui, affirme que son nom était « Bûnâ », fille de Karbnâ ibn Karlî, issue de la lignée d'Arfakhshadh ibn Sâm ibn Nûh.

Ibn 'Asâkir rapporte également, par plusieurs voies, d'après 'Ikrima, que celui-ci a dit : « Ibrâhîm(as) était surnommé Abû al-Ḍayfân » [1020].

Ils racontent que lorsque Târakh eut soixante-quinze ans, il eut pour fils Ibrâhîm(as), Nâhûr et Hârân ; et à Hârân naquit Lût. Selon eux, Ibrâhîm(as) était l'enfant du milieu, et Hârân mourut du vivant de son père dans la terre où il était né, c'est-à-dire la terre des Chaldéens, qu'ils identifient à celle de Babylone.

C'est là l'opinion la plus reconnue et la plus célèbre parmi les spécialistes de la sîra, des récits et de l'histoire, et l'imam Ibn 'Asâkir l'a tenue pour certifiée [1021].

Après avoir rapporté par la voie de Hisham ibn 'Ammâr, d'après al-Walîd, d'après Sa'îd ibn 'Abd al-'Azîz, d'après Makhûl, d'après Ibn 'Abbâs, celui-ci déclara : « Abraham naquit dans la Ghouta de Damas, dans un village appelé Barza, situé dans la montagne appelée Qâsiyûn. Puis il ajouta : "Cependant, l'avis correct est qu'il est né à Babylone. On lui a

[1018] Dans le manuscrit A : « Wulādahā » (ses enfants).

[1019] Rapporté par Ibn 'Asākir, comme mentionné dans at-Tahdhīb (2/141).

[1020] Source précédente (2/140).

[1021] Source précédente (2/137).

simplement attribué ce lieu parce qu'il y pria lorsqu'il vint en aide à Loth(as)." »

Ils dirent : « Abraham épousa Sâra, et Nahor épousa Malka, la fille de Hârân, c'est-à-dire la fille de son frère. » Ils ajoutèrent : « Sâra était stérile et ne donnait pas naissance. » Ils poursuivirent : « Târakh (père d'Abraham) partit avec son fils Abraham, la femme de celui-ci, Sâra, et son neveu Loth ibn Hârân, quittant le pays des Chaldéens pour la terre de Canaan. Ils s'installèrent alors à Harrân, où Târakh mourut à l'âge de deux cent cinquante ans. Cela prouve qu'Abraham n'est pas né à Harrân, mais plutôt au pays des Chaldéens, c'est-à-dire Babylone et ses environs.

Ensuite, ils reprirent la route vers la terre de Canaan, à savoir la région de Bayt al-Maqdiss (Jérusalem), et ils séjournèrent à Harrân. À cette époque, Harrân faisait partie du territoire des Chaldéens, tout comme la Jazîra et le Shâm (Syrie) en ce temps-là. Les gens y adoraient alors les sept astres. Ceux qui bâtirent la ville de Damas pratiquaient ce culte, se tournant vers le pôle Nord et vouant un culte aux sept corps célestes par divers actes et discours. Ainsi, à chaque porte des sept portes de Damas se trouvait un temple consacré à l'un de ces astres ; ils leur offraient des fêtes et des sacrifices.

De même, les habitants de Harrân adoraient les astres et les idoles. En vérité, à cette

époque, tous les habitants de la Terre étaient mécréants, à l'exception d'Abraham l'Ami [d'Allah], de son épouse et de Loth(as). C'est Abraham(as) qui, par la grâce d'Allah, fit cesser ces maux et mit fin à cet égarement, car Allah lui accorda la droiture dès son plus jeune âge, le désigna comme Messager ensuite et le prit pour ami intime dans sa vieillesse. Le Très-Haut a dit : « Nous avons, auparavant, accordé la droiture à Abraham, car Nous savions qu'il était digne [de la recevoir] » (Al-Anbiyâ', 51).

Et Allah dit également : « Et [souviens-toi] d'Abraham, quand il dit à son peuple : "Adorez Dieu et craignez-Le : cela vous sera meilleur si vous saviez. Vous n'adorez en dehors d'Allah que des idoles et vous inventez un mensonge. Ceux que vous adorez en dehors d'Allah ne possèdent pour vous aucune subsistance. Recherchez donc auprès d'Allah la subsistance, adorez-Le et remerciez-Le : c'est vers Lui que vous serez ramenés. Et si vous démentez, [sachez que] des communautés avant vous ont aussi démenti ; il n'incombe au Messager que de transmettre clairement. N'ont-ils donc pas vu comment Dieu commence la création, puis la refait ? Certes, cela est facile pour Dieu. Dis : "Parcourez la terre et voyez comment [Dieu] a commencé la création ; puis Dieu fera surgir la genèse dernière. Dieu est, en vérité, capable de toute chose. Il châtie qui Il veut et fait miséricorde à qui Il veut, et c'est vers Lui que

vous retournerez. Vous ne saurez réduire Dieu à l’impuissance ni sur terre ni au ciel ; et, en dehors d'Allah, vous n’avez ni allié ni secoureur. Quant à ceux qui ne croient pas aux signes d'Allah et à Sa rencontre, ceux-là désespèrent de Ma miséricorde et encourront un châtiment douloureux.” » Et la seule réponse de son peuple fut [de dire] : « “Tuez-le ou brûlez-le !” Mais Dieu le sauva du feu. En cela, il y a bien des signes pour des gens [qui croient].” »

(24) Et il dit : « En vérité, vous n’avez pris, en dehors d'Allah, que des idoles, comme lien d’affection entre vous dans la vie présente. Puis, au Jour de la Résurrection, les uns renieront les autres et les uns maudiront les autres. Votre refuge sera alors le Feu, et vous n’aurez point de secoureurs. »

(25) « Or Loth crut en lui, et il dit : “Je vais émigrer vers mon Seigneur ; c’est Lui, vraiment, le Tout-Puissant, le Sage.” »

(26) « Et Nous lui avons accordé Isaac et Jacob, et avons établi parmi sa descendance la prophétie et l’Écriture. Nous lui avons donné sa récompense en ce monde, et il sera, dans l’au-delà, du nombre des justes. » [Al-‘Ankabût : 24-27]

Ensuite, Allah mentionna le débat qu’il eut avec son père et son peuple, comme nous le

[1022](1) Ainsi dans A et B, et dans l’édition imprimée : « al-Kashdānīyīn ». (2) Ainsi dans A et B, et dans l’édition imprimée : « et tous ceux qui étaient ».

relaterons, si Dieu le veut. La première personne à qui le Prophète s’adressa fut son père, lequel adorait les idoles, car il était le plus digne de recevoir de lui un conseil sincère. À ce propos, Allah a dit :

« (41) Et rappelle, dans le Livre, Abraham : il était un grand véridique et un prophète.

(42) Lorsqu’il dit à son père : “Ô mon père, pourquoi adores-tu ce qui n’entend pas et ne voit pas, et ne te profite en rien ?

(43) Ô mon père, il m’est parvenu de la science ce qui ne t’est pas parvenu. Suis-moi, je te guiderai vers une voie droite.

(44) Ô mon père, n’adore pas le Diable, car le Diable a toujours été rebelle envers le Tout-Miséricordieux.

(45) Ô mon père, je crains qu’un châtiment venant du Tout-Miséricordieux ne te saisisse et que tu ne deviennes un allié du Diable.”

(46) Il dit : “Rejettes-tu mes divinités, Abraham ? Si tu ne cesses pas, je te lapiderai. Éloigne-toi de moi pour longtemps.”

(47) Abraham répondit : “Paix sur toi ! Je demanderai pardon pour toi à mon Seigneur, car Il est, en vérité, très Bienveillant à mon égard.

(48) Et je me séparerai de vous et de ce que vous invoquez en dehors d'Allah. J’invoquerai mon Seigneur ; peut-être ne serai-je pas malheureux en invoquant mon Seigneur.” » [Maryam : 41-48]

Allah rappela ainsi le dialogue qui eut lieu entre lui et son père, comment Abraham l’appela à la Vérité avec la formulation la plus douce et l’argument le plus pertinent, tout en démontrant clairement la vanité [1023] de ces idoles qui n’entendent [1024] pas l’appel de leurs adorateurs et ne voient pas où ils sont, et ne peuvent donc ni leur être utiles ni leur procurer le moindre bien, ni en subsistance ni en secours. Puis, Il souligna [1025] la guidance et la science bénéfique qu’Abraham reçut d'Allah, bien qu’il fût plus jeune que son père :

« Ô mon père, il m’est parvenu de la science ce qui ne t’est pas parvenu. Suis-moi donc : je te guiderai vers une voie droite. » [Maryam : 43]

C’est-à-dire une voie rectiligne, claire, aisée, exempte de tout détour [1026], menant au bien dans ta vie d’ici-bas et dans l’au-delà. Mais dès qu’il offrit cet éclairage et présenta ce bon conseil, son père ne l’accepta pas et ne s’y conforma pas ; au contraire, il le menaça et l’intimida en disant :

« Rejettes-tu mes divinités, Abraham ? Si tu ne cesses pas, je te lapiderai. » [Maryam : 46]

[1023] Dans A : « إليه ».

[1024] Tel quel dans B, alors que dans A, c'est illisible.

[1025] Tel quel dans B, alors que dans A, c'est illisible.

[1026] Ḥanīfan : droit sur la vérité, détourné des croyances erronées.

Certains ont dit qu’il parlait ici d’une simple menace verbale, d’autres y ont vu une menace d’acte violent. « Éloigne-toi de moi pour longtemps » [Maryam : 46], c’est-à-dire : coupe tout lien avec moi et prolonge ton éloignement. C’est alors qu’Abraham répondit : « Paix sur toi ! » autrement dit, tu ne recevras de ma part ni mal ni tort, tu es en sécurité vis-à-vis de moi. Mieux encore, il formula à son égard une parole bienveillante : « Je demanderai pardon à mon Seigneur pour toi, car Il a été envers moi très Clément », ce que, selon Ibn ‘Abbâs et d’autres, signifie : “Doux et Attentionné”, dans la mesure où Il m’a guidé à L’adorer et à L’adorer seul.

C’est pourquoi il déclara : « Et je me séparerai de vous et de ce que vous invoquez en dehors d'Allah. J’invoquerai mon Seigneur ; peut-être ne serai-je pas malheureux en invoquant mon Seigneur. » [Maryam : 48]

Ibrahim(as) demanda bien pardon à son père, comme il l’avait promis dans ses prières, mais lorsqu’il devint évident pour lui que son père était un ennemi d'Allah, il s’en désavoua, ainsi qu'Allah l’a dit :

« Et la demande de pardon qu’Abraham adressa pour son père ne fut que l’effet d’une promesse qu’il lui avait faite ; et lorsque la vérité lui apparut clairement, à savoir qu’il était un ennemi d'Allah, il s’en déclara innocent.

Abraham était vraiment plein de compassion et très indulgent. » [At-Tawbah : 114]

Et Al-Boukhârî a rapporté [1027] : « Ismâ‘îl ibn ‘Abd Allâh nous a rapporté, mon frère ‘Abd al-Ḥamîd m’a rapporté, d’après Ibn Abî Dh’îb, d’après Sa‘îd al-Maqbourî, d’après Abou Hourayra, d’après le Prophète : “Ibrâhîm rencontrera son père Âzar au Jour de la Résurrection, et le visage d’Âzar sera couvert de ténèbres et de poussière. Ibrâhîm lui dira : ‘Ne t’avais-je pas dit de ne pas me désobéir ?’ Son père répondra : ‘Aujourd’hui, je ne te désobéirai pas.’ Alors Ibrâhîm dira : ‘Ô Seigneur ! Tu m’as promis de ne pas me couvrir de honte le jour où ils seront ressuscités. Et quelle honte serait plus grande que (l’état de) mon père, le plus éloigné (de moi) ?’ Dieu dira : ‘J’ai interdit le Paradis aux mécréants.’ Puis on dira : ‘Ô Ibrâhîm, qu’y a-t-il sous tes pieds ?’ Il regardera et verra un bélier souillé, qui sera saisi par ses pattes et jeté dans le Feu.” » C’est ainsi qu’il l’a rapporté dans le récit portant sur Ibrâhîm, de manière isolée.

Il a dit également, dans son exégèse [1028] : « Ibrâhîm ibn Ṭahmân a rapporté, d’après Ibn Abî Dh’îb, d’après Sa‘îd al-Maqbourî, d’après son père, d’après Abou Hourayra. » C’est de la

[1027] Dans son Sahih

[1028] Dans son Sahih

même façon que l’a rapporté an-Nassâ’î [1029] : d’après Aḥmad ibn Ḥafṣ [1030] ibn ‘Abd Allâh, d’après son père, d’après Ibrâhîm ibn Ṭahmân, avec la même chaîne de transmission.

Al-Bazzâr [1031] l’a également rapporté, d’après Ḥammâd ibn Salama, d’après Ayyoub, d’après Muḥammad ibn Sîrîn, d’après Abou Hourayra, d’après le Prophète, avec un contenu similaire, bien qu’il y ait quelque étrangeté dans sa formulation. Il l’a aussi rapporté [1032] d’après Qatâda, d’après ‘Uqba ibn ‘Abd al-Ghâfir, d’après Abou Sa‘îd, d’après le Prophète, selon un récit approchant.

Allah dit : « Et lorsque Abraham dit à son père Âzar : “Prends-tu des idoles pour divinités ? Je te vois, toi et ton peuple, dans un égarement évident.” » (Sourate al-An‘âm, 6 : 74). Cela montre que le nom du père d’Ibrâhîm est Âzar. Toutefois, la majorité des spécialistes de la généalogie – dont Ibn ‘Abbâs – soutient que le nom de son père était Târaḥ, tandis que les Gens du Livre disent Târakh (avec un kha’). On a également avancé qu’il aurait reçu le surnom dérivé d’une idole qu’il adorait, nommée Âzar.

[1029] Dans les Sunan al-Kubra

[1030] Dans A : Ahmad ibn Abd Allah ibn Hafs, ce qui est une erreur.

[1031] Comme dans Kashf al-Astar

[1032] Rapporté par al-Bazzar comme dans Kashf al-Astar

Ibn Jarîr [1033] déclare : « La position correcte est que son nom est Âzar. Peut-être avait-il deux noms propres, ou bien l'un était un surnom et l'autre un nom de naissance. » Ce qu'il avance est possible. Allah sait mieux (la vérité). »

Puis Allah dit : « Et c'est ainsi que Nous fîmes voir à Abraham le royaume des cieux et de la terre, afin qu'il fût de ceux qui ont la certitude (75). Lorsque la nuit l'enveloppa, il vit alors une étoile et dit : "Voilà mon Seigneur !" Puis quand elle disparut, il dit : "Je n'aime pas ceux qui disparaissent" (76). Lorsqu'il vit la lune se lever, il dit : "Voilà mon Seigneur !" Mais quand elle disparut, il dit : "Si mon Seigneur ne me guide pas, je serai assurément du nombre des égarés" (77). Lorsqu'il vit le soleil se lever, il dit : "Voilà mon Seigneur ! Celui-ci est plus grand." Mais quand il disparut, il s'exclama : "Ô mon peuple, je désavoue ce que vous associez (78). En vérité, je tourne mon visage vers Celui qui a créé les cieux et la terre, en pur monothéiste, et je ne suis point du nombre des associateurs (79)." Son peuple disputa alors avec lui, mais il leur dit : "Alliez-vous disputer avec moi au sujet d'Allah, alors qu'Il m'a guidé ? Je n'ai nullement peur de ceux que vous associez à Lui, à moins que mon Seigneur n'en décide autrement. Mon Seigneur

[1033] Dans son Tafsir (vol. 5, pp. 239-240).

sait toute chose. Ne vous souvenez-vous donc pas ? (80) Comment aurais-je peur de ce que vous Lui associez, alors que vous n’avez pas peur d’associer à Allah ce à quoi Il n’a fait descendre aucune preuve ? Lequel donc des deux partis a le plus droit à la sécurité, si vous le savez ? (81) Ceux qui ont cru et n’ont point entaché leur foi d’iniquité, voilà ceux qui bénéficient de la sécurité et qui sont bien guidés (82).” Et telle fut Notre preuve, que Nous accordâmes à Abraham contre son peuple. Nous élevons en rang qui Nous voulons. Ton Seigneur est Sage et Omniscient (83). » (Sourate al-An‘âm, 75-83)

Cette position illustre l’argumentation qu’Abraham opposa à son peuple, pour leur montrer que ces astres lumineux, visibles dans le ciel, ne conviennent pas à la divinité et ne peuvent être adorés à côté d'Allah, car ils sont créés, subordonnés, façonnés et soumis. Tantôt ils se lèvent, tantôt ils se couchent et quittent ainsi ce monde visible, tandis que le Seigneur n’est jamais absent, et rien ne Lui est caché. En effet, c’est Lui le Permanent, l’Éternel, à qui rien n’échappe, et nul n’est dieu en dehors de Lui, nul n’est Seigneur en dehors de Lui.

Abraham leur démontra d’abord que l’étoile ne saurait convenir à la divinité (on dit qu’il s’agissait de la planète Vénus). Puis il en vint à la Lune, plus éclatante et plus brillante que la précédente. Ensuite, il s’éleva vers le Soleil, qui

est l’astre le plus resplendissant, le plus lumineux et le plus majestueux parmi ceux que nous observons. Il leur montra que ce dernier aussi était soumis à un ordre, créature façonnée et déterminée, comme l’a dit le Très-Haut : « Et parmi Ses signes figurent la nuit et le jour, le Soleil et la Lune. Ne vous prosternez ni devant le Soleil ni devant la Lune, mais prosternez-vous devant Dieu qui les a créés, si c’est Lui que vous adorez. » (Fussilat, 37)

C’est pourquoi Il dit : « Lorsque Abraham vit le Soleil se lever, il dit : “Voilà mon Seigneur ! Il est plus grand.” Mais quand il disparut, il dit : “Ô mon peuple, je désavoue ce que vous associez (78). En vérité, je tourne mon visage vers Celui qui a créé les cieux et la terre, en pur monothéiste, et je ne suis pas du nombre des associateurs (79).” Son peuple disputa alors avec lui, et il leur dit : “Alliez-vous disputer avec moi au sujet d'Allah, alors qu’Il m’a guidé ? Je n’ai nullement peur de ceux que vous Lui associez, à moins que mon Seigneur n’en décide autrement.” » (Al-An‘âm, 78-80).

En d’autres termes : « Je ne me soucie pas de ces divinités que vous adorez en dehors d'Allah. Elles ne procurent ni bénéfice ni dommage, n’entendent pas et ne raisonnent pas. Ce sont des créatures subordonnées comme les astres, ou bien elles sont façonnées, sculptées ou taillées. »

Il ressort clairement que cet appel visant les astres, Abraham l'adressa aux habitants de Harran, car ils les adoraient. Cela remet en cause l'opinion de ceux qui ont soutenu qu'il aurait prononcé ces paroles en sortant d'une caverne alors qu'il était enfant, comme l'ont rapporté Ibn Isḥāq et d'autres. Ces récits reposent sur des traditions israélites non fiables, d'autant plus qu'elles contredisent la vérité.

Quant aux habitants de Babylone, ils adoraient des idoles. C'est à eux qu'Abraham tint tête en ce qui concerne leur culte idolâtre : il brisa leurs statues, les humilia et démontra leur inanité, comme Allah□ l'a dit : « Et il dit : "Vous n'avez adopté, en dehors d'Allah, que des idoles, par amitié entre vous dans la vie d'ici-bas ; puis, le Jour de la Résurrection, les uns renieront les autres et les uns maudiront les autres. Votre refuge sera alors le Feu, et vous n'aurez point de secoureurs." » [Al-'Ankabût : 25].

Et Il dit, dans la sourate Al-Anbiyâ' : « Nous avons, en effet, accordé auparavant à Abraham sa rectitude, et Nous en étions bien informés. (51) Quand il dit à son père et à son peuple : "Qu'est-ce que ces statues auxquelles vous vous attachez avec dévotion ?" (52) Ils répondirent : "Nous avons trouvé nos ancêtres en train de les adorer." (53) Il dit : "Vous étiez, vous et vos pères, dans un égarement

évident.” (54) Ils dirent : “Es-tu venu à nous avec la vérité, ou fais-tu partie de ceux qui plaisantent ?” (55) Il dit : “Non, mais votre Seigneur est le Seigneur des cieux et de la terre, Celui qui les a créés ; et j’en suis un de ceux qui en témoignent. (56) Par Dieu, je ruserai contre vos idoles après que vous vous soyez éloignés.” (57) Il les mit alors en pièces, à l’exception de la plus grande d’entre elles, afin qu’ils s’en retournent vers elle. (58) Ils dirent : “Qui a fait cela à nos divinités ? Il est certainement parmi les injustes.” (59) D’aucuns dirent : “Nous avons entendu un jeune homme qui les mentionne et que l’on nomme Abraham.” (60) Ils dirent : “Amenez-le sous les yeux des gens, afin qu’ils puissent témoigner.” (61) Ils dirent : “Est-ce toi qui as fait cela à nos divinités, Abraham ?” (62) Il répondit : “La plus grande d’entre elles l’a fait : interrogez-les donc, si elles peuvent parler !” (63) Ils revinrent alors à eux-mêmes et se dirent : “C’est vous qui êtes vraiment les injustes !” (64) Puis ils firent volte-face et dirent : “Tu sais bien qu’elles ne parlent pas.” (65) Il dit : “Adorez-vous donc, en dehors d'Allah, ce qui ne peut ni vous être utile ni vous nuire ? (66) Fi de vous et de ce que vous adorez, en dehors d'Allah ! Ne raisonnez-vous donc point ?” (67) Ils dirent : “Brûlez-le et défendez vos divinités, si vous devez agir.” (68) Nous dîmes : “Ô feu, sois fraîcheur et paix pour Abraham !” (69) Ils

voulurent lui tendre un piège, mais Nous fîmes qu'ils fussent les plus grands perdants. » (70) [Al-Anbiyâ' : 51-70].

Il dit également, dans la sourate Ash-Shu'arâ' : « Raconte-leur l'histoire d'Abraham (69) lorsque celui-ci dit à son père et à son peuple : "Qu'adorez-vous ?" (70) Ils répondirent : "Nous adorons des idoles et nous restons constamment attachés à elles." (71) Il dit : "Vous entendent-elles lorsque vous [les] invoquez, (72) ou vous sont-elles utiles ou nuisibles ?" (73) Ils dirent : "Non ! Mais nous avons trouvé nos ancêtres agissant ainsi." (74) Il dit : "Avez-vous donc réfléchi à ce que vous adorez, (75) vous et les plus anciens de vos pères ? (76) Ils sont pour moi un ennemi, à l'exception du Seigneur de l'univers, (77) Celui qui m'a créé et qui me guide, (78) Celui qui me donne à manger et à boire, (79) et qui, lorsque je suis malade, me guérit, (80) Celui qui me fera mourir puis me fera revivre, (81) et Celui dont j'espère qu'Il me pardonnera mes fautes le Jour du Jugement. (82) Mon Seigneur ! Accorde-moi la sagesse et fais-moi rejoindre les justes !" » (83) [Ash-Shu'arâ' : 69-83].

Il dit encore, dans la sourate As-Sâffât : « Et, parmi ses adeptes, il y eut assurément Abraham (83), lorsqu'il vint à son Seigneur avec un cœur pur (84). Quand il dit à son père et à son peuple : "Qu'adorez-vous ? (85) Cherchez-vous, par pure imposture, d'autres

divinités qu'Allah ? (86) Quelle est donc votre opinion sur le Seigneur de l’univers ?” (87) Il jeta alors un regard vers les astres (88) et dit : “Je suis vraiment malade.” (89) Alors ils se détournèrent de lui et s’en allèrent (90). Il se dirigea vers leurs divinités et dit : “Ne mangez-vous pas ? (91) Qu’avez-vous à ne pas parler ?” (92) Puis il se mit à les frapper de la main droite (93). Ils accoururent alors vers lui (94). Il dit : “Adorez-vous ce que vous-même sculptez, (95) alors que c’est Dieu qui vous a créés, vous et ce que vous fabriquez ?” (96) Ils dirent : “Construisez-lui un bûcher et jetez-le dans la fournaise !” (97) Ils voulurent ruser contre lui, mais Nous fîmes qu’ils fussent les plus humiliés.” » (98) [As-Sâffât : 83-98].

Allah nous informe ainsi au sujet d’Abraham Son ami (paix sur lui) : il critiqua l’adoration des idoles par son peuple, les rabaissa, les tourna en dérision et mit en évidence leur nullité. Il leur dit : « Quelles sont donc ces statues devant lesquelles vous vous prosternez ? » [Al-Anbiyâ’ : 52], c’est-à-dire : vous êtes en adoration continue devant elles et vous vous humiliez à leurs pieds. Ils répondirent : « Nous avons trouvé nos pères les adorant. » [Al-Anbiyâ’ : 53]. Leur seul argument était de suivre aveuglément les pratiques de leurs ancêtres dans l’adoration d’associés qu’ils élevaient au rang de divinités. « Il dit : “Vous étiez, vous et vos pères, dans un égarement

évident.” » [Al-Anbiyâ’ : 54], tout comme l’indique la Parole d'Allah : « Quand il dit à son père et à son peuple : “Qu’adorez-vous ? (85) Est-ce par imposture, en adorant d’autres divinités qu'Allah, que vous persistez ? (86) Quelle est donc votre opinion sur le Seigneur de l’univers ?” » [As-Sâffât : 85-87].

Qatâda a dit : «Que pensez-vous qu'Allah fera de vous lorsque vous Le rencontrerez, alors que vous avez adoré un autre que Lui [1034] ?»

Puis il leur dit : «(Dieu) a dit : “Est-ce qu’ils vous entendent quand vous les invoquez (72), ou bien vous sont-ils utiles ou nuisibles (73) ?” Ils répondirent : “Non, mais nous avons trouvé nos ancêtres agissant ainsi.”» (Coran 26 : 72-74). Ils reconnurent donc que ces idoles n’entendent pas celui qui les invoque et qu’elles ne procurent ni avantage ni tort. Le seul motif qui les incitait à les adorer était l’imitation de leurs aïeux et de ceux qui leur ressemblaient dans l’égarement, à savoir des pères ignorants. C’est pourquoi il leur dit : «“Regardez donc ce que vous adoriez (75), vous et vos anciens ancêtres (76) : ils sont pour moi un ennemi, hormis le Seigneur des mondes.”» (Coran 26 : 75-77). C’est là un argument irréfutable démontre l’invalidité de la prétention selon laquelle ces statues seraient divines. En effet, (Abraham) s’en est désavoué

[1034] Rapporté par Ibn Jarir al-Tabari dans son Tafsir (7/78).

et les a rabaissées : si elles avaient pu nuire, elles l'auraient fait ; si elles avaient eu une quelconque influence, elles l'auraient exercée.

«Ils dirent : "Es-tu venu à nous avec la vérité, ou bien es-tu de ceux qui plaisantent ?"» (Coran 21 : 55). Ils voulaient dire : «Ce discours que tu nous tiens, où tu rabaisse nos divinités et critiques nos ancêtres, le dis-tu sincèrement et sérieusement, ou bien n'es-tu qu'un moqueur ?» (Abraham) répondit : «"Non, mais votre Seigneur, c'est le Seigneur des cieux et de la terre, Celui qui les a façonnés, et j'en suis témoin."» (Coran 21 : 56). C'est-à-dire : «Je vous le dis réellement et en toute vérité : votre Dieu est Allah, Lui seul, nul autre que Lui ne mérite d'être adoré, car Il est votre Maître et le Maître de toute chose, le Créateur des cieux et de la terre, sans modèle préexistant. C'est pourquoi Lui seul mérite l'adoration, sans associé, et je suis témoin de cela.»

Puis Il dit : «"Par Dieu, je vais assurément ruser contre vos idoles, une fois que vous serez partis en vous détournant (d'ici)."» (Coran 21 : 57). Il jura ainsi qu'il allait tromper ces idoles qu'ils adoraient, après leur départ, lorsqu'ils quitteraient la ville pour leur fête annuelle. On rapporte qu'il dit cela en lui-même, à l'insu des siens. Ibn Mas'oûd a mentionné qu'une partie de ses propos fut entendue par quelques-uns d'entre eux. Ils avaient effectivement une fête à l'extérieur de

la cité, s’y rendaient chaque année, et son père l’y invita. (Abraham) répondit : «Je suis souffrant», comme Dieu l’a dit : «Il jeta un regard sur les étoiles (88), puis il dit : “Je suis malade.”» (Coran 37 : 88-89). Il leur parla ainsi à demi-mot pour parvenir à son but : humilier leurs idoles et défendre la vraie religion d'Allah, démontrant ainsi la nullité de leur culte voué à des statues qu’il convenait de briser et d’avilir au plus haut point.

Lorsque tous sortirent pour leur fête [1035] et qu’il resta dans la ville, «il se glissa vers leurs divinités» (Coran 37 : 91), c’est-à-dire qu’il s’y rendit secrètement et à la hâte. Il les trouva dans une grande salle, où l’on avait déposé devant elles diverses offrandes alimentaires en guise de sacrifices. Il s’adressa alors à elles par dérision et mépris : «“Pourquoi ne mangez-vous pas (91) ? Qu’avez-vous donc à ne pas parler (92) ?” Puis il se précipita sur elles et les frappa de la main droite,”» (Coran 37 : 91-93), car elle est plus forte, plus puissante, plus prompte et plus contraignante. Il les brisa à coups de hache, comme Dieu l’a dit : «Il les mit entièrement en pièces» (Coran 21 : 58), c’est-à-dire qu’il en fit des débris. Il les brisa toutes «sauf la plus grande d’entre elles, afin qu’ils reviennent vers elle» (Coran 21 : 58). On rapporte qu’il plaça la hache dans la main de la

[1035] Ainsi dans « B », et dans « A » : de leur fête.

plus grande idole, indiquant ainsi qu'elle avait été jalouse de se voir associée à ces petites statues. Lorsqu'ils rentrèrent de leur fête et découvrirent ce qu'il était advenu de leurs "divinités", «Ils dirent : "Qui a fait cela à nos dieux ? Il est vraiment parmi les injustes."» (Coran 21 : 59).

Voici là pour eux une preuve évidente, s'ils étaient doués de raison. C'est ce qui advint à leurs divinités qu'ils adoraient : si elles avaient été véritables, elles se seraient défendues contre celui qui voulait leur nuire. Mais eux, par ignorance, manque de discernement et profondeur de leur égarement et de leur folie, dirent : « Qui a fait cela à nos divinités ? Il fait assurément partie des injustes ! » (59). « Nous avons entendu parler d'un jeune homme qui les mentionnait, on l'appelle Abraham » (60) [Al-Anbiyâ' : 59-60].

C'est-à-dire qu'il les mentionnait en les dénigrant, en les rabaissant et en les méprisant. C'était donc lui qui était resté auprès des idoles et qui les avait brisées. Selon Ibn Mas'oud, il les mentionnait aussi dans sa parole : « Par Dieu ! Je ruserai assurément contre vos idoles après votre départ » [Al-Anbiyâ' : 57]. Puis ils dirent : « Amenez-le sous les yeux de tout le monde, afin qu'ils puissent être témoins » [Al-Anbiyâ' : 61], c'est-à-dire devant la grande assemblée, pour qu'ils

entendent ses propos, écoutent ses dires et observent le châtiment qui lui serait infligé.

C'était l'un des grands desseins du Prophète Abraham(as) : rassembler tous les gens afin d'établir devant tous les adorateurs d'idoles la preuve de la fausseté de leur pratique. C'est ainsi que Moïse(as) agissait avec Pharaon, lorsqu'il dit : « Votre rendez-vous sera le jour de la fête, et que les gens soient rassemblés en pleine matinée » [Tâ Hâ : 59]. Lorsque la foule fut réunie et qu'ils amenèrent Abraham, ils dirent : « Est-ce toi qui as fait cela à nos divinités, ô Abraham ? » (62). « Il répondit : "C'est plutôt le plus grand d'entre eux qui l'a fait." » [Al-Anbiyâ' : 62-63].

On a dit que cela signifie : « C'est lui (le plus grand) qui m'a incité à les briser. » Il voulait seulement les amener à constater cela en disant : « Demandez-leur donc, si elles peuvent parler » [Al-Anbiyâ' : 63], afin qu'ils reconnaissent d'emblée que ces idoles ne parlent pas, et qu'ils admettent ainsi qu'elles ne sont que des objets inanimés comme tous les autres. « Ils revinrent alors à leur conscience et se dirent : "C'est vous qui êtes les injustes." » [Al-Anbiyâ' : 64]. Autrement dit, ils se firent des reproches à eux-mêmes, en disant : « En vérité, c'est vous qui êtes injustes de les avoir laissées sans gardien ni protecteur. »

« Puis ils furent renversés sens dessus dessous » [Al-Anbiyâ’ : 65]. D’après As-Suddî, cela signifie qu’ils revinrent à leur égarement. Ainsi, selon lui, la formule « C’est vous qui êtes les injustes » désigne leur propre injustice dans le fait de les adorer. Quant à Qatâdah, il dit : « Une grande confusion les saisit. » Ils s’interrompirent donc, puis ajoutèrent : « Tu sais très bien que celles-ci ne parlent pas » [Al-Anbiyâ’ : 65]. Autrement dit : « Tu sais, ô Abraham, que ces idoles ne parlent pas, alors pourquoi nous demandes-tu de les interroger ? »

C’est alors qu’Abraham(as) leur dit : « Adorez-vous, en dehors d’Allah, ce qui ne vous profite ni ne vous nuit en rien ? (66) Fi de vous et de ce que vous adorez en dehors d’Allah ! Ne raisonnez-vous donc pas ? » [Al-Anbiyâ’ : 66-67]. Comme le mentionne aussi le verset : « Alors ils accoururent vers lui » [As-Sâffât : 94]. Selon Mujâhid, cela signifie : « Ils se hâtèrent vers lui. » Il est dit : « [Abraham dit :] “Adorez-vous ce que vous-même sculptez ?” » [As-Sâffât : 95], c’est-à-dire : « Comment pouvez-vous adorer des idoles que vous sculptez vous-mêmes dans le bois et la pierre, que vous façonnez et modélisez à votre guise, alors qu’Allah vous a créés, vous et ce que vous faites ? » [cf. As-Sâffât : 96]. Que “ce que” soit compris comme un pronom relatif ou comme exprimant l’idée même de leur travail, le sens

demeure qu’ils sont des créatures et que ces idoles le sont également. Comment donc une créature pourrait-elle en adorer une autre semblable à elle-même ? Leur acte d’adoration envers ces statues ne serait pas plus légitime que le contraire. Or, seule l’adoration du Créateur sans associé est possible et obligatoire.

« Ils dirent : “Bâtissez pour lui un édifice, puis jetez-le dans la fournaise !” (97). Ils voulurent user de stratagème contre lui, mais Nous les rendîmes les plus humiliés » [As-Sâffât : 97-98]. Lorsqu’ils furent définitivement à court d’arguments dans leur débat avec Abraham et qu’ils ne purent plus avancer la moindre justification, ils abandonnèrent la confrontation intellectuelle pour recourir à leur seule force et à leur pouvoir pour le châtier.

Ils s’employèrent à défendre leur propre sottise et leur tyrannie, mais le Seigneur les prit au piège, tout en élevant Sa parole, Sa religion et Sa preuve, comme Il l’a dit (Sourate al-Anbiyâ’, v. 68-70) : « Ils dirent : “Brûlez-le et secourez vos divinités, si vous agissez vraiment !” (68). Nous dîmes : “Ô feu, sois pour Abraham fraîcheur et salut !” (69). Ils voulurent le perdre par leur ruse, mais Nous les rendîmes les plus perdants (70). »

En effet, ils commencèrent à rassembler du bois de partout où ils le pouvaient, et poursuivirent cette collecte durant un certain

temps, au point que si l’une de leurs femmes était malade, elle promettait, si elle guérissait, d’apporter du bois pour alimenter le feu destiné à Abraham. Ils creusèrent ensuite une grande fosse [1036], y entassèrent tout ce bois, y mirent le feu qui s’embrasa, se propagea et s’éleva en produisant des flammes dont on n’avait jamais vu l’égal.

Ils placèrent alors Abraham (paix sur lui) dans le panier d’une catapulte [1037], conçue par un homme kurde [1038] nommé « Hîzan », le premier à avoir fabriqué ce type de machines. Dieu fit alors s’enfoncer cet homme dans la terre, où il continue de s’abîmer [1039] jusqu’au Jour de la Résurrection. Ils ligotèrent et enchaînèrent Abraham, tandis que celui-ci répétait : « Il n’est d'Allah que Toi, gloire à Toi ! A Toi la louange et à Toi la royauté, Tu n’as aucun associé. » Quand on le plaça, lié et entravé, dans la catapulte pour le précipiter dans le feu, il s’écria : « Dieu nous suffit, Il est le Meilleur garant. »

Al-Bukhârî [1040] rapporte, d’après Ibn ‘Abbâs, que ce dernier a dit : « “Dieu nous suffit, Il est

[1036] Jawba : la jawba : c'est la fosse ronde et large, et tout creux sans construction est une jawba. En marge de B : Al-Jalāl al-Suyūṭī dit dans le Mukhtaṣar al-Nihāya : « Et la ville devint comme une jawba » signifiant une large fosse, et tout creux sans construction est une jawba.

[1037] Manjanīq : avec un « m » ouvert puis cassé : un engin ancien de siège, avec lequel on lance de grosses pierres contre les murailles pour les détruire.

[1038] Voir l’exégèse d’al-Ṭabarī (vol. 9, p. 42).

[1039] Yatajallal : signifie qu’il s’enfonce dans la terre lors d’un affaissement, et al-jaljala désigne un mouvement accompagné d’un bruit.

[1040] Rapporté par al-Bukhārī (n° 4563) dans son Tafsīr.

le Meilleur garant.” C’est ce que prononça Abraham lorsqu’il fut jeté dans le feu, et ce que prononça aussi Muhammad quand on lui dit : “Les gens se sont rassemblés contre vous, craignez-les !” Mais cela ne fit qu’augmenter leur foi et ils dirent : “Dieu nous suffit, Il est le Meilleur garant.” Puis ils s’en retournèrent comblés d’une grâce et d’une faveur d'Allah, indemnes de tout mal. » (Sourate Âl ‘Imrân, v. 173-174)

Abou Ya‘lâ rapporte d’après Abou Hishâm ar-Rifa‘î, d’après Ishâq ibn Soulaymân, d’après Abou Ja‘far ar-Râzî, d’après ‘Âsim ibn Abî an-Nujoud, d’après Abou Sâlih, d’après Abou Hurayra, que le Prophète (paix et bénédiction sur lui) a dit [1041] : « Lorsque Abraham fut jeté dans le feu, il dit : “Ô Dieu, Tu es l’Unique au ciel et je suis l’Unique sur terre qui T’adore.” »

Selon certains Anciens, l’ange Jibril l’aurait abordé alors qu’il était suspendu dans les airs et lui aurait demandé : « As-tu besoin de mon aide ? » Abraham répondit : « De toi, non [1042]. »

Il est rapporté d’Ibn ‘Abbâs et de Sa‘îd ibn Jubayr qu’ils ont dit : « L’Ange de la pluie demandait : “À quel moment me donnera-t-on

[1041] Rapporté également par Abū Naʿīm dans al-Ḥilya (1/19), et par al-Bazzār comme dans Kashf al-Astār

[1042] Rapporté par Abū Naʿīm dans al-Ḥilya (1/20) d’après les paroles de Muqātil et Saʿīd, ceci relève des isrā’īliyyāt, issu de la narration de Kaʿb al-Aḥbār, et n’est pas authentique, en contradiction avec ce que rapporte al-Bukhārī comme indiqué précédemment.

l’ordre d’envoyer la pluie ?” Mais l’ordre d’Allah fut plus prompt [1043]. »

[Allah dit :] « Nous avons dit : “Ô feu, sois fraîcheur et salut pour Abraham.” » (Sourate Al-Anbiyâ’, v. 69).

‘Alî ibn Abî Tâlib expliqua : « C’est-à-dire : ne lui cause aucun mal. » [1044]

Ibn ‘Abbâs et Abû Al-‘Âliya ont dit : « N’eût été la Parole d’Allah “et salut pour Abraham”, le froid du feu l’aurait atteint. » Ka‘b Al-Ahbâr a raconté : « Les gens sur terre ne purent alors tirer profit d’aucun feu, et seuls ses liens furent brûlés [1045]. »

Ad-Dahhâk a dit : « On rapporte que Jibrîl(as) était avec lui et essuyait la sueur de son visage ; rien d’autre n’éprouva Abraham hormis cette sueur [1046]. » As-Suddî a ajouté : « Un Ange de l’ombre se trouvait aussi en sa compagnie [1047]. »

Abraham(as) resta dans une sorte d’enceinte entourée de feu, mais il se trouvait dans un jardin verdoyant. Les gens le regardaient sans pouvoir l’atteindre, tandis que lui ne sortait pas vers eux.

[1043] At-Tabarî, Tafsîr, vol. 9, p. 43.

[1044] Ibid., vol. 9, p. 43.

[1045] Ibid., vol. 9, p. 43.

[1046] Mentionné par as-Suyûtî dans ad-Durr al-Manthûr, vol. 5, p. 640.

[1047] Ibid., vol. 5, p. 640.

Abû Hurayra raconta qu'il avait dit : « La meilleure parole prononcée par le père d'Abraham fut lorsqu'il vit son fils dans cet état : "Quel excellent Seigneur que ton Seigneur, ô Abraham !" » [1048]

Ibn 'Asâkir rapporte, d'après 'Ikrima, que la mère d'Abraham le remarqua et l'appela : « Ô mon fils, je veux m'approcher de toi ; invoque donc Allah pour qu'Il me préserve de la chaleur du feu autour de toi. » Il répondit : « Oui. » Elle s'approcha alors sans être atteinte par la chaleur, l'enlaça et l'embrassa, puis repartit [1049].

Selon Al-Minhâl ibn 'Amr, on rapporte qu'Abraham demeura ainsi quarante ou cinquante jours, et aurait dit : « Je n'ai jamais vécu de jours et de nuits plus agréables ; j'aurais aimé que toute mon existence s'y passe [1050]. » Que les prières et la paix d'Allah soient sur lui.

Ils voulurent triompher mais furent anéantis, s'élever mais s'abaissèrent, l'emporter mais échouèrent. Allah le Très-Haut dit : « Ils voulurent ruser contre lui, mais Nous fîmes d'eux les plus grands perdants » (Sourate Al-Anbiyâ', v. 70), et dans un autre verset : « les plus humbles » (Sourate As-Sâffât, v. 98).

[1048] Rapporté par Ibn Jarîr dans son Tafsîr, vol. 9, p. 43.

[1049] Rapporté par Ibn 'Asâkir dans son Târîkh, vol. 2, p. 145, édition Tahdhîb.

[1050] Rapporté par Ibn Jarîr at-Tabarî dans le Tafsîr, vol. 9, p. 43.

Ils ont donc obtenu la perte et l'abaissement ici-bas. Quant à l'au-delà, leur feu ne sera ni frais ni paisible pour eux ; ils n'y recevront ni salutation ni paix, mais il en sera comme l'a dit le Très-Haut : « En vérité, quel mauvais lieu de séjour et de séjour prolongé ! » (Al-Furqân, 66).

Al-Bukhârî [1051] a rapporté : « 'Abdullâh ibn Mûsâ – ou ibn Salâm de sa part – nous a narré, nous instruisant par l'intermédiaire d'ibn Jurayj, d'après 'Abd al-Hamîd ibn Jubayr, d'après Sa'îd ibn al-Musayyib, d'après Umm Shurayk ; le Messager d'Allah a ordonné de tuer le lézard (al-wazaġ) et a dit : "Il soufflait sur (le feu de) Ibrâhîm(as)." »

Muslim [1052] l'a également relaté d'après le hadith d'ibn Jurayj. Al-Bukhârî et Muslim, ainsi qu'an-Nasâ'î et ibn Mâjah [1053], l'ont rapporté d'après le hadith de Sufyân ibn 'Uyaynah, tous deux d'après 'Abd al-Hamîd ibn Jubayr ibn Shaybah, selon la même chaîne de transmission.

Aḥmad [1054] a dit : « Muḥammad ibn Bakr nous a narré, rapportant d'ibn Jurayj, qui m'a informé de la part de 'Abdullâh ibn 'Abd ar-Raḥmân ibn Abî Umayyah, lequel tenait de Nâfi', affranchi d'ibn 'Umar, que 'Â'ishah

[1051] Rapporté par al-Boukhari

[1052] Rapporté par Muslim

[1053] Rapporté par al-Boukhari

[1054] Dans le Musnad (6/200).

l’informa que le Messager d'Allah a dit : “Tuez le lézard, car il soufflait le feu contre Ibrâhîm(as).”” Il précise que ‘Â’ishah les tuait. »

Aḥmad [1055] a également dit : « Ismâ‘îl nous a narré, rapportant d’Ayyûb, d’après Nâfi‘ : une femme entra chez ‘Â’ishah et aperçut une lance dressée. Elle demanda : “À quoi te sert cette lance ?” Elle répondit : “Nous tuons avec elle les lézards.” Puis elle raconta, de la part du Messager d'Allah, qu’au moment où Ibrâhîm fut jeté au feu, tous les animaux s’efforcèrent de l’éteindre pour lui, sauf le lézard qui soufflait dessus. » Aḥmad est seul à rapporter ce hadith selon ces deux voies.

Aḥmad [1056] a dit : « ‘Affân nous a narré, rapportant de Jarîr : “Nâfi‘ nous a conté : Sâ’ibah [1057], affranchie d’al-Fâkih ibn al-Mughîrah, m’a dit : ‘Je suis entrée chez ‘Â’ishah et ai vu dans sa maison une lance posée. Je lui ai demandé : Ô Mère des croyants, que fais-tu de cette lance ?’ Elle répondit : ‘Elle sert contre ces lézards : nous les tuons avec. En effet, le Messager d'Allah nous a raconté que, lorsque Ibrâhîm fut jeté au feu, il n’y eut pas un animal sur terre qui ne se soit mis à éteindre le feu pour lui, à l’exception du lézard, qui soufflait

[1055] Dans le Musnad (6/217).

[1056] Dans le Musnad (6/83), et c'est un hadith ḥasan.

[1057] Dans (A) : Samāmah, et dans (B) : Shamāsah ; la correction est tirée du Musnad (6/83).

dessus. Le Messager d'Allah nous a donc ordonné de le tuer.’” »

Mention du débat d'Ibrahim al-Khalil avec celui qui voulait contester le Grand Majestueux portant le voile de la grandeur et le manteau de l'orgueil, revendiquant la seigneurie alors qu'il n'est qu'un esclave faible.

Ibn Mâjah [1058] le rapporte ainsi : d’Abû Bakr ibn Abî Shaybah, d’après Yûnus ibn Muhammad, d’après Jarîr ibn Hâzim, avec cette même chaîne de transmission.

——————————————

Voici le récit de la controverse entre Abraham l’Ami intime (Ibrâhîm al-Khalîl) et celui qui voulut disputer à l’Auguste et Majestueux Sa grandeur et Sa suprématie, en prétendant à la seigneurie alors qu’il n’était qu’un humble serviteur parmi d’autres. Allah dit :

« N’as-tu pas vu celui qui disputa avec Abraham au sujet de son Seigneur – parce qu'Allah lui avait accordé la royauté ? – lorsqu’Abraham dit : “Mon Seigneur est Celui qui fait vivre et fait mourir.” Il répliqua : “Moi aussi, je fais vivre et je fais mourir.” Abraham poursuivit : “Certes, Dieu fait venir le soleil de l’Orient ; fais-le donc venir de l’Occident.” Alors le négateur resta confondu, et Dieu ne guide

[1058] Rapporté par Ibn Māja (n° 3231) dans le chapitre du « Chasse », c'est un hadith considéré comme ḥasan (bon).

pas les gens injustes. » (Sourate al-Baqara, 2/258).

Dieu évoque ici la controverse de Son ami intime avec ce roi tyrannique et rebelle, qui revendiqua pour lui-même la seigneurie. Abraham(as) invalida son argument, mit en évidence l'étendue de son ignorance et la faiblesse de son esprit ; il le confondit par la preuve, et lui montra clairement la voie de la vérité.

Les exégètes et d'autres spécialistes en généalogie et en récits ont déclaré : ce souverain était le roi de Babylone ; il s'appelait Nimrod fils de Kanaan, fils de Kûsh, fils de Sâm, fils de Noé, comme l'a mentionné Mujâhid [1059]. D'autres [1060] ont dit : il s'agissait de Nimrod fils de Fâlih, fils de 'Âbir, fils de Shâlkh, fils d'Arfakhshadh, fils de Sâm, fils de Noé.

Mujâhid [1061] et d'autres ont également dit qu'il comptait parmi les rois ayant régné sur la terre entière, puisqu'on rapporte que seuls quatre rois ont régné sur le monde : deux croyants et deux mécréants. Les deux croyants sont Dhu al-Qarnayn et Salomon, et les deux mécréants sont Nimrod et Nabuchodonosor. On rapporte que Nimrod régna quatre cents ans,

[1059] Exégèse d'al-Ṭabarī (vol. 3, p. 25), également mentionné par al-Suyūṭī dans ad-Durr al-Manthūr (vol. 2, p. 25).

[1060] Exégèse d'al-Ṭabarī (vol. 3, p. 25).

[1061] Rapporté par Ibn Jarīr dans son Tafsīr (vol. 3, p. 27) et mentionné par al-Suyūṭī dans ad-Durr al-Manthūr (vol. 2, p. 25).

qu’il se montra insolent et tyrannique, s’enorgueillit, transgressa et préféra la vie ici-bas.

Lorsque Abraham l’Ami intime l’invita à adorer Dieu sans aucun associé, son ignorance, son égarement et l’illusion née de la longue durée de son règne le conduisirent à nier l’Existence du Créateur. Il contesta donc Abraham à ce sujet et prétendit à la seigneurie. Lorsque l’Ami intime (Abraham) dit : « Mon Seigneur est Celui qui fait vivre et fait mourir », il répliqua : « Moi aussi, je fais vivre et je fais mourir » (Sourate al-Baqara, 2/258).

Qatâda, as-Suddî et Muhammad ibn Ishâq [1062] ont expliqué que, selon lui, on lui présentait deux hommes condamnés à mort : il ordonnait d’exécuter l’un et de gracier l’autre, comme s’il faisait vivre celui-ci et mourir celui-là.

Or, ceci n’est pas une réfutation de l’argument de l’Ami intime, mais plutôt un propos extérieur au sujet de la controverse, qui ne constitue ni interdiction ni objection, mais

Il ne s’agit que d’une pure polémique [1063], qui en réalité équivaut à un aveu d’impuissance. En effet, le Khalil (Abraham) a fourni la preuve de l’existence du Créateur par l’apparition de ces phénomènes visibles, à savoir le fait de donner la vie aux êtres et de les faire mourir,

[1062] Exégèse d'al-Ṭabarī (vol. 3, p. 27) et ad-Durr al-Manthūr (vol. 2, p. 25).

[1063] Tachghîb : excitation du mal et déformation de la vérité.

démontrant l’existence d’un Auteur nécessairement à l’origine de tout cela, car ces événements ne peuvent se produire d’eux-mêmes. Il faut donc nécessairement un agent créateur de ces faits observables, qu’il s’agisse de leur origine et de leur mise au service de l’homme, ou encore de la mise en mouvement de ces astres, des vents, des nuages et de la pluie, ainsi que de la création de ces créatures dont nous constatons l’existence, avant d’en constater ensuite la mort. C’est à ce titre qu’«Abraham a dit : “Mon Seigneur est Celui qui donne la vie et la mort”» (Al-Baqara, 2 : 258).

Quant à la réplique de ce roi ignorant : «Moi, je donne la vie et je fais mourir» (Al-Baqara, 2 : 258), si par là il entendait être l’auteur de ces phénomènes observables, il reniait l’évidence et s’obstinait contre la vérité. Et s’il voulait dire ce qu’ont rapporté Qatada, As-Suddî et Muhammad ibn Ishaq, il n’avançait rien qui s’oppose à l’argument du Khalil, car il ne contestait aucune prémisse ni ne s’opposait à la preuve.

Du fait que l’inanité de la controverse de ce roi pouvait échapper à beaucoup de gens, qu’ils eussent assisté à la scène ou non, Abraham mentionna une autre preuve pour établir l’existence du Créateur et pour invalider le discours prétentieux de Nimrod, le démasquant au grand jour : «En vérité, c’est

Dieu qui fait venir le soleil de l’Orient. Fais-le donc venir de l’Occident !» (Al-Baqara, 2 : 258). Autrement dit, ce soleil est chaque jour soumis à se lever à l’Est, comme l’a voulu son Créateur, qui en est le Maître et le Dominateur, Lui, Allah, il n’est d'Allah que Lui, le Créateur de toute chose. Si tu es, comme tu le prétends, celui qui donne la vie et la mort, alors fais-le se lever à l’Ouest, car Celui qui donne la vie et la mort fait ce qu’Il veut, rien ne peut Le contrarier ni Le dominer, bien au contraire, Il a assujetti toute chose, et toutes choses Lui sont soumises. Donc, si tu es véritablement ce que tu affirmes, accomplis ce prodige. Et si tu ne le peux pas, alors c’est que tu n’es pas ce que tu prétends être, et tu sais parfaitement, comme tout un chacun, que tu ne pourras rien de tel. Tu es même plus faible et plus insignifiant que de créer un simple moustique ou d’en triompher. Ainsi, Abraham montra son égarement, son ignorance et sa fausseté dans ce qu’il prétendait, la vanité de sa démarche et de son épate devant les ignorants de son peuple. Il ne lui resta aucune parole pour répondre au Khalil ; il renonça et se tut.

C’est pourquoi Allah dit : «Le mécréant fut alors confondu, et Dieu ne guide pas les gens injustes» (Al-Baqara, 2 : 258).

As-Suddî [1064] a rapporté que ce débat entre Abraham et Nimrod eut lieu le jour où Abraham sortit du feu : ils ne s'étaient pas rencontrés jusqu'alors, et cette controverse survint donc ce jour-là.

Abd ar-Razzâq a rapporté, d'après Ma`mar, selon Zayd ibn Aslam, que Nimrod possédait des réserves de nourriture, et que les gens se rendaient auprès de lui pour s'approvisionner. Abraham se présenta avec ceux qui venaient solliciter des vivres ; c'est alors que se tint entre eux cette controverse. Pourtant, à la différence des autres, Abraham ne reçut rien. Il repartit donc les mains vides et, une fois proche de sa famille, il emplit deux sacs d'un tas de terre, se disant : «Je vais occuper les miens à mon retour.» Parvenu sur place, il déposa ses affaires, puis s'allongea et s'endormit. Sara, son épouse, alla ouvrir les deux sacs et les trouva remplis d'une nourriture excellente. Elle en prépara un repas. Quand Abraham se réveilla

Le récit de la migration du Prophète Abraham (paix sur lui) vers le Levant, son entrée en Égypte, et son établissement dans la Terre Sainte

Il trouva alors ce qu'ils avaient déjà réparé. Il dit : « D'où t'est venu cela ? » Elle répondit : « De ce que tu nous as apporté. » Il comprit alors

[1064] Mentionné par as-Suyûtî dans « ad-Durr al-Manthûr » (2/25-26).

que c’était une subsistance dont Dieu les avait pourvus.

Zayd ibn Aslam déclara : Dieu envoya un ange à ce roi tyrannique afin de l’appeler à la foi en Dieu, mais il refusa. Le messager l’appela une deuxième fois, il refusa encore ; puis une troisième fois, et il refusa toujours. Il (le tyran) dit : « Rassemble tes troupes et je rassemblerai les miennes. » Nimrod rassembla donc son armée et ses soldats au lever du soleil. Dieu envoya contre lui des nuées de moustiques, si denses qu’on ne voyait plus le soleil, et Il les leur rendit si dévastateurs qu’ils dévorèrent leur chair et leur sang, ne laissant apparaître que leurs os. L’un de ces moustiques pénétra par la narine du roi et y demeura quatre cents ans. Dieu l’affligea ainsi de ce tourment, si bien qu’il se frappait la tête avec des maillets [1065] pendant toute cette période, jusqu’à ce qu'Allah [1066] le fasse périr par ce moyen.

∗ ∗ ∗

Mention de l’émigration d’al-Khalîl (qu'Allah lui accorde Sa paix) vers les contrées du Shām, de son entrée en Égypte et de son installation en Terre Sainte

Dieu dit : « Lot crut en lui. Et [Abraham] dit : “Je m’éloigne [pour la cause] de mon Seigneur.

[1065] « Al-Marāzib » : pluriel de « Mirzaba », qui désigne le grand marteau, et on l’appelle aussi « al-Irzabba » avec hamza et shadda.

[1066] Rapporté par Ibn Jarir dans son Tafsir (3/27) et mentionné par al-Suyuti dans « al-Durr al-Manthur » (2/24-25).

Il est vraiment le Puissant, le Sage.” (26) Et Nous lui donnâmes Isaac et Jacob, et Nous plaçâmes parmi sa descendance la prophétie et le Livre. Nous lui accordâmes sa récompense en ce monde et, dans l’au-delà, il sera certes du nombre des justes. » (Coran 29 : 26-27)

Et Il dit également : « Nous le sauvâmes, lui et Lot, vers la terre que Nous avons bénie pour l’univers (71). Et Nous lui donnâmes Isaac et Jacob en surplus, et Nous fîmes d’eux tous des gens de bien (72). Nous fîmes d’eux des imams guidant [les gens] par Notre ordre. Et Nous leur inspirâmes l’accomplissement des bonnes œuvres, l’accomplissement de la prière et l’acquittement de la zakât. Et ils étaient Nos adorateurs. » (Coran 21 : 71-73)

Lorsqu’il quitta son peuple pour Dieu, c’est-à-dire qu’il émigra loin de leur milieu, son épouse était stérile et ne pouvait enfanter. Il n’avait alors aucun enfant, mais son neveu, Loth (Lût) fils de Hârân, fils d’Âzar, l’accompagnait. Après cela, Dieu lui accorda une descendance pieuse et fit que la prophétie et le Livre demeurent dans sa lignée. En effet, tout Prophète envoyé après lui descend de sa postérité, et tout Livre révélé à un Prophète l’a été à l’un de ses descendants, comme marque d’honneur et de générosité de la part d'Allah, pour avoir quitté sa patrie, sa famille et ses proches, et avoir émigré vers un pays où il put adorer son Seigneur et appeler les hommes à Lui. La terre

où il se dirigea est celle du Shâm (le Levant), dont Dieu a dit : « vers la terre que Nous avons bénie pour l'univers » (Coran 21 : 71). C'est là l'opinion de Ubayy ibn Ka'b [1067], Abou l-'Âliyah, Qatâdah et d'autres. On rapporte [1068], d'après Al-'Awfî, qu'Ibn 'Abbâs a dit

«Vers la terre que Nous avons bénie pour l'univers» (Les Prophètes, 21 : 71) renvoie à La Mecque. N'as-tu pas entendu Sa Parole : «En vérité, la première Maison qui ait été établie pour les gens, c'est bien celle de Bakka, bénie et guidée pour l'univers» (La Famille d'Imran, 3 : 96) ? Kaʿb al-Aḥbār prétendait qu'il s'agissait plutôt de Harran.

Nous avons déjà rapporté d'après les transmissions des Gens du Livre que lorsqu'il quitta la terre de Babel, Abraham partit avec son père, son neveu Loth, son frère Nahor, la femme d'Abraham, Sara, et la femme de son frère, Malka. Ils s'installèrent à Harran, où mourut Térakh, le père d'Abraham.

As-Suddī [1069] rapporte ensuite qu'Abraham et Loth se dirigèrent vers le Cham (la Syrie). Abraham y rencontra Sara, qui était la fille du roi de Harran. Elle avait déjà dénoncé la religion de son peuple. Abraham l'épousa en posant pour condition de ne pas la faire

[1067] Voir « al-Durr al-Manthur » d'al-Suyuti (5/642-643).

[1068] Rapporté par Ibn Jarir dans son Tafsir (9/46).

[1069] Rapporté par Ibn Jarīr dans le Tafsīr (9/45-46).

changer de foi. C’est le récit transmis par Ibn Jarīr, et il est considéré comme étrange.

L’opinion la plus répandue est que Sara était la fille de son oncle paternel Hārān, à qui Harran doit son nom. Quant à ceux qui prétendent qu’elle était la fille de son frère Hārān et la sœur de Loth—ainsi que l’ont rapporté as-Suhaylī, cité par al-Qutaybī et an-Naqqāsh—ils se sont écartés de la vérité et ont parlé sans connaissance. Ils ont affirmé que le mariage avec la fille de son frère était alors permis, mais ils n’en ont aucune preuve. Et quand bien même cela aurait été autorisé à une certaine époque, comme l’indiquent certains rabbins juifs, les prophètes ne s’adonnent pas à de tels actes. Dieu est plus savant.

La tradition la plus connue veut qu’Abraham — que la paix soit sur lui —, après avoir émigré de Babylone, s’en soit allé avec Sara pour quitter son pays, conformément à ce qui a déjà été mentionné. Allah sait mieux.

Les Gens du Livre rapportent que, lorsqu’il arriva en terre de Syrie, Dieu lui révéla : «Je donnerai cette terre à ta descendance après toi.» Alors Abraham construisit un autel pour Dieu afin de Le remercier de ce bienfait, et il dressa sa tente à l’est de la Maison sacrée (Bayt al-Maqdis). Puis il se mit en route vers le sud, mais survint la famine (pénurie, épreuve, cherté). Il s’installa donc en Égypte, où se

produisit l’histoire impliquant Sara et le roi de ce pays. Abraham lui demanda de dire qu’elle était sa sœur. Les récits rapportent que ce roi lui offrit ensuite Hajar (Agar) comme servante. Puis il les laissa partir, et tous deux rentrèrent aux régions méridionales — c’est-à-dire la région de la Maison sacrée (Jérusalem) et ses environs — en emmenant bêtes, serviteurs et richesses.

Al-Bukhārī rapporte : «Muḥammad ibn Maḥbūb nous a raconté avoir entendu Ḥammād ibn Zayd dire, d’après Ayyūb, d’après Muḥammad, d’après Abū Hurayra, qu’Abraham ne mentit qu’à trois reprises. Deux de ces mensonges furent proférés pour l’amour d'Allah : sa parole “Je suis malade” (Les Rangés, 37 : 89), et aussi “C’est le plus grand d’entre eux qui l’a fait” (Les Prophètes, 21 : 63).» Il dit aussi : «Un jour, alors qu’il voyageait avec Sara, ils passèrent près d’un tyran. On avertit ce dernier en disant : “Il y a là-bas un homme avec une femme d’une grande beauté.” Le tyran envoya chercher Abraham et l’interrogea sur Sara. “Qui est cette femme ?”, demanda-t-il. Abraham répondit : “C’est ma sœur.” Puis il alla trouver Sara et lui dit : “Ô Sara, il n’y a sur terre aucun croyant hormis toi et moi…”»

Lorsqu’il revint vers elle, il lui dit : « Voici que cet homme m’a interrogé à ton sujet, et je lui ai répondu que tu étais ma sœur, alors ne me

traite pas de menteur. » Puis il l’envoya chercher. Lorsqu’elle entra auprès de lui, il voulut la saisir de la main, mais il fut immédiatement paralysé. Il s’écria : « Invoqu'Allah pour moi, et je ne te ferai pas de mal. » Elle invoqua donc Dieu, et il fut libéré. Il tenta de la saisir une seconde fois et fut à nouveau paralysé, de même ou plus sévèrement encore. Il dit : « Invoqu'Allah pour moi, et je ne te ferai pas de mal. » Elle invoqua Dieu, et il fut alors libéré. Puis il appela certains de ses serviteurs et déclara : « En vérité, vous ne m’avez pas amené un être humain, mais un démon ! » Il la relâcha et lui offrit Hâjar.

Elle retourna alors vers Abraham, qui se tenait debout en prière. Lorsqu’il remarqua sa présence, il lui fit signe de la main et dit : « Que se passe-t-il ? » Elle répondit : « Dieu a détourné le dessein du mécréant — ou du malfaiteur — contre lui-même, et il m’a accordé Hâjar pour me servir. » Abou Hurayra (qu’Allah l’agrée) commenta : « Voilà votre mère, ô fils de (…)", selon ce qui est rapporté dans cette chaîne de transmission, mais de façon interrompue (mouqoufan).

Le hâfiẓ Abou Bakr al-Bazzâr a également rapporté ce récit, d’après ‘Amr ibn ‘Alî al-Fallâs, par l’intermédiaire de ‘Abd al-Wahhâb al-Thaqafî, de Hishâm ibn Hassân, de Muhammad ibn Sîrîn, et d’Abou Hurayra, d’après le Prophète, qui a dit : « Ibrâhîm (Abraham) n’a

jamais menti, si ce n’est à trois reprises, toutes pour la cause d'Allah : lorsqu’il a dit (Coran 37 : 89) : “Je suis malade”, lorsqu’il a dit (Coran 21 : 63) : “C’est le plus grand d’entre eux qui l’a fait”, et lorsqu’il voyageait dans la contrée d’un tyran et que celui-ci envoya quelqu’un interroger Ibrâhîm au sujet de son épouse, il répondit : ‘C’est ma sœur.’ Or, il n’y avait pas alors de musulmans sur terre, si ce n’est lui et elle. » Il lui dit encore : « Ne me fais pas passer pour un menteur. » Il l’emmena alors, mais chaque fois qu’il tentait de la saisir, il était paralysé, jusqu’à ce qu’il dise : “Vous ne m’avez pas amené un être humain, mais un démon !”. Il la relâcha et lui donna Hâjar. Puis elle revint vers Ibrâhîm qui priait debout ; quand il la vit, il lui dit : “Qu’y a-t-il ?”, et elle répondit : “Dieu a détourné le complot de l’oppresseur contre lui-même et m’a donné Hâjar.” »

[1070](1) En marge de B : Al-Jalāl al-Suyūṭī dit dans « Mukhtaṣar al-Nihāyah » : Ô mon fils, « mā’ al-samā’ » (littéralement « eau du ciel ») désigne les Arabes, car ils suivaient la direction de l'eau, et ils descendaient là où elle se trouvait. (2) Rapporté par al-Bukhārī (n° 3358) dans le chapitre des Prophètes. Concernant son propos : « Ibrahim n'a menti que trois fois », Ibn ʿAqīl commente que c'est une indication rationnelle qui modère la portée générale de l'accusation de mensonge portée sur Ibrahim. En effet, la raison ordonne que le messager doit être fiable pour être crédible dans ce qu'il rapporte d'Allah, et on ne peut lui faire confiance s'il est permis qu'il mente. Comment pourrait-on alors accepter qu'il mente ? L'expression est donc utilisée parce qu'il s'agit en apparence de mensonge aux oreilles des gens, mais en réalité, aucun mensonge n'est imputable à Ibrahim, sauf dans un état de grande peur, du fait de la grandeur de sa position. En effet, le mensonge pur dans de telles circonstances peut être permis, voire obligatoire pour supporter un moindre mal et repousser un mal plus grand. Quant à qualifier ces actes de mensonges, il ne s'agit pas d'une réprobation, car le mensonge, bien que blâmable et inconsistant, peut être louable dans certains cas, et c'est le cas ici. (Fath al-Bārī, 6/392). (3) Rapporté par Ibn Ḥibbān dans son Sahīh, avec une chaîne de transmission remontant à Hishām ibn Ḥassān, puis Muhammad ibn Sirīn, puis Abū Hurayrah, du Messager d'Allah (paix et bénédictions sur lui) (n° 5737). Ce hadith porte sur l'excellence de l'ihsān (bienfaisance) et se trouve dans le musnad de ʿAbd al-Razzāq (n° 20195) ; il est aussi rapporté par Aḥmad (6/152), Abū Dāwūd (2212) dans le chapitre du divorce, an-Nasā’ī dans les vertus des compagnons (296) et al-Bayhaqī (10/196) dans al-Sunan al-Kubrā.

Ils l’ont également rapporté [1071] selon d’autres voies que le hadith de Hishâm. Puis al-Bazzâr déclara : « Nous ne savons pas que quiconque ait attribué ce hadith à Muhammad, d’après Abô Horayra, hormis Hishâm ; d’autres l’ont toutefois transmis à l’état mawqûf [1072]. »

L’imam Ahmad a dit : « ‘Alî ibn Hafs nous a rapporté, d’après Waraqâ’ – il s’agit de Ibn ‘Umar al-Yashkurî [1073] –, d’après Abô az-Zinâd, d’après al-A‘râj, d’après Abô Horayra, lequel a dit : Le Messager d'Allah a déclaré : “Ibrâhîm ne mentit que trois fois : lorsqu’il fut invité à se rendre auprès de leurs idoles et qu’il dit (Sourate as-Sâffât, 37 : 89) : ‘Je suis malade.’ Puis quand il dit (Sourate al-Anbiyâ’, 21 : 63) : ‘C’est la plus grande de ces idoles qui l’a fait.’ Et enfin lorsqu’il déclara à Sarah qu’elle était sa sœur.” »

Il poursuivit : « Ibrâhîm entra alors dans une ville gouvernée par un roi – ou un tyran parmi les tyrans. On lui dit : “Cette nuit, Ibrâhîm est arrivé avec l’une des plus belles femmes qui soient.” Le roi (ou tyran) envoya quelqu’un auprès de lui et demanda : “Qui est cette femme avec toi ?” Ibrâhîm répondit : “C’est ma sœur.” Le roi ordonna qu’on la lui amène.

[1071] Rapporté par Al-Bukhârî (n° 5084) dans le chapitre du mariage, et par Muslim (n° 2371) dans les vertus.

[1072] Je dis : Jārīr ibn Hāzim l'a également rapporté de manière marfū‘ (élevée au Prophète) par ‘Ayyūb, d'après Ibn Sīrīn, et sa transmission se trouve dans les Sahîhayn comme dans la référence précédente.

[1073] Ainsi dans la source B et dans A : il y est mentionné Ibn ‘Umar, ce qui est une erreur.

Ibrâhîm lui dit : “Ne me donne pas tort, car je lui ai déclaré que tu étais ma sœur ; il n’y a pas un autre croyant sur terre en dehors de moi et de toi.” Lorsqu’elle fut introduite auprès du roi, celui-ci voulut s’approcher d’elle, alors elle fit ses ablutions et pria, en disant : “Ô Dieu, si Tu sais que j’ai cru en Toi et en Ton Messager, et que j’ai préservé ma pudeur à l’exception de mon époux, ne laisse pas ce mécréant avoir prise sur moi.” »

« Alors il (le roi) fut saisi [1074] au point de se débattre avec ses jambes, » indiqua Abô az-Zinâd. Abô Salama ibn ‘Abd ar-Rahmân, d’après Abô Horayra, rapporta qu’elle aurait ajouté : « Ô mon Dieu, s’il meurt, on dira que c’est moi qui l’ai tué. » Il la libéra donc. Une seconde fois, il s’approcha d’elle ; à nouveau, elle fit ses ablutions et pria en suppléant : « Ô Dieu, si Tu sais que j’ai cru en Toi et en Ton Messager, et que je n’ai permis à personne d’autre que mon époux d’avoir accès à ma pudeur, ne laisse pas ce mécréant avoir prise sur moi. » Il fut alors saisi de nouveau au point de se débattre de ses jambes.

Abô az-Zinâd poursuit : Abô Salama, d’après Abô Horayra, rapporta qu’elle aurait dit : « Mon Dieu, s’il meurt, on dira que c’est moi qui l’ai tué. » Il la libéra donc une seconde fois. À la

[1074] « Fa-ghatta » signifie : il s'est endormi au point que son grognement a été entendu. Le grognement (al-ghuṭīṭ) est le son qui sort avec la respiration du dormeur, une répétition sans sens réel. Et « il courut avec son pied » signifie qu'il le frappa, ce qui est un signe d'un sommeil profond.

troisième ou quatrième reprise, il s’exclama : « Vous ne m’avez envoyé qu’un démon ! Ramenez-la à Ibrâhîm et offrez-lui Hâjar. » »

Elle revint donc auprès d’Ibrâhîm et lui dit : « Sais-tu qu'Allah a repoussé la ruse du mécréant et m’a fait don d’une servante [1075] ? » Ahmad est le seul à l’avoir transmis selon cette chaîne, et il répond aux conditions du Sahîh.

Al-Bukhârî l’a également rapporté [1076], d’après Abô al-Yamân, selon Shu‘ayb ibn Abî Hamza, d’après Abô az-Zinâd, d’après al-A‘râj, d’après Abô Horayra, d’après le Prophète, sous une forme abrégée.

Ibn Abî Hâtim a dit : « Mon père nous a rapporté, d’après Sufyân, d’après ‘Alî ibn Zayd ibn Jud‘ân, d’après Abô Nadra, d’après … »

Abou Sa‘îd a rapporté : Le Messager d'Allah a dit à propos des trois paroles d’Ibrâhîm (Abraham) qu’il formula, qu’il n’y en avait aucune qui l’ait fait dévier de la religion d'Allah [1077]. Il s’agit de sa parole : « En vérité, je suis malade », de sa parole : « C’est le plus grand d’entre eux qui l’a fait », et de ce qu’il dit au roi quand celui-ci voulut s’en prendre à son épouse : « C’est ma sœur » [1078].

[1075] Rapporté par Ahmad dans son Musnad (2/403-404), et c'est un hadith authentique.

[1076] Rapporté par Al-Bukhârî (n° 3166) dans le chapitre de l'exégèse.

[1077] En marge de la lettre « b », Al-Suyūṭī dit dans « Mukhtaṣar al-Nihāyah » : « Ma ḥalla » signifie : il a repoussé et discuté.

[1078] Mentionné par Al-Suhaylī dans « al-Rawḍ al-Anf », vol. 1, p. 94.

La parole « C’est ma sœur » signifie : sœur dans la religion d'Allah. Quant à sa parole à son épouse : « Il n’y a pas de croyant sur terre en dehors de moi et de toi », il faut l’entendre comme : « pas d’autre couple croyant que toi et moi ». Il est nécessaire de l’interpréter ainsi, car Loth(as) vivait également à cette époque, et c’était un Prophète.

Lorsqu’elle revint auprès de lui, il lui dit : « Ma hayyam ? », c’est-à-dire : « Qu’y a-t-il ? Quelles nouvelles ? » Elle répondit : « Dieu a repoussé la ruse des mécréants. » Dans une autre version, on lit : « la ruse de l’homme impie », faisant référence au roi, et il lui offrit une servante. Pendant tout le temps où Ibrâhîm(as) l’accompagna jusque chez le roi, il resta occupé à prier Dieu et à L’implorer de détourner l’injustice de cet homme qui voulait nuire à son épouse, et de déjouer la malveillance de l’ennemi d'Allah. Elle-même fit de même : elle se mit en état d’ablution, pria et invoqua Dieu —comme il est rapporté— par cette grande invocation. C’est pourquoi le Très-Haut dit : « Et cherchez secours dans l’endurance et la Ṣalât » (Sourate al-Baqara, 2 : 45). Dieu la protégea et la préserva, dans Sa volonté de protéger Son serviteur, Son Messager, Son bien-aimé et Son ami intime, Ibrâhîm(as).

Certains savants ont avancé que trois femmes auraient reçu la prophétie : Sâra, la mère de Mûsâ (Moïse) et Maryam (Marie), que

la paix soit sur elles. Mais l’opinion la plus répandue est qu’elles étaient de grandes véridiques (ṣiddîqât), qu'Allah les agrée et les honore.

J’ai lu dans certains récits qu’Allah —Gloire à Lui— aurait levé le voile séparant Ibrâhîm(as) et son épouse, de sorte qu’il ne cessa de l’observer depuis le moment où elle le quitta jusqu’à son retour. Il assistait à la scène alors qu’elle se trouvait chez le roi et voyait comment Dieu la préservait de lui, afin que cela le rassure entièrement et soit un soulagement pour son cœur, d’autant qu’il l’aimait profondément pour sa foi, son lien de parenté et sa beauté exceptionnelle. Il est dit en effet qu’il n’y eut pas, de Hawwâ’ (Ève) à son époque, de femme plus belle qu’elle (que la paix soit sur elle). Louange et gratitude à Allah.

Certains historiens rapportent que le Pharaon d’Égypte de cette époque était le frère d’Ad-Daḥḥâk, un roi célèbre pour sa tyrannie, et qu’il gouvernait l’Égypte pour le compte de son frère. On dit qu’il s’appelait Sinân ibn ‘Ulwân ibn ‘Ubayd ibn ‘Uwayj ibn ‘Amlaq ibn Lâwudh ibn Sâm ibn Nûḥ.

Ibn Hichâm mentionne dans son ouvrage « At-Tijân » que celui qui voulut s’en prendre à Sâra était ‘Amrû ibn Imri’-Qays ibn Mâylon ibn Saba’, qui gouvernait alors l’Égypte, ce qu’a rapporté As-Suhailî. Dieu est plus savant.

Ensuite, le Khalil (Ibrahim), que la paix soit sur lui, retourna du pays d'Égypte vers la terre de Taymoun, terre bénie et sacrée où il résidait. Il était accompagné de nombreux troupeaux, de serviteurs et d'un important patrimoine. Avec eux se trouvait également Hajar la Copte égyptienne.

Puis Loth (Lût), que la paix soit sur lui, s'éloigna avec ses biens considérables sur l'ordre du Khalil vers la région de la Ghawr, connue sous le nom de Ghawr Zughar [1079]. Il s'établit dans la ville de Sodome [1080], qui était alors le principal centre de cette contrée. Les habitants y étaient des gens corrompus, mécréants et arrogants.

Dieu Tout-Puissant révéla alors à Ibrahim al-Khalil qu'il étende son regard vers le nord, le sud, l'est et l'ouest, avant de lui annoncer : « Toute cette terre, Je te la donnerai ainsi qu'à ta descendance jusqu'à la fin des temps, et Je multiplierai ta postérité au point qu'elle égalera la poussière de la terre. » Cette bonne nouvelle se réalisa pour cette communauté, et c'est au sein de la communauté muhammadienne qu'elle atteignit sa pleine mesure. Cela est étayé par la parole du Messager d'Allah : « Dieu a resserré la terre pour moi, si bien que j'en ai vu les extrémités orientales et

[1079] En marge de A : petite.

[1080] « Sodom » : une ville parmi les cités du peuple de Loth.

occidentales, et le royaume de ma communauté s’étendra partout où elle m’a été montrée » [1081].

Ils rapportent ensuite qu’un groupe de tyrans s’en prit à Loth, le captura, s’empara de ses biens et emmena ses troupeaux. Lorsque la nouvelle parvint à Ibrahim al-Khalil, il marcha contre eux avec trois cent dix-huit hommes. Il libéra Loth, recouvra ses biens, tua un grand nombre d’ennemis d'Allah et de Son messager, et les mit en déroute. Il les poursuivit jusqu’à l’est de Damas et établit son camp à sa périphérie, près de Barza [1082]. Il est probable que « Maqâm Ibrâhîm » (la Station d’Ibrahim) ait été ainsi nommée, car c’est l’endroit où l’armée du Khalil avait fait halte. Dieu est le plus Savant.

Fort de son succès et du secours divin, Ibrahim rentra dans sa région. Les rois de la contrée de Bayt al-Maqdis (Jérusalem) vinrent l’accueillir, pleins de vénération et d’honneurs pour lui. Il s’installa définitivement dans ses terres. Que les prières et la paix d'Allah soient sur lui pour l’éternité.

——————————————

[1081] Rapporté par Ahmad dans le Musnad (5/278 et 284), Muslim

[1082] « Barza » : un village de la Ghouta de Damas, situé au nord-est de la ville, dont la construction a fini par s’étendre jusqu’à elle.

[1083] Zughar : ville située dans la vallée du Jourdain.

[1084] Sodome : ville principale où se trouvait le peuple de Loth.

[1085] Hadith authentique rapporté par plusieurs compilateurs.

[1086] Barza : banlieue autour de laquelle Ibrahim installa son camp.

Mention de la naissance d'Ismaël de Hajar

Mention de la naissance d’Ismaïl, sur lui la paix, issu de Hâjar.

Les Gens du Livre rapportent qu’Abraham(as) demanda à Allah une descendance vertueuse, et qu'Allah lui en fit la bonne annonce. Ils racontent que, lorsque Abraham séjourna dix ans dans la région de Bayt al-Maqdis, Sara lui dit : « Le Seigneur m’a rendue stérile ; va donc vers ma servante afin qu'Allah nous accorde peut-être un enfant par son intermédiaire. » Après que Sara lui eut donné cette servante, Abraham(as) alla vers elle, et elle tomba aussitôt enceinte. Ils disent qu’une fois enceinte, celle-ci s’enorgueillit et se montra hautaine envers sa maîtresse. Sara en fut jalouse et s’en

[1083] En marge de A : petite.

[1084] « Sodom » : une ville parmi les cités du peuple de Loth.

[1085] Rapporté par Ahmad dans le Musnad (5/278 et 284), Muslim

[1086] « Barza » : un village de la Ghouta de Damas, situé au nord-est de la ville, dont la construction a fini par s’étendre jusqu’à elle.

plaignit auprès d’Abraham, qui lui répondit : « Fais d’elle ce que tu veux. » Hâjar eut alors peur et s’enfuit, s’arrêtant près d’une source. Un ange vint à elle en lui disant : « N’aie pas peur, car Dieu fera naître beaucoup de bien de l’enfant que tu portes », l’enjoignant de revenir auprès de sa maîtresse, tout en lui annonçant qu’elle enfanterait un fils qu’elle nommerait Ismaïl. « Il sera indomptable parmi les hommes : sa main sera contre tous, et la main de tous sera contre lui. Il dominera sur toute l’étendue des terres de ses frères. » Hâjar remercia Allah pour cette promesse.

Cette bonne annonce s’appliquait en vérité à la descendance d’Abraham par Ismaïl, en la personne de Muhammad. C’est grâce à lui que les Arabes ont acquis noblesse et pouvoir, régnant sur de vastes contrées, tant à l’est qu’à l’ouest. Dieu leur a accordé une science bénéfique et des œuvres droites, à un degré qu’aucune autre communauté n’avait atteint avant eux. Tout cela est dû à la noblesse de leur Messager, supérieur à tous les autres envoyés, à la bénédiction et au bon augure de sa mission, à sa perfection dans ce qu’il apporta et à l’universalité de son message pour tous les peuples de la terre.

Lorsque Hâjar revint, elle donna naissance à Ismaïl(as). Selon leurs dires, Abraham était alors âgé de quatre-vingt-six ans, c’est-à-dire treize ans avant la naissance d’Isaac. À la naissance

d’Ismaïl, Dieu révéla à Abraham qu’Il lui annonçait la venue d’Isaac par Sara, et Abraham se prosterna devant Dieu. Dieu lui dit : « J’ai exaucé ta demande au sujet d’Ismaïl, J’ai béni sa descendance et Je la multiplierai et l’élèverai considérablement. Douze princes naîtront de lui, et Je ferai de lui le chef d’un peuple nombreux. » C’est encore là une annonce de cette grande communauté, les douze princes étant les califes bien-guidés, au nombre de douze, promis dans le hadith rapporté par ‘Abd al-Malik ibn ‘Umayr, d’après Jâbir ibn Samura, qui relate que le Prophète a dit :

« Il y aura douze émirs. » Il prononça alors une expression que je ne compris pas. Je questionnai mon père : « Qu’a-t-il dit ? » Il répondit : « Ils seront tous issus de Quraysh. »

Ce hadith est rapporté par les deux recueils authentiques [1087]. Dans une autre version, il est dit : « Cette affaire ne cessera pas – ou : restera puissante – tant qu’il y aura douze califes, tous issus de Quraysh » [1088].

[1087] Rapporté par al-Bukhārī (7222 et 7223) dans Al-Aḥkām, et Muslim

[1088] Rapporté par Muslim

Mention de la migration d'Ibrahim avec son fils Ismaël et sa mère Hajar vers les montagnes de Faran, qui est la terre de La Mecque, et de la construction de la Maison ancienne.

Parmi eux figurent les quatre imams : Abou Bakr, ‘Umar, ‘Othmân et ‘Alî ! Parmi eux se trouve également ‘Umar ibn ‘Abd al-‘Azîz, ainsi que certains membres des Banû al-‘Abbâs. Il ne s’agit pas de dire qu’ils forment nécessairement douze imams successifs, mais qu’ils doivent exister.

Cela ne vise pas les douze imams auxquels adhèrent les Râfidah, dont le premier est ‘Alî ibn Abî Tâlib et le dernier est « l’Attendu » dans la crypte de Samarrâ [1089], c’est-à-dire Muhammad ibn al-Hassan al-‘Askarî selon leurs prétentions. En effet, parmi ceux-là, le plus utile fut ‘Alî, ainsi que son fils al-Hassan ibn ‘Alî lorsqu’il abandonna la lutte et remit l’autorité à Mu‘âwiyah, éteignant ainsi l’incendie de la discorde et apaisant le tourbillon des guerres au sein de la communauté musulmane. Quant aux autres, ils se trouvaient simplement parmi le commun des fidèles, sans exercer aucune direction sur la communauté. Pour ce qui est de ce qu’ils croient au sujet de la crypte de Samarrâ, il ne s’agit là que d’un égarement

[1089] « Samarra » : C’est une ville qui réjouit celui qui la voit, située à l’est de l’Euphrate. Elle a été édifiée par al-Mu‘taṣim. Elle abrite le célèbre souterrain dans sa mosquée, duquel les chiites prétendent que leur Mahdi émergera.

dans les esprits et d’un délire dans les âmes, sans réalité, ni existence, ni trace.

Ce qui importe, c’est que lorsque Hâjar (– qu'Allah soit satisfait d'elle –) mit au monde Ismâ‘îl, la jalousie de Sârah envers elle s’accrut. Elle demanda alors à l’Ami intime (Ibrâhîm) de lui masquer la vue de Hâjar. Il partit donc avec Hâjar et son fils, cheminant jusqu’à les déposer à l’emplacement actuel de La Mecque. On raconte que l’enfant était alors encore un nourrisson.

Lorsqu’il les laissa sur place et leur tourna le dos, Hâjar s’avança vers lui et s’accrocha à ses vêtements : « Ô Ibrâhîm ! Où vas-tu ? Allons-nous rester seuls ici, sans de quoi subvenir à nos besoins ? » Il ne lui répondit pas. Lorsqu’elle insista et qu’il demeurait silencieux, elle lui demanda : « Est-ce Dieu qui t’a ordonné cela ? » Il répondit : « Oui. » Elle dit alors : « Dans ce cas, Il ne nous perdra pas. »

Le shaykh Abou Muhammad ibn Abî Zayd (– qu'Allah lui fasse miséricorde –) mentionne, dans son livre intitulé « al-Nawâdir », que Sârah s’était vivement irritée contre Hâjar et avait juré de lui trancher trois de ses membres. L’Ami intime (Ibrâhîm) lui ordonna donc de percer ses deux oreilles et de la circoncire [1090], afin qu’elle s’acquitte de son serment. As-Suhaylî rapporte qu’elle fut la première femme

[1090] « Takhfidha » : dérivé de « khafḍ », c’est la circoncision féminine. On dit : on a circoncis la jeune fille.

à être circoncise, la première à qui l’on perça les oreilles, et la première à avoir allongé sa traîne.

C’est ainsi que l’on rapporte la migration d’Ibrâhîm avec son fils Ismâ‘îl et sa mère Hâjar vers les montagnes de Fârân – correspondant à la région de La Mecque – et l’édification de la Maison Antique.

Al-Bukhârî relate [1091] : « ‘Abdullâh ibn Muhammad – qui est Abou Bakr ibn Abî Shaybah – nous rapporta : ‘Abd ar-Razzâq nous rapporta : Ma‘mar nous rapporta, d’après Ayyûb as-Sikhtiyânî et Kathîr ibn Kathîr ibn al-Muttalib ibn Abî Wadâ‘ah – l’un d’entre eux ajoutant à ce que disait l’autre – d’après Sa‘îd ibn… »

Joubeir rapporte d’après Ibn ‘Abbâs : « La première fois que les femmes ont porté un “minṭaq”[1092] remonte à la mère d’Ismâ‘îl, qui s’en ceignit afin de dissimuler ses traces à Sarah. Puis Ibrâhîm l’emmena, elle et son fils Ismâ‘îl qu’elle allaitait, jusqu’à ce qu’il les dépose près de la Maison, auprès d’un grand arbre[1093] dominant Zamzam, dans la partie haute du Sanctuaire, à une époque où personne ne vivait alors à La Mecque et où il n’y avait pas d’eau. Il les laissa donc à cet

[1091] Dans son Sahih

[1092] « al-minṭaq » : ce avec quoi on tend le milieu.\n

[1093] « Doha » : un grand arbre.\n

endroit, leur remit un sac contenant des dattes ainsi qu’une gourde[1094] emplie d’eau, puis s’en retourna. La mère d’Ismâ‘îl le suivit et lui dit : “Ô Ibrâhîm, où t’en vas-tu en nous abandonnant dans cette vallée où il n’y a ni être humain ni rien d’autre ?” Elle lui répéta cela plusieurs fois, mais il ne se retournait pas vers elle. Elle lui demanda alors : “Est-ce Dieu qui t’a ordonné d’agir ainsi ?” Il répondit : “Oui.” Elle répliqua : “Il ne nous abandonnera donc pas.” Puis elle repartit.

Ibrâhîm poursuivit son chemin jusqu’à atteindre le col, à un endroit d’où ils ne pouvaient plus le voir. Là, il se tourna en direction de la Maison, leva les mains et invoqua en ces termes : “Seigneur, j’ai établi une partie de ma descendance dans une vallée stérile, auprès de Ta Maison sacrée, ô notre Seigneur, afin qu’ils accomplissent la prière. Fais donc que les cœurs de certaines gens s’inclinent vers eux et pourvois-les de fruits. Peut-être seront-ils reconnaissants.” [Ibrâhîm : 37].

De son côté, la mère d’Ismâ‘îl continuait d’allaiter son fils et de boire de l’eau qu’ils avaient, jusqu’à ce que la gourde fût vide. Elle eut soif et son enfant aussi; elle le vit se tordre – ou se débattre[1095] – et ne supportant plus de

[1094] « Siqā’ » : une petite outre.\n

[1095] « Yatlabbat » : il se roule et frappe la terre avec lui-même.\n

le regarder ainsi, elle se mit en marche. Elle trouva que As-Safâ était la colline la plus proche. Elle s’y rendit, se plaça au sommet et scruta la vallée pour voir si elle apercevait quelqu’un, mais elle ne vit personne. Elle redescendit alors de As-Safâ jusqu’à la vallée, releva le bas de sa tunique et se mit à courir comme une personne épuisée. Lorsqu’elle eut traversé la vallée, elle se rendit à Al-Marwa, puis se posta au sommet pour scruter l’horizon. N’apercevant personne, elle répéta ce parcours sept fois. » Ibn ‘Abbâs ajouta : « Le Prophète a dit : “C’est pour cette raison que les gens font le va-et-vient entre ces deux collines.”[1096]

Parvenue au sommet de Al-Marwa, elle entendit un son et s’exclama : “Chut !” (s’adressant à elle-même). Elle prêta de nouveau l’oreille et l’entendit encore. Elle dit : “Je t’ai entendu ; si tu as de quoi nous secourir, alors manifeste-toi !” Voilà qu’elle vit l’Ange à l’emplacement de Zamzam, qui frappa la terre du talon – ou de son aile – jusqu’à faire surgir l’eau. Elle se mit alors à entourer l’eau[1097], disant des mains : “Comme ceci !”, tout en la recueillant de la source dans sa gourde, l’eau jaillissant malgré tout chaque fois qu’elle puisait.

[1096] Dans (A) : « ‘alayhima » (sur eux deux).\n

[1097] « Tuḥwīḍuhu » : le rendre semblable à une cuvette.

Ibn ʿAbbâs rapporte que le Prophète a dit : « Qu'Allah fasse miséricorde à la mère d'Ismâʿîl. Si seulement elle avait laissé Zamzam », ou il a dit : « Si seulement elle n'avait pas puisé de l'eau, Zamzam serait devenue une source jaillissante [1098]. » Elle but donc et allaita son enfant. L'ange lui dit : « Ne crains pas la ruine [1099], car c'est ici la Maison d'Allah. Ce garçon et son père la construiront, et Allah ne délaisse pas Ses protégés. »

À cette époque, la Maison était légèrement surélevée au-dessus du sol, telle une colline ; les crues affluaient et se déversaient de chaque côté. La situation resta ainsi jusqu'à ce qu'une caravane de la tribu de Jurhum — ou une famille de Jurhum — arrivât par la route de Kadâ'. Ils s'installèrent dans la partie basse de La Mecque et aperçurent un oiseau tournoyant [1100]. Ils dirent : « Cet oiseau vole au-dessus d'une source. Nous connaissons ce vallon et il n'y avait pas d'eau auparavant. » Ils envoyèrent alors un éclaireur [1101]. Celui-ci découvrit l'eau, puis revint les en informer, et ils s'y rendirent.

La mère d'Ismâʿîl se trouvait auprès de l'eau. Ils lui dirent : « Nous autorises-tu à nous établir

[1098] « Maʿīn » : évident, coulant à la surface de la terre.

[1099] « Ḍayʿa » : la perte, la ruine.

[1100] « ʿAyyif » : l'oiseau qui plane au-dessus de l'eau, y revient sans la quitter.

[1101] « Jarrī » : messager.

près de toi ? » Elle répondit : « Oui, mais vous n’aurez aucun droit sur l’eau. » Ils acceptèrent. Ibn ʿAbbâs rapporte que le Prophète a alors dit : « Cela plut à la mère d’Ismâʿîl, car elle aimait la compagnie. » Ils s’installèrent donc et firent venir leurs proches, qui vinrent s’établir là. Le jeune garçon grandit, apprit la langue auprès d’eux et gagna leur affection. Une fois parvenu à l’âge adulte, ils le marièrent à l’une des leurs. Sa mère mourut ensuite.

Plus tard, Ibrâhîm revint après le mariage d’Ismâʿîl pour rendre visite à ce qu’il avait laissé. Il ne trouva pas Ismâʿîl et interrogea son épouse : « Où est-il ? » Elle répondit : « Il est parti nous chercher de quoi subsister. » Il demanda : « Comment vivez-vous ? » et l’interrogea sur leur situation, et elle répondit : « Nous menons une existence difficile, nous sommes dans la gêne et la détresse. » Elle se plaignit à lui. Ibrâhîm dit : « Lorsque ton mari reviendra, transmets-lui mes salutations et dis-lui de changer le seuil de sa porte. »

Quand Ismâʿîl rentra, il sut qu’il s’était passé quelque chose et interrogea sa femme : « Quelqu’un est-il venu ? » Elle répondit : « Oui, un vieil homme d’aspect ainsi et ainsi est venu, il m’a questionnée sur toi et je l’ai informé. Il m’a aussi demandé comment nous vivions, je lui ai dit que nous étions dans la difficulté et la détresse. » Ismâʿîl demanda : « T’a-t-il transmis un message ? » Elle répondit : « Oui. Il

t’adresse ses salutations et te demande de changer le seuil de ta porte. » Ismâʿîl lui dit : « C’était mon père, et il m’ordonne de me séparer de toi. Retroune donc auprès des tiens. » Il la répudia, puis épousa une autre femme de la même tribu.

Ibrâhîm tarda à revenir. Lorsqu’il revint plus tard, il ne trouva pas Ismâʿîl et questionna la nouvelle épouse : « Où est Ismâʿîl ? » Elle répondit : « Il est parti nous chercher de quoi subsister. » Il demanda : « Comment vivez-vous ? » et l’interrogea sur leur condition. Elle répondit : « Nous vivons dans l’aisance et l’abondance », et elle loua Allah. Il demanda : « Quelle est votre nourriture ? » Elle répondit : « De la viande. » Il demanda : « Et votre boisson ? » Elle répondit : « De l’eau. » Ibrâhîm invoqua alors en disant : « Ô Allah, bénis leur viande et leur eau. »

Le Prophète dit ensuite : « En ce temps-là, ils ne possédaient aucune céréale. S’ils en avaient eu, il aurait aussi invoqué la bénédiction dessus. Ainsi, nul n’utilise ces deux choses (la viande et l’eau) en dehors de La Mecque sans qu’elles ne perdent de leur bienfait. »

Il dit : « Lorsque ton mari rentrera, transmets-lui mon salut et dis-lui de consolider le seuil de sa porte. » Une fois Ismaïl revenu, il demanda : « Quelqu’un est-il venu vous voir ? » Elle répondit : « Oui, un homme âgé, d’une belle

apparence, nous a rendus visite. » Elle fit son éloge, puis poursuivit : « Il m’a interrogée à ton sujet, je l’ai informé ; il m’a questionnée sur notre vie quotidienne, je lui ai dit que nous étions dans l’aisance. » Il dit : « T’a-t-il fait une recommandation ? » Elle répondit : « Oui, il te transmet son salut et t’ordonne de consolider le seuil de ta porte. » Il dit alors : « C’était mon père. Il m’a ordonné de te garder (de ne pas te renvoyer). »

Il s’écoula le temps voulu par Dieu, puis il (Abraham) vint après cela alors qu’Ismaïl taillait des flèches sous un grand arbre non loin de Zamzam. Lorsque Ismaïl le vit, il se leva vers lui, et ils agirent l’un envers l’autre comme un fils avec son père et un père avec son fils. Puis Abraham dit : « Ô Ismaïl ! Dieu m’a ordonné une chose. » Il répondit : « Fais ce que ton Seigneur t’a commandé. » Il poursuivit : « Vas-tu m’assister ? » Ismaïl dit : « Oui, je t’aiderai. » Abraham dit : « Dieu m’a ordonné de construire une Maison ici. » Et il montra du doigt une éminence [1102] surélevée par rapport à ce qui l’entourait.

C’est alors qu’ils commencèrent tous les deux à élever les fondations de la Maison. Ismaïl apportait les pierres et Abraham bâtissait. Lorsque la construction fut assez élevée, il apporta cette pierre qu’il plaça pour Abraham,

[1102] « Akmah » : hauteur, élévation du sol.

lequel se mit dessus pour poursuivre l'édification. Ismaïl lui tendait les pierres. Tous deux disaient : « [Ô notre Seigneur, accepte ceci de nous, car Tu es l'Audient, l'Omniscient] » (Sourate al-Baqara, 2 : 127). Ils continuèrent de bâtir en faisant le tour de la Maison, tout en répétant : « [Ô notre Seigneur, accepte ceci de nous, car Tu es l'Audient, l'Omniscient] » (Sourate al-Baqara, 2 : 127).

Puis il [1103] ajouta : « Nous a rapporté 'Abdallah ibn Muhammad, nous a rapporté Abou 'Amir 'Abd al-Malik ibn 'Amr, nous a rapporté Ibrahim ibn Nafi', d'après Kathîr ibn Kathîr, d'après Sa'îd ibn Jubayr, d'après Ibn 'Abbâs qui dit : "Quand il advint ce qui advint d'Ibrahim et de sa famille, il partit accompagné d'Ismaïl et de la mère d'Ismaïl, en emportant une outre [1104] contenant de l'eau…" et il mentionna la suite du récit, à peu près comme précédemment." »

Ce hadith est la parole d'Ibn 'Abbâs, arborant une chaîne de transmission remontant partiellement au Prophète, et il contient certains éléments inhabituels. Il semble qu'Ibn 'Abbâs l'ait reçu en partie de récits israélites. On y apprend également qu'Ismaïl était alors un nourrisson. Or, selon les gens de la Torah, Dieu ordonna à Abraham de circoncire son fils Ismaïl, ainsi que tous les serviteurs et autres

[1103] Rapporté par al-Bukhārī (nº 3365) dans le chapitre des prophètes.

[1104] « Shannah » : outre ancienne.

personnes de sa maisonnée, et il obéit à cet ordre alors qu'il était âgé de quatre-vingt-dix-neuf ans, de sorte qu'Ismaïl avait alors treize ans. Cela constitue l'accomplissement de l'ordre d'Allah (Glorifié soit-Il) concernant sa famille, et prouve donc qu'il s'agit là d'une obligation. C'est pourquoi l'avis correct selon les savants soutient qu'elle est obligatoire pour les hommes, comme il est établi dans l'ouvrage consacré à ce sujet.

Il est également établi dans le hadith rapporté par al-Bukhârî [1105] : « Nous a rapporté Qutayba ibn Sa'îd, nous a rapporté Mughîra ibn 'Abd al-Rahmân al-Qurashî, d'après Abou l-Zinâd, d'après al-A'râj, d'après Abou Hurayra, qui rapporte que le Prophète (paix et bénédiction d'Allah sur lui) a dit : "Ibrahim le Prophète se circoncit…" »

L'Histoire du Sacrifié

Ibrahim(as) avait quatre-vingts ans lorsqu'il se circoncit à l'aide du « qadoum ». ʿAbd ar-Raḥmān ibn Isḥāq l'a rapporté d'après Abū az-Zinād, et ʿAjlān l'a également rapporté d'après Abū Hurayra. Il a par ailleurs été transmis par Muḥammad ibn ʿAmr, d'après Abū Salama, d'après Abū Hurayra. Muslim l'a mentionné [1106], d'après Qutayba, selon la même chaîne de transmission.

[1105] Dans son Ṣaḥīḥ (nº 3356).

[1106] Rapporté par Muslim

Dans certains récits, on rapporte : « Ibrāhīm se circoncit après avoir dépassé quatre-vingts ans, et il le fit avec le qadoum » [1107], le qadoum étant, d'après certains, un instrument, et d'après d'autres, un lieu. Cette formulation n'exclut pas la possibilité qu'il eût plus de quatre-vingts ans, Dieu le sait mieux, car il est rapporté dans un autre ḥadith concernant son décès, d'après Abū Hurayra, que le Messager d'Allah aurait dit : « Ibrāhīm se circoncit à cent vingt ans et vécut encore quatre-vingts années », hadith rapporté par Ibn Ḥibbān dans son Ṣaḥīḥ [1108].

Ce passage ne renferme pas l'évocation de l'histoire du sacrifice (dhabīḥ), et on ne signale celle-ci qu'en trois occasions parmi les visites d'Ibrāhīm(as). La première occurrence a lieu après qu'Ismāʿīl se fut marié, à la suite du décès de Hājar — évoquant la manière dont Ibrāhīm les laissa alors que l'enfant était encore petit, jusqu'au moment de son mariage, sans vraiment prendre de leurs nouvelles. Il est rapporté que la terre se repliait pour lui, et certains ont avancé qu'il chevauchait al-burāq lors de ses déplacements vers eux. Comment, dès lors, aurait-il pu ne pas s'enquérir d'eux alors qu'ils se trouvaient dans une extrême nécessité ? Il semble qu'une partie de ce récit

[1107] Rapporté par Masdad dans son Musnad, comme indiqué dans Fath al-Bari (6/390).

[1108] Al-Iḥsān

provienne des Isrāʾīliyyāt (traditions antérieures) et ait été enjolivée de certains propos attribués au Prophète (marrfūʿ). Cependant, ce récit ne mentionne pas l'histoire du sacrifice, tandis que nous avons démontré, conformément à l'opinion la plus fondée, que celui qui fut offert en sacrifice n'était autre qu'Ismāʿīl, comme il appert dans la sourate aṣ-Ṣāffāt [1109].

[Histoire du sacrifice]

Dieu, qu'Il soit exalté, dit :

« Il dit : "Je vais vers mon Seigneur ; Il me guidera. Seigneur, fais-moi don d'une descendance d'entre les vertueux." Nous lui annonçâmes alors la bonne nouvelle d'un garçon longanime. Lorsqu'il fut en âge de l'accompagner, il (Ibrāhīm) dit : "Ô mon fils ! Je me suis vu en songe te sacrifier. Vois donc ce que tu en penses." Il (le fils) dit : "Ô mon père ! Fais ce qu'il t'est ordonné ; tu me trouveras, s'Il plaît à Allah, parmi les endurants." Puis, quand tous deux se furent soumis (au commandement divin) et qu'il l'eut allongé front contre terre, Nous l'appelâmes : "Ô Ibrāhīm ! Tu as confirmé la vision. C'est ainsi que Nous rétribuons les bienfaisants. Voilà vraiment l'épreuve manifeste." Et Nous le rachetâmes par un sacrifice magnifique. Nous perpétuâmes son souvenir parmi la postérité. Paix sur Ibrāhīm !

[1109] Voir l'exégèse d'Ibn Kathir (4/23-24).

Ainsi récompensons-Nous les bienfaisants. Il était vraiment l'un de Nos serviteurs croyants. Et Nous lui annonçâmes (la naissance) d'Isḥāq, (appelé à devenir) un prophète parmi les vertueux. Et Nous l'avons béni, lui et Isḥāq ; parmi leur descendance, il en est qui font le bien et (d'autres) qui sont injustes envers eux-mêmes… » (Qurʾān, 37 : 99-113).

Dans [as-Saffât : 99-113], Allah mentionne, à propos de Son ami intime (Khalîl) Abraham (Ibrâhîm)(as), que lorsqu'il émigra de la terre de son peuple, il invoqua son Seigneur afin qu'Il lui accorde un enfant vertueux. Allah lui annonça alors la bonne nouvelle d'un fils indulgent et doux : Ismaël(as), car il fut le premier à naître alors qu'Abraham avait quatre-vingt-six ans. À ce sujet, il n'existe aucune divergence parmi les adeptes des différentes confessions, puisqu'il était son premier-né, son aîné.

Allah dit : « Lorsqu'il fut en âge de l'accompagner [dans la vie active] » [as-Saffât : 102], c'est-à-dire qu'il grandit et se mit à prendre part aux affaires de son père. Mujâhid [1110] a dit à ce propos : « Il parvint à l'âge où il pouvait voyager et fut capable de réaliser ce que son père entreprenait comme activités et travaux. »

À ce moment-là, Abraham(as) vit en songe qu'il recevait l'ordre de sacrifier son fils. Selon un

[1110] Exégèse de Mujāhid (2/544).

hadith rapporté par Ibn ‘Abbâs et remontant jusqu’au Prophète [1111], « la vision des prophètes est une révélation ». C’est également l’avis d’Ubayd ibn ‘Umayr [1112].

Il s’agissait là d’une mise à l’épreuve divine : Abraham devait sacrifier cet enfant précieux qui lui était né alors qu’il était déjà avancé en âge. Ce même fils avait auparavant été conduit, avec sa mère, dans une vallée désertique et inhabitée, dépourvue de végétation et d’eau, sur l’ordre d'Allah. Abraham s’y soumit, s’en remettant à Allah et plaçant toute sa confiance en Lui, si bien qu'Allah leur accorda un issue favorable et leur procura une subsistance inespérée.

Par la suite, un autre ordre divin lui enjoignit de sacrifier son fils unique, déjà consacré à l’obéissance d'Allah. Abraham s’empressa alors d’obéir, soucieux de suivre le commandement de son Seigneur. Puis il mit son fils au courant de l’ordre divin, afin que ce dernier l’accepte de son plein gré, rendant ainsi l’épreuve moins pénible que s’il avait agi par contrainte. Abraham déclara : « Ô mon fils, je me suis vu en songe en train de te sacrifier ; vois donc [ce que tu en penses] » [as-Saffât : 102]. Le fils, d’un caractère doux et patient, apaisa le cœur de son père, en disant : « Ô mon cher père !

[1111] Rapporté par Ibn Abī Ḥātim, comme dans al-Durr al-Manthūr (7/104).

[1112] Rapporté par al-Bukhārī

Fais ce qui t’est ordonné ; tu me trouveras, s’il plaît à Allah, parmi les endurants. » [as-Saffât : 102]. Ces paroles témoignent de la justesse absolue de sa réponse et d’une obéissance parfaite, tant envers son père qu’envers le Seigneur de l’univers.

Allah poursuit : « Puis, lorsqu’ils se furent tous deux soumis [à l’ordre d'Allah], et qu’il l’eut jeté face contre terre… » [as-Saffât : 103]. Certains savants expliquent qu’ils s’étaient tous deux résolus à se conformer à ce commandement. D’autres considèrent qu’il est question ici d’un changement d’ordre dans la formulation, donnant à comprendre qu’Abraham le plongea face contre terre. Selon Ibn ‘Abbâs, Mujâhid, Sa‘îd ibn Jubayr, Qatâda et ad-Dahhâk, Abraham voulut l’égorger par la nuque, pour ne pas avoir à le regarder au moment de l’immolation. D’autres avancent qu’il l’étendit comme on le fait pour les bêtes de sacrifice, de sorte que son front reposait au sol.

Le fait qu’« ils se soumirent » indique qu’Abraham prononça le nom d'Allah et Le glorifia, tandis que son fils se prépara à la mort. As-Suddî et d’autres rapportent qu’il passa la lame sur la gorge de son fils, sans toutefois trancher quoi que ce soit. Il est même dit qu’une plaque de cuivre fut placée entre le couteau et la gorge de l’enfant. Dieu seul en connaît la réalité.

[1113] Mujâhid : exégète et savant du Coran.

[1114] Hadith rapporté par Ibn ‘Abbâs : « La vision des prophètes est une révélation. »

[1115] Ubayd ibn ‘Umayr : l’un des premiers grands érudits de l’islam.

À ce moment-là, un appel émana de la part d'Allah : « Ô Abraham, tu as certes confirmé la vision » (as-Saffât, 104-105). Autrement dit, l’objectif a été atteint par l’épreuve de ta parfaite obéissance, ta promptitude à exécuter l’ordre de ton Seigneur et le fait d’avoir offert ton fils en sacrifice, comme tu avais déjà accepté de risquer ton propre corps dans les flammes, et que tes biens étaient généreusement employés pour l’hospitalité des hôtes. C’est pourquoi le Très-Haut dit : « C’est vraiment là l’épreuve manifeste » (as-Saffât, 106), à savoir l’épreuve évidente et claire.

Quant à Sa parole : « Nous le rachetâmes par une immolation généreuse » (as-Saffât, 107), cela signifie qu'Allah lui accorda, en guise de remplacement pour son fils, l’offrande qu’Il lui facilita. Selon l’opinion la plus répandue, relayée par la majorité, il s’agissait d’un bélier blanc, au regard vif, doté de cornes, qu’Abraham vit attaché à un arbre (sâmura) sur le mont Thabîr. Sufyân rapporte, d’après

[1113] Exégèse de Mujāhid (2/544).

[1114] Rapporté par Ibn Abī Ḥātim, comme dans al-Durr al-Manthūr (7/104).

[1115] Rapporté par al-Bukhārī

‘Abd Allâh ibn ‘Uthmân ibn Khuthaym, d’après Sa‘îd ibn Jubayr, d’après Ibn ‘Abbâs, qu’il s’agissait d’un bélier qui paissait dans le Paradis depuis soixante-dix automnes. Sa‘îd ibn Jubayr affirme qu’il paissait dans le Paradis jusqu’à ce que Thabîr se fende et le libère, et qu’il portait une toison rouge. Ibn ‘Abbâs raconte également qu’un bélier, avec de grands yeux et des cornes, en descendit, qu’on entendit son bêlement et qu’Abraham le sacrifia. Il s’agissait du même bélier qu’Adam avait déjà offert, et qui fut alors accepté. Cette version est rapportée par Ibn Abî Hâtim.

Mujâhid souligne qu’Abraham l’immola à Minâ, tandis qu’Ubayd ibn ‘Umayr indique qu’il le sacrifia auprès du Maqâm (lieu de prière près de la Ka‘ba). Les récits attribuant à Ibn ‘Abbâs qu’il se serait agi d’un bouquetin, ou à Al-Hasan qu’il s’agissait d’un bouc sauvage nommé Jarîr, sont difficiles à authentifier. La plupart des traditions qui circulent ici proviennent des « Isrâ’îlîyât » et le Coran seul offre déjà une présentation suffisante de l’importance de cet événement, la grandeur de l’épreuve et le rachat par un sacrifice éminent. Il est de plus rapporté dans un hadith qu’il s’agissait d’un bélier.

L’imam Ahmad rapporte (hadith) : Sufyân nous informa, de la part de Mansour, au nom de son oncle Nâfi‘, d’après Safiyyah bint Shaybah, qu’une femme de Banû Sulaym, qui

avait mis au monde la plupart des habitants de notre quartier, raconta : le Messager d'Allah envoya quelqu'un auprès de 'Uthmân ibn Talhah.

Une fois, elle raconta : « Elle interrogea 'Uthmân : "Pourquoi le Messager d'Allah t'a-t-il appelé ?" » Il répondit : « Lorsque je suis entré dans la Maison (Ka'ba), j'ai aperçu les deux cornes du bélier, et j'ai oublié de te demander de les recouvrir. Couvre-les donc, car il ne convient pas qu'il y ait dans la Maison quoi que ce soit qui distraie celui qui prie. » Sufyân dit : « Les deux cornes du bélier ne cessèrent de se trouver dans la Maison jusqu'à l'incendie de celle-ci, où elles furent brûlées. »

Cela fut rapporté également d'après Ibn 'Abbâs : la tête du bélier resta suspendue auprès du déversoir (mîzâb) de la Ka'ba jusqu'à ce qu'elle fût complètement desséchée. Ce fait, à lui seul, prouve que l'enfant à sacrifier était Ismâ'îl, car c'est lui qui résidait à La Mecque, tandis qu'on ne sait pas qu'Ishâq y soit jamais venu dans son enfance. Allah sait mieux. C'est également ce qui ressort clairement du Coran : il semble même que le texte y soit explicite quant au fait que l'enfant sacrifié soit Ismâ'îl, car le récit du sacrifice y est mentionné, puis

[1116](1) « A'yān » : aux yeux larges. (2) « Aqran » : aux deux cornes longues. (3) « Samura » : un arbre parmi les arbres du samur. (4) « Thabīr » : une montagne à La Mecque. (5) Rapporté par Ibn Abī Shaybah, Ibn Jirār, Ibn al-Mundhir et Ibn Abī Ḥātim, comme mentionné dans al-Durr al-Manthūr (7/113) ; il est dit : quarante automnes. (6) Yarta' : il mange et boit à volonté dans l'abondance et la vastitude. (7) « 'Ahan » : laine. (8) Rapporté par Ibn Abī Ḥātim comme indiqué dans al-Durr al-Manthūr (7/113). (9) Rapporté par Ibn Jirār dans son Tafsīr (10/515). (10) Rapporté par Ibn Jirār dans son Tafsīr (10/515). (11) Dans al-Musnad (68/4) et (5/380).

Allah dit ensuite : « Nous lui annonçâmes [la naissance] d’Ishâq, prophète d’entre les gens de bien » (Coran 37:112).

Quant à ceux qui ont voulu y voir une situation contemporaine (où Ishâq aurait déjà existé), ils se sont imposé une interprétation forcée. Leur argument pour soutenir qu’il s’agit d’Ishâq provient des traditions israélites (isrâ’îliyyât), dont les Écritures sont altérées, plus particulièrement sur ce point précis. En effet, chez eux, Dieu aurait ordonné à Ibrâhîm de sacrifier son « fils unique », et, dans une version de la traduction arabisée, son « premier-né Ishâq ». L’insertion du nom d’« Ishâq » à cet endroit est un ajout mensonger et fallacieux, car il n’était ni l’unique fils ni le premier-né ; celui-ci était Ismâ‘îl. Ce qui les a incités à cette falsification, c’est leur jalousie à l’égard des Arabes, parce qu’Ismâ‘îl est le père des Arabes du Hijâz, parmi lesquels se trouve le Messager d'Allah. Ishâq, lui, est le père de Ya‘qûb (Israël), dont ils tirent leur ascendance. Ils ont donc voulu ramener à eux cet honneur en déformant la Parole d'Allah et en y ajoutant des éléments. Ce sont des gens de mensonge [1117], qui n’ont pas reconnu que la grâce appartient à Allah, et qu’Il la confère à qui Il veut.

[1117] « Baht » : faux.

Nombreux sont les pieux ancêtres (salaf) et d'autres qui ont affirmé qu'il s'agissait d'Ishâq, mais – Allah sait mieux – ils ont probablement tiré cela de Ka'b al-Ahbâr ou de recueils appartenant aux Gens du Livre. Il n'existe cependant aucun hadith authentique émanant du Prophète qui nous obligerait à délaisser le sens apparent du Noble Coran. Bien au contraire, le Livre saint ne suggère pas qu'il s'agisse d'Ishâq ; tout indique même, de façon explicite après examen, qu'il s'agit d'Ismâ'îl.

Quel bel argument que celui de Muhammad ibn Ka'b al-Qurazî [1118] en faveur d'Ismâ'îl plutôt qu'Ishâq, tiré de ce verset : « Nous l'avons annoncée [la naissance] d'Ishâq, et après Ishâq [celle] de Ya'qûb » (Coran 11:71). Comment cette annonce d'Ishâq et de Ya'qûb s'accorde-t-elle avec le fait qu'on ordonne ensuite le sacrifice d'Ishâq alors qu'il est encore enfant, avant même la naissance de Ya'qûb ? Cela est impossible, car cela irait à l'encontre de la bonne nouvelle précédente. Allah sait mieux.

[1119] Buhut (bûht) : terme signifiant « mensonge » ou « calomnie ».

[1120] Muḥammad ibn Ka'b al-Qurazî : un savant musulman réputé pour ses interprétations scripturaires.

[1118] Rapporté par Ibn Jarir de Ibn Ishaq (10/ 513).

[1119] « Baht » : faux.

[1120] Rapporté par Ibn Jarir de Ibn Ishaq (10/ 513).

As-Suhaylî [1121] a contesté cette déduction en avançant l'argument suivant : le verset « Nous lui annonçâmes (la naissance) d'Ishaq » [Hûd : 71] forme une proposition complète, tandis que « et, après Ishaq, Ya'qûb » [Hûd : 71] constitue une autre proposition qui ne relève pas du domaine de l'annonce.

Il a expliqué : « D'un point de vue grammatical, il n'est pas permis que ce terme soit au cas indirect (génitif) sans répéter la préposition. Il n'est ainsi pas correct de dire : "Je suis passé auprès de Zayd et, après lui, 'Amr" en mettant 'Amr au génitif, à moins de répéter la préposition, c'est-à-dire "et, après lui, auprès de 'Amr". »

Il a également déclaré : « L'expression "et, après Ishaq, Ya'qûb" [Hûd : 71] est mise à l'accusatif par un verbe sous-entendu, dont le sens serait : "et Nous avons accordé à Ishaq (un fils) : Ya'qûb". » Cependant, ce qu'il avance est discutable.

Ensuite, il a privilégié la thèse qu'il s'agissait d'Ishaq, en s'appuyant sur le verset « Lorsqu'il atteignit l'âge de l'accompagner » [As-Sâffât : 102]. Il a dit : « Quant à Ismâ'îl, il n'était pas auprès de lui ; en effet, lui et sa mère se trouvaient à la Mecque pendant sa jeunesse ; comment aurait-il pu alors parvenir à un âge où il accompagne son père ? » Ceci reste

[1121] Voir "al-Ta'rīf wa al-I'lām" concernant ce qui est obscur dans le Coran à propos des noms et des appellations, par al-Suhaylī (p. 111), édition de la bibliothèque d'al-Azhar, 1356 H.

également sujet à discussion, car on rapporte qu'Ibrâhîm (l'Ami d'Allah) voyageait souvent en chevauchant al-Burâq pour se rendre à la Mecque, rendre visite à son fils et à la mère de celui-ci, puis repartait. Dieu est plus savant [1122].

Au nombre de ceux à qui l'on attribue l'avis qu'il s'agissait d'Ishaq figurent Ka'b al-Ahbâr, et il est rapporté qu'il en allait de même pour 'Umar, al-'Abbâs, 'Alî, Ibn Mas'ûd, Masrûq, 'Ikrima, Sa'îd ibn Jubayr, Mudjâhid, 'Atâ', ash-Sha'bî, Muqâtil, 'Ubayd ibn 'Umar, Abû Maysara, Zayd ibn Aslam, 'Abd Allâh ibn Shaqîq, az-Zuhrî, al-Qâsim, Ibn Abî Burda, Makhûl, 'Uthmân ibn Hâdir, as-Suddî, al-Hasan, Qatâda, Abû al-Hudhayl, Ibn Sâbit, et c'était aussi l'opinion d'Ibn Jarîr [1123]. Cela est surprenant de sa part. C'est l'une des deux traditions transmises d'Ibn 'Abbâs. Toutefois, ce qui est correct d'après lui et la majorité de ces transmetteurs, c'est qu'il s'agissait d'Ismâ'îl(as).

Mudjâhid, Sa'îd, ash-Sha'bî, Yûsuf ibn Mahrân, 'Atâ', et plusieurs autres rapportent d'Ibn 'Abbâs qu'il s'agissait d'Ismâ'îl(as).

Ibn Jarîr a dit : « Yûnus me l'a transmis, Ibn Wahb nous l'a rapporté, et 'Amr ibn Qays m'en a informé, au nom de 'Atâ' ibn Abî Rabâh, d'après Ibn 'Abbâs : "Celui qui fut racheté est

[1122] Ce qui est entre parenthèses a été ajouté de la main de B alors qu'il figure dans l'édition imprimée, et a été omis par A.

[1123] Voir le Tafsîr d'al-Ṭabarī (t. 10, p. 510-513).

Ismâ‘îl ; les Juifs ont prétendu qu’il s’agissait d’Ishaq, mais ils ont menti.” » [1124]

‘Abd Allâh ibn l’imam Ahmad rapporte, de son père, qu’il s’agit d’Ismâ‘îl. Ibn Abî Hâtim déclare : « J’ai interrogé mon père au sujet de l’identité de celui qui fut sacrifié. Il a répondu que l’avis correct est qu’il s’agit d’Ismâ‘îl(as). »

Ibn Abî Hâtim ajoute que ‘Alî, Ibn ‘Umar, Abû Hurayra, Abû at-Tufayl, Sa‘îd ibn al-Musayyib, Sa‘îd ibn Jubayr, al-Hasan, Mudjâhid, ash-Sha‘bî, Muhammad ibn Ka‘b, Abû Ja‘far Muhammad ibn ‘Alî et Abû Sâlih ont également affirmé que le sacrifié était Ismâ‘îl(as).

La Naissance d'Isaac

Al-Baghawī l’a également rapporté, en se référant à al-Rabīʿ ibn Anas, à al-Kalbī et à Abū ʿAmr ibn al-ʿAlāʾ.

J’ai dit : Ce récit est aussi transmis de Muʿāwiya, et il est rapporté qu’un homme dit au Messager d'Allah : « Ô fils des deux victimes ! », ce à quoi le Messager d'Allah se mit à rire [1125].

C’est également l’opinion de ʿUmar ibn ʿAbd al-ʿAzīz et de Muḥammad ibn Isḥāq ibn Yasār. Al-Ḥasan al-Baṣrī déclarait : « Il n’y a aucun doute là-dessus. »

Et Muḥammad ibn Isḥāq a rapporté, d’après Burayda ibn Sufyān ibn Furwa al-Aslamī,

[1124] Rapporté par Ibn Jarīr dans son Tafsīr (t. 10, p. 513).

[1125] Rapporté par al-Hākim dans al-Mustadrak (2/554), suivi par al-Dhahabī qui a déclaré : sa chaîne de transmission est faible.

d’après Muḥammad ibn Kaʿb, qu’il leur avait raconté avoir exposé cette question à ʿUmar ibn ʿAbd al-ʿAzīz alors qu’il était calife et qu’il se trouvait avec lui en Syrie. (Plus précisément, il s’appuyait sur la preuve tirée du verset, après la préservation divine, où Allah dit : « Nous lui annonçâmes Isaac, et après Isaac, Jacob » [Hūd : 71]) [1126]. ʿUmar répondit : « Jamais je ne m’étais penché sur cette affaire, mais je la vois comme tu l’as décrite. » Ensuite, il manda un homme qui se trouvait alors en Syrie, un ancien juif converti à l’islam dont la foi s’était avérée sincère, et qui était considéré comme l’un de leurs savants.

Celui-ci fut interrogé par ʿUmar ibn ʿAbd al-ʿAzīz [à ce sujet]. Muḥammad ibn Kaʿb dit : « J’étais présent auprès de ʿUmar ibn ʿAbd al-ʿAzīz, qui lui demanda : [1127] “Lequel des deux fils d’Ibrāhīm devait être immolé ?” Il répondit : “Par Dieu, c’est Ismāʿīl, ô Commandeur des croyants ! Les Juifs le savent pertinemment, mais ils vous envient, vous les Arabes, que votre ancêtre ait été l’homme à propos duquel Dieu décréta cela, et pour la grâce dont Dieu l’a honoré étant donné sa patience quand Il le lui avait ordonné. C’est pourquoi ils renient ce

[1126] Ce qui est entre les deux parenthèses est omis dans la version d’Abū Waʾ, mais attesté dans l’édition imprimée. L’ʿiṣmah’ (infaillibilité) ici désigne l’infaillibilité d’Isḥāq par rapport à l’égorgement.

[1127] Ce qui est entre les deux parenthèses est omis dans l’édition imprimée.

fait et prétendent qu'il s'agit d'Isḥāq, car Isḥāq est leur ancêtre." [1128]"

Nous avons traité cette question de manière détaillée, avec ses preuves et ses traditions, dans notre ouvrage de tafsīr [1129]. Louange à Allah et gratitude à Lui.

• • •

Mention de la naissance d'Isḥāq

Dieu, qu'Il soit exalté, a dit : « Nous lui annonçâmes (la naissance) d'Isḥāq, (qui sera) un Prophète parmi les vertueux. Et Nous avons répandu Notre bénédiction sur lui et sur Isḥāq ; et parmi leurs descendants, certains font le bien, tandis que d'autres commettent clairement des injustices envers eux-mêmes » [al-Ṣāffāt : 112-113].

La bonne nouvelle (concernant la naissance d'Isaac) fut transmise à Abraham et à Sarah par les anges lorsqu'ils passèrent près d'eux [1130], en route pour les cités du peuple de Loth afin de les anéantir pour leur mécréance et leur dépravation, comme cela sera expliqué en son lieu, si Dieu le veut.

Allah dit : « Certes, Nos envoyés parvinrent à Abraham avec la bonne nouvelle ; ils dirent : "Paix !" Il répondit : "Paix !" Puis il ne tarda pas à apporter un veau rôti (69). Lorsqu'il vit que

[1128] La narration a été rapportée par Ibn Jarīr al-Ṭabarī dans son histoire (1/270).

[1129] Voir l'exégèse d'Ibn Kathīr (4/23-24).

[1130] Ainsi dans B, et dans A : avec eux.

leurs mains ne l’approchaient pas, il trouva cela étrange et éprouva de la crainte à leur égard. Ils dirent : “N’aie pas peur ! Nous avons été envoyés au peuple de Loth (70).” Sa femme se tenait debout ; elle rit. Alors Nous lui annonçâmes [la naissance] d’Isaac et, après Isaac, de Jacob (71). Elle dit : “Malheur à moi ! Enfanterais-je alors que je suis vieille, et que mon époux est un vieillard ? Voilà bien une chose étonnante (72) !” Ils dirent : “T’étonnes-tu de l’ordre d'Allah ? Que la miséricorde d'Allah et Ses bénédictions soient sur vous, gens de la maison ! Il est vraiment Digne de louange et Glorieux.” » [Houd : 69-73].

Et Il dit : « Informe-les de l’histoire des hôtes d’Abraham (51), quand ils entrèrent auprès de lui et dirent : “Paix !” Il répondit : “Nous avons peur de vous (52).” Ils dirent : “Ne crains rien ! Nous t’annonçons la naissance d’un garçon plein de savoir (53).” Il dit : “M’annoncez-vous [cette nouvelle] alors que la vieillesse m’a déjà atteint ? De quoi donc m’annoncez-vous (54) ?” Ils dirent : “Nous t’annonçons [un enfant] en toute vérité. Ne sois pas de ceux qui désespèrent (55).” Il dit : “Et qui désespère de la miséricorde de son Seigneur, sinon les égarés (56) ?” » [Al-Hijr : 51-56].

Et Il dit encore : « T’est-il parvenu le récit des hôtes généreux d’Abraham (24) ? Lorsqu’ils entrèrent auprès de lui et dirent : “Paix !” Il répondit : “Paix ! [Vous êtes] des gens inconnus

(25).” Puis il se rendit rapidement auprès des siens et revint avec un veau gras (26). Il le leur présenta et dit : “Ne mangez-vous pas (27) ?” Il ressentit alors une crainte à leur égard, mais ils dirent : “N’aie pas peur.” Et ils lui annoncèrent [la naissance] d’un garçon savant (28). Sa femme survint en poussant un cri, se frappa le visage et s’exclama : “Une vieille stérile (29) !” Ils dirent : “C’est ainsi. Ton Seigneur l’a décrété ; en vérité, c’est Lui le Sage, l’Omniscient (30).” » [Adh-Dhâriyât : 24-30].

Allah mentionne que les anges (ils étaient trois : Jibril, Michaël et Israfil) arrivèrent au domicile du Khalil (Abraham, l’ami intime d'Allah). Il les prit d’abord pour ses hôtes et se comporta envers eux comme envers des invités, en leur faisant rôtir un veau gras choisi dans son bétail. Quand il leur présenta ce mets et constata qu’ils ne tendaient pas la main pour manger — car les anges ne ressentent ni besoin ni envie de nourriture —, il les trouva étranges et ressentit de la crainte. Ils lui dirent alors : « N’aie pas peur ! Nous avons été envoyés au peuple de Loth » [Houd : 70], c’est-à-dire pour détruire ce peuple.

En entendant cela, Sarah – se tenant debout près des invités, selon l’usage répandu chez les Arabes et d’autres – s’en réjouit pour la cause d'Allah contre ce peuple. Lorsqu’elle rit de satisfaction, Dieu – le Très-Haut – dit : « Sa femme se tenait debout, et elle rit ; Nous lui

annonçâmes [la naissance] d’Isaac et, après Isaac, de Jacob » [Houd : 71]. Autrement dit, les anges lui transmirent cette annonce. Le verset dit également : « Alors sa femme s’avança en poussant un cri [de surprise] » [Adh-Dhâriyât : 29], puis elle se frappa le visage, comme le font les femmes dans la stupeur, et s’exclama : « Malheur à moi ! Enfanterais-je alors que je suis vieille et stérile, tandis que mon époux est un vieillard ? » [Houd : 72], s’étonnant qu’une telle naissance soit possible dans son état. C’est pourquoi elle dit : « Voilà bien une chose étonnante » (72). Les anges répliquèrent : « T’étonnes-tu de l’ordre d'Allah ? Que la miséricorde d'Allah et Ses bénédictions soient sur vous, gens de la maison ! Il est vraiment Digne de louange et Glorieux » [Houd : 72-73].

Abraham – sur lui la paix – s’étonna également de cette annonce, de joie et pour en recevoir confirmation : « Il dit : “M’annoncez-vous [un enfant] alors que la vieillesse m’a déjà touché ? De quoi donc m’annoncez-vous (54) ?” Ils dirent : “Nous t’annonçons la vérité. Ne sois pas de ceux qui désespèrent (55).” » [Al-Hijr : 54-55]. C’est ainsi qu’ils confirmèrent davantage la nouvelle.

La bonne nouvelle fut ainsi annoncée et ils la confirmèrent avec lui. Ils leur transmirent alors la bonne nouvelle d’« un garçon savant » [Al-Ḥijr : 53]. Il s’agit d’Isaac, tandis que son frère Ismaël est décrit comme un « garçon plein de

mansuétude », ce qui correspond à son rang et à sa patience. Ainsi, son Seigneur l'a également qualifié de véridique dans ses promesses et patient.

Dans un autre verset, Allah déclare : « Nous lui annonçâmes la naissance d'Isaac, et après Isaac, celle de Jacob » [Hūd : 71]. C'est de là que Muḥammad ibn Kaʿb al-Quraẓī et d'autres ont déduit que le fils promis pour le sacrifice était Ismaël, car il ne saurait être ordonné de sacrifier Isaac après que la bonne nouvelle de son existence et de celle de son fils Jacob – dont le nom dérive de l'idée de lui succéder – avait déjà été donnée.

Selon les Gens du Livre, Abraham offrit en même temps que le veau rôti (appelé « ḥanīdh », c'est-à-dire grillé) un pain cuit dans la braise contenant trois mesures, avec du beurre et du lait. Ils prétendent qu'ils (les anges) mangèrent, mais c'est là une erreur manifeste. D'autres disent qu'ils feignirent de manger alors que la nourriture se volatilisait.

Toujours selon les Gens du Livre, Dieu aurait dit à Abraham : « Quant à Sara, ta femme, elle ne sera plus appelée Sārā, mais Sārah. Je la bénirai et te donnerai d'elle un fils, puis Je le bénirai ; de lui naîtront des peuples et des rois de peuples. » Abraham tomba alors prosterné, tout en riant intérieurement : « Aurais-je un fils à cent ans, et Sara enfanterait-elle à quatre-vingt-dix ans ? » Abraham dit encore à Allah –

Exalté soit-Il : « Plût à Allah qu’Ismaël vive devant Toi ! » Alors Dieu répondit : « Par Mon Nom, ta femme Sara t’enfantera un garçon, et tu l’appelleras Isaac, à la même époque l’an prochain. Je scellerai Mon alliance avec lui pour toujours, ainsi qu’avec sa descendance. J’ai également exaucé ta prière au sujet d’Ismaël : Je l’ai béni et grandement augmenté sa postérité ; douze princes naîtront de lui et Je ferai de lui le chef d’une grande nation. » Nous avons déjà traité de cela précédemment, et Dieu est plus savant.

Lorsque le Tout-Puissant dit : « Nous lui annonçâmes la naissance d’Isaac, et après Isaac, celle de Jacob » [Hūd : 71], c’est la preuve que Sara jouirait de la présence de son fils Isaac, puis de son petit-fils Jacob, c’est-à-dire que ce dernier naîtrait de leur vivant afin qu’ils s’en réjouissent comme ils s’étaient déjà réjouis de son père. Sans cette intention, mentionner Jacob plutôt que le reste de la descendance d’Isaac n’aurait aucune raison d’être. Le fait de le nommer spécifiquement indique qu’ils profiteraient de sa compagnie et se réjouiraient de sa naissance, comme ils s’étaient réjouis de celle d’Isaac avant lui.

Allah dit également : « Nous lui avons accordé Isaac et Jacob, à chacun Nous avons accordé la bonne direction, et auparavant Nous avions guidé Noé » [Al-Anʿām : 84]. Et Il dit encore : « Puis, lorsqu’il (Abraham) se fut

séparé d’eux et de ce qu’ils adoraient en dehors d'Allah, Nous lui accordâmes Isaac et Jacob » [Maryam : 49]. Ces preuves, si Dieu le veut, sont claires et solides.

Elles sont renforcées par ce qui est rapporté de façon authentique dans les deux Ṣaḥīḥ (Al-Bukhārī et Muslim), à travers la chaîne de transmission de Sulaymān ibn Mihrān al-Aʿmach, d’après Ibrāhīm ibn Yazīd at-Taymī, d’après son père, d’après Abū Dharr (qu’Allāh soit satisfait de lui) : Abū Dharr relate avoir dit : « Ô Messager d'Allah, quelle est la première mosquée à avoir été établie ? » Il répondit : « La Mosquée sacrée (al-Masjid al-Ḥarām). » J’ai demandé : « Et ensuite ? » Il répondit : « La Mosquée lointaine (al-Masjid al-Aqṣā). » J’ai répliqué : « Combien de temps les sépare-t-elles ? »

Mention de la construction de la Maison antique

Il dit : « Quarante ans. » Je demandai : « Puis quoi ? » Il répondit : « Ensuite, où que te surprenne l’heure de la prière, prie, car toute l’étendue est une mosquée. » [1132]

Selon les Gens du Livre, c’est Jacob (qu'Allah l’élève en dignité) qui aurait fondé la mosquée Al-Aqsa, laquelle est la mosquée d’Iliya à Bayt Al-Maqdis. qu'Allah honore ce lieu ! Cette

[1131](1) Al-Ḥanīdh : grillé sur des pierres chauffées par le feu. (2) Ainsi dans A et B ; dans l’édition imprimée : « yūdūn », ce qui est une erreur de transcription.

[1132] Rapporté par al-Bukhārī

hypothèse est recevable et confirmée par le hadith que nous avons mentionné. Ainsi, selon cette version, la construction de Jacob — qui est Israël (qu'Allah l’élève en dignité) — aurait eu lieu quarante ans après que le Prophète Abraham et son fils Ismaël eurent édifié la Mosquée sacrée. Cela se produisit après l’existence d’Isaac, car lorsqu’Abraham (qu'Allah l’élève en dignité) invoqua son Seigneur, comme le rapporte le Très-Haut, il dit :

« (35) Et [rappelle-toi] quand Abraham dit : “Ô mon Seigneur, fais de cette cité un lieu sûr. Éloigne-moi, ainsi que mes enfants, de l’adoration des idoles. (36) Seigneur, elles ont déjà égaré nombre de gens. Quiconque me suit est des miens ; mais quiconque me désobéit… Tu es, certes, Absoluteur et Miséricordieux. (37) Ô notre Seigneur, j’ai établi une partie de ma descendance dans une vallée stérile, auprès de Ta Maison sacrée — Ô notre Seigneur — afin qu’ils accomplissent la prière. Fais donc que les cœurs de certaines gens penchent vers eux, et pourvois-les de fruits ; peut-être seront-ils reconnaissants. (38) Ô notre Seigneur, Tu sais tout ce que nous cachons et ce que nous divulguons, car rien n’échappe à Allah, ni sur la terre ni dans le ciel. (39) Louange à Allah, qui, malgré ma vieillesse, m’a fait don d’Ismaël et d’Isaac ! Mon Seigneur entend vraiment la prière. (40) Seigneur, fais que je sois assidu à

la prière, ainsi qu’une partie de ma descendance. Ô notre Seigneur, exauce ma prière. (41) Seigneur, pardonne-moi, ainsi qu’à mes parents et aux croyants, le jour où sera instauré le Jugement.” » (Ibrahim, 35-41)

Quant au hadith [1133] qui rapporte que Salomon fils de David(as) demanda à Allah trois faveurs lorsqu’il construisit la Maison sacrée, comme nous l’avons évoqué en commentant la parole divine : « Seigneur, pardonne-moi et fais-moi don d’une royauté qui ne conviendra à personne après moi » (Sad, 35), et comme nous le mentionnerons dans son histoire, il faut entendre par là qu’il en a renouvelé la construction, se fondant sur l’intervalle de quarante ans mentionné plus haut. Personne, en effet, n’a dit qu’il n’y avait que quarante ans entre Salomon et Abraham, hormis Ibn Hibban dans ses “Taqasîm” et ses “Anwâ‘”, mais on ne l’a pas suivi sur ce point, et il n’a pas été précédé dans cette opinion.

•

Mention de la construction [1134] de la Maison antique

Allah dit : « (26) Et [rappelle-toi] lorsque Nous indiquâmes à Abraham le site de la Maison [en lui disant] : “Ne M’associe rien, et purifie Ma Maison pour ceux qui tournent

[1133] Rapporté par Aḥmad dans le Musnad (2/176), An-Nasā’ī dans ses Sunan (2/176) dans « Les mosquées », et Ibn Ḥibbān dans son Ṣaḥīḥ

[1134] Dans l’édition imprimée : « بناء ».

autour, ceux qui s’y tiennent debout, ceux qui s’inclinent et ceux qui se prosternent. (27) Proclame le pèlerinage aux gens ; ils viendront vers toi à pied ou sur toute monture efflanquée, arrivant de toute route lointaine.” » (Al-Hajj, 26-27).

Et Allah a dit : « En vérité, la première Maison qui ait été édifiée pour les gens est celle de Bakka, bénie et un guide pour l’univers (96). On y trouve des signes évidents, [dont] la station d’Abraham ; quiconque y entre est en sécurité. C’est un devoir envers Dieu que les gens accomplissent le pèlerinage de cette Maison, quiconque en a la capacité. Et quiconque mécroit… Dieu Se passe assurément des mondes » (Al ‘Imrân, 3 : 96-97).

Et Il a dit : « Et [souviens-toi] quand ton Seigneur mit Abraham à l’épreuve par divers commandements, et qu’il les accomplit. [Dieu] dit : “Je vais faire de toi un exemple pour les gens.” [Abraham] dit : “Et parmi ma descendance ?” [Dieu] répondit : “Mon alliance ne s’étendra pas aux injustes.” (124) Et [souviens-toi] quand Nous fîmes de la Maison un lieu de visite pour les gens et un sanctuaire. Prenez la station d’Abraham pour lieu de prière. Nous fîmes alliance avec Abraham et Ismaël [en leur ordonnant] : “Purifiez Ma Maison pour ceux qui tournent autour d’elle, y demeurent en retraite pieuse, et s’y inclinent et s’y prosternent.” (125) Et [souviens-toi] quand

Abraham dit : “Ô mon Seigneur, fais de cette cité un lieu de sécurité, et pourvois en fruits ses habitants, ceux d’entre eux qui croient en Dieu et au Jour dernier.” [Dieu] dit : “Quant à celui qui mécroit, Je le gratifierai (d’une subsistance) pour peu de temps, puis Je le contraindrai au châtiment du Feu, et quelle mauvaise destination !” (126) Et [souviens-toi] quand Abraham et Ismaël élevaient les fondations de la Maison [en priant] : “Ô notre Seigneur, accepte ceci de nous, car Tu es l’Audient, l’Omniscient ! (127) Ô notre Seigneur, fais de nous des soumis envers Toi et, parmi notre descendance, une communauté soumise à Toi ; montre-nous nos rites et accepte notre repentir. Car c’est Toi le grand Accueillant au repentir, le Très Miséricordieux. (128) Ô notre Seigneur, envoie parmi eux un Messager issu d’eux, qui leur récitera Tes versets, leur enseignera le Livre et la Sagesse et les purifiera. En vérité, Tu es le Puissant, le Sage.” (129) » (Al Baqara, 2 : 124-129).

Dieu ﷻ évoque ici Son serviteur et Messager, Son élu et Son bien-aimé, l’Imam des monothéistes et l’ancêtre des prophètes, Abraham [1135] – sur lui la meilleure des prières et des salutations –, en précisant qu’il a construit la Maison antique, première mosquée établie pour tous les gens, afin qu’ils y adorent Dieu.

[1135] Oublié dans l'édition imprimée.

Dieu lui en a montré l’endroit, c’est-à-dire qu’Il l’y a guidé et dirigé. Nous rapportons d’après l’émir des croyants ‘Alî ibn Abî Tâlib, entre autres, qu’il y fut guidé par révélation divine. Nous avons déjà expliqué, en décrivant la création des cieux, que la Ka‘ba est située en correspondance verticale avec la Demeure peuplée (al-Bayt al-Ma‘mûr), si bien que, si elle venait à chuter, elle tomberait sur celle-ci, tout comme les lieux de culte célestes.

Certains anciens ont affirmé qu’il existe, dans chaque ciel, une maison où les habitants du ciel en question adorent Dieu, maison qui tient lieu de Ka‘ba pour eux. Dieu ordonna donc à Abraham – sur lui la paix – de bâtir pour les gens de la terre une Maison correspondant à celles où les anges L’adorent dans les cieux. Dieu le dirigea vers l’emplacement de cette Maison, prédéterminé pour elle et désigné dès la création des cieux et de la terre, ainsi que l’attestent les deux recueils authentiques : « Dieu a sanctifié cette cité dès le jour où Il créa les cieux et la terre, elle est sacrée de par Sa volonté jusqu’au Jour de la Résurrection. »

Il n’existe aucun hadith sûr et authentique, émanant d’un Prophète infaillible, qui atteste que la Maison fût déjà érigée avant Abraham – sur lui la paix. Quant à ceux qui s’appuient sur le verset : « [Nous lui indiquâmes] l’emplacement de la Maison » (Al Hajj, 22 : 26), leur argument n’est ni suffisant ni probant car il

désigne l’emplacement décrété dans la science d'Allah et révéré par les prophètes, depuis Adam jusqu’à l’époque d’Abraham.

On rapporte qu’Adam y avait dressé une coupole, et que les anges lui auraient dit : « Nous avions déjà accompli le Tawâf autour de cette Maison avant toi », et que l’arche…"

Elle en fit le tour pendant quarante jours ou environ, mais toutes ces informations proviennent des Fils d’Israël. Or, nous avons établi qu’on ne les entérine ni ne les rejette, si bien qu’on ne peut s’appuyer sur elles comme preuve. Toutefois, si la Vérité les contredit, elles sont alors invalidées.

Allah a dit : « En vérité, la première Maison qui ait été édifiée pour les gens, c’est bien celle de Bakka, bénie et une orientation pour l’univers » (Sourate Al-‘Imrân, verset 96). Cela signifie que la toute première Maison construite pour l’humanité, source de bénédiction et de guidée, est celle de Bakka. Certains ont dit qu’il s’agit de La Mecque, d’autres ont estimé qu’il s’agit de l’emplacement même de la Ka‘ba : « où se trouvent des signes évidents » (Sourate Al-‘Imrân, verset 97). Autrement dit, des témoignages clairs prouvent que ce fut l’édifice élevé par l’Ami intime (d’Allah), le père des prophètes après lui, l’imam des hanifs issus de sa descendance et qui suivent sa tradition.

C’est pourquoi Il a dit : « la station d’Abraham » (Sourate Al-‘Imrân, verset 97),

c’est-à-dire la pierre sur laquelle se tenait Abraham lorsqu’il dut poursuivre l’élévation de la construction devenue trop haute pour sa taille. Son fils plaça alors cette pierre célèbre pour qu’il puisse s’élever en même temps que l’édifice prenait de la hauteur et que l’enceinte s’agrandissait, ainsi que le rapporte le long hadith d’Ibn ‘Abbâs.

À l’origine, la pierre était accolée au mur de la Ka‘ba, comme depuis l’ancien temps, jusqu’à l’époque de ‘Umar ibn al-Khattâb (qu’Allah l’agrée), lequel décida de l’éloigner de la Maison en expliquant qu’on ne devait pas gêner les croyants qui y prient ni ceux qui font le tawâf autour de la Ka‘ba. ‘Umar ibn al-Khattâb (qu’Allah l’agrée) fut ainsi suivi, car Allah l’a approuvé à plusieurs reprises, notamment au sujet de sa proposition faite au Messager : « Si seulement nous prenions la station d’Abraham comme lieu de prière », à la suite de quoi Allah révéla : « Et prenez la station d’Abraham comme lieu de prière » (Sourate Al-Baqara, verset 125).

Les empreintes des pieds de l’Ami intime (Abraham) subsistèrent dans la roche jusqu’aux débuts de l’Islam. C’est d’ailleurs ce qu’évoque Abû Tâlib dans son célèbre poème en « l », lorsqu’il dit (en mètre long) :

« Par Tûr et Celui qui fixa Thabîr à sa place…

Celui qui gravit Hirâ’ et en redescend…

Par la Maison — oui, la Maison — au creux de La Mecque…

Et par Allah ! Allah n’est point inattentif…

Par la Pierre noircie que l’on effleure…

Le matin et au crépuscule lorsqu’on l’entoure…

Car l’empreinte du pied d’Abraham est restée fraîche dans la pierre…

Au niveau de ses deux pieds nus, sans sandales. »

Il y fait allusion au fait que le pied noble d’Abraham s’y est imprimé, formant l’empreinte exacte d’un pied nu. C’est pourquoi Allah a dit : « Et [mentionne] quand Abraham et Ismaël élevaient les assises de la Maison… » (Sourate Al-Baqara, verset 127), c’est-à-dire tout en disant : « Seigneur, accepte de nous [cela] ! Tu es, en vérité, l’Audient et l’Omniscient » (même verset). Ils étaient ainsi dans un état de parfaite sincérité et de totale obéissance à Allah, et ils invoquaient Allah, l’Audient, l’Omniscient, de bien vouloir agréer l’immense acte d’adoration qu’ils accomplissaient et l’effort béni auquel ils s’appliquaient : « Seigneur, fais de nous des soumis envers Toi et de notre descendance une communauté soumise à Toi. Montre-nous nos rites et accepte notre repentir, car Tu es, certes, Celui qui accueille le repentir, le Très

Miséricordieux » (Sourate Al-Baqara, verset 128).

Le propos est qu'Abraham (al-Khalil)(as) construisit la plus noble des mosquées, dans le plus noble des lieux, au cœur d'une vallée dépourvue de toute culture. Il invoqua la bénédiction pour ses habitants en demandant qu'ils soient pourvus en abondance de fruits, et qu'ils reçoivent leur subsistance malgré la rareté de l'eau et l'absence d'arbres et de récoltes. Il pria également pour que ce lieu devienne un Sanctuaire sacré et inviolable, et un espace de sécurité et de protection. Dieu, qu'Il soit loué, exauça son invocation, lui accorda ce qu'il avait demandé et répondit à sa prière, ainsi qu'en témoignent Ses paroles :

« Ne voient-ils pas que Nous avons fait d'un Sanctuaire sûr (ce lieu) alors que les gens autour d'eux se font enlever ? » (al-'Ankabût : 67)

Et aussi :

« Ne leur avons-Nous pas établi un Sanctuaire sûr, vers lequel sont acheminés les fruits de toute chose, comme subsistance de Notre part ? » (al-Qasas : 57)

Abraham demanda à Allah d'envoyer parmi eux un Messager issu de leur propre peuple, c'est-à-dire de même origine et parlant leur

[1136](1) Rapporté par al-Bukhārī (n° 3189) dans les chapitres sur la jizya et le pacte, et par Muslim (n° 1353) dans le livre du Hajj, de 'Umar ibn al-Khaṭṭāb (2) . Voir le poème dans la Sīra du Prophète, par Ibn Hichām (tome 1, pp. 272-280). (3) Thawr, Thubayr et Ḥirā' : montagnes situées à La Mecque. (4) « Iktanafūhu » : ils l'entourèrent.

langue, claire, éloquente et bienveillante, afin que se parachevât pour eux la double félicité, ici-bas comme dans l'au-delà. Allah exauça sa supplication en suscitant parmi eux un Messager, par excellence, le Sceau de Ses prophètes et de Ses envoyés, auquel Il confia une religion parfaite, comme nul autre avant lui n'en avait reçu. Par son appel, il toucha les habitants de la terre tout entière, en dépit de la diversité de leurs origines, de leurs langues et de leurs caractéristiques, et cela s'étendit à toutes les contrées, toutes les contrées et à toutes les époques, jusqu'au Jour de la Résurrection. C'était là un privilège unique parmi tous les prophètes, qui tenait à sa propre excellence, à la perfection de son message, à la noblesse de sa terre, à l'éloquence de sa langue, à l'étendue de sa miséricorde et de sa compassion pour sa communauté, à l'honneur de sa lignée [1137], à la grandeur de sa naissance, ainsi qu'à la pureté de son ascendance et de son parcours.

C'est pour cette raison qu'Abraham, le très proche ami d'Allah (al-Khalil)(as) fut digne, lui qui avait érigé la Ka'ba, demeure sacrée des habitants de la terre, d'occuper une position et un rang élevés dans les demeures célestes, à proximité de la Maison peuplée (al-Bayt al-Ma'mûr), qui est la Ka'ba des habitants du

[1137] « Muḥtadahu » : son origine, sa lignée et sa descendance.

septième ciel, bénie et comblée de mérites. Chaque jour, soixante-dix mille anges y pénètrent pour s'y adonner à l'adoration, puis n'y reviennent plus jusqu'au jour de la Résurrection. Nous avons d'ailleurs traité, dans notre tafsir [1138] de la sourate al-Baqara, de la description de la construction de la Maison sacrée et rapporté de nombreux récits et traditions à ce sujet, ce qui sera suffisant à qui s'y reportera. Louange à Allah.

Parmi les traditions à ce sujet, on rapporte les propos d'as-Suddî : lorsqu'Allah ordonna à Abraham et Ismaël de rebâtir la Maison, ils ne savaient pas où elle se trouvait jusqu'à ce qu'Allah envoyât un vent appelé « al-Khajûj » [1139], doté d'ailes et d'une tête, prenant la forme d'un serpent, qui balaya les abords de la Ka'ba jusqu'à dégager les fondations originelles de la Maison. Abraham et Ismaël la suivirent à la pioche pour creuser et établir la fondation, conformément à la parole du Très-Haut :

« Et (rappelle-toi) quand Nous indiquâmes à Abraham le lieu de la Maison… » (al-Hajj : 26) [1140]

Lorsqu'ils relevèrent la base et bâtirent l'angle, Abraham dit à Ismaël : « Ô mon fils, apporte-moi une belle pierre à placer ici ».

[1138] Voir Tafsīr Ibn Kathīr (tome 1, pp. 219-225).

[1139] « Al-Khajūj » : un vent violent et amer.

[1140] Rapporté par Ibn Jirīr al-Ṭabarī dans son Histoire (tome 1, p. 252).

Ismaël répondit : « Ô mon père, je suis fatigué et las ». Abraham poursuivit seul sa recherche. L’ange Jibril (Jibril) [1141] arriva alors avec la Pierre Noire

On rapporte qu’elle provenait de l’Inde et qu’elle était, à l’origine, une pierre précieuse blanche comme la « thaghama » [1142]. Adam l’aurait fait descendre du Paradis, puis elle noircit sous l’effet des péchés des hommes. Ismaël vint apporter une pierre à son père (Abraham) et la trouva à l’angle. Il lui demanda : « Ô mon père, qui te l’a apportée ? » Abraham répondit : « C’est quelqu’un de plus vaillant que toi qui me l’a transmise. » Tous deux édifièrent alors la Maison en invoquant Dieu : « Seigneur, accepte ceci de notre part, car Tu es l’Audient, l’Omniscient » [al-Baqarah : 127].

Ibn Abî Hâtim rapporta qu’ils la bâtirent à partir de cinq montagnes, et que Dû l-Qarnayn – qui régnait sur la terre à l’époque – passa près d’eux alors qu’ils construisaient. Il demanda : « Qui vous en a donné l’ordre ? » Abraham répondit : « C’est Dieu qui nous l’a enjoint. » Il répliqua : « Comment savoir si ce que vous dites est vrai ? » Alors cinq béliers témoignèrent qu'Allah l’avait véritablement ordonné, si bien que Dû l-Qarnayn crut et

[1141] Ce qui se trouve entre parenthèses est omis dans l'édition imprimée.

[1142] « Al-Ṭhughāmah » : un arbre aux fruits et fleurs blancs.

confirma leurs dires. Al-Azraqî mentionne en outre qu'il accomplit avec le Prophète Abraham le tawâf autour de la Maison.

La Ka'ba demeura sur l'édification d'Abraham pendant une longue période, puis Qouraïch la rebâtit plus tard, tout en la raccourcissant par rapport aux fondations originelles du côté nord, celui qui fait face au Cham, conformément à l'état dans lequel elle se trouve aujourd'hui.

Dans les deux Sahîh [1143], d'après un hadith rapporté par Mâlik, selon Ibn Shihâb, d'après Sâlim, on apprend de 'Abd Allah ibn Muhammad ibn Abî Bakr, qui le tint de Ibn 'Umar, lui-même l'ayant reçu de 'Â'isha – qu'Allah soit satisfait d'elle – que le Messager d'Allah a dit : « Ne vois-tu pas que, lorsque ton peuple a rebâti la Ka'ba, il a renoncé à la hauteur des fondations d'Abraham ? » Je lui dis : « Ô Messager d'Allah, pourquoi ne la leur rends-tu pas selon les fondations d'Abraham ? » Il répondit : « Si ton peuple n'était pas encore si proche de son ère d'incroyance, je l'aurais fait. » Dans une autre version, il dit : « N'était-ce le fait que ton peuple sort tout juste de l'ignorance (ou de la mécréance), j'aurais dépensé le trésor de la Ka'ba dans la voie d'Allah, j'aurais placé sa porte au niveau du sol et j'y aurais intégré le ḥijr. »

[1143] Rapporté par al-Bukhārī

Ibn al-Zubayr, qu’Allah lui fasse miséricorde, la rebâtit plus tard, de son vivant, conformément aux indications du Messager d'Allah, d’après ce que lui avait rapporté sa tante maternelle, ‘Â’isha, Mère des Croyants. Mais lorsque Ibn al-Zubayr fut tué par al-Ḥajjâj en l’an 73 de l’Hégire, ce dernier écrivit au calife de l’époque, ‘Abd al-Malik ibn Marwân, lequel pensa que Ibn al-Zubayr n’avait agi que de sa propre initiative. Il ordonna alors de la remettre à l’état où elle se trouvait avant cette reconstruction. On démolit donc la partie nord du mur, on en retira le ḥijr, on referma le mur et on emplit l’intérieur de la Ka‘ba avec les pierres retirées. Ainsi, la porte orientale fut exhaussée et la porte occidentale condamnée totalement, tel qu’on l’observe encore aujourd’hui.

Plus tard, lorsqu’ils apprirent que Ibn al-Zubayr avait suivi à la lettre les directives transmises par ‘Â’isha, ils regrettèrent ce qu’ils avaient fait et se lamentèrent de ne pas avoir laissé son œuvre en l’état. Puis, à l’époque du calife al-Mahdî ibn al-Manṣûr, celui-ci consulta l’imam Mâlik ibn Anas quant à une éventuelle reconstruction de la Ka‘ba selon les plans établis par Ibn al-Zubayr. L’imam Mâlik lui répondit : « Je crains que les rois ne prennent alors la Ka‘ba pour un jeu et ne la rebâtissent chacun selon son bon vouloir. » Ainsi, on la laissa telle qu’elle est aujourd’hui.

* * *

Éloge d'Allah et de Son Noble Messager sur Son serviteur et allié Ibrahim

Mention de l’éloge d’Allah et de Son noble Messager envers Son serviteur et ami intime, Abraham (Ibrâhîm) :

Allah a dit (Sourate al-Baqara, verset 124) : « Lorsque son Seigneur éprouva Abraham par certains commandements qu’il s’empressa d’accomplir, le Seigneur lui dit : “Je vais faire de toi un imam (un exemple à suivre) pour les gens.” – “Et parmi ma descendance ?” demanda-t-il. – “Mon engagement, dit-Il, ne s’applique pas aux injustes.” »

Parce qu’Abraham s’acquitta pleinement des grandes prescriptions que son Seigneur lui avait imposées, Il en fit un imam suivi par les gens, un modèle dont ils s’inspirent et qu’ils prennent pour guide. Abraham demanda à Allah de perpétuer cette fonction d’imamat pour que, liée à sa personne, elle perdure dans sa descendance et dans ses héritiers, et que cette bénédiction demeure. Il obtint ce qu’il avait sollicité et espéré ; on lui confia (l’imamat) dans sa totalité, tout en excluant du bénéfice de cette fonction les injustes. Elle fut donc réservée, au sein de sa descendance, à ceux qui détiennent le savoir et qui le mettent en pratique, conformément à la parole d’Allah (Sourate al-‘Ankabût, verset 27) : « Nous lui avons accordé Isaac et Jacob ; Nous avons

placé la prophétie et l’Écriture parmi sa descendance. Nous lui avons donné sa récompense en ce monde, et il sera au nombre des vertueux dans l’au-delà. »

Allah dit également (Sourate al-An‘âm, versets 84 à 87) : « Nous lui avons fait don d’Isaac et de Jacob ; chacun, Nous l’avons guidé. De même, Nous avons auparavant guidé Noé. Et parmi sa descendance figurent David, Salomon, Job, Joseph, Moïse et Aaron : c’est ainsi que Nous récompensons les bienfaisants. (84) De même que Zacharie, Jean (Yahya), Jésus et Élie : chacun était du nombre des vertueux, (85) de même qu’Ismaël, Élisée, Jonas et Lot : Nous les avons tous élevés au-dessus des peuples. (86) Et aussi certains de leurs pères, de leurs descendants et de leurs frères : Nous les avons choisis et guidés vers un droit chemin. »

Le pronom dans « et de sa descendance » (6:84) se rapporte à Abraham, selon l’avis majoritaire. Quant à Lot (Lût), bien qu’il soit fils du frère d’Abraham, il est inclus dans sa postérité par extension. C’est cette considération qui a conduit d’autres exégètes à penser que ce pronom se rapportait à Noé, comme nous l’avons déjà indiqué dans son histoire. Allah est plus savant.

Allah dit encore (Sourate al-Hadîd, verset 26) : « Nous avons déjà envoyé Noé et Abraham, et Nous avons placé dans leur

descendance la prophétie et le Livre… » Ainsi, tout Livre révélé du ciel à un Prophète, après Abraham l’Ami intime (Khalîl), relève de sa descendance et de ceux qui le suivent. Voilà là une distinction insigne qu’aucune autre ne peut égaler, et un rang élevé dont nulle gloire n’approche.

En effet, deux fils illustres naquirent de sa lignée : Ismaël, issu de Hagar (Hâjar), puis Isaac (Ishâq), issu de Sara (Sâra). De ce dernier naquit Jacob (Ya‘qûb), autrement appelé Israël, d’où proviennent toutes ses tribus. La prophétie demeura parmi ces descendants, et ils se multiplièrent en nombre à tel point que seul Celui qui les a envoyés et qui les a distingués par la mission prophétique peut les recenser. Cette succession de prophètes se prolongea ainsi jusqu’à son ultime représentant parmi eux, Jésus (Îsâ) fils de Marie, issu des Enfants d’Israël.

Pour ce qui est d’Ismaël – qu’Allah lui accorde la paix –, c’est de lui que descend toute la lignée des Arabes sous leurs diverses branches, comme nous l’exposerons plus loin, si Allah le veut. Aucun autre prophète, hormis le Sceau de la prophétie lui-même, ne vint de cette descendance : le plus noble et le plus illustre de tous, l’honneur du genre humain en ce monde et dans l’au-delà, à savoir Muhammad fils de ‘Abdallah fils de ‘Abd al-Muttalib fils de Hâshim, appartenant à Quraysh, hachémite,

originaire de La Mecque puis de Médine – qu'Allah répande sur lui Ses bénédictions et Sa paix. Ainsi, il ne sortit de cette branche noble et de cette ramure majestueuse qu'un joyau splendide, une perle étincelante, le fleuron de ce collier précieux : ce maître dont se réclameront tous les hommes lors du Rassemblement, et que tous, des premiers aux derniers, envieront le Jour de la Résurrection.

Il est attesté dans le recueil authentique de Muslim (Sahîh Muslim), comme nous allons le rapporter, qu'il (le Prophète) a dit : « Je me tiendrai en un lieu auquel toute la création aspirera, même Ibrâhîm. » [1144]

Dans ce passage, il fit un grand éloge d'Ibrâhîm, son père, et ses propos indiquent qu'il est, de façon absolue, le meilleur des créatures après lui, dans cette vie d'ici-bas et le jour où sera dévoilé le Tibia.

Al-Bukhârî [1145] a rapporté : « 'Uthmân ibn Abî Shayba nous raconta ; Jarîr nous raconta, d'après Mansûr, d'après al-Minhâl, d'après Sa'îd ibn Jubayr, d'après Ibn 'Abbâs qui a dit : "Le Messager d'Allah mettait al-Ḥasan et al-Ḥusayn sous la protection divine en disant : 'Votre père — c'est-à-dire Ibrâhîm — faisait de même pour Ismâ'îl et Isḥâq : Je me réfugie dans les paroles parfaites d'Allâh, contre tout

[1144] Rapporté par Muslim dans son Sahîh

[1145] Dans son Sahîh

démon, tout reptile nuisible et contre tout regard malveillant.’” » Les auteurs des Sunan [1146] l’ont également rapporté, par la chaîne de transmission de Mansûr.

Dieu — exalté soit-Il — a dit : « Et mentionne quand Ibrâhîm dit : “Ô mon Seigneur, montre-moi comment Tu fais revivre les morts.” Allah dit : “Ne crois-tu donc pas ?” Il répondit : “Si, mais c’est afin que mon cœur soit pleinement rassuré.” Allah dit : “Prends donc quatre oiseaux, rapproche-les de toi, puis dépose sur chaque montagne une partie d’eux. Ensuite, appelle-les : ils viendront à toi rapidement. Sache qu’Allâh est Puissant et Sage.” » [Al-Baqara, 2 : 260].

Les exégètes ont mentionné diverses raisons à ce sujet, que nous avons exposées de façon détaillée dans notre Tafsîr [1147], et nous en avons donné la démonstration la plus complète. Pour résumer, Allâh exauça la demande d’Ibrâhîm : Il lui ordonna de prendre quatre oiseaux — les savants divergent sur leur identification [1148] — et de dépecer leur chair avec leurs plumes, puis d’en mélanger toutes les parties avant de répartir le tout en plusieurs portions, à déposer sur chaque montagne. Ibrâhîm agit comme il en avait reçu l’ordre, puis il dut appeler ces

[1146] Rapporté par Abū Dāwūd

[1147] Voir le Tafsîr d’Ibn Kathîr (1/390-391).

[1148] Dans l’édition imprimée : « sa détermination ».

oiseaux par la permission de leur Seigneur. Alors, chaque membre retourna vers son semblable, et chaque plume se rassembla avec celle qui lui correspondait, jusqu’à ce que le corps de chaque oiseau se reconstitue comme auparavant, tandis qu’Ibrâhîm observait la puissance de Celui qui dit à une chose “Sois !” et elle est. Ils vinrent à lui en toute hâte, afin de rendre la scène encore plus claire à sa vue, en permettant à Ibrâhîm de constater de ses propres yeux leur retour.

On rapporte également qu’il lui fut ordonné de garder leurs têtes en main, pour que chaque oiseau vînt y rattacher la sienne et reprendre ainsi sa forme initiale ; nul n’est digne d’adoration en dehors d’Allâh. Quant à Ibrâhîm(as), il savait déjà, d’une science certaine, qu’Allâh est capable de ressusciter les morts — il n’en doutait pas —, mais il souhaitait le voir de ses propres yeux, afin de passer de la simple connaissance certaine à la vision certaine. Allâh exauça donc sa demande et l’amena au sommet de son aspiration.

Et Dieu a dit : «Ô Gens du Livre, pourquoi discutez-vous au sujet d’Abraham, alors que la Torah et l’Évangile n’ont été révélés qu’après lui? Ne raisonnez-vous donc pas? (65) Vous voilà, vous avez déjà discuté de ce dont vous aviez connaissance, alors pourquoi discutez-vous au sujet de ce dont vous n’avez aucune connaissance? Or Dieu sait, tandis que vous ne

savez pas. (66) Abraham n’était ni juif ni chrétien; il était plutôt un pur monothéiste (hanîf), entièrement soumis (muslim), et il n’était pas du nombre des associateurs. (67) En vérité, ceux qui ont le plus de droit à se réclamer d’Abraham sont ceux qui l’ont suivi, ainsi que ce Prophète et ceux qui ont cru ; et Dieu est le Protecteur des croyants.» [Aal ‘Imrân : 65-68]

Dieu blâme ici les Gens du Livre, juifs et chrétiens, parce que chacun des deux groupes prétend qu’Abraham, l’ami intime (khalîl) d'Allah, aurait appartenu à sa religion et à sa voie. Dieu l’en a disculpé et a montré l’étendue de leur ignorance et la faiblesse de leur raison, en disant : «Et la Torah et l’Évangile n’ont été révélés qu’après lui» [Aal ‘Imrân : 65], c’est-à-dire : comment pourrait-il être sur votre religion, alors même qu’il vous a été prescrit ce qui vous est prescrit bien longtemps après lui ? C’est pourquoi Il dit : «Ne raisonnez-vous donc pas?» [Aal ‘Imrân : 65]. Puis Il déclare : «Abraham n’était ni juif ni chrétien; il était plutôt un pur monothéiste, musulman, et il n’était pas du nombre des associateurs.» [Aal ‘Imrân : 67]. Ainsi a-t-Il précisé qu’Abraham suivait la religion droite d'Allah, consistant à s’orienter sincèrement vers la vérité et à se détourner délibérément du faux, à l’opposé du judaïsme, du christianisme et du polythéisme.

C’est comme Il dit ailleurs : «Et qui donc s’écarterait de la religion d’Abraham, sinon celui qui s’abuse lui-même? Nous l’avons certes choisi en ce monde, et il sera, certes, dans l’au-delà, du nombre des vertueux (130), quand son Seigneur lui dit : “Soumets-toi !”, il répondit : “Je me suis soumis au Seigneur de l’univers”. (131) Et Abraham recommanda cela à ses fils, tout comme Jacob : “Ô mes fils, Dieu vous a certes choisi la Religion ; ne mourez donc qu’en étant soumis (musulmans).” (132) Étiez-vous donc témoins quand la mort s’approcha de Jacob et qu’il dit à ses fils : “Qu’allez-vous adorer après moi ?” Ils répondirent : “Nous adorerons ton Dieu et le Dieu de tes pères, Abraham, Ismaël et Isaac, Dieu unique, et nous Lui sommes soumis.” (133) Voilà une communauté qui est déjà passée ; à elle ce qu’elle a acquis, et à vous ce que vous avez acquis ; et vous ne serez pas interrogés sur ce qu’ils faisaient. (134) Et ils ont dit : “Soyez juifs ou chrétiens, vous serez bien guidés.” Dis : “Non, mais suivons la religion d’Abraham, le pur monothéiste ; il n’était pas du nombre des associateurs.” (135) Dites : “Nous croyons en Dieu, en ce qui nous a été révélé, en ce qui a été révélé à Abraham, Ismaël, Isaac, Jacob et aux Tribus, et en ce qui a été donné à Moïse et à Jésus, et en ce qui a été donné par leur Seigneur aux Prophètes ; nous ne faisons aucune distinction entre eux, et

nous Lui sommes soumis.” (136) Si donc ils croient à ce à quoi vous croyez, ils seront alors bien guidés ; mais s’ils s’en détournent, ils ne feront qu’opposition ; alors Dieu te suffira face à eux, et Il est l’Audient, l’Omniscient. (137) “C’est la teinte d'Allah. Qui donc donne une meilleure teinte qu'Allah? Et c’est à Lui que nous rendons un culte.” (138) Dis : “Allez-vous nous contester au sujet d'Allah alors qu’Il est notre Seigneur et le vôtre? À nous nos œuvres et à vous les vôtres, et c’est à Lui que nous sommes sincèrement dévoués.” (139) Ou bien direz-vous qu’Abraham, Ismaël, Isaac, Jacob et les Tribus étaient juifs ou chrétiens ?” Dis : “Est-ce vous qui êtes plus savants ou bien Dieu? Et qui est plus injuste que celui qui dissimule un témoignage qu’il détient d'Allah? Dieu n’est pas inattentif à ce que vous faites.” (140) Voilà une communauté qui est déjà passée ; à elle ce qu’elle a acquis, et à vous ce que vous avez acquis ; et vous ne serez pas interrogés sur ce qu’ils faisaient.» [Al-Baqara : 130-141].

Dieu a donc préservé Son ami intime (Abraham) de la prétention selon laquelle il aurait été juif ou chrétien, et Il a souligné qu’il était un monothéiste sincère (hanîf) et un soumis (muslim), sans être du nombre des associateurs. C’est pour cette raison qu’Il dit : «En vérité, ceux qui ont le plus de droit à se réclamer d’Abraham sont ceux qui l’ont suivi» [Aal ‘Imrân : 68], c’est-à-dire ceux qui, à son

époque, étaient déjà sur sa voie, et qui s’y tinrent ensuite jusqu’à nos jours, «et ce Prophète» [Aal ‘Imrân : 68], c’est-à-dire Muhammad (paix et salut d'Allah sur lui), car Dieu a fait descendre pour lui la religion pure qu’Il avait instituée pour Abraham, l’a parachevée pour lui et lui a accordé ce qu’Il n’avait concédé à aucun Prophète ou Messager avant lui.

C’est comme Il dit : «Dis : “Mon Seigneur m’a guidé vers un chemin droit, une religion inébranlable, la religion d’Abraham, le pur monothéiste, qui n’était pas du nombre des associateurs. (161) Dis : “En vérité, ma prière, mes rites, ma vie et ma mort appartiennent à Allah, Seigneur de l’univers. (162) Il n’a pas d’associé, et voilà ce qui m’a été ordonné, et je suis le premier des soumis (musulmans).”» [Al-An‘âm : 161-163].

Et Il a dit encore : «En vérité, Abraham constituait à lui seul une communauté, obéissant à Allah, pur monothéiste, et il n’était pas du nombre des associateurs, (120) reconnaissant ses bienfaits…»

«Il l’a élu et guidé vers un chemin droit (v. 121). Nous lui avons accordé un bienfait en ce monde et, dans l’au-delà, il sera assurément au nombre des vertueux (v. 122). Puis Nous t’avons révélé : “Suis la religion d’Abraham en toute droiture ; il n'était pas parmi les idolâtres.”» (Coran 16 : 120-123)

Al-Bukhârî a rapporté [1149] : « Ibrâhîm ibn Mûsâ nous a rapporté (hadathana), Hishâm nous a rapporté, d'après Ma'mar, d'après Ayyûb, d'après 'Ikrima, d'après Ibn 'Abbâs, que le Prophète, lorsqu'il vit des images dans la Maison (sacrée), n'y entra point jusqu'à ce qu'on lui ordonnât de les faire effacer. Il vit alors qu'Abraham et Ismâ'îl tenaient en main des flèches divinatoires (al-azlâm). Il dit : "Qu'Allâh les combatte ! Par Allâh, ils n'y ont jamais eu recours !"." Muslim ne l'a pas rapporté. Dans une autre version d'Al-Bukhârî [1150], on lit : "Qu'Allâh les combatte ! Ils savaient très bien que notre aïeul n'y avait jamais eu recours." »

Au sujet de Sa parole : « [Abraham était] une umma » (Coran 16 : 120), cela signifie qu'il était un modèle, un imam bien guidé, invitant au bien, et digne d'être suivi. « Qânit pour Allâh » (16 : 120) veut dire qu'il Lui était humble en toutes ses situations, déplacements et pauses. « Hanîf » indique sa sincérité, son attachement éclairé au monothéisme, et qu'il n'était pas du nombre des associateurs (16 : 120). « Reconnaissant envers Ses bienfaits » (16 : 120-121) signifie qu'il était reconnaissant à son Seigneur de tout son cœur, de sa langue et par ses actes. « Il l'a élu »

[1149] Dans son Sahih

[1150] Rapporté par Al-Bukhari

signifie qu’Allâh l’a choisi pour Lui-même, l’a préféré et l’a institué Messager, puis l’a pris pour ami intime (khalîl), réunissant pour lui les bienfaits de ce bas monde et de l’au-delà.

Allâh a également dit : « Et qui est meilleur en religion que celui qui soumet son être à Allâh, tout en étant bienfaisant, et qui suit la religion d’Abraham, en toute droiture ? Et Allâh prit Abraham pour ami intime (khalîl). » (Coran 4 : 125) Ici, Allâh encourage à suivre Abraham(as) parce qu’il était sur la religion droite et la voie rectiligne, accomplissant tout ce que son Seigneur lui avait ordonné. C’est à ce sujet qu’Allâh a dit : « et Abraham, [celui] qui a pleinement accompli [les commandements] » (Coran 53 : 37). C’est donc ainsi qu’Allâh l’a pris pour ami intime (khalîl), car al-khulla exprime l’apogée de l’amour, comme l’a dit un poète :

“Tu t’es insinué dans la voie de l’âme qui m’anime… c’est pourquoi on appelle l’ami intime (khalîl).” [1151]

De même, le Sceau des Prophètes et Maître des Messagers, notre Prophète Muhammad, obtint cette même dignité, comme cela est attesté dans les deux Sahîh [1152] et ailleurs, dans les hadiths rapportés de Jundub al-Bajalî, de ‘Abdullâh ibn ‘Amr et d’Ibn Mas‘ûd, où le

[1151] Mentionné par Ibn al-Qayyim dans Rawdat al-Muḥibbīn (p. 82), édition Dār al-Kalām al-Ṭayyib, éditée par le Dr Muḥyī al-Dīn Dīb Mastaw.

[1152] Cette formulation ne se trouve pas dans les deux Sahihs, mais l’auteur l’a rapportée dans le sens.

Messager d'Allâh déclare : « Ô gens ! En vérité, Allâh m'a pris pour ami intime, tout comme Il a pris Abraham pour ami intime. » Et il dit aussi à la fin d'un de ses sermons : « Ô gens ! Si je devais prendre parmi les habitants de la terre un ami intime, j'aurais certes pris Abû Bakr pour ami intime, mais sachez que votre compagnon est l'ami intime d'Allâh. » Ces propos ont été rapportés tous deux par Al-Bukhârî, d'après Abû Sa'îd [1153]. Il est également authentiquement rapporté de 'Abdullâh ibn Az-Zubayr, d'Ibn 'Abbâs et d'Ibn Mas'ûd que le Prophète l'a évoqué de la même manière. »

Al-Bukhârî rapporte dans son « Ṣaḥîḥ » [1154] : « Sulaymân ibn Ḥarb nous a relaté, en disant : "Šuʿba nous a relaté, d'après Ḥabîb ibn Jubayr, d'après ʿAmr ibn Maymûn, qui a dit : 'Lorsque Muʿâdh arriva au Yémen, il leur fit la prière de l'aube et récita : « Et Dieu a pris Abraham pour ami » (an-Nisâ' 4:125). Alors un homme parmi l'assistance s'exclama : 'Qu'Allah réjouisse l'œil de la mère d'Abraham !'." »

Ibn Mardawayh rapporte également [1155] : « 'Abd ar-Raḥîm ibn Muḥammad ibn Muslim nous a relaté, disant : "Ismâʿîl ibn Aḥmad ibn Asîd nous a relaté, disant : 'Ibrâhîm ibn Yaʿqûb al-Jawzajânî, à La Mecque, nous a relaté, disant

[1153] Rapporté dans ce sens par Al-Bukhari (n° 3904) dans les mérites des compagnons, et Muslim

[1154] Al-Bukhārī

[1155] Comme dans ad-Durar al-Manthūr (2/705) et at-Tirmidhī

: “‘Abdullâh al-Ḥanafî nous a relaté, disant : ‘Zamʿa ibn Ṣâliḥ, d’après Salama ibn Wahrâm, d’après ʿIkrima, d’après Ibn ʿAbbâs’, qui a dit : ‘Un groupe de Compagnons du Messager d'Allah (qu'Allah lui accorde Sa grâce et Sa paix) s’étaient assis pour l’attendre. Lorsqu’il sortit et s’approcha d’eux, il les entendit se remémorer (le mérite de certains prophètes). Ainsi, il surprit leur conversation, et l’un d’eux disait : “Étonnant ! Dieu a pris l’un de Ses créatures pour ami intime, c’est Abraham.” Un autre renchérit : “Qu’y a-t-il de plus étonnant encore quand Dieu a parlé à Moïse de vive voix !” Un autre poursuivit : “Quant à Jésus, c’est l’Esprit d'Allah et Sa parole.” Un autre enfin dit : “Adam, lui, Dieu l’a élu.” Puis le Prophète vint vers eux, les salua et dit : ‘J’ai entendu vos propos et votre étonnement. Abraham est bel et bien l’ami intime d'Allah, Moïse est effectivement Son interlocuteur, Jésus est réellement Son Esprit et Sa parole, et Adam a bien été élu par Dieu. Or sachez que je suis l’aimé d'Allah (ḥabîb Allâh), et je ne m’en enorgueillis point ; je suis le premier intercesseur, le premier à qui l’on accordera l’intercession au Jour dernier, et je ne m’en enorgueillis pas. Je suis aussi le premier à faire tinter l’anneau de la porte du Paradis ; Dieu l’ouvrira alors pour moi, et j’y entrerai avec les croyants parmi les plus démunis. Je suis le plus

noble des premiers et des derniers, et je n’en tire aucune fierté.’” »

Ce hadith est rapporté selon cette chaîne de transmission de façon singulière, mais il possède d’autres chaînes de transmission qui le confirment. Dieu est plus savant.

Al-Ḥâkim le rapporte dans son « Mustadrak » [1156] selon un autre chemin, d’après Qatâda, d’après ʿIkrima, d’après Ibn ʿAbbâs, qui a dit : « Allez-vous rejeter le fait qu’Abraham ait été l’ami proche (al-khalîl) d'Allah, que Moïse ait été l’interlocuteur d'Allah, et que Muḥammad (qu'Allah lui accorde Sa grâce et Sa paix) ait vu Dieu ? Que les salutations d'Allah soient sur eux tous. »

Ibn Abî Ḥâtim rapporte : « Mon père nous a relaté — Maḥmûd ibn Khâlid as-Sulamî nous a relaté — al-Walîd nous a relaté, d’après Isḥâq ibn Bishshâr, qui a dit : “Lorsqu’Allah prit Abraham pour ami, ce sentiment de crainte et de vénération fut si intense dans son cœur qu’on pouvait entendre les battements de son cœur au loin, comme on perçoit le battement d’ailes d’un oiseau dans les airs.” » [1157]

ʿUbayd ibn ʿUmayr a dit : « Ibrâhîm(as) avait pour habitude d’honorer les hôtes. Un jour, il sortit à la recherche de quelqu’un à inviter, mais ne trouva personne et revint chez lui.

[1156] Al-Mustadrak (1/65 et 2/469).

[1157] Comme dans ad-Durar al-Manthūr (2/706).

Lorsqu’il entra, il trouva un homme debout. Ibrâhîm lui dit : ‘Ô serviteur d'Allah, qui t’a permis d’entrer chez moi sans ma permission ?’ Il répondit : ‘J’y suis entré avec la permission de son Seigneur.’ Ibrâhîm demanda : ‘Et qui es-tu ?’ Il dit : ‘Je suis l’Ange de la Mort, et Dieu m’a envoyé à un serviteur parmi Ses serviteurs pour lui annoncer la bonne nouvelle qu'Allah l’a pris pour ami intime.’ Ibrâhîm répondit : ‘Et qui est-ce ? Par Dieu, si tu me l’apprends et qu’il habite à l’autre bout du monde, j’irai jusqu’à lui.’ »

« Alors, je ne cesserai d’être son voisin jusqu’à ce que la mort nous sépare. »

Il dit : « Ce serviteur, c’est toi. »

Il dit : « Moi ? »

Il dit : « Oui. »

Il dit : « Par quoi mon Seigneur m’a-t-Il choisi pour ami intime (khalîl) ? »

Il dit : « Parce que tu donnes aux gens sans jamais rien leur demander. » Rapporté par Ibn Abî Hâtim [1158].

Dieu l’a souvent mentionné dans le Coran, sous forme d’éloge et de louanges, et il a été dit [1159] qu’il y est cité dans trente-cinq passages, dont quinze dans la seule sourate Al-Baqara.

[1158] Source précitée.

[1159] Dans B : il est dit.

Il fait partie des cinq Prophètes dits “doués de résolution” (ûlû l-ʿazm), dont les noms sont explicitement mentionnés, à l’exclusion des autres Prophètes, dans les deux versets des sourates Al-Aḥzâb et Ash-Shûrâ, à savoir la parole du Très-Haut :

« Et lorsque Nous obtenâmes des prophètes leur engagement, de toi [Ô Muhammad], de Noé, d’Abraham, de Moïse et de Jésus fils de Marie ; et Nous prîmes d’eux un engagement solennel » (Al-Aḥzâb : 7),

et Sa parole :

« Il vous a légiféré en matière de religion ce qu’Il avait enjoint à Noé, ainsi que ce que Nous t’avons révélé, et ce que Nous avons enjoint à Abraham, Moïse et Jésus : “Établissez la religion et ne vous divisez pas à son sujet.” » (Ash-Shûrâ : 13).

Il est ensuite le plus éminent des Prophètes doués de résolution après Muhammad — que la prière et la paix d'Allah soient sur lui —. C’est lui que le Prophète (qu'Allah le couvre de Sa satisfaction) trouva dans la septième ciel, adossé à la Maison Peuplementée (al-Bayt al-Maʿmûr), où pénètrent chaque jour soixante-dix mille anges qui n’y retournent plus ensuite.

Quant au récit rapporté dans le hadith de Shurayk ibn Abî Namir, d’après Anas, dans l’histoire de l’Ascension [1160], selon lequel

[1160] Rapporté par al-Bukhārī

Abraham se trouverait dans la sixième ciel et Moïse dans la septième, il fut critiqué à l’encontre de Shurayk pour ce hadith, car la version correcte est la première.

Aḥmad [1161] a dit : « Nous a rapporté Muḥammad ibn Bishr, qui nous a rapporté de Muḥammad ibn ʿAmr, qui nous a rapporté de Abû Salama, d’après Abû Hurayra, lequel a dit : “Le Messager d'Allah — paix et bénédictions sur lui — a dit : ‘Le noble, fils du noble, fils du noble, fils du noble, c’est Yûsuf fils de Yaʿqûb, fils d’Isḥâq, fils d’Ibrâhîm, l’ami [intime] du Tout-Miséricordieux.’” » Aḥmad est le seul à l’avoir rapporté [1162].

Parmi les éléments qui prouvent qu’Ibrâhîm est supérieur à Mûsâ, selon l’opinion la plus juste, se trouve le hadith où il est dit :

« [J’ai] différé la troisième [prière] pour le Jour où toutes les créatures se tourneront vers moi, jusqu’à [en arriver à] Ibrâhîm »,

rapporté par Muslim d’après le hadith de Ubayy ibn Kaʿb [1163].

C’est là le “Maqqâm Maḥmûd” (la Station de Louange) dont le Prophète — que les prières et la paix d'Allah soient sur lui — a informé en disant :

[1161] Dans le Musnad (2/332), c’est un hadith authentique (ṣaḥīḥ).

[1162] Au contraire, il a été rapporté par al-Tirmidhī, n°

[1163] Rapporté par Muslim

« Je suis le maître des fils d’Adam au Jour de la Résurrection, sans vantardise. »

Il évoqua ensuite la requête d’intercession que les gens adresseront à Adam, puis à Noé, puis à Ibrâhîm, puis à Moïse, puis à ʿÎsâ, et tous se récuseront jusqu’à ce qu’ils parviennent à Muhammad — paix et bénédictions sur lui —

qui dira : « C’est pour moi, c’est pour moi. » … [1164].

Et c’est ainsi qu’Al-Bukhârî l’a également rapporté dans d’autres passages [1165], ainsi que Muslim [1166] et An-Nasâ’î [1167], par différentes chaînes de transmission issues de Yahyâ ibn Sa‘îd al-Qattân, d’après ‘Ubaydullâh, lequel est Ibn ‘Umar al-‘Umarî.

Al-Bukhârî a déclaré [1168] : « Nous a rapporté ‘Alî ibn ‘Abd Allâh, (il a dit) : “Nous a rapporté Yahyâ ibn Sa‘îd, (il a dit) : ‘Nous a rapporté ‘Ubaydullâh, qui m’a rapporté de Sa‘îd, d’après son père, d’après Abû Hurayra :” »

Il fut dit : « Ô Messager d’Allâh, qui est la personne la plus noble ? » Il répondit : « Le plus pieux d’entre eux. » Ils dirent : « Ce n’est pas à ce sujet que nous t’interrogeons. » Il répliqua :

[1164] Rapporté par al-Bukhārī

[1165] Sahîh al-Bukhârî

[1166] Sahîh Muslim

[1167] Dans le Tafsîr

[1168] Dans son Sahîh

« Dans ce cas, c’est Yûsuf, Prophète d’Allâh, fils d’un Prophète d’Allâh, fils d’un Prophète d’Allâh, fils de l’Ami intime (Khalîl) d’Allâh. » Ils dirent : « Ce n’est pas à ce sujet que nous t’interrogeons. » Il dit alors : « Vous m’interrogez au sujet des lignées des Arabes ? Les meilleurs parmi eux à l’époque préislamique sont les meilleurs en Islam lorsqu’ils acquièrent la connaissance (fiqh). »

Puis Al-Bukhârî poursuit : « Abû Usâma et Mu‘tamir ont rapporté d’après ‘Ubaydullâh, qui le tient de Sa‘îd, d’après Abû Hurayra, selon le Prophète. »

J’ai noté qu’il avait également mentionné ce hadith dans un autre endroit du récit transmis par ces deux narrateurs [1169], ainsi que le hadith de ‘Abda ibn Sulaymân [1170] et celui d’An-Nasâ’î selon la chaîne de Muhammad ibn Bishr [1171]. Tous quatre le tiennent d’‘Ubaydullâh ibn ‘Umar, d’après Sa‘îd, d’après Abû Hurayra, selon le Prophète [1172].

Aḥmad a dit [1173] : « Nous a rapporté Muhammad ibn Bishr, [qui a dit] : “Nous a rapporté Muhammad ibn ‘Amr, [qui a dit] :

[1169] Al-Bukhârî a rapporté le hadith d’Abû ’Usâma dans les hadiths des Prophètes de son Sahîh

[1170] Rapporté par al-Bukhârî dans le Tafsîr de son Sahîh

[1171] Dans le Tafsîr

[1172] Sa‘îd ibn Abî Sa‘îd a transmis ce hadith de son père qui le tenait d’Abû Hurayra, et il l’a aussi rapporté directement de ce dernier. Il est tout à fait authentique, comme il est bien connu.

[1173] Dans le Musnad (2/332) et il a été mentionné précédemment.

‘Nous a rapporté Abû Salama, d’après Abû Hurayra :’” » Celui-ci raconta : « Le Messager d’Allâh a dit : “En vérité, le noble, fils du noble, fils du noble, fils du noble est Yûsuf, fils de Ya‘qûb, fils d’Ishâq, fils d’Ibrâhîm, l’Ami intime d’Allâh.” » Ce récit a été rapporté uniquement par Aḥmad.

Al-Bukhârî a également dit [1174] : « Nous a rapporté ‘Abda, [qui a dit] : “Nous a rapporté ‘Abd as-Samad, [qui l’a tenu] de [1175] ‘Abd ar-Raḥmân, d’après son père, d’après Ibn ‘Umar, selon le Prophète : ‘Le noble fils du noble, fils du noble, fils du noble est Yûsuf, fils de Ya‘qûb, fils d’Ishâq, fils d’Ibrâhîm.’” » Ce récit a été transmis uniquement par la chaîne de ‘Abd ar-Raḥmân ibn ‘Abd Allâh ibn Dînâr, d’après son père, d’après Ibn ‘Umar.

Quant au hadith rapporté par l’imam Aḥmad [1176] : « Nous a rapporté Yaḥyâ, [qui a dit] : “Sufyân m’a rapporté, [et il a dit] : ‘Mughîra ibn Nu‘mân m’a transmis, d’après Sa‘îd ibn Jubayr, d’après Ibn ‘Abbâs, selon le Prophète : ‘Les gens seront rassemblés (au Jour de la Résurrection) pieds nus, dépouillés de leurs vêtements et non circoncis ; et le premier à être revêtu sera Ibrâhîm.’” »

[1174] Al-Bukhârî

[1175] Dans l’édition imprimée : « bin » est une erreur évidente, car ‘Abd al-Raḥmān est le fils d’Abdullâh ibn Dînâr.

[1176] Rapporté par Ahmad dans le Musnad (1/229) et sans circoncision.

Puis il récita : « Comme Nous avons commencé la première création, Nous la réitérerons » (Les Prophètes, 21 : 104). Al-Bukhârî et Muslim [1177] l'ont rapporté, d'après le hadith de Sufyân ath-Thawrî et Shu'bah ibn al-Hajjâj [1178], tous deux le tenant de Mughîrah ibn an-Nu'mân an-Nakha'î al-Kûfî, d'après Sa'îd ibn Jubayr, lui-même d'après Ibn 'Abbâs.

Cette vertu particulière n'implique pas pour autant une supériorité sur tout ce qui a été établi au profit du Détenteur de la Station Louable (al-maqâm al-mahmûd), que les premiers et les derniers lui envient.

Quant à l'autre hadith rapporté par l'imâm Ahmad, il dit : « Wakî' et Abû Nu'aym nous ont transmis ; Sufyân – c'est-à-dire ath-Thawrî – nous l'a rapporté d'après Mukhtâr ibn Fulful, d'après Anas ibn Mâlik : Un homme dit au Prophète : "Ô meilleur des créatures !" Il répondit : "C'est (titre qui revient à) Abraham." » [1179] Ce hadith fut également rapporté par Muslim [1180], d'après ath-Thawrî, 'Abd Allâh ibn Idrîs, 'Alî ibn Mus-hir et Muhammad ibn Fudayl, tous le transmettant de

[1177] Al-Bukhārī est le seul à avoir rapporté le hadith de Sufyān dans son Ṣaḥīḥ

[1178] Le hadith de Shu'ba est rapporté par al-Bukhārī

[1179] Dans le Musnad (3/178).

[1180] Muslim

Mukhtâr ibn Fulful. At-Tirmidhî [1181] l'a jugé « bon et authentique » (ḥasan ṣaḥîḥ).

Ceci relève de l'humilité et de la considération de son père, Al-Khalîl (l'Ami [d'Allah]) qu'Allah le couvre de Sa prière et de Sa paix ; de même qu'il (le Prophète) a dit : « Ne me donnez pas la prééminence sur les Prophètes, » ou encore : « Ne me donnez pas la prééminence sur Moïse ! Certes, le Jour de la Résurrection, les gens seront frappés d'évanouissement ; je serai le premier à revenir à moi, et je trouverai Moïse solidement agrippé au pilier du Trône. Je ne sais s'il a repris connaissance avant moi ou s'il a été dédommagé de l'évanouissement (subi) au Mont (Tûr). » [1182]

Tout cela ne contredit pas ce qui est établi par transmission multiple (tawâtur) selon lequel il est le Seigneur (sayyid) des descendants d'Adam, le Jour de la Résurrection [1183]. Il en va de même du hadith d'Ubayy ibn Ka'b dans le Ṣaḥîḥ de Muslim : « J'ai différé la troisième [invocation] pour le Jour où toute la création, y compris Abraham, souhaitera mon intercession. » [1184]

[1181] Al-Tirmidhī

[1182] Rapporté par al-Bukhārī

[1183] Rapporté par al-Bukhārī

[1184] Rapporté par Muslim

Et puisque Abraham – qu'Allah le salue – est le plus éminent des Messagers et l'un des cinq Prophètes Doués de Fermeté (Ulûl-'Azm) après Muhammad – qu'Allah lui accorde bénédiction et salut, ainsi qu'à tous les autres –, il fut enjoint à celui qui prie de dire lors de son tashahhud ce qui est rapporté par les deux Ṣaḥîḥ (d'après K'ab ibn 'Ujrah et d'autres) : « Nous avons dit : "Ô Messager d'Allah, nous savons déjà comment te saluer ; mais comment prier sur toi ?" Il répondit : "Dites : Ô Allah, prie sur Muhammad et sur la famille de Muhammad, comme Tu as prié sur Abraham et sur la famille d'Abraham ; et bénis Muhammad et la famille de Muhammad comme Tu as béni Abraham et la famille d'Abraham…" »

Ô Allah, répands Tes bénédictions sur Muhammad comme Tu as béni Ibrahim et la famille d'Ibrahim, Tu es en vérité Digne de louange et Glorieux [1185].

Et Allah dit : « et Abraham, lui qui a tenu [ses engagements] » [An-Najm : 37]. Ils ont expliqué : il a accompli tout ce qui lui était ordonné et a pratiqué toutes les qualités de la foi avec leurs diverses branches. Il ne laissait pas la réalisation d'un ordre important l'empêcher de satisfaire l'utilité d'un commandement secondaire, et il ne se laissait pas distraire, par l'accomplissement des

[1185] Rapporté par al-Bukhārī

grandes obligations, de ce qui était plus modeste.

Abd ar-Razzâq rapporte : « Maʿmar nous a informés, d'après Ibn Tâwûs, d'après son père, d'après Ibn ʿAbbâs [au sujet de Sa Parole] [1186] : "Et [rappelle-toi] quand son Seigneur éprouva Abraham par certains commandements, qu'il exécuta parfaitement" [Al-Baqara : 124]. Il (Ibn ʿAbbâs) dit : "Allah l'éprouva par la purification (at-tahâra) : cinq [éléments] dans la tête et cinq dans le corps. Dans la tête : raccourcir la moustache, se rincer la bouche (madhmadha), utiliser le siwâk, aspirer l'eau dans le nez (istinshâq) et séparer les cheveux (faire la raie). Dans le corps : couper les ongles, raser la zone pubienne, pratiquer la circoncision, épiler les aisselles et laver avec de l'eau les traces d'excréments et d'urine."" Rapporté par Ibn Abî Hâtim [1187]. Il ajoute : "Et il est également rapporté de Saʿîd ibn al-Musayyib, de Mujâhid, de ash-Shaʿbî, de an-Nakhaʿî, d'Abû Sâliḥ et d'Abû al-Jald des propos similaires."

J'ai dit : dans les deux Sahîh, selon Abû Hurayra, le Prophète a dit : « Cinq (pratiques) relèvent de la fitra : la circoncision, le rasage de la zone pubienne, le fait de raccourcir la moustache, de couper les ongles et d'épiler les

[1186] Ce qui est entre parenthèses est omis dans l'original, mais confirmé dans l'édition imprimée.

[1187] Comme dans al-Durr al-Manthūr (1/273), rapporté également par al-Bayhaqī (8/325) dans al-Sunan al-Kubrā, et par al-Hākim (2/266) dans al-Mustadrak.

aisselles » [1188]. Dans le Sahîh de Muslim et chez les auteurs de Sunan [1189], d'après une chaîne de transmission remontant à ʿAïsha (qu'Allah l'agrée), il est rapporté que le Messager d'Allah ﷺ a dit : « Dix (pratiques) relèvent de la fitra : raccourcir la moustache, laisser pousser la barbe, utiliser le siwâk, aspirer de l'eau [dans le nez], couper les ongles, laver les articulations (barâjim), épiler les aisselles, raser la zone pubienne et utiliser l'eau (pour les toilettes) » [1190] – ce qui signifie l'istinjâ'. Musʿab (l'un des rapporteurs) dit : "J'ai oublié la dixième, à moins qu'il ne s'agisse de se rincer la bouche (madhmadha)." Wakîʿ (un autre rapporteur) ajoute : "(Ici) il s'agit d'utiliser l'eau (en cas de besoin)." On évoquera la question de la circoncision lors de la discussion sur la durée de sa vie.

Ce qui importe, c'est qu'il (Ibrahim, sur lui la paix) ne se laissait pas détourner par son exclusif dévouement à Allah ﷻ et par l'humilité dans une adoration élevée, de veiller à l'intérêt de son corps, en accordant à chaque membre ce qui lui revient en matière d'entretien et d'embellissement, et en ôtant ce qui devait l'être.

[1188] Rapporté par al-Bukhārī

[1189] Rapporté par Muslim

[1190] Ce qui est entre parenthèses est omis dans l'édition imprimée.

Mention de sa demeure dans le Paradis Récit de la vie d'Ibrahim(as)

Ce qui le déprécie [1191] peut provenir d’un surplus de cheveux ou d’ongles, ou encore de la présence de plaque dentaire [1192] ou de saleté. Cela relève de la parole d'Allah le concernant, dans l’éloge immense qu’Il lui accorde : « Et Abraham, qui a pleinement rempli [son engagement] » [An-Najm : 37].

[Mention de son palais au Paradis]

Le Hâfidh Abû Bakr al-Bazzâr [1193] rapporte : « Nous ont raconté Aḥmad ibn Sinân al-Qaṭṭân al-Wâsitî et Muḥammad ibn Mûsâ al-Qaṭṭân, qui ont dit : “Yazîd ibn Hârûn nous a transmis, [et] Ḥammâd ibn Salamah, d’après Simâk, d’après ‘Ikrima, d’après Abû Hurayra, a dit : ‘Le Messager d'Allah a déclaré : “Il y a au Paradis un palais – je crois qu’il a dit : fait d’une perle – qui ne présente ni fissure [1194] ni brèche [1195]. Dieu l’a réservé à Son ‘ami intime’ (khalîl) Ibrâhîm(as) comme demeure d'accueil.”’” »

[1191] Ainsi dans A et B ainsi que dans l'édition imprimée : « mā yushīn » (ce qui est honteux).

[1192] « Qalaḥ » : dégradation des dents par une couleur jaunâtre et verdâtre qui les recouvre.

[1193] Comme dans Kashf al-Astār

[1194] « Faṣm » : fracture.

[1195] « Wahy » : faiblesse. Dans la marge de A : « Wahan », de même dans al-Muʿjam al-Awsaṭ et Kashf al-Astār.

Al-Bazzâr poursuit : « Aḥmad ibn Ḥumayd [1196] al-Marwazî nous l'a également transmis, en disant : "An-Naḍr ibn Shumayl nous a transmis, [et] Ḥammâd ibn Salamah, d'après Simâk, d'après 'Ikrima, d'après Abû Hurayra, l'a rapporté du Prophète dans le même sens." » Puis il ajoute : « Nous ne savons pas que quelqu'un l'ait attribué (sous forme de chaîne remontant au Prophète) à Ḥammâd ibn Salamah, en dehors de Yazîd ibn Hârûn et An-Naḍr ibn Shumayl ; quant aux autres, ils en ont fait un hadith rapporté sous forme interrompue (mauqûf). »

J'ai (l'auteur) dit : « Sans ce défaut, il aurait rempli les conditions d'authenticité et ils l'auraient inclus (dans leurs recueils). »

[Mention de l'histoire d'Ibrâhîm(as)]

L'imam Aḥmad [1197] a rapporté : « Yûnus et Ḥujayn nous ont dit : 'Al-Layth nous a rapporté d'après Abû az-Zubayr, d'après Jâbir, celui-ci tenant du Messager d'Allah qui a proclamé : "On m'a présenté les Prophètes. Ainsi, Mûsâ est un homme de forte constitution, comme s'il était du peuple de Shanû'ah, et j'ai vu 'Îsâ ibn Maryam ; la personne qui lui ressemble le plus parmi celles que j'ai contemplées est 'Urwa ibn Mas'ûd. Puis j'ai vu Ibrâhîm ; la personne qui lui ressemble le plus parmi celles que j'ai vues est

[1196] Ainsi dans B et Kashf al-Astār, dans A et l'édition imprimée : « Jamīl » (beau), ce qui est une erreur de copie.

[1197] Dans al-Musnad (3/334).

Diḥya.” » Aḥmad est le seul à le rapporter dans cette chaîne et en ces termes.

Aḥmad [1198] rapporte aussi : « Aswad ibn ‘Âmir nous a transmis : ‘Isrâ’îl nous a rapporté, d’après ‘Uthmân – c’est-à-dire ibn al-Mughîra –, d’après Mujâhid, d’après Ibn ‘Abbâs, que le Messager d'Allah a dit : “J’ai vu ‘Îsâ ibn Maryam, Mûsâ et Ibrâhîm. Quant à ‘Îsâ, il est roux, aux cheveux ondulés et large de poitrine. Mûsâ est brun, d’une forte carrure.” On lui demanda alors : ‘Et Ibrâhîm ?’ Il répondit : ‘Regardez votre compagnon.’ » C’est-à-dire lui-même.”

Mention de la mort d'Ibrahim et ce qui a été dit sur son âge

Et Al-Bukhârî [1199] a dit : « Bayân ibn ‘Amr nous raconta, An-Naḍr nous raconta : Ibn ‘Awn nous informa d’après Moudjâhid, qui rapporta avoir entendu Ibn ‘Abbâs. On évoqua auprès de lui le Dajjâl et le fait qu’il aurait inscrit entre ses deux yeux (ou qu’il y serait écrit) “kâfir” ou (k.f.r.). Il répondit : “Je ne l’ai pas entendu.” Cependant, le Prophète a dit :

“Quant à Ibrâhîm, regardez votre compagnon. Quant à Mûsâ, il est frisé et teint hâlé (âdam), monté sur un chameau roux dont la bride est

[1198] Rapporté par Ahmad dans al-Musnad (1/296) avec une chaîne de transmission authentique selon les critères de al-Bukhārī.

[1199] Dans son Sahîh

en fibre [1200]. C’est comme si je le voyais descendre dans la vallée.” »

Al-Bukhârî a, de même, rapporté ce hadith dans Kitâb al-Ḥajj [1201], et dans Kitâb al-Libâs ; Muslim l’a aussi transmis, tous deux d’après Muḥammad ibn al-Muthannâ, d’après Ibn Abî ‘Adiyy, d’après ‘Abd Allâh ibn ‘Awn.

—

[Rapport sur la mort d’Ibrâhîm et ce qui fut dit de son âge]

Ibn Jarîr a mentionné dans son Târîkh [1202] qu’il naquit à l’époque de Nimrôdh ibn Kan‘ân, lequel est, selon certains, Ad-Ḍaḥḥâk, roi célèbre dont on dit qu’il régna mille ans et fut d’une extrême tyrannie et brutalité. Certains rapportent qu’il était issu des Banû Râsib, peuple auprès duquel Nûḥ(as) fut envoyé, et qu’il dominait alors le monde entier.

On rapporte qu’un astre apparut, voilant la lumière du soleil et de la lune, ce qui effraya les gens de cette époque. Nimrôdh s’en alarma, rassembla ses prêtres et ses astrologues, et les interrogea. Ils répondirent : “Un enfant naîtra parmi tes sujets et fera péricliter ta royauté.” Il ordonna alors d’empêcher les hommes de s’approcher des femmes et de mettre à mort tout enfant né à partir de ce moment. C’est

[1200] Al-Khulbah : la fibre.

[1201] Al-Bukhârî

[1202] Voir l’Histoire d’Ibn Jarîr al-Tabarî (1/233).

ainsi qu’Ibrâhîm al-Khalîl naquit durant cette période. Mais Dieu le protégea du complot des injustes. Il grandit avec éclat, et Dieu le fit croître d’une belle manière : il advint alors ce que l’on sait déjà de son histoire. On dit qu’il naquit à As-Sûs, ou à Babylone, ou encore dans la région d’As-Sawâd, près de Kûthâ [1203]. Il est aussi rapporté d’après Ibn ‘Abbâs qu’il serait né à Barzah, à l’est de Damas.

Quand Dieu anéantit Nimrôdh par sa main, Ibrâhîm émigra à Ḥarrân, puis en terre de Shâm. Il séjourna dans la contrée désignée sous le nom d’Iliyâ, comme on l’a mentionné. Il eut alors Ismâ‘îl et Isḥâq, et Sârah mourut avant lui dans le village de Ḥabrûn, au pays de Canaan, alors qu’elle était âgée de cent ans environ. »

Elle vécut cent vingt-sept ans, selon ce qu’en rapportent les Gens du Livre. Abraham (que la miséricorde d'Allah soit sur lui) en fut affligé et la pleura, qu’Allah lui accorde Sa miséricorde. Il acheta ensuite, à un homme de la tribu des Hittites nommé ‘Afrôn ibn Ṣaḫr, une grotte pour quatre cents mithqals et y ensevelit Sarah.

Ils racontent ensuite qu’Abraham proposa un mariage à son fils Isaac : il lui fit épouser « Rifqah » (Rebecca), fille de Betouël, fils de Nahor, fils de Térakh. Il envoya donc son

[1203] « Kuthâ » : Yâqût a dit : Kuthâ d’Irak désigne deux lieux nommés Kuthâyân ; l’un est Kuthâ al-Ṭarîq, et l’autre Kuthâ Rabbâ, où se trouve le sanctuaire d’Ibrâhîm al-Khalîl(as) ainsi que son lieu de naissance. Ils font partie des terres de Babylone, et c’est là qu’Ibrâhîm fut jeté dans le feu. Ce sont deux régions. (Mu‘jam al-Buldân, 4/487).

serviteur, qui la ramena de son pays accompagnée de sa nourrice et de ses servantes, toutes montées sur des chameaux.

Ils ajoutent qu'Abraham(as) épousa ensuite « Qanṭoura », qui lui enfanta : Zamrân, Yaqchân, Mâdân, Madyan, Chayâq et Chûḥ. Ils mentionnèrent aussi la descendance de chacun de ces fils, nés de « Fanṭoura ».

Ibn 'Asâkir a rapporté, au nom de plusieurs des pieux prédécesseurs, divers récits provenant des Gens du Livre au sujet de la venue de l'Ange de la Mort auprès d'Abraham(as), dont Dieu seul connaît la véracité. On a dit qu'il serait mort subitement, tout comme David et Salomon, mais ce que rapportent les Gens du Livre et d'autres contredirait cette version.

Ils disent ensuite qu'Abraham(as) tomba malade, puis mourut à l'âge de cent soixante-quinze ans, ou, selon une autre opinion, cent quatre-vingt-dix ans. Il fut inhumé dans la grotte mentionnée, située à Hébron chez les Hittites, aux côtés de sa femme Sarah, dans le champ d''Afrôn le Hittite. Ismaël et Isaac (que les prières et la paix d'Allah soient sur eux) se chargèrent ensemble de son enterrement.

On rapporte également qu'il vécut jusqu'à deux cents ans, selon l'avis d'Ibn al-Kalbî.

Abû Ḥâtim Ibn Ḥibbân a relaté dans son Ṣaḥîḥ [1204] le témoignage suivant : « Nous informa al-

[1204] Al-Iḥsān

Mufaḍḍal ibn Muḥammad al-Jandî à La Mecque, transmettant d’‘Alî ibn Ziyâd al-Laḥjî, lui-même transmettant d’Abû Qurrah, d’après Ibn Jurayj, d’après Yaḥyâ ibn Sa‘îd, d’après Sa‘îd ibn al-Musayyib, d’après Abû Hurayrah, que le Prophète a dit : “Ibrâhîm fut circoncis au qaddûm à l’âge de cent vingt ans, et il vécut quatre-vingts années après cela.” »

Al-Ḥâfiẓ Ibn ‘Asâkir l’a aussi rapporté par la chaîne de transmission reliant ‘Ikrimah ibn Ibrâhîm, Ja‘far ibn ‘Awôn al-‘Amrî, Yaḥyâ ibn Sa‘îd, Sa‘îd et Abû Hurayrah, sous forme de propos attribués (mawqûf) [1205].

Puis Ibn Ḥibbân [1206] déclare : « Voici le récit qui réfute l’affirmation selon laquelle l’attribution prophétique (raf‘) serait erronée : nous informa Muḥammad ibn ‘Abd Allâh ibn al-Junayd à Bust, relatant de Qutaybah ibn Sa‘îd, relatant d’al-Layth, d’après Ibn ‘Ajlân, d’après son père, d’après Abû Hurayrah, d’après le Prophète : “Ibrâhîm se circoncit à l’âge de cent vingt ans, vécut quatre-vingts ans après cela et fut circoncis au qaddûm.” »

Le grand traditionniste (hâfiẓ) Ibn ʿAsâkir l’a rapporté selon la chaîne de transmission allant de Yaḥyâ ibn Saʿîd, d’après Ibn ʿAjlân, d’après son père, d’après Abû Hurayra, rapportant du

---

[1205] Rapporté par Ibn ʿAsākir dans son Tārīkh, comme dans le Mukhtaṣar Tārīkh Dimashq (3/358).

[1206] Al-Iḥsān (14/86), avant le hadith

Prophète, alors qu’il avait quatre-vingts ans [1207].

Puis Ibn Ḥibbân [1208] a rapporté, d’après ʿAbd ar-Razzâq, qu’il a dit : « Al-Qadûm est le nom d’un village. » Quant à moi, je dis : ce qui est mentionné dans le Ṣaḥîḥ [1209] est qu’il s’est circoncis alors qu’il avait quatre-vingts ans ; dans une autre version, « il avait quatre-vingts ans ». Et dans ces deux récits, rien n’indique ce qu’il a vécu après cela. Dieu est plus savant.

Muḥammad ibn Ismâʿîl al-Ḥayyânî [1210] al-Wâsiṭî a dit : dans l’exégèse de Wakîʿ (ce qu’il relate en supplément), on trouve : « Abû Muʿâwiyya nous a rapporté, d’après Yaḥyâ ibn Saʿîd, d’après Saʿîd ibn al-Musayyib, d’après Abû Hurayra, qui a dit : “Ibrâhîm fut le premier à porter un sarawîl (pantalon), le premier à séparer (sa chevelure), le premier à se raser le pubis, le premier à se circoncire au qadûm alors qu’il avait cent vingt ans, vécut ensuite quatre-vingts ans de plus, fut le premier à accueillir l’hôte (qarâ) et le premier à avoir les cheveux blancs.” »

Ce hadith est donc rapporté comme mawqûf (arrêté au Compagnon), mais il est plus vraisemblable qu’il soit marfûʿ (attribué au

[1207] Rapporté par Ibn ʿAsākir dans son Tārīkh, ainsi que dans le Mukhtaṣar Tārīkh Dimashq (3/358).

[1208] Al-Iḥsān (14/85).

[1209] C’est-à-dire : Ṣaḥīḥ al-Bukhārī

[1210] Dans l’édition imprimée : al-Ḥusānī, une erreur de lecture.

Prophète), contrairement à l’avis d’Ibn Ḥibbân. Allah sait mieux.

Mâlik a également rapporté, d’après Yaḥyâ ibn Saʿîd, d’après Saʿîd ibn al-Musayyib : « Ibrâhîm fut le premier à recevoir un invité, le premier parmi les hommes à se circoncire, le premier à couper sa moustache et le premier à voir ses cheveux blanchir. Il demanda : “Ô Seigneur, qu’est-ce que cela ?” Dieu répondit : “C’est la dignité (waqâr).” Ibrâhîm dit alors : “Ô Seigneur, augmente ma dignité.” » [1211]

D’autres ont ajouté qu’il fut également le premier à couper sa moustache, le premier à se raser le pubis et le premier à porter le pantalon.

Quant à sa tombe, ainsi que celle de son fils Isḥâq et du fils de son fils Yaʿqûb, elles se trouvent dans la « murabbaʿa » bâtie par Sulaymân ibn Dâwûd(as) sur la terre de Ḥabrûn, la ville aujourd’hui appelée al-Khalîl (Hébron). Cela a été transmis par une chaîne continue (mutawâtir) de génération en génération, depuis l’époque des Banû Isrâʾîl jusqu’à maintenant, confirmant que sa tombe se situe bel et bien dans cette enceinte. Quant à sa désignation précise en ce lieu, aucun hadith authentique émanant d’une source infaillible ne nous est parvenu. Il convient donc que l’on honore cet endroit, qu’on le respecte à l’égal

[1211] Rapporté par Mālik dans al-Muwaṭṭāʾ (2/922).

de ses semblables, qu’on le vénère et qu’on s’abstienne d’y marcher, de peur que la tombe de l’« Ami » (al-Khalîl) — ou celle de l’un de ses descendants prophètes(as) — ne s’y trouve en contrebas.

Les descendants d'Ibrahim al-Khalil

L'histoire du peuple de Loth

Ibn ʿAsâkir rapporta [1212], selon sa chaîne de transmission remontant à Wahb ibn Munabbih, que l’on trouva sur une pierre derrière la tombe d’Ibrâhîm al-Khalîl l’inscription suivante [1213] :

[Vers de rajaz]

« L’ignorant est trompé par son espoir… Celui dont l’heure est venue meurt.

Et celui qui s’approche de sa fin… Nulle ruse ne saurait le protéger.

Comment subsisterait le dernier… Alors que le premier parmi eux est déjà mort ?

Et l’homme n’emporte rien dans sa tombe… si ce n’est ses œuvres. »

[1214] [À propos des enfants d’Ibrâhîm al-Khalîl]

Le premier enfant qui lui naquit fut Ismâʿîl, issu de Hâjar la Copte égyptienne, puis lui naquit ensuite Isḥâq, de Sâra, la fille de l’oncle du Khalîl. Après cela, il épousa « Qanṭûrâ », la fille de Yaqṭan, la Cananéenne. Celle-ci lui

[1212] Dans son histoire ; comme dans le Mukhtaṣar Tārīkh Dimashq (3/376).

[1213] Dans le Mukhtaṣar Tārīkh Dimashq : une inscription a été gravée sur la tombe d'Ibrāhīm al-Khalīl, écrite derrière lui sur une pierre. Et dans B : Khilqah, où il y a une erreur de copie.

[1214] Dans le Mukhtaṣar : que cette maison est une addition de certains savants.

enfanta six enfants : Madyan, Zamrân, Sarj, Naqshân, Nashq, et il ne nomma pas le sixième. Puis il épousa « Ḥajûn », la fille de Ahîn, et elle lui enfanta cinq enfants : Kaysân, Sûraj, Umaym, Lûṭân et Nâfis. C’est ainsi qu’Abû al-Qâsim as-Suhaylî l’a rapporté [1215] dans son livre « at-Taʿrîf wa-l-Iʿlâm ».

∗ ∗ ∗

[Le récit du peuple de Lûṭ – sur lui la paix –]

[1216] Parmi les événements majeurs survenus au cours de la vie d’Ibrâhîm al-Khalîl figure l’histoire du peuple de Lûṭ – sur lui la paix – et le châtiment douloureux qui s’abattit sur eux [1217]. En effet, Lûṭ était le fils de Hârân, fils de Târaḥ (c’est-à-dire Âzar), comme il a été rappelé. Lûṭ est le neveu d’Ibrâhîm al-Khalîl. Ibrâhîm, Hârân et Nâḥôr étaient frères, ainsi que nous l’avons déjà mentionné.

On rapporte que ce Hârân serait celui qui bâtit la ville de Ḥarrân, mais cette opinion est jugée faible, car elle contredit les sources que possèdent les Gens du Livre. Dieu est le plus Savant.

Lûṭ s’était éloigné de la demeure de son oncle, le Khalîl(as), sur son ordre et avec sa

[1215] Voir « al-Taʿrīf wa al-Iʿlām » d'al-Suhailī (p. 35), où il est question de Madīn, Zamwān, Sabraj, Naqshān et Nashq.

[1216] J'ai ajouté un titre entre deux sièges, en accord avec ce que l'auteur a fait auparavant et ensuite.

[1217] Al-Ghamīmah : dérivé de al-ghamm et al-karb (tristesse et affliction).

permission. Il s’établit alors dans la ville de Sadoum, située sur son territoire

Ghawr Zughar : il y avait là un dirigeant (imam) pour ce district, doté de terres, de champs et de villages qui en dépendaient. Ses habitants comptaient parmi les gens les plus pervers, les plus mécréants et les plus mal intentionnés, dotés du plus mauvais for intérieur et d’un comportement exécrable. Ils attaquaient les voyageurs, commettaient le mal au grand jour et ne se détournaient d’aucune immoralité une fois qu’ils l’avaient perpétrée. Quelle détestable attitude ! Ils innovèrent en effet une turpitude à laquelle aucun des fils d’Adam ne les avait précédés, à savoir avoir des rapports avec des hommes, délaissant ce qu’Allah avait créé parmi les femmes pour Ses serviteurs pieux. C’est alors que Loth(as) les appela à adorer Allah Seul, sans associé, et les dissuada de ces interdits, de ces turpitudes condamnables et de ces actes répréhensibles. Mais ils persistèrent dans leur égarement et leur excès, et continuèrent dans leur perversion et leur mécréance. Dès lors, Allah fit s’abattre sur eux un châtiment irrévocable, qu’ils n’auraient jamais imaginé ni envisagé. Il fit d’eux un exemple pour les mondes et un objet de leçon pour ceux qui réfléchissent. C’est la raison pour laquelle Allah rappelle leur histoire à plusieurs endroits de Son Livre clair.

Ainsi, Il dit dans la sourate Al-A‘râf : « Loth, lorsqu’il dit à son peuple : “Commettez-vous cette turpitude que nul au monde n’a jamais commise avant vous ? (80) Vous approchez des hommes par désir au lieu des femmes ! En vérité, vous êtes un peuple outrancier.” (81) Et la réponse de son peuple ne fut que : “Expulsez-les de votre cité, car ce sont des gens qui veulent se montrer purs !” (82) Nous le sauvâmes alors, lui et sa famille, à l’exception de sa femme qui fut parmi ceux qui périrent. (83) Et Nous fîmes pleuvoir sur eux une pluie (de pierres). Regarde donc quelle fut la fin des criminels ! (84) » [Al-A‘râf, 80-84].

Il dit aussi dans la sourate Hûd : « Certes, Nos Messagers vinrent à Abraham avec la bonne nouvelle. Ils dirent : “Paix.” Il répondit : “Paix.” Et il ne tarda pas à leur apporter un veau rôti. (69) Lorsqu’il vit que leurs mains ne l’approchaient pas, il les trouva étranges et se sentit méfiant à leur égard. Ils lui dirent : “N’aie pas peur ! Nous sommes envoyés au peuple de Loth.” (70) Et sa femme, debout, se mit à rire. Nous lui annonçâmes alors la (naissance) d’Isaac, et après Isaac, Jacob. (71) Elle dit : “Malheur à moi ! Enfanterais-je à mon grand âge, alors que mon époux est un vieillard ? Voilà vraiment une chose étrange !” (72) Ils dirent : “T’étonnes-tu de l’ordre d’Allah ? Que la miséricorde d’Allah et Ses bénédictions soient sur vous, gens de la maison ! Il est en vérité

Digne de louange et Glorieux.” (73) Puis, quand la crainte d’Abraham se dissipa et que la bonne annonce le rejoignit, il discuta avec Nous au sujet du peuple de Loth. (74) Abraham était, en effet, indulgent, (plein de) compassion, et prompt à revenir (vers Allah). (75) “Ô Abraham, détourne-toi de cela ! L’ordre de ton Seigneur est déjà décrété et un châtiment imparable va certes s’abattre sur eux.” (76) Et lorsque Nos Messagers vinrent à Loth, il fut peiné à leur sujet et se trouva à l’étroit, et il dit : “Voilà un jour difficile.” (77) Son peuple vint alors à lui en se précipitant ; or, auparavant, ils commettaient déjà des turpitudes. Loth dit : “Ô mon peuple, les voilà mes filles ; elles sont plus pures pour vous. Craignez Allah et ne me faites pas honte au sujet de mes hôtes. N’y a-t-il donc pas parmi vous un homme raisonnable ?” (78) Ils dirent : “Tu sais bien que nous n’avons aucun droit sur tes filles, et tu sais parfaitement ce que nous voulons.” (79) Il dit : “Si seulement je disposais d’une force contre vous, ou si je pouvais me réfugier dans un appui solide !” (80) Ils dirent : “Ô Loth, nous sommes en vérité les Messagers de ton Seigneur : ils ne pourront jamais t’atteindre ! Pars donc avec ta famille au milieu de la nuit, et que personne parmi vous ne se retourne, sauf ta femme : il lui arrivera ce qui leur arrivera. Leur rendez-vous est le matin ; n’est-ce pas que le matin est proche ?” (81) Lorsque

Notre Ordre survint, Nous renversâmes (la ville) sens dessus dessous, et Nous fîmes pleuvoir sur elle des pierres d’argile cuite, disposées en piles, (82) marquées auprès de ton Seigneur, et dont (la portée) n’est pas loin des injustes. (83) » [Hûd, 69-83].

Il dit encore dans la sourate Al-Ḥijr : « Informe-les au sujet des hôtes d’Abraham (51) lorsqu’ils entrèrent chez lui et dirent : “Paix.” Il répondit : “Nous sommes craintifs à votre égard.” (52) Ils dirent : “Ne crains rien ! Nous t’annonçons la (naissance) d’un garçon plein de savoir.” (53) Il dit : “M’annoncez-vous (cette nouvelle) alors que la vieillesse m’a atteint ? Que m’annoncez-vous donc ?” (54) Ils dirent : “Nous t’annonçons la vérité. Ne sois donc pas de ceux qui désespèrent.” (55) Il dit : “Et qui peut désespérer de la miséricorde de son Seigneur, sinon ceux qui s’égarent ?” (56) Il dit : “Quel est donc votre dessein, ô Messagers ?” (57) Ils dirent : “Nous sommes envoyés vers un peuple de criminels, (58) sauf la famille de Loth, que nous sauverons tous, (59) à l’exception de sa femme : Nous avons décrété qu’elle serait du nombre de ceux qui restent (pour périr).” (60) Lorsque les Messagers arrivèrent auprès de la famille de Loth, (61) il dit : “Vous êtes des gens inconnus.” (62) Ils dirent : “Bien au contraire, nous t’apportons ce au sujet de quoi ils

doutaient, (63) et nous te communiquons la vérité.” » [Al-Ḥijr, 51-63].

Voici la traduction française des versets cités :

[Al-Hijr : 51-77]

« Et certes, Nous sommes véridiques. (64) Pars donc avec ta famille, durant une partie de la nuit, et suis-les de près ; que nul parmi vous ne se retourne, puis allez là où il vous est ordonné. (65) Nous lui communiquâmes alors cet ordre : au matin, ces gens seraient anéantis. (66) Les habitants de la ville vinrent avec joie (67). Il dit : “Ceux-ci sont mes hôtes, ne me couvrez donc pas de honte (68), craignez Dieu et ne me discréditez pas !” (69) Ils dirent : “Ne t’avions-nous pas interdit [de donner asile] à qui que ce soit ?” (70) Il dit : “Voici mes filles, si vous devez agir.” (71) Par ta vie ! Ils erraient vraiment dans leur ivresse. (72) Le Cri les saisit au lever du soleil (73). Nous renversâmes alors leur cité sens dessus dessous et fîmes pleuvoir sur eux des pierres d’argile cuite. (74) Voilà bien là des signes pour ceux qui savent observer. (75) Et cette cité se trouve sur une route bien établie. (76) Voilà assurément un signe pour les croyants. (77) »

[Ach-Chu‘arâ’ : 160-175]

« Le peuple de Loth avait traité de menteurs les envoyés (160) lorsque leur frère Loth leur dit : “Ne craindrez-vous donc pas [Dieu] ? (161) Je suis pour vous un Messager digne de

confiance. (162) Craignez donc Dieu et obéissez-moi. (163) Je ne vous réclame aucune récompense pour cela ; ma récompense n’incombe qu’au Seigneur des mondes. (164) Est-ce à des hommes que vous vous adonnez [plutôt qu’aux femmes], (165) en négligeant les épouses que votre Seigneur a créées pour vous ? Vous êtes plutôt un peuple de transgresseurs. (166) ” Ils dirent : “Si tu ne cesses, ô Loth, tu seras assurément expulsé. (167) ” Il dit : “Vraiment, je suis de ceux qui abhorrent vos pratiques. (168) Seigneur, sauve-moi, ainsi que ma famille, de ce qu’ils font. (169) ” Nous le sauvâmes, ainsi que toute sa famille (170), sauf une vieille femme qui restait parmi ceux qui s’attardaient. (171) Puis Nous anéantîmes les autres (172) et fîmes pleuvoir sur eux une pluie [de pierres], et quelle détestable pluie s’abattit sur ceux qu’on avait avertis ! (173) Voilà bien là un signe, mais la plupart d’entre eux n’étaient pas croyants. (174) Et ton Seigneur, en vérité, est le Tout-Puissant, le Tout Miséricordieux. (175) »

[An-Naml : 54-58]

« Et [rappelle] Loth, quand il dit à son peuple : “Commettrez-vous l’imprudence alors que vous voyez [le mal de votre acte] ? (54) Allez-vous, par désir, vers les hommes plutôt que vers les femmes ? Vous n’êtes, en vérité, qu’un peuple ignorant. (55) ” Mais la seule réponse de son peuple fut : “Expulsez de votre

cité la famille de Loth, car ce sont des gens qui veulent rester purs !” (56) Nous le sauvâmes donc, lui et sa famille, sauf sa femme : Nous avions décrété qu’elle serait parmi ceux qui restent en arrière. (57) Et Nous fîmes pleuvoir sur eux une pluie [de pierres], et quelle calamité fut la pluie de ceux qui avaient été avertis. (58) »

[Al-‘Ankabût : 28-35]

« Et [rappelle] Loth, lorsqu’il dit à son peuple : “Vous livrez-vous à une turpitude telle que nul, parmi les mondes, ne l’a jamais commise avant vous ? (28) Vous approchez les hommes [pour satisfaire vos désirs], vous commettez des actes infâmes dans vos assemblées et vous coupez la route [aux voyageurs].” La seule réponse de son peuple fut : “Fais-nous venir le châtiment d'Allah, si tu es du nombre des véridiques !” (29) Il dit : “Seigneur, soutiens-moi contre ce peuple qui sème la corruption !” (30) Et quand Nos messagers vinrent à Abraham pour lui annoncer la bonne nouvelle, ils dirent : “Nous allons certainement détruire les habitants de cette cité, car ses habitants sont vraiment injustes. (31)” Il dit : “Mais Loth s’y trouve.” Ils répondirent : “Nous savons parfaitement qui s’y trouve. Nous le sauverons, lui et sa famille, excepté sa femme, qui sera parmi ceux qui restent en arrière.” (32) Et lorsque Nos messagers vinrent à Loth, il fut peiné pour eux

et se sentit impuissant à leur sujet. Ils lui dirent : “Ne crains rien et ne t’afflige pas ! Nous te sauverons, ainsi que ta famille, sauf ta femme, qui restera parmi ceux qui s’attardent. (33) Nous ferons certainement descendre sur les habitants de cette cité un châtiment du ciel, pour prix de leur perversité. (34) Et Nous en avons laissé un signe évident pour des gens doués d’intelligence. (35) ” »

[As-Sâffât : 133-138]

« Et Loth, assurément, fut du nombre des Messagers (133). [Souviens-toi] lorsque Nous le sauvâmes ainsi que tous les siens (134), sauf une vieille femme parmi ceux qui s’attardèrent. (135) Puis Nous anéantîmes les autres (136). En vérité, vous passez près d’eux matin (137) et soir ; ne raisonnez-vous donc pas ? (138) »

[Adh-Dhâriyât : 31-37]

« [Ibrahim] dit : “Quelle est donc votre mission, ô Messagers ?” (31) Ils dirent : “Nous avons été envoyés vers un peuple criminel (32), afin de leur envoyer des pierres d’argile (33), marquées auprès de ton Seigneur pour ceux qui outragent toute mesure. (34) Nous en ferons sortir quiconque y est croyant. (35) Or, Nous n’y avons trouvé qu’une seule maison de gens soumis [à Allah]. (36) Et Nous y avons laissé un signe pour ceux qui craignent le châtiment douloureux. (37) ” »

Et Il a dit dans la sourate Al-Qamar : « Le peuple de Loth traita de mensonge les

avertissements (33). Nous avons déchaîné contre eux une pluie de pierres, à l’exception de la famille de Loth que Nous avons sauvée à l’aube (34), par une grâce de Notre part : ainsi récompensons-Nous celui qui est reconnaissant (35). Il les avait pourtant mis en garde contre Notre emprise, mais ils doutèrent des avertissements (36). Ils voulurent le détourner de ses hôtes et Nous aveuglâmes leurs yeux : “Goûtez Mon châtiment et Mes avertissements” (37). Et au matin, un châtiment durable les surprit (38). “Goûtez Mon châtiment et Mes avertissements” (39). Nous avons certes facilité le Coran pour la méditation. Y a-t-il donc quelqu’un pour réfléchir ?” (40). » [Al-Qamar, 33-40]

Nous avons déjà mentionné ces récits dans les passages correspondants de ces sourates, dans le commentaire. Dieu a évoqué Loth et son peuple en d’autres endroits du Coran, mentionnés auparavant avec les peuples de Noé, ‘Ad et Thamoud. À présent, nous nous attachons à rapporter ce qui leur advint et la punition qu'Allah leur infligea, en réunissant versets et traditions. Qu’Il soit notre soutien.

En effet, lorsque Loth(as) les appela à n’adorer qu'Allah, sans rien Lui associer, et leur interdit les turpitudes qu'Allah leur reprochait, ils ne lui obéirent pas et ne crurent pas en lui, pas un seul ne le suivit. Ils ne renoncèrent pas à ce qui leur était interdit ; bien au contraire, ils

persévérèrent dans leur état, sans revenir de leur égarement. Ils envisagèrent même de chasser leur Messager du milieu d'eux.

Au lieu de prêter l'oreille à ses paroles et de réfléchir, ils répondirent : « Expulsez la famille de Loth de votre cité, ce sont des gens qui veulent rester purs ! » [An-Naml, 56]. Ainsi, ils transformèrent un éloge – la pureté – en un reproche justifiant l'expulsion. Leur propos ne procédait que de l'entêtement et de l'obstination.

Dieu purifia donc Loth et les siens, à l'exception de son épouse, et les fit sortir de cette cité de la meilleure manière, tandis qu'Il laissa ceux qui y demeuraient sur place à jamais. Mais Il transforma leur territoire en un sol brûlant, fétide, aux vagues déferlantes qui, en vérité, sont pour eux un feu ardent, une chaleur incandescente. Son eau s'avère d'un sel corrosif.

Ce ne fut là que la conséquence de leur refus lorsque Loth leur interdit la plus grave des catastrophes et la plus criminelle des turpitudes, celle que nul n'avait pratiquée avant eux sur terre. Aussi devinrent-ils un exemple infâmant, et un rappel pour qui leur succède.

En outre, ils commettaient des actes de brigandage, trahissaient leurs compagnons, et dans leurs assemblées – où ils se retrouvaient pour discuter et passer la soirée –, ils se

livraient à toutes sortes de propos et d’actes répréhensibles. On rapporte même qu’ils y flatulaient ouvertement sans aucune gêne, et qu’il leur arrivait de commettre des pertes morales particulièrement graves en public, sans se montrer conscients de la gravité de leurs actes ni tenir compte des admonestations d’autrui. Ils étaient à cet égard, et pour bien d’autres choses, semblables à des bêtes, voire plus égarés encore. Ainsi, ils ne cessèrent point leurs abus, ne regrettèrent pas leurs méfaits passés et ne cherchèrent pas à se corriger. Dieu les saisit alors d’un châtiment redoutable.

Ils allèrent même jusqu’à dire à Loth : « Fais s’abattre sur nous le châtiment d'Allah, si tu es de ceux qui disent vrai » [Al-‘Ankabût, 29]. Ainsi, ils réclamaient le même supplice qu’il leur prédisait, à savoir un châtiment douloureux et un châtiment redoutable ! C’est alors que

Leur noble Prophète invoqua contre eux, demandant au Seigneur de l’univers et au Dieu des messagers de lui accorder la victoire sur ce peuple corrupteur. Son ardeur se manifesta et sa colère s’éveilla; Il exauça donc son invocation et répondit à sa requête. Il dépêcha Ses nobles messagers, de grands anges, qui passèrent d’abord auprès du Khalîl (Ibrâhîm). Ils lui annoncèrent la bonne nouvelle de l’enfant savant et l’informèrent de la grave question et du péril considérable qui les

avaient amenés. «Il dit: “Quelle est donc votre mission, ô envoyés?” (51, 31). Ils dirent: “Nous avons été envoyés vers un peuple criminel (51, 32), afin de leur envoyer des pierres d’argile (51, 33), marquées auprès de ton Seigneur pour ceux qui commettent des excès” (51, 34).» [Adh-Dhâriyât: 31-34].

Dieu dit également: «Et lorsque Nos anges parvinrent à Ibrâhîm porteurs de la bonne nouvelle, ils dirent: “Nous allons détruire les habitants de cette cité. Ses habitants furent vraiment des injustes.” (29, 31). Il dit: “Il y a parmi eux Lût.” Ils dirent: “Nous savons mieux que quiconque qui s’y trouve. Assurément, nous le sauverons, lui et les siens, à l’exception de sa femme, qui sera parmi ceux qui périront.”» [Al-‘Ankabût: 31, 32].

Dieu a également dit: «Puis, quand la crainte se fut éloignée d’Ibrâhîm et que la bonne nouvelle lui fut apportée, il discuta avec Nous au sujet du peuple de Lût» [Hûd: 74]. En effet, il espérait qu’ils se repentissent, se soumissent, se détournassent (du mal) et revinssent (à la vérité). C’est pourquoi Dieu dit: «En vérité, Ibrâhîm était doux, très implorant et plein de repentir (75). Ô Ibrâhîm, détourne-toi de ceci; l’ordre de ton Seigneur est déjà venu, et un châtiment irrévocable va, assurément, leur arriver (76).» [Hûd: 75-76]. Autrement dit: “Laisse là ce qu’il en est et parle d’autre chose, car leur arrêt est scellé et leur destruction,

ainsi que leur ruine, sont inéluctables. En effet, “l’ordre de ton Seigneur est déjà venu” [Hûd: 76], c’est-à-dire qu’Il l’a décrété, et Son ordre ne peut être repoussé, Sa puissance ne peut être combattue et nul ne contredit Sa sentence: «et un châtiment irrévocable va, assurément, leur arriver.» [Hûd: 76].

Sa‘îd Ibn Jubayr, ainsi qu’al-Suddî, Qatâdah et Muhammad Ibn Ishâq, rapportent qu’Ibrâhîm(as) demanda: «Feras-tu périr une cité qui compte trois cents croyants?» Ils répondirent: «Non.» Il dit: «Et deux cents croyants?» Ils dirent: «Non.» Il poursuivit: «Et quarante croyants?» Ils répondirent: «Non.» Il dit: «Et quatorze?» Ils répondirent: «Non.» Ibn Ishâq ajoute qu’il poursuivit jusqu’à dire: «Et s’il n’y en avait qu’un seul?» Ils répondirent: «Non.» Il dit alors: «Il y a pourtant Lût qui y habite!» Ils dirent: «Nous savons mieux que quiconque qui s’y trouve.» [Al-‘Ankabût: 32] [1218].

D’après les gens du Livre, il aurait dit: «Ô Seigneur, feras-Tu périr la cité alors qu’il s’y trouve cinquante hommes vertueux?» Dieu répondit: «Je ne la ferai pas périr tant qu’il s’y trouve cinquante hommes vertueux.» Puis il descendit jusqu’à dix, et Dieu répondit: «Je ne la ferai pas périr tant qu’il s’y trouve dix hommes vertueux.»

[1218] Rapporté par Ibn Jarir al-Tabari dans son Histoire (vol. 1, p. 297).

Dieu dit encore: «Et lorsque Nos anges vinrent auprès de Lût, il en fut affligé et se sentit impuissant à leur sujet. Il dit: “Voilà un jour bien difficile!”» [Hûd: 77]. Les exégètes expliquent que, lorsque les anges – Jibrîl (Jibril), Mîkâ’îl (Michel) et Isrâfîl (Raphaël) – partirent de chez Ibrâhîm, ils se dirigèrent vers la terre de Sodome, prenant l’apparence de beaux jeunes hommes afin de mettre le peuple de Lût à l’épreuve et d’établir contre eux la preuve divine. Ils y parvinrent au moment du coucher du soleil et demandèrent l’hospitalité de Lût(as), qui craignait que, s’il ne les accueillait pas lui-même, quelqu’un d’autre ne le fît à sa place. Il les prenait pour de simples êtres humains, d’où sa peine et sa grande gêne: «il en fut affligé et se sentit impuissant à leur sujet, et il dit: “Voilà un jour bien difficile!”» [Hûd: 77]. Ibn ‘Abbâs [1219], Mujâhid, Qatâdah et Muhammad Ibn Ishâq expliquent qu’il s’agissait d’une dure épreuve pour lui, sachant qu’il lui faudrait les défendre cette nuit-là, comme il avait coutume de le faire

Ils lui avaient imposé de ne recevoir aucun hôte, mais il se retrouva face à des individus qu’il ne pouvait pas contourner.

Qatâda raconta qu’ils arrivèrent alors qu’il travaillait dans l’un de ses champs et lui demandèrent l’hospitalité. Gêné à l’idée de les

[1219] Voir le Tafsir d'al-Tabari (vol. 7, pp. 80-81).

refuser, il se mit donc en chemin devant eux et, à travers quelques allusions dans ses propos, espérait qu'ils renoncent à venir dans cette localité pour s'installer plutôt ailleurs. Il leur dit notamment : « Ô vous, je ne connais pas sur terre des gens aussi pervers que ceux de cette cité. » Puis il s'éloigna un peu et réitéra les mêmes paroles, jusqu'à le faire quatre fois. Il dit aussi qu'on avait ordonné aux anges de ne pas anéantir ce peuple avant que leur Prophète n'en témoigne [1220].

As-Suddî déclara : « Les anges partirent de chez Abraham en direction du peuple de Loth et arrivèrent à la mi-journée. Lorsqu'ils atteignirent la rivière de Sodome, ils croisèrent la fille de Loth qui puisait de l'eau pour les siens. Loth avait deux filles, l'aînée se nommait "Ritha" et la plus jeune "Zaghrata". Les anges s'adressèrent à elle : "Ô jeune fille, y a-t-il un endroit pour nous loger ?" Elle leur répondit : "Attendez ici et n'entrez pas encore, je reviendrai vous chercher." Elle eut pitié d'eux par crainte que son peuple ne leur fasse du mal, puis alla trouver son père en disant : "Ô mon père, deux jeunes gens se tiennent à la porte de la ville ; je n'ai jamais vu de visages plus beaux. J'espère que ton peuple ne les malmènera pas pour les humilier." Or, les habitants avaient interdit à Loth d'accueillir qui

[1220] Rapporté par Ibn Jarir dans son Tafsîr (7/79-80).

que ce soit. Malgré cela, il les fit entrer chez lui à l’insu de tout le monde, hormis sa famille. Alors, sa femme sortit et informa leur peuple : “Il y a chez Loth des hommes dont je n’ai jamais vu la pareille en beauté.” Aussitôt, les gens du village se ruèrent vers sa demeure [1221]. »

Puis la Parole divine dit : « Ô mon peuple, voici mes filles : elles sont plus pures pour vous » (Hûd, 78). C’est-à-dire : malgré les énormes et innombrables péchés qu’ils avaient déjà commis, il les oriente vers leurs propres femmes, désignées ici comme “ses filles” en vertu du lien légal, car le Prophète est considéré pour sa communauté comme un père, ainsi que le mentionne le hadith. Allah dit également : « Le Prophète a sur les croyants plus de droit qu’ils n’en ont sur eux-mêmes, et ses épouses sont leurs mères » (Al-Ahzâb, 6). Certains Compagnons et pieux prédécesseurs ont d’ailleurs affirmé à ce sujet : “Il est leur père.”

Cela rejoint Sa parole : « Vous approchez-vous des hommes parmi les mondes (165) et délaissez-vous ce que votre Seigneur a créé pour vous parmi vos épouses ? Vous êtes plutôt des gens outranciers » (Ash-Shu‘arâ’, 165-166). C’est l’opinion défendue par Mujâhid, Sa‘îd ibn Jubayr, Ar-Rabî‘ ibn Anas, Qatâda, As-Suddî et

[1221] Rapporté par Ibn Jarir dans son Histoire (1/300).

Muhammad ibn Ishâq, et elle est correcte. L'autre avis est erroné, tiré des Gens du Livre, dont le texte a été altéré. Ils se sont également fourvoyés en prétendant que les anges n'étaient que deux et qu'ils avaient pris un repas chez Loth. Les Gens du Livre ont commis de nombreuses confusions à propos de ce récit.

Ensuite, Allah dit : « Craignez Dieu et ne me déshonorez pas au sujet de mes hôtes. N'y a-t-il donc pas parmi vous un homme raisonnable ? » (Hûd, 78). C'est une interdiction de leur part de s'adonner à ce qui est infâme et la preuve qu'aucun d'entre eux n'était sensé, ni doué de la moindre bienveillance. Tous étaient dénués de raison, des fauteurs de trouble, de redoutables pervers et des mécréants dénués de bon sens. Les anges voulaient justement entendre ce discours de sa bouche avant de l'interroger à ce sujet. Et le peuple de Loth répondit alors – que la malédiction soit sur eux.

Dieu, le Digne de louange, le Glorieux – ils répondirent à leur Prophète à propos de ce qu'il leur avait ordonné, vérité droite. À propos de la parole du Très-Haut : « "Tu sais bien que nous n'avons aucun droit sur tes filles, et en vérité, tu sais fort bien ce que nous voulons." » (Hūd : 79), ils dirent – que la malédiction d'Allah soit sur eux : « Ô Lūṭ, tu sais déjà que nous n'avons aucun désir pour nos femmes ; et tu sais ce que nous voulons, ce que nous recherchons. » Ils adressèrent ces propos infâmes à leur noble

Messager sans craindre la puissance du Tout-Puissant, Celui qui inflige un châtiment douloureux.

C’est pourquoi il (Lūṭ) dit : « “Si seulement je disposais d’une force contre vous, ou si je pouvais me réfugier dans un soutien solide !” » (Hūd : 80). Il souhaitait avoir la force et la protection d’un clan pour qu’il puisse infliger à son peuple le châtiment qu’ils méritaient compte tenu de leurs propos.

Al-Zuhrī rapporte, de Sa‘īd ibn al-Musayyib et Abū Salama, d’Abū Hurayra, dans un ḥadith relié au Prophète (qu'Allah le couvre d’éloges) : « Nous sommes plus en droit de douter qu’Ibrāhīm ; et qu'Allah fasse miséricorde à Lūṭ, lui qui pourtant s’appuyait bel et bien sur un soutien solide. Et si j’avais demeuré en prison aussi longtemps que Yūsuf, j’aurais répondu à celui qui m’appelait. » [1222] Abū l-Zinād le rapporte aussi, d’al-A‘rāj, d’Abū Hurayra.

Muḥammad ibn ‘Amr ibn ‘Alqama rapporte, d’Abū Salama, d’Abū Hurayra, que le Messager d'Allah a dit : « qu'Allah fasse miséricorde à Lūṭ, il s’appuyait bien sur un soutien solide – c’est-à-dire Dieu – et aucun prophète après lui ne fut envoyé sans disposer d’une abondance [de biens] au sein de son peuple. » [1223]

[1222] Rapporté par al-Bukhārī

[1223] Rapporté par al-Bukhārī dans al-Adab al-Mufrad

Le Très-Haut dit encore : « Les habitants de la cité arrivèrent, pleins de joie [à l’idée de commettre le mal]. (67) Il (Lūṭ) dit : “Ceux-ci sont mes hôtes ; ne me déshonorez donc pas. (68) Craignez Dieu et ne me couvrez pas de honte. (69) Ils dirent : ‘Ne t’avions-nous pas interdit de recevoir qui que ce soit ?’ (70) Il dit : ‘Voici mes filles, si vous devez agir.’” (71) » (Al-Ḥijr : 67-71). Il leur ordonna de s’approcher de leurs épouses et les avertit de persister dans leur voie et leurs fautes. Pourtant, ils ne cédèrent ni ne se ravisèrent. Bien au contraire, chaque fois qu’il les enjoignait au bien, ils s’obstinaient à vouloir ses hôtes et s’encourageaient mutuellement à les atteindre, sans se douter que le destin avait déjà décrété ce à quoi ils allaient aboutir le lendemain matin, quand ils seraient enfin anéantis.

C’est pourquoi Dieu prêta serment par la vie de Son Prophète Muḥammad (qu'Allah lui accorde Sa grâce et Sa paix) : « Par ta vie ! Ils erraient, enivrés de leur passion. » (Al-Ḥijr : 72). Et Allah dit encore : « Il les avait pourtant avertis de Notre foudroyante saisie, mais ils mettaient en doute les menaces. (36) Ils essayèrent de détourner de son devoir celui qui les hébergeait ; Nous effaçâmes donc leurs yeux. ‘Goûtez Mon châtiment et Mes avertissements !’ (37) Le matin les surprit d’un supplice durable. (38) » (Al-Qamar : 36-38).

Les exégètes [1224] et d’autres rapportent que le Prophète d'Allah Lūṭ(as) s’opposait à son peuple pour l’empêcher d’entrer (chez lui), bloquant la porte qui était fermée, tandis qu’eux cherchaient à la forcer et à s’y engouffrer. Lūṭ, derrière la porte, les exhortait et leur interdisait [ce mal], mais leur insistance allait croissant. Quand la situation devint trop difficile et inextricable, il dit : « “Si seulement je disposais d’une force contre vous, ou si je pouvais me réfugier dans un soutien solide !” » (Hūd : 80) pour vous infliger le châtiment.

Les Anges lui dirent alors : « “O Lūṭ, nous sommes les Messagers de ton Seigneur : ils ne pourront rien contre toi.” » (Hūd : 81) Et il est rapporté que Jibrīl(as) sortit

Alors, l’ange Jibril les frappa au visage d’un coup d’aile, si bien que leurs yeux furent effacés. Certains ont même dit qu’ils avaient totalement disparu, qu’il ne subsistait ni emplacement ni trace d’un œil quelconque. Ils s’en retournèrent donc en tâtant les murs et en proférant des menaces contre le Messager du Tout-Miséricordieux, en déclarant : « Lorsque viendra demain, nous aurons à régler son compte. »

À ce propos, Allah dit : « Et vraiment, ils le mirent en demeure à propos de ses hôtes, Nous avons alors effacé leurs yeux : “Goûtez Mon

[1224] Voir le Tafsīr d’al-Ṭabarī (7/85-86).

châtiment et Mes avertissements”, et au matin les saisit un châtiment durable » (al-Qamar, 37-38). C’est que les anges étaient déjà venus à Loth(as) et lui avaient ordonné de partir avec sa famille, vers la fin de la nuit : « Que nul parmi vous ne se retourne » (Houd, 81), c’est-à-dire lorsque le châtiment s’abattrait sur son peuple. Ils lui commandèrent aussi de marcher derrière les siens, tel un arrière-garde.

À propos de Sa parole : « Sauf ta femme » (Houd, 81), selon la lecture présentant le mot à l’accusatif (imra’ataka), il se peut qu’elle soit l’exception à l’ordre « Emmène ta famille », en ce sens : « excepté ta femme ; ne l’emmène pas ». Il se peut aussi qu’elle dépende de : « Et que nul parmi vous ne se retourne, sauf ta femme » – c’est-à-dire qu’elle se retournera et subira ce que les autres subiront. Cette seconde interprétation est renforcée par la lecture la portant au nominatif, mais la première semble plus claire quant au sens. Dieu est plus savant.

As-Suhaylî [1225] rapporte que le nom de la femme de Loth était « Wâhila » et que celui de la femme de Noé était « Wâligha ».

Les anges annoncèrent alors à Loth la destruction imminente de ces rebelles insolents, maudits, qui servirent de modèle à tout traître et tout pécheur. Ils lui dirent : « Leur

[1225] Al-Ta‘rīf wa al-I‘lām, de al-Suhailī (p. 53).

rendez-vous est l’aube. N’est-ce pas que l’aube est proche ? » (Houd, 81). Lorsque Loth(as) sortit avec sa famille – à savoir ses deux filles –, nul parmi son peuple ne le suivit. On dit même que sa femme l’accompagna, mais Allah sait mieux. Une fois qu’ils furent hors de leur contrée et lorsque le soleil se leva, il leur vint de la part d'Allah un ordre irrésistible, un châtiment d’une rigueur inéluctable.

D’après les Gens du Livre, les anges lui avaient enjoint de gravir une montagne, non loin de là. Trouvant cela trop éprouvant, il demanda la permission de se rendre dans une ville proche. Ils lui dirent alors : « Va, car nous t’attendrons jusqu’à ce que tu y parviennes et que tu t’y sois établi, puis nous ferons s’abattre sur eux le châtiment. » On raconte qu’il se rendit dans la localité nommée « Ṣughar », à propos de laquelle on dit qu’il s’agit de « Ghawr Zughar ». Quand le soleil fut haut, le supplice s’abattit sur eux.

Allah dit : « Et lorsque vint Notre ordre, Nous renversâmes [la cité], la transformant de haut en bas, et Nous fîmes pleuvoir sur elle des pierres d’argile dure, successives, marquées auprès de ton Seigneur. Elles ne sont pas éloignées non plus des injustes » (Houd, 82-83). Ils racontent que Jibril l’arracha de ses fondations, sept cités au total, avec les habitants qui s’y trouvaient – quatre cents personnes selon certains, quatre mille selon

d’autres –, ainsi que leurs bêtes et toutes les terres avoisinantes et infrastructures qui en dépendaient. Il éleva l’ensemble si haut qu’aux cieux on entendit le chant de leurs coqs et l’aboiement de leurs chiens. Puis il la retourna, transformant ce qui était en haut en bas.

Selon Mujâhid, les premières parties à s’effondrer furent les toits. Quant à la parole d'Allah : « Et Nous fîmes pleuvoir sur elle des pierres d’argile dure et successives » (Houd, 82), le terme sījjīl [1226] est un mot d’origine persane, passé en arabe, et il signifie : « très solide ».

La solide pierre (الصُّلْبُ القويّ) qualifiée de « مَنْضُودٍ » signifie que les pierres se succédaient les unes après les autres en tombant du ciel sur eux. Quant au terme « مُسَوَّمَةً », il veut dire « marquées », c’est-à-dire que chaque pierre portait le nom de la personne sur laquelle elle devait s’abattre pour la frapper à mort, comme il est dit : « مُسَوَّمَةً عِنْدَ رَبِّكَ لِلْمُسْرِفِينَ » et encore : « وَأَمْطَرْنَا عَلَيْهِمْ مَطَرًا فَسَاءَ مَطَرُ الْمُنْذَرِينَ » (Coran, 26 : 173).

Dieu — Exalté soit-Il — dit également : « وَالْمُؤْتَفِكَةَ أَهْوَى (53) فَغَشَّاهَا مَا غَشَّى » (Coran, 53 : 53-54), c’est-à-dire qu’Il renversa cette cité, la faisant basculer sens dessus dessous, puis la recouvrit d’une pluie de pierres d’argile cuite qui se succédaient, toutes marquées, portant le

[1226] Oublié(e) de A.

nom de celui sur qui chacune s’abattrait, qu’il s’agisse de ceux qui se trouvaient dans leur cité ou de ceux qui s’en étaient éloignés, qu’ils fussent voyageurs, émigrants ou dispersés ailleurs.

On rapporte que la femme de Loth(as) resta au milieu de son peuple. D’autres disent qu’elle sortit pourtant en compagnie de son époux et de ses deux filles, mais qu’en entendant le Cri et en voyant la cité s’écrouler, elle se retourna vers son peuple, allant à l’encontre de l’ordre de son Seigneur, comme jadis et naguère. Elle s’exclama : « Hélas, mon peuple ! » Alors une pierre s’abattit sur elle et lui fracassa le crâne[1227], la rejoignant à son peuple : elle partageait en effet leur religion et leur servait d’informatrice pour tout hôte qui se présentait chez Loth. Comme le dit le Très-Haut : « Dieu a donné en exemple à ceux qui ont mécru la femme de Noé et la femme de Loth : elles étaient sous l’autorité de deux de Nos serviteurs vertueux, mais elles les trahirent. Ils ne purent donc leur être d’aucune utilité devant Dieu, et il leur fut dit : “Entrez au Feu avec ceux qui y entrent.” » (Coran, 66 : 10). Autrement dit, elles les trahirent en matière de religion, sans les suivre. Cela n’implique nullement qu’elles aient commis quelque immoralité, à Allah ne plaise. Dieu ne

[1227] At-Tārīkh d’al-Ṭabarī (1/301) dans lequel il est dit : « Puis Hujr arriva à son niveau et le tua. »

permettrait jamais qu’une épouse de Prophète soit débauchée ; comme l’ont affirmé Ibn ‘Abbâs et d’autres, aucune femme de Prophète n’a jamais commis pareille faute. Quiconque prétend le contraire se méprend gravement.

Lorsqu'Allah révéla l’innocence de la Mère des Croyants, ‘Aïcha bint As-Siddîq, épouse du Messager d'Allah, alors que les gens de la calomnie avaient proféré à son encontre ce qu’ils avaient proféré, Dieu admonesta les croyants, leur fit des reproches, les réprimanda et les mit en garde. Il dit notamment : « Lorsque vous l’avez accueilli de vos langues, proféré de vos bouches ce dont vous n’aviez aucune science, et pensiez que c’était insignifiant, alors qu’auprès d'Allah c’est énorme. Et pourquoi, lorsque vous l’avez entendu, n’avez-vous pas dit : “Nous ne devons pas en parler : Gloire à Toi ! C’est là une monstrueuse calomnie !” » (Coran, 24 : 15-16). C’est-à-dire : “Gloire à Toi de supposer qu’une épouse de Ton Prophète puisse être ainsi !”.

Et Sa parole en ce récit : « وَمَا هِيَ مِنَ الظَّالِمِينَ بِبَعِيدٍ » (Coran, 11 : 83) signifie que ce châtiment n’est point lointain de ceux qui agissent comme eux. C’est pour cette raison que certains savants ont estimé que celui qui pratique l’acte du peuple de Loth mérite la lapidation, qu’il soit déjà marié ou non. C’est l’avis, entre autres, d’Ash-Shâfi‘î et d’Ahmad ibn Hanbal, et d’un grand nombre d’érudits. Ils se fondent aussi sur

le hadith rapporté par l’imam Ahmad et les auteurs des Sunan, d’après ‘Amr ibn Abî ‘Amr, selon ‘Ikrima, selon Ibn ‘Abbâs, où le Messager d'Allah dit : « Celui d’entre vous qui surprendra quelqu’un en train d’accomplir l’acte du peuple de Loth, qu’il tue l’actif comme le passif[1228]. »

Abou Hanîfa a pour sa part jugé que le coupable devait être précipité du haut d’une montagne, puis lapidé, comme ce qui fut infligé au peuple de Loth, en référence au verset : « وَمَا هِيَ مِنَ الظَّالِمِينَ بِبَعِيدٍ » (Coran, 11 : 83).

Dieu a ensuite transformé ce pays en terrain volcanique fétide, dont le cours d’eau et les terres avoisinantes ne sont d’aucune utilité. Ainsi s’achève l’évocation de ce châtiment et de cette épreuve exemplaire.

À cause de sa destruction, de sa bassesse et de son ignominie, elle est devenue une leçon, un exemple, une exhortation et un signe de la puissance d'Allah et de Sa grandeur, ainsi qu’une preuve de Sa gloire lorsqu’Il se venge de ceux qui enfreignent Son commandement, traitent Ses messagers de menteurs, suivent leurs passions et désobéissent à leur Maître. Elle témoigne également de Sa miséricorde envers Ses serviteurs croyants, car Il les sauve des fléaux et les tire des ténèbres vers la lumière.

[1228] Rapporté par Ahmad dans le Musnad (1/300), Abû Dâwûd

Comme le Très-Haut l’a dit : « En vérité, il y a là un signe, et la plupart d’entre eux n’étaient pas croyants. (8) Et ton Seigneur, c’est Lui le Puissant, le Très Miséricordieux. » [Ash-Shu‘arâ’ : 8-9]

Et Il dit aussi : « Alors le Cri les saisit au matin (73). Nous renversâmes la ville sens dessus dessous et Nous fîmes pleuvoir sur eux des pierres d’argile dure (74). Il y a vraiment là des signes pour ceux qui savent discerner (75). Et cette [cité] est encore sur une route bien établie (76). Voilà vraiment un signe pour les croyants. » [Al-Hijr : 73-77]

Autrement dit, que celui qui observe avec perspicacité et clairvoyance la situation de ce peuple voie comment Dieu a transformé ces contrées et leurs habitants : Il les a bouleversées alors qu’elles étaient peuplées et prospères, pour en faire un endroit complètement dévasté. C’est ce qu’a rapporté at-Tirmidhî et d’autres, dans un hadith remontant au Prophète : « Craignez l’intuition (firasah) du croyant, car il observe avec la lumière d'Allah. » Puis il récita : « Il y a vraiment là des signes pour ceux qui savent discerner. » [Al-Hijr : 75]

Quant au verset : « Et cette [cité] se trouve sur une route bien établie » [Al-Hijr : 76], il signifie qu’il s’agit d’une voie encore fréquentée à ce jour, conformément à cette parole divine : « Vous passez certes devant

[leurs ruines] au matin (137) et la nuit. Ne raisonnez-vous donc pas ? » [As-Sâffât : 137-138]. Et Dieu a aussi dit : « Nous avons laissé de cette [cité] un signe évident pour des gens qui raisonnent. » [Al-‘Ankabût : 35]

Il dit encore : « Nous en fîmes sortir les croyants qu’elle renfermait (35). Or Nous n’y trouvâmes qu’une seule maison de soumis (36). Nous y avons alors laissé un signe [un vestige] pour ceux qui craignent le châtiment douloureux. » [Adh-Dhâriyât : 35-37] C’est-à-dire : Nous l’avons laissée comme une leçon et un rappel pour quiconque redoute le châtiment de l’au-delà, craint le Miséricordieux sans Le voir, redoute de comparaître devant son Seigneur et se détourne de ses passions ; ainsi, il s’abstient des interdits divins et renonce à la désobéissance.

Il craint aussi de ressembler au peuple de Loth. En effet, « celui qui imite un peuple fait partie d’eux » — ne serait-ce que dans quelques-uns de leurs aspects, même s’il ne leur ressemble pas totalement. Comme l’a dit l’un des poètes :

« Si vous n’êtes pas le peuple de Loth à l’identique, sachez que le peuple de Loth ne vous est pas si étranger. »

C’est pourquoi l’homme sensé, prudent et craintif à l’égard de son Seigneur, comprend et se conforme à ce qu'Allah lui a ordonné, et il accepte la direction que le Messager d'Allah lui

a montrée. Il se contente des épouses légitimes créées à cette fin, ainsi que des concubines esclaves dotées de beauté. Et qu’il prenne garde de suivre tout démon rebelle, de sorte qu’il s’expose alors à la menace [du châtiment], et qu’il entre dans le sens de la parole du Très-Haut : « Et elle [cette ruine] n’est pas loin des injustes. » [Hûd : 83]

***

L'histoire de Madian, le peuple de Chu'aib(as)

L’histoire de Madyan, le peuple de Chou‘ayb(as)

Dieu dit dans la sourate Al-A‘râf, après l’histoire du peuple de Loth :

« Et aux gens de Madyan, [Nous avons envoyé] leur frère Chou‘ayb, qui leur dit : “Ô mon peuple ! Adorez Dieu ; vous n’avez pas d’autre divinité que Lui. Certes, une preuve évidente vous est parvenue de votre Seigneur. Donnez donc la pleine mesure et le juste poids. Ne causez pas de perte aux gens dans ce qui leur revient, et ne semez pas la corruption sur terre après que l’ordre y a été établi ; cela est préférable pour vous, si vous êtes croyants. (85)

Ne vous installez pas sur tout chemin pour menacer, pour détourner du sentier d'Allah ceux qui croient en Lui et pour y chercher la déviation. Souvenez-vous quand vous étiez peu

nombreux, et Il vous a multipliés ; et regardez quelle fut la fin des semeurs de corruption. (86)

Et si un groupe parmi vous a cru au message avec lequel j’ai été envoyé, tandis qu’un autre groupe n’y a pas cru, patientez donc jusqu’à ce qu'Allah juge entre nous ; Il est le meilleur des juges. (87)

Les notables de son peuple qui s’enorgueillissaient dirent : “Ô Chou‘ayb ! Nous te bannirons certainement, toi et ceux qui ont cru avec toi, de notre cité, à moins que vous ne reveniez à notre religion.” Il répondit : “Même si nous y sommes contraires ? (88)

Nous inventerions certes un mensonge contre Dieu si nous revenions à votre religion, après qu'Allah nous en a sauvés. Il ne nous sied pas d’y retourner, à moins qu'Allah, notre Seigneur, ne le veuille. Notre Seigneur embrasse toute chose de Sa science. C’est en Dieu que nous plaçons notre confiance. Ô notre Seigneur ! Juge entre nous et notre peuple en toute vérité, car Tu es le meilleur des juges.” (89)

Et les notables de son peuple qui avaient mécru dirent : “Si vous suivez Chou‘ayb, vous serez alors perdants.” (90)

Alors le tremblement les saisit, et au matin, ils gisaient face contre terre dans leurs demeures. (91)

Ceux qui traitaient Chou‘ayb de menteur furent comme s’ils n’avaient jamais prospéré

là-bas ; ceux qui traitaient Chou‘ayb de menteur furent les vrais perdants. (92)

Il se détourna alors d’eux et dit : “Ô mon peuple ! Je vous ai effectivement transmis les messages de mon Seigneur et donné des conseils. Comment donc m’affligerais-je pour des gens mécréants ?” » (93) [Al-A‘râf : 85-93]

Dieu dit également dans la sourate Hûd, après l’histoire du peuple de Loth :

« Et aux gens de Madyan, [Nous avons envoyé] leur frère Chou‘ayb : “Ô mon peuple ! Adorez Dieu ; vous n’avez pas d’autre divinité que Lui. Ne réduisez pas la mesure et le poids. Je vous vois dans l’aisance, et je crains pour vous le châtiment d’un jour qui engloutit tout. (84)

Ô mon peuple ! Donnez la pleine mesure et le juste poids, en toute équité. Ne causez pas de perte aux gens dans leurs biens et ne semez pas la corruption sur terre. (85)

Ce qui demeure (comme gain licite) auprès d'Allah est meilleur pour vous, si vous êtes croyants ; et je ne suis pas [chargé] de vous surveiller. (86)

Ils dirent : “Ô Chou‘ayb ! Est-ce ta prière qui te commande de nous faire abandonner ce que nos pères adoraient, ou d’empêcher que nous disposions de nos biens comme nous l’entendons ? Tu es vraiment celui qui est sage et bien guidé !” (87)

Il dit : “Ô mon peuple ! Que dire si je suis sur une preuve évidente de la part de mon Seigneur, et qu’Il m’a accordé de Sa part une belle subsistance ? Je ne veux pas vous contredire en faisant moi-même ce que je vous interdis. Je ne veux que la réforme, autant que je le puis. Mon succès ne dépend que d'Allah ; c’est en Lui que je place ma confiance, et c’est vers Lui que je reviens repentant. (88)

Ô mon peuple ! Que votre hostilité envers moi ne vous entraîne pas à subir ce qui frappa le peuple de Noé, ou le peuple de Hûd, ou le peuple de Sâlih ; et le peuple de Loth n’est pas non plus si éloigné de vous. (89)

Implorez le pardon de votre Seigneur, puis repentez-vous à Lui ; mon Seigneur est, en vérité, Miséricordieux et Plein d’amour.” (90)

Ils dirent : “Ô Chou‘ayb ! Nous ne comprenons pas grand-chose à ce que tu dis. Nous te voyons certes faible parmi nous. N’eût été ton clan, nous t’aurions certainement lapidé, car tu n’es pas puissant contre nous.” (91)

Il dit : “Ô mon peuple ! Est-ce donc mon clan que vous tenez pour plus redoutable qu'Allah ? Vous l’avez relégué, Lui, derrière vous, loin de vos préoccupations. Mon Seigneur cerne tout ce que vous faites. (92)

Ô mon peuple ! Agissez selon vos capacités ; moi aussi j’agis. Bientôt, vous saurez à qui parviendra un châtiment qui l’humiliera, et qui

est le menteur ; attendez ! Moi aussi j’attends avec vous. (93)

Et lorsque Notre Ordre vint, Nous sauvâmes Chou‘ayb et ceux qui avaient cru avec lui, par miséricorde de Notre part. Et le Cri saisit ceux qui étaient injustes, si bien qu’au matin, ils gisaient face contre terre dans leurs demeures, (94)

comme s’ils n’y avaient jamais prospéré. Que s’éloigne Madyan, comme les Thamoûd se sont éloignés !” » (95) [Hûd : 84-95]

Et Il a dit dans (la sourate) Al-Hijr, après l’histoire du peuple de Loth : « Et en vérité, les habitants d’Al-Ayka étaient (eux aussi) des injustes (v. 78). Nous Nous sommes donc vengés d’eux. Et ils se trouvaient assurément tous deux sur une route manifeste (v. 79) » [Al-Hijr : 78-79].

Et Il a dit dans (la sourate) Ash-Shu‘arâ’, après leur récit : « Les habitants d’Al-Ayka ont traité de menteurs les envoyés (v. 176), quand Shu‘ayb leur dit : “Ne craindrez-vous donc pas [Allah] ? (v. 177) Je suis pour vous un Messager digne de confiance (v. 178). Craignez donc Allah et obéissez-moi (v. 179). Je ne vous demande nulle récompense pour cela : ma récompense n’incombe qu’au Seigneur des mondes (v. 180). Donnez la pleine mesure et ne soyez pas de ceux qui causent des pertes (v. 181). Pesez avec une balance équitable (v. 182). Ne lésez pas les gens dans leurs biens

et ne semez pas la corruption sur terre (v. 183). Craignez Celui qui vous a créés, vous et les premières générations (v. 184).” Ils dirent : “Tu n’es qu’un de ces ensorcelés (v. 185), et tu n’es qu’un homme comme nous. Nous pensons plutôt que tu mens (v. 186). Fais donc tomber sur nous des fragments du ciel, si tu es du nombre des véridiques !” (v. 187). Il dit : “Mon Seigneur sait mieux ce que vous faites.” (v. 188). Ils le traitèrent donc de menteur et les saisit alors le châtiment du Jour du Nuage : c’était certes le châtiment d’un jour terrible (v. 189). Voilà bien là un signe, mais la plupart d’entre eux n’étaient pas croyants (v. 190). Et ton Seigneur, certes, est le Tout-Puissant, le Très Miséricordieux (v. 191). » [Ash-Shu‘arâ’ : 176-191].

Les habitants de Madyan étaient un peuple arabe, qui vivait dans leur cité « Madyan », un bourg du pays de Ma‘ân, aux confins de la Syrie (Ach-Châm) du côté du Hijâz, non loin du lac du peuple de Loth. Ils vécurent peu de temps après celui-ci. « Madyan » est le nom de la tribu qui donna son nom à la ville ; ils descendaient tous de Madyan, fils d’Abraham l’Ami [d’Allah]. Leur prophète, Shu‘ayb, est le fils de Mikhaïl, fils de Yachjan, selon le rapport d’Ibn Isḥâq. Il dit : on l’appelle en syriaque « Yanzawn », ce qui demeure sujet à caution. D’autres disent : Shu‘ayb est le fils de Yachkhar, fils de Lâwî (Lévi), fils de Ya‘qoub

(Jacob). D’autres encore : Shu‘ayb est le fils de Nouwyb, fils de ‘Anqâ’, fils de Madyan, fils d’Ibrâhîm. Ou encore : Shu‘ayb, fils de Ḍayfûr, fils de ‘Ayta, fils de Thâbit, fils de Madyan, fils d’Ibrâhîm. On rapporte d’autres variantes de son ascendance.

Ibn ‘Asâkir [1229] mentionne : on dit que sa grand-mère – ou peut-être sa mère – était la fille de Loth. Shu‘ayb aurait fait partie de ceux qui crurent en Abraham et émigrèrent avec lui, entrant avec lui à Damas. Selon Wahb ibn Munabbih, Shu‘ayb et Malgham comptaient parmi ceux qui crurent en Abraham le jour où il fut jeté dans le feu ; ils émigrèrent avec lui en Syrie, et il les maria aux deux filles de Loth (qu’Allah le comble de Sa grâce). C’est ce qu’a rapporté Ibn Qutaybah [1230]. Tout cela reste néanmoins sujet à vérification, et Allah est plus Savant.

Abû ‘Umar ibn ‘Abd Al-Barr, dans “Al-Isti‘âb” [1231], rapporte dans la biographie de Salama ibn Sa‘d Al-‘Anazî – lequel se présenta auprès du Messager d’Allah, se convertit à l’islam et mentionna son ascendance reliée à la tribu de ‘Anaza – que le Prophète aurait dit : « Quelle noble tribu que la vôtre, ‘Anaza : on les opprime, mais ils sont secourus. Ils sont la tribu

[1229] Dans son Histoire, ainsi que dans le Mukhtaṣar (10/307).

[1230] Voir le livre « al-Ma‘ārif » d’Ibn Qutaybah (p. 41).

[1231] « al-Isti‘āb » (2/91).

de Shu‘ayb et la parenté par alliance [1232] de Moïse. » Si ce hadith est authentique, cela indiquerait que Shu‘ayb fut le beau-père de Moïse et qu’il appartenait à une tribu issue des Arabes ‘âriba, qu’on dit… »

« Quant à ‘Anaza, il ne s’agit pas qu’ils soient les descendants de ‘Anaza ibn Asad ibn Rabî‘a ibn Nizâr ibn Ma‘add ibn ‘Adnân, car ces derniers sont venus bien après lui, et Allah sait mieux.

Dans le hadith rapporté par Abû Dharr, figurant dans le Sahîh d’Ibn Hibbân et traitant des Prophètes et des Messagers, on trouve ces paroles : « Quatre (prophètes) sont arabes : Hûd, Sâlih, Shu‘ayb et ton Prophète, ô Abû Dharr » [1233].

Certains pieux prédécesseurs appelaient Shu‘ayb “l’orateur des Prophètes” pour souligner son éloquence, la force de sa formulation et sa grande maîtrise du discours lorsqu’il appelait son peuple à croire en son message. Ibn Isḥâq ibn Bishr rapporta — d’après Juwair et Muqâtil, eux-mêmes d’après ḍaḥḥâk, lequel tenait de Ibn ‘Abbâs — que lorsque le Messager d'Allah mentionnait Shu‘ayb, il disait : « Voilà l’orateur des Prophètes » [1234].

[1232] Ce qui est dans al-Istiʿāb : « wa aḥbār Mūsā » (et les savants de Moïse).

[1233] Son isnād est présenté plus haut (p. 183).

[1234] Il a été rapporté par Ibn Abī Ḥātim ; comme dans ad-Dur al-Manthūr (3/190).

Le peuple de Madyan était composé de mécréants qui coupaient les routes, effrayaient les voyageurs et adoraient l'ayka, un arbre entouré d'un fourré dense [1235]. Ils étaient, parmi les hommes, connus pour leurs pires pratiques commerciales : ils faussaient la mesure et le poids, prenaient plus que la juste part et versaient moins que le dû. Alors Dieu leur envoya un homme issu d'eux, Son Messager Shu'ayb(as), qui les appela à n'adorer qu'Allah, sans associé, et leur interdit ces agissements répréhensibles, à savoir s'approprier indûment le bien d'autrui et effrayer les passants sur les routes. Une partie d'entre eux crut en lui, mais la plupart persistèrent dans leur mécréance, si bien qu'Allah fit fondre sur eux un châtiment terrible. Il est, en vérité, le Protecteur, le Digne de louange. Ainsi Il a dit :

« Et (Nous avons envoyé) à Madyan leur frère Shu'ayb : "Ô mon peuple, adorez Dieu ! Vous n'avez pas de divinité en dehors de Lui. Une preuve évidente vous est venue de votre Seigneur." » [al-A'râf : 85]

C'est-à-dire un signe, un argument manifeste et une preuve irréfutable attestant la véracité de ce qu'il apportait et du fait qu'il était bien envoyé (par Dieu), à travers des miracles réalisés par sa main, dont la description

[1235] « Ghayḍa » : la forêt dense, le regroupement d'arbres.

détaillée ne nous est pas parvenue, mais que suggèrent les termes du verset. Il leur dit :

« Donnez la pleine mesure et le (juste) poids et ne diminuez pas aux gens le prix de leurs biens. Ne semez pas la corruption sur la terre après qu'elle eut été réformée. » [al-A'râf : 85]

Il leur ordonna la justice et leur interdit l'injustice, les menaçant [1236] de sanction s'ils allaient à l'encontre de cet ordre. Et il poursuivit :

« Cela est meilleur pour vous si vous êtes croyants. Et ne vous tenez pas sur tout chemin (pour) menacer », c'est-à-dire pour dépouiller les gens ou leur soutirer des taxes illicites et semer la peur sur les routes [al-A'râf : 85-86].

As-Suddî rapporte dans son tafsîr (commentaire), au nom des Compagnons, que le verset : « Et ne vous tenez pas sur tout chemin (pour) menacer » fait allusion au fait qu'ils prélevaient la dîme sur les biens de ceux qui passaient par là.»

Et Ishaq ibn Bishr rapporta, d'après Juwaybir, d'après ad-Dahhāk, d'après Ibn Abbās : « C'était un peuple rebelle et tyrannique qui s'asseyait sur la route et portait préjudice aux gens, c'est-à-dire qu'ils leur prélevaient une dîme. Ils furent les premiers à établir cette pratique. » Puis Allah dit : « Vous détournez du

[1236] Ce qui est entre deux barrages est omis de A.

chemin d'Allah ceux qui y ont cru et vous cherchez à le rendre tortueux » [al-Aʿrāf : 86].

Il leur interdit donc d’entraver la route matérielle, d’ordre mondain, et la route spirituelle, d’ordre religieux : « Et rappelez-vous lorsque vous n’étiez qu’un petit nombre, puis Il vous a multipliés. Regardez quelle fut la fin des corrupteurs » [al-Aʿrāf : 86]. Dieu leur rappela Sa grâce envers eux en les rendant nombreux après qu’ils aient été peu, et Il les avertit de Son châtiment s’ils s’opposaient aux orientations qu’Il leur avait données. Comme Il leur avait également dit dans un autre passage : « Et ne diminuez pas la mesure et le poids : je vous vois dans l’aisance et je crains pour vous le châtiment d’un Jour qui vous enveloppera de toutes parts » [Hūd : 84].

Autrement dit : « Ne persévérez pas dans ce que vous faites, de peur qu'Allah n’anéantisse la bénédiction de ce que vous possédez, ne vous appauvrisse et ne vous prive de vos moyens, en plus du châtiment dans l’au-delà. Celui qui cumule un tel sort ici-bas et le châtiment de l’au-delà aura conclu un marché perdant. » Il leur interdit d’abord de perpétrer cette tromperie en matière de mesure et de poids, et les avertit ainsi de la perte de la grâce divine dans ce monde et de Son châtiment douloureux dans l’autre. Il les réprimanda avec la plus grande sévérité.

Ensuite, il dit à son peuple en leur ordonnant l’inverse de ce qu’il leur avait précédemment défendu : « Ô mon peuple, donnez la mesure et le poids avec équité. Ne lésez pas les gens dans leurs biens et ne semez pas la corruption sur la terre. Le reste d'Allah est meilleur pour vous si vous êtes croyants. Et je ne suis pas un gardien placé sur vous » [Hūd : 85-86]. Ibn Abbās et Al-Hasan al-Basrī dirent : « “Le reste d'Allah est meilleur pour vous” [Hūd : 86], c’est-à-dire que la subsistance accordée par Dieu est meilleure pour vous que de vous approprier les biens d’autrui. » Ibn Jarīr (At-Tabarī) déclara : « Ce qui vous reste comme bénéfice après avoir rempli honnêtement la mesure et le poids est meilleur pour vous que de prendre les biens des gens en trompant. » Il mentionna que cela fut également rapporté d’Ibn Abbās. C’est une explication tout à fait juste et conforme à la Parole d'Allah : « Dis : “L’impur et le pur ne sont pas égaux, même si l’abondance de l’impur te séduit” » [al-Mā’ida : 100]. Cela signifie qu’un peu de licite vaut mieux qu’une grande quantité d’illicite. En effet, le licite est toujours béni, même s’il est faible, tandis que l’illicite finit par être anéanti, même s’il est abondant. Comme l’affirme le Très-Haut : « Dieu anéantit l’usure et fait fructifier les aumônes » [al-Baqara : 276].

Le Messager d'Allah (paix et bénédiction sur lui) a dit : « En vérité, l’usure, même si elle

s’accroît, son devenir est à l’appauvrissement » [1237]. Dans un autre hadith, il dit (paix et bénédiction sur lui) : « Les deux contractants ont le choix tant qu’ils ne se sont pas séparés. S’ils disent la vérité et exposent les défauts, leur transaction sera bénie ; mais s’ils dissimulent et mentent, la bénédiction de leur transaction sera effacée » [1238]. L’idée principale est donc que le profit licite est béni, même s’il est peu, alors que l’illicite ne sert à rien, même s’il est important. C’est pour cette raison que le Prophète d'Allah, Shu‘ayb, leur dit : « Le reste d'Allah est meilleur pour vous, si vous êtes croyants » [Hūd : 86].

Et Sa parole : «…et je ne suis pas un gardien pour vous» [Hûd : 86] signifie : accomplissez ce que je vous ordonne, en quête de la Face d’Allah et dans l’espoir de Sa Récompense, et non pour que je vous voie, moi ou quelqu’un d’autre.

«Ils dirent : “Ô Shuʿayb ! Est-ce ta prière qui te commande de nous faire abandonner ce que nos pères adoraient, ou de nous empêcher de disposer de nos biens comme nous l’entendons ? Tu es vraiment le sage, le bien-guidé.”» [Hûd : 87]

Ils prononçaient ces paroles par moquerie, dérision et mépris : «Est-ce donc ta prière qui

[1237] Dans al-Musnad (1/395, 424) et Ibn Mājah

[1238] Rapporté par al-Bukhārī

t’ordonne de restreindre notre liberté de n’adorer que ton Dieu, de délaisser ce que nos premiers ancêtres adoraient, ou de ne conduire nos transactions que selon ce que tu approuves, tout en rejetant celles que tu désapprouves, alors que nous, nous les estimons licites ?» Puis Allah dit : «Tu es vraiment le sage, le bien-guidé» [Hûd : 87]. Ibn ʿAbbâs, Maymûn ibn Mihrân, Ibn Jurayj, Zayd ibn Aslam et Ibn Jarîr [1239] expliquent que les ennemis d'Allah disaient cela pour se moquer.

«Il dit : “Ô mon peuple, que direz-vous si je m’appuie sur une preuve évidente de mon Seigneur et qu’Il m’a accordé de Sa part une bonne subsistance ? Je ne veux nullement vous contredire en faisant ce dont je vous interdis. Je ne veux que la réforme, autant que je le puis. Et c’est à Allah que je fais confiance et c’est à Lui que je reviens.”» [Hûd : 88]

Il s’agit là d’une expression pleine de délicatesse et d’un appel à la vérité par la formulation la plus claire. Il leur dit : «Ô vous qui me traitez de menteur, que direz-vous si je m’appuie sur une preuve éclatante venant de mon Seigneur, c’est-à-dire un ordre évident d’Allah qui m’a envoyé à vous, et qu’Il m’a accordé une subsistance agréable», entendant par là la prophétie et le message ? Bien que vous en soyez demeurés aveugles, quelle

[1239] Voir son commentaire (tome 7, p. 101).

stratégie me resterait-il pour vous convaincre ? C’est semblable à ce que Noé(as) avait déjà dit à son peuple.

Et Sa parole : «Je ne veux nullement vous contredire en faisant ce dont je vous interdis…» [Hûd : 88] signifie : je ne vous prescris rien sans être le premier à l’accomplir, et lorsque je vous interdis quelque chose, je suis le premier à l’abandonner. Telle est la qualité méritoire et hautement louable, tandis que son contraire est réprouvé et condamnable, comme on le voit chez les savants et les orateurs ignorants d’Israël à la fin de leur époque. Allah a dit : «Ordonnez-vous aux gens de faire le bien tout en vous l’oubliant vous-mêmes, alors que vous récitez le Livre ? Ne raisonnez-vous donc pas ?» [Al-Baqara : 44].

On rapporte dans le Ṣaḥīḥ, d’après le Messager d’Allah : «On amènera un homme et on le précipitera en Enfer ; ses entrailles se répandront hors de son ventre et il tournera autour d’elles comme l’âne tourne autour de sa meule. Les gens de l’Enfer se rassembleront autour de lui et diront : “Ô untel, qu’as-tu donc ? N’ordonnais-tu pas le bien et n’interdisais-tu pas le mal ?” Il répondra : “Oui, je commandais le bien sans le pratiquer et j’interdisais le mal tout en le faisant.”» [1240]

[1240] Rapporté par al-Bukhārī (n° 3267) dans le Livre de la Création, et par Muslim (n° 2989) dans le Livre de l'Ascétisme et des Sentiments de Douceur.

C’est là la caractéristique de ceux qui s’opposent aux prophètes parmi les pervers et les malheureux. Quant aux notables parmi les nobles et les sages parmi les savants, qui craignent leur Seigneur dans le secret, ils suivent l’exemple du Prophète d'Allah Shuʿayb : «Je ne veux nullement vous contredire en faisant ce dont je vous interdis. Je ne veux que la réforme, autant que je le puis» [Hûd : 88]. Autrement dit, dans toutes mes affaires, je ne vise que la rectification et l’amélioration de mes actes et de mes propos, autant qu’il me sera possible.

«Quant à ma capacité (et cette parole) : “Et mon succès [tawfîq] ne provient que d’Allah”, c’est-à-dire dans toutes mes situations, “Je place ma confiance en Lui et c’est vers Lui que je reviens” [Hûd : 88]. Autrement dit, c’est en Lui que je me confie pour toutes mes affaires, et c’est auprès de Lui que se trouve mon ultime retour et ma destinée en toute chose. Voilà un état qui suscite l’encouragement.

Puis il passa à une forme de mise en garde, en disant : “Ô mon peuple, que mon opposition ne vous entraîne pas à être frappés par un châtiment semblable à celui qui frappa le peuple de Noé, le peuple de Hûd ou le peuple de Sâlih, et le peuple de Loth n’est pas loin de vous” [Hûd : 89]. C’est-à-dire : ne laissez pas votre hostilité envers moi, et votre aversion pour ce que je vous ai apporté, vous pousser à

persister dans votre égarement, votre ignorance et votre opposition. Sinon Allah fera tomber sur vous la punition et le châtiment qu'Il a infligés à vos semblables et à ceux qui vous ressemblent parmi le peuple de Noé, le peuple de Hûd et le peuple de Sâlih, qui avaient renié et contredit.

Sa parole : "Et le peuple de Loth n'est pas loin de vous" [Hûd : 89] a fait l'objet de plusieurs interprétations. Certains disent qu'il s'agit d'une proximité dans le temps : le souvenir n'est pas ancien, et vous êtes bien au courant de ce qu'Allah leur a infligé en raison de leur mécréance et de leur rébellion. D'autres disent qu'ils ne sont pas loin de vous géographiquement, dans leur lieu d'habitation. On a également avancé qu'ils vous ressemblent par des caractéristiques et des agissements répréhensibles (vol sur les routes, appropriation des biens d'autrui à découvert ou en secret, à travers divers artifices et tromperies). On peut concilier ces interprétations, car ils ne vous sont pas distants, ni dans le temps, ni dans l'espace, ni dans leurs caractéristiques.

Il continue en mêlant la mise en garde à l'exhortation : "Implorez le pardon de votre Seigneur, puis repentez-vous à Lui. Mon Seigneur est en vérité Miséricordieux, Plein d'amour" [Hûd : 90]. Autrement dit, cessez de faire ce que vous faites et repentez-vous

auprès de votre Seigneur, le Miséricordieux, l’Aimant, car quiconque se tourne vers Lui en se repentant trouvera qu’Il se penche vers lui. En effet, Il est Miséricordieux envers Ses serviteurs, plus encore qu’une mère envers son enfant. “Wadûd” (Plein d’amour) indique qu’Il répond, même après le repentir de Son serviteur, et ce, même lorsque les péchés sont particulièrement grands et destructeurs.

Ensuite, ils dirent : “Ô Shuʿayb, nous ne comprenons pas grand-chose à ce que tu dis et nous te voyons chez nous comme un faible” [Hûd : 91]. D’après Ibn ʿAbbâs, Saʿîd Ibn Jubayr et Ath-Thawrî [1241], ils affirment qu’il (Shuʿayb) était aveugle.

Il est par ailleurs rapporté, dans un hadith attribué (marfûʿ) au Prophète, qu’il pleura d’amour pour Allah jusqu’à devenir aveugle. Allah lui rendit alors la vue et lui dit : “Ô Shuʿayb, pleures-tu par crainte de l’Enfer ou par désir du Paradis ?” Il répondit : “Non, mais (je pleure) par amour pour Toi : lorsque je Te contemple, je ne me soucie plus de ce qu’on peut me faire.” Allah lui révéla alors : “Toutes mes félicitations, ô Shuʿayb, pour la rencontre avec Moi ! C’est pour cela que J’ai mis à ton service Mûsâ ibn ʿImrân, Mon interlocuteur.”

[1241] Ces traditions ont été rapportées par Ibn Jarir dans son Tafsir (7/103-104).

Ce récit a été transmis par Al-Wâhidî [1242], selon Abû Al-Fath Muhammad Ibn ʿAlî Al-Kûfî, d’après ʿAlî Ibn Al-Hasan Ibn Bandâr, d’après Abû ʿAbd Allâh Ibn Muhammad Ibn Isḥâq Ar-Ramlî, d’après Hishâm Ibn ʿAmmâr, d’après Ismâʿîl Ibn ʿAyâsh, d’après Baḥîr Ibn Saʿîd, d’après Shaddâd Ibn Aws, d’après le Prophète, dans un récit similaire. Ce hadith est toutefois considéré comme très étrange (gharîb jiddan), et Al-Khaṭîb Al-Baghdâdî [1243] l’a déclaré faible.»

Et leur parole : «Et si ce n’était grâce à ton clan, nous t’aurions sûrement lapidé, et tu n’as aucune importance à nos yeux» (Hûd, 91). Cela relève de leur mécréance profonde et de leur obstination ignoble, car ils ont dit : «Nous ne comprenons pas grand-chose à ce que tu dis», c’est-à-dire que nous n’en saisissons ni le sens ni la raison, parce que nous ne l’aimons pas, nous ne le désirons pas, et nous ne lui accordons ni intérêt ni attention. C’est semblable à ce que les impies de Quraysh dirent au Messager d'Allah : «Ils ont dit : “Nos cœurs sont voilés devant ce à quoi tu nous appelles, il y a dans nos oreilles une lourdeur et un rideau nous sépare de toi, agis donc, car nous aussi nous agissons”» (Fussilat, 5).

[1242] Dans son Tafsir, comme dans ad-Dur al-Manthur (4/470), et également rapporté par al-Hafiz Ibn Asakir dans son histoire, ainsi que dans Mukhtasar de Ibn Manzur (10/312).

[1243] Le rapporte Al-Khatib al-Baghdadi dans son histoire (7/320), et il dit : « Isma'il ibn 'Ali ibn al-Hasan ibn Bandâr ibn al-Muthanna, Abou Sa'd al-Wa'iz al-Istrâbâdhî, est venu à Bagdad en pèlerinage, et je n'ai entendu de lui qu'un seul hadith rapporté sans chaîne, faible et contesté », puis il le cite. Al-Dhahabi déclare dans Al-Mizan (1/329) : « Ce hadith est faux et sans fondement ».

Ils ont également dit : «Et vraiment nous te voyons faible parmi nous» (Hûd, 91), c’est-à-dire opprimé, dédaigné. «Et si ce n’était grâce à ton clan» – c’est-à-dire ta tribu et ta famille parmi nous –, «nous t’aurions lapidé, et tu n’as aucune importance à nos yeux» (v. 91). Il leur répondit : «Ô mon peuple, ma tribu est-elle plus précieuse à vos yeux qu’Allah ?» (Hûd, 91-92), autrement dit : vous craignez ma tribu et ma parenté, vous me ménagez à cause d’eux, mais vous ne craignez pas la puissance d’Allah [1244] et vous ne me respectez pas du fait que je suis le Messager d'Allah. Ainsi, vous considérez ma tribu plus importante qu’Allah : «Et vous avez rejeté la cause d’Allah derrière vos dos» (Hûd, 92), c’est-à-dire que vous avez mis de côté le droit d’Allah, abandonné derrière vous. «En vérité, mon Seigneur cerne parfaitement ce que vous faites» (Hûd, 92), Il sait ce que vous accomplissez et ce que vous ourdissez, et Il vous en rétribuera le jour où vous retournerez à Lui : «Ô mon peuple, agissez selon votre situation, moi aussi j’agirai. Vous saurez bientôt sur qui tombera un châtiment qui l’humiliera et qui est le menteur. Attendez ! Je suis avec vous parmi ceux qui attendent» (Hûd, 93).

C’est là une menace très ferme et un avertissement certain, les exhortant à persister dans leur voie, leur méthode et leurs usages,

[1244] Janba : le côté ou la direction d'une chose. Dans l'édition imprimée : Janb.

puis ils verront qui héritera de la bonne fin et sur qui s’abattra la destruction et la ruine : «celui sur qui viendra un châtiment qui l’humiliera» — dans ce bas-monde — «et sur qui s’abattra un châtiment permanent» — dans l’autre vie — «et qui est le menteur» : est-ce moi ou vous, dans ce que nous annonçons, dans ce que nous promettons et dans ce dont nous mettons en garde ? «Et attendez ! Je suis avec vous parmi ceux qui attendent» (Hûd, 93). C’est semblable à Sa Parole : «Et si une partie d’entre vous a cru à ce avec quoi j’ai été envoyé, tandis qu’une autre partie n’y a pas cru, alors attendez jusqu’à ce qu’Allah juge entre nous ; Il est le Meilleur des juges» (al-Aʿrâf, 87).

«Les notables de son peuple, qui s’enorgueillirent, dirent : “Ô Shuʿayb ! Nous te bannirons assurément, toi et ceux qui ont cru avec toi, de notre cité, à moins que vous ne reveniez à notre religion.” Il dit : “Fût-ce malgré nous ? Nous forgerions assurément un grand mensonge contre Allah si nous revenions à votre religion, après qu’Allah nous en a sauvés. Il ne nous revient pas d’y retourner, à moins qu’Allah, notre Seigneur, ne le veuille. Notre Seigneur embrasse toute chose de Son savoir. C’est en Allah que nous plaçons notre confiance. Ô notre Seigneur, tranche entre nous et notre peuple en toute justice. Tu es le Meilleur des juges”» (al-Aʿrâf, 88-89). Ils

cherchaient ainsi, pensaient-ils, à faire revenir ceux qui avaient cru à leur ancienne religion, mais Shuʿayb s’érigea en défenseur de son peuple, disant : «Fût-ce malgré nous ?» Autrement dit, ces croyants ne reviendraient pas de leur plein gré, mais seulement s’ils y étaient contraints sous la force. En effet, lorsque la foi pénètre le cœur, personne n’y renonce ni ne se détourne de son plein gré.

C’est pour cela qu’il déclara : «Nous forgerions assurément un grand mensonge contre Allah si nous revenions à votre religion, après qu’Allah nous en a sauvés. Il ne nous revient pas d’y retourner, à moins qu’Allah, notre Seigneur, ne le veuille. Notre Seigneur embrasse toute chose de Son savoir. C’est en Allah que nous plaçons notre confiance» (al-Aʿrâf, 89). Autrement dit, Il nous suffit, Il nous protège et c’est vers Lui que nous nous réfugions en toute affaire.

Ensuite, il invoqua contre son peuple et implora le secours de son Seigneur pour hâter le châtiment qu’ils méritaient, disant : «Ô notre Seigneur, tranche entre nous et notre peuple en toute justice, Tu es le Meilleur des juges» (al-Aʿrâf, 89), c’est-à-dire le Meilleur des arbitres. Ainsi, il invoqua contre eux, et Allah ne repousse pas la prière de Ses Messagers.

[1245] Le mot arabe “جَنَبة” (janaba) fait référence ici à la puissance, la force ou le « côté » d’Allah, que les mécréants auraient dû craindre et respecter davantage que la tribu de Shuʿayb.

Lorsqu’ils le sollicitèrent contre ceux qui Le reniaient et se montraient mécréants à son égard, et qui s’opposèrent à Son Messager, tout en persistant dans leurs pratiques et en s’y obstinant :

« Et les notables de son peuple, qui avaient mécru, dirent : “Si vous suivez Chouʻayb, vous serez alors certes des perdants.” » (Al-Aʻrâf, 90)

Allah dit :

« Alors le tremblement les saisit, et ils demeurèrent effondrés dans leurs demeures. » (Al-Aʻrâf, 91)

Il est mentionné dans la Sourate Al-Aʻrâf qu’ils furent frappés par un tremblement, c’est-à-dire que la terre sous leurs pieds trembla sévèrement, ôtant leurs âmes de leurs corps et transformant les êtres vivants de leur territoire en entités inanimées. Leurs corps se retrouvèrent ainsi gisants, dépourvus d’âme, de mouvement et de sens.

Dieu leur infligea divers châtiments, punitions et calamités, à cause de la laideur de leurs dispositions. Il leur envoya une secousse violente qui mit fin à tous leurs mouvements,

[1245] Janba : le côté ou la direction d'une chose. Dans l'édition imprimée : Janb.

un cri retentissant qui réduisit toutes les voix au silence, et un nuage au-dessus d'eux d'où fusait du feu provenant de toutes parts. Dans chaque Sourate, Dieu rapporte l'épisode sous un angle correspondant à la cohérence de son contexte et en accord avec ce qui précède. Ainsi, dans la narration de la Sourate Al-A'râf, ils avaient menacé le Prophète d'Allah ainsi que ses compagnons de les expulser de leur cité, ou de revenir à leur ancienne religion. C'est pourquoi Allah dit :

« Alors le tremblement les saisit, et ils demeurèrent effondrés dans leurs demeures. » (Al-A'râf, 91)

Il opposa donc leur menace de trembler (irjâf) à la secousse (rajfa) et leur intimidation (ikhâfa) à la frayeur (khîfa), ce qui convient au sens de ce passage et se rattache au récit qui le précède.

Dans la Sourate Hûd, il est rapporté qu'ils furent frappés par le cri, si bien qu'ils restèrent gisant dans leurs demeures. En effet, ils avaient déclaré à leur Prophète, avec arrogance, dérision et mépris :

« Ta prière te commande-t-elle de nous faire abandonner ce que nos pères adoraient, ou de disposer de nos biens comme nous l'entendons ? Il est certain que tu es, toi, le doux et le sage ! » (Hûd, 87)

Il convenait donc de mentionner le cri qui les saisit, comme une réprimande contre les

propos odieux adressés à ce Messager noble, honnête et éloquent. Ils furent frappés par un grand cri qui les réduisit au silence, accompagné d'un violent tremblement qui les immobilisa.

Dans la Sourate Ash-Shu'arâ, il est fait mention du châtiment du Jour du Nuage (yawm az-ẓulla). Cela constitue la réponse à la demande qu'ils avaient formulée, une concrétisation de ce qu'ils désiraient. Ils avaient en effet dit :

« Tu n'es qu'un ensorcelé. Tu n'es qu'un être humain comme nous. Nous pensons d'ailleurs que tu es au nombre des menteurs. Fais donc tomber sur nous des morceaux du ciel, si tu es du nombre des véridiques. » (Ash-Shu'arâ, 185-187)

Allah dit :

« Ils le traitèrent donc de menteur. Le châtiment du Jour du Nuage les saisit. C'était, en vérité, le châtiment d'un jour terrible. » (Ash-Shu'arâ, 189)

Quant à l'opinion de quelques exégètes, tels Qatâda et d'autres, selon laquelle les gens de l'Ayka seraient un peuple différent de celui de Madyan, elle est faible. Leurs arguments reposent sur deux points : d'une part, dans le verset « Les gens de l'Ayka ont traité de menteurs les envoyés » (Ash-Shu'arâ, 176), Dieu ne dit pas « leur frère », contrairement à l'énoncé « Et à Madyan Nous avons envoyé leur

frère Chou‘ayb » (Al-A‘râf, 85). D’autre part, le châtiment des premiers se manifesta par le Jour du Nuage, tandis que pour ceux de Madyan, il s’agissait du cri ou de la secousse.

La réponse au premier argument est qu’Il n’a pas mentionné la fraternité après avoir dit : « Les gens de l’Ayka ont traité de menteurs les envoyés. » (Ash-Shu‘arâ, 176)

Parce qu’Il les a décrits comme étant des adorateurs de l’Ayka (le fourré), il ne convenait pas de mentionner ici la fraternité. En revanche, lorsqu’Il les rattache à leur tribu, il est alors cohérent de dire que Chouʿayb était leur frère. Cette nuance figure parmi les subtiles et précieuses perles rares.

Quant à l’argument qu’ils tirent du « Jour de la Nuée » pour distinguer une autre communauté, si ce simple fait prouvait qu’il s’agissait d’un peuple différent, alors le rappel du châtiment sous forme de tremblement de terre et de Cri prouverait également qu’il s’agissait de deux autres communautés encore. Or, personne qui comprenne quoi que ce soit à ce sujet ne l’affirmerait.

1246

Pour ce qui est du hadith rapporté par l’historien (hâfiẓ) Ibn ʿAsâkir dans la biographie du Prophète Chouʿayb(as)[1247], selon la chaîne de

[1246] Ce qui se trouve entre deux parenthèses a été supprimé des originaux ; ce qui est conservé provient de l'édition imprimée.

[1247] Dans son histoire, comme dans l'abrégé (10/309).

transmission allant de Muḥammad ibn ʿUthmân ibn Abî Shaybah, d’après son père, d’après Muʿâwiya ibn Hishâm, d’après Hishâm ibn Saʿd, d’après Shaqîq ibn Abî Hilâl, d’après Rabîʿa ibn Sayf, d’après ʿAbd Allâh ibn ʿAmr, et remontant (marfûʿ) au Prophète, on y lit : « En vérité, le peuple de Madyan et les Gens de l’Ayka sont deux communautés. Dieu leur a envoyé le Prophète Chouʿayb(as). » Il s’agit cependant d’un hadith qualifié de “gharîb” (étrange), et certains de ses transmetteurs ont été critiqués. Il est plus vraisemblable que ce soit en réalité une parole de ʿAbd Allâh ibn ʿAmr, issue de ce qu’il avait récupéré, lors de la bataille de Yarmouk, dans les deux coffres contenant les récits des Banû Isrâ’îl. Dieu est plus savant.

Dieu a ensuite mentionné au sujet des habitants de l’Ayka la même réprobation qu’Il a adressée aux gens de Madyan, à savoir le fait de frauder sur la mesure et le poids. Cela prouve qu’il ne s’agissait que d’une seule et même communauté, anéantie par divers types de châtiments. Dans chaque passage, Il a rapporté l’enseignement approprié.

S’agissant de Sa Parole : « Le châtiment du Jour de la Nuée les saisit : c’était réellement le châtiment d’un Jour terrible » (Coran 26 : 189). Les exégètes ont mentionné qu’ils subirent une chaleur extrême, et qu'Allah cessa de faire souffler le vent sur eux pendant sept jours. Ni l’eau ni l’ombre, ni le fait de descendre sous

terre ne leur apportaient de soulagement. Ils fuirent alors leur cité pour se rendre dans le désert. Là, un nuage leur procura de l'ombre, et ils s'y rassemblèrent tous. Quand ils furent réunis, Dieu fit pleuvoir sur eux des étincelles et des flammes ; la terre se mit à trembler, et un cri venu du ciel les frappa, annihilant leurs âmes et détruisant leurs corps. C'est ce que signifient les paroles divines : « La secousse les saisit alors et, au matin, ils gisaient sans vie dans leurs demeures. Ceux qui traitaient Chouʿayb de menteur furent comme s'ils n'avaient jamais prospéré en ces lieux. Ceux qui traitaient Chouʿayb de menteur furent, en vérité, les perdants » (Coran 7 : 91-92).

Dieu sauva cependant Chouʿayb et ceux qui croyaient avec lui, comme Il le dit — et Il est le plus véridique des orateurs : « Et lorsque Notre ordre vint, Nous sauvâmes Chouʿayb et ceux qui avaient cru avec lui, par une miséricorde venant de Nous ; et le Cri saisit ceux qui étaient injustes, si bien qu'au matin, ils gisaient inanimés dans leurs demeures. Comme s'ils n'y avaient jamais prospéré. Que ne s'éloignent Madyan comme s'est éloignée Tamud » (Coran 11 : 94-95).

Allah dit aussi : « Les notables de son peuple qui avaient mécru dirent : "Si vous suivez Chouʿayb, vous serez alors perdants." La secousse les saisit, et le matin, ils gisaient inanimés dans leurs demeures. Ceux qui

traitaient Chouʿayb de menteur furent comme s’ils n’y avaient jamais prospéré. Ceux qui traitaient Chouʿayb de menteur furent réellement les perdants » (Coran 7 : 90-92). Cela répond à leur parole : « Si vous suivez Chouʿayb, vous serez alors perdants » (Coran 7 : 90). Puis Dieu rapporte que leur prophète les a blâmés et leur a rappelé ce sort funeste en disant : « Ô mon peuple ! Je vous ai bien transmis les messages de mon Seigneur et je vous ai donné conseil… »

Chapitre sur la mention de la descendance d'Ibrahim(as)

«Comment serais-je donc affligé au sujet d’un peuple mécréant ?» [Al-A‘râf, 7 : 93]

C’est-à-dire : «Détourne-toi d’eux en t’éloignant de leur demeure après leur destruction, en déclarant : “Ô mon peuple, je vous ai transmis les messages de mon Seigneur et je vous ai donné conseil” [Al-A‘râf, 7 : 93].» Autrement dit, j’ai accompli le devoir qui m’incombait, celui de la transmission complète et du conseil sincère, m’efforçant de vous guider par tous les moyens possibles et en usant de toutes les voies qui m’étaient accessibles. Cela ne vous a toutefois servi à rien, car Dieu ne guide pas celui qu’Il égare, et personne ne peut leur venir en aide. Après cela, je ne m’attriste plus sur votre sort, puisque vous n’acceptiez pas le conseil et ne craigniez pas le Jour de la grande honte.

C’est pourquoi Il (le Très-Haut) dit : «Comment serais-je affligé (c’est-à-dire peiné) au sujet d’un peuple mécréant ?» Autrement dit, un peuple qui ne reçoit pas la vérité, ne s’y conforme pas et n’y prête même pas attention. C’est ainsi que le châtiment d'Allah, contre lequel personne ne peut rien, s’est abattu sur eux : on ne peut le repousser, ni s’y opposer, et nul n’a la possibilité de s’y soustraire.

[1248] Al-Hâfiẓ Ibn ‘Asâkir a rapporté dans son “Târîkh” [1249] un propos d’Ibn ‘Abbâs selon lequel Shu‘ayb(as) vécut après Youssouf(as). Selon Wahb ibn Munabbih [1250], Shu‘ayb(as) mourut à La Mecque, lui et les croyants qui l’accompagnaient. Leurs tombes se trouveraient à l’ouest de la Ka‘ba, entre Dâr an-Nadwa et la demeure des Banû Sahm.

* * *

Chapitre sur la descendance d’Ibrâhîm (– qu'Allah leur fasse miséricorde –)

[1251] Nous avons déjà mentionné son histoire avec son peuple, ce qu’il advint d’eux et la conclusion de son récit(as), ainsi que la bénédiction et la marque de respect qui lui sont dues. Nous avons également relaté ce qui se

[1248] C'est ainsi dans les Ousoul, ainsi que dans l'édition imprimée : « il n'y a pas d'autre recours », ce qui signifie : il n'y a ni retour ni rétractation.

[1249] Rapporté par Ibn ‘Asākir dans son histoire, comme dans al-Mukhtaṣar (10/308).

[1250] Rapporté par Ibn ‘Asākir dans son histoire, comme dans al-Mukhtaṣar ; chez Ibn Manzūr (10/314).

[1251] C'est ainsi dans B, ainsi que dans A : « et la salutation ».

produisit à son époque concernant le peuple de Loth et, à la suite de cela, nous avons parlé de l’histoire de Madian, le peuple de Shu‘ayb(as), parce qu’elle est évoquée dans le Livre d'Allah en différents endroits, immédiatement après l’histoire du peuple de Loth. Comme nous l’avons exposé précédemment, les habitants de Madian sont, selon l’avis correct, les mêmes que les habitants de Al-Aykah. Nous l’avons donc mentionné après l’histoire de Loth en suivant l’exemple du Noble Coran.

Nous allons à présent aborder le sujet de la prééminence de la descendance d’Ibrâhîm(as), car Dieu a fait de sa lignée le canal de la prophétie et de l’Écriture. Ainsi, tout Prophète envoyé après lui est issu de sa descendance.

Mention d'Ismaël (paix soit sur lui)

Mention d’Ismaïl (qu’Allah lui fasse miséricorde). Il est à noter qu’Ibrâhîm, l’Ami intime (al-Khalîl), avait plusieurs fils comme nous l’avons déjà précisé. Cependant, les plus célèbres d’entre eux sont les deux frères, grands prophètes et messagers. L’aîné et le plus illustre – qui est le véritable « immolé » selon l’avis correct – est Ismaïl, premier-né d’Ibrâhîm l’ami intime, né de Hâjar la Copte égyptienne (qu’Allah lui fasse miséricorde), par la grâce du Tout-Puissant.

Quant à ceux qui prétendent que l’« immolé » était Ishâq, ils tiennent cela de certains rapporteurs issus des Banû Isrâ’îl, lesquels ont

altéré, falsifié et réinterprété la Torah et l’Évangile, allant même jusqu’à contredire le texte révélé en leur possession. En effet, Ibrâhîm reçut l’ordre de sacrifier son fils aîné, appelé dans une autre version « l’unique ». Or, quel qu’en soit le terme, c’est bien Ismaïl selon la preuve explicite. Dans leurs propres livres, il est dit qu’Ismaïl naquit alors qu’Ibrâhîm était âgé de quatre-vingt-six ans, tandis qu’Ishâq ne naquit qu’une fois Ibrâhîm parvenu à l’âge de cent ans. Ismaïl est donc indubitablement l’aîné, et il est, de toute évidence, « l’unique » à la fois en apparence et en réalité.

En apparence, il l’était parce qu’il demeura son seul enfant pendant plus de treize ans. Et il est unique en vérité, car c’est lui qu’Ibrâhîm emmena lorsqu’il quitta sa terre accompagné de sa mère, Hâjar, alors que l’enfant était encore tout petit – un nourrisson, selon certains. Ibrâhîm les laissa ensuite dans une vallée de la région montagneuse de Fârân, ces montagnes entourant La Mecque, ce lieu de repos fort propice. Il les y laissa avec de maigres provisions et un peu d’eau seulement, ayant pleine confiance en Dieu et comptant sur Lui. Alors Dieu les protégea de Son attention et pourvut à leurs besoins, car Il est certes le Meilleur Garant, le Meilleur Protecteur. Ainsi, Ismaïl est bien le fils unique en apparence et dans le fond. Mais combien peu nombreux sont ceux qui saisissent ce secret ni ceux qui

atteignent cette compréhension ! En vérité, ce sens profond n’est pleinement perçu que par les esprits les plus fins.

Allah a fait son éloge et l’a décrit comme patient et longanime, d’une sincérité exemplaire dans la promesse, assidu dans la prière, enjoignant sa famille à la pratiquer pour la préserver du châtiment, en plus de sa prédication à l’adoration du Seigneur des seigneurs.

Allah dit (traduction rapprochée) : « Nous lui avons annoncé un garçon plein de mansuétude. Lorsqu’il fut en âge de l’accompagner [dans ses efforts], [Ibrâhîm] lui dit : “Ô mon fils, je me vois en songe en train de te sacrifier. Vois ce que tu en penses.” Il répondit : “Ô mon père, fais ce qui t’est commandé. Tu me trouveras, si Dieu le veut, au nombre des endurants.” » [As-Sâffât : 101-102]. Il se soumit donc à l’appel de son père et promit de faire preuve de patience, ce qu’il accomplit ensuite pleinement.

Allah dit aussi : « Et évoque dans le Livre Ismaïl. Il était véridique dans ses promesses, et c’était un Messager et un Prophète. Il ordonnait à sa famille la prière et l’aumône, et il était agréé auprès de son Seigneur » [Maryam : 54-55].

Et encore : « Et rappelle Nos serviteurs Ibrâhîm, Ishâq et Ya‘qûb, dotés de force et de clairvoyance. Nous leur avons accordé une

distinction particulière : le rappel de l’au-delà. Ils sont, auprès de Nous, parmi les élus, les meilleurs. Et rappelle Ismaïl, al-Yasa‘ et Dhû l-Kifl : tous sont parmi les meilleurs » [Sâd : 45-48].

Allah dit aussi : « Et [rappelle] Ismaïl, Idrîs et Dhû l-Kifl, qui furent tous endurants. Nous les avons admis en Notre miséricorde, car ils sont assurément du nombre… » [al-Anbiyâ’ : 85-86, extraits].

«… et [Nous les avons introduits] dans Notre miséricorde, car ils étaient vraiment des hommes de bien.» (Les Prophètes, 85-86)

Et le Très-Haut dit : «En vérité, Nous t’avons révélé (ce que tu prêches), comme Nous l’avons révélé à Noé et aux Prophètes après lui ; Nous l’avons aussi révélé à Abraham, à Ismaël, à Isaac, à Jacob et aux Tribus…» (Les Femmes, 163), fin du verset.

Il a également dit : «Dites : “Nous croyons en Dieu, en ce qui nous a été révélé, en ce qui a été révélé à Abraham, à Ismaël, à Isaac, à Jacob et aux Tribus…”» (La Vache, 136), fin du verset, et on trouve un verset similaire dans une autre sourate.

Il dit encore : «Ou bien diriez-vous qu’Abraham, Ismaël, Isaac, Jacob et les Tribus étaient juifs ou chrétiens ? Dis : “Est-ce vous

[1252](1) Ainsi dans B, et dans A : « nécessité », et dans l'édition imprimée : « forme » et « sens ».

qui êtes plus savants ou Dieu ?”» (La Vache, 140), fin du verset.

Dieu lui a donc attribué toutes les qualités louables, a fait de lui Son Prophète et Son Messager, l’a innocenté de tout ce que les ignorants lui imputaient et a ordonné à Ses serviteurs croyants de croire à ce qui lui a été révélé.

Les spécialistes de la généalogie et de l’histoire racontent qu’il fut le premier homme à monter à cheval, alors que les chevaux étaient auparavant sauvages : il les apprivoisa, puis les chevaucha.

Said ibn Yahyâ al-Umawî rapporte dans son ouvrage sur les campagnes (maghâzî) : «Nous a raconté un ancien de Quraysh, qui tenait lui-même ce récit de ‘Abd al-Malik ibn ‘Abd al-‘Azîz, selon ‘Abd Allâh ibn ‘Umar : le Messager d'Allah a dit : “Prenez des chevaux et faites-les se reproduire, car ils sont l’héritage de votre père Ismaël.”» [1253]

Ces chevaux arabes étaient sauvages, et il les appela de son invocation exaucée. Il est dit également qu’il fut le premier à parler l’arabe pur et éloquent, qu’il aurait apprise des Arabes originels (al-‘arab al-‘âriba) qui s’étaient installés près de lui à La Mecque : les Jurhum, les ‘Amâliq et les populations du Yémen issues des nations anciennes, antérieures à Abraham.

[1253] Je ne l’ai pas trouvé, et dans sa chaîne de transmission figure un homme inconnu, donc il est interrompu.

Al-Umawî déclare : «M’a rapporté ‘Alî ibn al-Mughîra, qui tenait lui-même ce récit d’Abû ‘Ubayda, lequel le tenait de Mism‘a ibn Mâlik, selon Muhammad ibn ‘Alî ibn al-Husayn, selon ses ancêtres, selon le Prophète : “Le premier à s’exprimer en un arabe limpide fut Ismaël, à l’âge de quatorze ans.”» [1254] Yûnus dit alors : «Tu dis vrai, Abû Sayyâr ; c’est bien ce que m’a rapporté Abû Jurayy.»

Nous avons déjà mentionné qu’il épousa, à l’âge adulte, une femme des ‘Amâliq, et que son père lui ordonna de la quitter, ce qu’il fit. Al-Umawî dit qu’il s’agissait de ‘Imârah bint Sa‘d ibn Usâmah ibn Akîl, de la tribu des ‘Amâliq. Puis il se maria avec une autre, et son père lui enjoignit de la garder : c’était as-Sayyidah bint Madad ibn ‘Amr al-Jurhumî. Certains affirment qu’il y en eut une troisième. Elle lui donna douze fils, dont Muhammad ibn Isḥâq fournit les noms : Nâbit, Qaydhar, Âzbil, Mîshâ, Mismâ‘, Mâsh, Dawsâ, Âzar, Yaṭûr, Nabash, Ṭîmâ et Qaydhum. [1255] Les Gens du Livre évoquent également ces mêmes fils dans leurs ouvrages, et considèrent qu’ils sont les douze princes déjà annoncés. Mais ils se sont trompés dans leur interprétation à ce sujet.»

[1254] Al-Chīrāzī l’a rapporté dans Al-Alqāb, et az-Zubayr ibn Bakkār dans An-Nasab, d’après un hadith de ‘Alī, comme mentionné dans Fayd al-Qadīr (3/92). Al-Daylamī l’a rapporté dans Musnad al-Firdaws

[1255] Ce qui figure chez at-Ṭabarī : Nābit, Qaydar, Adbīl, Mabṣha, Masma‘, Damā, Mās, Addad, Waṭūr, Nafīs, Ṭamā, Qaydamān.

Mention d'Isḥāq ibn Ibrāhīm al-Karīm al-Ibn al-Karīm, que la prière et la paix soient sur eux

Ismaël(as) fut un Messager envoyé aux habitants de cette contrée et à leurs environs, parmi les tribus de Jurhum, des ‘Amalîq et des gens du Yémen, que la prière et la paix d'Allah soient sur lui. Lorsque l’heure de sa mort approcha, il fit son testament à son frère Isaac et maria sa fille « Nasma » au fils de son frère, al-‘Îs (Esaü), fils d’Isaac. De leur lignée naquirent alors les Romains, appelés Banû al-Aṣfar à cause d’une coloration jaunâtre présente chez al-‘Îs. Certains affirment également que d’eux descendent les Grecs. Quant aux ashbân, on dit qu’ils proviennent aussi de cette lignée. Ibn Jarîr[1256] s’est abstenu de conclure à ce sujet.

Ismaël, Prophète d'Allah, fut enterré dans la zone de al-Ḥijr auprès de sa mère Hâjar. Il vécut jusqu’à l’âge de cent trente-sept ans[1257]. Il est rapporté qu’‘Umar ibn ‘Abd al-‘Azîz a dit : « Ismaël(as) se plaignit auprès de son Seigneur—Exalté soit-Il—de la dureté du sol de La Mecque. Dieu lui révéla : “Je t’ouvrirai une porte du Paradis, à l’endroit où tu seras

[1256] Voir l’Histoire de Ṭabarī (vol. 1, p. 314).

[1257] Source précédente (vol. 1, p. 314).

enterré ; son souffle se déversera sur toi jusqu’au Jour de la Résurrection.” »[1258]

Tous les Arabes du Ḥijâz se rattachent aux deux fils d’Ismaël : Nâbit et Qaydâr. Nous évoquerons les groupes, confédérations, lignages et tribus arabes depuis Ismaël(as) jusqu’à l’époque du Messager d'Allah (qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix). Nous aborderons ce sujet après avoir relaté l’histoire des Prophètes issus des Banû Isrâ’îl jusqu’au temps de ‘Îsâ ibn Maryam, dernier de leurs prophètes et confirmateur de leurs annonces. Nous mentionnerons ensuite ce qui se passa à l’époque des Banû Isrâ’îl, puis durant l’ère antéislamique (Jâhiliyyah), pour enfin parvenir à la biographie de notre Prophète, envoyé à la fois aux Arabes et aux non-Arabes, et à tous les fils d’Adam, si Dieu le veut. C’est en Lui que nous nous en remettons, et il n’y a ni force ni puissance si ce n’est par Dieu, le Très-Haut, le Très-Grand, le Sage.

––––––––––––

Mention d’Isaac, fils d’Abraham, noble fils du noble (que la prière et la paix soient sur eux)

Nous avons déjà exposé qu’il vint au monde alors que son père était âgé de cent ans, soit quatorze ans après la naissance d’Ismaël. Sa mère, Sârah, avait alors quatre-vingt-dix ans. Dieu—Exalté soit-Il—dit : « Nous lui

[1258] Source précédente (vol. 1, p. 315).

annonçâmes (la naissance) d’Isaac, prophète d’entre les justes (112). Et Nous le bénîmes, ainsi qu’Isaac. Parmi leur descendance, certains font le bien et d’autres commettent clairement l’injustice contre eux-mêmes » [Coran 37 : 112-113].

Allah l’a loué à maintes reprises dans Son Livre sacré. Nous avons déjà cité, dans le hadith rapporté par Abou Hourayra, d’après le Messager d'Allah : « En vérité, le noble fils du noble, fils du noble, fils du noble, c’est Youssouf, fils de Ya‘qoub, fils d’Isḥaq, fils d’Ibrâhîm » [1259].

Les Gens du Livre rapportent qu’Isḥaq, lorsqu’il épousa « Rifqa », fille de Bathou’îl, du vivant de son père, était âgé de quarante ans. Or, elle était stérile, si bien qu’il invoqua Dieu en sa faveur et elle tomba enceinte. Elle enfanta alors deux garçons jumeaux : l’aîné se nomma « ‘Aysou » – appelé « al-‘Ays » par les Arabes – qui serait le second ancêtre des Romains [1260]. Le second naquit en agrippant le talon de son frère et reçut pour nom « Ya‘qoub » (Jacob) [1261] : c’est Israël, l’ancêtre des Enfants d’Israël.

On dit qu’Isḥaq aimait davantage ‘Aysou, parce qu’il était son premier-né, tandis que

[1259] Le hadith et son classement ont déjà été présentés.

[1260] Oublié dans l'édition imprimée.

[1261] En marge de la lettre B : Il est mentionné que Ya‘qūb est Israël .

Rifqa préférait Ya‘qoub, parce qu’il était le cadet. Lorsqu’Isḥaq eut vieilli et que sa vue s’affaiblit, il désira que son fils ‘Aysou lui préparât un mets à base de gibier, afin de l’en gratifier de sa bénédiction et de l’implorer en sa faveur. ‘Aysou, qui était chasseur, partit à la recherche d’un gibier. Pendant ce temps, Rifqa ordonna à Ya‘qoub d’égorger deux chevreaux choisis parmi son troupeau, d’en cuisiner un plat tel que le père l’affectionnait, puis de l’apporter à Isḥaq avant son frère afin qu’il invoqu'Allah pour lui. Elle l’habilla alors des vêtements de son frère et revêtit ses bras et son cou de la peau des chevreaux, car ‘Aysou avait le corps velu, contrairement à Ya‘qoub.

Lorsque Ya‘qoub se présenta à son père et lui offrit le plat, Isḥaq lui demanda : « Qui es-tu ? » Il répondit : « Ton fils. » Isḥaq l’attira alors à lui, le toucha et déclara : « La voix est celle de Ya‘qoub, mais la peau et les vêtements sont ceux de ‘Aysou. » Quand il eut mangé et achevé son repas, il pria pour lui, demandant qu’il soit le plus illustre de ses frères, que sa parole l’emporte sur eux et même sur les peuples à venir, et qu’il bénéficie d’une large subsistance ainsi que d’une nombreuse descendance.

Aussitôt Ya‘qoub parti, ‘Aysou arriva avec le plat que son père lui avait demandé. Il le lui présenta, et Isḥaq s’étonna : « Qu’est-ce donc, mon fils ? » ‘Aysou répondit : « C’est le mets

que tu désirais. » Isḥaq reprit : « N’est-ce pas toi qui m’as déjà servi ce plat à l’instant ? Je l’ai mangé et j’ai prié pour toi ! » ‘Aysou répondit : « Par Dieu, non ! » Il comprit ainsi que son frère l’avait devancé et en conçut une grande rancune. Il est rapporté qu’il menaça de le tuer après la mort de leur père. Toutefois, il sollicita à son tour une bénédiction d’Isḥaq, qui pria pour que sa descendance reçoive une terre rude tout en ayant des ressources et des récoltes abondantes.

Lorsque leur mère apprit qu’‘Aysou menaçait son frère Ya‘qoub, elle ordonna à son fils de se rendre chez son oncle « Laban », dans le pays de Harrân, et d’y demeurer jusqu’à ce que la colère de son frère se fût apaisée. Elle lui recommanda aussi de se marier avec l’une de ses cousines. Rifqa confia cette requête à Isḥaq, qui ordonna à son tour à Ya‘qoub d’agir ainsi, en invoquant Dieu pour lui. Ce même jour, Ya‘qoub(as) quitta donc sa famille. La nuit tomba alors qu’il se trouvait en un certain lieu, et il s’y allongea pour dormir ; il prit

Il plaça une pierre sous sa tête et s’endormit. Dans son songe, il vit alors une échelle dressée du ciel jusqu’à la terre, et les anges y montaient et descendaient. Le Seigneur – Très-Haut – s’adressa à lui en disant : « Je vais te bénir, multiplier ta descendance et te donner cette terre, à toi et à ta postérité après toi. » Lorsque Jacob se réveilla, il se réjouit de ce qu’il

avait vu et fit vœu à Allah que, s’il retournait sain et sauf auprès de sa famille, il bâtirait en ce lieu un temple pour Allah, et que tout ce qu'Allah lui accorderait, il en offrirait le dixième. Puis il prit cette pierre, la marqua d’huile pour la reconnaître, et nomma cet endroit « Bet-Él », c’est-à-dire « Maison d'Allah ». C’est là l’emplacement de la Maison Sainte (Bayt al-Maqdis) actuelle, que Jacob édifia plus tard, comme cela sera rapporté.

On raconte que, lorsque Jacob arriva chez son oncle dans la contrée de Harrân, celui-ci avait deux filles : l’aînée se nommait « Lia » et la cadette « Rachel ». (Jacob demanda la main de Rachel), la plus belle et la plus gracieuse des deux. Son oncle accepta, à condition qu’il garde ses troupeaux durant sept ans. Une fois ce délai écoulé, son oncle Laban prépara un repas, invita les gens et, dans la nuit, remit à Jacob sa fille aînée, Lia, qui avait les yeux faibles et n’était pas belle. Au matin, Jacob s’aperçut qu’il s’agissait de Lia et dit à son oncle : « Pourquoi m’as-tu trompé ? Je t’avais demandé Rachel. » Son oncle lui répondit : « Il n’est pas de notre coutume de marier la cadette avant l’aînée. Si tu veux sa sœur, tu travailleras encore sept ans, et je te la donnerai pour épouse. » Jacob accepta et s’acquitta de ces sept autres années. Il obtint alors Rachel, en plus de Lia, ce qui était permis dans leur

religion avant l’abrogation par la Loi de la Torah.

Cet événement à lui seul est une preuve suffisante de la possibilité de l’abrogation légale, car l’acte de Jacob – paix sur lui – atteste que c’était autorisé et licite, étant donné qu’il est un prophète infaillible. Laban fit don à chacune de ses filles d’une servante : à Lia, il offrit Zilpa, et à Rachel, Bilha. Dieu Exalté compensa la faiblesse de Lia en lui accordant des enfants. Elle enfanta d’abord Ruben, puis Siméon, puis Lévi, puis Juda. À ce moment, Rachel, qui ne concevait pas, fut prise de jalousie ; elle offrit donc sa servante Bilha à Jacob, qui s’unit à elle. Bilha tomba enceinte et donna naissance à un fils, Dan, puis enfanta un autre garçon, Nephtali. Alors, Lia, à son tour, offrit sa servante Zilpa à Jacob – paix sur lui –, et celle-ci lui donna deux garçons : Gad et Asher. Lia tomba encore enceinte et enfanta un cinquième fils qu’elle nomma Issacar, puis un sixième, Zabulon, et finalement une fille nommée Dina, ce qui portait à sept le nombre de ses enfants pour Jacob. Rachel invoqua alors Dieu et Le supplia de lui accorder un enfant de Jacob. Dieu entendit son appel et exauça sa prière : elle conçoit et donne naissance à un fils magnanime, beau et vertueux, nommé Joseph.

Tout cela se déroula tandis qu’ils demeuraient dans la terre de Harrân.

Il continua de garder les troupeaux de son oncle pendant encore six années après avoir épousé les deux filles, de sorte que la durée totale de son séjour s’éleva à vingt ans. Jacob demanda alors à son oncle, Laban, de le laisser partir pour rejoindre sa famille.

Laban lui répondit : « J’ai été béni grâce à toi ; demande-moi donc de mes biens ce que tu veux. » Jacob déclara : « Donne-moi tout agneau qui naîtra cette année de couleur tachetée [1263], tout agneau blanc marqué de noir, toute bête grise [1264] présentant du blanc, ainsi que toute chèvre blanche [1265] parmi tes caprins. » Laban accepta. Cependant, les fils de Laban mirent à part, à trois jours de marche de chez leur père, tous les boucs arborant ces marques, afin que rien de semblable ne naisse dans son troupeau.

On raconte ensuite que Jacob prit des branches fraîches et blanches de l’amandier et du platane ; il les pela par endroits et les plaça dans les abreuvoirs, de sorte que les brebis, en les voyant, fussent impressionnées et que les

[1262](1) Mi‘rāj : Le mi‘rāj désigne ce par quoi on s'élève. (2) Ce qui se trouve entre deux barres a été omis dans l'édition imprimée et dans la lettre « a », mais il a été rétabli dans la lettre « b ».

[1263] Abqa‘ : Sa couleur est mêlée à une autre couleur.

[1264] Amlah : Son blanc est mêlé de noir.

[1265] Ajlah : Il est dépourvu de cornes.

fœtus remuassent dans leur ventre, prenant alors de telles couleurs à la naissance. Il s’agit là d’un fait extraordinaire assimilé à un miracle. Ainsi, Jacob obtint une abondance de bétail, de serviteurs et de servantes. Mais le visage de son oncle et de ses fils changea à son égard, comme s’ils éprouvaient du ressentiment.

Dieu révéla à Jacob de retourner au pays de son père et de son peuple, en lui promettant Son assistance. Jacob transmit la nouvelle à sa famille, qui l’accueillit sans délai et lui obéit. Il emmena alors ses proches et ses biens, tandis que Rachel vola les idoles de son père. Quand tous eurent quitté la contrée, Laban et les siens les poursuivirent. Une fois qu’il eut rejoint Jacob, Laban le réprimanda d’être parti à son insu, lui reprochant de ne pas l’avoir prévenu pour qu’il pût les accompagner dans la joie, en musique et avec tambours, et pour prendre congé de ses filles et de leurs enfants. Il s’étonna également de la disparition de ses idoles, ignorant que Jacob n’en savait rien. Ce dernier nia alors toute implication. Laban fouilla les demeures de ses filles et de leurs servantes, mais ne trouva rien, car Rachel avait caché les idoles dans la housse de la selle sous elle, prétextant qu’elle ne pouvait se lever étant indisposée. Il ne put donc rien découvrir.

C’est alors que Laban et Jacob conclurent un pacte sur une colline appelée « Gilead », s’engageant mutuellement à ne pas maltraiter

les filles de Laban, à ne pas prendre d’autres épouses et à ne pas franchir cette colline pour envahir le territoire de l’autre. Ils préparèrent un repas où leurs gens mangèrent et burent avec eux, puis chacun prit congé et retourna dans son pays.

Lorsque Jacob se rapprocha de la région de Séïr, des anges vinrent l’accueillir pour lui annoncer son arrivée. Jacob envoya alors des messagers à son frère Ésaü en faisant preuve de douceur et d’humilité. Cependant, les envoyés revinrent lui apprendre qu’Ésaü se dirigeait vers lui avec quatre cents hommes. Saisi de crainte, Jacob invoqua Dieu et L’implora, en Lui rappelant l’alliance et la promesse qu’Il lui avait faites. Il Le supplia de le protéger du mal de son frère Ésaü et prépara à son intention un présent considérable, composé de deux cents brebis.

[1266] Terme traduit ici par « tacheté » ou « moucheté ».

[1267] Dans le sens de bête au pelage mêlant des nuances, souvent gris ou blanchâtre.

[1268] La chèvre blanche peut désigner un animal marquant nettement par sa robe claire au niveau de la tête.

[1266] Abqaʿ : Sa couleur est mêlée à une autre couleur.

[1267] Amlah : Son blanc est mêlé de noir.

[1268] Ajlah : Il est dépourvu de cornes.

Il prépara alors vingt boucs, deux cents brebis, vingt béliers, trente chamelles [1269], quarante vaches, dix taureaux, vingt ânesses et dix ânes. Il ordonna à ses serviteurs de conduire chacun de ces troupeaux séparément, en laissant un intervalle entre eux. « Si al-‘Ays (Ésaü) vous rencontre, ajouta-t-il, et demande au premier : “À qui appartiens-tu, et à qui sont ces bêtes avec toi ?”, qu’il réponde : “Elles appartiennent à ton serviteur Jacob (Ya‘qûb) ; il les offre en présent à mon seigneur al-‘Ays (Ésaü).” Que celui qui vient après réponde de même, et ainsi de suite. Chacun dira qu’il est suivi par les autres. »

Jacob (Ya‘qûb) s’attarda ensuite, restant deux nuits derrière tout le monde, avec ses deux épouses, ses deux servantes et ses onze fils. Il voyageait de nuit et se cachait de jour. À l’aube de la deuxième nuit, un ange lui apparut sous la forme d’un homme. Jacob pensa qu’il s’agissait simplement d’un être humain : il vint à lui pour le lutter et tenter de le maîtriser. Jacob semblait l’emporter, jusqu’à ce que l’ange frappe son articulation de la hanche, et Jacob se mit à boiter. Quand le jour se leva, l’ange demanda : « Quel est ton nom ? » Il répondit : « Jacob. » L’ange dit : « Dès aujourd’hui, tu ne te feras plus appeler ainsi, mais Israël. » Alors Jacob voulut à son tour

[1269] Laqḥa : chamelle laitière abondante en lait.

savoir : « Qui es-tu et quel est ton nom ? » Mais l’ange disparut. Jacob comprit ainsi qu’il s’agissait d’un ange. Au matin, il boitait de la jambe, et c’est pour cette raison que les Enfants d’Israël ne mangent pas le nerf sciatique.

Jacob leva les yeux et aperçut son frère al-‘Ays (Ésaü) qui approchait avec quatre cents hommes. Il s’avança devant sa famille et, lorsqu’il vit son frère, il s’inclina devant lui sept fois. C’était en ce temps-là leur manière de se saluer, laquelle leur avait été autorisée, tout comme les anges s’étaient prosternés devant Adam pour le saluer, ou comme les frères de Joseph (Youssouf) et son père et sa mère se prosterneront plus tard devant lui, ainsi qu’il sera rapporté. En voyant Jacob, al-‘Ays (Ésaü) s’empressa de venir à lui, le serra dans ses bras, l’embrassa et pleura. Ensuite, al-‘Ays (Ésaü) leva les yeux et regarda les femmes et les enfants : « D’où te viennent-ils ? » demanda-t-il. Jacob répondit : « Ce sont ceux qu'Allah a accordés à ton serviteur. » Les servantes s’avancèrent alors avec leurs fils et se prosternèrent, puis Léa (Liyâ) et ses enfants en firent de même, et enfin Rachel (Râḥîl) et son fils Joseph (Youssouf) qui s’inclinèrent à leur tour. Jacob insista pour qu’al-‘Ays (Ésaü) accepte son présent, et celui-ci finit par le prendre. Al-‘Ays (Ésaü) s’en retourna devant, et Jacob le suivit, lui et ses serviteurs, avec ses

troupeaux et ses biens, en direction des montagnes de Sâ‘îr.

En passant par Sâḥour, Jacob construisit une maison pour lui et fit des abris pour son bétail. Puis il s’arrêta à proximité d’Ouroushalîm, dans le village de Shakhîm, où il établit son campement aux abords de la localité. Il acheta la terre de Shakhîm, fils de Jamour, pour cent brebis et dressa sa tente là-bas. Il y construisit un autel, qu’il nomma « Īl, le Dieu d’Israël » ; c’est Dieu qui l’ordonna, afin de Se manifester là. Aujourd’hui, c’est la Maison sacrée (Bayt al-Maqdis) qui a ensuite été rebâtie par Salomon fils de David — sur eux la paix. C’est l’emplacement du Rocher, que Jacob avait déjà marqué en répandant de l’huile sur lui, comme nous l’avons mentionné plus haut.

Les Gens du Livre rapportent ici l’histoire de Dina (Dînâ), la fille de Jacob, née de Léa (Liyâ), et ce qui lui arriva avec Shakhîm fils de Jamour, qui exerça une contrainte sur elle, l’emmena chez lui, puis la demanda en mariage à son père et à ses frères. Ceux-ci répondirent : « Nous n’allons pas nous allier à des hommes incirconcis, à moins que vous ne vous fassiez tous circoncire. » Ils acceptèrent et se circoncirent tous. Mais, au troisième jour, alors qu’ils souffraient encore grandement de la douleur de la circoncision, les fils de Jacob tombèrent sur eux et les massacrèrent jusqu’au dernier, puis ils tuèrent

Sichem (« شــخيمًا ») et son père Chamor (« جمور »), à cause de l’ignominie qu’ils avaient commise à leur encontre, en plus de leur mécréance et du culte qu’ils rendaient à leurs idoles, furent tués par les fils de Jacob, qui s’emparèrent de leurs biens comme butin [1270].

Par la suite, Rachel (« راحيل ») devint enceinte et donna naissance à un fils nommé Benjamin (« بنيامين »). Elle endura cependant d’intenses souffrances lors de l’accouchement et mourut aussitôt après. Jacob l’enterra alors à Éphrata (« أفراث »), c’est-à-dire Bethléem, et érigea une pierre sur son tombeau, pierre encore connue aujourd’hui sous le nom de « tombe de Rachel ».

Les fils de Jacob furent au nombre de douze. De Léa (« ليا ») naquirent Ruben (« روبيل »), Siméon (« شــمعون »), Lévi (« لاوي »), Juda (« يهــوذا »), Issacar (« ايســاخر ») et Zabulon (« زايبلــون »). De Rachel (« راحيل ») : Joseph (« يوسف ») et Benjamin (« بنيــامين »). De la servante de Rachel : Dan (« دان ») et Nephtali (« نيثالي »). De la servante de Léa : Gad (« جاد ») et Asher (« أشير »).

Puis Jacob rejoignit son père Isaac et demeura auprès de lui au village d’Hébron, en terre de Canaan, où avait résidé Abraham. Isaac tomba malade par la suite et mourut à l’âge de cent quatre-vingts ans. Ses deux fils, Ésaü

[1270] Ce qui se trouve entre deux parenthèses a été omis dans l'original A, alors qu'il figure dans B et dans l'édition imprimée.

(« العيصl ») et Jacob, l’enterrèrent aux côtés de leur père Abraham, l’ami [d'Allah], dans la grotte qu’il avait achetée, ainsi que nous l’avons déjà mentionné.

∗ ∗ ∗

Mention des événements remarquables survenus dans la vie d'Israël, notamment l'histoire de Joseph fils de Rachel

Il est fait mention des faits extraordinaires survenus dans la vie d’Israël, parmi lesquels se trouve l’histoire de Yûsuf (Joseph), fils de Râhîl. Dieu a révélé, à son propos et à ce qui l’a concerné, une sourate du Noble Coran afin que l’on médite sur les sagesses, les exhortations, les bonnes manières et le sage commandement qu’elle contient. Je cherche protection auprès d'Allah contre Satan le rejeté :

« Au nom d'Allah, le Tout Miséricordieux, le Très Miséricordieux. Alif, Lâm, Râ. Voilà les versets du Livre explicite [1271]. En vérité, Nous l’avons fait descendre, un Coran [en langue] arabe, afin que vous raisonniez (2). C’est Nous qui te relatons la meilleure des récits par cette révélation du Coran que Nous t’avons faite, alors qu’auparavant tu faisais partie de ceux qui ne savaient pas (3). » [Yûsuf : 1 – 3]

Nous avons déjà expliqué les lettres disjointes (al-ḥurûf al-muqaṭṭa‘a) au début de notre

[1271] Ce hadith est rapporté par Ahmad (1/91) et al-Tirmidhī

commentaire de la sourate al-Baqara. Celui qui souhaite approfondir ce point pourra s’y référer. De même, nous avons développé cette sourate de manière exhaustive à l’endroit qui lui est consacré dans le Tafsîr. Ici, nous en rappelons quelques éléments de manière concise et synthétique.

Pour résumer : Allah fait l’éloge de Son Livre sublime qu’Il a fait descendre sur Son serviteur et noble Messager, dans un arabe à la fois limpide, éloquent, clair et manifeste, compréhensible pour tout esprit sensé et avisé. C’est le plus noble des Livres révélés, descendu du ciel par l’entremise du plus noble des anges, à l’adresse du plus noble des hommes, au plus noble des temps et en la plus noble des contrées, dans le style le plus éloquent et l’expression la plus explicite.

Si le texte aborde des récits passés ou à venir, il en mentionne les plus beaux et les plus clairs, établit la vérité dans ce sur quoi les gens divergent, et réfute le faux, le discréditant et le rejetant. S’il traite d’ordres et d’interdictions, il renferme la législation la plus juste, la voie la plus limpide, le jugement le plus évident et le plus équitable. C’est en ce sens qu'Allah dit : « Et la parole de ton Seigneur s’est accomplie en toute vérité et en toute justice » [al-An‘âm : 115], c’est-à-dire Sa parole est véridique dans ce qu’elle rapporte, et juste dans Ses commandements et interdictions.

C’est ainsi qu'Allah dit également : « C’est Nous qui te relatons la meilleure des récits par la révélation que Nous t’avons faite de ce Coran, alors qu’auparavant tu faisais partie de ceux qui ne savaient pas » [Yûsuf : 3], c’est-à-dire au regard de ce qui t’a été inspiré à travers lui. Il dit encore : « Et c’est ainsi que Nous t’avons révélé un Esprit [émanant] de Notre ordre. Tu ne savais pas ce qu’était le Livre ni ce qu’était la foi, mais Nous en avons fait une lumière par laquelle Nous guidons qui Nous voulons parmi Nos serviteurs. Et en vérité, tu guides [les gens] vers un chemin droit (52), le chemin d'Allah à qui appartient ce qui est dans les cieux et sur la terre. N’est-ce pas vers Dieu que s’acheminent toutes les affaires ? (53) » [ash-Shûrâ : 52, 53].

Allah dit encore : « De la même façon, Nous te relatons certains faits de ce qui s’est déroulé auparavant ; et Nous t’avons accordé, de Notre part, un Rappel (99). Quiconque s’en détourne portera, au Jour de la Résurrection, un fardeau (100), demeurant éternellement [dans ce châtiment]. Quel mauvais fardeau à porter, pour eux, au Jour de la Résurrection ! » [Tâ-Hâ : 99 – 101]. Autrement dit, quiconque délaisse ce Coran et suit un autre livre s’expose à ce châtiment ; ainsi qu’il est dit dans un hadith rapporté dans le Musnad et par at-Tirmidhî, d’après l’émir des croyants ‘Alî – qu’il soit satisfait de lui –, attribué au Prophète

(référence transmise à la fois comme parole attribuée et parole rapportée) : « Celui qui recherche la direction ailleurs que [dans ce Coran], Dieu l’égarera. » [1272]

Et l’imam Ahmad a rapporté : « Sariyj ibn an-Nuʿmân nous a rapporté (ḥaddathanā) : Hushaym nous a rapporté (ḥaddathanā), qui nous a informés (akhbaranā) par l’intermédiaire de Mujālid, d’après ach-Shaʿbī, d’après Jābir : qu’un jour, ʿUmar ibn al-Khaṭṭāb apporta au Prophète un écrit qu’il tenait de certains Gens du Livre. ʿUmar le lut alors devant le Prophète. Celui-ci se mit en colère et dit : « Es-tu dans la confusion [1273] à ce sujet, ô fils d’al-Khaṭṭāb ? Par Celui qui tient mon âme dans Sa Main, je vous ai certes apporté [la révélation] claire et pure. Ne leur demandez rien : ils pourraient vous informer d’une vérité, et vous la nieriez, ou d’une fausseté, et vous l’approuveriez. Par Celui qui tient mon âme dans Sa Main, si Moïse était vivant, il ne pourrait que me suivre. » Chaîne de transmission authentique [1274].

Et Ahmad l’a également rapporté par une autre voie [1275], d’après ʿUmar, où il est dit : le Messager d’Allah déclara : « Par Celui qui

[1272] Ce hadith est rapporté par Ahmad (1/91) et al-Tirmidhī

[1273] « أتتهوكون » : le tahawwuk (prendre à la légère) : c'est comme l'impétuosité, c'est-à-dire agir sans réflexion ; et l'« mutahawwik » est celui qui est perplexe.

[1274] Rapporté dans al-Musnad (3/387), où il est dit : « أمهتويكون » ; je dis : sa chaîne de transmission est faible.

[1275] Rapporté par Ahmad dans al-Musnad (3/471) et (4/266), et sa chaîne de transmission est faible.

détient mon âme dans Sa Main, si Moïse se levait parmi vous, que vous le suiviez et que vous me délaissiez, vous vous égareriez. En vérité, vous êtes la part [choisie] parmi les communautés, et je suis votre part parmi les prophètes. »

J'ai déjà présenté les différentes chaînes de ce ḥadith et ses variantes au début de la sourate Yūsuf [1276]. Dans l'une d'elles, il est rapporté que le Messager d'Allah prononça un sermon devant les gens et dit dans ce sermon : « Ô gens ! Certes, on m'a donné la parole concise et son aboutissement, et cela m'a été résumé. Je vous ai bel et bien apporté [une révélation] blanche et pure, ne sombrez donc pas dans la confusion et ne soyez pas trompés par ceux qui s'y jettent tête baissée [1277]. » Puis il ordonna que ce document fût effacé lettre par lettre.

[« (Souvenez-vous) quand Yūsuf (Joseph) dit à son père : "Ô mon cher père ! J'ai certes vu (en rêve) onze étoiles, ainsi que le soleil et la lune ; je les ai vus se prosterner devant moi." [1278] Il dit : "Ô mon fils, ne raconte pas ta vision à tes frères, de peur qu'ils ne se liguent contre toi par ruse ; assurément le Diable est pour

[1276] Voir le Tafsir d'Ibn Kathir (2/576).

[1277] Mentionné par al-Haithami dans Majma' az-Zawa'id (1/173), qui dit : « Il a été rapporté par Abou Ya'la, dans lequel se trouve 'Abd al-Rahman ibn Ishaq ; Ahmad et un groupe l'ont considéré faible. »

[1278] Voir le Tafsir d'Ibn Kathir (2/576).

l’homme un ennemi déclaré. [1279] Ainsi ton Seigneur te distinguera et t’enseignera l’interprétation des récits, et Il parachevera Son bienfait sur toi et sur la famille de Yaʿqūb, comme Il l’a parachevé auparavant sur tes deux ancêtres, Ibrāhīm et Isḥāq. Ton Seigneur est en vérité Omniscient et Sage.” » (Yūsuf, 4-6)]

Nous avons déjà expliqué que Yaʿqūb avait douze fils, tous de sexe masculin ; nous les avons nommés. C’est d’eux que descendent tous les clans (asbāṭ) des Enfants d’Israël. Le plus noble, le plus grand et le plus illustre d’entre eux était Yūsuf(as). Certains savants ont soutenu que lui seul avait reçu la prophétie parmi ses frères, ces derniers n’ayant pas bénéficié de la Révélation. Le sens apparent de leurs paroles et de leurs actes dans ce récit confirme cette opinion.

Quant à ceux qui s’appuient pour prouver leur prophétie sur la Parole divine : « Dis : “Nous avons foi en Dieu, en ce qui nous a été révélé, ainsi qu’en ce qui a été révélé à Ibrāhīm, Ismāʿīl, Isḥāq, Yaʿqūb et aux Asbāṭ…” » (Āl ʿImrān, 84), en prétendant qu’il s’agit là de ces frères qui seraient les Asbāṭ, leur argument n’est pas très solide, car le sens visé… »

[1279] Mentionné par al-Haithami dans Majma‘ az-Zawa’id (1/173), qui dit : « Il a été rapporté par Abou Ya‘la, dans lequel se trouve ‘Abd al-Rahman ibn Ishaq ; Ahmad et un groupe l’ont considéré faible. »

Les descendants (al-Asbât) sont les tribus des Enfants d'Israël. Ils comptaient parmi eux des prophètes recevant la révélation céleste – et Dieu est plus savant. Ce qui corrobore l'idée que Joseph(as) est l'élu, parmi ses frères, pour le message et la prophétie, c'est qu'il a été nommément désigné, à l'exclusion de ses frères, prouvant ainsi ce que nous avons mentionné.

On peut s'appuyer sur ce qu'a rapporté l'imam Ahmad : « Nous a rapporté 'Abd as-Samad, nous a rapporté 'Abd ar-Rahmân, d'après 'Abd Allâh ibn Dînâr, d'après son père, d'après Ibn 'Umar, que le Messager d'Allah a dit : "Le noble fils du noble fils du noble fils du noble, c'est Joseph fils de Jacob fils d'Isaac fils d'Abraham" » [1280]. Al-Bukhârî est le seul à le rapporter, ayant reçu la transmission de 'Abd Allâh ibn Muhammad et 'Abda, d'après 'Abd as-Samad ibn 'Abd al-Wârith. Nous avons déjà évoqué ses différentes chaînes de transmission dans le récit d'Abraham, ce qui nous dispense de les répéter ici – louange et grâce à Allah [1281].

Les exégètes et d'autres encore rapportent que Joseph(as), lorsqu'il était jeune et avant d'atteindre la puberté, vit en rêve « onze étoiles » (Coran 12:4) – allusion à ses frères –, ainsi que « le soleil et la lune » (Coran 12:4) –

[1280] Al-Bukhârî dans al-Anbiyâ'

[1281] Ce qui est entre les deux accolades a été omis dans la version « A » et rétabli à partir de la marge de la version « B », qui figure dans l'édition imprimée.

qui désignaient ses deux parents – se prosterner devant lui. Cela l'effraya. À son réveil, il raconta la vision à son père, qui comprit alors que Joseph atteindrait un rang et une élévation considérables dans ce monde et dans l'au-delà, au point que ses parents et ses frères s'inclineraient devant lui. Son père lui recommanda de garder ce rêve pour lui et de ne pas le dévoiler à ses frères, de peur qu'ils ne deviennent jaloux et ne lui tendent des pièges [1282] au moyen de ruses et de machinations. Cela soutient ce que nous avons mentionné.

C'est pourquoi l'on trouve ce hadith : « Cherchez à réaliser vos projets en les tenant secrets, car quiconque jouit d'une bénédiction suscite l'envie » [1283]. Quant aux gens du Livre, ils rapportent que Joseph en parla simultanément à son père et à ses frères, ce qui est erroné de leur part. Le verset « Ainsi ton Seigneur t'aura élu » (Coran 12:6) signifie : tout comme Il t'a montré cette grande vision et t'a ordonné de la taire, Il « t'élira » par Sa faveur et Sa miséricorde, « t'enseignera l'interprétation des récits » (Coran 12:6), c'est-à-dire qu'Il te fera comprendre le sens des paroles et l'interprétation des rêves, ce que d'autres ne sauraient comprendre, « et Il

[1282] « Al-Ghawā'il » : les catastrophes et les calamités.

[1283] Rapporté par al-ʿAqîlî, Ibn ʿAdî, al-Ṭabarânî, Abû Naʿîm et al-Bayhaqî, de Muʿādh ibn Jabal, comme indiqué dans Fayḍ al-Qadîr (1/493), al-Maqāṣid al-Ḥasanah (p. 56), Tamyîz al-Ṭayyib min al-Khabîth (p. 27) et Kashf al-Khafā' (1/135) ; sa chaîne de transmission est faible.

parachèvera Son bienfait sur toi » (Coran 12:6), en te révélant Sa Parole, « et sur la famille de Jacob » (Coran 12:6), c'est-à-dire qu'eux aussi, grâce à toi, bénéficieront des bienfaits dans ce monde et dans l'autre, « tout comme Il l'avait parachevé jadis sur tes pères Abraham et Isaac » (Coran 12:6), c'est-à-dire qu'Il t'accordera la prophétie comme Il l'avait accordée à ton père Jacob, à ton grand-père Isaac, et à l'aïeul de ton grand-père, Abraham l'ami intime (d'Allâh). « En vérité, ton Seigneur est Omniscient et Sage » (Coran 12:6), comme Il le dit également : « Allah sait mieux à qui confier Son message » (Coran 6:124).

C'est pourquoi, lorsque le Messager d'Allah fut interrogé : « Qui est la personne la plus noble ? », il répondit : « C'est Youssouf, Prophète d'Allah, fils d'un Prophète d'Allah, fils d'un Prophète d'Allah, fils de l'ami intime (Khalil) d'Allah. » [1284]

Ibn Jarîr [1285] et Ibn Abî Hâtim le rapportent dans leurs commentaires (Tafsîr), tout comme Abû Ya'lâ et al-Bazzâr dans leurs Musnads, d'après une chaîne de transmission incluant al-Ḥakam ibn Ẓuhayr – dont la fiabilité a été contestée par les spécialistes – qui le tient de as-Suddî, de 'Abd ar-Raḥmân ibn Sâbiṭ, de Jâbir. Il fut dit : Un homme parmi les Juifs, nommé «

[1284] Rapporté par al-Bukhārī

[1285] Voir le Tafsīr d'al-Ṭabarī (7/148).

Bustâna le Juif », vint trouver le Prophète ﷺ et lui dit : « Ô Muḥammad, informe-moi des noms des astres (kawâkib) que Youssouf a vus se prosterner devant lui : quels sont leurs noms ? » Le Prophète ﷺ garda alors le silence et ne lui répondit rien. Puis Jibrîl(as) descendit avec leur liste. Le Messager d'Allah le fit donc appeler et lui dit : « Croiras-tu si je t'en informe ? » Il répondit : « Oui. » Le Prophète ﷺ énuméra alors : « Ce sont Ḥarathân, aṭ-Ṭâriq, adh-Dhi'âl, Dhû al-Katifayn, Qâbis, Waththâb, 'Amardân, al-Faylaq, al-Muṣbiḥ, aḍ-Ḍarûḥ, Dhû al-Far', aḍ-Ḍiyâ' et an-Nûr. » Le Juif s'exclama : « Par Dieu, ce sont bien leurs noms ! » [1286]

D'après Abû Ya'lâ, lorsqu'il rapporta cela à son père, celui-ci dit : « C'est un ensemble épars qu'Allah rassemblera. Le soleil représente son père, et la lune représente sa mère. » Puis vient la Parole du Très-Haut : « Certes, il y a dans (l'histoire de) Youssouf et de ses frères des signes pour ceux qui interrogent (7). Quand ils dirent : "Youssouf et son frère sont plus aimés de notre père que nous, alors même que nous sommes un groupe. Notre père se trompe clairement (8). Tuez Youssouf ou bien reléguez-le en terre lointaine afin que l'attention de votre père soit entièrement à vous, puis vous deviendrez des gens de bien

[1286] Rapporté par Sa'īd ibn Manṣūr, al-Bazzār, Abū Ya'lā, Ibn al-Manẓur, Ibn Abī Ḥātim, al-'Aqīlī, Ibn Ḥibbān dans son recueil des faibles, Abū al-Shaykh, al-Ḥākim qui l'a authentifié, ainsi que Abū Nu'aym et al-Bayhaqī conjointement dans Dalā'il al-Nubuwwa ; comme dans ad-Durr al-Manthūr (4/498). Je dis : sa chaîne de transmission est faible, comme l'auteur l'a indiqué.

(9). L’un d’eux dit : “Ne tuez pas Youssouf, mais jetez-le au fond du puits ; quelque caravane le recueillera, si vous voulez vraiment faire quelque chose.” (10) » (Youssouf, v. 7-10).

Dieu attire ici l’attention sur ce que renferme cette histoire en termes de signes, de sagesses, de preuves, d’avertissements et d’enseignements clairs. Puis Il mentionne la jalousie des frères à l’égard de Youssouf en raison de l’amour que leur père lui portait, ainsi qu’à son frère germain (de la même mère), Binyamîn, davantage qu’à eux, alors qu’ils formaient un groupe (une ‘uṣba), affirmant qu’ils étaient donc plus dignes de son affection que ces deux-là. « Certes, notre père est dans un égarement évident », c’est-à-dire qu’il accorde de la préférence à leur amour plutôt qu’au nôtre.

Ils délibérèrent alors entre eux au sujet de le tuer ou de l’éloigner dans une contrée lointaine, de manière à ce que l’amour de leur père se tourne exclusivement vers eux et leur soit entièrement consacré. Ils se dirent ensuite qu’ils se repentiraient à l’avenir. Une fois parvenus à cette entente, « l’un d’eux » dit – selon Muğâhid, il s’agissait de Sham‘ûn ; selon as-Suddî, de Yahudhâ (Juda) ; enfin, selon Qatâda et Muḥammad ibn Isḥâq, c’était le plus âgé, Rubîl : « Ne tuez pas Youssouf, mais jetez-le au fond du puits, afin que quelque caravane de passage le recueille. »

Parmi les voyageurs, («Si vous devez vraiment accomplir ce que vous proposez inévitablement, alors laissez-le ainsi que je vous l’indique, car c’est une mesure moins extrême que le tuer, le bannir ou l’exiler.») Ils s’accordèrent tous sur ce plan. À ce moment, il est dit dans le Verset :

«Ils dirent : “Ô notre père, pourquoi ne nous fais-tu pas confiance au sujet de Yûsuf, alors que nous voulons vraiment son bien ? (11) Envoie-le avec nous demain pour qu’il se distraie et joue, et nous veillerons certes sur lui. (12) Il répondit : “Il me peine que vous l’emmeniez loin de moi, et je crains qu’un loup ne le dévore tandis que vous serez inattentifs à lui.” (13) Ils dirent : “Si jamais un loup le dévore alors que nous sommes un groupe uni, nous serons alors vraiment des perdants.”» [Yûsuf : 11-14]

Ils demandèrent donc à leur père de laisser partir avec eux leur frère Yûsuf, tout en lui montrant qu’ils souhaitaient le faire paître avec eux, et qu’il puisse se divertir et se détendre. Mais ils lui préparaient en secret ce qu’Allah seul connaissait. Le vénérable père — sur lui la meilleure prière et la plus complète salutation de la part d’Allah — leur répondit : «Mes fils, il m’est pénible d’être séparé de lui ne serait-ce qu’un instant dans la journée, et en plus, je crains que vous ne soyez absorbés par vos jeux et qu’entre-temps le loup ne vienne le dévorer,

puisqu’il est encore petit et que vous ne feriez pas assez attention à lui.»

«Ils dirent : “Si jamais un loup le dévore, alors que nous sommes un groupe, nous serons vraiment des perdants”,» c’est-à-dire : si un loup le prend sous nos yeux, ou si nous nous en détournons au point que cela se produise pendant que nous sommes nombreux, nous serions assurément en situation de faiblesse et de perte. Selon les Gens du Livre, on raconte qu’il l’aurait envoyé derrière eux pour qu’il les rejoigne, mais qu’il se serait égaré en chemin jusqu’à ce qu’un homme le remette sur la bonne route. Ceci est également une de leurs erreurs et méprises dans la traduction, car Ya‘qûb – qu’Allah l’élève en dignité – était bien plus soucieux : il ne l’aurait pas envoyé tout seul !

«Lorsqu’ils l’emmenèrent et se mirent d’accord pour le jeter au fond du puits, Nous lui révélâmes : “Tu les informeras un jour de cet acte qu’ils commettent sans qu’ils s’en rendent compte.” (15) Ils revinrent le soir vers leur père en pleurant. (16) Ils dirent : “Ô notre père, nous sommes partis faire une course, en laissant Yûsuf auprès de nos effets, lorsqu’un loup l’a dévoré. Mais tu ne nous croiras pas, même si nous disons la vérité. (17) Ils apportèrent alors sa tunique tachée d’un faux sang. Il dit : “Non, vos âmes vous ont suggéré quelque chose. Il ne me reste qu’une belle patience, et c’est

Allah qu’il faut implorer contre ce que vous racontez.”» [Yûsuf : 15-18]

Ils ne cessèrent de presser leur père jusqu’à ce qu’il accepte de laisser partir Yûsuf avec eux. À peine avaient-ils quitté son regard qu’ils commencèrent à l’injurier, à le malmener, en paroles et en actes, avant de convenir de le jeter au fond de la citerne (c’est-à-dire dans la partie la plus profonde) sur une sorte de saillie rocheuse au milieu du puits, où se tient celui qui, en cas de faible niveau d’eau, descend pour le puiser. Celui qui remonte l’eau au moyen de la corde s’appelle le «mâtih». Alors qu’ils le précipitèrent dans la citerne, Allah lui révéla qu’il ne manquerait pas d’obtenir secours et issue dans cette épreuve qu’il subissait. Plus tard, il informerait ses frères de leur acte, au moment où il serait élevé en dignité alors qu’eux-mêmes seraient dans le besoin et la crainte, sans qu’ils ne reconnaissent qu’il s’agit de lui.

Selon Mujâhid et Qatâda, ils ne s’aperçurent pas qu’Allah lui avait révélé cette promesse [1287]. Ibn ‘Abbâs rapporte : «Ils ne se doutaient pas non plus qu’il allait leur annoncer la vérité au sujet de leur conduite, à un moment où ils ne le reconnaîtraient pas.» Ibn Jarîr en a également fait le récit [1288]. Quand ils le jetèrent dans le

[1287] Rapporté par Ibn Jarir dans son Tafsir (7/158) et dans son histoire (1/332).

[1288] Rapporté par Ibn Jarir dans son histoire (1/333).

puits et qu’ils s’en allèrent, ils prirent sa tunique pour la salir avec du sang, puis revinrent auprès de leur père, le soir, en pleurant la perte de leur frère, Yûsuf.

Certains Anciens ont dit : « Ne te laisse pas abuser par les larmes de celui qui se plaint, car il se peut qu’un injuste verse des larmes. » Ils ont évoqué, à ce propos, les pleurs des frères de Joseph lorsqu’ils revinrent vers leur père, la nuit, en larmes, c’est-à-dire sous le couvert de l’obscurité, afin de mieux dissimuler leur traîtrise et non pour se justifier. Ils dirent : « Ô notre père ! Nous sommes partis faire une course et nous avons laissé Joseph auprès de nos affaires (c’est-à-dire nos vêtements), et le loup l’a dévoré durant notre absence alors que nous étions occupés à courir. » Puis ils ajoutèrent : « Tu ne nous croiras pas, même si nous disons la vérité », ce qui signifie : « Tu ne nous accorderas aucune foi au sujet de ce que nous racontons — que le loup l’a dévoré — même si nous n’étions pas suspects à tes yeux. Comment donc nous croirais-tu, alors que tu nous soupçonnes déjà ? Tu craignais que le loup ne le dévore, et nous t’avions garanti qu’il ne lui arriverait rien étant donné notre nombre autour de lui ; nous voilà pourtant considérés comme non fiables à tes yeux, et tu es donc excusable de ne pas nous croire dans ces conditions. »

Ensuite, le verset dit : « Ils vinrent avec sa tunique tachée d’un faux sang », c’est-à-dire un sang factice et forgé, car ils avaient pris un chevreau, l’avaient égorgé puis enduit la tunique du sang de l’animal pour donner l’illusion que le loup l’avait dévoré. Ils oublièrent toutefois de la déchirer, et le propre du mensonge est l’oubli. Comme des indices de doute apparurent sur eux, leur stratagème ne trompa pas leur père. Il savait en effet qu’ils étaient animés d’hostilité et de jalousie envers Joseph, car il aimait ce dernier plus que ses autres enfants, ayant décelé en lui, dès son plus jeune âge, des signes de noblesse et de majesté associées à la Prophétie qu'Allah voulait lui conférer. Dès qu’ils obtinrent l’autorisation d’emmener Joseph, ils le privèrent de tout et l’éloignèrent de sa vue ; puis, ils revinrent en versant des larmes, se soutenant les uns les autres dans leur projet. Aussi leur père leur déclara-t-il : « Vos âmes vous ont suggéré quelque chose… La patience est donc belle, et c’est Dieu qu’il faut appeler au secours contre ce que vous racontez. »

Selon les Gens du Livre, ce serait “Reuben” qui aurait proposé de le placer dans le puits afin de pouvoir le récupérer à l’insu des autres et le rendre à son père. Cependant, ceux-là profitèrent d’un moment d’inattention de Reuben pour vendre Joseph à la caravane de passage. Lorsque Reuben revint, en fin de

journée, pour le sortir du puits, il ne le trouva pas ; il se mit alors à crier et à déchirer ses vêtements. Quant aux autres, ils prirent un chevreau, l'égorgèrent et imbibèrent de son sang la tunique de Joseph. Lorsqu'il l'apprit, Jacob déchira également les siens, passa un vêtement noir et resta longtemps affligé par la perte de son fils. Cette version-là des événements démontre leur maladresse dans la description et la mise en scène des faits.

Le récit se poursuit : « Une caravane arriva, et ils envoyèrent leur aide puiser de l'eau. Il lâcha son seau dans le puits et s'écria : "Bonne nouvelle ! Voilà un garçon !" Ils le cachèrent comme étant une marchandise, et Dieu avait pleine connaissance de ce qu'ils faisaient (v. 19). Puis ils le vendirent à un prix dérisoire, quelques dirhams comptés, car ils ne lui accordaient guère de valeur (v. 20). Celui qui l'acheta en Égypte dit à sa femme : "Fais-lui bon accueil ; il nous sera peut-être utile ou l'adopterons-nous comme enfant." C'est ainsi que Nous donnâmes à Joseph une place solide sur terre et que Nous voulions lui enseigner l'interprétation des rêves. Dieu est Maître de Son Ordre, mais la plupart des gens n'en ont pas conscience (v. 21). Lorsqu'il eut atteint sa pleine maturité, Nous lui accordâmes sagesse et savoir. Ainsi récompensons-Nous les bienfaisants (v. 22). » [Yusuf, 19-22]

Dieu nous informe ici de l’histoire de Joseph lorsqu’il fut jeté dans le puits, attendant que la délivrance divine et la miséricorde d'Allah se manifestent. Une caravane de voyageurs arriva, c’est-à-dire des gens en route, selon les Gens du Livre, chargés de pistaches, de pignons et de fruits secs, se rendant de Syrie en Égypte. C’est ainsi que Joseph fut recueilli et amené en Égypte, où l’attendait la destinée voulue par Dieu.

Ils dépêchèrent donc l’un d’entre eux pour puiser de l’eau de ce puits. Lorsque cet homme abaissa son seau, Youssouf (Joseph) s’y accrocha. Quand il le vit, il s’exclama : « Ô ma bonne nouvelle ! », c’est-à-dire : « Voici mon heureuse trouvaille : c’est un garçon ! » Ils le dissimulèrent ensuite en l’assimilant à une simple marchandise, feignant qu’il était un serviteur qu’ils possédaient au milieu de leurs biens négociables. « Et Allah sait parfaitement ce qu’ils font » (Yūsuf, v. 19), c’est-à-dire : Il est au courant du complot de ses frères et de la façon dont celui qui l’a trouvé l’a caché en prétendant qu’il était sa marchandise. Toutefois, Il ne l’a pas empêché, car Il possède en cela une grande sagesse, un décret antérieur et une miséricorde à l’égard des habitants d’Égypte, étant donné ce qu’Allah

[1289](1) « Al-Buṭm » : la graine verte, de la famille des pistachiers, dont l'arbre mesure de quatre à huit mètres. Il pousse dans les terres montagneuses. Son fruit est une coque verte éclatante, entourée d'une enveloppe ligneuse contenant une seule graine, qui est consommée en Syrie, au Liban, en Palestine et en Iraq.

allait accomplir par la main de ce jeune garçon, lequel allait y entrer sous l’apparence d’un captif ou esclave, avant d’en recevoir ensuite la gestion suprême des affaires et de leur apporter, tant ici-bas que dans l’au-delà, un bien incommensurable et indescriptible.

Lorsque les frères de Youssouf s’aperçurent que la caravane l’avait pris, ils les rattrapèrent en affirmant : « C’est notre serviteur, il s’est enfui de chez nous. » Alors ils le vendirent pour un « prix dérisoire » (Yūsuf, v. 20), c’est-à-dire un montant modique. Selon certains, il s’agissait même de fausse monnaie, de « drachmes de peu de valeur » (Yūsuf, v. 20), et ils ne tenaient guère à lui. Ibn Mas‘oûd, Ibn ‘Abbâs, Nof al-Bakkâlî, As-Suddî, Qatāda et ‘Atiyya al-‘Awfî rapportent qu’ils l’ont vendu pour vingt dirhams, qu’ils se partagèrent chacun deux dirhams. Selon Moujâhid, c’étaient vingt-deux dirhams. ‘Ikrima et Muhammad ibn Isḥâq avancent quarante dirhams. Allah est le plus Savant.

« Et celui qui l’acheta en Égypte dit à son épouse : ‘Accorde-lui un accueil généreux, peut-être nous sera-t-il utile ou l’adopterons-nous comme un fils’ » (Yūsuf, v. 21). C’est là un acte de bonté, de miséricorde et de grâce d’Allah envers Youssouf, lié à ce qu’Il voulait lui confier ultérieurement, en termes de bien pour ce bas-monde et pour l’au-delà. On rapporte que celui qui l’acheta était l’‘Azîz d’Égypte,

c’est-à-dire le ministre responsable des trésors du royaume. Ibn Isḥâq indique qu’il avait pour nom Iṭfîr ibn Rūḥayb, et que le roi d’Égypte à cette époque se nommait ar-Rayyân ibn al-Walîd, un homme issu des ‘Amâliqa. D’après lui, l’épouse de l’‘Azîz se nommait « Râ‘îl », fille de Ra‘âyîl, mais d’autres affirment qu’elle se nommait « Zouleïkha » (et l’on pense qu’il s’agit là d’un surnom). Il est également dit qu’elle se nommait « Fakâ » bint Yanûs, selon une narration rapportée par ath-Tha‘labî d’après Abou Hishâm ar-Rifâ‘î.

Muhammad ibn Isḥâq raconte, d’après Muhammad ibn as-Sâ’ib, d’après Abou Ṣâliḥ, d’après Ibn ‘Abbâs, que celui qui le vendit en Égypte – c’est-à-dire celui qui l’amena jusque-là – s’appelait Mâlik ibn Zu‘ar ibn Nawîb ibn ‘Afqâ ibn Madyan ibn Ibrâhîm. Allah est plus Savant. Ibn Isḥâq rapporte également, via Abou ‘Ubayda, une parole d’Ibn Mas‘oûd : « Les trois hommes les plus perspicaces furent : l’‘Azîz d’Égypte lorsqu’il dit à son épouse : “Accorde-lui un accueil généreux” (Yūsuf, v. 21), la femme qui suggéra à son père au sujet de Moïse : “Ô mon père, engage-le, car le meilleur que tu puisses engager est l’homme fort et digne de confiance” (Al-Qaṣaṣ, v. 26), et Abou Bakr aṣ-Ṣiddîq quand il désigna ‘Umar ibn al-Khaṭṭâb à sa succession. »

[1290](1) En marge de A et B : Qaṭfir. (2) Ce qui se trouve entre les deux accolades est omis dans A, alors qu'il se trouve dans B et dans l'édition imprimée.

Puis il fut dit : « Al-‘Azîz l’acheta pour vingt dinars. » Et il fut également rapporté qu’il l’acheta pour son poids en musc, ou pour son poids en soie, ou pour son poids en argent. Dieu est plus savant.

Et Sa parole : « Et c’est ainsi que Nous assurâmes à Joseph une place solide sur la terre » signifie : De même que Nous avions disposé al-‘Azîz et son épouse à se montrer bienveillants envers lui et à prendre soin de lui, Nous lui donnâmes de l’autorité au pays d’Égypte. « Et afin que Nous lui enseignions l’interprétation des récits » c’est-à-dire leur compréhension, et l’interprétation des songes en fait partie. « Dieu est Maître de son Ordre » signifie que lorsqu’Il veut une chose, Il en prépare les causes et les moyens que les hommes ne peuvent imaginer. C’est pourquoi Il dit : « Mais la plupart des gens ne savent pas. »

« Et quand il eut atteint sa pleine maturité, Nous lui accordâmes sagesse et savoir. C’est ainsi que Nous récompensons ceux qui font le bien » [Yûsuf : 22]. Cela montre que tout cela se produisit avant qu’il n’atteigne sa pleine vigueur, c’est-à-dire l’âge de quarante ans auquel Dieu, le Seigneur des mondes, fait descendre la révélation sur Ses prophètes, que la prière et la paix soient sur eux.

Ils ont divergé à propos de la durée de vie correspondant à l’atteinte de la pleine maturité (al-ashudd) : Mâlik, Rabî‘a, Zayd ibn Aslam et

ash-Sha‘bî disent que c’est l’âge de la puberté. Sa‘îd ibn Jubayr dit dix-huit ans. Ad-Dahhâk dit vingt ans. ‘Ikrima dit vingt-cinq ans. As-Suddî dit trente ans. Ibn ‘Abbâs, Mujâhid et Qatâda disent trente-trois ans. Quant à al-Hasan, il dit quarante ans ; ce dont témoigne Sa parole : « Lorsqu’il atteint sa pleine maturité et qu’il atteint quarante ans » [al-Ahqâf : 15].

« Et celle qui se trouvait dans la maison où il vivait le sollicita et ferma bien les portes en disant : “Viens à moi !” Il dit : “à Allah ne plaise ! Il est mon Maître, Il m’a accordé une bonne demeure ; assurément les injustes ne réussissent pas” » [Yûsuf : 23]. « Elle le désira ardemment et il l’aurait également désirée si ce n’était qu’il vit la Preuve de son Seigneur. Ainsi, Nous détournâmes de lui le mal et la turpitude. Il était vraiment l’un de Nos serviteurs sincères » [Yûsuf : 24]. « Ils coururent tous deux vers la porte et elle déchira sa tunique par-derrière ; ils trouvèrent alors son maître auprès de la porte. Elle dit : “Quelle autre peine pour qui voulait du mal à ta famille, sinon d’être jeté en prison ou d’être puni d’un châtiment douloureux ?” [Yûsuf : 25]. Il dit : “C’est elle qui a tenté de me séduire.” Et un témoin, de sa propre famille, témoigna : “Si sa tunique est déchirée par-devant, alors elle dit vrai et lui a menti ; mais si sa tunique est déchirée par-derrière, alors elle a menti et lui dit vrai” » [Yûsuf : 26-27]. « Lorsqu’il vit que sa

tunique était déchirée par-derrière, il dit : “C’est bien là de votre ruse, ô femmes ! Votre ruse est grande. Joseph, ignore cela ! Et toi, demande pardon pour ton péché, car tu es réellement fautive” » [Yûsuf : 28-29].

Dieu ﷻ évoque ainsi la tentative de séduction que la femme d’al-‘Azîz exerça sur Joseph(as) pour obtenir de lui une chose en total désaccord avec sa condition et son rang. Pourtant, cette femme disposait d’une très grande beauté, de biens, d’un statut, de la jeunesse, et elle ferma soigneusement les portes pour se trouver seule avec lui, se prépara et s’embellit en portant ses plus beaux vêtements. Elle était en outre l’épouse d’un ministre, qu’Ibn Isḥâq décrit comme étant la nièce du roi ar-Rayyân ibn al-Walîd, le souverain d’Égypte.

Malgré tout cela, Joseph(as) était un jeune homme d’une beauté et d’un éclat saisissants, mais il était aussi un Prophète, issu de la lignée des Prophètes, si bien que son Seigneur le préserva de l’injustice et le protégea du piège des femmes. Il est le meilleur des nobles serviteurs, faisant partie des sept pieux évoqués dans les deux recueils authentiques (al-Bukhârî et Muslim) par le Sceau des Prophètes ﷺ, lorsqu’il dit, de la part du Seigneur

des Cieux et de la Terre : « Sept (personnes) seront ombragées par Dieu… »

Sous Son ombre, le jour où il n’y aura d’ombre que la Sienne : un imam équitable, un homme qui se souvient d'Allah à l’écart jusqu’à ce que ses yeux se remplissent de larmes, un homme dont le cœur reste attaché à la mosquée à peine en sort-il qu’il y retourne, deux hommes qui s’aiment en Dieu et se réunissent en Son Nom pour ensuite se séparer en Son Nom, un homme qui fait l’aumône de telle sorte que sa main gauche ne sache pas ce que dépense sa main droite, un jeune qui grandit dans l’adoration d'Allah, et un homme qu’une femme de haut rang et de beauté invite à commettre le péché, et qui répond : « Je crains Dieu. »

[1292] Il est donc question ici d’une femme insistant avec la plus grande ardeur pour qu’il cède à son appel. Alors il dit : « à Allah ne plaise ! En vérité, c’est mon seigneur » – autrement dit, son époux, le maître de la maison – « il m’a comblé de bienfaits et honoré mon séjour chez lui. Vraiment, les injustes ne réussissent pas. » Nous avons déjà discuté du verset : « Et vraiment elle le voulut, et il l’aurait voulue, s’il n’avait vu la preuve de son Seigneur », de manière suffisamment détaillée

[1291](1) Voir les propos des Salafs sur le sens de "al-Ashad" dans le Tafsir de al-Tabari (vol. 7, pp. 176-177).

[1292] Rapporté par al-Bukhārī

et satisfaisante dans le commentaire. La plupart des dires des exégètes à ce sujet proviennent des écrits des Gens du Livre ; il est préférable pour nous de nous en détourner. Ce qu'il faut affirmer, c'est qu'Allah l'a préservé et l'a innocenté, qu'Il l'a empêché de commettre cette faute et l'en a protégé. C'est pour cela qu'Allah dit : « Ainsi Nous détournâmes de lui le mal et la turpitude. Vraiment il était un de Nos serviteurs élus. »

« Ils coururent tous deux vers la porte » : il s'enfuit pour échapper à son appel, tandis qu'elle le poursuivit. « Ils trouvèrent alors (c'est-à-dire "ils trouvèrent") son maître » – autrement dit, son mari – « à la porte. » Aussitôt, elle prit la parole pour l'accuser et l'inciter à lui faire du tort : « Elle dit : "Quelle punition mérite celui qui veut du mal à ta famille, si ce n'est la prison ou un châtiment douloureux ?" » Ainsi, c'est elle qui l'accusa, cherchant à se disculper et à préserver sa réputation. C'est pourquoi Youssouf – sur lui la paix – déclara : « C'est elle qui a tenté de me séduire. » Il fut contraint de proclamer la vérité dans cette situation. « Un témoin, de sa famille, témoigna » : on dit qu'il s'agissait d'un nourrisson encore au berceau, ainsi que l'ont rapporté Ibn 'Abbâs, Abou Hourayra, Hilâl ibn Yassâf, al-Hassan al-Basrî, Sa'îd ibn Jubayr et ad-Dahhâk ; c'est également l'avis privilégié par Ibn Jarîr. Il a rapporté à ce sujet un hadith

remontant à Ibn ‘Abbâs, certains le rapportant comme parole directe de ce dernier.

D’autres commentaires disent qu’il s’agissait d’un homme de la famille d’« Oṭfîr », le mari, ou bien un proche de la femme en question. Parmi ceux qui ont soutenu cette thèse figurent

Ibn ‘Abbâs, ‘Ikrima, Mujâhid, Al-Hassan, Qatâda, As-Suddî, Muhammad ibn Ishâq et Zayd ibn Aslam ont rapporté : « (Allah dit) : “S’il est vrai que sa chemise est déchirée par devant, alors elle a dit vrai et il est du nombre des menteurs” : autrement dit, cela prouverait qu’il l’aurait sollicitée, si bien qu’elle se serait défendue jusqu’à déchirer le devant de sa chemise. [1293] Mais “Si sa chemise est déchirée par derrière, alors elle a menti et il est du nombre des véridiques” : cela signifie qu’il s’était enfui loin d’elle, et qu’elle l’avait poursuivi et s’était accrochée à lui, causant la déchirure à l’arrière de sa chemise. C’est ainsi que les faits se sont produits. C’est pourquoi Dieu déclare : “Quand (son mari) vit que sa chemise était déchirée par derrière, il dit : ‘C’est bien là une ruse de votre part (ô femmes) ; votre ruse est vraiment grande’.” (cf. Yusuf : 28)

Ensuite, il se détourna de cette affaire et dit : “Yusuf, passe là-dessus” (cf. Yusuf : 29), c’est-à-dire : “N’en parle à personne”, car le silence

[1293] « قدَّت » : elle a coupé et déchiré.

est, en de telles circonstances, plus convenable et préférable. Puis il lui ordonna de demander pardon pour sa faute et de se repentir auprès de son Seigneur, car lorsque le serviteur se repent auprès d'Allah, Dieu accepte son repentir. Les gens d’Égypte, bien qu’ils vénérassent des idoles, savaient toutefois que Celui qui pardonne les péchés et en tient rigueur est Dieu seul, sans associé en cela. C’est la raison pour laquelle son mari s’adressa à elle ainsi, tout en montrant une forme d’excuse à son égard, car elle avait vu chez Yusuf une perfection à laquelle elle ne pouvait résister, alors que lui était chaste, intègre, préservé dans son honneur et sain de tout reproche. Ainsi lui dit-il : “Demande pardon pour ton péché, car tu es vraiment du nombre de ceux qui ont commis une faute.” (cf. Yusuf : 29)

Dans le même temps, d’autres femmes de la ville, parmi les épouses des notables et les filles des grands personnages, entendirent parler de cette affaire, critiquant et blâmant la femme d’Al-‘Azîz pour avoir tenté de séduire son serviteur et pour l’amour passionnel qu’elle lui portait : “Nous la voyons vraiment dans un égarement évident.” (cf. Yusuf : 30) Par ces propos, elles voulaient dire qu’elle plaçait son affection là où elle n’aurait pas dû, car il n’était qu’un simple esclave et ne méritait pas une telle passion.

Lorsque la femme d’Al-‘Azîz apprit ces railleries et ce dénigrement, elle les invita chez elle afin de justifier sa conduite et de leur montrer que ce jeune homme n’était pas tel qu’elles l’imaginaient. Elle prépara pour elles un lieu où s’installer et donna à chacune un couteau, puis dit à Yusuf : “Sors devant elles !” Lorsqu’elles le virent, elles l’admirèrent au plus haut point et se coupèrent les mains en s’exclamant : “à Allah ne plaise ! Ce n’est pas un être humain, mais bien un ange noble !” (cf. Yusuf : 31) Alors la femme d’Al-‘Azîz s’adressa à elles : “Voilà celui à propos duquel vous me blâmiez. Je l’ai bel et bien sollicité, mais il s’est refusé à moi. Si cependant il ne fait pas ce que je lui ordonne, il sera certainement jeté en prison et comptera parmi les humiliés.” (cf. Yusuf : 32)

Yusuf invoqua alors son Seigneur en disant : “Ô mon Seigneur, la prison m’est plus aimable que ce à quoi elles m’invitent ; et si Tu ne détournes pas de moi leurs complots, je céderai à elles et deviendrai du nombre des ignorants.” (cf. Yusuf : 33) Son Seigneur exauça donc son appel et le préserva de leurs machinations, car Il est Celui qui entend et sait parfaitement.” (cf. Yusuf : 34)

Dieu rappelle ainsi les critiques que formulèrent ces femmes contre celle d’Al-‘Azîz, se moquant d’elle et condamnant son amour immodéré pour son serviteur. Elles la

considéraient dans l’erreur parce qu’elle plaçait sa passion en dehors d’un cadre convenable. Mais la femme d’Al-‘Azîz, après avoir appris leurs propos, voulut se disculper en leur montrant que ce jeune homme n’était nullement ce qu’elles pouvaient s’imaginer. C’est pourquoi elle les rassembla chez elle, afin de prouver qu’en réalité, elle était davantage victime de la splendeur de Yusuf que coupable d’un désir injustifié.

Elle leur prépara un festin similaire et, parmi ce qu’elle avait disposé, il y avait quelque chose qui se coupait au couteau, comme les cédrats [1294] et autres fruits semblables. Elle remit à chacune d’entre elles un couteau. De plus, elle avait préparé Yûsuf(as), l’avait revêtu de ses plus beaux habits, alors qu’il était dans tout l’éclat de sa jeunesse, puis lui ordonna de se présenter ainsi devant elles. Il sortit, resplendissant, plus beau encore qu’une pleine lune. Lorsqu’elles l’aperçurent, elles furent saisies d’admiration (“فَلَمَّا رَأَيْنَهُ أَكْبَرْنَهُ”), c’est-à-dire qu’elles le trouvèrent considérable, le vénérèrent, eurent peur de lui et n’imaginèrent pas qu’un tel être puisse exister parmi les fils d’Adam. Elles furent éblouies par sa beauté au point d’en oublier leur propre personne, se coupant les mains avec ces couteaux sans

[1294] « Al-’atruj » : un arbre qui porte un fruit ressemblant au citron, au goût acide, appelé aussi « pomme des Perses ».

même sentir leurs blessures (“وَقُلْنَ حَاشَ لِلَّهِ مَـا هَذَا بَشَرًا إِنْ هَذَا إِلَّا مَلَكٌ كَرِيمٌ”).

Il est rapporté dans le hadith de l’Isrâ’ (Voyage nocturne) : « Je passai auprès de Yûsuf et constatai qu’il avait reçu la moitié de la beauté. » [1295] Al-Suhaylî [1296] et d’autres éminents savants ont expliqué que l’expression signifie qu’il détenait la moitié de la beauté d’Adam(as). En effet, Allah□ créa Adam de Sa propre main et insuffla en lui de Son esprit, si bien qu’il atteignit la perfection ultime de la beauté humaine. C’est pourquoi les habitants du Paradis y entreront à la stature et à la beauté d’Adam. Or, Yûsuf était pourvu de la moitié de cette beauté ; il n’existait personne de plus beau qu’eux deux, pas plus qu’il n’exista de femme après Hawwâ’ (Ève) qui lui ressemblât davantage que Sârah, l’épouse de l’ami intime (Abraham, que la paix soit sur lui).

Ibn Mas‘oûd a dit : « Le visage de Yûsuf était éclatant comme l’éclair. Lorsque l’une d’entre elles venait le voir pour une requête, il couvrait aussitôt son visage. » D’autres ont rapporté qu’il portait fréquemment un voile afin de ne pas être vu par les gens. Ainsi, lorsqu’il se montra, elles donnèrent raison à la femme du ministre (l’épouse de l’Azîz) d’être éprise de lui, comme cela fut évoqué. Il en résulta qu’elles se

[1295] Rapporté par Ahmad dans son Musnad (t. 3, p. 148 et 286) et par Muslim (p. 162) dans le chapitre sur la foi.

[1296] Voir al-Rawḍ al-ʾanf d'al-Suhailī (t. 1, p. 129).

tailladèrent les mains et se blessèrent avec leurs couteaux, saisies de crainte et de stupeur à sa vue.

[Elle dit :] « Voilà donc celui à cause de qui vous m'avez blâmée ! » Puis elle loua sa parfaite chasteté [1297], en disant : « Certes, j'ai voulu le séduire, mais il s'est préservé » – c'est-à-dire qu'il resta ferme. « Et s'il ne fait pas ce que je lui ordonne, il sera sûrement jeté en prison et comptera parmi les humiliés. » Les autres femmes l'encouragèrent à obéir à sa maîtresse, mais il s'y refusa catégoriquement et s'écarta, étant de la descendance des prophètes. Il invoqua alors son Seigneur en ces termes : « Ô mon Seigneur ! La prison m'est plus chère que ce à quoi elles m'invitent. Et si Tu ne détournes pas de moi leurs manigances, je finirai par céder à elles et je serai du nombre des ignorants. » C'est-à-dire : « Si Tu m'abandonnes à mon propre sort, je ne possède que faiblesse et incapacité ; je ne puis rien pour moi-même, ni en bien ni en mal, si ce n'est ce que Tu veux. Je suis faible à moins que Tu ne me fortifies, ne me protèges et ne me préserves par Ta puissance et Ta force. »

C'est pourquoi Allah dit : « Son Seigneur l'exauça donc et détourna de lui leur ruse. Il est Celui qui entend et qui sait. » (34) « Puis il leur apparut, après qu'ils eurent vu ces preuves, de

[1297] Ainsi dans les manuscrits a et b ; dans l'édition imprimée : « bil-'iṣma » (avec la consonance).

l’emprisonner pour un certain temps. » (35) « Et deux jeunes gens entrèrent avec lui en prison. L’un d’eux dit : “Je me voyais [en rêve] en train de presser du vin.” Et l’autre dit : “Je me voyais portant sur ma tête du pain que les oiseaux venaient manger. Indique-nous donc l’interprétation de [notre vision], car nous te considérons comme un bienfaisant.” » (36) [Yûsuf] dit : « Aucun aliment ne vous sera servi sans que je vous en donne l’interprétation avant qu’il ne vous arrive. Cela fait partie de l’enseignement que mon Seigneur m’a dispensé. En vérité, j’ai délaissé… » (36)

«La religion d’un peuple qui ne croit pas en Dieu et qui nie l’Au-delà (37). J’ai plutôt suivi la religion de mes pères : Abraham, Isaac et Jacob. Il ne nous sied pas d’associer qui que ce soit à Allah. C’est là une grâce d'Allah envers nous et envers les gens, mais la plupart des gens ne sont pas reconnaissants (38). Ô mes deux compagnons de prison, des divinités multiples sont-elles meilleures, ou Dieu, l’Unique, le Dominateur suprême (39) ? Vous n’adorez, en dehors de Lui, que des noms que vous avez vous-mêmes nommés, vous et vos pères, et pour lesquels Dieu n’a fait descendre aucune preuve. Le jugement n’appartient qu’à Allah. Il a ordonné de n’adorer que Lui. Telle est la religion droite, mais la plupart des gens ne savent pas (40). Ô mes deux compagnons de prison, quant à l’un de vous, il servira son

maître en vin, et quant à l’autre, il sera crucifié et les oiseaux mangeront de sa tête. L’affaire sur laquelle vous me consultez est déjà tranchée (41).» [Yusuf : 34-41]

Allah mentionne à propos d’al-‘Azîz et de son épouse qu’il leur apparut, c’est-à-dire qu’ils décidèrent, après avoir constaté l’innocence de Yûsuf, de l’emprisonner un certain temps, afin d’atténuer les propos des gens à propos de cette affaire et d’éteindre tout remous à son sujet. Ils voulaient aussi donner à penser qu’il avait cherché à la séduire et qu’il était jeté en prison pour cette raison. Ils l’emprisonnèrent donc par injustice et par pur abus de pouvoir. Or tout cela faisait partie du plan qu'Allah avait décrété pour lui et par lequel Il le préserva : cette incarcération l’éloignait en effet de leur fréquentation et de toute promiscuité avec eux. De là, certains soufis – comme le rapporte ash-Shâfi‘î – ont déduit qu’une forme de protection consiste parfois à ne pas trouver [1298].

Allah dit : «Deux jeunes gens entrèrent en prison avec lui.» On rapporte que l’un d’eux était l’échanson du roi, nommé, dit-on, “Nabû”, et l’autre son boulanger – celui qui préparait sa nourriture et que les Turcs appellent «al-jâshankîr», nommé, toujours selon certains, “Mujalath”. Le roi les soupçonna et les fit donc enfermer. Voyant Yûsuf dans la prison, ils furent

[1298] C'est-à-dire : qu'il ne trouve pas ce qui constitue l'épreuve.

séduits par son allure, sa guidance, sa noble tenue, ses paroles et ses actes, par l’importance de son adoration envers son Seigneur, et par sa bienfaisance à l’égard des gens. Chacun d’eux fit alors un songe qui lui correspondait.

Les exégètes rapportent qu’ils rêvèrent tous deux la même nuit : l’échanson vit trois branches de vigne qui bourgeonnaient, fleurissaient et donnaient des grappes de raisin, qu’il pressait pour en remplir la coupe du roi. Quant au boulanger, il vit sur sa tête trois paniers de pain dont les oiseaux voraces picoraient celui du haut. Ils rapportèrent donc leurs rêves à Yûsuf et le prièrent de leur en donner l’interprétation, en disant : «Nous te voyons vraiment parmi les bienfaisants.»

Yûsuf leur expliqua qu’il était savant en la matière et leur dit : «Aucune nourriture que l’on vous apportera ne viendra à vous sans que je ne vous en annonce auparavant l’interprétation.» Selon certains commentateurs, cela signifie : “Quel que soit votre songe, je vous l’expliquerai avant qu’il ne se réalise, et il se produira comme je l’aurai dit.” D’autres disent : “Je vous informerai de la nature de la nourriture qui vous sera donnée – sucrée ou acide – avant qu’elle ne vous parvienne.” Ainsi parla ‘Îsâ : «Je vous informe de ce que vous mangez et de ce que vous accumulez dans vos maisons.» [Al ‘Imrân : 49].

Yûsuf leur dit ensuite que ce savoir était un bienfait divin, car il croyait en Dieu, L'unifiait et suivait la religion de ses nobles ancêtres Abraham…»

Abraham, Isaac et Jacob(as) ont déclaré : « Il ne nous convenait pas d'associer quoi que ce soit à Allah. Cela est une grâce d'Allah envers nous » – c'est-à-dire : Il nous a guidés à cela – « et envers les gens » – c'est-à-dire : Il nous a ordonné de les appeler à Lui, de les éclairer et de leur montrer la voie, laquelle est profondément ancrée dans leur nature et implantée dans leur disposition innée. « Mais la plupart des gens ne sont pas reconnaissants. »

Ensuite, il (Yusuf/Joseph) les invita au monothéisme et condamna l'adoration de toute autre divinité qu'Allah. Il rabaissa la valeur des idoles, les ridiculisa et dénigra leur pouvoir, en disant : « Ô mes compagnons de prison, est-il meilleur d'adorer des divinités dispersées ou Dieu, l'Unique, le Dominateur suprême ? Vous n'adorez, en dehors de Lui, que des noms que vous avez inventés vous et vos pères, et à propos desquels Dieu n'a fait descendre aucune preuve. Le jugement n'appartient qu'à Allah. Il a commandé de n'adorer que Lui. Voilà la religion droite, mais la plupart des gens ne savent pas. » [Yusuf : 39-40]

C'est-à-dire : c'est Lui qui dispose de Sa création et agit comme Il le veut ; Il guide qui Il veut et égare qui Il veut. « Il a commandé de

n’adorer que Lui », autrement dit Dieu seul, sans associé. « Voilà la religion droite », c’est-à-dire le chemin rectiligne et la voie juste. « Mais la plupart des gens ne savent pas », c’est-à-dire qu’ils ne suivent pas cette voie, en dépit de son évidence et de sa clarté. Le fait qu’il s’adressa ainsi à ses deux compagnons en ces circonstances fut tout à fait approprié, car ils avaient une haute estime pour lui et étaient enclins à recevoir ce qu’il disait. Il était donc logique de les appeler à ce qui leur serait plus profitable que ce pour quoi ils l’avaient interrogé.

Puis, lorsqu’il eut accompli son devoir et leur eut transmis l’orientation nécessaire, il dit : « Ô mes compagnons de prison, quant à l’un de vous, il servira du vin à son maître… ». On rapporte qu’il s’agissait du serviteur chargé de verser à boire. « Quant à l’autre, il sera crucifié et les oiseaux mangeront de sa tête… ». On rapporte qu’il s’agissait du boulanger. « L’affaire sur laquelle vous me consultiez est donc arrêtée », c’est-à-dire qu’elle se réalisera inéluctablement. C’est à ce propos qu’est cité le hadith : « Le rêve reste suspendu tant qu’il n’est pas interprété ; lorsqu’il est interprété, il se réalise. » [1299]

Il est rapporté de Ibn Mas‘ûd, Mujâhid et ‘Abd ar-Rahmân ibn Zayd ibn Aslam qu’ils dirent : «

[1299] Rapporté par Ahmad dans le Musnad (4/10), Ibn Māja

Ils n’avaient rien rêvé. » Joseph leur répondit : « L’affaire sur laquelle vous me consultiez est donc arrêtée. »

« Et il dit à celui des deux dont il pensait qu’il serait sauvé : “Parle de moi auprès de ton seigneur.” Mais le diable lui fit oublier de rappeler [le cas de Joseph] à son maître ; Joseph resta donc en prison pendant quelques années. » [Yusuf : 42]

Dieu informe ici que Joseph(as) dit à celui qu’il croyait sauvé (le serviteur chargé de verser à boire) : « Souviens-toi de mon affaire auprès de ton seigneur », c’est-à-dire parle-lui de moi et de la façon dont je suis enfermé ici sans aucune faute. Ceci indique qu’il est permis de recourir à des moyens matériels, ce qui ne contredit pas la confiance en Dieu, le Seigneur des seigneurs.

La parole suivante : « Le diable lui fit oublier d’évoquer son maître » signifie que le diable fit oublier à celui qui fut sauvé de mentionner ce que Joseph lui avait recommandé. C’est ainsi que l’expliquent Mujâhid, Muhammad ibn Isḥâq et d’autres, et c’est la bonne interprétation, également rapportée par les Gens du Livre. « Joseph resta donc en prison pendant quelques années. » Le mot « quelques » (biḍ‘) fait référence à une durée allant de trois à neuf ans ; certains disent jusqu’à sept ans, d’autres jusqu’à cinq, et d’autres encore affirment qu’il s’agit de toute période inférieure à dix ans,

comme l’a rapporté ath-Tha‘labî. On peut dire « quelques femmes » ou « quelques hommes », mais al-Farrâ’ interdit l’emploi de « quelques » (biḍ‘) pour une période inférieure à dix, préférant plutôt le terme « neyf ».

Et Allah dit : « Il demeura donc en prison quelques années » ; et Il a dit : « En quelques années » [ar-Rûm : 4]. Ceci vient en réfutation de cette affirmation.

Al-Farrâ’ a dit : « On dit “bida‘ata ‘ashara” (quelques dizaines), ainsi que “bida‘ata wa-‘ishrûna” (vingt et quelques) jusqu’à quatre-vingt-dix. En revanche, on ne dit pas “bida‘ wa-mi’a” (cent et quelques) ni “bida‘ wa-alf” (mille et quelques). » Al-Jawharî n’était pas d’accord pour tout ce qui dépasse “bida‘ata ‘ashara” et il a interdit qu’on dise “bida‘ata wa-‘ishrûna” jusqu’à quatre-vingt-dix.

Dans le recueil authentique (as-Sahîh), il est rapporté : « La foi comprend quelques soixante branches. » Dans une autre version : « … et soixante-dix branches, la plus élevée étant de dire “La ilaha illa Allah” (Il n’est de divinité qu’Allah) et la plus basse consistant à ôter du chemin ce qui peut nuire. » [1300]

Quant à celui qui soutient que le pronom dans la parole divine : ﴿فَأَنْسَاهُ الشَّيْطَانُ ذِكْرَ رَبِّهِ﴾ (le Diable lui fit oublier le rappel auprès de son Seigneur) se rapporte à Yûsuf (Joseph), ce qu’il

[1300] Rapporté par al-Bukhārī, n° 9, et Muslim, n° 35 dans le chapitre de la foi, ainsi qu'Ahmad (2/445), Abū Dāwūd

a avancé est jugé faible, même si cela a été rapporté d’après Ibn ‘Abbâs et ‘Ikrima. Le hadith rapporté par Ibn Jarîr [1301] à ce sujet est faible sous tous ses aspects. Ibrâhîm ibn Yazîd al-Khawzî al-Makkî l’a rapporté seul, et c’est un transmetteur abandonné (matrûk). Quant au hadith mursal de al-Hasan et de Qatâda, il n’est pas recevable, et a fortiori dans ce cas précis, et Dieu est plus savant.

Pour ce qui est de la parole qu’Ibn Hibbân rapporte dans son recueil authentique [1302] au sujet de la raison pour laquelle Yûsuf est resté en prison aussi longtemps, il est dit : « Al-Fadl ibn al-Habâb al-Jumahî nous a informés, Musaddad ibn Musarhad nous a rapporté, Khâlid ibn ‘Abd Allâh nous a transmis, d’après Muhammad ibn ‘Amr, d’après Abû Salama, d’après Abû Hurayra, que le Messager d'Allah a dit : “Qu’Allah fasse miséricorde à Yûsuf ! Sans la parole qu’il prononça ﴿اذْكُرْنِي عِنْدَ رَبِّكَ﴾ (Souviens-toi de moi auprès de ton seigneur), il ne serait pas demeuré en prison le temps qu’il y a passé. Qu’Allah fasse aussi miséricorde à Lût : certes, il se réfugia en un puissant appui lorsqu’il dit à son peuple : ﴿لَوْ أَنَّ لِي بِكُمْ قُوَّةً أَوْ آوِي إِلَى رُكْنٍ شَدِيدٍ﴾ [Hûd : 80]. Après lui, Dieu n’a envoyé aucun prophète sans qu’il ne fût établi dans l’aisance au milieu de son peuple.” » Ce

[1301] Dans le Tafsīr (7/221).

[1302] al-Iḥsān

hadith est jugé “munkar” (reprouvé) dans cette chaîne de transmission. Muhammad ibn ‘Amr ibn ‘Alqama rapporte certaines choses isolées qui suscitent l’étonnement, et cette assertion-ci est parmi les plus surprenantes. Ce que rapportent les deux recueils authentiques (al-Bukhârî et Muslim) confirme son erreur, et Allah sait mieux.

« Et le roi dit : “En vérité, je vois (en songe) sept vaches grasses mangées par sept maigres, et sept épis verts ainsi que d’autres secs. Ô notables, donnez-moi votre interprétation de mon songe, si vous savez interpréter les rêves.” Ils répondirent : “Ce ne sont que des rêves confus et nous ne savons pas interpréter de tels songes.” Or celui des deux (prisonniers) qui fut sauvé se rappela, après un certain temps, et dit : “Je vous en donnerai l’interprétation ; envoyez-moi donc.” (Il vint et dit) : “Ô Yûsuf, homme véridique, éclaire-nous au sujet de sept vaches grasses que sept maigres dévorent, et de sept épis verts ainsi que d’autres secs, afin que je retourne auprès des gens pour qu’ils sachent.” (Yûsuf) dit : “Vous cultiverez sept années durant, sans relâche ; ce que vous aurez moissonné, laissez-le en épis, à l’exception d’une petite quantité pour votre consommation. Puis viendront ensuite sept années difficiles qui dévoreront tout ce que vous aurez amassé pour elles, à l’exception

d’un peu de ce que vous aurez préservé. Puis viendra…” »

«Après cela, viendra une année durant laquelle les gens seront secourus par la pluie et pourront presser leurs récoltes» (Yusuf : 43-49). Cela fit partie des raisons qui entraînèrent la libération de Joseph(as) de sa prison avec honneur et considération. En effet, le roi d’Égypte, al-Rayyân ibn al-Walîd ibn Tharwân ibn Arasha ibn Fârân ibn ‘Amr ibn ‘Amlâq ibn Lâwudh ibn Sâm ibn Noé, fit ce songe.

Les Gens du Livre rapportent qu’il rêva qu’il se tenait au bord d’un fleuve et qu’en sortaient sept vaches grasses qui se mirent à paître dans une prairie voisine. Puis, sept autres vaches maigres et débiles sortirent du même fleuve, paissèrent à leurs côtés, avant de se tourner contre elles et de les dévorer. Le roi se réveilla alors, effrayé, se rendormit et vit cette fois sept épis verts poussant sur une même tige, et sept autres épis secs et flétris qui dévoraient les épis verts. Il se réveilla de nouveau, terrifié.

Lorsqu’il raconta son rêve aux notables de sa cour, nul parmi eux n’était capable d’en donner l’interprétation. Ils dirent plutôt : «Ce sont des rêves confus» – c’est-à-dire un mélange d’images nocturnes dépourvues de sens – et ajoutèrent : «Nous ne connaissons rien à l’interprétation des rêves.»

C’est alors que celui des deux prisonniers, qui avait été gracié et auquel Joseph avait

demandé de le mentionner auprès de son maître, se souvint de lui à ce moment précis, par décret d'Allah dont la sagesse est insondable. Ayant entendu le songe du roi et la stupéfaction générale devant l'incapacité à l'expliquer, il se rappela de Joseph et du conseil dont celui-ci l'avait chargé. C'est le sens du verset : «Celui des deux qui fut sauvé se souvint alors, après un certain temps» (Yusuf : 45). Certains, comme Ibn 'Abbâs, 'Ikrima et ad-Dahhâk, ont lu «après une période d'oubli». Mujâhid a même récité «ba'da umh» en immobilisant la lettre mîm, ce qui indique également l'oubli. Le poète l'évoque en disant : «J'ai oublié, moi qui n'oubliais jamais le récit... Ainsi va le temps, qui fait périr l'intelligence.»

Il s'adressa donc au roi et à ses conseillers en disant : «Je vous donnerai l'interprétation de ce rêve ; laissez-moi donc partir (voir Joseph).» Puis il alla trouver Joseph et lui dit : «Ô Joseph, homme de vérité, éclaire-nous sur ces sept vaches grasses dévorées par sept autres maigres, et sur ces sept épis verts et sept autres secs, afin que je retourne auprès des gens et qu'ils sachent l'explication.»

Selon les Gens du Livre, lorsque le roi entendit le récit du songe d'après ce que lui rapportait l'échanson, il fit venir Joseph à sa cour, et Joseph lui offrit l'interprétation. Mais c'est une erreur : la vérité est telle qu'elle est racontée dans le Coran, et non pas comme le

colportent ces ignorants, comparables à des taureaux, parmi certains lecteurs et docteurs. Joseph(as) dispensa alors le savoir qu'il détenait sans tarder, sans imposer de conditions ni demander sa libération immédiate. Il expliqua le sens du rêve : il y aurait sept années d'abondance suivies de sept années de disette, et ensuite un an de pluie bienfaisante et de prospérité. C'est le sens du verset : «Puis viendra, après cela, une année où les gens seront secourus par la pluie et pourront presser (leurs récoltes).»

« Et dans ce passage, "wa fīhi yaʿṣirūna" (وَفِيهِ يَعْصِرُونَ), il s'agit de ce qu'ils pressaient à partir des cannes à sucre, des raisins, des olives, du sésame et d'autres plantes. Joseph(as) leur interpréta ainsi le rêve et leur montra la voie du bien, en les guidant sur ce qu'ils devaient faire en périodes d'abondance et de disette : emmagasiner les grains durant les sept années de fertilité, dans leurs épis, à l'exception de ce qui était destiné à la consommation, puis réduire les semailles lors des sept années de sécheresse suivantes, car il était vraisemblable que la semence ne donnerait pas de récolte. Une telle explication révèle la perfection de son savoir et la profondeur de son raisonnement.

[1303](1) Amhit : J'ai oublié. Et dans le Tafsīr al-Qurṭubī (9/201) : cela mène à la perte des esprits. (2) Ainsi dans « A » et « B » ; et Qarrāy : beaucoup de lecture, l'intention étant les lecteurs et les savants parmi les Juifs. (3) Dans l'édition imprimée : « et non la demande de sortie ». Dans « A », le terme « sortie » est peu clair.

﴿Et le roi dit : “Amenez-le-moi !” Puis, lorsque le messager arriva auprès de lui, Joseph dit : “Retourne auprès de ton seigneur et demande-lui : ‘Que s’est-il passé avec les femmes qui se sont coupé les mains ? Mon Seigneur connaît bien leur ruse.’” (50) Le roi leur demanda : “Quelle était donc votre affaire lorsque vous avez sollicité Joseph pour qu’il cède à vos désirs ?” Elles répondirent : “à Allah ne plaise ! Nous n’avons rien relevé de mal à son propos.” Alors la femme de l’Azîz (Zuleikha) s’écria : “La vérité s’est désormais révélée : c’est moi qui l’ai sollicité et, assurément, il est du nombre des véridiques.” (51) “C’est afin qu’il sache que je ne l’ai pas trahi en son absence, et certes Dieu ne guide pas la ruse des traîtres. (52) Je ne m’innocente cependant pas moi-même, car l’âme est très encline au mal, à moins que mon Seigneur n’ait fait miséricorde. Mon Seigneur est certes Pardonneur et Très Miséricordieux.” (53)﴾ [Yûsuf : 50-53].

Lorsque le roi prit pleinement conscience de la vaste science de Joseph(as), de la solidité de son discernement et de la justesse de son jugement, il ordonna qu’il soit amené en sa présence, afin qu’il fasse partie de son entourage proche. Quand le messager lui transmit cet ordre, Joseph préféra ne pas quitter sa prison avant que chacun ne sache qu’il y avait été enfermé à tort et injustement, et qu’il fût établi clairement qu’il était innocent

des accusations mensongères portées contre lui. C’est pourquoi il dit : « Retourne auprès de ton seigneur », c’est-à-dire le roi, « et demande-lui : ‘Que s’est-il passé avec les femmes qui se sont coupé les mains ? Mon Seigneur connaît bien leur ruse.’ » On a dit que cela signifie : “Mon maître (l’Azîz) sait que je suis innocent de ce dont on m’a accusé.” Autrement dit, fais en sorte que le roi les interroge sur mon refus catégorique lorsqu’elles me sollicitèrent et m’incitèrent à un acte qui n’est ni convenable ni droit.

Lorsque ces femmes furent interrogées, elles reconnurent ce qui s’était réellement passé, et attestèrent aussi la conduite louable de Joseph : « Elles dirent : ‘à Allah ne plaise ! Nous n’avons rien relevé de mal à son propos.’ » C’est alors que la femme de l’Azîz (Zuleikha) déclara : « Maintenant, la vérité s’est manifestée au grand jour : c’est moi qui l’ai sollicité, et il est assurément du nombre des véridiques », c’est-à-dire qu’il était sincère en affirmant son innocence, qu’il n’avait pas répondu à ses sollicitations et qu’il avait été jeté en prison par pure injustice et calomnie.

Allah dit : “C’est afin qu’il sache que je ne l’ai pas trahi en son absence et qu'Allah ne guide pas la ruse des traîtres.” Certains exégètes disent qu’il s’agit là de la parole de Joseph, c’est-à-dire : “Si j’ai tenu à ce que toute la vérité soit clairement établie, c’est pour que

l’Azîz sache que je ne l’ai pas trahi en secret.” D’autres estiment qu’il s’agit de la suite de la parole de Zuleikha, avouant ainsi à son époux qu’elle ne l’avait pas trahi dans la réalité, puisque cela se limita à une tentative sans qu’il y eût eu de faute accomplie. Nombre de savants ont embrassé cette seconde opinion, tandis qu’Ibn Jarîr et Ibn Abî Hâtim n’ont rapporté que la première.

“Et je ne m’innocente pas moi-même : car l’âme est très encline au mal, à moins que mon Seigneur n’ait fait miséricorde. Mon Seigneur est certes Pardonneur et Très Miséricordieux.” (53) Là encore, certains l’attribuent à la parole de Joseph, d’autres à celle de Zuleikha, en lien avec les deux explications énoncées. Le fait qu’il s’agisse de la suite du propos de Zuleikha semble plus cohérent et plus fort, Allah sait mieux.

Et le roi dit : “Amenez-le-moi pour que je le prenne à mon service particulier.” Lorsqu’il lui adressa la parole, [le roi] déclara : “Tu jouis aujourd’hui auprès de nous d’un rang élevé et de toute confiance.” (54) Il [Joseph] répondit : “Confie-moi l’intendance des réserves du pays, je suis en effet gardien et informé.” (55) C’est ainsi que Nous donnâmes à Joseph l’autorité sur cette terre, pour qu’il s’y établisse où il le voulait. Nous accordons Notre miséricorde à qui Nous voulons et ne laissons jamais perdre la récompense des bienfaisants. (56) La

récompense de l’au-delà est certes meilleure pour ceux qui croient et craignent [Dieu]. (57)﴾ [Yûsuf : 54-57].

Ainsi, lorsqu’il apparut clairement au roi que Joseph était innocent de tout reproche, son rang s’éleva et il gagna la confiance du souverain.

La dignité de son domaine fut ainsi préservée de ce qu’ils avaient manifesté à son sujet et de ce qu’ils lui attribuaient. (﴿Et le roi dit : « Amenez-le-moi, je veux me l’attacher (le réserver) pour moi-même. »﴾) c’est-à-dire : je vais en faire mon proche, un haut dignitaire de mon État, et un notable de ma cour. Lorsque le roi lui adressa la parole, écouta ses propos et constata sa situation, il déclara : (﴿« Aujourd’hui, tu as chez nous une haute place et tu jouis de la confiance. »﴾), c’est-à-dire : tu es investi d’un rang éminent et de la confiance (royale).

(﴿Il dit : « Mets-moi à la tête des trésors du pays, je suis certes un gardien avisé. »﴾) Il demanda ainsi au roi de le nommer responsable de ce qui concernait les greniers [1304], en prévision du chaos qui risquait de survenir après l’écoulement des sept années d’abondance. Il voulait y veiller de manière à satisfaire Dieu en prenant des précautions pour eux et en faisant preuve de bonté envers eux.

[1304] Al-Ahrā’ : pluriel de al-Huryā’, désignant une grande maison où sont entreposées les vivres du sultan (magasin ou entrepôt).

Il informa le roi qu’il était « حفيظ » : c’est-à-dire, capable de préserver ce qui lui serait confié sans le trahir, et « عليم », c’est-à-dire compétent pour gérer les affaires et ce qui relève de l’administration des greniers. Dans ce passage, il y a une preuve de la légitimité de demander la fonction de gouverneur lorsqu’on se sait honnête et apte à l’exercer.

Selon les gens du Livre, Pharaon honora grandement Joseph(as), le plaçant à la tête de toute la terre d’Égypte, lui remit son anneau royal en soie, le para d’un collier d’or et le fit monter dans son second char. On cria devant lui : « Tu es seigneur et souverain. » Pharaon lui dit aussi : « Je ne te suis supérieur que par le trône. » Ils racontent que Joseph avait alors trente ans et que le roi lui donna pour épouse une femme de haut rang.

Al-Thaʿlabī [1305] rapporte que Joseph démit « Affîr » de sa fonction et la prit pour lui-même. On dit que lorsque celui-ci mourut, il lui donna pour femme « Zulaykha » et découvrit qu’elle était toujours vierge : son époux ne s’approchait pas des femmes. Elle enfanta deux fils à Joseph(as), « Éphraïm » et « Manassé ». On raconte que Joseph régna alors pleinement sur l’Égypte et qu’il gouverna avec justice. Hommes et femmes l’aimèrent.

[1305] Voir «Qisas al-Anbiyā’» de al-Thaʿālibī (p. 128).

On rapporte aussi que, le jour où Joseph entra auprès du roi, il avait trente ans et que le roi lui adressa la parole en soixante-dix [1306] langues différentes; Joseph [1307] lui répondit dans chacune de ces langues, ce qui impressionna le roi malgré le jeune âge de Joseph. Allah sait mieux [1308].

Allah dit : (« Ainsi avons-Nous donné à Joseph le pouvoir sur la terre : il s'y installe où il veut. »). Autrement dit, après son emprisonnement, sa détresse et son isolement, il eut toute liberté de circuler dans les contrées d'Égypte, où il séjourna où bon lui semblait, accueilli avec honneur, considéré et admiré, (« Nous gratifions de Notre miséricorde qui Nous voulons et Nous ne faisons jamais perdre la récompense des bienfaisants. »), c'est-à-dire que tout cela relève de la récompense et de la rétribution divine pour le croyant, en plus de ce qu'il aura accumulé pour l'Au-delà en immense bien et en abondante rémunération.

C'est pourquoi Allah dit : (« Et la récompense de l'Au-delà est bien meilleure encore pour ceux qui croient et qui pratiquent la piété. »).

[1306] Ceci fait partie des exagérations caractéristiques des récits israélites, ce qui indique leur fabrication et leur fausseté.

[1307] Dans l'édition imprimée : «وفي كلّ» («et dans chaque»).

[1308] Tel quel dans la copie B, dans la copie A : «حذاقة» («habileté»).

On rapporte qu’« Affîr », le mari de « Zulaykha », était décédé, que le roi choisit alors Joseph pour le remplacer et lui donna la main de « Zulaykha ». Ainsi, Joseph fut-il ministre loyal.

Et Muhammad ibn Isḥāq a rapporté que le souverain d’Égypte, Al-Walīd ibn ar-Rayyān, s’était converti à l’Islam par l’intermédiaire de Yūsuf(as). Allah sait mieux. Et certains ont dit :

[vers tirés de la métrique at-Tawīl]

« Au-delà de l’étroitesse de la crainte s’étend un vaste espace de sécurité…

Et la première chose qui réjouit provoque pourtant l’extrême tristesse.

Ne désespère donc pas, car Dieu a fait de Yūsuf le maître de Ses trésors,

Après l’avoir sauvé de la prison. »

« (58) Les frères de Yūsuf vinrent donc et pénétrèrent auprès de lui. Il les reconnut, tandis qu’eux ne le reconnurent pas.

(59) Lorsqu’il leur eut préparé leur chargement, il dit : “Amenez-moi un de vos frères, le fils de votre père. Ne voyez-vous pas que je mesure pleinement et que je suis le meilleur des hôtes ?

(60) Si vous ne me l’amenez pas, il n’y aura plus de ration pour vous de ma part, et ne vous approchez plus !”

(61) Ils dirent : “Nous allons essayer de persuader son père, et nous y parviendrons certainement.”

(62) Et il dit à ses serviteurs : “Remettez leurs marchandises dans leurs bagages ; peut-être les reconnaîtront-ils en retournant chez les leurs, afin qu’ils reviennent.” » [Yūsuf : 58-62]

Allah informe ici de la venue des frères de Yūsuf(as) au pays d’Égypte pour y acheter des provisions, après que les années de disette eurent touché toutes les contrées et leurs habitants. Yūsuf(as) était alors investi de l’autorité sur l’Égypte, sur les plans religieux et temporel. Lorsqu’ils se présentèrent à lui, il les reconnut, tandis qu’eux ne le reconnurent pas, car ils n’imaginaient pas la haute position et la grandeur auxquelles Yūsuf(as) était parvenu. Voilà pourquoi il les reconnut, alors qu’eux l’ignoraient.

Selon les Gens du Livre, lorsqu’ils se présentèrent à lui, ils se prosternèrent devant lui ; il les reconnut mais voulut qu’eux ne le reconnaissent pas, si bien qu’il leur parla durement en disant : “Vous êtes des espions, venus recueillir des informations sur mon pays.” Ils répondirent : “à Allah ne plaise ! En vérité, nous ne sommes venus qu’acheter de la nourriture pour notre peuple frappé par la peine et la famine. Nous sommes tous fils d’un même père vivant à Canaan, et nous étions douze hommes : l’un de nous a disparu et le plus jeune est resté auprès de notre père.” Il leur dit : “Je dois vérifier la véracité de vos paroles.”

Selon ce qu’ils rapportent, il les garda en prison trois jours, puis les libéra et retint Siméon auprès de lui pour qu’ils lui ramenassent leur autre frère. Certains aspects de ce récit sont toutefois sujets à caution.

Allah dit : « Lorsqu’il leur eut préparé leur chargement… », c’est-à-dire qu’il leur donna ce qui était d’usage comme ration, une cargaison par chameau et par personne, sans leur accorder davantage. « Il dit : “Amenez-moi un de vos frères, le fils de votre père.” », après leur avoir demandé quel était leur nombre et quel était leur état. Ils répondirent : “Nous étions douze hommes. L’un d’entre nous a disparu et son frère cadet est resté auprès de notre père.” Il leur dit alors : “Lorsque vous reviendrez l’année prochaine, amenez-le-moi avec vous.” Quant aux propos : « Ne voyez-vous pas que je mesure pleinement et que je suis le meilleur des hôtes ? », ils soulignent le bon accueil qu’il leur a réservé et le traitement généreux qu’ils ont reçu de lui. Par là, il les encourageait à revenir avec leur frère.

Toutefois, il les menaça si jamais ils refusaient : « Si vous ne me l’amenez pas, il n’y aura plus de ration pour vous de ma part et ne vous approchez plus ! », c’est-à-dire qu’il ne leur accorderait plus de provisions et qu’ils ne pourraient plus l’approcher, contrairement à l’hospitalité initiale dont ils avaient bénéficié. Ainsi, Yūsuf(as) voulait absolument qu’ils fassent

venir leur frère, afin d’apaiser son désir de le revoir, usant à la fois de la promesse et de l’intimidation.

Ils dirent : « Nous allons essayer de persuader son père », c’est-à-dire : “Nous userons de tous les moyens possibles pour qu’il accepte de le laisser venir avec nous jusqu’à toi.” « Et nous y parviendrons certainement », autrement dit : “Nous sommes capables d’atteindre cet objectif.”

Puis, il ordonna à ses serviteurs de remettre leur marchandise – à savoir ce qu’ils avaient apporté en échange des provisions – dans leurs bagages à l’insu de ceux-ci : « afin qu’ils la reconnaissent quand ils reviendront auprès des leurs et qu’ils reviennent peut-être. » Il fut dit qu’il voulait qu’ils la rendent s’ils la trouvaient une fois rentrés chez eux. Il fut également dit qu’il craignait qu’ils n’eussent plus de quoi revenir une seconde fois. Ou encore, qu’il répugnait à prendre d’eux un paiement pour la provision. Les exégètes ont divergé sur la nature de leur marchandise et l’on rapporta, du côté des Gens du Livre, qu’il s’agissait de pièces argentées frappées, ce qui semble plus probable, et Allah sait mieux.

Lorsqu’ils revinrent auprès de leur père, ils dirent : « Ô notre père ! On nous a refusé la mesure. Envoie notre frère avec nous, et nous pourrons ainsi obtenir ce que nous souhaitons, et nous veillerons sur lui. » Il répondit : « Vais-je

vous faire confiance sur son compte comme je vous ai déjà fait confiance pour son frère ? Dieu est le Meilleur Gardien et Il est le plus Miséricordieux des miséricordieux. » Puis, lorsqu'ils ouvrirent leurs bagages, ils constatèrent que leur marchandise leur avait été rendue. Ils dirent alors : « Ô notre père, que pourrions-nous désirer de plus ? Notre marchandise nous a été restituée. Nous pourvoirons aux besoins de notre famille, nous veillerons sur notre frère, et nous obtiendrons encore la charge d'un chameau supplémentaire, ce qui est une charge facile. » Il répondit : « Je ne l'enverrai pas avec vous avant que vous ne me donniez un engagement devant Dieu, me promettant de me le ramener à moins que vous ne soyez tous accablés. » Et lorsqu'ils lui eurent fourni cet engagement, il déclara : « Dieu est garant de ce que nous disons. »

Il ajouta : « Ô mes fils, n'entrez pas par une seule porte, mais entrez par des portes différentes. Je ne puis rien pour vous contre la décision d'Allah. Le jugement appartient à Allah seul. C'est en Lui que je place ma confiance, et c'est en Lui que ceux qui placent leur confiance doivent la placer. » Lorsqu'ils pénétrèrent dans la ville, suivant l'ordre que leur avait donné leur père, cela ne les protégea nullement contre le décret d'Allah, mais cela satisfaisait un vœu que Jacob avait en son for intérieur. Il était,

certes, doué d’un savoir que Nous lui avions enseigné ; cependant, la plupart des gens ne savent pas. [Yusuf : 63-68]

Allah rapporte ainsi ce qui advint lorsqu’ils revinrent auprès de leur père et lui dirent : « On nous a refusé la mesure », c’est-à-dire à partir de cette année si tu ne renvoies pas notre frère avec nous. Cependant, si tu l’envoies, on ne nous la refusera pas. Et lorsqu’ils eurent ouvert leurs bagages, ils trouvèrent que leur marchandise leur avait bel et bien été rendue. Ils dirent : « Ô notre père, que souhaiterions-nous de plus, puisque notre marchandise nous a été rendue ? Nous obtiendrons de quoi pourvoir aux besoins de notre famille et leur ramènerons ce qui peut leur être utile pour cette année de disette. Nous veillerons sur notre frère et, grâce à lui, nous pourrons obtenir la part d’un chameau en plus. » Dieu dit : « C’est une charge aisée », en comparaison avec le risque de perdre un autre fils. En effet, Jacob(as) était fort attaché à son fils Benjamin, car il sentait en lui l’odeur de son frère et trouvait en sa présence un réconfort. C’est pourquoi il répondit : « Je ne l’enverrai pas avec vous tant que vous ne me donnerez pas un solide engagement devant Dieu : que vous me le ramènerez, sauf si vous vous trouvez tous impuissants. » Autrement dit : à moins que vous ne soyez tous vaincus et ne puissiez plus me le ramener. Une fois le

serment donné, il dit : « Dieu est garant de ce que nous disons. » Il renforça ainsi les engagements, consolida les pactes et prit toutes les précautions pour son fils. Toutefois, la prudence n’égale pas le destin. Sans le besoin urgent en provisions pour lui et pour ses gens, il n’aurait pas envoyé cet enfant précieux ; mais les décrets divins suivent leur cours, et le Seigneur – gloire à Lui – décrète ce qu’Il veut, choisit ce qu’Il veut et juge comme Il l’entend. Il est le Sage, l’Omniscient.

Ensuite, il leur enjoignit de ne pas entrer dans la ville par une seule et même porte, mais plutôt d’y pénétrer par des portes différentes. Certains ont dit qu’il craignait qu’ils ne fussent atteints du mauvais œil, car ils étaient d’une apparence plaisante et d’une beauté remarquable ; c’est l’opinion d’Ibn ‘Abbâs, de Mujâhid, de Muhammad ibn Ka‘b, de Qatâda, d’as-Suddî et d’adh-Dahhâk. D’autres ont avancé qu’il souhaitait qu’ils se dispersent pour peut-être glaner des informations au sujet de Joseph, ou recueillir la moindre trace sur sa personne ; c’est le propos d’Ibrâhîm an-Nakha‘î. Toutefois, la première explication demeure la plus évidente. C’est pourquoi Jacob ajouta : « Je ne puis rien pour vous contre la décision d'Allah. »

[1309](1) Tazammam : a signifié « s'abstenir » et « refuser ».

Et Allah dit : « Lorsqu’ils entrèrent d’où leur père leur avait ordonné, cela ne les préservait en rien d'Allah, sinon c’était une envie que Jacob portait en son âme et qu’il avait ainsi satisfaite. Certes, il possédait une science que Nous lui avions enseignée, mais la plupart des gens ne savent pas. » (Yusuf, 12:68)

Selon les Gens du Livre, il leur envoya un présent destiné à l’Azîz, constitué de pistaches, d’amandes, de pignons, de térébinthe et de miel. Ils emportèrent également leurs premières pièces d’argent ainsi qu’un autre paiement.

Puis Allah dit (à propos de l’épisode suivant) : « Et quand ils entrèrent auprès de Joseph, celui-ci accueillit son frère auprès de lui. Il dit : “Je suis vraiment ton frère ; ne sois donc pas affligé par ce qu’ils faisaient.” (69) Lorsqu’il leur eut fourni leurs provisions, il plaça la coupe (de mesure) dans le sac de son frère. Ensuite, un crieur s’écria : “Ô caravanes, vous êtes certainement des voleurs !” (70) Ils se retournèrent vers eux et dirent : “Qu’avez-vous donc perdu ?” (71) Ils dirent : “Nous avons perdu la coupe du roi ; celui qui la rapportera recevra la charge d’un chameau, et je m’en porte garant.” (72) Ils dirent : “Par Dieu, vous savez bien que nous ne sommes pas venus semer la corruption sur terre et que nous ne sommes pas des voleurs.” (73) Ils dirent : “Quelle sera donc la sanction si vous mentez ?”

(74) Ils dirent : “La sanction, c’est que celui au sac duquel on la trouvera sera livré en compensation. C’est ainsi que nous punissons les injustes.” (75) Il commença alors par fouiller leurs sacs avant celui de son frère ; puis il sortit la coupe du sac de son frère. Ainsi Nous avons élaboré un stratagème pour Joseph. Il n’aurait pas pu retenir son frère selon la religion (la loi) du roi, à moins qu'Allah ne l’eût voulu. Nous élevons en rang qui Nous voulons, et au-dessus de tout détenteur de savoir, il y a un Savant (plus savant encore). (76) Ils dirent : “S’il a volé, un frère à lui avait déjà volé auparavant.” Joseph garda cela pour lui, sans le leur révéler. Il dit: “Vous êtes, certes, dans une situation pire encore ; et Allah sait mieux ce que vous affirmez.” (77) Ils dirent : “Ô Al-‘Azîz, il a un père très âgé ; prends donc l’un de nous à sa place ; vraiment, nous te voyons parmi ceux qui font le bien.” (78) Il dit : “qu'Allah nous garde de prendre un autre que celui chez qui nous avons retrouvé notre bien. Nous serions alors injustes !” » (79) (Yusuf, 12:69-79)

Allah rappelle ainsi ce qui arriva lorsqu’ils vinrent avec leur frère “Binyâmîn” (Benjamin) auprès de son frère Joseph, lequel l’hébergea auprès de lui et l’informa en secret de leur lien fraternel, lui ordonnant de ne pas l’ébruiter. Il le réconforta aussi au sujet du mal qu’ils lui avaient fait subir. Puis Joseph mit en œuvre un stratagème pour garder Benjamin auprès de lui

sans que les autres ne s’en doutent : il ordonna à ses serviteurs de placer sa coupe – celle dont il se servait pour boire et mesurer la nourriture – à l’insu de tous dans le bagage de Benjamin.

Ensuite, il leur fit savoir qu’ils avaient dérobé le “sû‘â` (la coupe) du roi” et promit une récompense – un chargement de chameau – à qui la rapporterait, le crieur s’en portant garant. Ils se tournèrent vers celui qui les accusait et le réprimandèrent vivement d’une telle allégation, affirmant qu’ils n’étaient surely pas des voleurs. Allah dit : « Ils dirent : “Par Dieu, vous savez certes que nous ne sommes pas venus semer la corruption sur la terre et que nous n’étions pas des voleurs.” » Ils signifiaient ainsi : “Vous savez, d’après notre comportement, que nous ne correspondent en rien à l’accusation portée contre nous.” Et lorsque leurs accusateurs leur demandèrent la sanction en cas de mensonge, ils répondirent que, selon leur loi, le voleur était remis à la victime du vol, en disant : « C’est ainsi que nous punissons les injustes. »

Allah ajoute : « Il commença par fouiller leurs sacs avant celui de son frère ; puis il la sortit du sac de son frère », manière de détourner les soupçons et de renforcer la ruse. Puis Il dit : « Ainsi Nous avons élaboré un stratagème pour Joseph : il n’aurait pas pu retenir son frère selon la loi du roi, à moins qu'Allah ne l’eût voulu. Nous élevons en rang

qui Nous voulons, et au-dessus de tout détenteur de savoir, il y a un Savant (plus savant encore). » Autrement dit : s’ils n’avaient pas eux-mêmes reconnu que la sanction du vol était de livrer l’auteur du vol à la victime, Joseph n’aurait pas pu légalement retenir son frère selon la loi en vigueur en Égypte, à moins qu'Allah ne l’eût décidé.

« Nous élevons en rang qui Nous voulons », c’est-à-dire Nous élevons certains par la science qu’ils reçoivent, « et au-dessus de tout détenteur de savoir, il y a un Savant (plus savant encore). » Cela parce que Joseph – sur lui la paix – était, de par le savoir qu'Allah lui avait accordé, plus savant que ses frères et qu’il put ainsi mener à bien son plan avec la permission d'Allah.

Il était parmi eux le plus avisé d’opinion, le plus ferme de volonté et le plus solide de caractère. S’il a agi comme il l’a fait, c’était bien sur l’ordre d'Allah, parce que cette action devait entraîner un immense intérêt par la suite, à savoir la venue de son père et de son peuple auprès de lui, et leur arrivée pour le rencontrer.

Lorsqu’ils furent témoins de l’extraction du gobelet royal du fardeau de Benjamin : « (Ils dirent : “S’il a volé, un de ses frères avait déjà volé auparavant.”) » – ils voulaient parler de Joseph. On a dit qu’il avait volé et brisé l’idole de son grand-père, le père de sa mère. On a

aussi avancé que sa tante, alors qu'il était enfant, avait dissimulé une ceinture ayant appartenu à Isaac parmi ses vêtements ; puis on la retrouva dans ses affaires alors qu'il ne se doutait de rien, car elle voulait le garder auprès d'elle par affection. Certains ont indiqué qu'il prenait de la nourriture dans la maison pour la distribuer aux pauvres. D'autres versions encore ont été rapportées. C'est pourquoi « (ils dirent : "S'il a volé, un de ses frères avait déjà volé auparavant.") » ; Joseph garda alors cette parole pour lui, ce qui fut ensuite sa réponse.

Et Sa Parole – « (Vous êtes, quant à votre position, bien pires, et Allah sait mieux ce que vous avancez) » – montre qu'il leur répondit en secret, et non publiquement, avec indulgence, générosité, pardon et clémence. Ayant entendu cela, ils firent appel à sa bienveillance et à sa compassion, en disant : « (Ô al-'Azîz, il a un père très âgé ; prends donc l'un de nous à sa place, car nous te voyons parmi les bienfaisants. (12:78) Il dit : "à Allah ne plaise que nous prenions quiconque d'autre que celui chez qui nous avons retrouvé notre bien ; nous serions alors des injustes.") » Autrement dit, s'ils relâchaient la personne suspectée pour en arrêter une innocente, ils agiraient avec injustice. Ils ne devaient garder que celui chez qui l'objet avait été découvert.

Selon les Gens du Livre, Joseph se serait fait connaître à ce moment-là, mais c'est une

interprétation erronée de leur part, car ils n’ont pas saisi la réalité de ce qui s’est produit.

« (Lorsqu’ils perdirent tout espoir de fléchir Joseph, ils se retirèrent pour se concerter. L’aîné d’entre eux dit : “Ne savez-vous pas que votre père a pris de vous un engagement au nom d'Allah, et qu’auparavant vous aviez déjà manqué à votre devoir envers Joseph ? Je ne quitterai point ce pays tant que mon père ne m’y autorisera pas ou qu'Allah ne jugera en ma faveur, car Il est le Meilleur des juges. (12:80) Retournez à votre père et dites : ‘Ô notre père, ton fils a volé ; nous ne témoignons que de ce que nous avons vu, et nous ne pouvions connaître l’inconnu. (12:81) Interroge la ville où nous nous trouvions, ainsi que la caravane dans laquelle nous sommes arrivés. Nous sommes bien véridiques.’ (12:82) Il dit : ‘Vos âmes vous ont suggéré quelque chose ! Je patienterai d’une belle patience ; il se peut qu'Allah me les ramène tous ensemble, car Il est l’Omniscient, le Sage. (12:83) Il se détourna alors d’eux et dit : ‘Hélas pour Joseph !’ Et ses yeux blanchirent de tristesse, et il se contint. (12:84) Ils dirent : ‘Par Dieu ! Tu ne cesseras de te rappeler Joseph jusqu’à dépérir ou périr !’ (12:85) Il répondit : ‘Je ne me plains qu’à Allah de ma détresse et de mon chagrin. Je sais de la part d'Allah ce que vous ne savez pas. (12:86) Ô mes fils, partez et cherchez des nouvelles de Joseph et de son frère ; ne désespérez pas du

réconfort d'Allah, car seuls les mécréants désespèrent du réconfort d'Allah.’ (12:87)) ».

Allah informe qu’après avoir perdu tout espoir d’obtenir de Joseph la libération de leur frère, ils s’isolèrent pour se concerter en secret. Leur aîné, Ruben, leur dit : « (Ne savez-vous pas que votre père a pris de vous un engagement au nom d'Allah, et qu’auparavant vous aviez failli à votre devoir envers Joseph ?) » Vous avez rompu l’engagement que vous aviez conclu avec votre père, de même que vous aviez négligé votre frère Joseph. Je ne peux plus maintenant me présenter devant lui, « (je ne quitterai donc point ce pays) », c’est-à-dire que je resterai ici « (jusqu’à ce que mon père me l’autorise ou qu'Allah ne juge en ma faveur) » en m’accordant la possibilité de ramener mon frère à mon père, « (Il est le Meilleur des juges.) (12:80) Retournez à votre père et dites : ‘Ô notre père, ton fils a volé’ », autrement dit, informez-le de ce que vous avez constaté en apparence : « (Nous ne témoignons que de ce que nous savons, et quant à ce qui nous est invisible, nous n’en étions pas garants. (12:81) Interroge la ville où nous étions et la caravane avec laquelle nous sommes arrivés. (12:82)) ».

C’est au sujet du verset « dans laquelle nous sommes revenus » : cela signifie que l’histoire

[1310](1) Ainsi dans B et dans l'édition imprimée. Dans A, « jiddan ».

que nous t’avons relatée – à savoir que les Égyptiens ont pris notre frère parce qu’il aurait volé – est une affaire qui s’est largement répandue en Égypte et dont les membres de la caravane, où nous nous trouvions avec eux, ont été informés. « Et nous sommes véridiques. » [v. 82].

(83) Il (Jacob) dit : « Vos âmes vous ont plutôt suggéré quelque chose (d’abominable). Il ne me reste plus qu’une belle patience. » Autrement dit, la situation n’est pas telle que vous la racontez, car il n’a pas volé, ce n’est ni dans sa nature ni dans son caractère. C’est seulement que vos âmes vous ont insinué cette affaire. Alors une belle patience s’impose.

Ibn Isḥāq et d’autres ont expliqué que, puisque leur négligence envers Benjamin découlait de ce qu’ils avaient déjà fait à Joseph, il (Jacob) leur adressa de telles paroles. Comme l’ont dit certains anciens : « La rétribution d’une mauvaise action est une autre mauvaise action qui s’ensuit. » Puis il poursuivit : « Peut-être Dieu me les ramènera tous ensemble » – c’est-à-dire Joseph, Benjamin et Rubil (Ruben) –, « car c’est Lui l’Omniscient », à savoir qu’Il connaît ma condition et ce que j’endure face à la séparation de ceux que j’aime, « le Sage » dans Ses décrets et actes, Lui qui possède la sagesse infinie et la preuve irréfutable.

« Il se détourna d’eux » : c’est-à-dire qu’il ignora (momentanément) ses fils et s’exclama :

« Hélas pour Joseph ! » Son nouveau chagrin réveilla en lui le vieux deuil et raviva ce qui sommeillait déjà. Comme l’a dit l’un des poètes (mètre al-kāmil) :

« Promène ton cœur d’amour en amour comme tu voudras… / L’amour ne saurait être que pour le premier bien-aimé. »

Et un autre (mètre aṭ-ṭawīl) :

« Mon compagnon, voyant mes larmes abondantes devant la tombe, / me reprocha d’y verser trop de pleurs.

– Te mets-tu donc à pleurer devant chacune que tu aperçois / en songeant à celle qui se trouve entre al-Liwā et les Dakādik ?

– Je lui répondis : c’est que la douleur éveille la douleur ; / laisse-moi, car tout cela, c’est comme la tombe de Mālik. »

Quant au verset : « et ses yeux devinrent blancs de tristesse », cela signifie : ils blanchirent à force de pleurer. « Il était plein de tristesse » : il contenait son chagrin, son regret et sa nostalgie pour Joseph. Lorsque ses fils virent à quel point il souffrait, accablé par la peine et la douleur de la séparation, ils lui dirent, mus par la compassion et la bienveillance : « Par Dieu ! Tu ne cesseras de te rappeler Joseph jusqu’à dépérir ou jusqu’à être au nombre des morts. » Autrement dit, ils lui signifiaient qu’il ne cesserait de le pleurer au point de s’affaiblir ou de périr, et qu’il eût

mieux valu qu’il se montrât plus indulgent envers lui-même.

Alors Jacob leur répondit : « Je ne me plains qu’à Allah de mon angoisse et de ma tristesse, et je sais de la part d'Allah ce que vous ne savez pas. » Autrement dit, il s’adresse à ses fils : je ne me plains ni à vous ni à qui que ce soit, mais j’adresse ma plainte à Allah (qu’Il soit glorifié). Je sais qu’Il m’apportera une délivrance et une issue à la situation dans laquelle je me trouve. Je sais par ailleurs que le songe de Joseph se réalisera assurément et que je finirai par me prosterner devant lui, moi et vous tous, comme il l’a vu. C’est pourquoi il ajoute : « Je sais de la part d'Allah ce que vous ne savez pas. »

Ensuite, il les exhorte à partir à la recherche de Joseph et de son frère, et à renouer l’enquête sur leur affaire : « Ô mes fils, partez et tâchez de vous renseigner à propos de Joseph et de son frère. Ne perdez pas espoir dans la miséricorde d'Allah, car seuls les gens mécréants désespèrent de la miséricorde d'Allah. »

«Les mécréants», c’est-à-dire : «Ne perdez pas espoir quant à la délivrance après l’épreuve, car nul ne désespère du secours et du soulagement d'Allah ni de ce qu’Il décrète comme issue dans les moments difficiles, si ce n’est les gens mécréants.»

«Puis, une fois qu’ils entrèrent auprès de lui, ils dirent : ‘Ô al-ʿAzīz, la détresse nous a atteints, nous et notre famille, et nous sommes venus avec une marchandise de peu de valeur ; accorde-nous donc la mesure complète et fais-nous l’aumône, car Dieu récompense ceux qui font l’aumône’ (88). Il dit : ‘Savez-vous ce que vous avez fait à Joseph et à son frère alors que vous étiez ignorants ?’ (89). Ils dirent : ‘Est-ce que vraiment tu es Joseph ?’ Il répondit : ‘Je suis Joseph, et voici mon frère. Dieu nous a comblés de Ses bienfaits. Quiconque craint Dieu et patiente, Dieu ne fait pas perdre la récompense des bienfaisants’ (90). Ils dirent : ‘Par Dieu, Il t’a préféré à nous, et vraiment nous avons commis une faute’ (91). Il dit : ‘Aujourd’hui, nul reproche ne sera fait contre vous ; qu'Allah vous pardonne, car Il est le plus Miséricordieux des miséricordieux’ (92). ‘Partez avec ma tunique, déposez-la sur le visage de mon père, et il recouvrera la vue ; puis, amenez-moi toute votre famille’ (93).» [Yūsuf : 88-93]

Allah informe ici du retour des frères de Joseph auprès de lui, de leur arrivée devant lui et de leur demande de la provision qu’il détenait, ainsi que de l’aumône consistant à leur rendre leur frère Benjamin. «Puis, une fois qu’ils entrèrent auprès de lui, ils dirent : ‘Ô al-ʿAzīz, la détresse nous a atteints, nous et notre famille’», c’est-à-dire : à cause de la

sécheresse, de la gêne de notre situation et du grand nombre des bouches à nourrir. «Et nous sommes venus avec une marchandise de peu de valeur», c’est-à-dire insuffisante, que l’on acceptera uniquement par indulgence. Certains ont dit qu’il s’agissait de pièces de monnaie de mauvaise qualité ou de faible valeur, d’autres de graines de pin, de pistaches, etc. Selon Ibn ʿAbbās, il s’agissait de vieux sacs, de cordes et choses semblables. «Accorde-nous donc la mesure complète et fais-nous l’aumône, car Dieu récompense ceux qui font l’aumône.» Il a été dit qu’il s’agissait pour eux de demander à Joseph d’accepter cette marchandise modique (selon as-Suddī) ou de leur rendre leur frère (selon Ibn Jurayj). Sufyān ibn ʿUyaynah disait que seule l’aumône est interdite à notre Prophète Muḥammad, invoquant ce verset à l’appui de sa remarque (rapporté par Ibn Jarīr).

Lorsqu’il vit leur état et qu’il remarqua ce qu’ils lui apportaient comme bien dérisoire, restant peut-être tout ce qui leur restait, il se fit reconnaître à eux et eut pour eux de la compassion, conformément à ce qu'Allah, leur Seigneur, lui dicta. Il laissa voir à ses frères son noble visage, ainsi que le grain de beauté qu’ils connaissaient. «Savez-vous ce que vous avez fait à Joseph et à son frère alors que vous étiez ignorants ?» Bientôt, ils furent très étonnés, car ils étaient venus à lui à maintes reprises sans se douter que c’était lui-même. «Est-ce que

vraiment tu es Joseph ?» Il répondit : «Je suis Joseph, et voici mon frère», c’est-à-dire : je suis celui envers qui vous avez agi comme vous l’avez fait, et vous avez commis dans mon cas ce qui vous a valu ce tort. «Et voici mon frère» vient renforcer sa révélation et rappeler ce qu’ils avaient fomenté envers eux deux, par jalousie et manigances. C’est pourquoi il dit : «Dieu nous a comblés de Ses bienfaits», à savoir : Il nous a gratifiés de Sa générosité et de Sa protection, Il nous a élevé et affermi notre dignité, en récompense de notre obéissance, de notre patience vis-à-vis du tort que vous nous avez causé, de notre bienveillance envers notre père, de l’affection qu’il nous portait et de sa compassion pour nous. «En vérité, quiconque craint Dieu et patiente, Dieu ne fait jamais perdre la récompense des bienfaisants (90). Ils dirent : ‘Par Dieu, Il t’a préféré à nous, et vraiment nous avons commis une faute’», c’est-à-dire : nous avons commis un tort à ton encontre et nous voici maintenant devant toi. Il leur dit : «Aujourd’hui, nul reproche ne sera fait contre vous», signifiant qu’aucune sanction ne leur serait infligée pour ce qu’ils avaient commis par le passé, et il alla même plus loin en disant : «qu'Allah vous pardonne, car Il est le plus Miséricordieux des miséricordieux.»

Celui qui prétend qu’il faut marquer une pause à la parole « Pas de reproche sur vous »

et commencer par « Aujourd’hui, Dieu vous pardonne » a soutenu une opinion faible, tandis que la bonne position est la première. Ensuite, il leur ordonna d’emporter sa chemise, celle qui était en contact direct avec son corps, et de la poser sur les yeux de leur père, pour que la vue lui revienne grâce à la permission d'Allah, après qu’il l’eut perdue. Cela fait partie de ces phénomènes qui transcendent l’ordre habituel, révélant les signes de la prophétie et comptant parmi les plus grandes preuves miraculeuses.

Puis il leur ordonna de transporter tous leurs proches jusqu’en Égypte, vers le bien-être et la tranquillité, afin de réunir la famille après sa séparation, de la manière la plus complète et la plus élevée.

« Lorsque la caravane se fut mise en route, leur père dit : “Je sens certainement l’odeur de Joseph, si vous ne me taxez pas de bêtise.” (v. 94) Ils dirent : “Par Dieu, voilà que tu t’obstines dans ton égarement ancien.” (v. 95) Lorsqu’arriva l’heureux messager, il jeta la chemise sur son visage, et celui-ci retrouva aussitôt la vue. Il dit : “Ne vous ai-je pas dit que je sais de la part d'Allah ce que vous ne savez pas ?” (v. 96) Ils dirent : “Ô notre père, implore pour nous le pardon de nos péchés : nous avons vraiment été fautifs.” (v. 97) Il répondit : “Je demanderai bientôt le pardon de mon Seigneur pour vous, car c’est Lui le Pardonneur,

le Très Miséricordieux.” (v. 98) » (Yûsouf, 12 : 94-98)

Abd ar-Razzâq a rapporté : Israël nous a informés, d’après Abou Sinân, d’après Abd Allâh ibn Abî al-Hudhayl, qu’il a entendu Ibn Abbâs dire : « Lorsque la caravane quitta l’Égypte, un vent se leva et apporta à Ya‘qoub le parfum de la chemise de Youssouf. C’est pourquoi il dit : “Je sens l’odeur de Joseph, si vous ne me croyez pas sénile.” Et il le perçut alors qu’il était encore à huit journées de distance. » [1311]

Ce même hadith a été rapporté par ath-Thawrî, Shu‘bah et d’autres, selon Abou Sinân. Al-Hasan al-Basrî et Ibn Jurayj de La Mecque ont dit : « Il y avait entre eux l’équivalent d’un voyage de quatre-vingts parasanges et il s’était déjà écoulé quatre-vingts ans depuis leur séparation. »

Le sens de Son dire « si vous ne me croyez pas sénile » (lâ law lâ an tufannidûn) est : si vous ne dites pas que j’ai prononcé ces paroles sous l’effet de la sénilité ou du grand âge. Ibn Abbâs, ‘Atâ’, Mudjâhid, Sa‘îd ibn Jubayr et Qatâda ont interprété “tufannidûn” par “vous me taxez de sottise”. Mudjâhid et al-Hasan y ont aussi vu l’idée de la vieillesse (haram). [1312]

[1311] Rapporté par ʿAbd al-Razzāq, al-Firyābī, Ahmad dans al-Zuhd, Ibn al-Mundhir, Ibn Abī Ḥātim, Abū al-Shaykh et Ibn Mardawayh, comme mentionné dans al-Durr al-Manthūr (4/581).

[1312] Rapporté par Ibn Jarīr et Ibn Abī Ḥātim, également dans al-Durr al-Manthūr (4/581).

« Ils dirent : “Par Dieu, te voilà dans ton égarement ancien.” » Qatâda et as-Suddî expliquent : « Ils lui répondirent par une parole dure. » Allah dit ensuite : « Lorsque l’heureux messager arriva, il jeta la chemise sur le visage de Ya‘qoub qui recouvra aussitôt la vue. » Autrement dit, dès que la chemise eut touché son visage, et qu’il fut débarrassé de sa cécité, il s’exclama à l’adresse de ses fils : « Ne vous ai-je pas dit que je sais, de la part d'Allah, ce que vous ne savez pas ? », c’est-à-dire : je savais qu'Allah allait me réunir à Youssouf, réjouir mes yeux à sa vue et me montrer ce qui remplirait mon cœur de joie. À ce moment-là, ils demandèrent : « Ô notre père, implore pour nous le pardon de nos péchés, car nous avons vraiment commis une faute. » Ils le prièrent de solliciter pour eux le pardon d'Allah à cause de tout le mal qu’ils avaient causé à lui et à son fils, ainsi que de tout ce qu’ils avaient résolu de faire. Et parce que l’intention de repentance avait déjà fleuri dans leurs cœurs, Dieu leur en donna l’occasion de demander le pardon.

La survenue de cela de leur part poussa leur père à accéder à leur demande et à ce sur quoi ils s’étaient fondés, en leur disant : « Je demanderai bientôt pardon pour vous à mon Seigneur. En vérité, c’est Lui, le Pardonneur, le Miséricordieux. »

Ibn Masʿūd, Ibrāhīm al-Taymī, ʿAmr ibn Qays, Ibn Jurayj et d’autres ont affirmé qu’il les différa jusqu’au moment du sahr (l’aube)[1313].

Ibn Jarīr a rapporté ces propos : « Abū al-Sāʾib m’a raconté : Ibn Idrīs nous a raconté : j’ai entendu ʿAbd al-Raḥmān ibn Isḥāq relater, au nom de Muḥārib ibn Dithār, l’histoire suivante : “Un de mes oncles[1314] se rendait à la mosquée. Il entendit un homme dire : ‘Ô Seigneur, Tu m’as appelé et j’ai répondu, Tu m’as ordonné et j’ai obéi ; et maintenant, c’est l’heure du sahr, pardonne-moi.’ Il écouta attentivement la voix et découvrit qu’elle provenait de la maison de ʿAbd Allāh ibn Masʿūd. Il interrogea alors ʿAbd Allāh à ce sujet et celui-ci répondit : ‘En effet, Jacob a retardé ses fils jusqu’à l’heure du sahr, conformément à sa parole : ﴿سَوْفَ أَسْتَغْفِرُ لَكُمْ رَبِّي﴾[1315].” »

Dieu a également dit : ﴿وَالْمُسْتَغْفِرِينَ بِالْأَسْحَارِ﴾ [Āl ʿImrān : 17].

Il est établi dans un hadith authentique que le Messager d'Allah a dit : « Notre Seigneur descend chaque nuit au ciel le plus bas et déclare : “Qui se repent pour que J’accepte son repentir ? Qui Me demande pour que Je lui

[1313] Rapporté par Ibn Jarir dans son Tafsir (7/300).

[1314] De même dans le Tafsir d'al-Tabari (7/300) et dans "Al-Uṣūl" : ‘Umar, Khaṭṭāb et Muḥārib ibn Dhaththār, décédé en 116 H, ont rapporté de Jābir et Ibn ‘Umar. Voir "Siyar Aʿlām al-Nubalā’" (5/217) et "Tahdhib al-Tahdhib" (10/49).

[1315] Rapporté par Ibn Jarir dans son Tafsir (7/300).

accorde ? Qui Me sollicite en pardon pour que Je lui pardonne ?” »[1316].

Dans un autre hadith, il est rapporté que Jacob (Yaʿqūb) a différé ses fils jusqu’à la nuit du vendredi. Ibn Jarīr mentionne : « Al-Muthannā m’a relaté : Sulaymān ibn ʿAbd al-Raḥmān Abū Ayyūb al-Dimashqī nous a relaté : Al-Walīd nous a relaté : Ibn Jurayj nous a informés, d’après ʿAṭāʾ et ʿIkrima, d’après Ibn ʿAbbās, d’après le Messager d'Allah ﷺ à propos de ﴿سَوْفَ أَسْتَغْفِرُ لَكُمْ رَبِّي﴾ : “(Attendez) jusqu’à l’arrivée de la nuit du vendredi. Tel fut le propos de mon frère Jacob à ses fils.”[1317] » C’est un hadith étrange selon cette chaîne, et quant à l’élévation jusqu’au Prophète, elle est discutable. Il est plus probable que cela soit un propos transmis d’Ibn ʿAbbās lui-même.

﴿فَلَمَّا دَخَلُوا عَلَى يُوسُفَ آوَى إِلَيْهِ أَبَوَيْهِ وَقَالَ ادْخُلُوا مِصْرَ إِنْ شَاءَ اللَّهُ آمِنِينَ (99) وَرَفَعَ أَبَوَيْهِ عَلَى الْعَرْشِ وَخَرُّوا لَهُ سُجَّدًا وَقَالَ يَاأَبَتِ هَذَا تَأْوِيلُ رُؤْيَايَ مِنْ قَبْلُ قَدْ جَعَلَهَا رَبِّي حَقًّا وَقَدْ أَحْسَنَ بِي إِذْ أَخْرَجَنِي مِنَ السِّجْنِ وَجَاءَ بِكُمْ مِنَ الْبَدْوِ مِنْ بَعْدِ أَنْ نَزَغَ الشَّيْطَانُ بَيْنِي وَبَيْنَ إِخْوَتِي إِنَّ رَبِّي لَطِيفٌ لِمَا يَشَاءُ إِنَّهُ هُوَ الْعَلِيمُ الْحَكِيمُ (100) رَبِّ قَدْ آتَيْتَنِي مِنَ الْمُلْكِ وَعَلَّمْتَنِي مِنْ تَأْوِيلِ الْأَحَادِيثِ فَاطِرَ السَّمَاوَاتِ وَالْأَرْضِ أَنْتَ وَلِيِّي فِي الدُّنْيَا وَالْآخِرَةِ تَوَفَّنِي مُسْلِمًا وَأَلْحِقْنِي بِالصَّالِحِينَ﴾ [Yūsuf : 99-101].

Ceci est l’annonce de la réunion de ceux qui s’aiment, après une longue séparation dont on

[1316] Rapporté par al-Bukhārī (n° 1145) dans le chapitre sur la prière de la nuit (Tahajjud), et par Muslim (n° 758) dans le chapitre sur la prière des voyageurs et la réduction de la prière.

[1317] Rapporté par Ibn Jarir (7/300).

rapporte qu’elle dura quatre-vingts ans, ou, selon une autre opinion, trois.

Quatre-vingts ans, voilà deux transmissions rapportées d’Al-Hasan. On a également dit : trente-cinq ans, d’après Qatâda. Quant à Muhammad ibn Ishâq, il rapporte qu’ils évoquaient une absence de dix-huit ans. Il ajoute que les Gens du Livre prétendent qu’il s’agit de quarante ans.

Le sens apparent du récit invite à estimer la durée de façon approximative. En effet, la femme l’a sollicité alors qu’il était un jeune homme de dix-sept ans, selon l’avis de plusieurs. Il refusa et se retrouva en prison quelques années, estimées à sept selon ‘Ikrima et d’autres. Il fut ensuite libéré, et vinrent alors les sept années d’abondance. Puis, lorsque survint la disette durant les sept années restantes, ses frères vinrent se ravitailler : la première année seuls, la deuxième année accompagnés de leur frère Benjamin, puis la troisième année, il se fit reconnaître d’eux et leur ordonna d’amener toute leur famille. Ils arrivèrent donc tous ensemble : « Lorsqu’ils entrèrent auprès de Yûsuf, il installa près de lui son père et sa mère » (Coran 12:99). Il se réunit avec ses parents en privé, à l’écart de ses frères, et dit : « Entrez en Égypte, si Dieu le veut, en toute sécurité » (Coran 12:99).

On rapporte qu’il s’agirait d’une formulation inversée, dont le sens est : « Entrez en Égypte

» et il rapprocha de lui ses parents. Ibn Jarîr a jugé cette interprétation faible, et cela peut se comprendre. D’autres disent qu’il les accueillit d’abord dans une demeure de tentes, puis, quand ils approchèrent de la porte de l’Égypte, il leur dit : « Entrez en Égypte, si Dieu le veut, en toute sécurité », selon as-Suddî. D’aucuns estiment de surcroît que cette mise en contexte n’était même pas nécessaire et qu’en disant « Entrez », il impliquait « Habitez et demeurez-y en sécurité, si Dieu le veut », ce qui reste une explication valable et claire.

Selon les Gens du Livre, lorsque Ya‘qûb parvint dans la région de “Gâshar”, correspondant à la terre de “Belbéis”, Yûsuf sortit à sa rencontre. Ya‘qûb avait alors envoyé en avant son fils Juda pour annoncer son arrivée. Toujours selon eux, le roi mit à leur disposition la terre de “Gâshar” afin qu’ils y demeurent et y fassent paître leurs troupeaux.

Plusieurs exégètes rapportent que, lorsque le Prophète d'Allah Ya‘qûb (Israël) approcha, Yûsuf voulut sortir pour l’accueillir, accompagné du roi et de ses armées, en honneur pour Yûsuf et par déférence pour le Prophète d'Allah Israël. Ya‘qûb pria en faveur du roi, et Dieu dissipa pour les Égyptiens le reste des années de disette grâce à la bénédiction de sa venue. Dieu est plus savant.

Le nombre total des personnes venues avec Ya‘qûb — ses fils et leurs descendants —

s’élevait, selon Abû Ishâq as-Sabi‘î, qui le tenait de Abû ‘Ubayda, lui-même le tenant d’Ibn Mas‘ûd, à soixante-trois. Mûsâ ibn ‘Ubayda rapporte, par Muhammad ibn Ka‘b et ‘Abd Allâh ibn Shaddâd, qu’ils étaient quatre-vingt-trois. Tandis qu’Abû Ishâq, selon Masrûq, évoque trois cent quatre-vingt-dix personnes. Ils ajoutent qu’ils sortirent ensuite d’Égypte avec Mûsâ, et dépassèrent alors six cent mille combattants.

Dans le texte des Gens du Livre, leur nombre était de soixante-dix âmes, et ils les ont nommément énumérées. Dieu a dit : « Et il éleva ses père et mère sur le trône » (Coran 12:100). On a dit que la mère de Yûsuf était morte, selon l’avis des spécialistes de la Torah. Certains exégètes affirment qu'Allah l’a ressuscitée. D’autres estiment qu’il s’agissait plutôt de sa tante Laylâ, laquelle occupe le rang de la mère. Ibn Jarîr et d’autres soutiennent, quant à eux, que l’apparence du texte coranique indique que sa mère était encore vivante à ce moment-là ; dès lors, il ne convient pas de s’appuyer sur la transmission des Gens du Livre lorsqu’elle la contredit. C’est une position solide, et Allah sait mieux la vérité.

Il les éleva alors sur le trône, c’est-à-dire qu’il les fit asseoir avec lui sur son siège : « Et ils

[1318](1) Voir l’interprétation de Ṭabarī (7/302).

tombèrent prosternés devant lui » (Coran 12:100). Autrement dit, son père, sa mère et ses onze frères se prosternèrent devant lui en signe de vénération et d'honneur. Cela était permis à leur époque, et cette pratique resta en usage dans toutes les législations antérieures, jusqu'à ce qu'elle fût interdite dans la nôtre.

Puis Joseph dit : « Ô mon père, voici l'interprétation de mon rêve d'autrefois » (Coran 12:100), c'est-à-dire l'explication du songe que je t'avais raconté, lorsque j'avais vu en vision les onze astres ainsi que le soleil et la lune se prosterner devant moi. Tu m'avais alors ordonné de garder ce rêve secret et m'avais promis ce que tu m'as promis. « Mon Seigneur l'a réalisé, et Il m'a fait grâce en me faisant sortir de prison » (Coran 12:100), après la tristesse et la détresse. Il me désigna gouverneur, disposant de tout pouvoir en terre égyptienne, comme je le voulais.

« Et Il vous a fait venir de la steppe » (Coran 12:100), c'est-à-dire du désert, puisqu'ils habitaient la terre d'al-'Arabât, dans la région d'al-Khalîl, « après que le Diable eut semé la discorde entre moi et mes frères » (Coran 12:100), en référence à ce qu'ils avaient commis contre moi, comme cela a déjà été mentionné.

Ensuite il dit : « Mon Seigneur est d'une infinie délicatesse dans ce qu'Il veut » (Coran

12:100), c’est-à-dire que lorsqu’Il décrète une chose, Il en prépare et facilite les causes, par des voies que les hommes ne peuvent imaginer. Il les arrange par Sa finesse d’exécution et Sa grande puissance. « Il est l’Omniscient, le Sage » (Coran 12:100), Il sait parfaitement toute chose et agit avec sagesse dans Sa création, Sa législation et Ses décrets.

Selon les Gens du Livre, Joseph vendit aux Égyptiens et à d’autres leurs provisions de nourriture, qu’il détenait sous son autorité, contre tout leur or et leur argent, leurs biens immobiliers et leur mobilier, ainsi que tout ce qu’ils possédaient, au point de se vendre eux-mêmes et de devenir esclaves. Ensuite Joseph leur rendit leurs terres et les affranchit, à condition qu’ils travaillent et que le cinquième de leurs récoltes et de leurs fruits soit donné au roi. Cela devint une coutume parmi les habitants d’Égypte après lui.

Al-Tha‘labî rapporte que Joseph ne se rassasiait pas durant ces années de pénurie afin de ne pas oublier ceux qui avaient faim, et qu’il ne prenait qu’un seul repas au milieu de la journée. Il ajoute que les rois ont suivi son exemple en cela. Je précise pour ma part que le Commandeur des croyants, ‘Umar ibn al-Khaṭṭâb (qu’Allâh l’agrée), ne s’est pas rassasié durant l’« année de la cendre » (année de la grande famine), jusqu’à ce que la sécheresse disparût et que l’abondance revînt. Ash-Shâfi‘î

rapporte qu’après la fin de cette pénurie, un bédouin dit à ‘Umar : « Elle s’est éloignée de toi, et tu es vraiment le fils d’une femme libre. »

Quand Joseph vit sa situation devenir prospère et stable, il sut que ce monde n’était pas un séjour définitif et que tout ce qui s’y trouve est destiné à périr. Après l’accomplissement, il n’est d’autre issue que la diminution. À ce moment-là, il loua son Seigneur comme Il en est digne, reconnut Sa grande bienveillance et Sa grâce, et Lui demanda – car Il est le meilleur à qui l’on puisse s’adresser – de le rappeler à Lui (c’est-à-dire au moment de sa mort) en état d’Islam et de l’unir à Ses serviteurs vertueux. Ainsi dit-on dans l’invocation : « Ô Seigneur, fais que nous vivions en musulmans et fais-nous mourir (en étant soumis). »

«Musulmans» [1320]. C’est-à-dire : «lorsque Tu nous feras mourir». Il se peut qu’il (Youssouf – que la paix soit sur lui) ait demandé cela à l’heure de sa mort, tout comme le Prophète demanda, lorsqu’il fut à l’agonie, que son âme soit élevée vers la plus haute assemblée et la compagnie des justes parmi les prophètes et les messagers, ainsi qu’il déclara : «Ô Dieu, au

[1319](1) Les histoires des prophètes ; par ath-Thaalabi (p. 129).

[1320] Extrait d'un hadith rapporté par Ahmad dans le Musnad (3/424) et d'autres, de ‘Ubayd ibn Rifā‘ah al-Zurqī, n° 15431. Al-Dhahabī dit dans la Sīra (1/419-420) : "Rare et rejeté".

plus haut compagnon» [1321], par trois fois, avant de rendre l'âme.

Il est également possible que Youssouf(as) ait souhaité obtenir la mort sur l'islam, en pleine santé et sécurité, et que cela fût permis dans leur loi et leur législation. Il est rapporté qu'Ibn 'Abbâs a dit : «Jamais un prophète n'avait souhaité la mort avant Youssouf» [1322].

Quant à notre législation, il est interdit d'invoquer la mort sauf en cas de grandes épreuves, comme il apparaît dans le hadith de Mu'âdh, dans l'invocation rapportée par Ahmad [1323] : «Et si Tu veux éprouver un peuple, fais-nous mourir auprès de Toi sans que nous soyons tentés.» Dans un autre hadith, il est dit : «Ô fils d'Adam, la mort est meilleure pour toi que la tentation.» Marie (que la paix soit sur elle) dit également : «Plût à Allah que je fusse morte avant cela et que je fusse un objet totalement oublié» [Maryam, 23]. 'Alî ibn Abî Tâlib, pour sa part, désira la mort quand les affaires devinrent graves, que les troubles s'amplifièrent, que les combats s'intensifièrent et que les propos se multiplièrent. De même, l'imam Al-Boukhârî, Abou 'Abd Allâh, auteur du recueil authentique, formula le souhait de mourir quand la situation lui devint

[1321] Rapporté par al-Bukhārī

[1322] Rapporté par Ibn Abī Ḥātim comme dans ad-Durr al-Manthūr (4/591).

[1323] Extrait d'un hadith rapporté par Ahmad dans le Musnad (5/243) et at-Tirmidhī

insupportable et qu’il subit l’hostilité de ses opposants.

En revanche, lorsqu’une personne se trouve en situation de bien-être, Al-Boukhârî et Mouslim rapportent dans leurs recueils authentiques, d’après Anas ibn Mâlik, que le Messager d'Allah a déclaré : «Qu’aucun de vous ne souhaite la mort à cause d’un mal qui l’atteint ; car s’il est bienfaisant, il peut encore augmenter ses bonnes actions, et s’il est fautif, il peut encore se repentir. Qu’il dise plutôt : “Ô Dieu, fais-moi vivre tant que la vie est un bien pour moi, et fais-moi mourir lorsque la mort est un bien pour moi”» [1324]. Le mal (ḍurr) visé ici se rapporte à ce qui affecte la santé du serviteur, comme la maladie ou ce qui y ressemble, non à son état religieux. Il apparaît donc que le Prophète d'Allah Youssouf(as) formula cette demande soit au moment de son trépas, soit pour qu’elle s’accomplît le moment venu.

Ibn Ishâq a rapporté des Gens du Livre que Ya‘qoûb vécut dix-sept ans en Égypte auprès de Youssouf, avant de décéder(as). Il avait enjoint à Youssouf(as) de l’enterrer auprès de ses pères, Ibrâhîm et Ishâq. As-Suddî a indiqué que Youssouf patienta, puis le transporta vers le pays du Shâm et l’inhuma dans la caverne où reposaient son père Ishâq et son grand-père, l’Ami intime (Ibrâhîm – que la paix soit sur lui).

[1324] Rapporté par al-Bukhārī

Les Gens du Livre rapportent que l’âge de Ya‘qoûb, au moment de son arrivée en Égypte, était de cent trente ans. Selon eux, il y demeura dix-sept ans. Pourtant, ils affirment que sa durée de vie totale atteignit cent quarante ans. C’est ce qui figure textuellement dans leur livre ; c’est une erreur soit de leur part, soit dans la copie qu’ils possèdent, ou bien ils ont omis la fraction de l’âge. Or, ce n’est pas dans leurs habitudes pour des points bien plus importants que celui-ci : comment alors peuvent-ils employer une telle estimation ?

La voie est ici.

Allah dit dans Son Noble Livre :

« Étiez-vous donc témoins lorsque la mort se présenta à Jacob ? Lorsqu’il dit à ses fils : “Qu’allez-vous adorer après moi ?” Ils répondirent : “Nous adorerons ton Dieu et le Dieu de tes pères, Abraham, Ismaïl et Isaac, un Dieu unique, et nous Lui sommes soumis.” » (Sourate Al-Baqara, v. 133)

Il recommandait à ses fils la sincérité, qui est la religion de l’Islam par laquelle Dieu a envoyé les prophètes(as).

Les gens du Livre rapportent qu’il leur adressa ses volontés un à un et leur annonça ce qui adviendrait de leurs affaires. Il annonça à Juda la venue d’un grand prophète issu de sa descendance, à qui les peuples obéiraient, et il

s’agit de ‘Isa (Jésus), fils de Maryam (Marie). Dieu est plus Savant.

Ils racontent également que lorsque Jacob mourut, les habitants d’Égypte le pleurèrent pendant soixante-dix jours. Joseph (la paix soit sur lui) ordonna aux médecins de l’embaumer avec des aromates, ce qui prit quarante jours. Puis Joseph demanda au roi d’Égypte la permission de sortir (du pays) pour enterrer son père auprès de ses ancêtres ; le roi le lui autorisa. Les notables et les anciens d’Égypte partirent donc avec lui. Lorsqu’ils arrivèrent à « Habrûn »[1325], ils l’enterrèrent dans la grotte qu’Abraham l’Ami (la paix soit sur lui) avait achetée à ‘Efrôn, fils de Sakhr le Hittite. Ils lui consacrèrent ensuite sept jours de deuil.

Ils rapportent qu’ensuite ils retournèrent dans leurs contrées. Les frères de Joseph le réconfortèrent au sujet de la disparition de leur père et se montrèrent pleins de tact envers lui. Joseph (la paix soit sur lui) les traita généreusement et leur assura une bonne vie, si bien qu’ils restèrent en Égypte.

Lorsque la mort fut proche de Joseph (la paix soit sur lui), il laissa pour consigne qu’on l’emportât avec eux lorsqu’ils quitteraient l’Égypte, afin d’être enterré auprès de ses pères. Ils l’embaumèrent et le déposèrent dans un cercueil, qui demeura en Égypte jusqu’à ce

[1325] Dans la marge de B : il est dit dans le dictionnaire, sous la lettre R, section F : ḥabrūn ; ville du patriarche Ibrahim .

que Moïse (la paix soit sur lui) l’emportât avec lui et l’enterrât auprès de ses ancêtres, comme il sera relaté.

Ils disent : « Il mourut à l’âge de cent ans et dix années. » Voilà leur texte tel que je l’ai lu, et tel que l’a rapporté Ibn Jarir. Mubârak ibn Fadâlah a dit, d’après Al-Hassan : « Joseph fut jeté dans le puits à l’âge de dix-sept ans, resta éloigné de son père pendant quatre-vingts ans, puis vécut encore vingt-trois ans. Il mourut donc à cent vingt ans. »

D’autres ajoutent que Joseph (la paix soit sur lui) confia son testament à son frère Juda(as).

1326 Habrûn : Hébron.

L'histoire d'Ayyoub (Job)

L’histoire de Job (Ayyub) — sur lui la paix.

Ibn Ishaq 1327 a déclaré qu’il était un homme de souche romaine, et qu’il s’agissait d’Ayyub fils de Mûṣ fils de Râziḥ fils d’al-‘Îs fils d’Ishaq fils d’Ibrahim al-Khalil. D’autres ont également rapporté qu’il était Ayyub fils de Mûṣ fils de Ra‘wîl fils d’al-‘Îs fils d’Ishaq fils de Ya‘qûb. Il a par ailleurs été mentionné d’autres versions à propos de sa généalogie.

1326 Dans la marge de B : il est dit dans le dictionnaire, sous la lettre R, section F : ḥabrūn ; ville du patriarche Ibrahim .

1327 Tārīkh al-Ṭabarī, vol. 1, p. 322.

Ibn ‘Asâkir [1328] a rapporté que sa mère aurait pu être la fille de Loth — sur lui la paix. D’autres [1329] ont soutenu que son père était parmi ceux qui crurent en Ibrahim — sur lui la paix — le jour où il fut jeté dans le feu, sans être brûlé. Toutefois, le récit le plus connu est le premier, c’est-à-dire qu’Ayyub descendait bien d’Ibrahim, comme nous l’avons établi au sujet de la parole divine : « Et (Nous avons accordé) à sa descendance (celle d’Ibrahim) : Dâwud, Sulaymân, Ayyub, Youssouf, Moussa et Hâroûn » [Al-An‘âm, 84], et les versets qui suivent, en expliquant que le pronom renvoie à Ibrahim plutôt qu’à Noé — que la paix soit sur lui.

Il fait partie des prophètes clairement désignés comme ayant reçu la révélation dans la sourate An-Nisâ’, lorsqu'Allah dit : « En vérité, Nous t’avons révélé (ce que Nous t’avons révélé), comme Nous l’avions révélé à Noé et aux prophètes après lui ; Nous avons révélé à Ibrahim, Isma‘il, Ishaq, Ya‘qûb, aux Tribus, à ‘Isa, à Ayyub… » [An-Nisâ’, 163]. L’opinion correcte est qu’il provient de la lignée d’al-‘Îs fils d’Ishaq.

Quant à son épouse, certains affirment qu’elle s’appelait [1330] « Liya », fille de Ya‘qûb.

[1328] Tārīkh Dimashq, vol. 10, p. 58.

[1329] Tārīkh al-Ṭabarī, vol. 1, p. 322.

[1330] Œuvre citée précédemment, vol. 1, p. 322.

D’autres avancent qu’elle se nommait « Rahma », fille d’Ephraïm, ou encore qu’elle se nommait « Munsha » [1331], fille de Youssouf fils de Ya‘qûb. C’est cette dernière version qui est la plus connue. C’est pourquoi nous la rappelons ici, avant d’enchaîner, si Dieu le veut, sur l’évocation des prophètes des Enfants d’Israël. C’est en Lui que nous plaçons notre confiance et c’est de Lui que nous tirons notre force.

Dieu dit : « Et [souviens-toi de] Ayyub lorsqu’il invoqua son Seigneur : “Le mal m’a touché, et Tu es le plus Miséricordieux des miséricordieux.” Nous avons alors exaucé son appel, Nous l’avons délivré du mal qui pesait sur lui, et Nous lui avons rendu sa famille ainsi qu’un nombre équivalent, par miséricorde de Notre part et en rappel pour ceux qui [Nous] adorent » [Al-Anbiyâ’, 83-84].

Dieu dit aussi dans la sourate Sâd : « Et rappelle-toi Notre serviteur Ayyub lorsqu’il invoqua son Seigneur : “Le Diable m’a infligé peine et tourment.” [Il lui fut ordonné :] “Frappe [la terre] de ton pied ; voici une eau fraîche pour te laver et à boire.” Nous lui avons alors rendu sa famille ainsi qu’un nombre équivalent, par miséricorde de Notre part et en rappel à ceux qui sont doués de raison. [Nous lui dîmes :] “Prends dans ta main un faisceau [de branches] et frappe avec cela, sans

[1331] Mentionné par Ibn ‘Asākir dans son Tārīkh, vol. 10, p. 58.

manquer à ton serment.” En vérité, Nous l’avons trouvé endurant : quel excellent serviteur ! Il ne cessait de revenir [vers Nous]. » [Sâd, 41-44].

Ibn ‘Asâkir [1332] a également rapporté, d’après al-Kalbî, que ce dernier a dit : « Le premier prophète envoyé fut Idrîs, puis vint Noé, puis… »

Abraham, puis Ismaël, puis Isaac, puis Jacob, puis Joseph, puis Loth, puis Hûd, puis Sâlih, puis Chuʿayb, puis Moïse et Aaron, puis Élie, puis al-Yasaʿ, puis ʿUzâ fils de Choutlaḥ fils d’Ephraïm fils de Joseph fils de Jacob, puis Jonas fils de Matta, issu de la descendance de Jacob, puis Job fils de Râziḥ fils d’Âmûs fils de Lîfaztâ fils d’al-ʿÎṣ fils d’Isaac fils d’Abraham.

Pour une partie de cet ordre, il y a matière à réflexion, car il est communément établi que Hûd et Sâlih vinrent après Noé et avant Abraham—et Dieu (Allah) sait mieux.

Les savants de l’exégèse [1333], de l’histoire et d’autres domaines ont affirmé que Job était un homme doté d’immenses richesses de toutes sortes : du bétail, des esclaves, des troupeaux, ainsi que de vastes terres dans la région de Bathniyya [1334], au pays de Hauran.

[1332] Tārīkh Dimashq, vol. 10, pp. 58-59.

[1333] Voir l'exégèse d'al-Ṭabarī (tome 9, p. 56) et son Histoire (tome 1, p. 322).

[1334] On dit que al-Bathna est un village du Ḥawrān, situé entre Damas et Adhriʿāt.

Ibn ‘Asâkir [1335] rapporte qu’il possédait tout cela, et qu’il avait de nombreux enfants et une famille étendue. Puis on le lui ôta entièrement, et son corps fut éprouvé par divers maux, de sorte qu’il ne lui resta plus aucun membre sain, hormis son cœur et sa langue, par lesquels il invoquait Allah. Malgré tout, il demeurait patient, comptant sur la récompense divine, et se souvenait d'Allah nuit et jour, matin et soir.

Sa maladie se prolongea au point que ses compagnons l’évitèrent et que les intimes s’éloignèrent de lui. On le chassa de sa cité et on le déposa sur un tas d’ordures [1336] à l’extérieur. Les gens le délaissèrent, et il ne resta plus personne pour avoir pitié de lui, hormis son épouse qui reconnaissait son devoir envers lui, se rappelait l’ancien bienfait qu’il lui avait prodigué et la compassion dont il avait fait preuve à son égard. Elle allait et venait pour prendre soin de lui, l’aider à satisfaire ses besoins et veiller à ses intérêts. Son propre état s’affaiblit et sa fortune diminua à tel point qu’elle dut travailler chez les gens, contre salaire, afin de le nourrir et de pourvoir à ce qu’il lui fallait, continuant à le soutenir(as) et à l’honorer. Elle persévéra patiemment auprès de lui dans l’épreuve qu’ils subissaient tous deux —la perte de leurs biens et de leurs enfants—

[1335] Ibn ‘Asākir l’a rapporté dans son Histoire ; comme dans al-Mukhtaṣar (tome 5, pp. 109-111).

[1336] Ceci fait partie des Isra’īliyyāt qui contredisent l’infaillibilité de Yūnus – paix sur lui –, et il n’existe rien dans le Noble Coran ni dans la Sunna prophétique qui les soutienne.

ainsi que dans les difficultés spécifiques qu'elle devait assumer : l'affliction de son époux, leur pauvreté et la nécessité de servir autrui après avoir connu aisance et estime. « Nous sommes à Allah et c'est à Lui que nous retournons. »

Il est attesté dans le Recueil authentique que le Messager d'Allah a dit : « Les gens les plus éprouvés sont les prophètes, puis les vertueux, puis viennent ceux qui leur ressemblent davantage, et ainsi de suite. L'homme est éprouvé proportionnellement à la solidité de sa foi ; s'il est ferme dans sa religion, on accroît son épreuve » [1337].

Malgré tout cela, Job – paix sur lui – ne fit qu'augmenter en patience, en espérance de la récompense divine, en louange et en gratitude. Au point que l'on cite sa patience – paix sur lui – en exemple, et que l'on évoque également comme modèle la multiplicité des épreuves qui s'abattirent sur lui.

Il a été rapporté de Wahb ibn Munabbih et d'autres savants parmi les Fils d'Israël un long récit [1338] à propos de l'histoire de Job, expliquant comment il perdit sa fortune, ses enfants, et fut frappé dans sa santé ; Dieu seul sait ce qu'il en est de son authenticité. Selon

[1337] Rapporté par Ahmad dans son Musnad (tome 1, p. 172) de Muṣʿab ibn Saʿd, de son père, ainsi que par al-Dārimī dans ses Sunan (n° 2783), et al-Ḥākim dans al-Mustadrak (tome 1, p. 41), mais je ne l'ai pas trouvé dans les Ṣaḥīḥ.

[1338] Rapporté par al-Ṭabarī dans son Tafsīr (9/55-62).

Mujâhid, il aurait dit : « Job(as) fut le premier à contracter la variole. »

Ils divergent quant à la durée de son épreuve. Wahb affirme qu'il fut éprouvé trois années, ni plus ni moins. Anas rapporte qu'il fut éprouvé sept ans et quelques mois ; il fut alors jeté sur un tas d'ordures appartenant aux Fils d'Israël, et les bêtes allaient et venaient sur son corps, jusqu'à ce qu'Allah lui accordât un dénouement, lui octroyant une grande récompense et un bel éloge. Hamîd rapporte qu'il resta dix-huit ans dans son épreuve. As-Suddî déclare que sa chair tomba au point qu'il ne lui resta plus que les os et les nerfs. Son épouse lui apportait de la cendre qu'elle étalait sous lui. Quand le temps se fit long, elle lui dit : « Ô Job, si tu invoquais ton Seigneur pour qu'Il t'apporte le soulagement ? » Il répondit : « J'ai vécu soixante-dix ans en bonne santé, il est donc peu de chose aux yeux d'Allah que je patiente pour Lui pendant soixante-dix ans. » Elle prit ombrage de ces paroles. Elle se mit alors à travailler au service d'autrui contre un salaire pour nourrir Job(as).

Mais les gens refusèrent de l'employer, sachant qu'elle était la femme de Job, craignant d'être atteints par son malheur ou d'être contaminés. Ne trouvant personne pour l'embaucher, elle vendit à l'une des filles de la noblesse l'une de ses nattes de cheveux contre une grande quantité de nourriture de bonne

qualité. Puis elle la rapporta à Job, qui s'étonna et lui demanda d'où elle tenait cela. Elle répondit qu'elle l'avait obtenue en servant des gens. Le lendemain, n'ayant toujours personne pour l'employer, elle vendit sa seconde natte de cheveux contre de la nourriture, qu'elle apporta à Job. Il s'en étonna de nouveau et jura de ne pas en manger avant qu'elle ne lui dise d'où elle la tenait. Elle ôta alors son voile et lui montra sa tête rasée. Ayant vu sa chevelure coupée, il s'exclama dans sa prière : « "Le mal m'a touché, et Tu es le plus Miséricordieux des miséricordieux" » (Coran 21 : 83).

Ibn Abî Hâtim rapporte : « Mon père nous a raconté, d'après Abû Salama, d'après Jarîr ibn Hâzim, d'après 'Abd Allâh ibn 'Ubayd ibn 'Umayr, que Job avait deux frères qui vinrent un jour le voir, mais ne purent s'approcher de lui à cause de l'odeur. Ils se tinrent donc à distance. L'un d'eux dit à l'autre : "Si Dieu avait su quelque bien en Job, Il ne l'aurait pas affligé ainsi." Job en fut peiné comme jamais auparavant. Il s'écria : "Ô Dieu, si Tu sais que je n'ai jamais passé une nuit rassasié alors que je savais qu'il y avait un affamé, confirme-moi !" Et il fut justifié du ciel, et ses deux frères l'entendirent. Puis il reprit : "Ô Dieu, si Tu sais que je n'ai jamais eu deux tuniques alors que je savais qu'il y avait un homme nu, confirme-moi !" Et il fut de nouveau justifié du ciel, sous leurs oreilles. Enfin, il dit : "Ô Dieu, par Ta

Puissance...”, et il tomba prosterné en ajoutant : “Ô Dieu, par Ta Puissance, je ne relèverai jamais la tête avant que Tu ne m’aies délivré.” Et il ne releva pas la tête avant qu'Allah ne le délivrât [1339].”

Ibn Abî Hâtim et Ibn Jarîr rapportent tous deux : « Yûnus nous a transmis, d’après ‘Abd al-A‘lâ : Ibn Wahb nous a informés, celui-ci disant : Nâfi‘ ibn Yazîd m’a informé, d’après ‘Uqayl, d’après az-Zuhrî, d’après Anas ibn Mâlik, que le Prophète a dit :

“Le Prophète d'Allah Ayyûb fut éprouvé durant dix-huit années. Ses proches et ses connaissances l’abandonnèrent, à l’exception de deux de ses frères qui lui étaient intimement attachés ; ceux-ci allaient le voir matin et soir. Un jour, l’un dit à l’autre : ‘Par Dieu, Ayyûb a forcément commis un péché qu’aucun autre être au monde n’a commis.’ Son compagnon lui demanda : ‘Et de quoi s’agit-il ?’ Il répondit : ‘Voilà déjà dix-huit ans que son Seigneur ne lui fait pas miséricorde pour le délivrer de ce qu’il endure.’ Lorsque tous deux vinrent le voir, le premier ne put se retenir de lui rapporter ces propos. Ayyûb lui répondit alors : ‘Je ne sais pas ce que tu dis. Toutefois, Dieu — Gloire à Lui — sait bien que lorsque deux hommes s’injuriaient et évoquaient le Nom divin, j’avais l’habitude de

[1339] Rapporté par Ibn Abī Ḥātim, comme mentionné dans ad-Durr al-Manthūr (5/654).

rentrer chez moi pour expier ce qu'ils avaient dit, par aversion à l'idée qu'ils invoquent Dieu en dehors de ce qui est juste.'"

Le Prophète poursuivit : "Ayyûb sortait satisfaire ses besoins naturels. Une fois terminé, son épouse le tenait par la main pour le ramener (chez lui). Or, un jour où il tarda à revenir, Dieu révéla à Ayyûb, là où il se trouvait : 'Frappe [le sol] de ton pied : voici une eau fraîche pour te laver et pour boire' (Sourate Sâd, v. 42). Son épouse, ne le voyant pas revenir, s'impatienta. Puis elle l'aperçut qui s'avançait vers elle, et tout ce dont il souffrait avait disparu, si bien qu'il était dans le plus bel état qui fût. À sa vue, elle s'exclama : 'Qu'Allah te bénisse, aurais-tu vu le Prophète d'Allah, ce malade qui se trouvait ici ? Par Dieu, je n'ai jamais vu un homme lui ressembler autant que toi lorsque tu es en bonne santé !' Il lui répondit : 'Je suis bel et bien Ayyûb !'

Ayyûb possédait deux greniers : l'un pour le blé, l'autre pour l'orge. Dieu fit alors que deux nuées passèrent au-dessus d'eux : l'une déversa de l'or sur le grenier à blé, au point de le faire déborder, et l'autre fit pleuvoir de l'argent sur le grenier à orge, jusqu'à le remplir entièrement.""

Voici la version donnée par Ibn Jarîr [1340]. Ibn Hibbân l'a également rapportée intégralement

[1340] Rapporté par Ibn Jarir dans son Tafsîr (10/590) ; plus rare : al-Bayḍar.

dans son “Sahîh” [1341] par la chaîne de transmission : Muhammad ibn al-Hasan ibn Qutaybah — Harmalah — Ibn Wahb, et ainsi de suite. C’est un hadith dont l’élévation au Prophète lui-même (marfû‘) est considérée comme singulière, et il est plus probable qu’il faille l’attribuer à un Compagnon (mawqûf).

Ibn Abî Hâtim [1342] rapporte : « Mon père nous a transmis, par l’intermédiaire de Mûsâ ibn Ismâ‘îl : Hammâd nous a rapporté, d’après ‘Alî ibn Zayd, d’après Yûsuf ibn Mihrân, d’après Ibn ‘Abbâs, qui a dit : ‘Dieu revêtit Ayyûb d’un habit venu du Paradis. Ayyûb s’écarta et s’assit quelque part. Lorsque son épouse vint, elle ne le reconnut pas. Elle dit alors : “Ô serviteur d'Allah, aurais-tu vu l’homme éprouvé qui se trouvait ici ? Les chiens ou les loups l’auraient-ils emporté ?” Elle lui parla un moment, et il finit par lui dire : “Peut-être suis-je Ayyûb.” Elle rétorqua : “Te moques-tu de moi, ô serviteur d'Allah ?” Il répondit : “Malheur à toi ! Je suis bien Ayyûb : Dieu m’a rendu mon corps tel qu’il était.””

Ibn ‘Abbâs poursuit : “Dieu lui rendit également ses biens et ses enfants au complet, puis Il lui en donna l’équivalent.” [1343] Wahb ibn Munabbih ajoute : “Dieu révéla à Ayyûb : ‘Je t’ai

[1341] al-Iḥsān

[1342] Comme dans al-Durr al-Manthūr (7/192).

[1343] Rapporté par Ibn Jarir dans le Tafsîr (9/69).

rendu tes proches et tes biens, ainsi que leur équivalent en plus. Maintenant, lave-toi avec cette eau.’”

Le Prophète dit : « L’eau, car elle est ta guérison. Offre un sacrifice pour tes compagnons et implore le pardon pour eux, car ils M’ont désobéi à ton sujet. » Rapporté par Ibn Abî Hâtim [1344].

Ibn Abî Hâtim [1345] rapporte : « Nous a relaté Abû Zurʿah, nous a relaté ʿAmr ibn Marzûq, nous a relaté Hammâm, d’après Qatâdah, d’après an-Nadr ibn Anas, d’après Bashîr ibn Nahîk, d’après Abû Hurayrah, que le Prophète a dit : “Lorsqu'Allah guérit Ayyûb(as), Il fit pleuvoir sur lui des nuées de sauterelles en or. Alors Ayyûb se mit à en prendre plein ses mains et à les placer dans son vêtement. On lui dit : ‘Ô Ayyûb, ne te rassasies-tu pas ?’ Il répondit : ‘Ô Seigneur, qui donc se rassasie de Ta miséricorde ?’” »

C’est ainsi que l’imam Ahmad [1346] l’a également rapporté, d’après Abû Dâwud at-Tayâlisî et ʿAbd as-Samad, selon Hammâm, d’après Qatâdah, sur la même chaîne de transmission. Ibn Hibbân l’a aussi rapporté dans son “Sahîh” [1347], selon Muhammad ibn

[1344] Comme dans al-Dur al-Manthūr (7/193).

[1345] Comme dans al-Dur al-Manthūr (7/193).

[1346] Rapporté par l'imam Ahmad (2/511) et il se trouve chez al-Tayālisī dans son Musnad (p. 322).

[1347] Dans al-Iḥsān

ʿAbd Allâh al-Azdî, d’après Isḥâq ibn Râhawayh, d’après ʿAbd as-Samad, avec le même contenu. Aucun des auteurs des recueils de hadiths de référence ne l’a mentionné, bien qu’il réponde aux critères d’authenticité, et Allah sait mieux.

L’imam Ahmad [1348] a également dit : « Nous a relaté Sufyân, d’après Abû az-Zinâd, d’après al-Aʿrâj, d’après Abû Hurayrah : Une ‘rîjl [1349] de sauterelles en or fut envoyée contre Ayyûb, et il se mit à les recueillir dans son vêtement. On lui dit : ‘Ô Ayyûb ! Ne t’a-t-on pas déjà accordé assez de bienfaits ?’ Il répondit : ‘Ô mon Seigneur ! Qui donc peut se passer de Ta grâce ?’ » Ce hadith est rapporté sous forme “mawqûf” (arrêté à Abû Hurayrah), mais il est également transmis d’Abû Hurayrah sous une forme “marfûʿ” (attribuée au Prophète).

L’imam Ahmad [1350] rapporte encore : « ʿAbd ar-Razzâq nous a relaté, Maʿmar nous a relaté, d’après Hammâm ibn Munabbih qui a dit : “Voici ce que nous a rapporté Abû Hurayrah : Le Messager d'Allah a dit : ‘Alors qu’Ayyûb se baignait nu, une averse de sauterelles en or s’abattit sur lui. Il se mit à les ramasser dans son vêtement. Son Seigneur (Puissant et Majestueux soit-Il) l’interpella : ‘Ô Ayyûb ! Ne t’ai-Je pas dispensé de ce que tu vois ?’ Il

[1348] Dans le Musnad (2/243).

[1349] Le terme "al-rijāl" désigne le grand groupe.

[1350] Dans le Musnad (2/314).

répondit : ‘Certes oui, ô mon Seigneur ! Mais je ne saurais me passer de Ta bénédiction !’” » Al-Bukhârî l’a rapporté par la voie de ʿAbd ar-Razzâq [1351].

Quant à Sa parole (dans la sourate Ṣâd, verset 42) : « Frappe [la terre] de ton pied » (ارْكُضْ بِرِجْلِكَ), cela signifie : « Frappe le sol du pied. » Il obéit à ce qui lui était ordonné et Dieu fit jaillir pour lui une source d’eau froide. Il fut alors commandé qu’il s’y lave et qu’il en boive. Dieu fit ainsi disparaître toute douleur, nuisance et maladie, tant extérieure qu’intérieure, dont il souffrait. Et Il le gratifia en échange d’une santé parfaite, sur le plan physique comme spirituel, ainsi que d’une grande beauté.

Il reçut également une grande fortune, au point qu’on la déversa sur lui en abondance, sous la forme d’une averse considérable, semblable à un essaim de sauterelles en or. Dieu lui rendit sa famille, comme Il l’a dit : « Et Nous lui rendîmes sa famille et autant encore avec eux. » (Coran 21 : 84)

On rapporta à ce sujet qu'Allah les ressuscita tels qu’ils étaient auparavant. D’autres dirent qu’Il le rétribua pour les siens qui étaient passés et le compensa en ce monde par d’autres, puis Il le réunit avec eux tous dans l’Au-delà. Quant à Sa Parole : « Une miséricorde

[1351] Rapporté par al-Bukhārī

venant de Nous » (21 : 84), elle signifie : « Nous avons levé son affliction », c’est-à-dire : « Nous avons écarté de lui le mal par pure miséricorde de Notre part, par compassion et bienveillance, et [Nous l’avons fait] à titre de rappel pour ceux qui adorent [Dieu]. »

Autrement dit, c’est un rappel pour celui qui est éprouvé dans son corps, ses biens ou sa descendance : le Prophète d'Allah, Job(as), fut éprouvé par Dieu par une calamité plus grande encore, et il patienta en espérant la récompense divine, jusqu’à ce qu'Allah lui accorde la délivrance.

Quant à celui qui a déduit de ce verset que le nom de son épouse serait « Rahma » (Miséricorde), il s’est gravement fourvoyé et a outrepassé la juste interprétation. Ad-Dahhâk rapporte d’après Ibn ‘Abbâs qu'Allah rendit à son épouse sa jeunesse et même davantage, au point qu’elle lui enfanta vingt-six fils. Job(as) vécut ensuite soixante-dix ans dans le pays des Romains, sur la religion hanifite (le pur monothéisme), avant que ceux-ci ne modifient, après lui, la religion d’Abraham.

La Parole divine : « Et prends en ta main un faisceau de brindilles, puis frappe avec cela et ne viole pas ton serment. Vraiment, Nous l’avons trouvé patient. Quel excellent serviteur ! En vérité, il était plein de repentir ! » (Coran 38 : 44) constitue une dispense qu’Allah accorda à Son serviteur et Prophète Job(as) au

sujet de son serment de frapper son épouse cent coups de fouet. On a avancé qu’il avait prêté ce serment parce qu’elle avait vendu ses tresses. D’autres dirent que, tandis qu’elle recherchait un remède pour Job, Satan se présenta à elle sous la forme d’un médecin et lui prescrivit un remède trompeur ; lorsqu’elle informa Job, celui-ci comprit qu’il s’agissait du démon et jura de la frapper cent fois. Lorsqu'Allah le guérit, Il le conseilla de prendre un faisceau (semblable à une grappe serrée) réunissant toutes ces tiges pour n’en porter qu’un seul coup, assimilé alors à cent coups, lui permettant ainsi de respecter son serment sans le rompre.

Il s’agit là d’une voie de facilité et de salut offerte à celui qui craint Dieu et Lui obéit, surtout lorsque cela concerne une épouse patiente, pleine d’abnégation, sincère et vertueuse (que la paix soit sur elle). C’est pourquoi Dieu, après avoir accordé cette dispense, en explique la raison en disant : « Vraiment, Nous l’avons trouvé patient. Quel excellent serviteur ! En vérité, il était plein de repentir ! » (Coran 38 : 44). De nombreux juristes se sont référés à cette permission pour trancher dans les questions de serments et de vœux. D’autres ont poussé plus loin encore en rédigeant un « Livre des subterfuges » destiné à se libérer des serments, qu’ils ont introduit par ce verset et enrichi de récits surprenants.

Nous en évoquerons quelques points dans le « Livre des Jugements » (Al-Ahkâm)[1352], lorsque nous y parviendrons, si Dieu le veut.

Ibn Jarîr[1353] et d'autres savants de l'Histoire rapportent que Job(as) mourut à l'âge de quatre-vingt-treize ans, bien que d'aucuns affirment qu'il vécut plus longtemps encore. Lîth a transmis de Mujâhid un propos dont le sens est le suivant : au Jour de la Résurrection, Dieu arguera, devant les riches, de l'exemple de Salomon(as), devant les esclaves de l'exemple de Joseph(as) et devant ceux qui furent affligés de l'exemple de Job(as).

Voici l'histoire de Dhul-Kifl que certains ont prétendu être le fils d'Ayyoub.

Rapporté par Ibn 'Asâkir [1354] avec ce sens, et qu'il recommanda à son fils « Ḥoumal » [1355]. Puis son fils « Bishr » ibn Ayyoub assuma la succession après lui, et beaucoup de gens prétendent qu'il s'agit de Dhû al-Kifl. Dieu est plus savant. Il est mort, et on raconte qu'il était Prophète, âgé de soixante-quinze ans. Nous mentionnerons ici l'histoire de Dhû al-Kifl. Certains disent qu'il était le fils d'Ayyoub(as).

• • •

[1352] Le livre « Al-Aḥkām » fait partie des ouvrages commencés mais non achevés par le Grand Savant Ibn Kathīr, qu'Allah lui fasse miséricorde.

[1353] Il est mentionné par Ibn Jarīr dans son « At-Tārīkh » (vol. 1, p. 324).

[1354] Rapporté par Ibn 'Asākir dans son histoire (10/82).

[1355] Voir l'Histoire de Ṭabarī (1/325).

Voici l’histoire de Dhû al-Kifl, que certains prétendent être le fils d’Ayyoub. Dieu dit dans la sourate Al-Anbiyâ’, après l’histoire d’Ayyoub :

« Et Isma‘il, Idrîs et Dhû al-Kifl, tous étaient des endurants (85) et Nous les fîmes entrer en Notre miséricorde, car ils étaient vraiment des gens de bien » [Al-Anbiyâ : 85-86].

Et Il dit également, après l’histoire d’Ayyoub, dans la sourate Sâd :

« Et rappelle-toi Nos serviteurs Ibrâhîm, Isḥâq et Ya‘qoub : hommes forts et clairvoyants (45). Nous leur avons accordé en exclusivité le rappel de l’au-delà (46), et ils sont, auprès de Nous, du nombre des élus, des meilleurs (47) » [Sâd : 45-47].

Il ressort clairement de la mention de Dhû al-Kifl dans le Noble Coran, avec éloge et associé à ces éminents Prophètes, qu’il était un Prophète — que la prière et la paix de son Seigneur soient sur lui ; c’est l’opinion la plus connue. D’autres ont cependant affirmé qu’il n’était pas Prophète, mais plutôt un homme pieux et un juge juste et équitable. Ibn Jarîr s’est abstenu (de trancher). Dieu est plus savant.

Ibn Jurayj [1356] et Ibn Abî Najîḥ rapportent, d’après Mujâhid, qu’il n’était pas un Prophète, mais un homme vertueux qui avait accepté la charge de régler les affaires de son peuple et

[1356] Dans l'édition imprimée : Ibn Jirīr.

de juger avec équité. C’est pour cette raison qu’on l’appela Dhû al-Kifl [1357].

Ibn Jarîr et Ibn Abî Hâtim rapportent, selon une chaîne remontant à Dâwoud ibn Abî Hind, qu’il a dit : lorsque Al-Yasa‘ (Élisée) devint âgé, il déclara : « Si je désignais un homme comme successeur pour mon peuple de mon vivant, afin d’observer comment il s’acquitte de sa mission ». Il rassembla alors les gens et leur dit : « Qui se porte garant envers moi de trois choses pour que je le désigne comme successeur ? Qu’il jeûne le jour, qu’il prie la nuit et qu’il ne se mette pas en colère. » Un homme, que l’œil méprisait apparemment, se leva et dit : « Moi. » Il répondit : « Toi, tu jeûneras le jour, prieras la nuit et ne te mettras pas en colère ? » Il dit : « Oui. » Le Prophète renvoya les gens ce jour-là et répéta la même chose le lendemain. Tous restèrent silencieux, sauf cet homme qui se leva à nouveau et dit : « Moi. » Alors il le désigna comme son successeur. Il dit ainsi

Iblis se mit donc à dire aux démons : « Occupez-vous de cet homme. » Mais ils ne purent rien y faire. Il leur dit alors : « Laissez-le-moi. » Il vint le trouver sous l’apparence d’un vieillard pauvre, à l’heure où l’homme prenait sa sieste de milieu de journée — car il ne

[1357] Rapporté par Ibn Jirīr dans le Tafsīr (9/71).

dormait ni la nuit ni le jour, si ce n’est durant cette brève sieste. Il frappa à la porte.

Il lui demanda : « Qui est-ce ? » Il répondit : « Un vieil homme opprimé. » Alors il se leva et ouvrit la porte, et l’autre se mit à lui raconter : « Il y a un différend entre mon peuple et moi. Ils m’ont lésé, ils m’ont fait ceci et cela, jusqu’à ce que l’heure du départ ait sonné et que ma sieste ait été perdue… »

Il lui dit : « Lorsque je m’assiérai (pour rendre la justice), viens me voir et je réclamerai ton droit. » L’homme s’en alla, puis il revint au moment de l’assemblée. Celui-ci, dans son conseil, regarda pour voir s’il l’apercevrait, mais ne le vit pas et sortit à sa recherche. Le lendemain, il se mit à juger entre les gens en attendant ce vieillard, mais ne le voyait pas non plus.

De retour à l’heure de la sieste, alors qu’il s’allongeait, il vint à nouveau frapper. Il lui dit : « Qui est-ce ? » Il répondit : « C’est le vieil homme opprimé. » Il lui ouvrit alors et répliqua : « Ne t’ai-je pas dit que, quand je serais installé, tu devrais venir me voir ? » Le vieillard répondit : « Ils sont parmi les gens les plus mauvais ! Quand ils apprennent que tu es assis, ils disent : “Nous allons te rendre ton droit.” Mais dès que tu dors, ils le nient. »

Il répondit : « Va, et quand je siégerai, reviens me voir. » Ainsi, il perdit de nouveau sa sieste pour se rendre à l’audience, où il attendit en

vain ce vieillard. La somnolence le gagna, et il dit à certains de sa maisonnée : « Ne laissez personne s’approcher de cette porte pendant que je dors, car le sommeil me fait cruellement défaut. » Quand vint l’heure, le vieil homme se présenta. Le domestique lui cria : « Arrière, arrière ! » Le vieil homme répondit : « Je suis déjà venu hier et je lui ai exposé mon cas. » L’autre rétorqua : « Par Dieu, il nous a ordonné de ne laisser personne l’approcher. »

Comme le vieillard se trouva désemparé, il aperçut une lucarne dans la maison, y grimpa et se retrouva à l’intérieur. Il se mit alors à frapper à la porte de l’intérieur. L’homme se réveilla et s’écria : « Ô toi, ne t’avais-je pas ordonné de ne laisser entrer personne ? » Celui-ci s’excusa : « Par Dieu, ce n’est pas de mon fait : va voir plutôt par où il est venu. » L’homme alla donc vérifier la porte et la trouva fermée comme à son habitude. Pourtant, l’autre était déjà à l’intérieur. Il le reconnut et s’exclama : « Ô ennemi d'Allah ? » Il répondit : « Oui, tu m’as exténué en toutes choses, alors j’ai fait ce que tu vois pour te mettre en colère. » C’est ainsi qu'Allah l’appela “Dhou al-Kifl” (Celui qui se porte garant), parce qu’il s’était engagé à une tâche et l’avait accomplie [1358].

[1358] Rapporté par Ibn Jarir dans son Tafsir (9/71) et par Ibn Abi Hatim, comme mentionné dans al-Dur al-Manthur (5/661).

Ibn Abî Hâtim [1359] rapporte aussi, d'après Ibn ‘Abbâs, une version proche de ce récit. Il en est de même dans les traditions transmises par ‘Abd Allâh ibn al-Hârith, Muhammad ibn Qays, Ibn Hujayra l'aîné et d'autres parmi les premiers prédécesseurs, qui rapportent un récit semblable.

Ibn Abî Hâtim a également dit : « Mon père nous a rapporté — Abû al-Jamâhir nous a rapporté — Sa‘îd ibn Bashîr nous a informés — Qatâda a dit : “J'ai entendu al-Ash‘arî, c'est-à-dire Abû Mûsâ (qu'Allah l'agrée), alors qu'il était sur cette chaire, dire : ‘Dhou al-Kifl n'était pas un prophète, mais un homme pieux qui priait cent prières par jour. Puis un autre homme, Dhou al-Kifl, s'engagea à son tour à prier cent prières par jour, et c'est pourquoi on l'appela Dhou al-Kifl.’” [1360] »

Ibn Jarîr le rapporte également par la voie de ‘Abd al-Razzâq, d'après Ma‘mar, d'après Qatâda qui dit : « Abû Mûsâ al-Ash‘arî a dit (puis il en fit mention), mais sous une forme interrompue. »

Chapitre sur le rappel des nations détruites en général

Quant au hadith rapporté par l'Imam Ahmad [1361] : « Nous a rapporté Asbât ibn Muhammad ;

[1359] Comme dans al-Dur al-Manthur (5/662-663).

[1360] Source précédente (5/664).

[1361] Rapporté par Ibn Jarir dans son Tafsir (9/72).

nous a rapporté Al-Aʿmach, d’après ʿAbd Allâh ibn ʿAbd Allâh, d’après Saʿd, l’affranchi de Talha, d’après Ibn ʿUmar, qui dit : “J’ai entendu de la bouche du Messager d'Allah une parole que, si je ne l’avais entendue qu’une ou deux fois, jusqu’à sept fois, je l’aurais tout de même retenue ; or, je l’ai entendue bien plus souvent.” Il raconta :

“Il y avait un certain ‘al-Kifl’ parmi les enfants d’Israël qui ne s’abstenait d’aucun péché qu’il commettait. Une femme vint alors à lui, et il lui donna soixante dinars pour avoir des rapports avec elle. Quand il s’assit auprès d’elle comme un homme s’assoit auprès de sa femme, elle se mit à trembler et à pleurer. Alors il lui demanda : ‘Pourquoi pleures-tu ? T’ai-je forcée ?’ Elle répondit : ‘Non, mais c’est un acte que je n’ai jamais commis jusqu’à présent ; seule la nécessité m’y a poussée.’ Il reprit : ‘Tu ferais cela alors que tu ne l’as jamais fait ?’ Puis il descendit d’elle et lui dit : ‘Pars, emporte avec toi ces dinars, ils sont à toi.’ Et il jura : ‘Par Dieu, désormais Al-Kifl ne désobéira plus jamais à Allah !’ Il mourut dans la nuit et, au matin, on trouva inscrit sur sa porte : ‘Dieu a certes pardonné à Al-Kifl.’” » [1362]

Ce hadith a également été rapporté par At-Tirmidhî [1363], d’après Al-Aʿmach. Il le qualifia de

[1362] Rapporté par Ahmad dans le Musnad (2/23), numéro

[1363] Rapporté par al-Tirmidhi

“bon”, tout en mentionnant que certains l’ont rapporté en l’attribuant à Ibn ʿUmar lui-même (c’est-à-dire en parole attribuée au Compagnon). C’est donc un hadith très singulier et son Isnad (chaîne de transmission) est sujet à discussion. En effet, au sujet de Saʿd, Abû Hâtim a déclaré : “Je ne le connais que par un seul hadith.” Ibn Hibbân l’a, lui, jugé digne de confiance, et nul autre que ʿAbd Allâh ibn ʿAbd Allâh Ar-Râzî ne l’a rapporté de lui. Et Dieu est plus savant.

[S’il est authentiquement mémorisé, le personnage visé n’est pas « Dhou al-Kifl », mais le hadith emploie le nom « al-Kifl » sans autre précision. C’était donc un autre homme que celui mentionné dans le Coran, et Allah sait mieux.]

———————————

Chapitre : Évoquer les nations qui furent détruites collectivement

Cela eut lieu avant la révélation de la Torah, comme l’indique la parole du Très-Haut : « Et certes, Nous avons donné à Moïse le Livre après avoir fait périr les premières générations » [Al-Qasas, 28 : 43]. Tel qu’il est rapporté par Ibn Jarîr [1364], Ibn Abî Hâtim [1365] et Al-Bazzâr [1366], d’après une chaîne passant par

[1364] Rapporté par Ibn Jarir dans son Tafsir (10/76).

[1365] Rapporté par Ibn Abî Hâtim, comme mentionné dans ad-Durr al-Manthur (6/417).

[1366] Rapporté par al-Bazzâr (2247 et 2248) ; al-Haythami dit dans al-Majmaʿ (7/88) qu’al-Bazzâr l’a rapporté à la fois en narration mɇnûq (mouqûf) et en narration marfûʿ, et que les narrateurs sont ceux du Ṣaḥîḥ.

ʿAwf al-Aʿrâbî, d’après Abû Nadra, d’après Abû Saʿîd al-Khudrî, qui dit : “Dieu n’a jamais anéanti un peuple par un châtiment venu du ciel ou

La terre, après que la Torah y fut révélée, mise à part la cité dont les habitants furent métamorphosés en singes... Ne vois-tu pas qu'Allah déclare : « Nous avons certes donné à Moïse le Livre après avoir anéanti les premières générations » (Al-Qasas, 43) ?

Al-Bazzâr en a rapporté une version qu’il considérait reliée (marfûʿ), mais la position la plus probable – et Allah sait mieux – est qu’elle doit être considérée comme suspendue (mawqûf). Cela indique que toute nation fut détruite de façon générale avant Moïse – que la paix soit sur lui. Parmi elles figurent les Gens du Rass.

Dieu dit dans la sourate Al-Furqân : « Et les ʿÂd, et les Thamoud, et les Gens du Rass, et de nombreuses générations entre ceux-là (38). À chacun d’eux Nous avons donné des exemples, et Nous les avons tous anéantis d’une ruine totale (39) » (Al-Furqân, 38-39).

Il dit également dans la sourate Qâf : « Avant eux, le peuple de Noé, les Gens du Rass et les Thamoud avaient déjà crié au mensonge (12), ainsi que les ʿÂd, Pharaon et les frères de Loth (13), et les Gens de l’Aïka et le peuple de Tubbaʿ ; tous traitèrent (leurs) messagers de

menteurs, et Ma menace s’est donc réalisée (14) » (Qâf, 12-14). Ce passage, de même que le précédent, montre qu’ils furent anéantis, détruits et réduits à néant : tel fut leur châtiment. Cela contredit par conséquent le choix d’Ibn Jarîr [1367], qui estimait qu’il s’agissait des « Gens du Fossé » (Ashâb al-Ukhdûd) mentionnés dans la sourate Al-Burûj, car, d’après Ibn Isḥâq et d’autres, ceux-ci vécurent après le Messie(as), ce qui pose également question.

Ibn Jurayj rapporta qu’Ibn ‘Abbâs disait : « Les Gens du Rass sont les habitants d’un village parmi les villages de Thamoud » [1368].

Le grand ḥâfiẓ Abû al-Qâsim Ibn ‘Asâkir mentionne, au début de son Histoire (Târîkh), lors de l’évocation de la fondation de Damas [1369], en s’appuyant sur l’Histoire d’Abû al-Qâsim ‘Ubayd Allâh ibn ‘Abd Allâh ibn Khurdâdhbih, entre autres, que les Gens du Rass habitaient Ḥaḍûr [1370]. Dieu leur envoya donc un prophète nommé Ḥanẓala ibn Ṣafwân : ils le traitèrent de menteur et le mirent à mort. C’est alors que ‘Âd ibn ‘Awṣ ibn Iram ibn Sâm ibn Noé partit

[1367] Mentionné par Ibn Jarir dans le Tafsir (11/412).

[1368] Rapporté par Ibn Jarir dans le Tafsir (9/390). Mentionné également par al-Suyuti dans le Durr al-Manthur (6/256).

[1369] Tarikh Dimashq (Histoire de Damas) (1/12).

[1370] Une localité au Yémen relevant de la juridiction de Zabid ; elle est consignée par Yaqut dans son Mu‘jam al-Buldan et par Ibn ‘Abd al-Haqq dans Murāsad al-Iṭṭilā‘. Il précise : le mot s’écrit avec un « fatha » (a) puis un « ḍamma » (ou) et un « sukun » sur le wāw en dernière lettre.

avec ses descendants, quittant le Rass pour s’installer dans la région des Aḥqâf. Dieu anéantit les Gens du Rass, et ceux-ci se dispersèrent ensuite dans tout le Yémen, puis se répandirent sur l’ensemble de la terre. Finalement, Jîrûn ibn Sa‘d ibn ‘Âd ibn ‘Awṣ ibn Iram ibn Sâm ibn Noé s’établit à Damas, y construisit la cité et la nomma Jîrûn, identifiée à Iram aux colonnes élevées. Il n’existe pas d’endroit comptant plus de colonnes de pierre que Damas. Puis Dieu envoya Hûd ibn ‘Abd Allâh ibn Rabâḥ ibn Khâlid ibn al-Khulûd ibn ‘Âd à la tribu des ‘Âd, c’est-à-dire aux descendants de ‘Âd dans la région des Aḥqâf. Ils le traitèrent de menteur, et Dieu les fit périr. Cela impliquerait que les Gens du Rass vécurent bien avant les ‘Âd, et Allah sait mieux.

Ibn Abî Ḥâtim rapporte, d’après Abû Bakr ibn Abî ‘Âṣim, lui-même le tenant de son père, transmise par Shabîb ibn Bishr, d’après ‘Ikrima, d’après Ibn ‘Abbâs, que : « Ar-Rass est un puits situé en Adharbayjân. »

Et ath-Thawrî rapporta, selon Abû Bakr, d’après ‘Ikrima, qu’il a dit : « Ar-Rass est un puits dans lequel ils ont mis (enterré) leur prophète, c’est-à-dire qu’ils l’y ont enseveli. » Ibn Jurayj rapporta également qu’‘Ikrima avait dit : « Les gens d’Ar-Rass étaient à Falaj et ce sont les Compagnons de Yâ-Sîn. » Quant à Qatâda, il commenta : « Falaj est l’une des localités du Yamâma. »

Je dis : « S'il s'agissait réellement des gens de Yâ-Sîn, comme l'a prétendu 'Ikrima, ils auraient tous péri, car Allah dit à leur sujet : « Il n'y eut qu'un seul Cri, et les voilà éteints. » (Yâ-Sîn, 29). Leur histoire sera d'ailleurs évoquée plus loin. Mais si ce n'était pas eux – ce qui paraît le plus vraisemblable –, alors ils furent également anéantis et détruits. Dans tous les cas, cela contredit ce qu'a mentionné Ibn Jarîr. »

Abû Bakr Muhammad ibn al-Hasan an-Naqqâch relate que le peuple d'Ar-Rass disposait d'un puits qui leur fournissait de l'eau en abondance et couvrait tous les besoins de leurs terres. Ils avaient un roi juste et de bonne conduite. Lorsqu'il mourut, ils en furent profondément affligés. Or, quelques jours plus tard, Satan leur apparut sous les traits de ce roi et leur dit : « Je ne suis pas mort, je me suis simplement éclipsé pour voir comment vous alliez vous comporter. » Ils s'en réjouirent vivement, et sur son ordre, on dressa un rideau entre lui et eux. Il leur révéla ensuite qu'il ne mourrait jamais. La majorité d'entre eux le crut, s'en trouva troublée et finit par l'adorer. Alors Dieu envoya parmi eux un Prophète qui les informa qu'il s'agissait en réalité de Satan s'adressant à eux derrière le rideau. Il leur interdit de l'adorer et leur ordonna d'adorer Dieu, l'Unique, sans associé.

As-Suhaylî précise que ce Prophète recevait la Révélation en songe et qu'il s'appelait

Hanzala ibn Safwân. Alors, ses concitoyens se liguèrent contre lui, le tuèrent et le jetèrent dans le puits. Aussitôt, l'eau s'y tarit, ils souffrirent de la soif alors qu'auparavant ils étaient abreuvés, leurs arbres se desséchèrent, leurs récoltes furent détruites, leurs demeures abandonnées. Ils passèrent de l'aisance à la désolation, de l'unité à la division, et ils périrent tous jusqu'au dernier. Les djinns et les bêtes sauvages s'installèrent alors dans leurs habitations, si bien que l'on n'entend plus, dans leurs contrées, que les cris des djinns, le rugissement des lions et le hurlement des hyènes.

Quant au récit rapporté (je veux dire par Ibn Jarîr), d'après Muhammad ibn Humayd, d'après Salama, d'après Ibn Ishâq, d'après Muhammad ibn Ka'b al-Qurazî, il rapporte que le Messager d'Allah a dit : « Les premières personnes qui entreront au Paradis au Jour de la Résurrection seront un serviteur noir. » Il expliqua qu'Allah avait envoyé un Prophète aux habitants d'un village, mais aucun d'entre eux ne crut en lui sauf ce serviteur noir. Plus tard, les gens du village se jetèrent sur ce Prophète, creusèrent un puits pour l'y précipiter, puis le recouvrirent d'une pierre totalement hermétique.

Le serviteur noir, lui, allait ramasser du bois sur son dos, le vendait, puis achetait nourriture et boisson qu'il apportait à ce puits. Il soulevait cette lourde pierre – Dieu l'y aidait – et faisait

descendre la nourriture et la boisson à son Prophète, avant de reposer la pierre comme elle était. Il agissait ainsi aussi longtemps qu'Allah le voulut. Un jour néanmoins, il partit ramasser du bois comme d’habitude, et après avoir fagoté son bois et l’avoir attaché, il voulut le charger sur son dos mais fut soudain pris de somnolence. Il s’allongea donc pour dormir et Dieu l’endormit profondément pendant sept ans. À son réveil, il s’étira, se tourna de l’autre côté, et Dieu le fit à nouveau s’endormir sept autres années. Lorsqu’il se remit finalement debout, il ramassa son fagot, croyant n’avoir dormi qu’une heure à peine, et se rendit au village, y vendit son bois, puis acheta sa nourriture et sa boisson comme à l’accoutumée. Ensuite il se dirigea de nouveau vers le puits

Il (l’homme) se rendit à la fosse, à l’emplacement où celle-ci se trouvait, le chercha mais ne le trouva pas. Or, son peuple avait constaté à son propos un changement important : ils l’en retirèrent, crurent en lui et affirmèrent la véracité de son message.

Il est rapporté alors que leur prophète leur demandait : « Qu’est devenu cet homme noir ? » et ils lui répondaient : « Nous ne savons pas. » Cela se prolongea jusqu’à ce qu'Allah rappela à Lui le Prophète – paix sur lui –, et qu’après cela, l’homme noir sortit de son sommeil. C’est à ce sujet que le Messager d'Allah dit : « Cet

homme noir sera le premier à entrer au Paradis. » [1371] Cependant, ce hadith est mursal (rapport interrompu), et son contenu suscite des interrogations. Il se peut qu'une version détaillée de son histoire ait été rapportée par Muhammad ibn Kacb al-Quradî, et Allah sait mieux la vérité.

Puis Ibn Jarîr [1372] rejeta lui-même cette interprétation et déclara : « Il n'est pas admissible de considérer que ces gens étaient les Compagnons du Rass dont il est question dans le Coran, car Dieu a informé que ces derniers furent anéantis, tandis que ceux-ci vécurent un revirement et crurent en leur prophète, à moins qu'il ne se soit produit des événements ayant entraîné leur foi après la destruction de leurs pères. Quoi qu'il en soit, Dieu est plus savant. »

Ensuite, il estima qu'il pouvait s'agir des Compagnons de la Fosse [1373]. C'est toutefois une hypothèse fragile, pour les raisons déjà évoquées, et en raison de ce qui est dit dans l'histoire des Compagnons de la Fosse, selon laquelle ils furent menacés d'un châtiment dans l'au-delà s'ils ne se repentaient pas, sans mention de leur destruction, alors même que le

[1371] Rapporté par Ibn Jarir dans son Tafsir d'après Ibn Isḥaq, de Muḥammad ibn Kaʿb al-Qurṭī (t. 9, pp. 390-391) et mentionné par al-Suyuti dans al-Durr al-Manthur (t. 6, pp. 257-258).

[1372] Voir le Tafsir d'al-Ṭabarī (t. 9, p. 391).

[1373] Même source précédente (t. 9, p. 391).

texte précise la destruction des Compagnons du Rass. Dieu est plus savant.

—

Parmi eux figurent aussi les Compagnons de la Cité, ceux de Yâ Sîn. Dieu, qu'Il soit exalté, a dit :

« Et propose-leur l'exemple des habitants de la cité, lorsque vinrent à eux les envoyés (13). Quand Nous leur envoyâmes deux (messagers), qu'ils traitèrent de menteurs. Nous les renforçâmes alors par un troisième, et ils dirent : "Nous sommes vraiment envoyés à vous" (14). Ils dirent : "Vous n'êtes que des hommes comme nous ; le Tout Miséricordieux n'a rien fait descendre, vous ne faites que mentir" (15). [Les messagers] répondirent : "Notre Seigneur sait que nous sommes assurément envoyés à vous (16), et il ne nous incombe que la transmission claire" (17). Ils dirent : "Nous voyons en vous un mauvais présage ; si vous ne cessez pas, nous vous lapiderons et vous subirez de notre part un supplice douloureux" (18). [Les messagers] dirent : "Votre présage est auprès de vous. Est-ce parce qu'on vous avertit ? Non, vous êtes plutôt des gens outranciers" (19). Et d'un endroit lointain de la cité, un homme accourut et dit : "Ô mon peuple, suivez les envoyés (20). Suivez ceux qui ne vous demandent aucun salaire et qui sont sur la bonne voie (21). Et pourquoi ne craindrais-je pas d'adorer Celui qui

m’a créé, alors que c’est vers Lui que vous serez ramenés ? (22) Prendrai-je, en dehors de Lui, des divinités dont l’intercession ne me servirait à rien, si le Tout Miséricordieux me voulait quelque mal, et qui ne sauraient me sauver ? (23) Je serais alors dans un égarement manifeste (24). Je crois en votre Seigneur, écoutez-moi donc !” (25). Il lui fut dit : “Entre au Paradis.” Il dit : “Hélas ! si seulement mon peuple savait (26) combien mon Seigneur m’a pardonné et m’a mis au nombre des honorés !” (27). Et Nous ne fîmes pas descendre, après lui, d’armée du ciel contre son peuple ; Nous n’avons pas coutume de le faire (28). Ce ne fut qu’un seul cri, et les voilà aussitôt éteints (29). » (Yâ Sîn, 13-29)

Il est rapporté, d’après de nombreux prédécesseurs et successeurs, que la cité mentionnée ici est “Antioche”. C’est ce qu’a transmis Ibn Ishaq [1374], selon les propos qu’il tenait d’Ibn ‘Abbâs, de Ka‘b al-Ahbâr et de Wahb ibn Munabbih. Il est également rapporté de Burayda ibn al-Husayb, d‘Ikrima, de Qatâda, d’al-Zuhrî et d’autres. Ibn Ishaq a déclaré, toujours d’après ce qui lui était parvenu de Ibn ‘Abbâs, Ka‘b et Wahb, qu’ils disaient :

« Cette ville avait un roi nommé “Antiykhas” [1375] fils d’Antiykhas, qui adorait les idoles. Dieu

[1374] Rapporté par Ibn Jirār dans son Tafsîr (10/431) et dans son Tarīkh (2/18).

[1375] Dans le Tafsîr de al-Ṭabarī : Abṭīḥas ibn Abṭīḥas, et dans le Tarīkh (2/18) comme dans nos sources.

lui envoya trois messagers : Sâdiq, Sadûq et Shalûm, mais il les traita de menteurs. Il apparaît clairement qu'il s'agissait de messagers d'Allah – qu'Il soit exalté. » Qatâda [1376] prétendit quant à lui qu'ils étaient des envoyés du Christ.

Ibn Jarîr [1377] rapporta aussi, d'après Wahb, d'après Ibn Sulaymân, d'après Shu'ayb al-Jubbâ'î, que les deux premiers messagers se nommaient Shim'ûn et Yoḥannâ (Jean), le troisième se nommant Bawlus (Paul), et que la ville était Antioche.

Cette opinion est toutefois très faible, parce que lorsque le Christ envoya trois parmi ses disciples aux habitants d'Antioche, ceux-ci furent la première cité à croire en lui à l'époque. C'est aussi pourquoi Antioche est l'une des quatre villes initiales abritant les patriarcats chrétiens : Antioche, Jérusalem, Alexandrie et Rome, avant que la seconde ne devînt Constantinople. De plus, ces gens-là ne furent pas détruits, alors que les habitants de la cité mentionnée dans le Coran furent anéantis, comme on le voit dans le dénouement de leur histoire : ils tuèrent l'homme croyant aux messagers, puis Allah dit : « Il ne fallut qu'un seul Cri, et les voilà éteints » [Yâ-Sîn : 29].

[1376] Rapporté par Ibn Jirār dans le Tafsîr (10/431).

[1377] Je ne l'ai pas trouvé dans le Tarīkh ni dans le Tafsîr d'Ibn Jirār ; il provient d'Ibn Abī Ḥātim, comme indiqué dans le Durr al-Manthūr (7/50).

Cependant, s’il est vrai que les trois messagers évoqués dans le Coran furent envoyés autrefois aux habitants d’Antioche, que ces derniers les traitèrent de menteurs et qu'Allah les anéantit, puis que la cité fut reconstruite avant que, plus tard, à l’époque du Christ, ses habitants ne crussent en Ses envoyés, rien n’empêche cette idée. Dieu est plus savant.

Quant à l’avis selon lequel le passage coranique relaterait l’histoire des disciples du Christ, il est faible à la lumière de ce qui précède. De plus, le texte coranique donne à penser que ces messagers furent envoyés directement par Dieu. Allah dit : « Et propose-leur en parabole – à ton peuple, ô Muhammad – l’exemple des habitants de la cité (entendez : la ville), lorsqu’y vinrent les Messagers (13), quand Nous leur envoyâmes deux d’entre eux, mais les habitants les traitèrent de menteurs ; Nous les renforçâmes donc par un troisième – c’est-à-dire que Nous les soutînmes par un troisième Messager – et ils dirent : “Nous sommes envoyés à vous.” » Ces habitants répondirent que les Messagers n’étaient que des hommes comme eux, tout comme l’ont fait les nations mécréantes antérieures qui trouvaient irrecevable qu'Allah puisse envoyer un Prophète humain. Les Messagers répondirent : « Dieu sait bien que nous sommes Ses envoyés auprès de vous, et s’Il nous avait

jugés menteurs, Il nous aurait châtiés des plus sévèrement. Notre rôle n’est que de vous transmettre clairement le message. » C’est-à-dire que leur tâche consistait seulement à faire parvenir le message divin ; quant à la guidance ou l’égarement, elle ne dépend que d'Allah. Les habitants de la ville déclarèrent alors : « Nous voyons en vous un mauvais présage ! » autrement dit, ils considéraient que leur venue ne ferait qu’attirer le mal. Puis ils menacèrent les Messagers : « Si vous ne cessez pas, nous vous lapiderons… » (fin de la citation).

Par la parole… Et il a été dit : par l’action. Cela est confirmé par la parole du Très-Haut : « Et il vous touchera de Notre part un châtiment douloureux » (ce qui signifie qu’ils les menaçaient de meurtre et d’humiliation).

« Ils dirent : “Votre présage est avec vous” », c’est-à-dire : il vous est renvoyé. « Serait-ce parce que nous vous avons rappelé la bonne voie et vous y avons conviés, que vous nous avez menacés de meurtre et d’humiliation ? “Au contraire, vous êtes un peuple outrancier” » (c’est-à-dire que vous n’acceptez pas la vérité et ne la désirez pas).

Quant à Sa parole : « Et du bout de la ville vint un homme en hâte » (Yâ Sîn, 20), c’est-à-dire pour soutenir les Messagers et afficher sa foi en eux : « Il dit : “Ô mon peuple, suivez les Messagers (20), suivez ceux qui ne vous demandent aucun salaire et qui sont bien

guidés.” » Autrement dit, ils vous appellent à la pure vérité sans exiger de salaire ni de rétribution. Puis il les exhorta à n’adorer qu’Allah, sans associé, et leur interdit d’adorer quoi que ce soit d’autre, qui ne profite nullement, ni dans ce monde ni dans l’autre. « Je serais alors dans un égarement évident », c’est-à-dire : si j’abandonnais l’adoration d’Allah pour adorer à Ses côtés autre que Lui.

Ensuite, il s’adressa aux Messagers en disant : « Vraiment, j’ai cru en votre Seigneur ; écoutez-moi » (Yâ Sîn, 25). Certains dirent : « Écoutez mon propos et attestez-en pour moi auprès de votre Seigneur. » D’autres dirent : « Écoutez, ô mon peuple, ma proclamation de foi aux Messagers d’Allah, à voix haute. » À ce moment-là, ils le tuèrent : certains rapportent qu’il fut lapidé, d’autres qu’il fut mordu, ou que la foule se rua sur lui d’un seul élan pour l’exécuter. Ibn Isḥâq rapporte, d’après certains de ses compagnons, d’après Ibn Masʿūd, qu’« ils le piétinèrent jusqu’à lui faire sortir les entrailles [1378]. »

Sufyân ath-Thawrî [1379] a transmis, d’après ʿÂṣim al-Aḥwal, d’après Abû Majliz, que cet homme s’appelait Ḥabîb ibn Murrî. On a aussi dit qu’il était menuisier, ou cordier, ou cordonnier, ou blanchisseur. On a encore dit

[1378] « Ils ont extrait ses entrailles (qaṣbah) » : ses intestins. Voir Ta’wīl al-Ṭabarī (vol. 10, p. 436).

[1379] Rapporté par Ibn Jarīr dans son Tafsīr (vol. 10, p. 433).

qu’il se consacrait à l’adoration dans une grotte. Allah est plus Savant.

Ibn ʿAbbâs [1380] a rapporté : « Ḥabîb le menuisier avait contracté la lèpre et se montrait très généreux en aumônes. Son peuple le tua. » C’est à ce sujet que le Très-Haut dit : « Entre au Paradis » (Yâ Sîn, 26), c’est-à-dire qu’après l’avoir tué, Allah l’admit au Paradis. Lorsqu’il y contempla la félicité et la joie, il s’écria : « “Oh ! si seulement mon peuple savait (26) ce dont mon Seigneur m’a pardonné et comment Il m’a placé parmi les honorés !” » Cela signifie : afin qu’ils croient en ce en quoi j’ai cru, et qu’ils obtiennent ce que j’ai obtenu.

Ibn ʿAbbâs a dit : « Il a conseillé son peuple de son vivant : “Ô mon peuple, suivez les Messagers”, puis après sa mort : “Oh ! si seulement mon peuple savait (26) ce dont mon Seigneur m’a pardonné et comment Il m’a placé parmi les honorés !” », rapporté par Ibn Abî Ḥâtim [1381]. De même, Qatāda [1382] a dit : « Le croyant n’est jamais rencontré autrement que comme un bon conseiller, jamais comme un trompeur, parce qu’il a vu l’honneur qu’Allah réserve (à Ses fidèles). “Oh ! si seulement mon peuple savait (26) ce dont mon Seigneur m’a

[1380] Source précédente (vol. 10, pp. 433-434).

[1381] Comme dans al-Dur al-Manthūr (vol. 7, p. 51).

[1382] Rapporté par Ibn Jarīr dans son Tafsīr (vol. 10, p. 436).

pardonné et comment Il m’a placé parmi les honorés !” Il souhaita, par Allah, que son peuple sût ce qu’il a constaté de la grâce divine et ce à quoi il est parvenu. » Qatāda dit encore : « Par Allah, Dieu ne blâma plus son peuple après qu’ils l’eurent tué. “Il n’y eut qu’un seul Cri, et les voilà aussitôt éteints.” »

Le Très-Haut a dit : « Et Nous n’avons fait descendre sur son peuple, après lui, aucune armée du ciel ; et Nous n’étions pas de ceux qui font descendre [une telle armée]. » Autrement dit, Nous n’avons pas eu besoin, pour Nous venger d’eux, d’envoyer une armée du ciel contre eux. C’est le sens rapporté par Ibn Ishaq [1383], d’après certains de ses compagnons, d’après Ibn Mas‘oud.

Mujahid et Qatada ont dit : « Et Nous n’avons pas fait descendre sur eux d’armée », c’est-à-dire un message supplémentaire. Ibn Jarir [1384] a déclaré : « La première interprétation est la plus correcte. » Et j’ajoute : elle est aussi la plus solide. C’est pourquoi Il a dit : « Et Nous n’étions pas de ceux qui font descendre [une telle armée], » c’est-à-dire que Nous n’avions pas besoin d’employer ce procédé lorsque ces gens ont démenti Nos messagers et tué Notre élu. Puis Il dit : « Il n’y eut qu’un seul Cri, et les voilà éteints. »

[1383] Rapporté par Ibn Jarir dans son Tafsir (10/437).

[1384] Voir le Tafsir d'Ibn Jarir al-Tabari (10/437).

Les exégètes expliquent qu'Allah envoya Jibril – sur lui la paix – qui saisit les montants de la porte de leur cité, puis il cria une seule fois, et aussitôt ils furent éteints : leurs voix s’éteignirent, leurs mouvements cessèrent, et plus un seul œil ne battit. Tout cela démontre que cette cité n’est pas Antioche, car les gens dont il est question ici furent anéantis pour avoir rejeté les messagers d'Allah. Les habitants d’Antioche, eux, crurent et suivirent les envoyés du Messie, c’est-à-dire les apôtres. C’est pourquoi il est dit qu’Antioche fut la première ville à avoir cru au Messie.

Quant au hadith rapporté par At-Tabarani, selon la chaîne composée de Hussein al-Ashqar, Sufyan ibn ‘Uyayna, Ibn Abi Najih, Mujahid, Ibn ‘Abbas, et transmis du Prophète, qui aurait dit : « Les précurseurs sont au nombre de trois : le premier à [suivre] Moïse fut Yusha‘ ibn Nûn, le premier à [suivre] Jésus fut le Compagnon de Yâ-Sîn, et le premier à [suivre] Muhammad fut ‘Alî ibn Abî Tâlib » [1385], ce hadith n’est pas authentique, car Hussein al-Ashqar est considéré comme délaissé par les spécialistes du hadith et appartenait à un courant chiite extrême ; le fait qu’il soit le seul à rapporter ce texte atteste qu’il est totalement faible. Dieu est plus savant.

[1385] Rapporté par al-Tabarani dans al-Kabir (22/11152).

L'histoire de Jonas(as)

Histoire de Younès(as)

Dieu a dit dans la sourate Yûnus : « Et si seulement il s'était trouvé une cité qui ait cru et dont la foi lui ait été profitable, hormis le peuple de Younès. Lorsqu'ils crurent, Nous levâmes d'eux le châtiment humiliant dans la vie de ce monde, et Nous leur accordâmes une jouissance jusqu'à un certain terme. » (Yûnus, 98)

Et Il dit dans la sourate Al-Anbiyâ' : « Et celui de la Baleine (Dhâ An-Nûn) qui partit, courroucé, en pensant que Nous n'aurions aucune prise sur lui. Puis il invoqua dans les ténèbres : "Il n'y a de divinité que Toi ! Gloire à Toi ! J'ai vraiment été du nombre des injustes." (87) Nous l'exaucâmes alors, et le sauvâmes de sa détresse. C'est ainsi que Nous sauvons les croyants. » (Al-Anbiyâ', 87-88)

Il a également dit dans la sourate As-Sâffât : « Certes, Younès fut parmi les messagers (139) lorsqu'il s'enfuit vers le bateau bondé (140), tira au sort et fut parmi les perdants (141). Le Poisson l'engloutit alors qu'il était blâmable (142). S'il n'avait pas été parmi ceux qui glorifient [Dieu], (143) il serait demeuré dans son ventre jusqu'au jour de la Résurrection (144). Puis Nous le jetâmes sur la grève, tandis qu'il était souffrant (145). Nous fîmes pousser au-dessus de lui une plante de courge (146), et Nous l'envoyâmes à cent mille hommes, voire

davantage (147). Ils crurent, et Nous leur accordâmes une jouissance jusqu’à un certain temps. » (As-Sâffât, 139-148)

Et Il a dit dans la sourate Nûn (Al-Qalam) : « Endure donc le Jugement de ton Seigneur et ne sois pas comme celui de la Baleine (Younès) qui appela alors qu’il était dans l’affliction (48). Si une grâce de son Seigneur ne l’avait pas atteint, il aurait été rejeté sur une terre nue, couvert de blâme (49). Mais son Seigneur l’a élu et l’a mis au nombre des justes. » (Al-Qalam, 48-50)

Les savants de l’exégèse (Tafsîr) ont déclaré : Dieu envoya Younès(as) auprès des habitants de Ninive, dans la région de Mossoul, afin qu’il les appelle à [l’adoration de] Dieu — Exalté soit-Il. Mais ils le traitèrent de menteur, persistant dans leur incrédulité et leur obstination. Comme il trouva ces gens endurcis trop longtemps, il quitta leur cité et leur annonça qu’un châtiment s’abattrait sur eux au bout de trois jours.

Selon Ibn Mas‘oûd, Moujâhid, Sa‘îd ibn Jubayr, Qatâda, et d’autres parmi les pieux prédécesseurs et les successeurs : lorsque Younès quitta leur cité et qu’ils surent à coup sûr qu’ils allaient être frappés par le châtiment, Dieu inspira dans leurs cœurs la repentance et le retour [vers Lui]. Ils regrettèrent leur attitude envers leur prophète, se vêtirent de sacs en poil et séparèrent chaque bête de son petit.

Puis ils élevèrent une plainte unanime vers Dieu, criant et L'implorant avec humilité. Hommes, femmes, garçons et filles, tous pleurèrent, et même les troupeaux, bêtes et bestiaux se mirent à gémir : les chamelles et leurs chamelons, les vaches et leurs veaux, les brebis et leurs agneaux. Ce fut un instant intense et terrifiant.

Dans Sa Puissance, Sa Force, Sa Clémence et Sa Miséricorde, Dieu, le Sublime, écarta alors d'eux le châtiment qui planait déjà au-dessus de leurs têtes — obscurcissant l'atmosphère telle la nuit noire. C'est pourquoi le Très-Haut dit : « Pourquoi n'y a-t-il pas eu, parmi les cités, [une cité] qui ait cru, et à qui sa foi ait servi ? » (Yûnus, 98). Autrement dit : pourquoi n'existe-t-il pas, parmi les peuples passés, une cité entière qui a cru (autant qu'eux) ? Cela indique qu'un tel fait ne s'était pas produit auparavant, ainsi que Sa Parole le suggère.

Dieu déclare : « Nous n'avons envoyé d'avertisseur dans aucune cité sans que ses notables ne disent : "Nous mécroyons en ce dont vous avez été chargés." » (Saba 34).

Et Sa Parole : « Sauf le peuple de Jonas. Lorsqu'ils crurent, Nous avons levé d'eux le châtiment avilissant dans la vie d'ici-bas et Nous leur avons permis de jouir (de la vie) jusqu'à un certain terme » (Yunus 98), c'est-à-dire qu'ils ont cru d'un seul élan et dans leur totalité.

Les exégètes ont divergé quant à savoir si cette foi leur profitera dans l'au-delà et les préservera du châtiment de l'Autre monde, comme elle les a préservés du châtiment d'ici-bas. Ils se partagent en deux avis. Toutefois, à en juger par le contexte, il semble que oui, et Allah sait mieux. Comme Il l'a dit : « Lorsqu'ils crurent », et Il a dit également : « Et Nous l'envoyâmes à cent mille hommes, voire plus encore. Ils crurent, et Nous leur avons permis de jouir [de la vie] jusqu'à un certain terme » (As-Saffat 147-148). Le fait que ce bienfait prenne fin à un moment donné n'exclut pas la levée du châtiment dans l'au-delà, et Dieu est plus savant.

Ils étaient de toute évidence cent mille, mais les savants ont divergé au sujet de l'éventuel nombre supplémentaire. Selon Macḥoul [1386], ils auraient été dix mille de plus. Selon un ḥadith rapporté par at-Tirmidhî, Ibn Jarîr et Ibn Abî Ḥâtim — d'après Zuhayr, qui le tenait de quelqu'un ayant entendu Abû al-'Âliyah, lui-même rapportant d'Ubayy ibn Ka'b — il est dit qu'Ubayy interrogea l'Envoyé d'Allah(saaws) à propos du verset : « Et Nous l'envoyâmes à cent mille hommes, voire plus encore » (As-Saffat 147). Le Prophète répondit : « Ils dépassaient de vingt mille » [1387]. Si ce narrateur

[1386] Mentionné par al-Suyouti dans ad-Durr al-Manthūr (7/132).

[1387] Rapporté par al-Tirmidhī (n° 3229) dans le Tafsīr, et par Ibn Jarīr dans le Tafsīr (10/532).

resté anonyme ne l’avait pas été, ce ḥadith aurait définitivement tranché la question. D’après Ibn ‘Abbâs, ils auraient été cent trente mille. Selon une autre version de sa part, un peu plus de cent trente mille ; et selon une autre encore, un peu plus de cent quarante mille. Sa‘îd ibn Jubayr affirme pour sa part qu’ils auraient été cent soixante-dix mille [1388].

En outre, les savants ont divergé pour savoir si Jonas(as) fut envoyé à ces gens avant l’épisode du poisson ou après, ou encore s’il s’agit de deux communautés distinctes. Trois avis ont été mentionnés sur cette question, qui sont développés dans les ouvrages de tafsîr [1389].

L’essentiel est que, lorsque Jonas(as) s’en alla irrité contre son peuple, il embarqua sur un bateau en pleine mer. Le navire se mit à s’agiter, menaçant de faire naufrage à cause du poids de sa charge, selon ce qu’en rapportent les exégètes. Ils délibérèrent alors sur la nécessité de se séparer de l’un d’entre eux pour alléger le bateau et procédèrent à un tirage au sort. La première fois, le sort tomba sur Jonas. Ne voulant pas s’en séparer, ils répétèrent l’opération une seconde fois, et à nouveau le sort tomba sur lui. Alors, Jonas

[1388] Voir les propos d’Ibn ‘Abbās et Sa‘īd ibn Jubayr dans le Tafsīr de al-Ṭabarī (10/529-530).

[1389] Voir le Tafsīr d’Ibn Kathīr (4/28).

s’apprêta à ôter ses vêtements pour se jeter à la mer, mais ils s’y opposèrent [1390].

Ensuite, ils refirent le tirage au sort une troisième fois, et il tomba à nouveau sur lui, conformément à ce qu'Allah voulait pour lui d’une grande destinée. Dieu a dit : « Et assurément, Jonas fait partie des Messagers (139) lorsqu’il s’enfuit vers le bateau chargé (140) Il tira au sort et fut parmi les perdants (141) Le poisson l’engloutit alors qu’il était blâmable » [As-Saffât, 139-142].

En effet, quand le tirage au sort tomba sur lui, il fut jeté à la mer. Allah envoya un gigantesque poisson issu de la “mer Verte” qui l’engloutit, et Il ordonna à ce poisson de ne pas manger sa chair ni de briser ses os : « car tu n’as pas là ta subsistance ». Le poisson le prit et sillonna toutes les mers avec lui. On raconte qu’un autre poisson, plus grand encore que le premier, engloutit ce dernier. On rapporte également que lorsqu’il se retrouva dans le ventre du poisson, il pensa être mort. Il bougea alors ses membres, qui bougèrent à leur tour, et constata de la sorte qu’il était encore vivant. Il se prosterna aussitôt devant Dieu en disant : « Ô mon Seigneur, j’ai fait de cet endroit une mosquée pour Toi, [en un lieu] où jamais personne ne T’a adoré. »

[1390] Fa lajjat : elle a plongé dans les profondeurs, atteignant les abîmes.

Les avis divergent quant à la durée de son séjour dans le ventre du poisson. Selon Mujâlid, d’après Al-Chaʿbî, il l’engloutit au matin et le rejeta le soir. Qatâda affirme qu’il y demeura trois jours. Jaʿfar As-Sâdiq dit : sept jours. Les vers du poète Umayya ibn Abî As-Salt témoignent pour ce dernier avis :

« Par Ta grâce, Tu as sauvé Jonas,

Alors qu’il passa plusieurs nuits dans les entrailles d’un énorme poisson. »

Said ibn Abî Al-Hasan et Abû Mâlik soutiennent plutôt qu’il y resta quarante jours. Allah sait mieux combien de temps il y demeura. L’essentiel est que, lorsque le poisson le fit tourner dans les profondeurs marines et l’emmena au milieu de vagues salées et tumultueuses, Jonas entendit les poissons glorifier le Très Miséricordieux, au point d’entendre même la glorification des cailloux pour le Fendeur de la graine et du noyau, le Seigneur des sept cieux et des sept terres, de tout ce qui se trouve entre eux et au-dessous de la terre. Alors, à ce moment-là, par sa condition et par ses paroles, il prononça ce qu’il prononça, comme l’indique le Détenteur de la Puissance et de la Majesté, Celui qui connaît le secret et ce qui est plus caché encore, qui soulage l’affliction et l’épreuve, qui entend les voix même faibles, qui sait les subtilités même infimes, Celui qui exauce toute invocation, aussi grande soit-elle. Il le

mentionne dans Son Livre explicite, révélé à Son Messager intègre, Lui, le plus véridique des locuteurs, le Seigneur des mondes et le Dieu des envoyés :

« Et Dhû An-Nûn (Jonas)… lorsqu'il partit » vers les siens « irrité. Il pensa que Nous n'exercerions pas notre pouvoir sur lui, mais il invoqua dans les ténèbres : "Il n'y a de divinité que Toi ! Gloire à Toi ! J'ai été du nombre des injustes." (87) Nous l'exauçâmes et le sauvâmes de l'angoisse. C'est ainsi que Nous sauvons les croyants. » [Al-Anbiyâ', 87-88].

« Il pensa que Nous n'exercerions pas notre pouvoir sur lui » : c'est-à-dire qu'il crut que Nous ne l'étreindrions pas ni ne le mettrions à l'étroit. Certains ont expliqué que cela renvoyait au verbe « décréter » (qadara, qaddara), un usage linguistique répandu. Le poète a ainsi dit :

« Plus jamais ne reviendra ce temps passé…

Bénis sois-tu : ce que Tu décrètes advient, à Toi le commandement. »

« Il invoqua dans les ténèbres » : selon Ibn Masʿoud, Ibn ʿAbbâs, ʿAmr ibn Maymûn et Saʿîd ibn Jubayr, etc.

Muhammad Ibn Kaʿb, Al-Ḥasan, Qatāda et Aḍ-Ḍaḥḥāk ont dit : il s'agit de l'obscurité du poisson, de l'obscurité de la mer et de l'obscurité de la nuit [1391].

[1391] Voir le Tafsīr d'al-Ṭabarī (vol. 9, pp. 76-77).

Sālim Ibn Abī Al-Jaʿd a déclaré : « Un autre poisson a avalé le premier, et il y eut ainsi l’obscurité des deux poissons, à laquelle s’ajouta l’obscurité de la mer » [1392].

Au sujet de la Parole du Très-Haut : « S’il n’avait pas été parmi ceux qui glorifient (Dieu), il serait demeuré dans son ventre jusqu’au jour où l’on sera ressuscité » (Qurʾān, Aṣ-Ṣāffāt, 143-144) :

On a dit que le sens en est que, s’il n’avait pas glorifié Dieu en ce lieu, en prononçant les paroles de l’unicité (tahlīl) et de la louange (tasbīḥ), en reconnaissant Sa souveraineté, en se repentant et en retournant vers Lui, il serait resté là jusqu’au Jour de la Résurrection, et il aurait été ressuscité de l’intérieur de ce poisson. Tel est le sens de ce qui a été rapporté de Saʿīd Ibn Jubayr [1393], selon l’un de ses témoignages.

On a aussi avancé que le sens est : « S’il n’avait pas été auparavant (pris par le poisson) l’un de ceux qui glorifient (Dieu) », c’est-à-dire de ceux qui obéissent, prient et invoquent beaucoup Dieu. C’est l’interprétation de Ḍaḥḥāk Ibn Qays, Ibn ʿAbbās, Abū Al-ʿĀliya, Wahb Ibn Munabbih, Saʿīd Ibn Jubayr, Aḍ-Ḍaḥḥāk, As-Suddī, ʿAṭāʾ Ibn As-Sāʾib, Al-Ḥasan

[1392] Rapporté par Ibn Jarīr dans son Tafsīr (vol. 9, p. 77).

[1393] Rapporté par Ibn Jarīr dans son Tafsīr (vol. 10, p. 529).

Al-Baṣrī, Qatāda et d’autres, et c’est également l’option retenue par Ibn Jarīr [1394].

Ce sens est étayé par le récit rapporté par l’imām Aḥmad et certains auteurs des Sunan, d’après Ibn ʿAbbās, selon lequel le Messager d'Allah ﷺ lui dit : « Ô jeune homme, je vais t’enseigner quelques mots : Observe les commandements d'Allah, Il te protégera ; observe les commandements d'Allah, tu Le trouveras devant toi. Familiarise-toi avec Dieu dans l’aisance, Il te connaîtra dans l’adversité » [1395].

Ibn Jarīr a également rapporté dans son Tafsīr, et Al-Bazzār dans son Musnad, selon un ḥadīth remontant à Muḥammad Ibn Isḥāq, qui le tenait de quelqu’un, lui-même de ʿAbd Allāh Ibn Rāfiʿ, affranchi d’Umm Salama, lequel entendit Abū Hurayra dire : le Messager d'Allah ﷺ a dit : « Lorsqu'Allah voulut retenir Yūnus dans le ventre du poisson, Il révéla au poisson : “Prends (Yūnus), mais ne blesse pas sa chair et ne lui brise aucun os.” Lorsque celui-ci fut descendu au fond de la mer, Yūnus entendit un bruit et se demanda : “Qu’est-ce donc ?” Dieu lui révéla, alors qu’il se trouvait dans le ventre du poisson : “C’est la glorification des créatures de la mer.” Yūnus se mit donc à glorifier Dieu, et les anges entendirent sa louange. Ils dirent :

[1394] Source précédente (vol. 10, p. 529).

[1395] Rapporté par Aḥmad dans son Musnad (vol. 1, p. 307) et par al-Tirmidhī (n° 2516) dans la description de la Résurrection, c’est un hadith authentique.

“Ô notre Seigneur ! Nous entendons une voix s’élevant d’une contrée inhabituelle.” Dieu répondit : “C’est Mon serviteur Yūnus, il M’a désobéi et Je l’ai retenu dans le ventre du poisson, au fond de la mer.” Ils dirent : “S’agit-il du pieux serviteur dont l’œuvre vertueuse s’élevait vers Toi jour et nuit ?” Il répondit : “Oui.” Les anges intercédèrent alors en sa faveur. Dieu ordonna donc au poisson de le rejeter sur le rivage, comme Il a dit : “Tandis qu’il était souffrant” (Qurʾān, Aṣ-Ṣāffāt, 145). »

Ceci est la version rapportée par Ibn Jarīr [1396], tant au niveau de la chaîne de transmission que du contenu.

Puis al-Bazzâr [1397] déclara : « Nous ne savons pas qu’il soit rapporté du Prophète (qu'Allah le couvre de Sa bénédiction et de Sa paix) si ce n’est par cette chaîne de transmission. » C’est ainsi qu’il s’exprima.

Ibn Abî Hâtim a dit dans son Tafsîr : « Nous raconta Abû ‘Abd Allâh Aḥmad ibn ‘Abd ar-Raḥmân, le frère d’Ibn Wahb, qui dit : “Mon oncle nous raconta, de la part d’Abû Ṣakhr, que Yazîd ar-Raqâshî l’informa avoir entendu Anas ibn Mâlik – et je ne doute pas qu’Anas remonte ce récit jusqu’au Messager d'Allah (qu'Allah le couvre de Sa bénédiction et de Sa paix) – que le Prophète Yûnus(as), lorsque l’idée lui vint

[1396] Rapporté par Ibn Jarīr dans son Tafsīr (vol. 9, pp. 77-78).

[1397] Comme dans Kashf al-Astār

d’invoquer Dieu par ces paroles alors qu’il se trouvait dans le ventre de la baleine, prononça : ‘Ô Seigneur, (Il n’est d'Allah que Toi, gloire à Toi, j’ai vraiment été du nombre des injustes) [al-Anbiyâ’, v. 87].’” »

Il poursuivit : « L’invocation se dirigea aussitôt, vibrante, vers le Trône. Alors les anges dirent : “Ô notre Seigneur ! Voilà une voix faible, mais que nous reconnaissons, en provenance d’un pays lointain.” Et Allah dit : “Ne la reconnaissez-vous donc pas ?” Ils répondirent : “Ô notre Seigneur, qui est-ce donc ?” Il dit : “C’est Mon serviteur Yûnus.” Ils dirent : “Ton serviteur Yûnus, celui dont les œuvres n’ont cessé de s’élever vers Toi comme des actes agréés et dont l’invocation est toujours exaucée. Ô Seigneur, ne ferais-Tu donc pas miséricorde de ce qu’il accomplissait en temps d’aisance et ne le sauverais-Tu pas de cette détresse ?” Il répondit : “Bien sûr.” Puis Il ordonna à la baleine de le rejeter sur la terre ferme [1398]. »

Ibn Jarîr [1399] le rapporta également, d’après Yûnus, d’après Ibn Wahb, selon la même chaîne. Ibn Abî Hâtim [1400] ajouta : « Abû Ṣakhr, Ḥumayd ibn Ziyâd, m’informa : Ibn Qusayṭ me rapporta, alors que je lui relatais ce ḥadîth, qu’il

[1398] Rapporté par Ibn Abī Ḥātim, comme dans al-Durr al-Manthūr (5/668).

[1399] Dans al-Tafsīr (9/76).

[1400] Rapporté par Ibn Jarīr, comme dans al-Durr al-Manthūr (7/130).

avait entendu Abû Hurayrah dire : “Il fut rejeté sur la berge, et Dieu fit pousser pour lui une plante de ‘yaqṭîn’ [et on demanda : ‘Ô Abû Hurayrah, qu’est-ce que le ‘yaqṭîn’ ?] [1401] — C’est la plante de la courge (dubbâ’), répondit-il. Abû Hurayrah poursuivit : ‘Puis Dieu lui envoya une chevrette sauvage [1402] qui se nourrissait d’herbes (ou il dit : de végétation). Elle vint auprès de lui, se posa près de lui, puis le désaltérait de son lait chaque matin et chaque soir, jusqu’à ce qu’il recouvre sa vigueur.’” »

Umayya ibn Abî Ṣ-Ṣalt a composé à ce sujet un vers de poésie (mètre at-Ṭawîl) :

« Il lui fit pousser une plante de yaqṭîn par miséricorde, venant d'Allah ; sans la grâce divine, il serait demeuré amaigri. » [1403]

Ce récit est aussi jugé inhabituel selon cette chaîne, et Yazîd ar-Raqâshî est faible. Cependant, il se trouve renforcé par le ḥadîth d’Abû Hurayrah mentionné plus haut, tout comme ce dernier est soutenu par le premier, et Dieu est plus savant.

Allah dit : « Nous le jetâmes (بالعراء) », c’est-à-dire Nous l’avons rejeté dans un lieu nu, sans aucune végétation, dépourvu de tout arbre, «

[1401] Entre deux haies, il a confirmé de B.

[1402] Arwiyya : en marge de B. Al-Jalāl al-Suyūṭī dit dans Mukhtaṣar al-Nihāya : « Arwiyya désigne les biches, mais il est dit aussi : chèvres de montagne. »

[1403] Dans al-Durr al-Manthūr, « al-qāla ḍāḥiyyan » ; le sens de ḍāwiyyan est : émacié.

alors qu’il était souffrant », c’est-à-dire qu’il avait le corps affaibli. Ibn Mas‘ûd a dit : « Il était tel un oisillon… »

Il fut couvert (d’un duvet). Ibn ‘Abbâs [1404], As-Suddî et Ibn Zayd ont dit : « Il ressemblait à un enfant nouveau-né, autrement dit un nourrisson qui n’a rien sur lui. » [Puis vient la Parole d'Allah :] « Nous fîmes alors pousser au-dessus de lui un arbre de (la famille des) cucurbitacées. » Ibn Mas‘oûd, Ibn ‘Abbâs, ‘Ikrima, Mudjâhid, Sa‘îd ibn Djoubayr, Wahb ibn Munabbih, Hilâl ibn Yassâf, ‘Abd Allâh ibn Tâwoûs, As-Suddî, Qatâda, Ad-Dahhâk, ‘Atâ’ al-Khorasânî et d’autres ont déclaré qu’il s’agissait de la courge [1405].

Certains savants expliquent qu’il existe maintes sagesses dans le fait que la courge ait poussé sur lui, parmi lesquelles : ses feuilles sont très douces, nombreuses et ombrageuses, les mouches ne s’y posent pas, son fruit se consomme depuis son tout premier stade jusqu’au dernier, cru ou cuit, avec son écorce et même ses graines. Elle recèle de grands bienfaits, fortifie le cerveau et présente d’autres vertus encore.

Auparavant, Abou Hourayra a mentionné à quel point Dieu avait mis à son service cette brebis sauvage qui venait l’allaiter de son lait,

[1404] Rapporté par Ibn Jarir dans son Tafsir (10/529).

[1405] Ibid. (10/530) et al-Dur al-Manthur (7/130).

paissait dans la steppe, puis revenait à lui matin et soir. Voilà qui relève de la miséricorde d'Allah envers lui, de Sa bienveillance et de Ses largesses à son égard. C’est pourquoi le Très-Haut a dit : « Nous avons exaucé son appel et l’avons sauvé de la détresse » – c’est-à-dire l’angoisse et la difficulté dans lesquelles il se trouvait – « et ainsi Nous sauvons les croyants » : tel est Notre agissement envers quiconque Nous invoque et recherche refuge auprès de Nous.

Ibn Djarîr [1406] rapporte d’après ‘Imrân ibn Bakkâr al-Kulâ‘î, d’après Yahyâ ibn Sâlih, d’après Abou Yahyâ ibn ‘Abd Ar-Rahmân, d’après Bishr ibn Mansoûr, d’après ‘Alî ibn Zayd, d’après Sa‘îd ibn al-Musayyib, qui dit : « J’ai entendu Sa‘d ibn Mâlik – c’est-à-dire Sa‘d ibn Abî Waqqâs – raconter : “J’ai entendu le Messager d'Allah dire : ‘Le Nom d'Allah par lequel, s’Il est invoqué, Il exauce, et s’Il est sollicité, Il donne, est contenu dans l’invocation de Yûnus ibn Matta (Jonas).’” J’ai alors demandé : ‘Ô Messager d'Allah ! Est-ce réservé à Yûnus seul ou accessible à l’ensemble des musulmans ?’ Il répondit : ‘C’est réservé à Yûnus en particulier et valable pour tous les croyants en général, s’ils invoquent Dieu de cette manière. N’as-tu pas entendu la Parole d'Allah : “Il invoqua dans les ténèbres : ‘Nulle divinité autre

[1406] Dans le Tafsir (9/78).

que Toi ! Gloire à Toi ! J’ai certes été parmi les injustes.’ (21:87) Nous l’exauçâmes et le sauvâmes de la détresse. Et ainsi Nous sauvons les croyants. (21:88)” Voilà une promesse d'Allah envers quiconque L’invoque par cette formule.’ »

Ibn Abî Hâtim [1407] rapporte également : Abou Sa‘îd al-Achdj nous a dit, Abou Khâlid al-Ahmar nous a dit, d’après Kathîr ibn Zayd, d’après al-Mouttalib ibn Hantab – Abou Khâlid ajoute : « Je crois qu’il le rapporte de Mous‘ab, c’est-à-dire le fils de Sa‘d, d’après Sa‘d » – qui a dit : « Le Messager d'Allah a déclaré : ‘Quiconque invoqu'Allah par l’invocation de Yûnus sera exaucé.’ » Abou Sa‘îd al-Achdj explique qu’il s’agit du verset « et ainsi Nous sauvons les croyants ». Ces deux chaînes de transmission nous parviennent d’après Sa‘d. Il en existe une troisième, meilleure encore :

L’imâm Ahmad [1408] rapporte : Ismâ‘îl ibn ‘Omar nous a dit, Younus ibn Abî Ishâq al-Hamdânî nous a dit

Le mérite de Younes(as)

Ibrâhîm ibn Muhammad ibn Saʿd rapporte : « Mon père, Muhammad, m’a transmis d’après son père, Saʿd – qui est Saʿd ibn Abî Waqqâs –, ceci : “Je suis passé devant ʿUthmân ibn ʿAffân dans la mosquée et je l’ai salué. Il m’a fixé

[1407] Comme dans al-Dur al-Manthur (5/17).

[1408] Dans al-Musnad (1/170).

longuement puis n’a pas répondu à mon salut. Je suis alors allé voir ʿUmar ibn al-Khattâb et lui ai dit : ‘Ô Commandeur des croyants, y a-t-il eu un changement dans la façon de saluer ?’ Il répondit : ‘Non, qu’y a-t-il ?’ Je lui ai dit : ‘Rien, si ce n’est que je viens de croiser ʿUthmân à l’instant dans la mosquée, je l’ai salué, et il m’a longuement regardé sans me répondre.’”

ʿUmar envoya donc chercher ʿUthmân. Lorsqu’il arriva, il lui demanda : ‘Qu’est-ce qui t’a empêché de rendre le salut de ton frère ?’ ʿUthmân dit : ‘Je ne me souviens pas avoir fait cela.’ Saʿd raconta : ‘Alors j’ai insisté : “Si, tu ne m’as pas répondu.” Nous en sommes arrivés à faire mutuellement un serment, puis ʿUthmân se ravisa et déclara : “Oui, je demande pardon à Allah et je me repens auprès de Lui. Tu es effectivement passé près de moi tout à l’heure, mais j’étais alors absorbé par une parole que j’ai entendue du Messager d'Allah. Par Dieu, chaque fois que je me la remémore, ma vue et mon cœur se voilent.”

Saʿd poursuivit : “Je vais t’en informer. Le Messager d'Allah nous avait parlé d’une première invocation, lorsqu’un bédouin vint l’interrompre et le retint jusqu’à ce qu’il se lève. Je le suivis, et craignant qu’il ne me devance jusqu’à sa demeure, je frappai le sol du pied. Le Messager d'Allah se retourna et dit : ‘Qui est-ce ? Abû Isḥâq ?’ Je répondis : ‘Oui, ô Messager d'Allah !’ Il reprit : ‘Qu’y a-t-il ?’ Je dis

: ‘Par Dieu, il n’y a rien, sinon que tu nous parlais de la première invocation, puis ce bédouin est arrivé et t’a retenu.’ Le Prophète dit alors : ‘Oui, c’est l’invocation de Dhou An-Noun quand il se trouva dans le ventre du poisson : “Il n’est de divinité que Toi, gloire à Toi, j’ai été vraiment parmi les injustes.” Jamais un Musulman n’adresse cette prière à son Seigneur pour quoi que ce soit sans qu’Il ne l’exauce.’” » [1409]

Ce hadith est également rapporté par At-Tirmidhî et An-Nassâ’î, d’après la même chaîne de transmission, de la part d’Ibrâhîm ibn Muhammad ibn Saʿd.

———————————————

On relate la valeur de Yûnus(as) : Allah dit : « Et certes, Yûnus était du nombre des Messagers » (As-Saffât, 139). Il l’a aussi mentionné parmi les nobles prophètes dans les sourates An-Nisâ’ et Al-Anʿâm. Que sur eux tous soient les prières et salutations les meilleures de la part d'Allah.

L’imam Aḥmad [1410] rapporte : « Wakiʿ nous a transmis, d’après Sufyân, d’après Al-Aʿmach, d’après Abû Wâ’il, d’après ʿAbd Allâh qui a dit : “Le Messager d'Allah a déclaré : ‘Il ne convient à personne de dire qu’il est meilleur que Yûnus

[1409] Rapporté par al-Tirmidhî (n° 3505) dans les Invocations, an-Nasâ'î (n° 656) dans Le Travail du Jour et de la Nuit, et al-Hâkim dans al-Mustadrak (1/505 et 2/382), qui l’a authentifié et dont al-Dhahabî a confirmé la véracité.

[1410] Dans al-Musnad (1/390) avec une chaîne de transmission authentique.

ibn Matta.’” » Al-Bukhârî relate aussi ce hadith selon la transmission de Sufyân Ath-Thawrî [1411].

Al-Bukhârî a également rapporté [1412] : « Hafs ibn ‘Umar nous a rapporté, Shu‘ba nous a rapporté d’après Qatâda, d’après Abû al-‘Âliya, d’après Ibn ‘Abbâs, d’après le Prophète, qui a dit : “Il ne convient pas à un serviteur de dire : ‘Je suis meilleur que Yûnus ibn Matta.’” », tout en le rattachant à son père.

Aḥmad, Muslim et Abû Dâwûd l’ont aussi rapporté d’après Shu‘ba [1413]. Shu‘ba a déclaré, selon ce qu’en a rapporté Abû Dâwûd : « Qatâda n’a entendu d’Abû al-‘Âliya que quatre hadiths ; celui-ci en fait partie. »

L’imam Aḥmad l’a relaté [1414] d’après ‘Affân, d’après Ḥammâd ibn Salama, d’après ‘Alî ibn Zayd, d’après Yûsuf ibn Mihrân, d’après Ibn ‘Abbâs, d’après le Prophète : « Il ne convient pas à un serviteur de dire : ‘Je suis meilleur que Yûnus ibn Matta.’ » Aḥmad est le seul à l’avoir mentionné [1415].

Al-Ḥâfiẓ Abû al-Qâsim al-Ṭabarânî l’a rapporté [1416] : « Muḥammad ibn al-Ḥasan ibn Kaysân

[1411] Rapporté par al-Bukhârî (n° 4804) dans le Tafsîr.

[1412] Rapporté par Al-Bukhārī (n° 4630) dans son chapitre d’exégèse.

[1413] Rapporté par Aḥmad dans son Musnad (1/342), Muslim (n° 2377) dans les Vertus, et Abū Dāwūd (n° 4669) dans son livre As-Sunnah.

[1414] Dans le Musnad (1/242).

[1415] Dans sa chaîne de transmission, ‘Abd Allāh ibn Zayd est fils de Jud‘ān, un narrateur faible.

[1416] Rapporté par Al-Ṭabarānī dans le Kabīr (n° 11122).

nous a transmis, ‘Abd Allâh ibn Rajâ’ nous a transmis, Isrâ’îl nous a informés, d’après Abû Yaḥyâ al-Qaṭṭât, d’après Mujâhid, d’après Ibn ‘Abbâs, que le Messager d’Allâh a dit : “Il ne convient à personne de dire : ‘Je suis, auprès d'Allah, meilleur que Yûnus ibn Matta.’” ». Sa chaîne de transmission est bonne et ils ne l’ont pas inclus [1417].

Al-Bukhârî a également dit [1418] : « Abû al-Walîd nous a rapporté, Shu‘ba nous a rapporté d’après Sa‘d ibn Ibrâhîm : j’ai entendu Ḥumayd ibn ‘Abd al-Raḥmân, d’après Abû Hurayra, d’après le Prophète : “Il ne convient pas à un serviteur de dire : ‘Je suis meilleur que Yûnus ibn Matta.’” ». Muslim l’a également rapporté d’après Shu‘ba [1419].

Dans Al-Bukhârî et Muslim [1420], on trouve, d’après ‘Abd Allâh ibn al-Faḍl, d’après ‘Abd al-Raḥmân ibn Hurmuz al-A‘raj, d’après Abû Hurayra, l’histoire du musulman qui gifla un Juif lorsque celui-ci s’exclama : « Non, par Celui qui a élu Moïse parmi les mondes ! ». Al-Bukhârî conclut en disant : « Et je ne dis pas que quiconque soit meilleur que Yûnus ibn Matta. »

[1417] Je dis : dans sa chaîne, Abū Yaḥyā al-Qattāt est un narrateur dont le hadith est facile, mais le texte est authentique comme il sera montré.

[1418] Rapporté par Al-Bukhārī (n° 4631) dans son chapitre d’exégèse.

[1419] Rapporté par Muslim (n° 2376) dans les Vertus.

[1420] Rapporté par Al-Bukhārī (n° 3414) dans son chapitre des Prophètes, et Muslim (n° 2373) dans les Vertus.

Cette formulation renforce l’une des interprétations de ce propos : « Il ne sied à personne de dire : ‘Je suis meilleur que Yûnus ibn Matta.’ », c’est-à-dire qu’il n’appartient à personne de se considérer lui-même supérieur à Yûnus.

Et quant à l’autre opinion, elle dit : « Il ne convient à personne de me préférer à Yûnus fils de Mattâ, ainsi qu’il est rapporté dans certains hadiths : “Ne me préférez pas aux Prophètes ni à Yûnus fils de Mattâ.” » Cette parole témoigne de l’effacement et de l’humilité dont il faisait preuve — que les prières et la paix d'Allah soient sur lui et sur l’ensemble des Prophètes d'Allah.

Ainsi s’achève le premier volume du livre Al-Bidâya wa an-Nihâya, suivi par le deuxième volume, qui commence avec le récit de Moïse(as).